



La langue française
dans le monde 2010



La

langue française dans le monde 2010

Nathan

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



40
ans

Nathan



La langue française dans le monde 2010

Coordination et rédaction : Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française

Rédaction : Josiane Gonthier, chargée de mission

Assistance : Patricia Chalvin

L'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie travaille sous l'autorité de M. Frédéric Bouilleux, directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique. Depuis 2007, à la suite du Haut Conseil de la Francophonie qui assurait, entre autres, cette fonction d'observation au sein de l'OIF depuis 2002, l'Observatoire de la langue française inscrit notamment son activité dans le cadre de la Résolution sur la langue française adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage lors du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Québec (Canada-Québec) en octobre 2008.

Cartographie : AFDEC

Couverture, conception maquette et mise en page : Anne-Danielle Naname

Références photographiques :

p. 6 : joSon/Taxi/Getty-Images; p. 102, Cécilia Olsson/Shadows/OIF; p. 120 : Boubacar Touré Mandémory/OIF; p. 180 : Julie Tilman/OIF; p. 200 : Jeux de la Francophonie/Patrick Lazic/OIF; p. 253 : Viloa Krebs/ICVolunteers/OIF; p. 266 : Mairie de Ouagadougou/OIF; p. 286 : Affiche de la Semaine de la langue française, ministère français de la Culture et de la Communication. Graphisme : Olivier Larcher; p. 313 : OIF.

© Éditions Nathan, Paris, 2010

ISBN : 978-2-09-882407-2





Préface

Le présent ouvrage est la traduction concrète de l'un des objectifs fixés en 2008 par la Résolution sur la langue française adoptée au Sommet de la Francophonie de Québec : poursuivre et perfectionner l'observation du français.

Source, fondement et raison d'être de notre Communauté, la langue française est le lien qui nous unit. Engagés tous ensemble dans une organisation – la Francophonie –, nous travaillons sans relâche à resserrer les liens de solidarité et de fraternité entre ses 70 États et gouvernements membres tout en entretenant un dialogue permanent avec d'autres organisations internationales et d'autres espaces linguistiques.

Afin de mettre en œuvre les décisions prises lors des Sommets, nous nous devons d'appréhender de la façon la plus exacte possible la réalité du monde dans lequel s'inscrivent nos actions, tant sur le plan politique que sur celui de la Coopération, et d'avoir, au premier chef, une vision claire de la situation de la langue française dans le monde.

Si nous attachons tant d'importance à ce travail d'observation, c'est qu'il nous permet non seulement de suivre l'évolution du français dans le monde, mais aussi de l'anticiper en cernant mieux les enjeux et les défis auxquels elle doit répondre et en harmonisant ses échanges avec les autres espaces géolinguistiques. Le travail d'observation est une condition essentielle à la définition d'une véritable politique de la langue française établissant des stratégies claires et se dotant de moyens suffisants pour les mettre en œuvre. Cette démarche suppose la mobilisation de tous, États, gouvernements, OIF, opérateurs, société civile, qui travailleront ensemble pour définir et construire les outils de sa réalisation. Les Pactes linguistiques, que de nombreux États ont appelé de leurs vœux lors du Sommet de Québec, illustrent bien cette approche basée sur la concertation et la collaboration.

En parcourant cet ouvrage on prend la mesure des différentes dimensions dans lesquelles une langue se déploie et on se rend bien compte qu'elle concerne tous les aspects de la vie, même si les situations varient selon chacun des pays de la Communauté francophone.

Pratiqué au sein de la famille ou non, le français côtoie parfois une ou plusieurs autres langues dans l'environnement quotidien de l'enfant, de l'écolier, de l'étudiant, de l'adulte, et forge leur identité en structurant leur pensée.

Langue d'enseignement ou apprise comme une langue étrangère, le français donne aussi accès à l'information internationale et aux savoirs. Utilisé dans la vie professionnelle, il est un atout dans la valorisation des carrières des individus, et sa maîtrise demeure une condition nécessaire à la progression dans les échelons des organisations internationales.

Langue administrative et juridique dans de nombreux États et gouvernements, le français permet l'expression du droit essentiel des citoyens à l'exercice de leur citoyenneté et à leur sécurité.

Présente sur les cinq continents, elle ouvre également aux expressions culturelles de communautés multiples de tailles et de traditions diverses.

C'est à une véritable promenade au travers de paysages très variés que nous convie *La langue française dans le monde 2010* et le parcours prendra, selon les points de vue et les intentions du lecteur, tantôt la forme d'une exploration scientifique minutieuse, tantôt celle d'une traversée épique de territoires encore largement inexplorés. Mais avant tout, elle sera une source vive d'étonnement et d'enrichissement.



Abdou Diouf
Secrétaire général de la Francophonie





Avertissement

En 2007 sortait la dernière livraison d'une série de rapports intitulés *La Francophonie dans le monde*. Son ambition était, depuis 1986, sous des tutelles et des formats divers, de rendre compte tout à la fois d'une réalité linguistique (présence et diffusion du français), d'une activité institutionnelle (de l'Organisation internationale de la Francophonie, des opérateurs de la Francophonie, de certaines associations affiliées...) et d'une actualité qui changeait d'angle de vue selon les années et qui, si elle prenait pour prétexte et grille de lecture des pays appartenant à l'OIF, n'avait pas forcément un rapport direct avec la langue française : espace économique, santé, migration, démocratie, environnement... Depuis le Sommet de la Francophonie de Québec, le cap fixé à l'OIF et à son Observatoire de la langue française s'est précisé : la Résolution sur la langue française adoptée à cette occasion l'encourage « à poursuivre et à perfectionner l'observation de l'usage de la langue française ». Héritier reconnaissant du travail accompli par ses prédécesseurs, l'Observatoire, avec le présent rapport, inaugure une nouvelle série dont les rendez-vous seront désormais quadriennaux, entièrement centrée sur la langue française observée dans ses usages.

Ce recentrement va de pair avec l'exigence bien comprise de continuer à progresser dans la fiabilité des données présentées et, dans une large mesure, de renouveler les méthodes pour y parvenir.

L'Observatoire de la langue française de l'OIF, à l'initiative de Samir Marzouki, son responsable de l'époque, s'est associé au réseau « Dynamique des langues et Francophonie »¹ de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour organiser, en partenariat avec le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) du gouvernement du Québec et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), un séminaire sur la méthodologie d'observation de la langue française², séminaire qui s'est déroulé du 12 au 14 juin 2008, au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie.

C'est ainsi qu'une cinquantaine d'experts et de responsables d'organismes concernés par les langues, de chercheurs et universitaires représentant une dizaine de disciplines, en provenance d'une quinzaine d'États et gouvernements, membres ou non de l'OIF : Algérie, Bulgarie, Burkina Faso, Communauté française de Belgique, Canada, Canada-Québec, Canada-Nouveau-Brunswick, États-Unis d'Amérique, France (universités d'Antilles-Guyane, Aix-en-Provence, La Réunion, Montpellier, Paris, Rennes, Rouen, Tours), Gabon, Liban, Mali, Maurice, Mexique, Sénégal, Suisse, Vietnam, ont rédigé des contributions et travaillé pendant trois jours.

Les principales conclusions qui ont guidé le travail de l'Observatoire de la langue française se résument à deux principes :

1. L'observation est légitime, revient à l'OIF et doit servir à élaborer des stratégies indispensables car le laisser-faire consacre la victoire de l'unilinguisme, surtout en Europe. Ces stratégies sont nécessaires pour corriger des errements, se donner des objectifs politiques au service des locuteurs, comme l'a fait le Québec par exemple (grâce aux enquêtes et aux lois), mais sans s'arrêter à un objectif purement utilitariste.
2. L'observation n'est donc pas inactive : observer, c'est déjà agir. Elle suppose néanmoins une réflexion sur ses présupposés et ses conséquences éventuelles car « la langue est une existence et pas une essence ». Il faut donc tenir compte de ses représentations différentes suivant les pays et parfois même les communautés humaines. Les cas évoqués de l'Algérie, du Vietnam, de Madagascar ou du Québec ont montré toute la difficulté d'unifier la définition de « francophone ».

Leur traduction dans le travail d'observation suppose des changements de méthode :

1. Lorsque c'est possible, la question de la compétence (on a parlé de « Seuil minimum de compétence – SMIC » francophone) est à intégrer à toute grille d'observation, tout en renforçant la place de l'utilisation réelle et de la production en langue française.

1. Intégré aujourd'hui au pôle « Langues pour le développement ».

2. Les actes complets, les contributions écrites, les synthèses et les conclusions sont consultables sur le site de l'OIF à la rubrique « Analyses et études » (<http://www.francophonie.org/-Analyses-et-etudes-.html>).





2. L'observation du français doit être pensée et comprise dans l'interaction, le « frottement » avec les autres langues. Les notions d'hybridation, de transcoding ou d'interlecte viennent souligner la difficulté qu'il y a parfois à distinguer même la langue maternelle de la langue seconde ou d'une autre langue.
3. Autant que possible, il faut considérer la complexité des situations, des « niches linguistiques » (plusieurs par pays!) et multiplier les moyens de l'observation.
4. Il faut être attentif à la question des représentations de la langue (sociales, symboliques, intimes...). En effet, la francophonie est avant tout un univers sociodiscursif dont on pourra rendre compte à l'aide de différents modèles présentés pendant le séminaire (Maurer-Domergue, Landry, Bulot-Blanchet, Calvet...), grâce à des monographies et dans une approche nécessairement pluridisciplinaire en confrontant différentes sources.
5. Il est nécessaire d'investir tous les champs possibles de l'observation sans céder aux idées reçues (par exemple, la science est sans doute moins unilingue qu'il n'y paraît); prendre en compte la question de l'affichage et des enseignes, la présence sur la Toile..., d'autant que la mise au jour d'une situation moins alarmante que supposée encourage et entraîne des forces favorables au plurilinguisme.
6. Il faut exploiter les données démolinguistiques existantes et favoriser l'introduction de questions portant sur les langues dans les enquêtes liées aux recensements (même si le mode déclaratif pose problème) car la régularité et l'assiette des données collectées permettent de dégager une tendance qui, elle, est juste.
7. Il est indispensable de nouer des partenariats entre tous les acteurs de l'observation afin de croiser les sources et les données : l'AUF et ses réseaux (« Dynamique des langues et Francophonie », « Dynamiques démographiques et sociétés »), OIF, TV5MONDE, RFI, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone...

Modestement, le présent ouvrage prétend avoir mis en œuvre l'ensemble de ces conclusions dont le lecteur retrouvera la traduction concrète en articles, cartes, graphiques et contributions diverses tout au long de ce rapport. À cette occasion, nous tenons à remercier tout particulièrement, outre nos collègues de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie, nos partenaires institutionnels et les différents contributeurs dont les noms sont cités ci-dessous. Une mention spéciale revient naturellement aux fonctionnaires, diplomates et agents des réseaux de coopération des États et gouvernements membres et observateurs qui ont contribué de façon décisive, en répondant à nos questionnaires d'enquête et en nous envoyant des documents et des informations complémentaires, à l'immense travail de collecte de données préalable à la rédaction de ce rapport. Parmi eux, qu'il nous soit permis d'exprimer nos profonds sentiments de gratitude aux responsables et collaborateurs de la Sous-direction de la diversité linguistique et du français du ministère français des Affaires étrangères et européennes, ainsi qu'aux agents des services de coopération et d'action culturelle du réseau français qui ont assumé une part importante de la collecte, notamment dans les pays non membres de la Francophonie.

Nous remercions pour leurs contributions directes à la rédaction :

Les experts : Évelyne Adelin – Aminata Aithnard – Moussa Bougma – Mamadou Konaté – Réjean Lachapelle – Jacques Leclerc – Richard Marcoux – Élodie Ressouches.

Les étudiants stagiaires des années 2008, 2009 et 2010 : Camille Bouchard-Coulombe (Canada-Québec, boursière du ministère des Relations internationales) – Gabriela Caracaleanu (Roumanie, boursière de Wallonie-Bruxelles International) – Paul Constantin (France) – Olivia Gecit (France) – Cristina Vuillermin (Val d'Aoste).

Les articles présentés dans cet ouvrage se veulent descriptifs et objectifs. Lorsqu'ils sont signés, ils n'engagent que leurs auteurs et les commentaires et analyses proposés par les rédacteurs anonymes (collaborateurs permanents ou ponctuels de l'Observatoire) ne constituent en aucune manière l'expression d'une position officielle de la Francophonie.

Enfin, pour des raisons évidentes de délais d'édition, et à de rares exceptions près, seules les informations antérieures au 15 mai 2010 ont pu être prises en compte pour l'ensemble des sujets abordés et des données fournies.





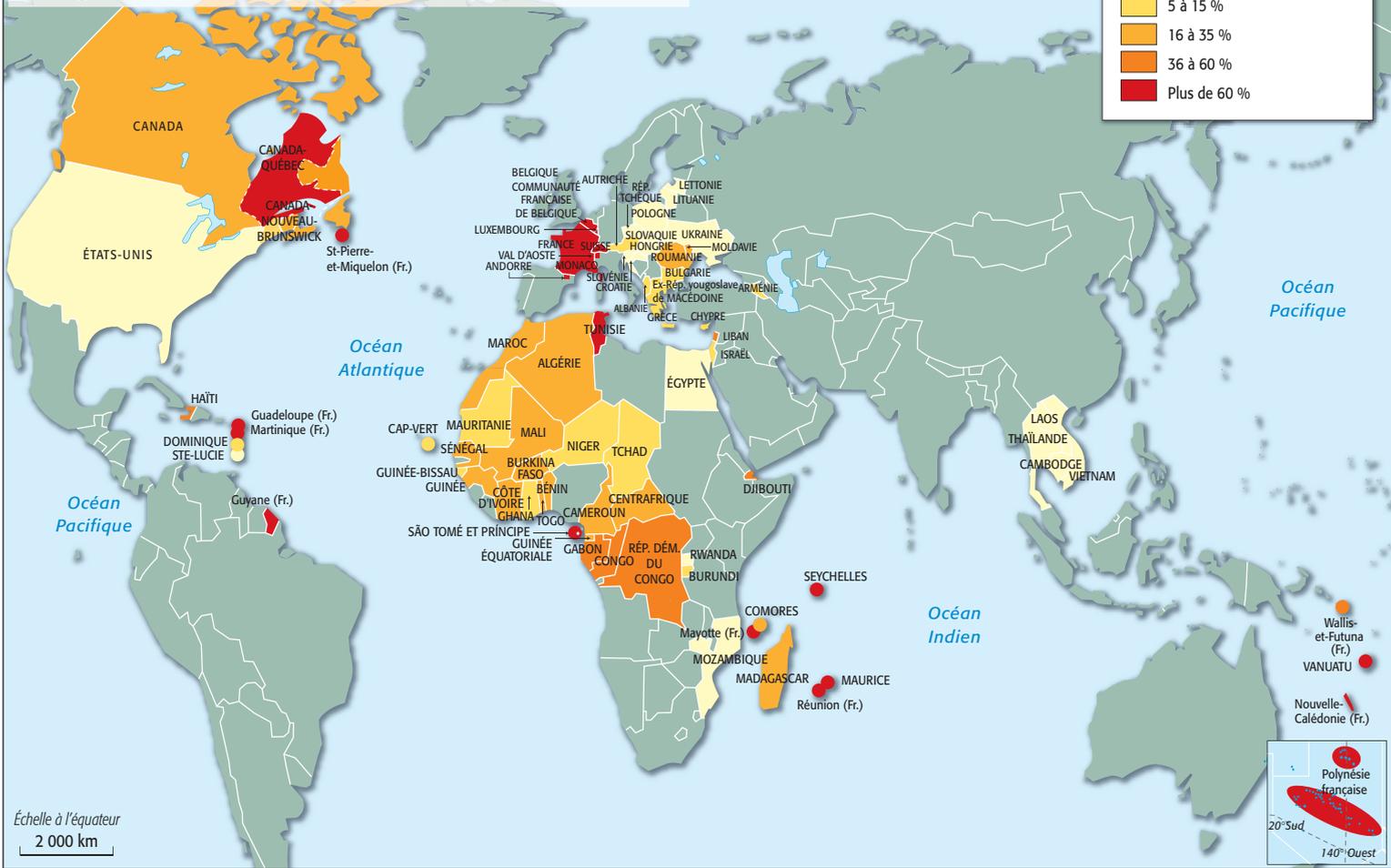
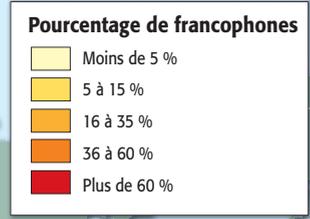


PREMIÈRE PARTIE

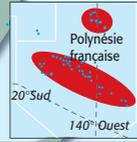


Le
dénombrement
des
francophones

Population francophone dans les pays de l'OIF + Algérie, États-Unis, Israël et Val d'Aoste



Échelle à l'équateur
2 000 km





Généralités

L'estimation globale du nombre de francophones donnée ici (y compris les francophones « partiels ») ne concerne que les populations des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous y agrégeons néanmoins quelques données disponibles pour des pays n'appartenant pas à l'OIF mais dont nous savons, comme pour l'Algérie (11,2 millions en 2008¹), Israël (entre 0,3 et 0,7 million selon des chiffres souvent repris²) ou le Val d'Aoste (environ 90 000 personnes³), qu'y résident – pour des raisons de nature historique – de nombreux francophones, et/ou pour lesquels des données fiables existent, comme pour les États-Unis (2,1 millions de personnes parlent le français à la maison d'après le recensement de 2000). Au total, près de 220 millions de personnes peuvent être définies comme francophones de façon certaine, sachant que ce calcul minimaliste, non seulement ne tient pas compte de ceux qui sont capables de s'exprimer en français ou de le comprendre dans les autres pays de l'échantillon⁴ décrit ci-dessus, mais aussi minore cette réalité dans beaucoup de pays membres (cf. note méthodologique en annexe de ce chapitre).

Quoi qu'il en soit, depuis notre dernière enquête, le nombre de francophones dans le monde a globalement progressé, mais la comparaison n'est pas toujours pertinente avec l'estimation antérieure pour les raisons que nous expliquons en détail dans la note méthodologique qui suit la présentation des données. En résumé, les différences substantielles qui nous interdisent de mesurer valablement une évolution sont de deux ordres : scientifique et épistémologique.

Scientifique d'abord, car la vérification systématique des données produites antérieurement et la fiabilité des nouvelles sources utilisées (recensements, enquêtes statistiques européennes ou nationales) nous ont conduit, bien que pour très peu de pays, à revoir des estimations anciennes manifestement amplifiées, aussi bien à la hausse qu'à la baisse (cas de Madagascar, par exemple). L'absence de chiffres actualisés nous oblige également à reporter les chiffres antérieurs, sans possibilité sérieuse de leur appliquer un taux de variation, ce qui donne un ordre de grandeur utile au lecteur mais ne permet aucune analyse valable (cas de l'Égypte, par exemple). Enfin, deux nouveaux pays pour lesquels nous ne disposons pas d'informations jusqu'alors sont étudiés depuis leur intégration comme observateurs à l'OIF en 2008 (Lettonie et Thaïlande).

Épistémologique d'autre part, car un choix nouveau a été fait pour une vingtaine de pays du continent africain et de l'océan Indien qui représentent une part essentielle du nombre total de francophones. En effet, comme il est expliqué dans la note méthodologique présentée en annexe, le choix de puiser à la source des recensements de populations lorsque cela était possible, et

1. Nombre de personnes âgées de cinq ans et plus déclarant savoir lire et écrire le français, d'après les données du recensement de 2008 communiquées par l'Office national des statistiques d'Algérie.

2. Voir, par exemple : « 60 ans de francophonie – À la poursuite d'un "rêve" méditerranéen », tribune de David Mendelson et Beni Issembert dans *Le Devoir.com* du 17 mai 2008.

3. D'après *Plurilinguisme administratif et scolaire en Vallée d'Aoste (PASVA)*, enquête effectuée en 2001, citée par *Profil de la politique linguistique éducative – Vallée d'Aoste – Rapport régional*, Assessorat à l'Éducation et à la Culture, Département Surintendance aux études, février 2007.

4. Nous dénombrons tout de même une partie significative de ces francophones dans les tableaux de l'enseignement du et en français dans le monde présentés dans la partie « Une langue pour apprendre ».

CINQ À SIX MILLIONS DE FRANCOPHONES AUX ÉTATS-UNIS ?

D'après un rapport¹ de recherche récent, le nombre de francophones aux États-Unis est probablement supérieur aux 2,1 millions de locuteurs recensés en 2000 et ayant déclaré parler le français à la maison. En effet, selon le recensement de 2000, plus de 11 millions d'individus ont déclaré une origine « ethnique » : « française »,

« canadienne-française », « cadjine » ou « haïtienne ». Si cela ne permet pas d'estimer le nombre exact de personnes capables de s'exprimer en français ou de le comprendre, on peut raisonnablement considérer, comme l'avancent les auteurs de l'étude, que le nombre se situe entre ces deux chiffres².

1. *Rapport final sur le travail de recherche – Francophonie des Amériques (définition et localisation) – Dans le cadre d'un projet d'exposition du Musée de la civilisation de Québec*, présenté à M^{me} Pauline Currien, agente de recherche, Service de la recherche et de l'évaluation, Musée de la civilisation, et préparé par Étienne Rivard (Ph.D.), géographe et coordonnateur scientifique au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ), Université Laval, pour le Centre de la Francophonie des Amériques (<http://www.francophoniedesamericques.com/>), avril 2008.

2. Voir à ce sujet le site du Centre de la Francophonie des Amériques.

d'utiliser des données d'enquêtes sur la connaissance des langues, l'alphabétisation et la scolarisation, ce dans un contexte africain où le français est une langue apprise et d'enseignement, nous a conduit à ne considérer comme « francophones », sans distinction de niveaux, que les **personnes sachant lire et écrire en français**. Cette décision, qui dans certains cas entraîne une baisse et dans d'autres une augmentation de l'estimation antérieure, provoque une rupture entre les deux séries de chiffres concernant ces pays, qui interdit la comparaison terme à terme. En revanche, elle nous permet d'approcher au plus près la réalité d'un usage certain du français, quitte à le sous-estimer dans les cas – nombreux en Afrique, comme le montrent les enquêtes réalisées par l'institut TNS Sofres qui sont présentées ici – où la capacité à s'exprimer dans cette langue excède souvent sa maîtrise scolaire (comme en Côte d'Ivoire, par exemple). C'est néanmoins la garantie de pouvoir, à l'avenir, disposer d'un indicateur de mesure incontestable de l'évolution des situations linguistiques et d'apprécier dans le même temps les variations intervenant dans le secteur stratégique, pour la Francophonie comme pour tous les acteurs du développement, de l'éducation. Pour plus de clarté, un tableau distinct permettra au lecteur de prendre connaissance des données nouvelles concernant ces pays.

Il est cependant au moins un pays pour lequel la régularité et la fiabilité des statistiques produites à l'échelle nationale (fédérale en l'occurrence) permettent aux spécialistes de se livrer à de vraies analyses comparatives basées sur une observation longue : c'est le Canada. Grâce aux questions précises, nombreuses et récurrentes posées sur la connaissance et l'usage des langues officielles dans les recensements, l'ancien directeur de la division des études démologiques de Statistique Canada, M. Réjean Lachapelle, nous trace un tableau d'une remarquable précision sur la population francophone du Canada.

Afin d'apprécier la dynamique particulière qui caractérise la francophonie africaine, le directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), M. Richard Marcoux, nous livre son analyse et, avec la collaboration de chercheurs associés à l'ODSEF, nous propose un résumé des travaux récents conduits à partir de l'exploitation des derniers recensements intervenus au Burkina Faso et au Mali. Les indications sensiblement différentes qu'ils révèlent pour l'un et l'autre pays permettent d'apprécier la variabilité des contextes linguistiques africains et leur influence sur la place qu'y occupe la langue française, tout comme la grande enquête conduite, sous la coordination scientifique de M. Arnaud Carpooran, par les chercheurs du pôle « Langues pour le développement » de l'Agence universitaire de la Francophonie nous permet de le faire pour l'océan Indien.

CHAPITRE

1

Panorama chiffré

AFRIQUE : LES INDIVIDUS SACHANT LIRE ET ÉCRIRE LE FRANÇAIS

Zone/pays	Population en 2010 (en milliers)	Francophones (sachant lire et écrire; en milliers)	En pourcentage de la population totale	En pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus
AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT				
Afrique du Nord et Moyen-Orient				
Maroc	32 381	10 366	32 %	39 %
Mauritanie	3 366	429	13 %	18 %

AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN

Afrique subsaharienne				
Bénin	9 212	2 984	32 %	47 %
Burkina Faso	16 287	3 195	20 %	30 %
Cameroun	19 958	7 078	36 %	60 %*
Centrafrique	4 506	1 306	29 %	40 %
Congo	3 759	2 094	56 %	78 %
Congo (République démocratique)	67 827	30 990	46 %	68 %
Côte d'Ivoire	21 571	7 390	34 %	48 %
Gabon	1 501	829	55 %	73 %
Guinée	10 324	2 223	22 %	31 %
Mali	13 323	2 416	18 %	27 %
Niger	15 891	1 970	12 %	20 %
Rwanda	10 277	311	3 %	ND
Sénégal	12 861	3 132	24 %	35 %
Tchad	11 506	1 617	14 %	21 %
Togo	6 780	2 252	33 %	46 %
Océan Indien				
Comores	691	142	21 %	33 %*

* : pays où le pourcentage est rapporté à la population âgée de 15 ans et plus.
ND : non disponible.

Comme annoncé dans les généralités et précisé dans la note méthodologique en annexe, les chiffres présentés dans ce premier tableau peuvent être considérés comme les estimations les plus fiables produites par l'Observatoire de la langue française et les organismes qui l'ont précédé. Les sources¹ utilisées (recensements et enquêtes nationales) et la méthode de calcul qui a été appliquée aux données sont scientifiquement reconnues². De plus, les statistiques de base nous ayant été fournies par les administrations et institutions publiques des États eux-mêmes, nous pouvons être sûrs de leur validation.

En revanche, ce choix comporte, un risque de sous-estimation du nombre réel de francophones et mérite, dans quelques cas, d'être commenté pour expliquer une variation apparente importante par rapport à l'estimation produite antérieurement, même si, comme nous l'avons montré dans les généralités, la comparaison n'est pas pertinente compte tenu de la différence radicale des termes en présence.

En remarque générale, il faut inviter le lecteur à s'attacher plutôt à la colonne présentant le pourcentage de la population âgée de 10 ans et plus. En effet, le contexte plurilingue dans lequel évolue la langue française pour ces pays et le fait qu'elle soit dans tous les cas apprise à l'école (sauf dans quelques configurations familiales trop rares pour peser sur les chiffres) laissent à penser qu'en dessous de 10 ans, la réalité de la francophonie africaine, bien que probable, n'est pas très importante et, surtout, encore fragile. En effet, en supposant même qu'un enfant commence son apprentissage scolaire à six ou sept ans – ce qui est loin d'être une règle dans nombre de ces pays aux taux de scolarisation parfois faibles –, sa connaissance du français ne saurait être correcte avant trois ou quatre ans d'apprentissage. D'où l'importance de l'éducation, dont les progrès conditionnent le développement de ces pays et vont de pair avec le maintien et la diffusion du français. Ainsi, très logiquement, le pourcentage de cette population (âgée de 10 ans et plus, voire 15 ans et plus) capable de lire et d'écrire en français est le plus souvent supérieur à celui présenté dans les rapports antérieurs, même s'il convient de s'arrêter sur quelques exceptions : les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Rwanda. Un commentaire nous a semblé également utile pour le Cameroun, le Sénégal et le Tchad.

Au Cameroun, l'une des enquêtes utilisées (ECAM3), réalisée en 2007, ne concernait que les personnes âgées de 15 ans et plus. Or, la population de moins de 15 ans étant supérieure à huit millions de personnes (sur 19,9 M), l'effet réducteur est plus fort que pour les autres pays dans lesquels nous avons pu avoir des données concernant les moins de 10 ans. Le même cas de figure se retrouve avec les Comores dont nous ignorons les connaissances en français (pourtant probables) des personnes de moins de 15 ans. De plus, ces pays sont officiellement multilingues. Certaines provinces du Cameroun et une partie du système d'enseignement des Comores dispensent un enseignement dans une autre langue que le français (l'anglais dans

1. Les références complètes des sources utilisées figurent dans la notice bibliographique située après la note méthodologique.

2. Nous tenons ici à remercier tout particulièrement l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) et son directeur Richard Marcoux qui nous ont éclairés de leurs conseils et aidés à encadrer le travail de la stagiaire-boursière du gouvernement québécois, Camille Bouchard-Coulombe, spécialement affectée à l'Observatoire, ainsi que le ministère des Relations internationales du Québec pour cette mise à disposition.



le premier cas et l'arabe dans le second), ce qui réduit l'effectif scolarisé à prendre en compte pour le calcul des francophones (francophones parce que scolarisés, selon la méthode appliquée aux pays où le français est seule langue d'alphabétisation).

Concernant la Côte d'Ivoire, les observateurs s'accordent à dire que le français y est beaucoup mieux parlé qu'écrit ou lu, ce qui affecte notre résultat uniquement fondé sur ces compétences. Les enquêtes réalisées à Abidjan par l'institut TNS Sofres, et présentées plus loin, confirment d'ailleurs cet état de fait avec des différences supérieures à 20 points selon qu'il s'agit de la capacité à parler le français (99 % des répondants) ou à l'écrire (75 %).

S'agissant de la Guinée, on doit sans doute parler d'ajustement d'une estimation jusque-là non étayée.

Pour le Sénégal, outre la relative stagnation des taux de scolarisation, il faut préciser que, faute de résultats d'une enquête antérieure, nous n'avons pu retenir que le taux constaté pour l'année 2005 et l'appliquer directement à l'année 2010, alors qu'il est raisonnable de considérer qu'une augmentation est intervenue entre-temps, comme c'est le cas dans tous les pays pour lesquels nous disposons de deux repères temporels permettant de calculer un rythme théorique de progression. Il en va de même pour le Tchad, pour lequel nous ne disposons de données sur la population et le niveau d'étude que pour une seule année (2004) et où il a fallu également tenir compte de la présence d'une autre langue d'enseignement (arabe).

Enfin, dans le cas du Rwanda, le pourcentage figurant dans le recensement de 2002 nous donne la répartition de la population totale sachant parler le français, soit 3,9 % des Rwandais, ce qui correspond à une baisse, comparé au calcul effectué en 1991. Celui-ci, produit à partir des données des enquêtes réalisées sur le nombre d'années d'études par tranches d'âge de la population, aboutissait à une estimation de 5,1 % de francophones. Faute de résultats plus récents, nous avons suivi la tendance indiquée par ces deux repères temporels, d'autant que nous tenons compte de la forte présence du kinyarwanda dans l'enseignement.

La présentation des données figurant dans le tableau ci-après se trouve exposée dans le détail par la note méthodologique annexe à ce chapitre. Néanmoins, afin d'épargner le lecteur non spécialiste, nous avons jugé préférable de livrer avec le tableau lui-même quelques clés de lecture qui essaient d'anticiper les interrogations que pourrait susciter sa consultation.

Tout d'abord, il faut signaler que tous les pays marqués d'un astérisque n'ont pu faire l'objet d'une actualisation et que nous avons donc repris les estimations antérieures. Par ailleurs, le manque de précision ou de fiabilité de certaines sources nous a fait renoncer, dans quelques cas, à la distinction « francophones partiels », trop incertaine, ce qui se traduit par la présentation d'un chiffre global dans la colonne « francophones », mais ne doit pas conduire le lecteur à conclure à l'homogénéité des niveaux de maîtrise de la langue française par les individus ainsi dénombrés.

POPULATION FRANCOPHONE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS DE LA FRANCOPHONIE					
Zone/pays	Population en 2010 (a)	Francophones	Pourcentage	Francophones partiels	Pourcentage
AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT					
Afrique du Nord et Moyen-Orient					
Tunisie	10 374 000	6 639 000		64%	
Moyen-Orient					
Égypte	84 474 000	300 000	0,4%	2 500 000	3%
Liban*	4 255 000	765 900	18%	851 000	20%
AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN					
Afrique subsaharienne					
Burundi*	8 519 000	425 900	5%	255 600	3%
Cap-Vert	513 000	18 000	3,5%	30 000	6%
Djibouti	879 000	439 500		50%	
Ghana	24 333 000	1 000 000	4%	331 200	1%
Guinée-Bissau	1 647 000	82 300	5%	164 700	10%
Guinée équatoriale	693 000	50 000	7%	150 000	22%
Mozambique	23 406 000	70 000		0,3%	
São Tomé et Príncipe*	165 000	33 000	20%	74 200	45%
Océan Indien					
Mayotte (France)*	199 000	59 700	30%	139 300	70%
La Réunion (France)*	837 000	664 600	79%	126 400	15%
Madagascar*	20 146 000	1 007 300	5%	3 021 900	15%
Maurice	1 297 000	194 500	15%	748 400	58%
Seychelles	85 000	25 500	30%	59 500	70%
AMÉRIQUE ET CARAÏBE					
Amérique du Nord					
Canada (total)	31 612 900	9 590 700		30%	
Nouveau-Brunswick (Canada)	730 000	313 900		43%	
Québec (Canada)	7 546 100	7 028 700		93%	
Saint-Pierre-et-Miquelon (France)*	6 000	6 000		100%	
Caraïbe					
Dominique*	67 000	1 500	2%	5 000	7,5%
Guadeloupe (France)*	467 000	374 500	80%	69 600	15%
Martinique (France)*	406 000	324 800	80%	62 900	15,5%
Haïti	10 188 000	1 222 600	12%	3 056 400	30%
Sainte-Lucie*	174 000	3 000		2%	
ASIE ET OCÉANIE					
Asie centrale					
Arménie	3 090 000	20 000	0,6%	180 000	6%
Géorgie	4 219 000			ND	
Extrême-Orient					
Cambodge	15 053 000	406 400		3%	



POPULATION FRANCOPHONE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS DE LA FRANCOPHONIE					
Zone/pays	Population en 2010 (a)	Francophones	Pourcentage	Francophones partiels	Pourcentage
Laos	6 436 000	173 800		3 %	
Thaïlande	68 139 000	562 000		0,8 %	
Vietnam*	89 029 000	623 200		0,7 %	
Océanie					
Nouvelle-Calédonie (France)*	254 000	203 200	80 %	25 400	10 %
Polynésie française (France)*	272 000	217 600	80 %	27 200	10 %
Vanuatu	246 000	110 700		45 %	
Wallis-et-Futuna (France)*	15 000	15 000		100 %	
EUROPE					
Europe centrale et orientale					
Albanie*	3 169 000	316 900		10 %	
Bulgarie	7 497 000	301 100	4 %	249 500	3 %
Croatie	4 410 000	24 300	0,6 %	107 700	2 %
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2 043 000	150 000	7 %	80 000	4 %
Hongrie	9 973 000	40 200	0,4 %	46 400	0,5 %
Lettonie	2 240 000	20 800		0,9 %	
Lituanie	3 255 000	67 000	2 %	61 200	2 %
Moldavie*	3 576 000	894 000		25 %	
Pologne	38 038 000	447 800	1 %	622 500	2 %
Rép. tchèque	10 411 000	153 900	1,5 %	93 600	0,9 %
Roumanie	21 190 000	1 853 000	9 %	2 903 100	14 %
Serbie	9 856 000			ND	
Slovaquie	5 412 000	75 500	1 %	46 400	0,9 %
Slovénie	2 025 000	38 600	2 %	34 400	2 %
Ukraine	45 436 000	285 800		0,6 %	
Europe de l'Ouest					
Andorre	87 000	34 900	40 %	26 100	30 %
Autriche	8 387 000	406 400	5 %	497 200	6 %
Belgique (total)	10 698 000	6 838 100	64 %	1 405 800	13 %
Comm. française de Belgique	4 505 000	4 415 000		98 %	
Chypre	880 000	36 600	4 %	73 800	8 %
France (métropole)	62 637 000	62 483 600		100 %	
Grèce	11 183 000	415 300	4 %	475 200	4 %
Luxembourg	492 000	352 800	72 %	87 000	18 %
Monaco*	33 000	25 800		78 %	
Suisse	7 597 000	3 827 300	50 %	1 599 300	21 %

(a) Source : *World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database*, <http://esa.un.org/unpp/>, sauf pour Canada, Québec et Nouveau-Brunswick : 2006, année du recensement et Communauté française de Belgique : 2008, État.

* : reprise des anciennes données en l'absence de nouveaux éléments.

ND : non disponible.

Les pourcentages ont été arrondis à la moitié la plus proche (sauf ente 0 % et 1 %) et les chiffres à la centaine.



L'attention du lecteur doit être particulièrement attirée sur deux pays pour lesquels la prise en compte – nouvelle et systématique cette année – des données sur la connaissance du français (enquête « Eurobaromètre » 2005 et *Adult Education Survey* 2007 pour la Belgique et Recensement fédéral de 2000 pour la Suisse) et l'enseignement du et en français (statistiques nationales) a provoqué une augmentation de l'estimation du nombre de francophones. En effet, pour la Belgique comme pour la Suisse, la langue française est, selon la communauté linguistique à laquelle on appartient, apprise comme une langue étrangère (parfois très tôt) ou la seule langue de scolarisation initiale, ce qui nous a autorisé à compter précisément les uns et les autres en distinguant les francophones (langue maternelle, très bonne et bonne connaissance du français, apprenants en français pour les moins de 15 ans) des francophones partiels (connaissance basique, apprenants du français pour les moins de 15 ans). De plus, elle fait partie intégrante de l'environnement de la plupart des citoyens, ce qui influence favorablement sa maîtrise, même partielle.

Autre grand pays francophone européen, la France est traitée comme les années précédentes avec une distinction entre la métropole et les départements, collectivités et territoires d'outre-mer. Pour ces derniers, en l'absence de données nouvelles, les pourcentages présentés lors de l'édition précédente ont été appliqués à la population de 2010¹, en tenant compte, le cas échéant, des résultats de l'étude conduite par l'équipe de chercheurs de l'AUF sur la situation du français dans l'océan Indien (pour Mayotte et La Réunion).

L'influence des données concernant l'enseignement du français sur notre estimation est tout aussi importante pour les pays dans lesquels sa maîtrise en dépend entièrement. Leurs variations à la hausse ou à la baisse, que le lecteur retrouvera dans les tableaux de la partie consacrée à l'enseignement, se retrouvent dans les chiffres présentés ici. À titre d'exemple, on peut citer les baisses enregistrées en Bulgarie, en Grèce, en Pologne ou en Roumanie; aussi bien que les hausses (modestes) constatées en Hongrie, en Lituanie et en République tchèque.

Quelques pays disposaient d'enquêtes spécifiques comprenant des données nationales sur la connaissance des langues, dont le français, que nous avons directement reprises : Andorre², Canada³, Québec (Canada)⁴, Nouveau-Brunswick⁵, Luxembourg, Suisse et Ukraine. Dans le cas de Monaco⁶, le chiffre fourni par le dernier recensement ne concernait que la langue maternelle du répondant, ce qui, dans le contexte monégasque, ne rend pas du tout compte du nombre réel de francophones.

Pour certains pays, en l'absence de statistiques ou d'enquêtes précises, nous avons choisi de reprendre – lorsqu'elles étaient cohérentes avec les données antérieures, avec les chiffres de

1. Sauf mention contraire, le chiffre retenu pour la population des pays et des territoires est issu de *World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database*, <http://esa.un.org/unpp/>.

2. Dans ce cas, l'enquête ne comptabilisait pas les enfants de zéro à quatre ans qui ont le français comme langue maternelle.

3. Réponse officielle du Canada au questionnaire de l'Observatoire selon les données du recensement de 2006 concernant la connaissance des langues officielles (français seulement + anglais et français).

4. Selon les données du recensement de 2006 concernant la connaissance des langues officielles (français seulement + anglais et français).

5. *Idem*.

6. Selon le recensement de 2008, le nombre de personnes dont la langue maternelle est le français en Principauté s'élève à 17 808 personnes, ce qui représente 57,2 % de la population.



l'enseignement du et en français disponibles et avec d'autres constatations⁷ – les estimations proposées par les autorités nationales dans leurs réponses à notre questionnaire (Arménie, Cambodge, Égypte, Guinée équatoriale, Maurice, Ex-Rép. yougoslave de Macédoine et Seychelles) ou, à défaut, celles suggérées par les réseaux de coopération culturelle et linguistique francophones (Burundi, Cap-Vert, Djibouti, Ghana, Guinée-Bissau, Haïti, Laos, Liban, Madagascar, São Tomé et Príncipe, Thaïlande, Vanuatu et Vietnam). Dans ces cas de figure, nous avons tenu compte, pour les pays de l'océan Indien, des résultats présentés par les chercheurs de l'AUF.

Enfin, en l'absence totale de toute source, même peu fiable, nous avons préféré ne communiquer aucune estimation (Géorgie et Serbie), sauf pour la Dominique et Sainte-Lucie, pays pour lesquels des observations directes rapportées lors de missions d'agents de l'OIF ont été jugées suffisamment crédibles, en raison, notamment, du nombre peu élevé de la population totale de ces territoires.

Note méthodologique

Depuis les années 1990, l'OIF assure une estimation du nombre de francophones à l'échelle mondiale. Dans les années antérieures, il revenait à chaque pays d'évaluer le nombre de personnes ayant une connaissance de la langue française, qu'elle soit partielle ou complète⁸. En cumulant les chiffres obtenus d'un pays à l'autre, l'OIF fournissait le nombre estimé de francophones dans le monde. Ces estimations de référence apparaissaient cohérentes et réalistes. Il était néanmoins possible de les actualiser et d'améliorer la fiabilité des chiffres. En effet, pour certains pays, une mise à jour s'imposait car le nombre ou le pourcentage de francophones était systématiquement repris d'un rapport à l'autre. Pour d'autres pays, les estimations semblaient sous-estimer ou surestimer le nombre de francophones. Dans le souci d'actualiser et de fiabiliser ces données, l'OIF a choisi de valider, par le biais de sources externes, les estimations des États.

Comme il sera démontré dans cette note, le processus de validation a conduit à apporter des modifications à la définition même des francophones pour plusieurs pays, surtout africains. Cette modification est justifiée par le fait que les données disponibles ne concernent pas toujours la connaissance de la langue française à l'oral mais plutôt à l'écrit. Par ailleurs, toujours pour les pays africains, les informations ne concernaient pas les francophones âgés de moins de 10 ans. Par conséquent, pour plusieurs pays, le pourcentage de francophones a dû être calculé aux moyens de deux méthodes d'estimation qui vont être précisées ci-dessous. Ce changement de définition et la réduction du champ d'observation à la population des 10 ans et plus entraînent une forme de cassure entre les estimations présentées dans les derniers rapports et celles de celui-ci. Les estimations présentées ici s'inscrivent donc dans une nouvelle démarche de validation et de fiabilisation plutôt que dans le processus de continuité instauré depuis les années 1990.

7. La grille d'observation établie par le professeur Robert Chaudenson, dont les résultats ont été publiés pour plusieurs pays dans Robert Chaudenson et Dorothee Rakotomalala (coordonnateurs), *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, réseau « Observation du français et des langues nationales » de l'Agence universitaire de la Francophonie, 2004, nous a particulièrement servi dans ce cas.

8. Les États et gouvernements membres et observateurs de l'OIF étaient saisis officiellement par un questionnaire comportant, entre autres, la question suivante : « Quelle est l'estimation du nombre de francophones? Préciser : Francophones (personnes capables de faire face, en français, aux situations de communication courante) et Francophones partiels (personnes ayant une compétence réduite en français, leur permettant de faire face à un nombre limité de situations). »





CHAPITRE 1

Panorama chiffré

La comparaison entre les estimations produites antérieurement et celles-ci est par conséquent déconseillée dans le cas de plusieurs pays. C'est par le recours à trois grandes sources de données que ce nouveau processus de validation a pu être mis en œuvre.

Sources de données

À quelques exceptions près, estimer le nombre de francophones dans les États membres et observateurs n'est pas une tâche facile. Peu de pays ont à leur disposition une base de données qui présente un volet très élargi sur la connaissance des langues, quelle qu'en soit la définition. Pour analyser les estimations produites par les pays, trois sources de données ont été mobilisées : les recensements, les enquêtes sur des thèmes divers ayant en commun de permettre d'induire des informations sur la connaissance du français et les données sur l'éducation.

Recensements

Dans la majorité des pays membres et observateurs, un recensement de la population est effectué tous les cinq ou 10 ans et les données sont mises à la disposition des requérants sur demande. Les recensements constituent une source de données idéale pour produire des estimations car les questionnaires sont normalement remplis par l'ensemble des habitants du territoire, ce qui nous fournit un portrait complet et totalement représentatif de la population à l'étude. D'un pays à l'autre, les questions posées dans les recensements varient. Certains recensements tiennent sur une page alors que d'autres contiennent plusieurs questions réparties sous différents thèmes. Cependant, mis à part le recensement canadien qui compte un volet linguistique très détaillé, peu de recensements comportent plus d'une question sur les langues.

Dans la majorité des recensements européens et asiatiques, une seule question est posée sur la langue. Très souvent, il s'agit d'une question portant sur la langue maternelle. Cependant, cette seule question n'est pas suffisante pour valider les estimations du nombre de francophones car dans la très grande majorité des pays membres et observateurs de l'OIF, la langue française n'est pas la principale langue maternelle des habitants. Par conséquent, il n'est pas possible de repérer au moyen de cette seule question les gens qui connaissent peut-être la langue française mais qui déclarent une autre langue maternelle. Il s'agit là d'une part très importante des francophones dans le monde.

Dans quelques recensements figure une question sur la langue maternelle et sur la langue d'usage au foyer. Les réponses à cette question nous permettent d'identifier des francophones supplémentaires, c'est-à-dire les francophones qui n'ont pas le français comme langue maternelle mais qui parlent cette langue à la maison. Toutefois, dans plusieurs pays, ces francophones « supplémentaires » sont peu nombreux et ne représentent pas l'ensemble des francophones qui connaissent la langue française bien qu'elle ne soit ni leur langue maternelle ni leur langue d'usage au foyer. Les résultats obtenus ne sont donc pas non plus suffisants pour valider les estimations.

Dans certains pays, dont la Hongrie, la Lituanie et la Lettonie, s'ajoute à la question sur la langue maternelle une question sur la connaissance d'autres langues. Le répondant est dès lors en mesure d'affirmer s'il connaît une autre langue que sa langue maternelle, et de préciser laquelle ou lesquelles. Par ce biais, il est aisément possible de valider les estimations du nombre de francophones, puisqu'est révélé le nombre de personnes qui ont une connaissance de la langue française, que le français soit langue maternelle ou non. Malheureusement, peu de





pays posent une telle question à l'occasion de leurs recensements, ce qui nous contraint à utiliser d'autres sources pour procéder à la validation des estimations.

Dans quelques pays africains, une question sur la langue d'usage ou sur la langue couramment parlée est ajoutée. Ces deux questions ne permettent d'estimer que très sommairement le nombre de francophones, car ne peuvent pas être comptabilisés ceux qui n'utilisent pas le français à la maison ou qui parlent plus couramment une autre langue. Cependant, dans quelques États, une question sur la langue dans laquelle le répondant sait lire et écrire est présente. Sachant que le français n'est qu'à de très rares exceptions près une langue maternelle et qu'il est appris à l'école, le nombre de personnes alphabétisées en français recouvre la quasi-totalité des francophones. Toutefois, comme précisé plus loin, le fait d'utiliser cette variable amène à modifier la définition des francophones dans certains États africains.

Dans plusieurs pays africains, les recensements sont une excellente source de données puisqu'ils permettent de dénombrer les francophones alphabétisés qui constituent, comme dit précédemment, la part majoritaire des francophones locaux. Toutefois, plusieurs de ces recensements ne sont pas très récents. En Europe, les recensements sont généralement produits tous les 10 ans alors que dans certains pays africains, les intervalles de temps intercensitaires ne sont pas constants. De plus, étant donné que la comptabilisation et l'analyse des questionnaires prennent du temps, il n'a pas toujours été possible dans le présent rapport de valider le dénombrement des francophones avec les tout derniers recensements produits (cas du Burundi). Malgré ces inconvénients, il n'en reste pas moins que **plus de 20 pays membres et observateurs de l'OIF possèdent une base de données tirée des recensements** où des variables sur la connaissance des langues sont disponibles et suffisantes pour avancer des estimations fiables pour quelques pays africains et européens ainsi que pour le Canada.

Enquêtes

Pour beaucoup de pays, les questions posées sur les langues dans les recensements ne sont pas suffisantes pour estimer le nombre de francophones. Par conséquent, pour étayer ses estimations, l'OIF a eu recours aux données tirées d'enquêtes réalisées dans certains pays européens et africains. Les enquêtes, quel qu'en soit le thème, s'adressent généralement à une classe d'âge précise de la population. La nature de l'information varie en fonction du thème de l'enquête et des questions qui y sont reliées. Très peu d'enquêtes nationales contiennent un volet linguistique. Pour pallier cette lacune, dans le cas des pays européens, l'OIF s'est fondée sur les résultats tirés de deux enquêtes réalisées par Eurostat dans plus d'une vingtaine de pays au cours des dernières années. Dans le cas des pays africains, les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), financées par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et réalisées dans plus de 85 pays, collectent entre autres des données sur la scolarisation et l'alphabétisation. Bien qu'aucune question ne soit directement posée sur la connaissance des langues, des informations obtenues sur l'alphabétisation permettent d'évaluer indirectement le nombre de francophones pour plusieurs pays africains dans lesquels le français est la langue d'enseignement.

Au total, les données d'enquêtes auront permis de valider les estimations du nombre de francophones dans près d'une quinzaine de pays africains et d'une vingtaine de pays européens.

Bien souvent, ces enquêtes ne concernent pas l'ensemble de la population et les questions sont régulièrement posées aux gens âgés de 15 ans et plus. Dès lors, pour dresser

un portrait de l'ensemble de la population francophone, il a fallu mobiliser des données sur l'éducation, et plus précisément sur le nombre d'élèves inscrits à des cours de français, langue d'enseignement, langue seconde ou langue étrangère.

Données concernant l'éducation

Une section des questionnaires adressés par l'OIF aux États portait sur l'éducation. Dans cette section, il était demandé d'inscrire le nombre d'élèves recevant des cours en français ou des cours de français langue seconde/étrangère et ce, pour les niveaux primaire, secondaire et supérieur. Pour certains pays, notamment dans le cas des pays européens, ces données ont permis d'estimer le nombre des « jeunes francophones », c'est-à-dire des francophones âgés de moins de 15 ans. Dans les pays où le français est la langue d'enseignement, nous avons également obtenu le nombre de jeunes francophones par le biais des données diffusées en ligne par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU)¹. Chaque année, l'ISU collecte de nombreuses données concernant une multitude de variables liées à l'éducation dans tous les pays du monde. Ces données sont communiquées par les ministères de l'Éducation et sont libres d'accès. Dans certains cas, les données de l'ISU ont permis de confirmer les données communiquées par les États.

Par le biais des trois sources précédemment évoquées, nous avons été en mesure de valider les estimations de près de 50 pays des continents américain, européen, africain et asiatique. Malheureusement, pour près d'une vingtaine de pays, il n'aura pas été possible de faire aboutir le processus de validation, faute de données. Pour ces pays, nous avons donc dû appuyer nos estimations sur les chiffres fournis dans les derniers rapports portant sur le nombre d'apprenants, le taux de scolarisation et sur certaines enquêtes réalisées par les réseaux de chercheurs de l'Agence universitaire de la Francophonie. La méthodologie suivie pour produire ces estimations varie d'une région du monde à l'autre. En effet, en fonction des données disponibles et du statut de la langue dans chaque pays, une méthodologie adaptée devait être appliquée. Dans la suite de ce chapitre sont précisées la méthodologie et les sources de données utilisées. La définition des francophones et les résultats obtenus pour certains pays sont également commentés.

Afrique et Moyen-Orient

Dénombrer les francophones en Afrique et au Moyen-Orient est très complexe car le statut de la langue française varie énormément d'un pays à l'autre. Alors que dans certains pays, le français est la seule langue officielle, dans d'autres il est une des langues officielles et dans d'autres encore, il n'a aucun statut. Il en est de même pour la langue d'enseignement. Certains pays membres ou observateurs ont un système d'éducation où le français est la seule langue d'enseignement, d'autres offrent une éducation en français à partir d'un certain niveau scolaire seulement, en alternance avec une autre langue du pays. Dans d'autres pays enfin, le français est uniquement enseigné comme langue étrangère. Conséquemment, sachant en plus que le type de données disponibles varie largement d'un pays à l'autre, il est impossible d'appliquer une méthode d'estimation uniforme pour cette trentaine de pays. Pour choisir la méthodologie appropriée à chaque pays, cet ensemble a été divisé en deux catégories : une première catégorie de pays où le français est la seule langue d'enseignement et où une première méthode d'estimation indirecte a été appliquée; une seconde catégorie de pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement ou bien est enseigné à

1. http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC.



titre de langue étrangère et pour lesquels une méthodologie beaucoup plus simple a suffi. Bien évidemment, cette catégorisation suppose l'obtention de données externes pour produire les estimations. Ainsi, plusieurs pays ont dû être placés dans une catégorie « Autres » pour laquelle la méthode d'estimation est moins rigoureuse et un peu plus subjective. Cette catégorie est reprise en fin de section car elle ne comprend pas uniquement des pays africains.

Pays où le français est la seule langue d'enseignement

Dans les pays où le français est la seule langue d'enseignement, même si les données directes sur la connaissance des langues sont insuffisantes, nous sommes en mesure d'évaluer assez justement le nombre de francophones par le biais de données sur l'éducation. Puisque les individus apprennent le français à l'école (où le français est la seule langue d'enseignement), la population des francophones équivaut à peu près à la population scolarisée du pays. Par conséquent, dès lors que le recensement donne le nombre de personnes alphabétisées, le nombre approximatif de francophones est connu. Certes, le niveau de compétence varie en fonction du nombre d'années d'études, mais cette variable permet tout de même de dresser un portrait assez complet et réaliste de la situation. Dans plusieurs pays africains où le français est la seule langue d'enseignement, soit les recensements ne contenaient pas de question sur la langue d'alphabétisation, soit ils dataient de plusieurs années, voire de plus d'une décennie. L'objectif ultime de notre exercice étant de produire des estimations qui soient les plus justes et les plus actuelles possible, une autre source de données a été mobilisée, à laquelle a été appliquée une méthode d'estimation indirecte.

Méthode d'estimation indirecte

L'objectif de cette méthode est d'estimer le pourcentage de personnes qui ont une connaissance de la langue française, qu'elle soit partielle ou complète, dans les pays africains où le français est la principale langue d'enseignement. Elle a été développée par une étudiante démographe, Camille Bouchard-Coulombe, grâce à une bourse du ministère des Relations internationales du Québec; cette étudiante a effectué un stage professionnel à l'Observatoire de la langue française. Sa méthode a été validée par Richard Marcoux, responsable de l'ODSEF, partenaire de l'OIF.

Dans plusieurs pays africains, les données issues des recensements ou des enquêtes ne nous permettent pas d'estimer directement la proportion de personnes ayant une connaissance de la langue française car aucune question n'est posée sur le sujet. Pour pallier cette lacune, Camille Bouchard-Coulombe s'est basée sur le travail de Moussa Bougma². Dans son étude, M. Bougma a utilisé les données des recensements burkinabés de 1985, 1996 et 2006 dans le but d'analyser l'évolution des dynamiques linguistiques au Burkina Faso. Sachant que le français est la langue officielle du pays mais que plusieurs autres langues détiennent le statut de langues nationales ou locales, il s'est, entre autres, intéressé à la place du français dans cette société par rapport aux autres langues en considérant les variables sur l'alphabétisation et la langue couramment parlée.

2. Moussa Bougma, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*, rapport de recherche de l'ODSEF (Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone), Université Laval, Québec, 2010, http://www.odsef.fss.ulaval.ca/Upload/odsef_rrmbougma2010_18022010_110928.pdf.



À partir des données du recensement burkinabé de 1985, M. Bougma (2010) a élaboré une grille dans laquelle la proportion des personnes alphabétisées en français est inscrite en fonction du nombre d'années d'études et du groupe d'âge (tableau 1). Le tableau tient uniquement compte de la population âgée de 10 ans et plus. Par exemple, si nous nous référons à cette grille, nous savons que sur 100 personnes âgées de 35 à 44 ans et qui ont poursuivi trois années d'études, 71,86 d'entre elles sont alphabétisées en français. Cette grille nous démontre donc que nous pouvons estimer indirectement le nombre de personnes alphabétisées en français même si nous n'avons pas l'information. Pour ce faire, il suffit de créer, pour un pays africain donné, un tableau dans lequel l'effectif de population est catégorisé selon le groupe d'âge et le nombre d'années d'études (tableau 2). Une fois ce tableau produit, nous appliquons les proportions de M. Bougma (2010) à l'effectif correspondant. Prenons l'exemple où nous savons que 2 620 personnes ont entre 10 et 24 ans et ont suivi cinq années d'études. Sachant que 95,14 % (tableau 1) de ces personnes sont alphabétisées en français, il suffit de faire le calcul $2\,620 \times 95,14\%$ pour savoir que sur ces 2 620 personnes 2 493 sont réellement alphabétisées en français. Une fois ce calcul fait pour chaque cellule du tableau (tableau 3), nous additionnons l'ensemble des effectifs obtenus. Cette somme nous donne concrètement le nombre de personnes que nous estimons de façon indirecte comme alphabétisées en français. En divisant le nombre d'individus que nous estimons alphabétisés en français par la population totale, nous obtenons le pourcentage des personnes qui ont une connaissance du français pour un pays africain donné (tableau 4).

TABLEAU 1 : PROPORTION (%) DES PERSONNES ALPHABÉTISÉES EN FRANÇAIS EN FONCTION DU NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES SELON LES GROUPES D'ÂGE AU RECENSEMENT DE 1985

Nombre d'années d'études	Groupe d'âge					Total
	10-24	25-34	35-44	45-54	55+	
0	0,03	0,09	0,06	0,08	0,05	0,06
1	31,89	32,25	36,90	38,54	34,62	32,49
2	44,57	44,60	45,84	47,16	46,69	44,72
3	68,04	70,56	71,86	66,75	63,62	68,62
4	87,50	85,97	84,15	83,68	79,59	87,11
5	95,14	93,42	92,23	92,47	88,39	94,76
6	97,76	96,82	96,44	95,88	92,53	97,35
7	99,13	96,03	97,81	92,09	96,92	98,81
8	99,09	95,93	96,23	93,55	93,18	98,58
9	98,83	96,38	97,19	97,93	89,33	98,32
10	98,56	96,62	97,12	96,92	94,18	97,84
11	99,17	95,51	96,06	96,90	95,65	98,28
12	99,09	96,28	97,10	93,44	98,15	98,26
13+	99,31	97,96	95,62	93,20	93,20	98,30

Source : M. Bougma, *op. cit.*, 2010, p. 61.

**TABLEAU 2 : POPULATION FICTIVE RÉPARTIE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES**

Nombre d'années d'études	Groupe d'âge					Total
	10-24	25-34	35-44	45-54	55+	
0	8 200	6 944	4 711	3 843	5 111	52 780
1	597	184	94	53	42	3 925
2	1 479	499	248	146	116	4 915
3	2 178	554	228	155	110	4 585
4	2 448	522	260	102	78	3 945
5	2 620	935	516	257	176	4 711
6	1 945	445	246	202	208	3 078
7	1 821	227	169	52	24	2 298
8	1 287	272	227	46	37	1 871
9	1 143	347	348	81	56	1 979
10	773	225	211	94	79	1 385
11	461	99	77	39	18	696
12	476	205	189	149	27	1 046
13+	550	564	328	231	100	1 774
Total	25 978	12 023	7 852	5 450	6 183	88 986

N.B.: Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments constitutants en raison de la suppression des chiffres après la virgule.

TABLEAU 3 : POPULATION FICTIVE ALPHABÉTISÉE EN FRANÇAIS UNE FOIS LES PROPORTIONS CORRESPONDANTES APPLIQUÉES

Nombre d'années d'études	Groupe d'âge					Total
	10-24	25-34	35-44	45-54	55+	
0	2	6	3	3	3	17
1	190	59	35	21	14	319
2	659	223	114	69	54	1 119
3	1 482	391	163	103	70	2 210
4	2 142	449	218	85	62	2 956
5	2 493	874	476	237	156	4 236
6	1 901	430	237	194	192	2 954
7	1 805	218	166	48	23	2 260
8	1 275	261	219	43	34	1 832
9	1 130	335	338	79	50	1 932
10	762	217	205	91	75	1 350
11	458	95	74	38	17	682
12	471	197	184	139	27	1 019
13+	547	552	313	216	93	1 721
Total	15 317	4 308	2 745	1 366	871	24 608

N.B.: Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments constitutants en raison de la suppression des chiffres après la virgule.

TABLEAU 4 : ESTIMATION DE LA PROPORTION DE FRANCOPHONES

Individus alphabétisés en français	24 608
Population totale (10 ans et plus)	57 486
Population totale	88 986
Population francophone (rapportée à la population 10 ans +)	42,8 %
Population francophone (rapportée à la population totale)	27,8 %

Pays à l'étude

Nous avons été en mesure d'appliquer cette méthode à 13 pays africains car bien que certains pays aient un système d'éducation où le français est la seule langue d'enseignement, faute de données sur l'éducation, ces pays ont dû être classés dans la catégorie « Autres », développée dans une autre section. Les pays à l'étude sont les suivants : Bénin – Burkina Faso – Centrafrique – Congo – Congo (République démocratique du) – Côte d'Ivoire – Gabon – Guinée – Mali – Niger – Sénégal – Tchad – Togo.

Sources

Comme mentionné, pour appliquer la méthode d'estimation indirecte, il faut simplement bâtir un tableau dans lequel la population de chaque pays est catégorisée en fonction du groupe d'âge des individus et du nombre d'années d'études atteint. Pour dresser ces tableaux ont été exploitées les données des fichiers « ménages » des enquêtes EDS. Ces enquêtes ont été réalisées dans plus de 85 pays et concernent principalement la fécondité, la mortalité et la santé des individus interrogés. Financées par la United States Agency for International Development (USAID), elles collectent une multitude d'informations sur chacun des membres des ménages étudiés, qui forment un échantillon représentatif de la population, et sont utilisées aux fins de nombreuses études. Dans chacune des études sont posées des questions sur l'éducation. À partir des variables hv108 (éducation en année) et hv105 (âge), il est très facile de construire le tableau de base auquel appliquer ensuite les proportions de M. Bougma. Pour plusieurs pays à l'étude, différentes enquêtes EDS ont été réalisées dans les 15 dernières années. Par conséquent, dans plusieurs pays, le nombre de francophones a pu être estimé à deux moments précis dans le temps. Lorsque nous disposons de ces deux estimations, nous avons actualisé le pourcentage de francophones en 2010 à l'aide d'une projection linéaire. Dans les cas où nous ne disposons pas de deux enquêtes, nous avons dû appliquer le taux ressortant de l'enquête disponible à la population de 2010 du pays correspondant.

Pour quelques pays cités dans cette section, des données tirées d'un recensement ou d'enquêtes nationales permettaient d'estimer le nombre de francophones. La méthode d'estimation indirecte leur a également été appliquée dans le but de comparer les résultats de cette méthode aux résultats tirés des recensements et des enquêtes, et de s'assurer ainsi de la validité de la méthode d'estimation indirecte. En comparant les données nationales béninoises, burkinabées et sénégalaises aux résultats obtenus à l'aide des enquêtes EDS et de la méthode d'estimation indirecte, nous avons constaté que les estimations du nombre des francophones étaient les mêmes. La fiabilité de cette nouvelle méthodologie d'estimation du nombre de francophones dans les pays où le français est la seule langue d'enseignement se trouve donc vérifiée.



Limites

Bien que cette méthode permette d'estimer indirectement le nombre de francophones dans des pays où, à première vue, il était impossible de le faire directement à partir des données disponibles, elle comporte néanmoins certaines limites qu'il convient de préciser.

Francophones âgés de 10 ans et plus

De nombreuses études, dont celles de M. Bougma (2010) et de l'Unesco, démontrent qu'il faut environ quatre à six années d'études pour être à l'aise dans une langue. Sachant que les enfants entrent à l'école vers six ans, ils commenceraient donc à maîtriser la langue française vers l'âge de 10 ans. Par conséquent, nous pouvons valablement les considérer comme francophones à partir de cet âge. N'ayant pas de données sur la connaissance des langues à l'oral, quel que soit l'âge, nous n'avons pas d'autre choix que de baser nos estimations sur des données de scolarisation. Par le fait même, nos francophones ne peuvent théoriquement pas avoir moins de 10 ans. En estimant la population francophone âgée de 10 ans et plus, deux choix se présentent à nous. Nous pouvons soit présenter la proportion de francophones (âgés de 10 ans et plus) par rapport à la population totale, soit la rapporter à la population totale âgée de 10 ans et plus. Selon l'une ou l'autre option, les résultats sont grandement modifiés dans les pays africains où la population est très jeune. Prenons, par exemple, le cas du Congo où plus de deux millions de personnes âgées de 10 ans et plus sont estimées francophones. Rapporté à la population totale, le nombre permet de conclure que 56 % de la population congolaise est francophone en 2010, alors que la proportion de francophones était estimée à 60 % dans le dernier rapport. Si ce nombre est rapporté au total des personnes âgées de 10 ans et plus, la proportion de francophones s'élève à 78 %.

Francophones et alphabétisation

Dans les rapports précédents, les francophones étaient définis en fonction de leur capacité à s'exprimer en français. Une personne ne sachant ni lire ni écrire cette langue, dans la mesure où elle la parlait, était tout de même considérée comme francophone. Par le biais de la méthode d'estimation indirecte ne peuvent être pris en compte que les francophones sachant **lire et écrire le français**. Ce qui pose problème, notamment en Côte d'Ivoire, où la proportion de francophones « informels », c'est-à-dire de personnes parlant le français mais ne sachant ni le lire, ni l'écrire, semblerait assez importante. Toutefois, très rares sont les pays où des données sur l'aptitude des gens à parler le français sont disponibles. Conséquemment, en ayant recours à cette méthode d'estimation indirecte, nous sommes conduits à modifier la définition des francophones dans tous les pays africains où nos estimations sont produites à partir de données liées à la scolarisation. Sont donc définis comme francophones tous ceux qui savent lire et écrire la langue française, indépendamment du niveau de compétence.

Une seule catégorie de francophones

Dans les rapports précédents, les francophones étaient scindés en deux catégories. Dans la première catégorie se trouvaient les francophones définis comme personnes « capables de faire face, en français, aux situations de communication courante ». Dans la deuxième catégorie figuraient les « francophones partiels », c'est-à-dire les personnes « ayant une compétence réduite en français, leur permettant de faire face à un nombre limité de situations ». La méthode d'estimation indirecte ne nous permet pas de distinguer aussi aisément deux catégories de francophones. Certes, il serait possible de considérer tous les gens ayant achevé le cycle d'études primaires comme francophones, et comme francophones partiels tous ceux qui n'ont pas terminé leurs études primaires. Cependant, comme déjà précisé, la méthode ne permet pas d'évaluer le



CHAPITRE 1

Panorama chiffré

niveau de compétence des individus concernés. Par conséquent, il serait totalement arbitraire et subjectif de diviser les francophones en deux catégories en fonction du nombre d'années d'études, d'autant que les âges d'entrée et de sortie comme les taux de redoublement sont variables. Nous avons donc fait le choix de grouper en une seule catégorie tous les francophones estimés à partir de cette méthode, donc tous les francophones issus de pays où le français est la seule langue d'enseignement et pour lesquels nous disposons de données tirées des enquêtes EDS.

Exemples

Le recours à cette nouvelle méthodologie entraîne une forme de cassure avec les estimations publiées dans les derniers rapports. En effet, puisque la méthodologie, la définition et la population étudiée ne sont plus les mêmes, nous ne pouvons pas comparer les estimations de 2010 à celles présentées antérieurement. Dans les rapports précédents, les estimations étaient communiquées par les États sans que les sources soient précisées. Une des exigences du présent rapport était de valider ces estimations au moyen de sources fiables et actuelles. Conséquemment, pour certains pays comme le Burkina Faso, les estimations antérieures ont dû être revues à la hausse. Alors que 5 % des Burkinabés étaient considérés comme francophones dans le dernier rapport, l'utilisation de nouvelles sources de données a permis de confirmer qu'en réalité 20 % des Burkinabés sont francophones en 2010 et que 30 % de la population burkinabée âgée de 10 ans et plus est francophone. Pour d'autres pays, on constate que les précédents rapports manquaient de précision dans l'estimation. Par exemple, au Sénégal, où 31 % de la population était estimée francophone en 2006-2007 (dont 21 % de francophones partiels), les nouvelles données nous permettent d'estimer les francophones, sans distinction de niveau, à 24 % de la population totale et à 35 % de la population âgée de 10 ans et plus. Pour d'autres pays encore, comme le Mali, les estimations des derniers rapports se trouvent confirmées. 16 % des Maliens étaient considérés comme francophones dans le dernier rapport ; ils représentent 18 % de la population totale en 2010.

Les estimations produites cette année s'inscrivent davantage comme un « nouveau départ » plutôt que dans un processus de continuité. Bien qu'elles ne permettent pas, en toute rigueur, de mesurer l'évolution du nombre de francophones pour les pays considérés depuis le dernier rapport, en contrepartie, elles permettent de valider la plupart des estimations produites antérieurement et d'avoir une image plus juste, bien que minimaliste, de la situation.

Pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement, ou bien est enseigné à titre de langue étrangère ou seconde

Dans les pays où le français n'est pas la seule langue d'enseignement et où il est enseigné à titre de langue étrangère/seconde, c'est l'existence de données nationales sur la connaissance des langues qui a rendu possible l'estimation des francophones. Cinq pays sont concernés par cette méthode de validation : Cameroun – Comores – Maroc – Mauritanie – Rwanda.

Mis à part pour le Cameroun, l'ensemble des données permet de valider les estimations tirées des recensements nationaux. Dans le cas du Cameroun, les données proviennent de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages 2007 (ECAM3). Bien entendu, d'un pays à l'autre, les questions figurant dans les recensements ne sont pas les mêmes. Dans le cas du Cameroun et des Comores, les estimations du nombre de francophones ont pu être validées au moyen de données concernant la langue dans laquelle les habitants savent lire et écrire. Au Cameroun et aux Comores, la question a été posée aux gens âgés de 15 ans et plus. Pour les trois autres pays (le Maroc, la Mauritanie et le Rwanda), des informations étaient disponibles sur la/langue(s) parlée(s) par les répondants. Au Maroc et en Mauritanie, la question était posée aux individus âgés





de 10 ans et plus, et au Rwanda, aux individus de tous âges. Grâce à ces données, les estimations du nombre de francophones dans ces cinq pays d'Afrique ont pu facilement être validées.

Limites

L'utilisation de ces données permet de confirmer ou d'avancer des estimations à partir de chiffres crédibles et fiables. Leur exploitation trouve cependant deux limites. Premièrement, à l'exception du Rwanda (où la question était posée à toute la population), nous sommes contraints d'estimer le nombre de francophones à partir d'un certain âge, soit 10 ans ou 15 ans. Il est vrai qu'un nombre très faible d'enfants de moins de 10 ans sont susceptibles d'être considérés comme francophones, surtout dans un pays où le français n'est pas la langue d'enseignement. En revanche, dans le cas du Cameroun et des Comores, où le nombre de francophones est estimé en tenant compte uniquement des personnes âgées de 15 ans ou plus, il s'agit d'une vraie lacune que nous n'avons pas les moyens de combler. Nous pourrions certes utiliser les données sur l'éducation, mais ne disposant pas de données par groupe d'âge, il nous est difficile d'estimer le nombre de francophones comoriens et camerounais âgés de 10 à 15 ans. Deuxièmement, les données n'étant pas les mêmes d'un pays à l'autre, la définition du mot « francophone » peut également varier selon les pays. Alors qu'au Cameroun et au Comores, les francophones sont définis comme ceux sachant lire et écrire en français, au Maroc, en Mauritanie et au Rwanda, ils sont définis comme ceux qui parlent la langue française, à quelque niveau de compétence que ce soit. Là encore, dans le premier cas, il y a un risque de sous-estimation du nombre de francophones.

La vigilance s'impose

Il faut être très vigilant dans l'analyse des résultats car ils ne sont pas forcément comparables avec les résultats présentés dans les derniers rapports. Puisque les estimations concernent la population âgée de 10 ou 15 ans et plus, il est impossible de les inclure dans une perspective de continuité avec les estimations diffusées dans les années antérieures. À titre d'exemple, alors que 45 % de la population camerounaise était estimée francophone dans le rapport de 2006-2007, les données de l'enquête camerounaise nous ont permis de constater que, bien que 36 % de la population camerounaise totale soit alphabétisée en français, ce sont en fait 60 % des Camerounais âgés de 15 ans et plus qui le sont dans cette langue.

Europe

En Europe, hormis les États et gouvernements où le français est langue officielle (souvent aux côtés d'autres langues), le statut de la langue française est celui de langue étrangère. Il a donc été plus simple de valider les estimations du nombre de francophones car nous avons appliqué une méthode uniforme à l'ensemble des pays à partir des données (peu nombreuses) de quelques enquêtes nationales et européennes sur l'éducation. Des estimations sur le nombre de francophones ont ainsi été produites pour 19 des 26 pays européens.

Sources

À l'exception des données sur l'éducation, les pays européens sont peu nombreux à fournir des données nationales de nature linguistique, que ce soit par le biais des recensements ou des enquêtes nationales. Pratiquement aucune donnée concernant la connaissance de la langue française n'est disponible. Et lorsque des données sont disponibles, elles concernent davantage la langue maternelle ou la langue d'usage au foyer. Ces deux variables ne nous suffisent donc pas pour produire des estimations réalistes du nombre de francophones à



l'échelle nationale d'un pays. Toutefois, à l'échelle européenne, des données sur les langues sont disponibles via deux enquêtes réalisées par Eurostat. Comme ces enquêtes contiennent des variables concernant le niveau de connaissance de la langue française, il nous a été possible de classer les francophones en deux catégories (« francophones » et « francophones partiels ») ainsi que précédemment. Par conséquent, en Europe, la définition des francophones reste identique à celle donnée dans les derniers rapports.

Enquête Eurobaromètre 63.4 : Les Européens et les langues

En 2005, Eurostat a axé l'une de ces enquêtes Eurobaromètre¹ sur la connaissance des langues dans plus de 25 États membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Bulgarie, Croatie, Roumanie, Turquie et dans la communauté chypriote turque (pays alors candidats à l'UE). Dans chaque pays, un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans et plus a été interrogé. Des questions concernant la langue maternelle ainsi que la connaissance d'autres langues (avec des précisions sur les niveaux de compétence) lui ont été adressées. Lorsque les participants affirmaient avoir la connaissance d'une langue étrangère, ils devaient qualifier leur niveau de connaissance en choisissant parmi trois réponses : basique, bon ou très bon. À partir des résultats de cette enquête, nous avons été en mesure d'estimer la proportion de gens âgés de 15 ans et plus qui soit ont le français comme langue maternelle, soit ont une connaissance partielle ou complète de cette langue à titre de langue étrangère.

Enquête sur l'éducation des adultes

En 2007, Eurostat a réalisé une enquête sur l'éducation des adultes dans 29 pays européens². L'objectif était de collecter des données sur l'éducation tout au long de la vie des adultes âgés de 25 à 64 ans vivant dans des ménages privés. Cette enquête a le grand avantage d'avoir concerné un échantillon assez important des populations européennes et de contenir un volet sur la connaissance des langues. Une fois de plus, les participants devaient préciser leur langue maternelle, les langues étrangères qu'ils maîtrisaient ainsi que leur niveau de connaissance (basique, bon, très bon).

Enquête suisse

La Suisse n'étant ni membre de ni candidate à l'Union européenne, Eurostat n'a pas réalisé les deux enquêtes précédemment mentionnées sur ce territoire. Toutefois, dans le cadre d'un programme national de recherche intitulé « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse », une enquête sur les conditions favorables et défavorables au multilinguisme³ a été produite en 2006. Le questionnaire a été adressé à un échantillon représentatif de la population âgée de plus de 18 ans. Dans le cadre de cette enquête, il a été possible de récolter des données par niveau sur la connaissance de la langue française dans les régions linguistiques suisses. Les questions sur la connaissance du français étaient posées à tous les Suisses qui n'avaient pas le français comme langue maternelle. Pour pallier cette lacune, nous avons aussi eu recours aux données sur la langue maternelle tirées du recensement suisse de 2000.

1. Eurostat, « Les Européens et les langues », Eurobaromètre Spécial 237 – Vague 63.4 – TNS Opinion & Social, 2005, <http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/eurobarometre.pdf>.

2. Eurostat, *Adult Education Survey*, 2007.

3. *Sprachkompetenzen der erwachsenen Bevölkerung in der Schweiz*, Institut für Sprachwissenschaft, Iwar Werlen, août 2008.



Enquête luxembourgeoise

Dans le cadre de l'enquête luxembourgeoise « Baleine Bis⁴ » effectuée en 2008, il a été possible de recueillir des informations sur la connaissance des langues parmi la population luxembourgeoise âgée de 18 à 70 ans. Eurostat n'ayant pas effectué l'enquête sur l'éducation des adultes au Luxembourg, l'enquête « Baleine Bis » a permis de corroborer les résultats fournis par l'enquête « Eurobaromètre ». Les résultats portent non seulement sur la connaissance générale des langues mais aussi sur l'utilisation des langues au travail, à la maison, dans les commerces et restaurants, etc.

Enquête andorrane

Andorre n'étant pas non plus membre de l'Union européenne, aucune étude concernant les langues dirigée par Eurostat n'est disponible pour ce pays. Toutefois, une étude nationale⁵ très récente portant sur la connaissance et l'utilisation des langues en Andorre nous a permis de dénombrer les francophones dans cet État. Cette étude, conduite en 2009 avec un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans et plus, comportait en effet plus de 60 questions portant sur la connaissance et l'utilisation des langues dans toutes les sphères de la vie privée et publique des individus.

Méthode

En combinant les différentes sources de données européennes aux données sur l'éducation, nous avons donc été en mesure d'estimer le nombre de francophones dans plus de 19 pays européens. Sachant que les données des enquêtes européennes mentionnées plus haut concernent soit la population âgée de 15 ou 18 ans et plus, soit la population âgée de 25 à 64 ans, soit encore la population âgée de 18 à 70 ans, nous avons utilisé les données de l'éducation pour estimer le nombre de francophones plus jeunes. Ainsi, les apprenants du français et en français sont intégrés à nos calculs. Par ailleurs, une des vertus majeures des enquêtes européennes est d'avoir interrogé les répondants sur leur niveau de compétence. Puisque les données disponibles répartissent les francophones selon un niveau basique, bon ou très bon, nous avons pu distinguer les francophones des francophones partiels. Sont considérés comme francophones tous les apprenants en français et tous ceux ayant un niveau de connaissance bon et très bon de la langue française ; comme francophones partiels, les apprenants du français et tous ceux qui ont une connaissance basique de la langue.

Dans le cadre de son enquête sur l'éducation des adultes, Eurostat n'a toutefois pas collecté de données en Roumanie. Pour estimer le nombre de francophones, nous n'avons donc pu que combiner les données de l'enquête « Eurobaromètre » et les données sur l'éducation.

Enfin, le manque de données sur l'Albanie, l'Arménie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Moldavie, Monaco et la Serbie ne nous a pas permis d'appliquer cette méthode pour estimer la population francophone de ces sept pays. Ils ont donc été placés dans la catégorie « Autres ».

Autres

Pour certains pays membres et observateurs de la Francophonie, aucune donnée externe ne nous a permis d'estimer le nombre de francophones. Pour certains de ces pays, les réponses

4. *Baleine Bis, une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation*, Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel, Fernand Fehlen, février 2009.

5. *Coneixements i usos lingüístics de la població d'Andorra 2009 : situació actual i evolució 1995-2009*, Centre de Recerca Sociològica, septembre 2009.



apportées aux questionnaires adressés par l'OIF aux États ont paru cohérentes avec les estimations précédentes. Nous avons donc intégré ces réponses dans le tableau des estimations. Pour d'autres pays, faute de données externes et de réponses des États, nous avons reporté les estimations présentées dans le rapport précédent. Pour l'ensemble de ces pays, nous avons toutefois tenu compte de la place du français dans le système éducatif et des données sur la scolarisation. C'est en nous appuyant sur ces données que nous avons pu valider les estimations communiquées par les États, ou décidé de reprendre les estimations antérieures.

Bibliographie

Recensements

Algérie, 1998 et 2008; Arménie, 2001; Bénin, 2002; Bulgarie, 2001; Burkina Faso, 2006; Cambodge, 2008; Canada, 2006; Comores, 2003; Hongrie, 2005 (microrecensement); Lettonie, 2000; Lituanie, 2001; Mali, 1998; Maroc, 2004; Mauritanie, 2000; Niger, 2001; Rwanda, 2002; Sénégal, 2002; Serbie, 2002; Slovénie, 2002; Suisse, 2000; Tchad, 1993; Ukraine, 2001.

Enquêtes démographiques et de santé (EDS)

Bénin, 2001 et 2006; Burkina Faso, 1998-1999 et 2003; Centrafrique, 1994; Congo, 2005; République démocratique du Congo, 2007; Côte d'Ivoire, 1998-1999 et 2005; Gabon, 2000; Guinée, 1999 et 2005; Mali, 2001 et 2006; Niger, 1998 et 2006; Sénégal, 1999 et 2005; Tchad, 2004; Togo, 1998.

Enquêtes

- Eurostat, « Les Européens et les langues », Eurobaromètre Spécial 237 – Vague 63.4 – TNS Opinion & Social, 2005, <http://www.dgjf.culture.gouv.fr/rapport/eurobarometre.pdf>.
- Eurostat, *Adult Education Survey*, 2007.
- *Sprachkompetenzen der erwachsenen Bevölkerung in der Schweiz*, Institut für Sprachwissenschaft, Iwar Werlen, août 2008.
- *Baleine Bis, une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation*, Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel, Fernand Fehlen, février 2009.
- *Coneixements i usos lingüístics de la població d'Andorra 2009 : situació actual i evolució 1995-2009*, Centre de Recerca Sociològica, septembre 2009.
- Moussa Bougma, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*, rapport de recherche de l'ODSEF (Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone), Université Laval, Québec, 2010, http://www.odsef.fss.ulaval.ca/Upload/odsef_rrmbougma2010_18022010_110928.pdf.
- *World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database*, <http://esa.un.org/unpp/>.

2

Approche
démolinguistique

■ La population francophone du Canada d'après les recensements récents : définitions, répartition géographique et évolution¹

Deux stratégies peuvent être utilisées pour estimer l'effectif d'un groupe linguistique. La première consiste à former des catégories mutuellement exclusives pour les estimer. Par exemple, la ventilation de la population selon la langue maternelle ou encore selon la langue parlée le plus souvent en milieu familial définit une série de modalités dont chacune correspond à un groupe linguistique particulier, sous réserve, bien sûr, d'une répartition «convenable» des réponses doubles, voire triples, ce qui ne fait pas problème lorsque leur fréquence est faible. C'est la stratégie qui fut adoptée au Canada par le gouvernement fédéral, l'estimation des «francophones» et des «anglophones» découlant de l'application des mêmes règles. On présentera dans la suite les définitions opératoires retenues dans les versions successives de la loi sur les langues officielles, soit la **langue maternelle** pour la version de 1969 et la **première langue officielle parlée** pour la version de 1988. Rien n'empêche d'avoir plutôt recours à une stratégie qui centre l'attention sur un seul groupe linguistique. Cela permet d'élargir les critères d'appartenance sans se préoccuper des chevauchements implicites avec les autres groupes linguistiques. On présentera à ce propos une estimation fondée sur la capacité de tenir une conversation en français, ce qui procure une approximation du nombre de **locuteurs du français**. Certains d'entre eux ont une langue maternelle ou une langue prédominante différente du français.

Après avoir présenté les différentes définitions opératoires utilisées, on décrira la répartition géographique des francophones d'après le recensement de 2006, puis son évolution au cours des dernières décennies². L'évolution de la population francophone est résumée par la répartition des personnes concernées par âge, laquelle procure aussi un premier aperçu de leur avenir.

1. Article rédigé par Réjean Lachapelle (rejean.lachapelle@ucs.inrs.ca), chercheur invité, Centre Urbanisation Culture Société, Institut national de la recherche scientifique.

2. On trouvera une présentation détaillée des questions linguistiques posées dans les recensements récents et des statistiques qu'on peut en tirer dans Réjean Lachapelle, «L'information démolinguistique et les définitions de "francophone" à des fins statistiques au Canada», *Actes du séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, du 12 au 14 juin 2008, p. 163-178 (www.francophonie.org/IMG/pdf/Contributions_Ecrites-Seminaire_methodologie_observation_langue_francaise.pdf).

Les définitions de « francophone » et des locuteurs du français

Après avoir détaillé les définitions de « francophone » fondées sur la langue maternelle et sur la première langue officielle parlée, une définition supplémentaire, plus large, sera présentée. Celle-ci correspond à l'ensemble des locuteurs du français, francophones comme « francophiles ». On entend ici par « francophiles » les non-francophones qui peuvent tenir une conversation en français. Toutes ces définitions se fondent sur les trois questions linguistiques de base des recensements récents portant sur la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la connaissance du français et de l'anglais.

La question sur la **langue maternelle** (LM) est ainsi libellée dans le questionnaire du recensement de 2006 (le questionnaire ayant une présentation dite matricielle, les questions en ligne et les membres du ménage en colonne) :

« Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans *son enfance* et qu'elle **comprend encore**? » (Les caractères gras figurent sur le questionnaire. On sera toujours fidèle dans la suite à la présentation du recensement.) Une instruction suit : « Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise. »

Le libellé de la question a peu changé depuis le recensement de 1941. On posait une condition plus stricte avant ce recensement : il fallait que la première langue apprise fût encore parlée. La définition s'écarte quelque peu des normes internationales en raison de la condition à laquelle il faut satisfaire pour déclarer que la première langue apprise à la maison dans l'enfance est la langue maternelle. La condition « encore comprise » entraîne toutefois une sous-estimation négligeable de la population de langue maternelle française, sauf dans les milieux à très faible densité francophone. Toujours est-il qu'il serait difficile de modifier la définition de la langue maternelle dans le recensement puisque celle-ci apparaît à l'article 23 (sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité) de la charte canadienne des droits et libertés insérée dans la Constitution du Canada en 1982.

La première langue officielle parlée est une variable linguistique créée à partir des trois questions de base posées dans les recensements décennaux depuis 1971 et de ceux de la mi-décennie depuis 1986. Outre la langue maternelle, les réponses à deux autres questions sont mobilisées : celle sur la connaissance du français et de l'anglais et celle sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

Posée pour la première fois durant le recensement de 1901, la question relative à la **connaissance du français et de l'anglais** a peu varié depuis le recensement de 1971. En 2006, elle était formulée comme suit :

« Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation ? » Quatre possibilités de réponse étaient offertes : « Français seulement » ; « Anglais seulement » ; « Français et anglais » ; enfin, « Ni français ni anglais ».

La réponse est laissée à l'appréciation des personnes recensées, sans doute dans beaucoup de cas à la personne dans le ménage qui remplit le questionnaire pour tous. Il s'agit d'une question subjective. Les réponses seraient sans doute différentes pour certaines personnes



si, au lieu de mentionner « une conversation », on indiquait soit « une brève conversation » soit « une conversation assez longue sur divers sujets ». Tout changement important dans le libellé de la question compromettrait la comparabilité chronologique sans en faire disparaître le caractère subjectif. On peut considérer comme **locuteurs du français** les recensés ayant déclaré à la question soit « Français seulement » soit « Français et anglais ».

Une nouvelle question linguistique fut ajoutée pour le recensement de 1971. Elle portait sur la langue parlée le plus souvent à la maison. En 2006, la question était libellée comme suit :

« Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison ? » Comme pour la question relative à la langue maternelle, trois possibilités de réponse sont proposées : « Français » ; « Anglais » ; « Autre – Précisez » (cette dernière proposition est suivie d'un espace vierge).

Dès les années 1970, les informations tirées de cette question ont été souvent recoupées avec celles portant sur la langue maternelle pour estimer la mobilité linguistique. Certains auteurs préfèrent parler d'assimilation linguistique. Certes, la proportion des personnes de langue maternelle française qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison est un indice parmi d'autres de l'assimilation linguistique, mais ce n'est pas le seul. Il ne faut pas confondre du reste l'usage prédominant de l'anglais à la maison avec l'abandon de la langue maternelle française.

La variable **première langue officielle parlée** (PLOP) divise la population en quatre modalités, deux modalités principales, français pour l'une et anglais pour l'autre, et deux modalités résiduelles, français et anglais dans un cas et ni français ni anglais dans l'autre. Elle est créée en trois étapes. En premier lieu sont classées dans la modalité « français » les personnes ayant déclaré pouvoir soutenir une conversation en français, mais non en anglais, et dans la modalité « anglais » celles qui ont indiqué pouvoir soutenir une conversation en anglais, mais non en français. En deuxième lieu, on fait appel aux réponses à la question sur la langue maternelle pour classer les cas non résolus (les personnes ayant déclaré ignorer le français et l'anglais ou, à l'inverse, celles ayant déclaré pouvoir parler les deux langues officielles) : sont classées dans la modalité « français » les personnes ayant déclaré pour langue maternelle le français ou le français et une langue autre que l'anglais ; la modalité « anglais » est assignée de la même manière. En troisième lieu, on a recours, *mutatis mutandis*, aux réponses à la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison pour classer les cas non encore résolus. Persistent ensuite deux modalités résiduelles que l'information utilisée n'a pas permis de classer dans l'une ou l'autre des modalités principales.

La modalité « ni anglais ni français » rassemble les personnes ayant déclaré avoir une tierce langue maternelle (c'est-à-dire une langue maternelle autre que le français ou l'anglais) et parler le plus souvent à la maison une tierce langue, et ayant indiqué ne pouvoir soutenir une conversation ni en français ni en anglais. Quant à l'autre modalité résiduelle, « français et anglais », elle est formée neuf fois sur 10 de personnes ayant déclaré avoir une tierce langue maternelle, parler le plus souvent à la maison une tierce langue et pouvoir soutenir une conversation et en français et en anglais. Il y a aussi un petit nombre de personnes ayant déclaré avoir le français et l'anglais en tant que double langue maternelle et aussi en tant que double langue parlée le plus souvent à la maison tout en ayant indiqué pouvoir soutenir une conversation tant en français qu'en anglais. Les modalités principales regroupaient 97,3 % de la population en 2006, la catégorie « français et anglais », 1,1 %, et la catégorie « ni français ni anglais », 1,6 % (tableau 1).

TABLEAU 1 : POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE, CANADA, QUÉBEC ET CANADA À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, 2006

Langue maternelle			Première langue officielle parlée				
Zone	Langue(s)	Total	Anglais	Français	Anglais et français	Ni anglais ni français	Français plus*
Canada	Total	31 241 030	23 197 095	7 204 390	331 925	507 620	7 370 353
	Anglais	17 882 780	17 879 570	3 205	0	0	3 205
	Français	6 817 650	32 705	6 784 950	0	0	6 784 950
	Autre	6 147 840	4 985 785	350 975	303 455	507 625	502 703
	Anglais et français	98 625	50 310	24 300	24 020	0	36 310
	Anglais et autre	240 010	239 625	380	0	0	380
	Français et autre	43 340	4 325	39 010	0	0	39 010
	Anglais, français et autre	10 795	4 780	1 565	4 450	0	3 790
	Québec	Total	7 435 900	885 445	6 263 945	218 555	67 955
Anglais	575 555	572 835	2 720	0	0	2 720	
Français	5 877 660	1 235	5 876 430	0	0	5 876 430	
Autre	886 280	283 750	333 055	201 525	67 950	433 818	
Anglais et français	43 335	10 120	19 070	14 150	0	26 145	
Anglais et autre	16 200	15 925	280	0	0	280	
Français et autre	31 350	245	31 100	0	0	31 100	
Anglais, français et autre	5 515	1 335	1 300	2 880	0	2 740	
Canada moins le Québec	Total	23 805 130	22 311 650	940 445	113 370	439 665	997 130
	Anglais	17 307 225	17 306 735	485	0	0	485
	Français	939 990	31 470	908 520	0	0	908 520
	Autre	5 261 560	4 702 035	17 920	101 930	439 675	68 885
	Anglais et français	55 290	40 190	5 230	9 870	0	10 165
	Anglais et autre	223 810	223 700	100	0	0	100
	Français et autre	11 990	4 080	7 910	0	0	7 910
	Anglais, français et autre	5 280	3 445	265	1 570	0	1 050



TABLEAU 1 : POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE, CANADA, QUÉBEC ET CANADA À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, 2006

Langue maternelle			Première langue officielle parlée				
Zone	Langue(s)	Total	Anglais	Français	Anglais et français	Ni anglais ni français	Français plus*
Répartition (en %) selon la langue maternelle							
Canada	Total	100	74,2	23,1	1,1	1,6	23,6
	Anglais	100	100	0	0	0	0
	Français	100	0,5	99,5	0	0	99,5
	Autre	100	81,1	5,7	4,9	8,3	8,2
	Anglais et français	100	51,0	24,6	24,4	0	36,8
	Anglais et autre	100	99,8	0,2	0	0	0,2
	Français et autre	100	10	90	0	0	90
	Anglais, français et autre	100	44,3	14,5	41,2	0	35,1
	Québec	Total	100	11,9	84,2	2,9	0,9
Anglais		100	99,5	0,5	0	0	0,5
Français		100	0	100	0	0	100
Autre		100	32	37,6	22,7	7,7	48,9
Anglais et français		100	23,4	44	32,7	0	60,3
Anglais et autre		100	98,3	1,7	0	0	1,7
Français et autre		100	0,8	99,2	0	0	99,2
Anglais, français et autre		100	24,2	23,6	52,2	0	49,7
Canada moins le Québec		Total	100	93,7	4	0,5	1,8
	Anglais	100	100	0	0	0	0
	Français	100	3,3	96,7	0	0	96,7
	Autre	100	89,4	0,3	1,9	8,4	1,3
	Anglais et français	100	72,7	9,5	17,9	0	18,4
	Anglais et autre	100	100	0	0	0	0
	Français et autre	100	34	66	0	0	66
	Anglais, français et autre	100	65,2	5	29,7	0	19,9

N.B. : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments constitutifs en raison de l'arrondissement aléatoire indépendant de chaque cellule effectué par Statistique Canada.

* : La modalité « Français plus » correspond à la somme de la modalité « Français » et de la moitié de la modalité « Anglais et français ».

Source : Recensement du Canada, 2006.



On n'a pas fait mention de la variable première langue officielle parlée avant 1989, un an après l'adoption de la seconde version de la loi sur les langues officielles. La loi sur les langues officielles de 1969 faisait plutôt référence à la langue maternelle dans le contexte des dispositions visant à la création des districts bilingues. La définition par la langue maternelle a l'inconvénient d'exclure une fraction croissante de la population qui n'a ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. De 13 % de la population en 1971, la proportion tenue par les langues maternelles tierces dans l'ensemble du Canada est passée à 15 % en 1991 et à 20 % en 2006. Cette hausse a été observée dans toutes les provinces, notamment au Québec (de 6 % en 1971 à 12 % en 2006) et en Ontario (de 16 % en 1971 à 27 % en 2006), en raison de la montée de l'immigration à partir du milieu des années 1980. Celle-ci est composée en grande majorité de personnes ayant une langue maternelle tierce. On désigne souvent ce tiers groupe linguistique par le terme « allophone ».

Plus de 85 % des personnes dont la langue maternelle unique est autre que le français ou l'anglais ont comme première langue officielle parlée, à l'échelle du Canada, le français (5,7 %) ou l'anglais (81,1 %). Au Québec, une forte proportion des allophones a le français et l'anglais comme première langue officielle parlée (22,7 %), alors qu'à l'extérieur du Québec, ils sont très peu nombreux (1,9 %) et, parmi les allophones, l'anglais (89,4 %) y domine nettement le français (0,3 %). Au Québec, le français (37,6 %) surclasse légèrement l'anglais (32,0 %). Les déplacements linguistiques des allophones vers le français ou l'anglais résultent non seulement de l'adoption de l'une ou l'autre langue officielle comme langue parlée le plus souvent à la maison, mais encore de l'« unilinguisme » français ou anglais des allophones qui parlent toujours leur langue maternelle le plus souvent à la maison.

La quasi-totalité des recensés ayant pour langue maternelle unique le français ou l'anglais reçoivent le même classement à la première langue officielle parlée, sauf pour les francophones vivant à l'extérieur du Québec. En effet, 3 % d'entre eux ont l'anglais pour première langue officielle parlée : ceux-ci ne peuvent soutenir une conversation en français. Ces pertes sont compensées par des gains aux dépens des tierces langues maternelles et des langues maternelles doubles pour lesquelles le français est combiné avec l'anglais ou avec une tierce langue maternelle.

La notion de première langue officielle parlée est mentionnée explicitement dans le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, adopté par le gouvernement fédéral en décembre 1991. On y décrit dès l'article 2 la méthode utilisée pour déterminer « la première langue officielle parlée ». De plus, pour estimer les minorités de langue officielle, l'anglophone au Québec et la francophone dans les autres provinces et territoires, le règlement stipule qu'il faut ajouter à la modalité principale appropriée la moitié des effectifs de la modalité « français et anglais ». C'est ce qu'on fera dans la suite tant pour les minorités que pour les majorités de langue officielle. La modalité résiduelle « ni français ni anglais » ne sera pas répartie.

Pour la langue maternelle, on procédera sensiblement de la même manière. Les réponses multiples seront également réparties entre les langues déclarées et s'ajouteront aux réponses uniques.

Répartition territoriale des francophones

L'histoire du peuplement français aux XVII^e et XVIII^e siècles explique en bonne partie la répartition géographique actuelle de la population francophone. Un peu plus de 85 % des francophones résident en effet au Québec (tableau 2). C'est la seule province où les



francophones sont majoritaires au Canada. Une autre province, le Nouveau-Brunswick, a une proportion de francophones supérieure à la moyenne nationale (22 % pour la langue maternelle et 24 % pour la première langue officielle parlée). En effet, dans cette province située à l'est du Québec, les francophones représentent près du tiers de la population. Ailleurs au Canada, la proportion de francophones est partout inférieure à 5 %, encore que le nombre de francophones soit deux fois plus élevé en Ontario, province la plus peuplée du Canada, qu'au Nouveau-Brunswick.

TABLEAU 2 : POPULATION FRANCOPHONE D'APRÈS LA LANGUE MATERNELLE (LM), LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE (PLOP) ET LES LOCUTEURS DU FRANÇAIS, AU TOTAL ET NON MATERNELS, 2006

Région	Population totale	Francophones		Locuteurs du français	
		LM	PLOP	Total	Non maternels
Terre-Neuve-et-Labrador	500 610	2 053	1 933	23 765	21 713
Île-du-Prince-Édouard	134 205	5 606	5 133	17 160	11 554
Nouvelle-Écosse	903 090	33 702	32 223	96 010	62 308
Nouveau-Brunswick	719 650	235 275	235 128	313 835	78 560
Québec	7 435 905	5 916 843	6 373 223	7 028 740	1 111 898
Ontario	12 028 895	510 241	537 595	1 426 535	916 294
Manitoba	1 133 510	45 516	43 123	105 450	59 934
Saskatchewan	953 850	16 789	14 848	47 935	31 146
Alberta	3 256 355	64 748	62 785	225 085	160 338
Colombie-Britannique	4 074 385	58 883	61 735	297 715	238 832
Yukon	30 195	1 165	1 180	3 545	2 380
Territoires du Nord-Ouest	41 055	1 001	1 005	3 715	2 714
Nunavut	29 325	385	425	1 190	805
Canada moins le Québec	2 380 512	975 362	997 110	2 561 940	1 586 578
Canada	31 241 030	6 892 205	7 370 333	9 590 680	2 698 475
Répartition en %					
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6	0	0	0,2	0,8
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4
Nouvelle-Écosse	2,9	0,5	0,4	1	2,3
Nouveau-Brunswick	2,3	3,4	3,2	3,3	2,9
Québec	23,8	85,8	86,5	73,3	41,2
Ontario	38,5	7,4	7,3	14,9	34,0
Manitoba	3,6	0,7	0,6	1,1	2,2
Saskatchewan	3,1	0,2	0,2	0,5	1,2
Alberta	10,4	0,9	0,9	2,3	5,9
Colombie-Britannique	13	0,9	0,8	3,1	8,9
Yukon	0,1	0	0	0	0,1
Territoires du Nord-Ouest	0,1	0	0	0	0,1
Nunavut	0,1	0	0	0	0
Canada moins le Québec	76,2	14,2	13,5	26,7	58,8
Canada	100	100	100	100	100



TABLEAU 2 : POPULATION FRANCOPHONE D'APRÈS LA LANGUE MATERNELLE (LM), LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE (PLOP) ET LES LOCUTEURS DU FRANÇAIS, AU TOTAL ET NON MATERNELS, 2006

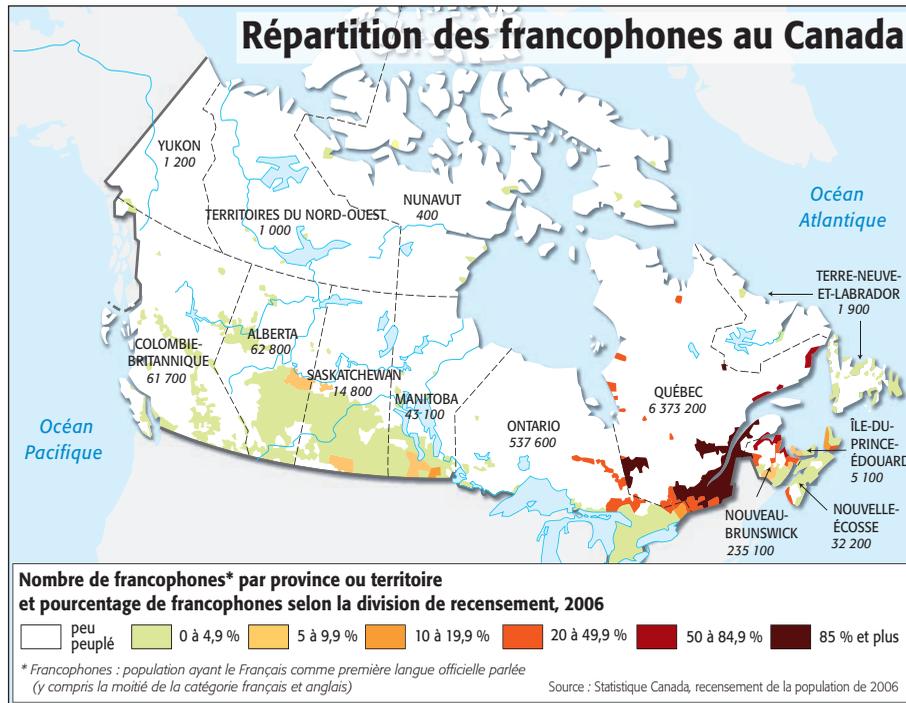
Région	Population totale	Francophones		Locuteurs du français		
		LM	PLOP	Total	Non maternels	
Composition en %						
Terre-Neuve-et-Labrador	100	0,4	0,4	4,7	4,3	
Île-du-Prince-Édouard	100	4,2	3,8	12,8	8,6	
Nouvelle-Écosse	100	3,7	3,6	10,6	6,9	
Nouveau-Brunswick	100	32,7	32,7	43,6	10,9	
Québec	100	79,6	85,7	94,5	15	
Ontario	100	4,2	4,5	11,9	7,6	
Manitoba	100	4	3,8	9,3	5,3	
Saskatchewan	100	1,8	1,6	5	3,3	
Alberta	100	2	1,9	6,9	4,9	
Colombie-Britannique	100	1,4	1,5	7,3	5,9	
Yukon	100	3,9	3,9	11,7	7,9	
Territoires du Nord-Ouest	100	2,4	2,4	9	6,6	
Nunavut	100	1,3	1,4	4,1	2,7	
Canada moins le Québec	100	4,1	4,2	10,8	6,7	
Canada	100	22,1	23,6	30,7	8,6	

N.B. : Le nombre de francophones inclut, tant pour la LM que pour la PLOP, une partie des réponses multiples, celles-ci étant également réparties entre les langues indiquées ou assignées.

Source : Recensement de 2006.

Le nombre de francophones par la première langue officielle parlée excède le nombre de francophones par la langue maternelle dans les trois provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ces provinces reçoivent un grand nombre d'immigrants allophones. Leurs déplacements linguistiques vers le français compensent les pertes attribuables aux personnes de langue maternelle française qui déclarent ne pouvoir soutenir une conversation en français. Les gains sont importants au Québec et, par conséquent, dans l'ensemble du pays : le nombre de francophones par la langue maternelle s'élève à 6,9 millions en 2006, nombre inférieur à celui des francophones par la première langue officielle parlée, soit 7,4 millions. Si l'on ajoute aux locuteurs maternels du français (6,9 millions) les locuteurs non maternels (2,7 millions), on obtient un total de 9,6 millions de locuteurs du français. Même si la propension des personnes de langue maternelle autre que française à parler français est beaucoup plus élevée au Québec (73 %) que dans le reste du pays (7 %), le Québec est néanmoins minoritaire (41,2 %) parmi les locuteurs non maternels du français dans l'ensemble du Canada, car la population de langue maternelle autre que française n'y représente que 20 % de la population totale, contre 67 % au Nouveau-Brunswick et plus de 95 % dans les autres provinces et territoires. Quant aux locuteurs du français qui ne parlent pas anglais, leur nombre s'élève à 4,1 millions, dont 97 % vivent au Québec.

La répartition géographique des francophones dépend peu de la variable utilisée pour les définir, langue maternelle ou première langue officielle parlée. On s'en tiendra dans la suite à la seconde définition.



Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, les francophones se concentrent surtout dans les régions proches du Québec et, du côté québécois, la population non francophone représente une proportion plus élevée dans les régions limitrophes de ces provinces ou des États-Unis (cf. carte *supra*¹). Presque toutes les divisions de recensement² (DR) où les francophones représentent 85 % ou plus de la population se trouvent au Québec. Il y a une exception : la division de Madawaska (94 % de francophones), au Nouveau-Brunswick, qui jouxte la frontière du Québec. Près de six francophones du Canada sur 10 (58 %) vivent dans l'ensemble de ces divisions de recensement. Cette vaste région se situe pour l'essentiel de part et d'autre des rives du Saint-Laurent, ancien foyer du peuplement français aux XVII^e et XVIII^e siècles. Près d'un Canadien sur sept (14 %) vit dans cette région, qui regroupe 4,5 millions³ de personnes en 2006, et le nombre de francophones qui y habitent s'élève à 4,3 millions, soit 96 % de la population.

Cette région essentiellement francophone est entourée d'une zone tampon qui la sépare des régions essentiellement anglophones du pays, là où la proportion de francophones est inférieure à 5 %. Ces régions regroupent 69 % de la population du pays. Les francophones n'y re-

1. La couleur de la classe statistique à laquelle appartient une division de recensement est projetée non pas sur l'ensemble de son territoire, mais seulement sur son écoumène ou sa surface habitée. Cela évite de surestimer pour l'œil l'importance réelle des DR dont une grande partie du territoire n'est pas habitée. Un jeu de cartes très variées sur la situation démographique du Canada est accessible à l'adresse électronique suivante : <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/peopleandsociety/lang/langages2006>.

2. Il y a 288 divisions de recensement au recensement de 2006, dont 98 au Québec, 49 en Ontario et 15 au Nouveau-Brunswick. Une division de recensement correspond à un groupement de municipalités voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services. Les divisions de recensement sont créées en vertu des lois en vigueur dans certaines provinces. Dans les autres juridictions, Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec les provinces et territoires concernés.

3. Ce nombre est équivalent à la population combinée des trois territoires, des quatre provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan.



présentent que 2 % de la population. À l'extérieur du Québec, près de 40 % des francophones vivent dans cette vaste région où ils résident en majorité dans les grandes régions urbaines.

La zone tampon est constituée, du côté québécois, de plusieurs DR de la grande région de Montréal qui ont des proportions de francophones inférieures à 85 % : Longueuil (84,6 %), Avignon (83,9 %), Argenteuil (81 %), Laval (80 %), Brome-Missisquoi (76 %), Vaudreuil-Soulanges (74 %), Le Haut-Saint-Laurent (69 %) et Montréal (île) (65 %). À noter qu'à Montréal (île), la proportion tenue par la langue maternelle française est inférieure à 50 % (49,8 %). Les déplacements linguistiques des allophones poussent la proportion de francophones à 65 %. La proportion de francophones est inférieure à 50 % dans la DR Nord-du-Québec (47 %)¹ et dans celle de Pontiac (41 %), seule division de recensement à majorité anglophone (59 %); la DR de Pontiac est limitrophe de l'Ontario. D'autres divisions de recensement ont des proportions de francophones comprises entre 50 % et 85 % à l'ouest du Québec (surtout en Outaouais), en Estrie (zone au voisinage de la frontière avec les États-Unis au sud de Montréal) et en Gaspésie (zone proche de la frontière avec le Nouveau-Brunswick).

Au Québec, 60 % de la population (4,4 millions d'habitants) vit dans des divisions de recensement où la proportion de francophones est égale à 85 % ou plus. Les deux tiers des francophones de la province y vivent. Ils représentent 96 % de la population habitant ces divisions. En revanche, 40 % de la population (trois millions d'habitants) réside dans les DR où la proportion de francophones est inférieure à 85 %. Un tiers des francophones y vivent et ils y représentent 70 % de la population.

Les DR situées au nord et à l'est du Nouveau-Brunswick ont des proportions élevées de francophones. Outre à Madawaska, ils sont majoritaires à Gloucester (85 %), à Kent (73 %) et à Restigouche (64 %); ils représentent aussi des proportions importantes à Westmorland (43 %), à Victoria (43 %) et à Northumberland (26 %). Toutes les DR du sud de la province ont des proportions de francophones inférieures à 10 %.

En Ontario, une seule division de recensement a une majorité de francophones : Prescott-Russell (67 %), division qui jouxte le Québec au sud-est de l'Ontario. Deux autres DR ont plus de 10 % de francophones dans la même région : Stormont, Dundas et Glengarry (23 %), et Ottawa (17 %). Dans le nord-est de la province, plusieurs divisions comptent plus de 10 % de francophones : Cochrane (47 %), Grand Sudbury (28 %), Sudbury (27 %), Nipissing (25 %) et Temiskaming (25 %). Toutes les autres DR de l'Ontario ont moins de 10 % de francophones.

En Nouvelle-Écosse, quatre divisions de recensement ont plus de 10 % de francophones : Digby (32 %) et Yarmouth (21 %) au sud-ouest, Richmond (22 %) et Inverness (15 %) au nord-est. Dans le reste du pays, il n'y a qu'une division dans laquelle les francophones représentent plus de 10 % : la Division n° 2 (13 %) au sud-est du Manitoba.

Évolution de la population francophone

De 1971 à 2006, la proportion des francophones est passée au Canada de 27 % à 22 % d'après la LM et de 28 % à 24 % d'après la PLOP (graphique 1). Le nombre de francophones a néanmoins continué d'augmenter, quelle que soit la définition adoptée, mais à un rythme plus lent. Ainsi, l'effectif du « français plus », première langue officielle parlée, s'est accru à un taux annuel moyen de 0,7 % de 1971 à 1996 et de 0,5 % de 1996 à 2006. L'écart entre la proportion de francophones définis d'après la PLOP et la proportion de francophones définis d'après

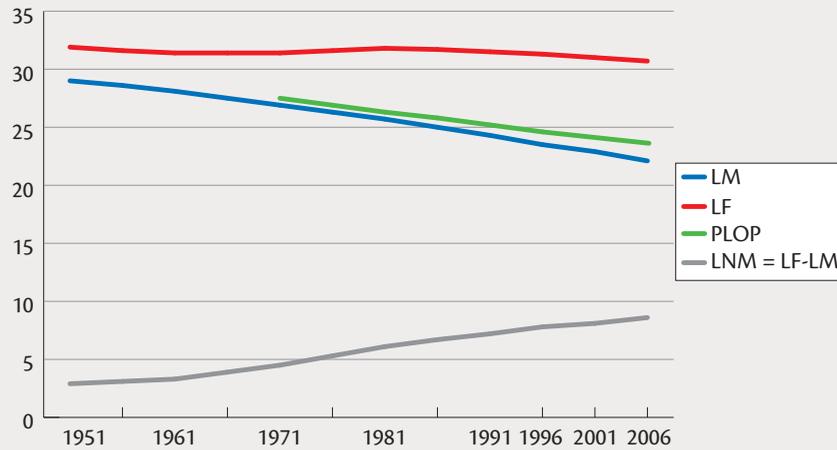
1. La division Nord-du-Québec est composée d'une population en majorité de langue maternelle autochtone. C'est pourquoi 10 % de l'ensemble de la population ne parle ni français ni anglais. Quant aux anglophones, ils regroupent 43 % de la population.



la LM s'est élargi quelque peu au fil des ans, ce qui témoigne de la croissance de l'attraction du français sur les tierces langues. La part des déplacements linguistiques des tierces langues maternelles vers le français est passée de 3 % à 7 %, niveau bien inférieur toutefois au poids des francophones dans la population canadienne.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION EN % DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

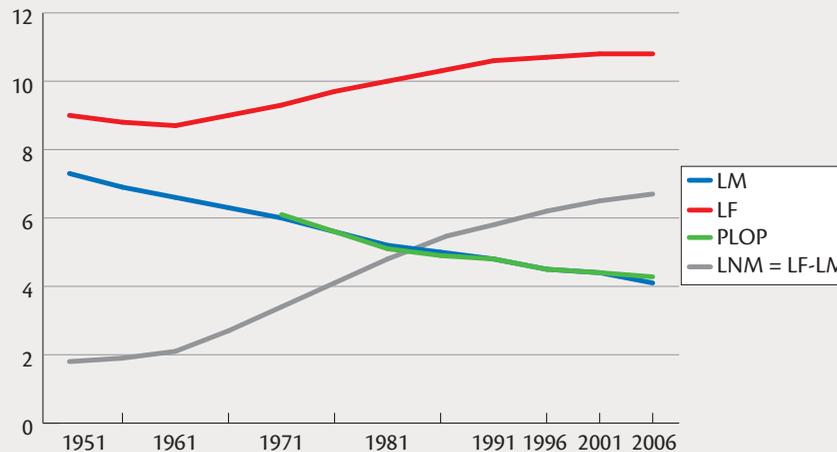
Locuteurs du français (LF), langue maternelle (LM), première langue officielle parlée (PLOP) et locuteurs non maternels (LNM), 1951 à 2006.



À l'extérieur du Québec, la proportion de francophones et son évolution de 1971 à 2006 sont presque identiques que ceux-ci soient définis par la LM ou par la PLOP (graphique 2), passant de 6 % à 4 %. Le nombre de francophones a atteint un sommet en 2006 avec un effectif de 997 000 d'après la catégorie « français plus » de la première langue officielle parlée,

GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION EN % DE LA FRANCOPHONIE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Locuteurs du français (LF), langue maternelle (LM), première langue officielle parlée (PLOP) et locuteurs non maternels (LNM), 1951 à 2006.

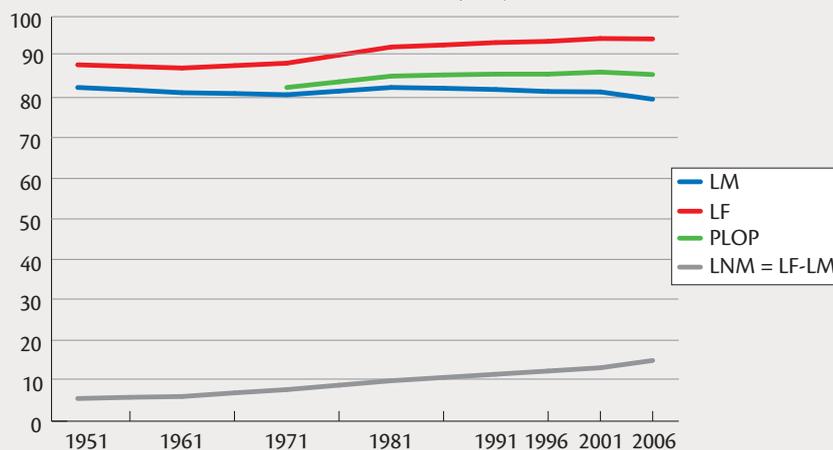


nombre qui dépasse de peu celui des francophones d'après la langue maternelle (975 000). Le français n'accueille qu'environ 0,5 % des très nombreux déplacements linguistiques des tierces langues maternelles en 1971 et en 2006. Si l'on ajoute la moitié des déplacements indécis, les allophones assignés à la modalité « français et anglais », la proportion de l'ensemble des déplacements linguistiques vers le français passe à 1,5 % tant en 1971 qu'en 2006. Le Nouveau-Brunswick fait un peu exception. La proportion des déplacements linguistiques vers le français y est passée de 5 % en 1971 à 9 % en 2006. Les déplacements linguistiques y sont toutefois très peu nombreux en raison du faible nombre d'allophones.

Au Québec, au cours des 20 dernières années, la hausse de l'immigration a pesé sur l'évolution de la proportion des francophones définis par la langue maternelle, passant de 80,7 % en 1971 à 82,5 % en 1981 et à 81,4 % en 2001; elle a ensuite chuté à 79,6 %, soit une perte de 1,5 point en 5 ans (graphique 3). Sauf au cours du dernier lustre, la baisse de la proportion de francophones a été atténuée par le déclin de la proportion d'anglophones. L'évolution du poids des francophones définis d'après la première langue officielle parlée (« français plus ») est plus régulière : il affiche une hausse de 82,5 % en 1971 à 86,3 % en 2001, puis descend à 85,7 % en 2006, ce qui représente une baisse de 0,6 point, plus faible que celle de la langue maternelle. Grâce aux déplacements linguistiques des tierces langues maternelles vers le français, l'écart entre la proportion tenue par le « français plus », première langue officielle parlée, et la proportion du français, langue maternelle, est passé de 1,8 point en 1971 à 3,8 points en 1991 et à 6,1 points en 2006. La proportion des déplacements des tierces langues maternelles vers le français a augmenté de 1971 à 2006, passant de 30 % à 54 %.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION EN % DE LA FRANCOPHONIE QUÉBÉCOISE

Locuteurs du français (LF), langue maternelle (LM), première langue officielle parlée (PLOP) et locuteurs non maternels (LNM), 1951 à 2006.



Au Québec comme dans le reste du pays, la proportion de locuteurs seconds ou non maternels de chaque langue officielle a évolué à la hausse au cours des dernières décennies. À l'extérieur du Québec, la proportion de locuteurs seconds du français est restée assez faible, bien qu'elle ait néanmoins progressé de 2 % en 1961 à 3 % en 1971 et à 7 % en 2006. Au Québec, celle-ci a augmenté plus rapidement, passant de 6 % en 1961 à 8 % en 1971 et à 15 % en 2006. Ces valeurs ne donnent pas une bonne idée de la prévalence de la connaissance du français dans la

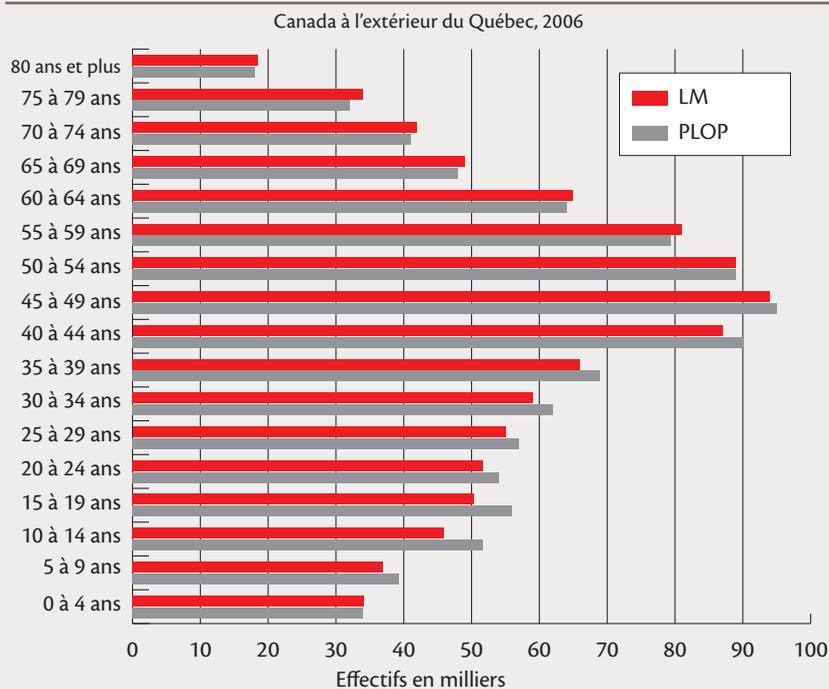


population dont le français n'est pas la langue maternelle, car celle-ci ne représente qu'environ 20 % de la population québécoise. La connaissance du français parmi les non-francophones y est passée de 33 % en 1961 à 40 % en 1971, puis à 64 % en 1991 et à 73 % en 2006.

Répartition par âge

Le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec s'élève à 997 000 d'après la première langue officielle parlée (PLOP) et à 975 000 d'après la langue maternelle, le premier nombre dépassant le second de 2 %. Des gains nets sont enregistrés parmi les moins de 50 ans, sauf chez les 0-4 ans, et des pertes nettes parmi les 50 ans ou plus (graphique 4). Cela signifie qu'à ces âges plus avancés les gains que procurent les déplacements des tierces langues maternelles vers le français ne compensent pas les pertes occasionnées par les déplacements vers l'anglais, attribuables notamment aux personnes de langue maternelle française qui ne peuvent plus soutenir une conversation dans cette langue. Parmi les plus jeunes, les gains nets en pourcentage dépassent de loin la moyenne générale (tous âges confondus) de 2 % parmi les 5-9 ans (7 %) et surtout les 10-14 ans (12 %) ainsi que les 15-19 ans (11 %); les pourcentages diminuent au-delà de ces âges, mais restent supérieurs à la moyenne jusqu'au groupe d'âge 40-44 ans. Ce profil se retrouve dans presque toutes les provinces à l'extérieur du Québec : gains nets (parfois négatifs) en pourcentage inférieurs à la moyenne chez les 0-4 ans et au-delà de 50 ans, pourcentages supérieurs à la moyenne dans les groupes d'âge compris entre 5-9 ans et 45-49 ans avec un sommet aux âges scolaires, entre cinq et 20 ans, voire 25 ans. Si l'Ontario affiche sensiblement le même profil, on n'y enregistre pas de pertes nettes au-delà de 50 ans, la moyenne d'ensemble des gains nets atteignant 5 %. Autre province à forte proportion d'allophones, la Colombie-Britannique enregistre aussi une moyenne d'ensemble de 5 %, avec cependant des gains nets en pourcentage très élevés entre 5 et 24 ans, mais de fortes pertes nettes en pourcentage au-delà de 50 ans.

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION FRANCOPHONE



Quoi qu'il en soit, en raison de la forte baisse de la fécondité, de cinq enfants par femme à la fin des années 1950 à 1,5 enfant par femme dans les récentes périodes quinquennales, l'effectif des francophones a diminué rapidement du groupe d'âge 45-49 ans au groupe d'âge 0-4 ans, passant de 95 000 à 34 000. Cette évolution annonce un vieillissement prononcé de la population.

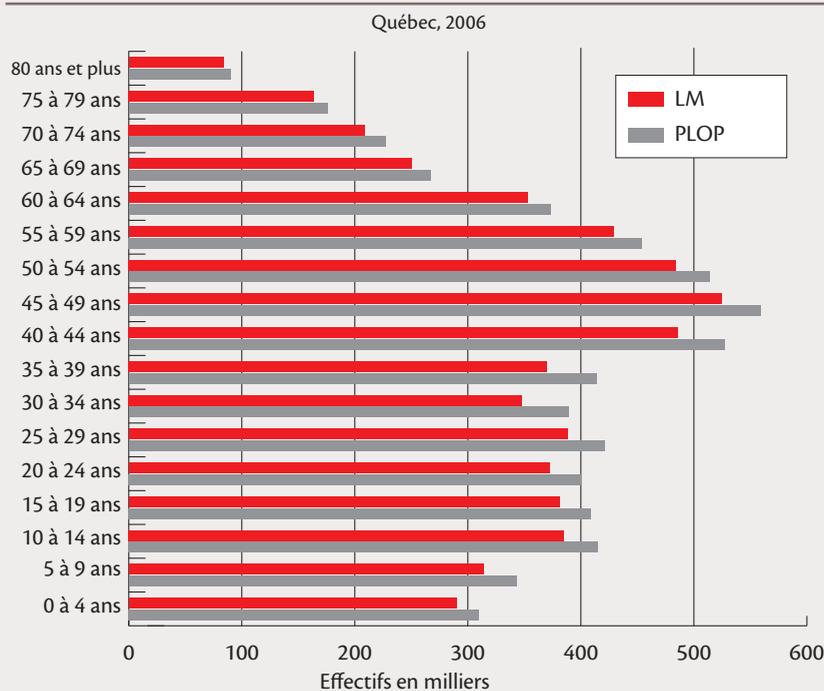
Lorsqu'ils sont définis par la PLOP, le nombre de francophones au Québec s'élève à 6 373 000, tandis que ce nombre s'élève à 5 917 000 s'ils le sont par la LM, le premier nombre dépassant le second de 8 %. Des gains nets sont enregistrés à tous les âges (graphique 5). La proportion des gains nets est nettement supérieure à la moyenne entre 30 et 39 ans (12 %), encore que la valeur enregistrée soit bien inférieure à celle de la population anglophone. Dans l'ensemble des déplacements nets vers le français ou l'anglais, la proportion qui se dirige vers le français est, à tous les âges, égale ou supérieure à 50 %, sauf parmi les 80 ans et plus (47 %). Le sommet est atteint parmi les moins de 20 ans : 65 % à 0-4 ans, 68 % à 5-9 ans, 64 % à 10-14 ans et 58 % à 15-19 ans. Dès le groupe d'âge suivant, 20-24 ans, la proportion (51 %) passe sous la moyenne d'ensemble (54 %).

Vue d'ensemble

Les francophones du pays sont de plus en plus concentrés au Québec, qui regroupait 86 % d'entre eux en 2006, par comparaison à 84 % en 1971. La majorité des francophones vit dans une vaste région essentiellement francophone au cœur du Québec avec un léger débordement au Nouveau-Brunswick. Cette région avait une population de 4,5 millions d'habitants en 2006 et se composait de 96 % de francophones. Ceux-ci représentaient 58 % des francophones du pays.

Au Québec, la proportion de la population dont la première langue officielle parlée est le français a connu une hausse de 1971 (82,5 %) à 2001 (86,3 %), un sommet depuis plus d'un

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA POPULATION FRANCOPHONE





siècle, mais a fléchi à 85,7 % en 2006. La part du français dans l'ensemble des déplacements linguistiques des allophones est passée de 34 % en 1971 à 53 % en 2006.

Le nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec s'accroît à un rythme relativement lent depuis une quinzaine d'années, passant de 969 000 en 1991 à 997 000 en 2006, soit à un taux annuel moyen de 0,2 %. Leur proportion dans la population a diminué régulièrement de 1971 (6,1 %) à 2006 (4,2 %). La part du français dans les déplacements linguistiques de plus en plus nombreux des allophones a peu varié, stagnant autour de 1,5 % de 1971 à 2006. Les déplacements vers le français concernent essentiellement les moins de 50 ans et en particulier les jeunes en âge scolaire. Cet ajout atténue quelque peu la baisse rapide du nombre de personnes de langue maternelle française d'un groupe d'âge au précédent à partir du groupe d'âge 45-49 ans, baisse consécutive à la chute de la fécondité.

■ Les populations francophones : passé, présent et perspectives¹

L'évolution à travers le temps et l'espace des populations francophones est largement conditionnée par deux composantes :

1. Les tendances démographiques variées dans ce que nous pouvons nommer l'espace francophone mondial ;
2. L'évolution des comportements linguistiques, c'est-à-dire les transformations qui s'opèrent parmi les populations qui peuvent communiquer en français. Si les tendances démographiques (horizon 2050) sont maintenant relativement bien connues, les comportements linguistiques passés et actuels sont encore mal cernés (transferts linguistiques, multilinguisme, etc.). Pierre Bourdieu a toutefois démontré que l'école joue un rôle considérable dans ce qu'il nomme « le marché linguistique ». Il n'est pas étonnant d'ailleurs que la fréquentation de l'école française soit au cœur des politiques linguistiques du Québec.

L'objectif fixé ici est de dresser un portrait de l'évolution temporelle et spatiale des populations dites francophones sur toute la planète. En nous appuyant sur quelques exemples de pays de la Francophonie, nous tenterons d'examiner comment s'est transformée la carte mondiale de la population francophone depuis 1960. Nous nous prêterons ensuite à un exercice prospectif des populations francophones à l'horizon 2050 et ce, en nous appuyant sur les plus récentes projections démographiques des Nations unies. En conclusion, nous présenterons certains enjeux qui se dégagent de cet exercice et qui ouvrent la voie vers de nouvelles formes de solidarités francophones.

Les tendances démographiques mondiales

Comme le souligne Henri Leridon, directeur de recherche à l'Institut national des études démographiques (INED), il y a 40 ans, le monde connaissait un phénomène démographique dont on n'a pas suffisamment parlé². En effet, à la fin des années 1960, la croissance de la population mondiale atteignait un sommet jamais égalé, avec un taux de croissance de 2 % par an. Depuis, ce taux a progressivement diminué, se situant aujourd'hui à un peu plus de

1. Article rédigé par Richard Marcoux, professeur titulaire à l'Université Laval (Québec) et directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).

2. Henri Leridon, *De la croissance zéro au développement durable*, « Leçons inaugurales du Collège de France », Paris, Collège de France/Fayard, 2009.



CHAPITRE 2

Approche démologique

1 % par an, et devrait continuer à diminuer de telle sorte que la population de la planète pourrait se stabiliser à 9,3 milliards d'habitants durant la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Ce taux de croissance démographique à l'échelle de la planète cache des disparités importantes : ainsi le taux de croissance actuelle est presque nul pour l'Europe alors qu'il se maintient à 2,3 % pour le continent africain. De telles tendances ont des répercussions considérables sur le plan géographique : alors que la population du continent africain devrait doubler d'ici 2050 pour atteindre deux milliards de personnes, la population de l'Europe se stabilisera autour de 700 millions d'individus selon les plus récentes projections des Nations unies. Évidemment, ces tendances contrastées ont des répercussions importantes sur la démographie de l'espace francophone.

Qui fait partie de la Francophonie ?

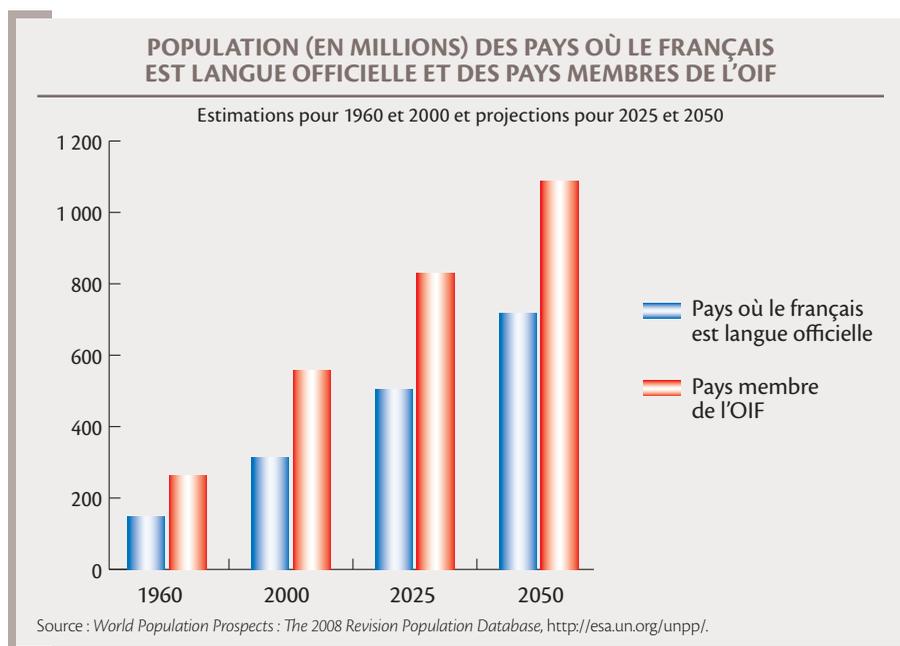
L'un des problèmes auquel le démographe est confronté lorsqu'il tente un exercice prospectif est d'abord de définir la population appartenant à cet espace francophone. Deux approches peuvent être retenues. La première repose sur un critère politico-administratif, à savoir que nous pouvons définir les populations francophones en regroupant les effectifs de l'ensemble des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Si l'on opte pour ce regroupement et que l'on examine les tendances passées et à venir, on peut estimer que ce sous-ensemble comptait 260 millions de personnes en 1960, près de 560 millions en 2000 et dépasserait le milliard en 2050 et ce, en s'appuyant sur les plus récentes projections démographiques des Nations unies. Sachant que ces pays membres de l'OIF comptent des proportions de francophones fort variées, parfois même très faibles, cette première approche peut sembler fort insatisfaisante. Une variante de cette approche politico-administrative consiste à s'appuyer sur une définition quelque peu plus restrictive en ne retenant que les États membres de l'OIF où la langue française a le statut de langue officielle. Dans ce cas de figure, le regroupement de cette trentaine de pays nous conduit à estimer sa population à 150 millions en 1960 et à plus de 300 millions en 2000. On peut prévoir qu'elle dépasserait les 700 millions en 2050.

Cette approche politico-administrative qui consiste à définir la population francophone sur des critères politiques ou juridiques pose l'énorme contrainte de définir la Francophonie sans tenir compte des locuteurs du français. Cette démarche peut être trompeuse car, comme le soulignait feu Michel Têtu, « les pays dits francophones comptent des proportions extrêmement variables de locuteurs francophones »¹. De plus, on trouve des francophones ailleurs que dans les pays membres de la Francophonie.

Cette dernière approche qui consisterait à tenter de dénombrer les locuteurs francophones sur la planète, bien que séduisante *a priori*, pose l'énorme problème des sources de données fiables et comparables permettant de se prêter à cet exercice. Il s'agit d'ailleurs d'une des limites reconnues par l'OIF lors de chaque livraison de son rapport sur la Francophonie dans le monde. L'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), créé en 2009 à l'Université Laval, avec l'appui de l'OIF, de l'AUF et du ministère des Relations internationales du Québec, a notamment comme tâche d'identifier les sources et les méthodologies qui permettront de mieux évaluer l'évolution des francophones à l'échelle planétaire. Selon la déclaration de Québec sur la sauvegarde et la mise en valeur des

¹ Michel Têtu, *La Francophonie : histoire, problématique et perspectives*, Guérin universitaire, Montréal, 1992.





recensements africains, déclaration signée en 2007 par plus d'une centaine de chercheurs du Nord et du Sud, l'une des priorités de l'ODSEF est d'utiliser les recensements de la population et les enquêtes démographiques afin de mieux suivre l'évolution des francophones de la planète et ce, plus particulièrement dans les pays d'Afrique où d'importants changements se font sentir, notamment suite aux investissements substantiels dans le domaine de l'éducation.

Les effets des actions dans le domaine de l'éducation, Québec et Mali

On sait que l'école joue un rôle considérable dans ce que Pierre Bourdieu nomme « le marché linguistique ». Il n'est pas étonnant d'ailleurs que l'institution scolaire soit au cœur des politiques linguistiques adoptées au Québec depuis le milieu des années 1970. En rendant obligatoire la fréquentation de l'école française, le Québec a pu réduire considérablement les transferts linguistiques vers l'anglais et ainsi assurer l'utilisation de la langue française auprès des nouvelles générations. Les travaux de Réjean Lachapelle indiquent par exemple que les « locuteurs du français », qui représentaient 87 % de la population du Québec en 1961, composaient lors du recensement de 2006 près de 95 % de la population du Québec, dont une part importante du million de Québécois dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais².

L'exemple du Québec illustre donc le fait que l'école représente un puissant transmetteur de la langue française.

Qu'en est-il en Afrique où, selon plusieurs observateurs, se joue l'avenir de la Francophonie ? Bien sûr, les politiques linguistiques y sont fort différentes de celles que l'on trouve au Québec, mais il est important de souligner que la langue française a le statut de langue

2. Réjean Lachapelle, « L'information démolinguistique et les définitions de "francophone" à des fins statistiques au Canada », *Actes du séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, du 12 au 14 juin 2008, p. 163-178 (www.francophonie.org/IMG/pdf/Contributions_Ecrits-Seminaire_methodologie_observation_langue_francaise.pdf).

officielle dans près d'une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne. Qui plus est, dans la plupart de ces pays, l'enseignement primaire et secondaire se fait soit exclusivement en français ou du moins largement dans cette langue. Grâce aux enquêtes et recensements effectués en Afrique depuis les années 1960, il est possible pour certains pays d'exploiter les réponses aux questions sur la capacité à lire et à écrire en français comme indicateur de la population francophone. Évidemment, cet indicateur est relativement restrictif dans la mesure où certains analphabètes peuvent s'exprimer en français. Pour les fins du présent exercice, retenons néanmoins ce critère de capacité à lire et écrire en français et prenons le Mali comme cas de figure pour illustrer les tendances que l'on observe en Afrique francophone.

Une vaste enquête réalisée en 1960 sur le territoire de la toute nouvelle République du Mali a permis d'estimer à 66 000 le nombre de personnes de 10 ans et plus qui savaient lire et écrire en français. Un quart de siècle plus tard, alors que la population du Mali avait doublé, le nombre d'individus sachant lire et écrire en français lors du recensement de 1987 avait, lui, été multiplié par près de 10, pour atteindre plus de 620 000.

Le recensement de 1998 nous permettait d'estimer à près de 1 million le nombre de Maliens qui savaient lire et écrire en français. Une statistique qui résume bien les transformations qu'a connues ce pays : uniquement chez les jeunes, on comptait au Mali 180 000 enfants de 12 à 14 ans sachant lire et écrire au tournant du siècle, ce qui représente trois fois le nombre que nous obtenions en 1960 pour la population totale. Évidemment, il s'agit d'une croissance phénoménale directement liée aux investissements faits dans le domaine de l'éducation, qui ont ainsi eu pour conséquence d'augmenter le nombre de francophones du Mali. Mais les défis en matière d'éducation demeurent considérables dans ce pays comme, du reste, dans l'ensemble de l'Afrique francophone. En effet, ce résultat ne doit pas nous faire oublier que ces 180 000 jeunes de 12 à 14 ans ne représentaient que le quart des enfants de ce groupe d'âge au Mali. En d'autres termes, les trois quarts des jeunes Maliens de 12 à 14 ans ne savaient ni lire ni écrire en l'an 2000.

Malgré toutes les critiques, fondées ou non, que l'on peut formuler à l'endroit de l'école malienne et des systèmes d'éducation en Afrique francophone, il demeure néanmoins que des gains appréciables ont pu être faits... et que des défis considérables seront à relever au cours des prochaines décennies pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Néanmoins, en s'appuyant sur l'exemple du Mali, pour le Sud, et du Québec, pour le Nord, il nous est possible de dresser un tableau de ce que pourrait être la population francophone d'ici le milieu du xxi^e siècle.

Les populations francophones de demain : quelques résultats

On vient de voir que, dans les pays où la croissance démographique demeure élevée et où le français est langue d'enseignement, l'école représente un puissant levier conduisant à augmenter considérablement la population francophone. En nous appuyant sur les travaux des experts démographes des Nations unies et en intégrant les tendances observées et à prévoir en matière d'éducation dans les pays du Sud, il est possible de dessiner les contours de la Francophonie de demain. C'est l'exercice que nous avons tenté en combinant différentes hypothèses qui nous permettent d'envisager certains scénarios prévisionnels que nous résumerons ici.

Les tendances démographiques observées et prévisibles conduisent à une reconfiguration importante du poids des nations à l'échelle de la planète. Le monde francophone n'est nul-



lement épargné par cette reconfiguration, bien au contraire, et le poids démographique des francophones sur les différents continents se modulera considérablement : l'Europe, qui comptait près de la moitié des francophones de la planète en 2000, ne regroupera plus que 12 % de ceux-ci en 2050. Pendant ce temps, la conjugaison du maintien d'une forte croissance démographique et des gains prévisibles et souhaités dans le domaine de l'éducation fera en sorte que l'Afrique verra son poids démographique augmenter considérablement : alors que moins de la moitié des francophones du monde y vivaient en 2000, on peut s'attendre à y trouver près de 85 % des locuteurs du français en 2050. En termes d'effectifs, cela signifie que l'Afrique comptera au milieu du XXI^e siècle plus d'un demi-milliard des 715 millions de francophones de la planète.

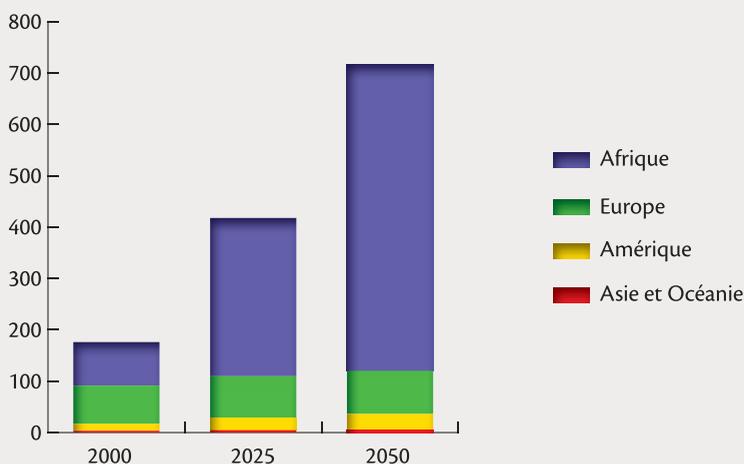
Par ailleurs, le phénomène de vieillissement, déjà bien amorcé dans les pays du Nord, aura des effets sur la répartition des jeunes dans l'espace francophone : on estime ainsi que neuf francophones de 15 à 29 ans sur 10 seront originaires de l'Afrique en 2050.

En somme, s'il semble destiné à passer par l'Afrique, l'avenir démographique de la Francophonie est conditionné par au moins deux éléments majeurs :

1. Des mesures fortes et efficaces dans le domaine de l'enseignement devront permettre de relever substantiellement les niveaux d'éducation dans les pays de l'Afrique francophone ;
2. Les pays de l'Afrique francophone et leurs populations devront considérer que ce relèvement très sensible des indicateurs dans le domaine de l'éducation (nécessaire à leur développement social et économique) peut et doit se faire dans le cadre de programmes d'enseignement et de formation où la langue française occupe une place importante.

Étant donné le multilinguisme pratiqué dans la plupart des pays d'Afrique, en particulier ceux appartenant à la Francophonie, il faudra nécessairement identifier la place et le rôle de la langue française par rapport aux autres langues en usage dans ces pays, mais également aux autres langues qui semblent s'imposer dans le monde, notamment l'anglais, l'arabe et l'espagnol.

ESTIMATIONS DES EFFECTIFS (EN MILLIONS) DES FRANCOPHONES
PAR CONTINENT, 2000-2050



Source : World Population Prospects : The 2008 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unpp/>.

Conclusion

Évidemment, le rôle de la Francophonie dans le monde ne peut se résumer au seul décompte des individus appartenant aux pays francophones ou au nombre des locuteurs du français. En effet, c'est notamment à travers le dynamisme de ses institutions et de ses acteurs politiques, de la créativité de ses milieux artistiques et scientifiques et de la puissance de ses économies que l'espace francophone pourra conserver une reconnaissance mondiale. Il importe tout de même de considérer que le poids démographique d'un groupe n'est pas un attribut marginal puisque, on le sait, il est l'élément central des mécanismes décisionnels de tous les appareils démocratiques.

Le poids démographique d'un groupe constitue un enjeu social et politique majeur dans de nombreux débats, tant au niveau local, régional, national qu'à l'échelle internationale. Dans ce qu'il est convenu de nommer « le concert des nations », les pays francophones ne pourront se faire entendre que dans la mesure où ils formeront un ensemble suffisamment important sur le plan démographique... et s'entendront bien sûr pour parler d'une même voix.

Nos travaux montrent qu'il y a des raisons de croire que les locuteurs de la langue française vont continuer à croître démographiquement : estimés à environ 200 millions aujourd'hui, ils pourraient dépasser le demi-milliard au milieu du XXI^e siècle.

Pour ce faire, toutefois, il faudra que l'ensemble des acteurs de la Francophonie puissent travailler à diminuer les inégalités que l'on observe entre les pays de la Francophonie, plus particulièrement dans le domaine de l'éducation. Compte tenu des écarts disproportionnés dans les moyens dont disposent les pays, il est évident que l'avenir démographique de la Francophonie que nous venons de dessiner dépendra grandement des gestes de solidarité et des efforts que seront prêts à consentir les pays du Nord de la Francophonie à l'endroit des pays francophones d'Afrique.

Les acteurs de la Francophonie auront aussi un rôle majeur à jouer pour susciter ou maintenir un intérêt pour le développement du français dans de nombreux secteurs en Afrique, notamment dans les médias (écrits, radiophoniques, audiovisuels et électroniques), dans le milieu des arts (cinéma, littérature, etc.) et dans le secteur de l'enseignement et de la recherche scientifique.

■ Les populations francophones au Burkina et au Mali depuis le milieu des années 1980¹

À la fin des années 1960, devant l'absence d'informations de base sur les populations dans la vaste majorité des pays d'Afrique subsaharienne nouvellement indépendants, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a mis sur pied le Programme africain de recensements (PAR). Ce programme a ainsi permis à plus d'une vingtaine de pays du continent de tenir le premier recensement de leur jeune histoire. Pour des raisons diverses, certains pays ont dû attendre

1. Article rédigé par Moussa Bougma, Mamadou Konaté et Richard Marcoux, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF).

Moussa Bougma est démographe à l'Institut national de la statistique et de la démographie au Burkina Faso; Mamadou Konaté est sociologue et directeur du Centre d'appui à la recherche et à la formation (CAREF) au Mali et Richard Marcoux est démographe et professeur au Département de sociologie de l'Université Laval. Ce texte reprend en partie certains des résultats que l'on retrouve dans deux rapports de recherche de l'ODSEF disponibles sur le site web www.odsef.fss.ulaval.ca.



les années 1980 ou 1990 avant de pouvoir mener une telle opération de collecte d'informations d'envergure nationale. D'autres ont depuis accumulé des informations sur leur population à la suite de plusieurs opérations de collecte, comme c'est le cas du Burkina Faso et du Mali, qui ont réalisé leur quatrième recensement de la population respectivement en 2006 et 2009.

Pour ces deux pays, des informations issues de ces recensements portent sur la principale langue utilisée au quotidien par les personnes recensées et sur leur capacité à lire et à écrire en français. Il nous est ainsi possible de dresser une esquisse de l'évolution des différentes langues en usage mais également de dégager, sur plus d'une vingtaine d'années, l'évolution de la place du français dans ces pays largement multilingues.

Le français comme principale langue couramment parlée : des tendances contrastées dans un environnement largement multilingue

Dans les deux pays qui nous intéressent ici, les langues dites africaines occupent largement les espaces linguistiques nationaux. Ainsi, le mooré au Burkina et le bambara (ou bamanan) au Mali sont déclarés comme langues principalement parlées par environ la moitié des populations de ces deux pays. De nombreuses autres langues nationales sont également présentes (hal pular ou fulfuldé, sonrhai, soninké, etc.), bien que les capacités à lire et à écrire dans ces langues demeurent extrêmement faibles (moins de 3 % des populations).

Il ressort par ailleurs que le français est de plus en plus souvent déclaré comme première langue parlée par les Burkinabés. En effet, le nombre de personnes qui déclarent le français comme première langue couramment parlée au Burkina est passé de 20 947 en 1985 à 49 647 en 1996, pour atteindre 151 184 en 2006. Il s'agit d'une augmentation de 205 % pour la dernière période intercensitaire (1996-2006). Ouagadougou, qui a accueilli le X^e Sommet de la Francophonie en 2004, semble devenir une ville de plus en plus francophone selon cet indicateur : en 2006, près de 10 % des Ouagalais déclaraient le français comme principale langue couramment parlée. L'effectif de ces primo-francophones a ainsi été multiplié par 10 à Ouagadougou et ce, en une vingtaine d'années, passant de 11 080 en 1985 à 104 772 en 2006.

Au Mali, ce type d'informations n'est disponible pour l'instant que pour les recensements de 1987 et de 1998 et indique que le français peine à émerger comme première langue couramment parlée : situation qui concernait moins de 7 000 personnes lors de chacun des deux recensements, soit environ 0,1 % de la population malienne de 12 ans et plus. En fait, c'est l'omniprésence du bambara en tant que langue véhiculaire, et particulièrement son usage dans la vie quotidienne par la plupart des Maliens et dans le fonctionnement courant de l'administration publique, qui fait que parler le français comme première langue est loin d'être une nécessité au Mali. Cela ne signifie pas que le français n'y a pas fait des gains, comme nous le verrons.

La capacité à lire et à écrire le français

Le Mali et le Burkina Faso ont mené différentes actions dans le domaine de l'alphabétisation dans les langues nationales, tout en maintenant le français comme principale langue d'enseignement. Au cours des deux dernières décennies, avec l'appui de la communauté internationale, ces deux pays ont consacré d'importants investissements dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire qui ont eu des répercussions considérables sur le nombre de personnes aptes à lire et écrire en français. Le tableau suivant résume les tendances observées à partir des données des recensements.



On constate qu'en définissant les francophones à partir des capacités autodéclarées en matière de lecture/écriture de la langue française, les effectifs ont connu des croissances très élevées au cours des deux dernières décennies. Au Burkina, ceux-ci passent de moins de 200 000 en 1985 à près de 1 million en 2006. Au Mali, les personnes aptes à écrire et à lire le français étaient au nombre de 565 000 en 1987 et sont estimées à 2,2 millions en 2009.

EFFECTIFS DE PERSONNES ÂGÉES DE 10 ANS ET PLUS AU BURKINA FASO ET DE 12 ANS ET PLUS AU MALI SACHANT LIRE ET ÉCRIRE EN FRANÇAIS, 1985-2009

Pays Capitale	1985/1987	1996/1998	2006/2009*
Burkina Faso	195 601	318 434	993 552
Mali	564 465	918 647	2 200 000*
<i>Ouagadougou</i>	125 931	229 995	698 814
<i>Bamako</i>	183 034	324 909	700 000*

* En ce qui concerne les chiffres de 2009, pour le Mali et Bamako, nous avons utilisé les résultats provisoires publiés du recensement de 2009 et avons procédé à une estimation.

Sources : Exploitation des recensements du Burkina Faso (1985, 1996 et 2006) et du Mali (1987 et 1998).

Les deux capitales de ces pays, qui chacune ont dépassé le cap du million d'habitants au tournant du millénaire, voient également leurs effectifs de personnes sachant lire et écrire en français augmenter considérablement : ils approchent en 2009 les 700 000 personnes. Ces effectifs ont été atteints grâce à la croissance démographique que connaissent ces villes (liée notamment à l'exode rural des populations et au maintien d'une forte natalité), mais également à la suite des investissements importants qui ont été consentis dans le domaine de l'éducation et dont les capitales de ces pays profitent davantage que le reste du pays.

En somme, bien que les langues typiquement africaines (bambara et mooré, pour ne nommer que celles-ci) continuent à se maintenir comme langues couramment parlées par les populations maliennes et burkinabées, le français fait des gains considérables comme langue de communication lue et écrite.

Conclusion

À l'instar de nombreux pays du continent africain, le Burkina Faso et le Mali connaissent des taux de croissance démographique qui se maintiennent depuis plusieurs années à des niveaux nettement plus élevés que ceux que l'on retrouve ailleurs dans le monde. Par ailleurs, les efforts consentis dans le domaine de l'enseignement semblent avoir conduit à augmenter considérablement les niveaux d'éducation des populations de ces pays au cours des dernières décennies.

Ainsi, au Burkina et au Mali, deux pays où l'enseignement formel se déroule essentiellement en français, la combinaison d'une importante croissance démographique et d'un relèvement substantiel des niveaux d'éducation a provoqué une augmentation prodigieuse du nombre des personnes qui sont aptes à lire et à écrire le français. Dans des environnements largement multilingues, le français comme langue de communication écrite semble ainsi occuper une place de plus en plus substantielle dans ces deux pays.



CHAPITRE

3

Quelques enquêtes africaines

■ Connaissance du français dans quelques capitales (enquête TNS Sofres)

Depuis 2008, le département Média de TNS Sofres a mis en place l'étude annuelle Africascope réalisée dans plusieurs pays d'Afrique : Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC). En 2010, deux nouveaux pays s'ajoutent à cette liste : le Gabon et le Mali. Cette étude a pour vocation d'être une mesure d'audience mais présente aussi d'autres données, notamment sur la Francophonie et l'utilisation de la langue française.

Ci-dessous sont présentées les données 2010 de ces études sur le Cameroun et le Sénégal (avec une comparaison par rapport à 2009 et à 2008), le Gabon et le Mali ; et les données 2009 pour la Côte d'Ivoire et la RDC, afin de mesurer la situation et l'évolution du français dans sept villes : Douala (Cameroun), Libreville (Gabon), Bamako (Mali), Dakar et Pikine (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Kinshasa (RDC).

MÉTHODOLOGIE¹

Dans chaque ville sont interrogés en face à face à leur domicile 1 000 individus de 15 ans et plus selon la méthode des quotas. Ainsi, les populations interrogées sont représentatives régionalement en termes de sexe, d'âge (six classes), de niveau d'instruction et de profession. L'évaluation du niveau de francophonie dans chacune des capitales peut être analysée à partir d'un indicateur synthétique. La construction de cet indicateur est la combinaison des questions suivantes :

- « Parlez-vous le français ? » (Q11)
- « Savez-vous lire le français ? » (Q12)

- « Savez-vous écrire le français ? » (Q13)
- Compréhension d'un bulletin d'information à la radio ou à la télévision en français (Q14)
- Dernière classe suivie (Q17)

Les réponses aux questions permettent de créer trois groupes d'individus selon leur niveau de francophonie :

- Non francophone
- Francophonie simple
- Francophonie maîtrisée

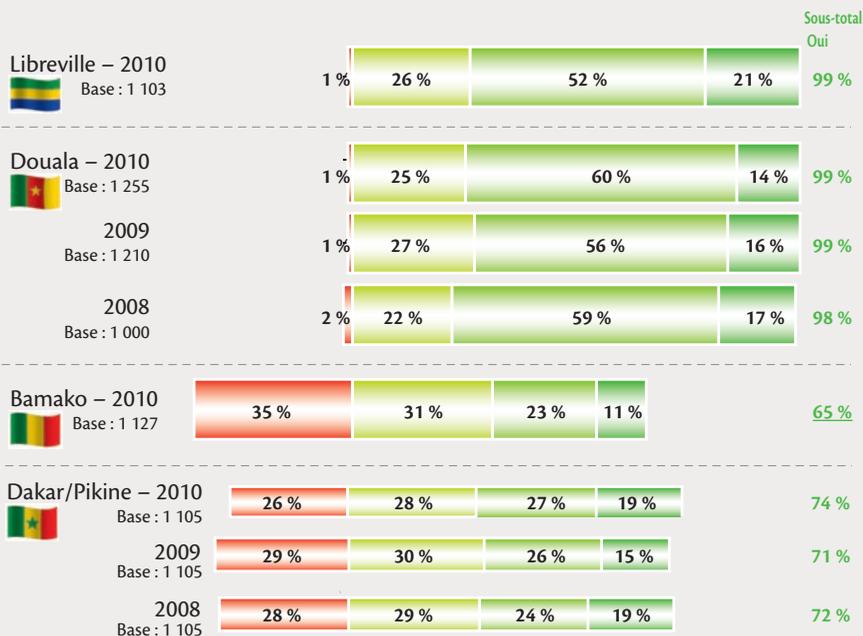
1. Pour tout aspect méthodologique de l'étude, le lecteur pourra s'adresser à TNS Sofres : stanislav.seveno@tns-sofres.com.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

CAPACITÉ À PARLER LE FRANÇAIS (2010)



XX % : écart statistiquement significatif
Base : individus 15+

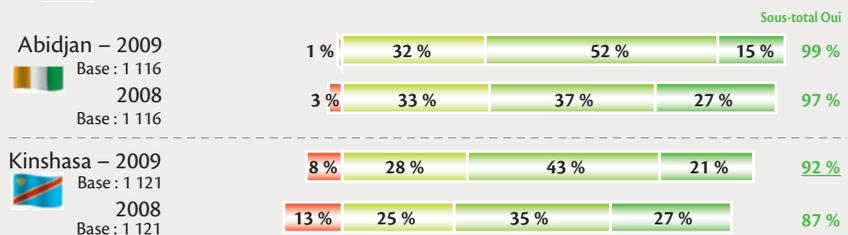
■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français ?

Le français est très largement parlé dans toutes les régions. La ville de Bamako se montre bien en retrait par rapport à Libreville et à Douala.

À Douala, l'aisance en français (caractérisé par la réponse « très bien ») est en léger retrait sur les trois dernières années (- 3 points entre 2008 et 2010).

CAPACITÉ À PARLER LE FRANÇAIS (2008/2009)



XX % : écart statistiquement significatif
Base : individus 15+

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

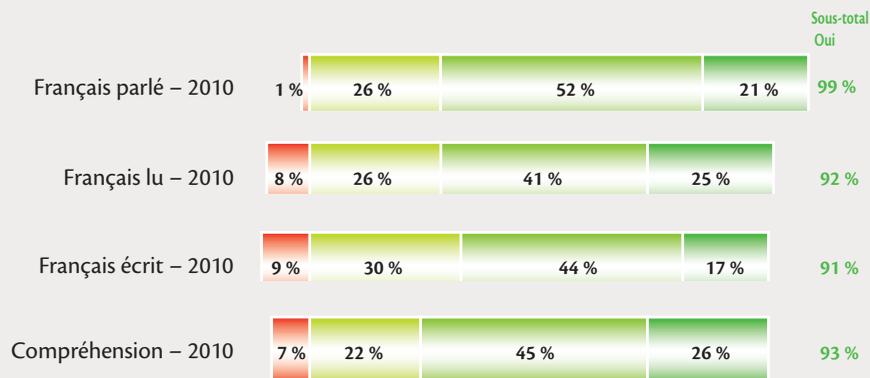
Parlez-vous le français ?

Le français est très majoritairement parlé dans toutes les régions. Les villes sénégalaises se montrent en retrait (sans évolution entre 2008 et 2009). L'aisance en français caractérisée par la réponse « très bien » est en recul à la fois à Kinshasa (- 6 points) et à Abidjan (- 12 points).



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (LIBREVILLE - 2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 74 % (2010)



Base : 1 103 (individus 15+)

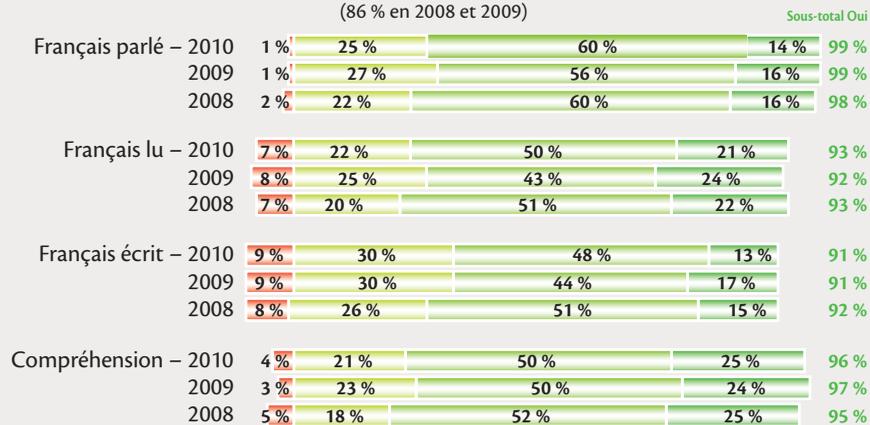
■ Non
 ■ Oui, avec difficulté
 ■ Oui, assez bien
 ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

Près de trois Librevillois sur quatre déclarent avoir fréquenté l'école française. La connaissance de la langue française est très élevée à Libreville : plus de neuf individus sur 10 affirment pouvoir parler le français, le lire, l'écrire et comprendre un flash info.



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (DOUALA - 2008/2009/2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 85 % en 2010
(86 % en 2008 et 2009)

Base 2010 : 1 255

Base 2009 : 1 210

Base 2008 : 1 000
(individus 15+)

■ Non
 ■ Oui, avec difficulté
 ■ Oui, assez bien
 ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

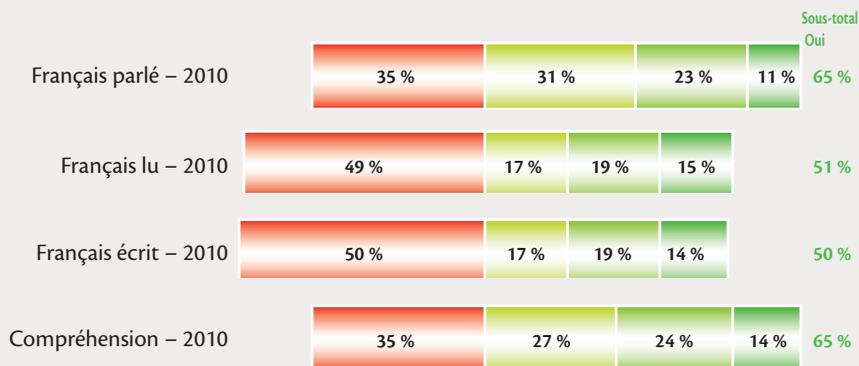
La fréquentation de l'école française ainsi que la connaissance de la langue française restent toujours aussi élevées à Douala. La quasi-totalité des Doualais dit « connaître » la langue française. Notons un léger retrait sur la très bonne maîtrise de la lecture et de l'écriture (mention « oui, très bien » en baisse).





CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (BAMAKO - 2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 47 %



Base : 1 127 (individus 15+) Non Oui, avec difficulté Oui, assez bien Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

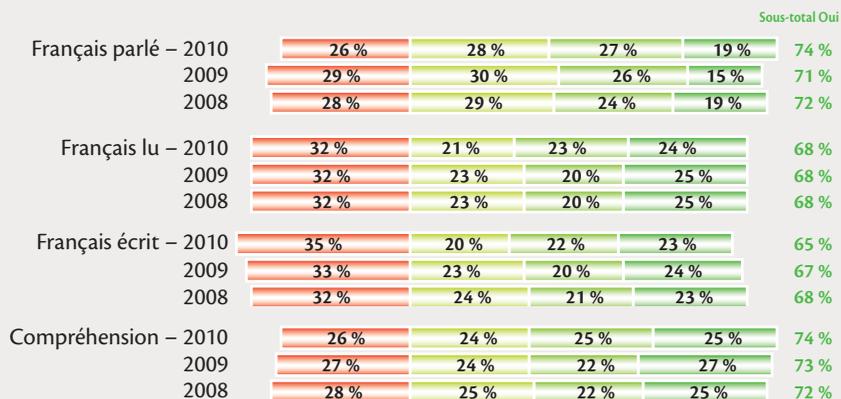
À Bamako, moins d'une personne sur deux fréquente l'école française. Il existe par ailleurs un décalage entre les personnes qui peuvent parler ou comprendre le français et celles qui peuvent le lire ou l'écrire.

La part des personnes maîtrisant « très bien » la langue française est finalement réduite (un peu plus d'un Bamakois sur 10 en moyenne).



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (DAKAR/PIKINE - 2008/2009/2010)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 66 % en 2010
(67 % en 2008 et 66 % en 2009)



Base : 1 105 (individus 15+) Non Oui, avec difficulté Oui, assez bien Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

Deux tiers des personnes interrogées déclarent fréquenter l'école, lire le français et l'écrire.

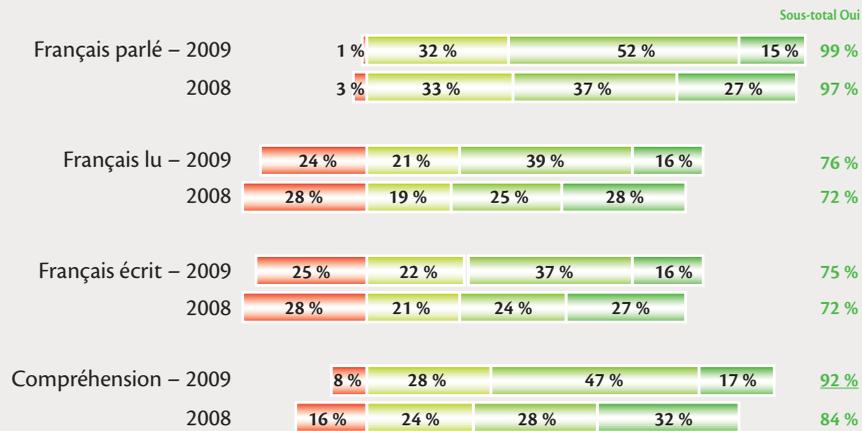
Les trois quarts comprennent un flash info et déclarent parler le français.

Nous ne constatons pas d'évolutions notables depuis 2008.



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (ABIDJAN - 2008/2009)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 58 % en 2008
et 65 % en 2009



XX % : écart statistiquement significatif
Base : 1 116 (individus 15+)

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

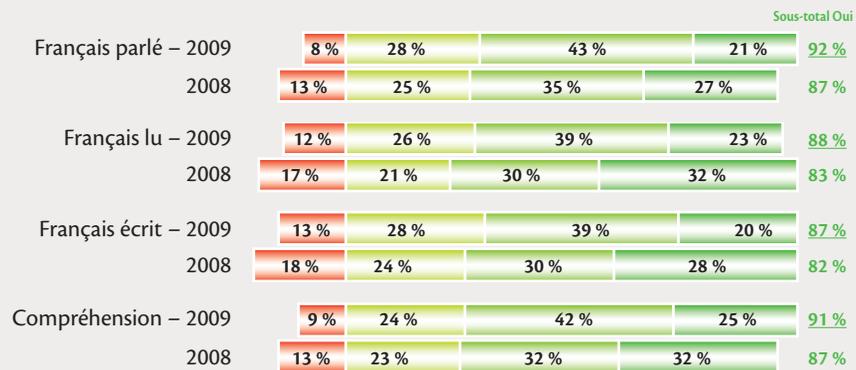
Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

À Abidjan, nous observons un décalage entre les personnes qui peuvent parler français et celles qui peuvent le lire ou l'écrire. La part des personnes fréquentant l'école française peut expliquer ce décalage, même si elle a augmenté entre 2008 et 2009.



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE (KINSHASA - 2008/2009)

Fréquentation école française (hors maternelle) : 77 % en 2008
et 77 % en 2009



XX % : écart statistiquement significatif
Base : 1 121 (individus 15+)

■ Non ■ Oui, avec difficulté ■ Oui, assez bien ■ Oui, très bien

Parlez-vous le français? Savez-vous lire le français? Savez-vous écrire le français? Pouvez-vous comprendre un bulletin d'information en français à la radio ou à la TV?

La connaissance de la langue française progresse et se rapproche du niveau observé à Douala, même si la fréquentation de l'école n'est pas aussi élevée.



NIVEAU DE FRANCOPHONIE (2010)

	 Libreville	 Douala		 Bamako	
	2010	2010	Rappel 2009	Rappel 2008	2010
Francophone	73 %	85 %	85 %	85 %	45 %
Francophonie maîtrisée	44 %	42 %	42 %	42 %	32 %
Francophonie simple	29 %	43 %	43 %	43 %	13 %
Non francophone	27 %	15 %	15 %	15 %	55 %

Base : individus 15+

Globalement, c'est à Douala et à Libreville que le taux de francophonie est le plus élevé avec une large majorité d'individus qui maîtrisent la langue française. Celui de Bamako est en retrait par rapport aux deux autres capitales, mais près d'un Bamakois sur trois déclare tout de même maîtriser la langue française.

À Douala, le taux de francophones reste parfaitement stable d'une année sur l'autre.

C'est chez les hommes et les personnes qui ont fait des études que le taux de francophones est le plus élevé. À Bamako, ce taux est aussi plus important chez les plus jeunes (les 15-24 ans).

NIVEAU DE FRANCOPHONIE (2010/2009/2008)

	 Dakar/Pikine			 Abidjan		 Kinshasa	
	2010	Rappel 2009	Rappel 2008	2009	2008	2009	2008
Francophone	63 %	62 %	63 %	64 %	58 %	76 %	75 %
Francophonie maîtrisée	34 %	34 %	35 %	29 %	37 %	55 %	55 %
Francophonie simple	29 %	28 %	28 %	35 %	21 %	21 %	20 %
Non francophone	37 %	38 %	37 %	36 %	42 %	24 %	25 %

Base : individus 15+

Globalement, c'est à Kinshasa que le taux de francophonie est le plus élevé avec plus de la moitié de la population qui maîtrise la langue française. À Abidjan, si le taux de francophonie augmente, la maîtrise du français a tendance à se dégrader.

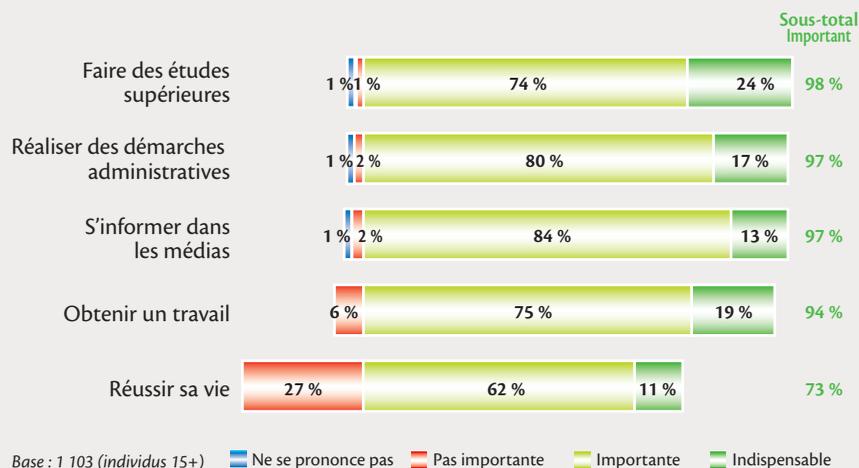
Abidjan et Dakar/Pikine sont plus en retrait malgré une progression de 6 points à Abidjan.

C'est chez les hommes et les personnes fréquentant l'école au moins jusqu'au primaire que le taux est le plus élevé. Logiquement, la francophonie maîtrisée est plus forte chez ceux qui ont fait des études supérieures.



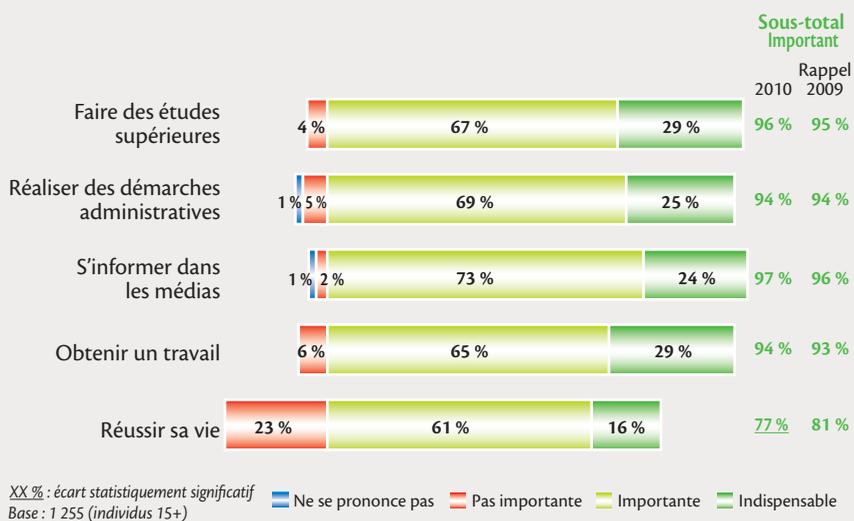
PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (LIBREVILLE - 2010)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (DOUALA - 2010)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



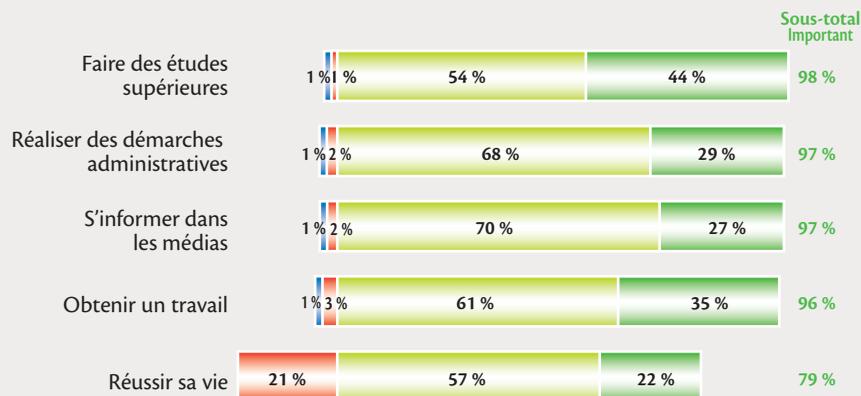
CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (BAMAKO - 2010)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...

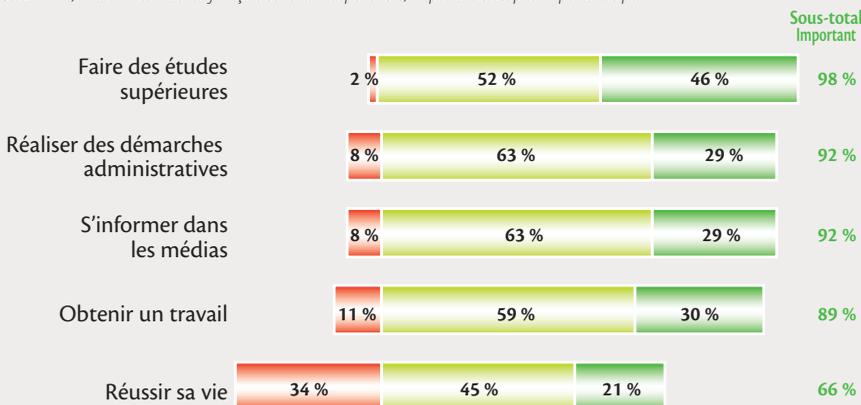


Base : 1 127 (individus 15+) ■ Ne se prononce pas ■ Pas importante ■ Importante ■ Indispensable



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (DAKAR/PIKINE - 2009)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



Base : 1 105 (individus 15+) ■ Pas importante ■ Importante ■ Indispensable



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (ABIDJAN - 2009)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...

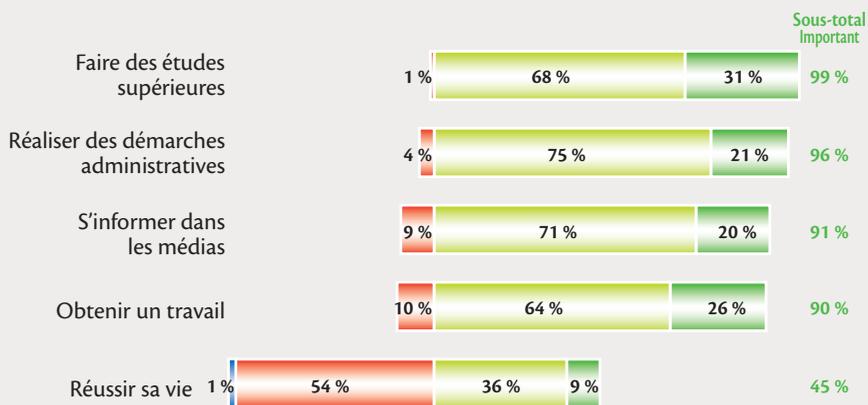


Base : 1 116 (individus 15+) Ne se prononce pas Pas importante Importante Indispensable



PERCEPTION DE LA PLACE INCONTOURNABLE DU FRANÇAIS (KINSHASA - 2009)

Selon vous, la connaissance du français est-elle indispensable, importante ou pas importante pour...



Base : 1 121 (individus 15+) Ne se prononce pas Pas importante Importante Indispensable

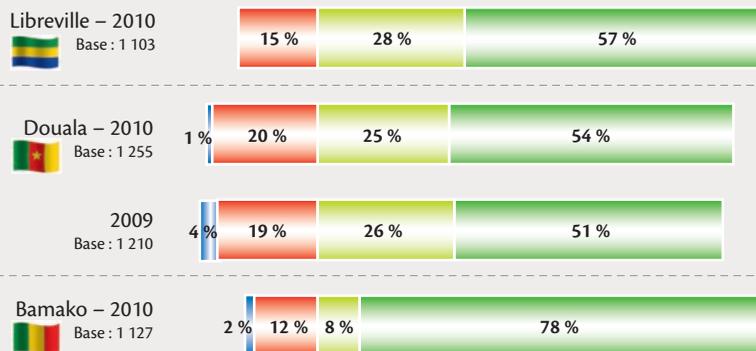


CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009-2010)

Diriez-vous que l'utilisation de la langue française dans votre pays...



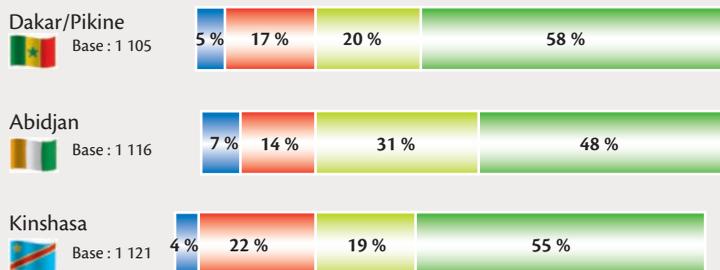
Base : individus 15+ Ne se prononce pas Diminue Reste stable Progresse

À Libreville et à Douala, plus de la moitié des personnes interrogées pensent que l'utilisation de la langue française progresse dans leur pays.

À Bamako, elles sont plus des trois quarts.

PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009)

Diriez-vous que l'utilisation de la langue française dans votre pays...



Base : individus 15+ Ne se prononce pas Diminue Reste stable Progresse

Environ la moitié des interviewés pensent que l'utilisation de la langue française progresse dans leur pays.

Notons que les personnes ayant fait des études supérieures et les « francophones maîtrisés » sont plus nombreux à avoir le sentiment d'un recul de l'utilisation de la langue française.



En résumé :

Douala, Kinshasa et Libreville : « championnes » de la francophonie

- À Libreville, le français est parlé par la quasi-totalité des individus (99 %). De plus, l'école française y est largement fréquentée (74 %). La connaissance de la langue française est également très élevée (plus de 90 % des personnes interrogées disent parler, écrire, lire et comprendre le français).
- Le français est également parlé par la quasi-totalité des Doualais (99 %) et l'école française y est même davantage fréquentée qu'à Libreville (85 %). La connaissance de la langue française atteint le même niveau qu'à Libreville, et est stable dans le temps.
- De même, avec 92 % des interviewés parlant français et 77 % fréquentant l'école française, Kinshasa est bien placée. De plus, plus de la moitié (55 %) des Kinois atteignent le niveau de francophonie maîtrisée, résultat meilleur qu'à Libreville et Douala.

Libreville obtient un niveau de francophonie maîtrisée élevé avec plus de quatre Librevillais sur 10 qui maîtrisent la langue française, et Douala enregistre le niveau de francophonie global le plus élevé (85 %) et un niveau de francophonie maîtrisée proche de celui de Libreville. Ces indicateurs sont stables d'une année sur l'autre.

Bamako et Dakar/Pikine : en recul

- Le français y est moins parlé (65 % pour Bamako et 74 % pour les villes sénégalaises) et l'école française est fréquentée par moins de la moitié des Bamakois et par 66 % des Sénégalais de l'échantillon. La connaissance de la langue française est également plus faible, surtout à Bamako, en particulier pour la lecture et l'écriture.
- Bamako enregistre ainsi le niveau de francophonie le plus faible (45 %); trois Bamakois et Sénégalais de l'échantillon sur 10 seulement maîtrisent le français. Les Bamakois sont cependant bien plus nombreux que les Doualais et les Librevillais à penser que l'utilisation de la langue française progresse dans leur pays (78 %).

Abidjan : à part

- La fréquentation de l'école française est en hausse (+ 7 points entre 2008 et 2009) et près de 100 % des Abidjanais parlent le français, mais la capacité à écrire et à lire est bien plus basse (75-76 %). De même, si le niveau global de francophonie augmente (+ 6 points en un an), la francophonie maîtrisée régresse (- 8 points).

De manière générale, dans les sept villes étudiées, le français joue avant tout un rôle dans l'instruction : sa connaissance est jugée importante pour accéder à l'éducation puis à la vie professionnelle ou encore pour effectuer des démarches administratives. Cette tendance est encore plus forte auprès des individus les plus éduqués : ceux qui ont fait des études supérieures et ceux qui maîtrisent le français. Mais l'importance de la langue française est aussi perçue par ceux qui vivent dans les bidonvilles et qui n'ont pas accès à l'éducation ou au travail.

En revanche, il est jugé moins indispensable pour « réussir sa vie » surtout à Dakar/Pikine et à Kinshasa, où respectivement 34 % et 54 % des personnes interrogées jugent la connaissance du français sans importance pour atteindre cet objectif.

Enfin, les populations interrogées disent majoritairement (plus de 50 % partout, sauf à Abidjan - 48 %) avoir le sentiment que l'utilisation de la langue française progresse dans leurs pays.





■ La situation du français dans les îles et archipels du Sud-Ouest de l'océan Indien

La présente contribution fournit un ensemble de données macrosociolinguistiques réunies par une équipe de chercheurs de l'océan Indien sur la situation du français dans sept îles et archipels de la région : Madagascar, Seychelles, Réunion, Mayotte, Comores, Maurice et Rodrigues¹. L'approche ici est résolument quantitativiste, comme il sied d'ailleurs à toute démarche « macro- ». Ce sont surtout des données chiffrées, puisées autant que possible dans des sources officielles quand et là où elles existent, ou empruntées à des documents publiés dans des ouvrages scientifiques², qui seront privilégiées ici. On comprendra que le produit synthétisé, dans la limite des contraintes éditoriales imparties ici, ne pourra que prendre la forme d'une vision panoramique de la situation du français dans cet ensemble géographique.

Cette contribution s'inscrit dans la dynamique complémentaire d'une enquête de terrain, d'approche macrosociolinguistique et qualitative, menée depuis plusieurs mois par la même équipe de chercheurs, dans les différentes îles citées plus haut, sur le thème : « Observation du français et des langues partenaires dans l'océan Indien à partir des pratiques et des représentations d'enfants et d'adolescents ». Le produit fini en sera un ouvrage collectif, dont la sortie est prévue pour la fin de l'année 2010, qui visera à mettre en évidence les spécificités de chacune des sept îles et archipels à l'étude ici par rapport à la situation de « sa francophonie » et, plus globalement, du partenariat en œuvre entre le français et les autres langues en présence.

Dans le texte présent, les données pour chaque pays sont organisées en fonction d'un ensemble de thématiques plus ou moins communes. Trois d'entre elles font l'objet d'une description relativement élaborée dans toutes les monographies : 1. survol historique du pays et/ou de l'implantation du français ; 2. situation sociolinguistique contemporaine ; 3. place du français dans le domaine de l'enseignement. D'autres thématiques apparaissent mais les particularités de chaque pays font qu'elles ne bénéficient pas toutes du même traitement dans la présentation. Elles concernent les rapports entre les langues dans différents domaines : les espaces publics ; la culture ; la religion ; l'économie ; l'administration et la politique.

Afin d'éviter de nuire à la cohérence interne de chaque monographie, en regard du profil sociohistorique et du cadre politique global de chaque situation, tout en permettant là où c'est possible une présentation contrastive du dynamisme évolutif à l'œuvre dans les différentes îles et dans les archipels de la région, notamment dans ce qui touche concrètement

1. Les chercheurs concernés ici sont nommément : Lambert-Félix Prudent et Mylène Lebon-Eyquem (Réunion), Vololona Randriamarotsimba et Monique Rakotoanoso (Madagascar), Joëlle Perreau (Seychelles), Yannick Bosquet-Ballah (Maurice et Rodrigues), Ali Abdoulhamid et Saïd Mahamoud (Comores), Foued Laroussi (Mayotte). Il est à noter que Yannick Bosquet-Ballah est assistée de M. Gaëtan Jabeemessur pour le terrain rodriguais. Arnaud Carpooran, signataire du rapport, s'est chargé de son harmonisation et de sa mise en synthèse, avec quelques contributions pour la partie mauricienne. Il est également responsable de la rédaction de l'introduction et de la conclusion.

2. Et notamment dans Robert Chaudenson et Dorothee Rakotomalala, coordonnateurs, *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, Réseau « Observation du français et des langues nationales », Agence universitaire de la Francophonie, 2004.





et quotidiennement aux pratiques linguistiques des populations concernées, nous avons opté ici pour une organisation en deux temps : 1. une présentation séparée, pays par pays, des trois premières rubriques (*cf. supra*); 2. une présentation, par thèmes regroupant différentes situations, des autres rubriques mentionnées plus haut, en privilégiant une approche contrastive.

Présentation par pays

La situation à Madagascar

Survol historique

Île située dans l'océan Indien, Madagascar est aussi grande que la France et la Belgique réunies avec une superficie de 584 040 km². Les statistiques actuelles estiment le nombre des Malgaches à 20 653 556³.

Selon Louis-Jean Calvet : « S'il y a une histoire des langues, elle constitue donc un chapitre de l'histoire des sociétés. [...] Et si l'on considère, ce qui n'est guère original, que la violence est la grande accoucheuse de l'histoire, alors cette violence affecte aussi l'histoire des langues » (1987, p. 10). L'histoire de la présence du français à Madagascar sera en ce sens fondamentalement considérée comme le versant linguistique des liens historiques reliant le pays à la France.

La première tentative d'annexion française de l'île date du xvii^e siècle et fut le fait de la fondation de la Compagnie des Indes orientales, dirigée successivement par Jacques Pronis et Étienne de Flacourt. Ce dernier y demeura de 1649 à 1655. La présence française se traduit au plan linguistique par quelques mots malgaches francisés dans l'orthographe ou inversement, par des mots nouvellement introduits par les marins français dans le contexte malgache, en particulier sur les côtes est et sud-est où l'on répertorie le plus grand nombre de mots d'origine française, et par la rédaction d'un catéchisme bilingue français-malgache (F. Ranaivo, in A. Valdman, 1979, p. 509-510).

Au xix^e siècle, à l'époque du règne de Radama I^{er}, l'enseignement fut confié aux missions étrangères. D'un côté, la mission anglaise de la London Missionary Society (LMS) installa l'anglais dans le pays, mais valorisa aussi la langue malgache nouvellement codifiée et lui donna le statut de langue d'enseignement. De l'autre, la mission catholique privilégia plutôt le français (C. Bavoux, in D. de Robillard et M. Beniamino, 1993, p. 174).

La colonisation de Madagascar par la France en 1896 renversa la tendance grâce à la vigoureuse politique linguistique de l'administration coloniale en faveur du français. Le français s'installa officiellement dans le contexte malgache, avec l'école comme « la clé de voûte et le point d'orgue » de la réussite de l'hégémonie politique de l'administration coloniale (A. Thevenin, 2000, p. 68). Il en résulta une valorisation excessive du français par sa pratique dans l'administration, dans l'enseignement et dans la presse, une perte progressive des prérogatives de l'anglais dans un pays annexé par la France et une minoration du malgache.

L'installation hégémonique du français dans le contexte malgache rendit fluctuantes ses relations avec les usagers malgaches. Celles-ci allèrent de la haine et du rejet de celui-ci à sa réhabilitation. Les événements sociopolitiques de mai 1972 aboutirent par exemple à l'institution de la « malgachisation » de l'enseignement à Madagascar à travers la loi n° 78-040

3. Statistiques mondiales sur Madagascar, données de 2009, <http://www.statistiques-mondiales.com/madagascar.htm>, consulté le 9 août 2009.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

du 17 juillet 1978, sous-tendant le cadre général du Système d'éducation et de formation¹. Il s'agissait de revaloriser le malgache et de rejeter le français, la langue de l'ancienne puissance coloniale. L'échec cuisant de cette politique linguistique, faute de planification et d'aménagements linguistiques adéquats, aboutit à la revalorisation du français par le Forum national regroupant les forces vives de la Nation, érigé lors des mouvements sociopolitiques de 1991. La maîtrise du français devint source de stratification sociale séparant les nantis et les intellectuels francophones urbains de la majorité de la masse populaire aussi bien urbaine que rurale, ne disposant que de peu d'occasions pour se frotter à la langue de prestige. La dynamique des contacts du malgache et du français de l'époque aboutit à l'émergence de l'alternance codique fran-gasy bien visible en milieu urbain. La pratique de cette langue mélangée tend à se généraliser chez la majorité des urbains malgaches. Si la presse écrite s'astreint à l'éviter, les présentateurs des stations radiophoniques et de télévision l'utilisent dans leurs émissions, lui donnant ainsi une plus grande visibilité.

La situation sociolinguistique actuelle de Madagascar : quelle francophonie ?

La francophonie malgache s'apparente, selon Claudine Bavoux (1993), à un phénomène complexe. Elle s'appuie sur les travaux de Gabriel Manessy (1991) pour considérer qu'à Madagascar, le français, loin de renvoyer à une variété linguistique unique et homogène, s'assimile plutôt à plusieurs aires linguistiques renvoyant respectivement au français standard, au français scolaire, etc., et même au créole (1993, p. 173). Les Malgaches francophones ont une représentation hypernormative du français appelée le « français de France », la seule variété à être légitimée, bien que réduite à une simple construction subjective. Ils évacuent en conséquence tout discours sur la variété populaire, minorée malgré un corpus bien présent dans le contexte malgache (*op. cit.*, p. 179).

La situation sociolinguistique malgache se présente actuellement sous la forme d'un enchâssement de trois diglossies. La première, endogène, date du XIX^e siècle. Elle oppose les variétés régionales au merina, la variété royale de l'époque, d'Antananarivo et de ses environs, suite à la codification et la standardisation par les missionnaires de la London Missionary Society (LMS) en 1823 du merina, devenu malgache officiel. La deuxième, opposant le malgache au français, émane de la colonisation du pays et de l'imposition du français dans le contexte malgache. La troisième et dernière diglossie, impliquant le français, l'anglais et le malgache, résulte de la mondialisation.

Ce phénomène a en effet charrié à Madagascar sa *lingua franca*, l'anglais. Le pays est institutionnellement trilingue depuis le 27 avril 2007, avec le malgache comme langue nationale, et l'anglais comme langue officielle au même titre que le malgache et le français². Le choix de l'anglais est hautement politique et ne se fonde que sur un nombre infime de Malgaches anglophones. Le français affronte, semble-t-il, un adversaire de taille dans son propre giron. Apparemment, la valeur marchande de l'anglais auprès des Malgaches détrône celle du français. Néanmoins, certaines analyses donnent à voir les deux langues évoluant dans des sphères différentes, économique et commerciale pour l'anglais, éducative et culturelle pour le français. La situation est cependant en réalité dynamique et complexe, tant le poids du commerce d'origine française est encore bien significatif. Malgré l'effritement des représentations linguistiques favorables à l'endroit du français, ce dernier continue à

1. *Journal officiel* de la République démocratique de Madagascar, n° 1260 du 31 juillet 1978.

2. Constitution de la République de Madagascar, titre premier, article 4, <http://www.hcc.gov.mg/>, site de la Haute Cour constitutionnelle.





ce jour d'assurer son statut de langue officielle. Le journal officiel malgache demeure par exemple bilingue, malgré le trilinguisme institutionnel. Le français maintient son statut de langue du savoir car il est non seulement la langue d'enseignement majoritaire du primaire au supérieur mais également celle qui est la plus utilisée en matière de documentation scientifique si l'on se réfère au nombre élevé d'ouvrages écrits en français proposés par les bibliothèques et les librairies du pays.

La francophonie malgache correspond à un phénomène exclusivement urbain. Elle ne concerne que 25 % des Malgaches. Les 75 % de ruraux sont peu ou pas du tout exposés à la langue française et demeurent monolingues. Le Haut Conseil de la Francophonie (HCF) semble tabler, sauf erreur de saisie, sur une progression spectaculaire du nombre de Malgaches francophones au regard de ses estimations de 2003 et de 2007 synthétisées par le tableau suivant :

NOMBRE DE FRANCOPHONES À MADAGASCAR EN 2003 ET 2007 SELON LE HCF³

Années	Francophones	Francophones partiels
2003	88 000 (0,52 %)	2 452 000 (15,82 %)
2007	865 000 (5,0 %)	2 664 200 (15,4 %)

Si le nombre de Malgaches francophones partiels n'a pas beaucoup évolué de 2003 à 2007, l'on ne peut que se poser des questions sur l'effectivité d'une augmentation de 4,4 points du nombre de francophones durant la même période, eu égard au corpus peu étendu du français dans le pays et aux difficultés notoires en français de la majorité des Malgaches urbains. Plus vraisemblablement, comme le reconnaissent les auteurs de l'estimation, le chiffre de 2003 était sous-estimé.

L'enseignement du et en français à Madagascar

En général, les enfants malgaches, surtout venant de milieux ruraux, sont peu exposés au français avant leur entrée à l'école. Le volume horaire du français en tant que discipline varie selon le niveau d'étude et le type d'établissement. Le tableau suivant synthétise par exemple ceux des établissements publics :

VOLUME HORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Niveaux	Séries	Volumes horaires
Primaire		20 min par jour
Secondaire		
Collège		4 h par semaine
Lycée		
Seconde		4 h par semaine
Première	A	6 h par semaine
	C et D	3 h par semaine
Terminale	A	5 h par semaine
	C et D	3 h par semaine

Par ailleurs, les écoles dites d'« expression française » tentent de s'aligner sur le modèle des établissements français et homologués installés dans le pays. Ces établissements constituent les bastions de la langue française à Madagascar.

3. Sources pour 2003 : Gil Dany Randriamasitiana, 2004, p. 175; pour 2007 : OIF, 2007, p. 17.

Si l'on ne peut pas estimer le niveau effectif en français des enseignants et des élèves des niveaux supérieur et secondaire en l'absence d'évaluation faite en la matière, l'on possède en revanche des informations pour le primaire à travers les résultats de l'évaluation des PASEC VII et VIII obtenus dans ce niveau éducatif dans 11 pays, à savoir Maurice, Madagascar, la Mauritanie, le Congo, le Bénin, le Togo, le Cameroun, le Sénégal, le Gabon, le Tchad et le Niger¹. Le projet a démarré à Madagascar en mai 2005, avec comme échantillon national 249 enseignants, 100 élèves de la deuxième année et 100 élèves de la cinquième année. Ces derniers sont issus de 150 écoles primaires originaires des six anciennes provinces malgaches. Les témoins identifiés ont passé le Test de connaissance du français (ou TCF) élaboré par le CIEP de Sèvres, destiné aux personnes ayant le français comme langue non maternelle. Ont été évaluées la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale et la maîtrise de la structure de la langue. Sur les 259 enseignants, 46, soit 18 %, sont des utilisateurs indépendants et 203, soit 82 %, des utilisateurs élémentaires du français. Les scores des élèves en français progressent du pré-test (test effectué en début d'année) au post-test (test réalisé en fin d'année). En outre, Madagascar obtient en français de meilleurs scores que le Tchad ou la Mauritanie, par exemple, selon le tableau suivant :

SCORES EN FRANÇAIS DES ÉLÈVES DE LA 2^e ET DE LA 5^e ANNÉE

Niveaux	Pays	Pré-test	Post-test
2 ^e année	Madagascar	40 %	47,9 %
	Cameroun	45,2 %	64,9 %
	Tchad	27 %	41,1 %
5 ^e année	Madagascar	37 %	39,4 %
	Cameroun	46 %	55,5 %
	Mauritanie	19,5 %	22,2 %

Si les résultats qui concernent les enseignants sont assez réalistes, ceux relatifs aux élèves laissent, en revanche, quelque peu perplexe, rapportés au niveau en français des enseignants et au fait que seuls 0,7 % des 100 élèves malgaches identifiés déclarent parler le français à la maison contre 94,3 % au Gabon, 31 % au Cameroun, 10,2 % au Tchad ou 2,7 % en Mauritanie.

Malgré le niveau peu élevé en français des enseignants et des élèves, cette langue jouit du statut de langue d'enseignement privilégiée dans le système éducatif où il devance le malgache. Si tous les cours sont, en effet, donnés en malgache durant les premières années de scolarisation, le français est ensuite introduit comme langue d'enseignement des « Disciplines non linguistiques » (ou DNL), à savoir les mathématiques, les sciences physiques, les sciences de la vie et de la Terre, et l'histoire-géographie à partir de la troisième année pour les anciens programmes encore en vigueur dans la majorité des circonscriptions scolaires (CISCO) ou de la sixième année comme le prévoit la réforme lancée en 2008, uniquement appliquée dans 20 CISCO modèles. Le français devient, en revanche, langue d'enseignement à part entière dans le secondaire et le supérieur. Une telle situation explique les difficultés de l'enseignement/apprentissage du et en français, la valorisation excessive du français scolaire et le poids de la norme du français et de l'écrit dans le contexte malgache (C. Bavoux, 1993, p. 180-181).

Au niveau de la recherche, en particulier sur la situation des langues dans l'enseignement, plusieurs travaux ont été effectués sur le français et sur ses contacts avec le malgache et les

1. http://www.confemen.org/IMG/pdf/II_et_VIII.pdf, consulté le 29 octobre 2009.



autres langues évoluant dans le contexte malgache. À titre d'exemple, citons les travaux de linguistes, de sociolinguistes, de didacticiens ou d'historiens de l'éducation² et les mémoires de Certificat d'aptitude pédagogique de l'École normale (CAPEN) des étudiants de l'École normale supérieure de l'Université d'Antananarivo. Ces travaux constituent de précieux documents, malheureusement encore peu exploités à ce jour par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et par les organismes partenaires.

Les Journées scientifiques intitulées « Les langues et l'enseignement des disciplines non linguistiques à Madagascar. État de la recherche » organisées les 25, 26 et 27 août 2009 par le Centre de recherche en linguistique (CRL) de l'École normale supérieure³ se sont particulièrement attachées à valoriser ces travaux tout en les confrontant aux expériences de terrain des acteurs du MEN. Les Actes des Journées sont actuellement en cours de préparation. Les travaux ont abouti à la mise en place d'un Réseau de chercheurs en DNL.

La situation à l'île Maurice

Survivance historique

L'île Maurice, ancienne île de France, a connu deux colonisations importantes qui ont façonné son paysage linguistique : la colonisation française de 1715 à 1810 et la colonisation britannique de 1810 à 1968. Cette succession de deux systèmes coloniaux explique en partie la complexité de la situation linguistique mauricienne. L'occupation française introduit à Maurice des variétés de français (langues des colons) ainsi que des langues africaines (langues des esclaves) au contact desquelles émergera le créole mauricien. L'occupation britannique, quant à elle, tente d'imposer l'anglais et introduit à Maurice des masses de travailleurs parlant différentes langues asiatiques. Ces vagues d'immigration forcées et libres ont eu pour conséquences la création d'une situation plurilingue dynamique et l'émergence d'une population dotée de stratifications sociales et ethniques complexes.

Maurice a pour langue officielle *de facto* l'anglais car cette langue est présente dans les domaines du judiciaire, de l'administratif, de l'exécutif et de l'éducatif. Cependant, le français jouit d'un statut de langue « co- » ou « semi- » officielle *de facto*, car il est également présent dans ces domaines, en particulier à l'oral, ainsi que dans les principaux médias du pays. Tantôt langue de résistance, face à l'imposition de l'anglais par les autorités britanniques, tantôt langue de prestige et de revendication identitaire auprès d'une partie de la population, ou encore langue culturelle, le français a toujours eu une image plutôt positive au sein de la population.

Le plurilinguisme mauricien et le paradoxe francophone

Selon le recensement de 2000 (publié en 2002)⁴, le créole et le bhojpuri sont les deux langues les plus parlées à Maurice⁵ avec respectivement 791 465 locuteurs (70 %) et 142 385 locuteurs

2. Entre autres, les travaux de Michel Rambelo, Claudine Bavoux, Mathilde Rakotozafy, Rafaralahy-Zefaniasy Bemananjara, Monique Rakotoanoso, Sophie Babault, Irène Rabenoro, Gil Dany Randriamasitiana, Vololona Randriamarotsimba, Chantal Rakotofringa, Velomihanta Ranaivo.

3. Cette manifestation scientifique a été soutenue par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre du programme « Langue française, diversité culturelle et linguistique » et par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, par l'intermédiaire du projet « Appui au bilinguisme à Madagascar ».

4. Les résultats du recensement sont disponibles dans leur intégralité sur <http://www.gov.mu/portal/sites/ncb/cso/report/hpcen00/Demogra/demofor.htm>.

5. Selon la question posée dans le formulaire, il s'agit très exactement de « langue(s) habituellement ou le plus souvent parlée(s) à la maison ».



(12,5 %), pour une population totale de 1 143 069 habitants. Il convient de préciser que ces deux langues n'ont pas de statut officiel¹. Viennent ensuite le français avec 39 827 locuteurs (3,5 %) et l'anglais avec 3 505 locuteurs (0,3 %). Le reste de la population parle soit une langue asiatique, soit un mélange de créole et de langue asiatique. Il faut toutefois noter que 33 216 individus déclarent parler quotidiennement le créole et le français. Le plurilinguisme mauricien est donc caractérisé par la cohabitation de langues européennes dites de prestige, de langues asiatiques dites vernaculaires et de la langue créole dite véhiculaire. Il en résulte une population mauricienne qui est au moins bilingue voire trilingue (c'est en tout cas l'un des objectifs du système scolaire mauricien) et une situation caractérisée par une diglossie importante.

Si le créole est la langue du quotidien, le français est utilisé dans des situations plus formelles. Le français est aussi une langue urbaine (A. Carpooran, 2009) : 71 % des 39 827 habitants déclarant parler le français au quotidien vivent en ville. Cette langue est aussi associée aux segments de la population regroupés sous le désignatif « Blancs » ou « Franco-Mauriciens » (descendants de colons jouissant d'un statut social plutôt élevé), à ceux connus comme « Gens de couleurs » ou « Mulâtres » (population issue du métissage) et aux « Créoles » de petite et moyenne bourgeoisie (descendants d'esclaves et/ou de groupes métissés).

La francophonie mauricienne est souvent perçue comme paradoxale (A. Carpooran 2003; D. Baggioni et D. de Robillard, 1990). Le premier paradoxe s'explique par le fait que le français, langue minoritaire en termes arithmétiques sur le territoire, est néanmoins une langue officielle tolérée à côté de l'anglais, et ce après plus de 150 années de colonisation britannique. Deuxièmement, le statut de première langue officielle *de facto* de l'anglais peut surprendre au regard du nombre encore moins important de locuteurs déclarant pratiquer cette langue au quotidien (3 505 pour l'anglais contre 39 827 pour le français). Il convient également d'ajouter que l'île Maurice est aussi perçue comme l'un des rares territoires au monde où le français est en progression face à l'anglais (B. Atchia-Emmerich, 2005, p. 37, et A. Carpooran, 2003, p. 35). Il y a lieu toutefois de préciser que si les Mauriciens ont des compétences en français et cela grâce à l'école et aux médias, il n'en est pas moins vrai que l'usage effectif de cette langue reste réservé à des situations sociolinguistiques particulières.

Le contact permanent des langues a construit et construit encore une variété de français mauricien qui est caractérisée par des traits phonologiques tels que la vélarisation² et l'allongement de certains sons vocaliques comme le [a]. Par ailleurs, le lexique se trouve fortement enrichi de mots empruntés ou calqués à partir du créole, de l'anglais, de l'hindi, du bhojpuri, entre autres. Le tableau suivant présente quelques exemples de particularités lexicales du français mauricien (pour plus de détails, voir A. Carpooran, 2005; D. Baggioni et D. de Robillard, 1990).

1. Sous réserve des changements qui pourraient être apportés à ce niveau dans les mois ou années qui viennent, dans la mesure où le programme de l'actuel gouvernement issu des urnes lors des élections législatives de mai 2010 plaide pour l'introduction formelle du créole et du bhojpuri comme matières dans les écoles primaires (cf. *Le Mauricien* du mardi 8 juin 2010).

2. Phénomène articutoire durant lequel la partie arrière de la langue se rapproche du voile du palais.



Français mauricien	Origine	Français standard
Sud Afrique	Calque de l'anglais	Afrique du Sud
Standard One/First/Première	Emprunts de l'anglais/français	Première année du cycle primaire
Pagla	Emprunt de l'hindi	Fou
Chauffer-soleil	Composition du français	Bronzer
Baba roche cari	Emprunt du créole	Genre de mortier
Pipengaille	Emprunt assimilé du tamoul	Légume de la famille des cucurbitacées
Achard	Emprunt assimilé de l'hindi	Préparation épicée à base de fruits ou de légumes

Le français dans le système scolaire mauricien

L'*Education Act* de 1957 qui régleme l'emploi des langues au sein des écoles publiques et privées (catholiques) stipule que l'enseignant a le libre choix du médium d'enseignement jusqu'en milieu du parcours primaire. Pour le reste de la scolarité, l'anglais est le médium obligatoire, exception faite pour l'enseignement d'autres langues. Toutefois, dans la pratique, la réalité ne correspond pas toujours à la réglementation. Il existe trois types d'écoles à Maurice : les écoles publiques qui privilégient le créole et l'anglais, les écoles confessionnelles catholiques qui privilégient le français et les écoles privées payantes exclusivement anglophones ou francophones. Parmi les institutions éducatives, on compte trois établissements français conventionnés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, deux établissements homologués et quatre établissements de formation délivrant des diplômes français.

Au sein des écoles pré-primaires, on utilise principalement le créole comme médium d'enseignement. Le français est toutefois plus spécifiquement présent dans les écoles des régions urbaines où il y a aussi eu une émergence d'écoles privées anglophones ces 15 dernières années. Au primaire, le français y est une matière obligatoire, et aussi un médium d'enseignement, en particulier dans les écoles privées catholiques des régions urbaines, et ce durant tout le cycle primaire. Le taux de réussite en français aux examens du CPE, régissant la fin du cycle primaire, pour la période allant de 2006 à 2009, varie entre 73,3 % et 77,7 %. Dans l'enseignement secondaire, le français est une matière obligatoire jusqu'à la 5^e année du cycle secondaire, qui est sanctionnée par un examen connu comme le *School Certificate*. Sur une moyenne de 15 000 élèves prenant part aux examens de français, on compte un taux moyen de réussite de 90 %³. Le parcours secondaire s'achève avec le *Higher School Certificate*. Chaque année, environ 3 000 élèves choisissent le français comme matière principale pour un taux moyen de réussite de 95 %. Il faut toutefois relativiser ces chiffres, en précisant que le français est évalué par un organisme anglais (Cambridge) comme une langue étrangère, alors qu'à Maurice le français est une L2⁴ ou L3⁵. Au niveau tertiaire, l'Université de Maurice a un fonctionnement anglophone et tous les cours sont dispensés en anglais, hormis les matières linguistiques autres que l'anglais. Il existe quatre cours de et en langue française dans le cursus universitaire mauricien, soit le BA (*Hons*) *French*⁶ offrant une formation en linguistique et littérature française, le BA (*Hons*) *Humanities*, programme mixte combinant deux langues et l'histoire, le MA *French* (spécialisation : littérature) et le MA *Language Studies* (spécialisation :

3. Moyenne calculée à partir des rapports du *Mauritius Examination Syndicate* de 2004-2009.

4. Deuxième langue.

5. Troisième langue.

6. Cours équivalant à une licence de Lettres modernes.



anglais ou français). En moyenne, un étudiant choisissant la filière « langue française » a environ 450 heures de cours en français. Chaque année, l'Université de Maurice produit en moyenne 50 diplômés de langue française au niveau de la licence et une dizaine de diplômés en maîtrise. L'Université de Maurice dispose aussi d'un Campus numérique francophone, antenne de l'Agence universitaire de la Francophonie.

La situation à l'île Rodrigues

Survivance historique

D'une superficie de 109 km² et située dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, l'île Rodrigues, qui tient son nom d'un navigateur portugais, est la plus petite île de l'archipel des Mascareignes. Son histoire s'est construite en parallèle avec celle de Maurice, dont elle dépend aujourd'hui. Tout comme l'île Maurice, Rodrigues sert essentiellement de port de ravitaillement au xvii^e siècle et ce n'est qu'à partir de 1751 que la Compagnie française des Indes entreprend sa colonisation. Rodrigues joue un rôle stratégique dans la prise de l'ancienne île de France par les Britanniques, car elle constitue leur principale base de ravitaillement durant les batailles de prise de possession. L'abolition de l'esclavage constitue une étape fondamentale dans le peuplement de l'île : durant cette période, la population rodriguaise passe d'une centaine de personnes à 3 000 habitants. Cette vague d'immigration concerne surtout d'anciens esclaves devenus libres, ce qui explique que la population rodriguaise actuelle se compose à plus de 96 % de « Créoles », descendants d'esclaves. Même si les Rodriguais ont revendiqué leur autonomie depuis 1915 et obtenu une autonomie administrative en 2001, l'île fait toujours partie du territoire mauricien et possède le statut de 10^e district de l'île Maurice.

Situation sociolinguistique

Rodrigues est une île créole, tant sur le plan ethnonymique que sur le plan linguistique, car sa population est composée à 96 % de « Créoles » qui revendiquent sans complexe leur créolophonie au quotidien. Le français y occupe une place minoritaire avec 126 individus déclarant parler le français quotidiennement sur une population totale de 35 779 habitants, soit 0,35 % de la population rodriguaise. Même si l'île Rodrigues est une dépendance de la République de Maurice et est donc soumise à la même législation et à la même influence médiatique, entre autres, ces chiffres démontrent clairement que la situation sociolinguistique du pays ne peut en aucun cas ressembler à celle de Maurice. De ce fait, il semble nécessaire de traiter le cas rodriguais selon ses spécificités locales et d'éviter toute forme d'assimilation à la situation mauricienne.

Au sein de ce milieu créole, créolophone et rural, les instances de contact de la population rodriguaise avec le français sont plutôt restreintes et formelles et regroupent essentiellement l'école, l'Église, les médias, certaines activités professionnelles se rapportant au tourisme, et l'affichage commercial dans la ville principale de Port-Mathurin.

Le français dans le système scolaire

En matière de législation linguistico-éducative, Rodrigues est soumise à la même loi que celle prévalant à l'île Maurice, soit l'*Education Act* de 1957.

Dans le cycle primaire, 900 élèves en moyenne participent annuellement à l'épreuve obligatoire de français et les données disponibles font état en 2008 et 2009 d'un taux de réussite de respectivement 69 % et 66 %. Compte tenu de la situation rodriguaise, ces résultats peuvent être jugés corrects, mais une réussite à un examen écrit n'est pas forcément le gage d'une maîtrise correcte de la langue en question. Il est aussi important de noter que les élèves du primaire ne



sont en contact avec le français qu'en classe de français, ce qui représente quatre à cinq heures par semaine en dehors desquelles le créole et l'anglais prennent le relais au sein de l'école.

Dans le cycle secondaire, le français est plus présent, même s'il reste minoritaire. Les données disponibles pour la période allant de 2005 à 2009 mettent en avant un taux de réussite avoisinant les 100 % aux épreuves de français sanctionnant la fin du cycle secondaire. Il convient de préciser que pour ces mêmes années, une moyenne de 85 élèves prennent part aux épreuves de français, ce qui représente environ 13 % de la population estudiantine du secondaire; un examen des résultats détaillés permet d'observer que seuls 10 % de ces 85 élèves obtiennent un A, critère *sine qua non* pour une inscription en cours de français à l'Université de Maurice. Cette même université accueille chaque année un ou deux étudiants rodriguais poursuivant une formation universitaire en français.

La situation aux Seychelles

Survol historique

L'archipel des Seychelles est composé de 115 îles granitiques et coralliennes, situées au 4^e degré de latitude sud, dans l'océan Indien, au nord de la Réunion, de l'île Maurice et de Madagascar, et à l'est du Kenya. Ce petit état insulaire s'étend sur une superficie de 455 km² sur une zone totale de 1,4 million de km². 33 des 115 îles sont habitées. La majeure partie de la population seychelloise se trouve sur les quatre îles les plus grandes, à savoir Mahé (qui est l'île principale), Praslin, La Digue et Silhouette. La capitale, Victoria, qui se trouve dans le nord-est de Mahé, est considérée comme l'une des plus petites capitales du monde. D'après l'estimation du Bureau national des statistiques, le nombre de Seychellois s'élevait, en décembre 2009, à 87 122. C'est un peuple très fortement métissé.

C'est en 1756 que les Français commencèrent à occuper les Seychelles. Cette occupation dura jusqu'en 1814. Elle laissa comme héritage la religion catholique (qui reste la religion dominante du pays – à 85 %) et la langue française, qui a donné naissance au créole seychellois, langue maternelle de la quasi-totalité de la population. De 1814 à 1976, le pays fut colonisé par les Britanniques. Cette période de l'histoire seychelloise vit s'instaurer le système judiciaire, le système administratif et le système éducatif.

Le 29 juin 1976, la Grande-Bretagne accorda son indépendance aux Seychelles. Sir James Mancham devint le premier président seychellois. Pendant un an, la nouvelle république connut une période de transition et de réorganisation administrative. Par la même occasion, le pays devint à la fois membre du Commonwealth et de la Francophonie. Le nouveau gouvernement fut renversé le 5 juin 1977 lors d'un coup d'État organisé par l'opposition de l'époque, et France-Albert René devint le nouveau président. Ce fut un régime socialiste autoritaire jusqu'en 1993, date à laquelle la direction politique changea et devint démocratique avec ouverture au multipartisme. France-Albert René occupa le poste de président jusqu'en mars 2004, date à laquelle il céda le pouvoir au vice-président, James Alix Michel, élu ensuite au scrutin présidentiel de 2006. Notons que la fête nationale de la République des Seychelles est le 18 juin, jour où la nouvelle Constitution (de 1993) fut votée par le peuple seychellois.

Le gouvernement actuel des Seychelles considère que tout Seychellois a droit à une bonne éducation gratuite, à des soins médicaux gratuits, à un logement confortable et à un équilibre alimentaire acceptable. Cela nécessite un investissement dans les secteurs clés de l'économie (notamment la pêche et le tourisme). Cet investissement a pour devise dans le système éducatif : « L'éducation est la clé du progrès ».

Présentation macrosociolinguistique actuelle des Seychelles

La Constitution de la Troisième République en vigueur depuis 1993 déclare, dans ses toutes premières pages, qu'il y a trois langues nationales et officielles aux Seychelles : le créole, l'anglais et le français. Bien qu'elles partagent toutes officiellement un statut égalitaire, elles n'occupent pas la même place et n'ont pas les mêmes utilités dans la réalité seychelloise. Le créole, issu du français, est reconnu comme langue maternelle de la quasi-totalité de la population et langue véhiculaire de communication authentique dans l'administration. Au moins 90 % de son lexique est d'origine française. C'est la langue la plus utilisée dans le quotidien seychellois. L'anglais est compris par un grand pourcentage de la population seychelloise. Dans le cadre administratif, c'est la langue la plus répandue aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Elle prend le statut de langue seconde. Le français est la langue la moins utilisée tout en étant comprise par une grande partie de la population. Les rapports des recensements nationaux organisés par le Bureau national des statistiques donnent un meilleur aperçu des choix/préférences des langues par les Seychellois.

Le recensement national de 1977 ne fait pas référence aux langues. La seule chose à signaler est que l'ordre dans lequel les langues sont présentées dans l'introduction du rapport de ce recensement est complètement différent des rapports plus récents : l'anglais occupait la première position dans l'énoncé du rapport et le créole arrivait en deuxième ou même en troisième position après le français; depuis que les langues occupent une place importante dans la vie politique du pays, le créole est passé en première position.

Le deuxième recensement national a eu lieu en 1987. L'anglais, le français et le créole étaient, désormais, devenus les langues officielles des Seychelles, avec le créole parlé (comme premier choix) dans 88 % des foyers. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous :

CHOIX DES LANGUES – RECENSEMENT NATIONAL DE 1987¹

Préférence de langue	Langue parlée						Total foyers
	Créole	Anglais	Français	Autre	Rien	Pas répondu	
La plus parlée	13 954 92,3 %	453 3,1 %	172 1,1 %	188 1,2 %	0 0,0 %	351 2,3 %	15 118 100 %
Deuxième plus parlée	239 1,6 %	1 600 10,6 %	212 1,4 %	98 0,6 %	12 969 85,8 %	0 0 %	15 118 100 %
Troisième plus parlée	58 0,4 %	124 0,8 %	698 4,6 %	57 0,4 %	14 181 93,8 %	0 0 %	15 118 100 %

Le troisième recensement national a eu lieu en 2002. L'anglais, le créole et le français avaient alors été reconnus dans la Constitution de 1993 comme langues nationales et officielles. Elles étaient déjà toutes égales et les Seychellois étaient libres de dire dans laquelle des trois ils préféraient parler, correspondre, etc. De ce fait, pour ce recensement, le Bureau national des statistiques a demandé à chaque foyer participant à cet exercice de spécifier les trois langues utilisées principalement à la maison. Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

1. Rapport du Bureau national des statistiques, 1987.

**CHOIX DES LANGUES – RECENSEMENT NATIONAL DE 2002²**

Première langue parlée	Nombre de foyers	%	Deuxième langue parlée	Nombre de foyers	%	Troisième langue parlée	Nombre de foyers	%
Créole	19 221	91,8	Anglais	4 577	21,9	Français	1 782	8,5
Anglais	1 022	4,9	Créole	564	2,7	Anglais	177	0,8
Français	169	0,8	Français	300	1,4	Créole	139	0,7
Tamil	112	0,5	Autre	241	1,2	Autre	107	0,5
Autre	359	1,7	Rien	15 251	72,8	Rien	18 728	89,5
Pas répondu	50	0,3						
Total	20 933	100	Total	20 933	100	Total	20 933	100

On peut observer que la majorité des foyers considère le créole comme la première langue parlée (92 % contre 5 % pour l'anglais et 1 % pour le français). D'autre part, l'anglais est considéré comme la deuxième langue la plus parlée dans les foyers seychellois. Le créole apparaît en deuxième position, toujours devant le français. Celui-ci prend, comme d'habitude, la troisième place. Il est également important de noter ici que les trois quarts des foyers participant à ce recensement ne parlent qu'une langue à la maison.

Depuis janvier 2010, le Bureau national des statistiques en collaboration avec le ministère de l'Éducation organise de nouvelles sessions de recensement. La première vise à établir le niveau d'alphabétisation des Seychellois et la deuxième, prévue en août 2010, sera le nouveau Recensement national. Le rapport de la première session n'a pas encore été publié au moment où s'écrit cet article.

Le français dans le système scolaire seychellois

La République des Seychelles a adopté un système éducatif s'inspirant principalement du système britannique. L'école est obligatoire dès l'âge de cinq ans jusqu'à seize ans. Il est intéressant de noter, cependant, que la plupart des parents envoient leurs enfants à la maternelle, qui est rattachée à l'école primaire, dès l'âge de trois ans et trois mois. Cette situation oblige le ministère de l'Éducation à produire un curriculum avec les ressources nécessaires et aussi à former les enseignants spécifiquement pour la crèche (maternelle). Les enfants suivent six années d'études primaires et cinq ans d'études secondaires. S'ils obtiennent de bons résultats aux examens, ils peuvent postuler pour une place dans l'une des institutions post-secondaires et/ou à l'Université des Seychelles.

Le système éducatif est organisé en cycles : cycle 1 – de la maternelle à la deuxième année du primaire; cycle 2 – troisième et quatrième années du primaire; cycle 3 – cinquième et sixième années du primaire; cycle 4 – de la première à la troisième année du secondaire; cycle 5 – quatrième et cinquième années du secondaire.

Les trois langues nationales sont enseignées dans le système éducatif seychellois. Elles occupent différents statuts aux différentes étapes du curriculum. Elles sont soit enseignées comme matières (c'est-à-dire qu'elles partagent le même statut que toutes les autres matières du curriculum telles que les sciences ou les mathématiques avec des horaires spécifiques), soit utilisées comme médiums d'enseignement (langues officiellement désignées pour enseigner

2. Rapport du Bureau national des statistiques, 2002.

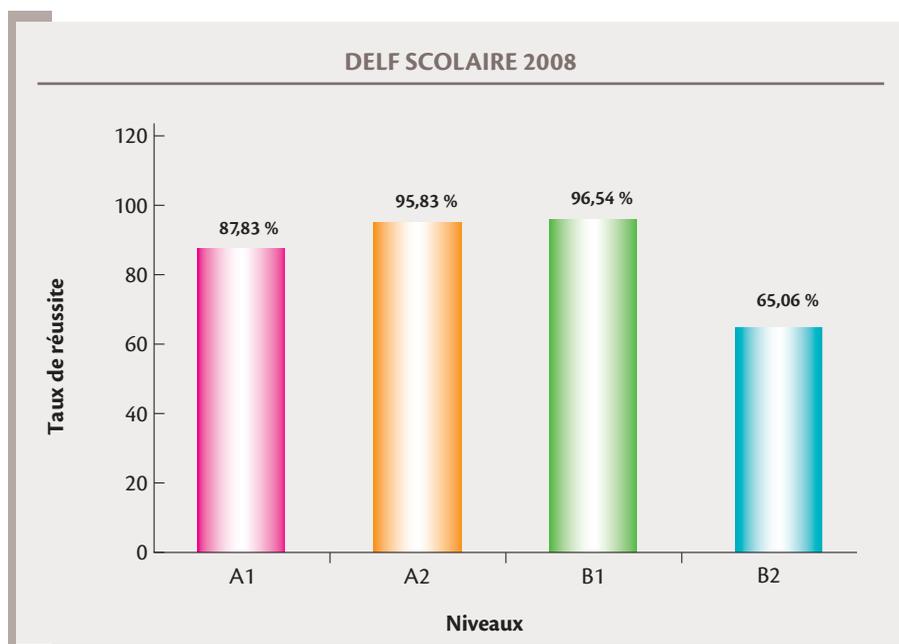


une matière spécifique, ce qui implique que tous les concepts, connaissances et savoir-faire sont enseignés dans cette langue), soit encore employées en tant que langues de soutien pour d'autres matières où une autre langue est prescrite comme médium.

L'anglais occupe la première place dans le système éducatif seychellois car son importance s'accroît du début jusqu'à la fin du cursus scolaire, comparée aux deux autres langues : c'est une situation similaire à celle que l'on observe dans la réalité quotidienne du pays. Cette langue a pu garder sa position depuis les années de colonisation anglaise. En cycle 1, l'anglais n'est qu'une matière, mais à partir du cycle 2 et jusqu'à la fin de la scolarité, il est langue d'enseignement.

Le créole a été introduit dans le système éducatif seychellois en 1982. Au cours des deux premières années de la maternelle, le créole est le médium d'enseignement et il est également enseigné comme matière. En première et deuxième années du primaire, il garde son statut de médium pour toutes les matières du curriculum. À partir de la troisième année, il n'est utilisé comme médium d'enseignement que pour certaines matières. Il est enseigné comme matière jusqu'à la sixième année du primaire. En cycles 4 et 5 au secondaire, il demeure le médium d'enseignement pour les matières qui ne sont pas sanctionnées par les examens, telles que la religion et l'éducation civique. Il n'est à ce stade plus enseigné comme matière.

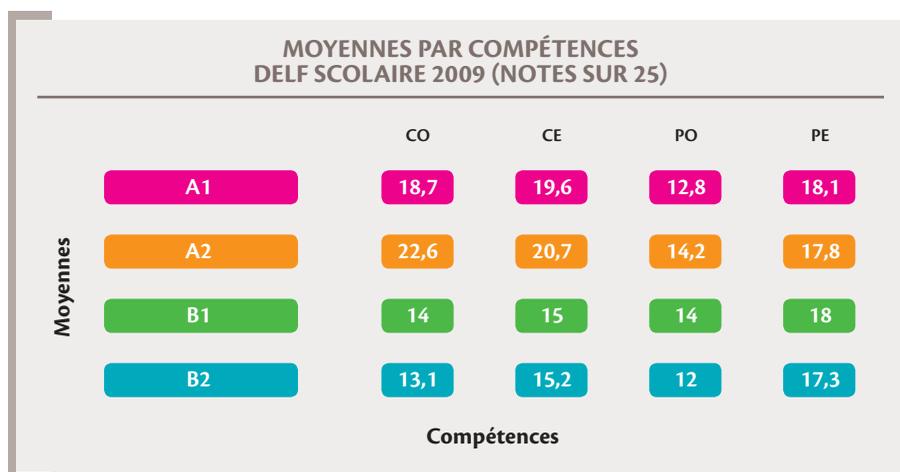
Le français est utilisé pour l'apprentissage de certaines activités langagières de base comme les salutations, les interactions sociales, etc., en première année de la maternelle. En deuxième année, cette langue est enseignée formellement à travers des activités plus approfondies. Elle est introduite comme matière uniquement pour la compréhension orale au départ. Ce n'est qu'au troisième trimestre de la deuxième année que les élèves commencent à réaliser des activités de lecture et d'écriture. En première et deuxième années du primaire, elle est toujours enseignée comme matière. Le français devient, depuis la troisième année du primaire jusqu'au niveau post-secondaire, une matière obligatoire. Il sert également de langue de soutien à tous les niveaux. Il est évident que le français occupe une place inférieure dans le système scolaire seychellois comparativement aux deux autres langues nationales, mais





les résultats des étudiants à la fin de leur scolarité montrent que ces derniers ont un niveau acceptable en français. Le ministère de l'Éducation a choisi le DELF scolaire comme examen de fin des études secondaires en français depuis 2005. Il existe des épreuves pour chacun des niveaux A1, A2, B1 et B2¹. Les graphiques représentés ci-contre et ci-dessous donnent les taux de réussite de 2008 ainsi que les moyennes obtenues par les étudiants seychellois en 2009.

Le graphique ci-dessous indique les moyennes des étudiants pour chacune des compétences (distinction faite entre la compétence « C » et la production « P », orales « O » ou écrites « E ») en 2009.



La situation à La Réunion

Survol historique

Repérée au début du XVI^e siècle par des marins de diverses origines, l'île Mascareigne figure sur des cartes sous des noms variés et demeure longtemps inhabitée. Ses premiers occupants sont 12 Français exilés à la suite d'une mutinerie du poste qu'ils occupaient à Fort-Dauphin. De retour à Madagascar, ils en font une description favorable au gouverneur Étienne de Flacourt qui vient alors s'y installer. En 1663, Louis Payen arrive dans l'île avec 10 Malgaches. Il est rejoint en 1665 par une vingtaine de colons qui s'y établissent pour le compte de la Compagnie des Indes. Quelques années plus tard, des rescapés du massacre de Fort-Dauphin y prennent pied pour renforcer la colonie naissante. Au début du XVIII^e siècle, la Compagnie des Indes décide de mettre en valeur l'île Bourbon, en y introduisant la culture du café, puis celle des épices, qui sera suivie plus tard par celle de la canne à sucre. Il s'ensuit un développement agro-industriel progressif qui entraîne un besoin de main-d'œuvre croissant, auquel les colons répondent en développant la traite originaire de Madagascar, d'Afrique de l'Est et de l'Inde. C'est le passage d'une économie d'*habitation* à une société de *plantation*. La population augmente alors fortement : 700 habitants en 1700, 2 000 en 1717 pour atteindre 50 000 à la fin du siècle (INSEE, 1998).

1. A1, A2, B1, B2, C1, C2 : l'échelle globale des niveaux communs de référence définit les compétences attendues des utilisateurs élémentaires (A1 et A2), indépendants (B1 et B2) et expérimentés (C1 et C2). En savoir plus : http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levels.html.





CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

Le 20 décembre 1848 voit la fin du système servile : Sarda-Garriga proclame à Saint-Denis l'abolition de l'esclavage. Libérés, 62 000 anciens esclaves rejoignent les 35 000 travailleurs libres africains et asiatiques arrivés depuis 1825 pour assurer le travail agricole. L'ex-population servile abandonnant les champs, les colons propriétaires font appel à de nouveaux « engagés » pour cultiver la canne en plein essor. La Réunion vit alors une brève période de richesse économique marquée par l'ouverture de routes et de ponts et la construction d'édifices publics. Cependant à partir de 1865 commence la crise du sucre, qui modifie profondément la structure sociale, même si l'immigration se poursuit en dépit de la misère.

Les migrations massives cessent à la fin du XIX^e siècle à cause du marasme économique, mais la population est dans un état sanitaire préoccupant : au paludisme endémique s'ajoutent des poussées de choléra, de variole et même de peste, et la mortalité infantile se révèle importante. Même si elle n'entraîne directement aucune perte humaine, la Seconde Guerre mondiale accentue encore l'effondrement économique. Sous le régime de quasi-monoculture de la canne et soumise au blocus, l'île ne peut exporter son sucre, que l'on est parfois contraint de stocker jusque dans les cinémas et les églises. Les produits de première nécessité comme le riz et les tissus manquent cruellement, la situation sociale est catastrophique, et les historiens signalent surtout le délabrement de l'état sanitaire et éducatif de la population.

Officiellement, c'est en 1946 que La Réunion accède au statut de département d'outre-mer. La sortie du système colonial sera lente. Priorité est donnée aux travaux d'infrastructures les plus urgents ainsi qu'à l'amélioration de l'état sanitaire, comme en témoigne l'éradication du paludisme en 1959. Mais on considère que le développement de l'île prend réellement de l'ampleur au cours des années 1960 avec l'installation effective des grandes administrations de l'État français et la véritable mise en place du système scolaire républicain.

Du point de vue politique, l'île passe du régime colonial au statut départemental « ultramarin » qui implique pour tous les Réunionnais une accession aux mêmes droits que tous les Français. Un certain nombre de mesures sociales, accompagnées d'une dotation d'infrastructures, améliorent les conditions de vie de façon spectaculaire : la sécurité sociale et les allocations familiales sont instaurées; elles assurent le recul des maladies endémiques et de la mortalité infantile, et concourent à l'élévation du pouvoir d'achat des habitants. Les établissements scolaires se multiplient, le réseau routier se développe et le parc automobile quadruple en 30 ans : on passe de 56 000 véhicules en 1972 à 243 600 en 1999; 60 % des ménages réunionnais possèdent alors au moins une voiture. Le transport aérien se « démocratise », ce qui facilite les voyages, principalement vers l'Hexagone. L'accroissement démographique est l'un des plus élevés de France et la population augmente en moyenne de 1,8 % contre 0,4 % en France métropolitaine. Des logements sociaux sont construits, introduisant de nouvelles formes de bâti comme les lotissements et les immeubles. Les villes se densifient et le paysage rural se transforme.

Cette « sortie de la nuit coloniale » entraîne de sensibles modifications de la structure économique et de la composition de la population, modifications qui ne manquent pas à leur tour d'influencer la situation sociolinguistique.

La situation sociolinguistique réunionnaise

L'histoire de La Réunion est donc celle d'une île déserte de l'océan Indien, colonisée par des Français, qui y font venir pendant deux siècles des travailleurs serviles de Madagascar, d'Afrique et d'Inde, et qui passent à partir de 1848 à une forme de recrutement de main-d'œuvre en provenance d'Asie qu'on a appelé l'« engagisme ». Ce type de « vieille colonisation » a entraîné





un ensemble de transformations anthropologiques et linguistiques qui a pris le nom de créolisation. Dès la fin du XIX^e siècle, les langues créoles ont retenu l'attention des linguistes pour le type de structure qu'elles présentent autant que pour les problèmes de leur genèse. Depuis une quarantaine d'années, les linguistes utilisent le terme « diglossie » pour décrire la situation réunionnaise, concept que Charles Ferguson avait proposé pour d'autres cas dans un article de 1959. C'est dire qu'ils y voient deux systèmes linguistiques couvrant l'ensemble de l'espace énonciatif du territoire selon une répartition stricte : la variété haute, réservée aux énonciations prestigieuses et officielles, et la variété basse, qui serait reléguée à l'espace informel. La situation sociolinguistique locale peut être, en effet, considérée comme diglossique puisqu'elle comprend deux systèmes linguistiques apparentés (le français et le créole), socialement hiérarchisés et de statut inégal : le français est la langue bénéficiant d'un statut écrit, officiel et international, tandis que le créole est peu valorisé. Toutefois, par d'autres aspects, l'application de la définition canonique semble difficile. En effet, la complémentarité fonctionnelle des langues, considérée par Ferguson comme l'un des caractères définitoires de la diglossie, ne va pas de soi à La Réunion. En 1978, Robert Chaudenson et Michel Carayol montrent déjà que les pratiques langagières ne remplissent jamais exactement des fonctions identiques et ne sont pas valorisées de la même façon. Si le français est majoritairement utilisé dans les administrations, dans l'enseignement et dans la presse et que le créole est la langue de la communication quotidienne, ils constatent que le basilecte ne se cantonne pas à l'espace informel et pénètre parfois les administrations, l'Église et les activités professionnelles, notamment celles liées au commerce. À l'inverse, il arrive que le français occupe la sphère privée : certaines conversations familiales se déroulent dans ce code ou bien dans les deux langues en présence qui alternent alors, selon le sujet abordé ou selon la présence ou non des enfants. Ces observations se voient confirmées et majorées 30 années plus tard (M. Lebon-Eyquem, 2008) : le créole réunionnais se risque à apparaître aujourd'hui dans des lieux où il n'était guère admis auparavant, comme dans les espaces énonciatifs publics. Le voici au journal télévisé, dans des émissions radiophoniques sérieuses, des spectacles humoristiques, des conversations à caractère administratif, dans l'enseignement de classes bilingues et même dans le discours de certains politiciens. Plus inhabituel encore, il se montre parfois sous sa version écrite et on voit fleurir à présent à La Réunion des publicités sous forme d'affiches, de tracts, de spots télévisuels. Le français quant à lui se rencontre de plus en plus souvent dans le cadre familial, seul ou dans des négociations avec le créole.

La diglossie fergusonienne est remise également en cause en raison de la bipolarité structuraliste des langues qu'elle suggère. Signalant la diversité des énoncés produits dans l'île, Michel Carayol et Robert Chaudenson suggèrent l'adoption du modèle du continuum pour décrire la situation réunionnaise. Ils avancent l'idée que les productions langagières pourraient être rangées sur un même axe dont le français standard, constituant l'« acrolecte », occuperait le pôle supérieur, tandis que la variété de créole la plus éloignée du français, le « basilecte », se positionnerait à l'autre extrémité. Entre ces deux pôles se situent les « mésolectes », notamment le français créolisé et le français régional. Ces principales variétés du continuum possèdent, selon eux, des caractéristiques linguistiques relativement définies et sont corrélées, dans leurs premières descriptions, à des facteurs ethniques : le français « standard » est parlé par une infime partie de la population issue de la métropole ou de milieux socioculturels réunionnais très favorisés. Le français régional est la variété de la bourgeoisie blanche ou de couleur. Le français créolisé, parfois appelé par certains « créole des Hauts », est utilisé surtout dans les Hauts du sud de l'île par



les « Petits Blancs », que l'on appelle parfois les « Yabs ». Enfin, le créole est utilisé par les populations « noires » (les Cafres), « indiennes » (les Malbars) et métissées des Bas de l'île. Toutefois, les définitions des variétés du continuum posent un certain nombre de problèmes car elles s'avèrent souvent peu précises ou fluctuantes par endroits. Ainsi, au plan terminologique, le français créolisé est aussi étiqueté « créole acrolectal » ou « créole francisé ». En outre, le français créolisé est considéré également comme une variété intermédiaire entre le français régional et le créole tout en étant peu différent du français régional. Les critères s'avèrent insuffisamment rigoureux pour valider la différenciation précise du système. Dès 1985 se fait jour une critique du continuum et de l'analyse implicationnelle tant la variation est mouvante. Les auteurs du modèle continuiste signalent eux-mêmes les difficultés d'utilisation qu'il induit. Même si l'on admet un grand nombre de variantes, on constate dans les pratiques langagières actuelles des locuteurs réunionnais une utilisation irrégulière voire erratique de plusieurs variétés, qui alternent ou s'agencent selon une organisation peu prédictible, parfois dans l'énoncé d'un même locuteur. Enfin, étant donné que le métissage a brouillé considérablement les frontières, la corrélation des usages à l'ethnicité ne semble pas ou plus correspondre totalement à la réalité des productions réunionnaises.

Des descriptions plus récentes proposent par conséquent de traiter la spécificité des paroles réunionnaises en les apparentant aux « formes interlectales » mises en évidence et décrites par Lambert-Félix Prudent sur le terrain martiniquais, c'est-à-dire « à cet ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (L.-F. Prudent, 1981, p. 31). Pour ce linguiste, la créolisation entamée au XVIII^e siècle ne s'est pas achevée sur la création d'une frontière « arrêtée » entre créole et français. Il pose donc l'existence d'une zone interlectale de la parole où les deux systèmes se rencontrent, se combattent et fusionnent dans un incessant métissage. Les énoncés qui la composent font partie intégrante d'un ensemble cohérent et dynamique, un « macrosystème », qui connaît certes de la variation idiolectale, mais qui présente suffisamment de régularités lexicales et syntaxiques pour constituer un système langagier (L.-F. Prudent, 1993).

Notre conclusion est ici qu'une définition de la place du français à La Réunion ne peut raisonnablement épouser un modèle statistique du bilinguisme. Si Robert Chaudenson posait en 1979 qu'un quart de la population réunionnaise parlait le français, s'il corrigeait ses propres chiffres quelques années après en suggérant que 40 % de la population totale était francophone, il nous semble difficile d'annoncer aujourd'hui un chiffre de la francophonie « réelle » dans ce département.

Le français dans le système social réunionnais contemporain

Pour décrire le fonctionnement du français dans La Réunion de 2010, il faut donc commencer par dire qu'il est perçu avec une réelle ambiguïté. Pour certains observateurs, c'est une langue en plein développement quantitatif, mais d'autres discours mettent en avant des facteurs d'inquiétude quant à la correction et à la qualité de la langue parlée. On peut affirmer sans crainte de se tromper que l'école, les médias, les transports intérieurs autant que ceux menant à l'Europe, bref l'ensemble des secteurs touchés par les modifications liées à la départementalisation de 1946, ont permis un développement quantitatif du français langue de la République, et, concurrentement, une forme de régression du créole, que certains observateurs appellent la « décréolisation ». On observera cependant qu'il y a deux dimensions de décréolisation : la première, **quantitative**, décrit la décroissance de la population des locuteurs unilingues créoles ; la seconde, **qualitative**, affaiblit les normes d'usage du système



grammatical créole, les rendant perméables aux structures françaises. Autrement dit, depuis un demi-siècle, un nombre croissant de Réunionnais parlerait moins créole et plus français, et ceux qui parlent créole le parleraient de moins en moins correctement, en glissant dans leurs énoncés des éléments originaires du français. Si ce schéma, présent dans bien d'autres sociétés créoles (Hawaii, Jamaïque, Antilles françaises), est peu discuté dans le détail ici, sa simple évocation pose en tout cas la problématique de la prégnance de ce qu'on appelle le « français réunionnais » ou plus académiquement la « norme endogène ».

S'il ne peut être question de dire que les 750 000 Réunionnais sont de parfaits francophones, on ne peut pas non plus les exclure complètement de cette orbite. Les Réunionnais vivent dans une communauté où deux « langues » se partagent l'espace communicatif, avec une zone de contact dite interlectale assez développée qui ne peut être niée. Aujourd'hui, un « Métropolitain » ne parlant que français sera compris à peu près partout dans l'île, tant qu'il abordera des sujets de conversation courante. Mais il n'est pas sûr qu'il comprendra en retour ce que lui répondront tous les habitants de l'île et il est sûr qu'il ne comprendra pas une discussion courante tenue entre deux Réunionnais créolophones.

La principale raison de l'avancée du français standard doit être imputée à l'école. Les effectifs des enfants scolarisés se sont accrus de 7,7 % dans les 10 dernières années. En 2010, on compte 241 000 élèves et étudiants de la maternelle à l'université. 8 067 candidats ont décroché le baccalauréat à la session de juin 2009. Le taux de réussite s'élève à 85,1 %. C'est le meilleur score jamais atteint à La Réunion. L'écart de taux de réussite avec l'Hexagone s'est fortement atténué, passant de six points à un point en 10 ans. La session de juin 2009 a conduit 56,6 % d'une génération au baccalauréat (contre 54,3 % en 2008). Toutefois, des difficultés persistent : les résultats aux évaluations nationales restent en deçà des résultats métropolitains. À chaque rentrée scolaire, les élèves de 6^e font l'objet d'une évaluation diagnostique de leurs acquis en français (57 items en 2008) et en mathématiques (101 items). Les résultats académiques se situent en deçà des références nationales. L'écart entre la métropole et La Réunion tend toutefois à se réduire en français, mais reste inchangé en mathématiques. En français, le score moyen académique est de 46 % contre 57 % pour les élèves de métropole, soit un écart de 11 points.

On estime à 110 000 le nombre de personnes illettrées âgées de 16 à 65 ans en 2007, soit 22 % de la population (INSEE), chiffre qui n'a pas évolué depuis 20 ans. Cette proportion est très élevée par rapport à la moyenne nationale. Parmi les jeunes Réunionnais repérés en situation d'illettrisme, 41 % n'étaient plus scolarisés. Plus on va vers les couches sociales en difficulté, plus cette situation s'aggrave : en 2001, 39 % des bénéficiaires du RMI étaient illettrés. La moyenne nationale est de 9 % d'illettrés. En outre, une enquête de l'INSEE, qui a porté sur 513 000 Réunionnais, a recensé, en 2007, 7 000 personnes qui n'auraient jamais fréquenté l'école.

C'est donc l'école qui joue le rôle de principal vecteur de francisation dans ce pays créole. Toutefois, Robert Chaudenson dénonçait déjà il y a plus de 20 ans les insuffisances de la politique linguistique et éducative locale. Pour espérer améliorer les résultats scolaires, il aurait fallu, selon tous les linguistes concernés, envisager « une reconnaissance du "fait créole" » (R. Chaudenson et CREFOI – Université de La Réunion, 1989, p. 189). L'absence d'adaptation de l'enseignement du français à la créolophonie globale et à la présence d'un continuum ou d'une zone interlectale complexe a pour conséquences un manque d'efficacité et de rentabilité du système scolaire. Quelques actions « pilotes » d'enseignement adapté sont menées ici et là dans des écoles mais elles émanent de volontés individuelles et seule une faible minorité d'entre elles sont officiellement soutenues par l'Académie.



Autre domaine responsable et témoin de la progression linguistique d'un certain français, celui des médias. Trois quotidiens et divers magazines au tirage occasionnel se partagent la faveur du lectorat réunionnais. Tous ces journaux paraissent en français, accordant très rarement un espace souverain au créole, mais faisant place très régulièrement à des alternances de codes dans leurs titres ou au cours des articles. Les trois quotidiens disposent d'un site Internet qui permet une lecture différée et élargie.

TIRAGES DÉCLARÉS OFFICIELLEMENT

	<i>JJR</i>	<i>Le Quotidien</i>	<i>Témoignages</i>
Lundi	32 000	32 000	6 000
Vendredi	32 000	41 000	6 000
Samedi	44 000	32 000	6 000
Dimanche	34 000	32 000	6 000

Les radios et les télévisions émettent principalement en français, tant qu'elles traitent d'informations importantes et sérieuses. Elles font place au créole dans les créneaux d'animation et surtout lors d'émissions interactives où il est demandé aux auditeurs et aux téléspectateurs d'appeler par téléphone. Mais les premières études systématiques menées par les linguistes révèlent alors que ce sont plutôt les variétés intermédiaires (français régional, français créolisé, créole francisé) qui dominent dans ce genre très prisé des Réunionnais.

Les perspectives de développement du français réunionnais

En conclusion, on peut considérer que La Réunion, département français d'outre-mer, est une île bilingue, francophone et créolophone. Si l'on admet les récentes évolutions juridiques, sociales, scolaires, économiques et culturelles, le français est indéniablement en train de s'affirmer comme langue dominante dans les échanges ordinaires de la population. Il est cependant indispensable alors de préciser que ce français courant est affecté par un ensemble de marques phonétiques, morphosyntaxiques et lexico-sémantiques qui le rendent, par endroits, quasi incompréhensible du locuteur francophone venu d'Europe ou d'Amérique du Nord.

Insistant il y a déjà 30 ans sur le rôle particulier de ce « français régional », un spécialiste proposait comme énoncés limites de cette langue réunionnaise les phrases « Le tapenaque de ma case est faïlle » (« Le pignon de ma maison est en mauvais état ») et encore « Les marmailles ont gagné des bonbons avec leur tantine » (« Les enfants ont reçu des gâteaux de leur tante »), en assumant que « seule la structure grammaticale est déterminante, c'est elle qui fait le départ entre deux phrases, l'une française, l'autre créole, qui mettraient en œuvre les mêmes mots lexicaux » (R. Chaudenson, 1979 a, p. 557). En ajoutant que la situation se fait encore plus « mélangée » aujourd'hui, on peut considérer que l'avenir du français est assuré à La Réunion pour peu que la communauté laisse parler la part de créolité qu'il véhicule naturellement.

La situation à Mayotte

Survol historique

L'histoire de Mayotte est riche de rencontres et d'apports extérieurs ; c'est, entre autres, un lieu où se sont brassées des populations bantoues, arabo-musulmanes et occidentales. La civilisation swahilie, issue de la rencontre du monde bantou de l'Afrique de l'Est et des musulmans venus surtout de Chiraz et de la péninsule arabique, l'a profondément influencée.



Les premiers Européens à la recherche d'une nouvelle route vers l'Inde ne découvrent l'archipel que vers le xv^e siècle; ce dernier va leur servir de point de ravitaillement. Le début du xix^e siècle voit l'effondrement du régime napoléonien, dû entre autres à une indéniable carence maritime. Durant cette période, la politique française enregistre des revers en matière coloniale : perte des comptoirs de l'Inde, du Sénégal, de la Martinique, de la Guyane et de Saint-Domingue en 1809, de la Guadeloupe, de l'île Bourbon (La Réunion) et de l'île de France (Maurice) en 1810, puis des derniers établissements de la côte orientale de Madagascar. Des colonies de l'océan Indien, l'Angleterre n'accepte de restituer que l'île Bourbon mais conserve les Seychelles et surtout l'île de France. Aussi manifeste-t-elle des réticences à laisser renaître l'influence française à Madagascar. Si le xix^e siècle voit l'Angleterre et la France se disputer les colonies, la domination, surtout entre 1805 et 1850, est incontestablement britannique. Face à cette situation, la France décide, à partir de 1843, de mener une politique de compromis vis-à-vis de l'Angleterre : c'est la politique dite « des points d'appui ».

L'histoire de la Mayotte française commence en 1841 avec le sultan Andriantsouli, un roi malgache qui, chassé de son royaume en 1832, s'est réfugié auprès du sultan de Mayotte, Boïna Combo. Très vite, il l'élimine et s'empare de l'île dont il se proclame souverain. Lassé des querelles avec les sultans des Comores, Andriantsouli cherche l'appui d'une puissance étrangère : c'est la France qui sera pressentie. Encouragé par le gouverneur de Bourbon, le contre-amiral Louis de Hell, le commandant Pierre Passot procède à l'achat de Mayotte, le 25 avril 1841. C'est le traité de cession de Mayotte à la France, conclu avec le sultan de Mayotte¹. La prise effective de l'île n'a lieu que le 13 juin 1843. La nouvelle politique française de grignotage géostratégique a pour objectif de s'assurer un abri maritime sûr dans l'océan Indien afin d'y contrecarrer la politique expansionniste de l'Angleterre.

Entre 1886-1887, Mayotte sert de base de départ à l'établissement du protectorat français sur les trois autres îles de l'archipel des Comores. Dzaoudzi devient la capitale administrative de la colonie de Mayotte et des trois îles : Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Le 24 septembre 1946, les Comores accèdent au statut de territoire d'outre-mer (TOM), doté d'une large autonomie administrative. Parallèlement au glissement de l'autonomie interne des Comores vers l'indépendance va s'affirmer progressivement le particularisme mahorais, les Mahorais allant réclamer le maintien de Mayotte au sein de la France. Le 14 mai 1958, l'Assemblée territoriale des Comores vote une motion demandant le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni, ce qui va jouer un rôle capital dans la détermination des Mahorais de se séparer politiquement des Comores. Le 22 décembre 1974, lors du référendum d'autodétermination des Comores, les Mahorais votent contre l'indépendance à 63,8 %, alors que les trois autres îles l'approuvent massivement. Par la suite, les Mahorais sont consultés à plus d'une reprise. Faute de place, nous évoquerons simplement la dernière consultation en date, celle du 29 mars 2009 sur la départementalisation de Mayotte, sans cesse réclamée par les Mahorais. Lors de ce référendum, le « oui » à la départementalisation l'a emporté avec 95,24 % des suffrages exprimés.

1. Pour comprendre la suite de l'histoire française de Mayotte, on peut citer les deux premiers articles dudit traité :

« Article 1 : Le sultan Andriantsouli cède à la France, en toute propriété, l'île de Mayotte qu'il possède par droits de conquête et par convention, et sur laquelle il règne depuis treize ans.

Article 2 : En retour de la présente cession, le gouvernement français fera au sultan Andriantsouli une rente annuelle et viagère de mille piastres; cette rente qui sera versée par trimestre ne sera pas réversible sur les enfants du sultan Andriantsouli, mais deux de ses fils pourront être envoyés à Bourbon pour y être élevés aux frais du gouvernement français. »

Le plurilinguisme actuel de Mayotte

À l'image de son histoire et de son peuplement, la situation linguistique de Mayotte est pluriculturelle et plurilingue. Bien que le shimaore et le kibushi soient les deux principales langues parlées à Mayotte, d'autres y sont aussi présentes : l'arabe, enseigné à l'école coranique et utilisé comme langue liturgique; trois langues comoriennes, à savoir le shindzuani (Anjouan), le shingazidja (Grande Comore¹) et le shimwali (Mohéli); le shihindi, l'idiome parlé par les Indiens, et le créole. À ces langues s'ajoute bien sûr le français, langue officielle et administrative.

Analyser le plurilinguisme à Mayotte, c'est cerner de façon systématique les dynamiques langagières à travers le repérage des usages, de leur dynamisme et de leur évolution. Outre l'analyse des pratiques langagières, nous nous intéressons aux discours épilinguistiques des Mahorais sur les langues en présence. Ce qui consiste entre autres à établir quels faits sociaux déterminent les usages linguistiques et à préciser quelles valeurs symboliques les usagers associent à leurs variétés linguistiques afin d'apprécier leur incidence sur la dynamique des pratiques langagières dans l'île.

En raison de sa petite superficie, des mutations rapides qu'elle subit et surtout des mouvements migratoires massifs en provenance des Comores, Mayotte est en évolution constante. Concernant son plurilinguisme, ce qu'on affirme aujourd'hui risque fort de se trouver en décalage avec la réalité du terrain deux ans plus tard. Étant la langue des grandes villes (Mamoudzou, par exemple) et la langue la plus employée dans les discours et meetings politiques, le shimaore pourrait supplanter le kibushi, y compris dans les villages dits kibushiphones. Présent dans plus de 60 % des villages mahorais, sinon compris par quasiment tous les Mahorais, le shimaore est incontestablement la langue la plus parlée à Mayotte. Avec le français, il sert aussi de langue véhiculaire : durant les meetings politiques, lorsque les élus locaux ne s'expriment pas en français, ils utilisent le shimaore pour se faire comprendre de tous. De même, quand deux Mahorais qui ne se connaissent pas se rencontrent, ils recourent automatiquement au shimaore, parce que les kibushiphones sont majoritairement shimaorephones, alors que l'inverse n'est pas toujours vrai. D'après les enquêtes que le GRPM² a réalisées sur l'île, pour les kibushiphones, si la domination de fait du shimaore ne pose pas de problèmes réels, la domination de droit, elle, pourrait être source de conflits car aucune disposition légale n'a attribué un statut précis aux langues locales jusque-là. Dans certains villages, tels Chiconi et M'tsangamouji, les locuteurs revendiquent plus fortement leurs traits d'individuation sociolinguistique kibushiens. Pour eux, le shimaore est utilisé comme une langue fonctionnelle, un instrument de communication véhiculaire et non comme une langue identitaire. Contrairement au français, par exemple, le shimaore ne semble pas bénéficier de projections positives. « Le français est en voie de devenir une langue de Mayotte », nous répond un jeune kibushiphone.

Autre fait important à signaler, les grandes enquêtes quantitatives que nous sommes en train d'analyser montrent déjà que, compte tenu de l'importance de l'immigration en provenance de l'île d'Anjouan, le shindzuani est en phase de supplanter quantitativement le kibushi, ce qui témoigne de l'évolution rapide que connaît le plurilinguisme mahorais.

Place du français dans le système éducatif mahorais

Mayotte étant un territoire français, ce sont les instructions et programmes nationaux officiels qui s'y appliquent. La mise en place réelle et la généralisation du système éducatif

1. Voir *infra* la présentation sociolinguistique des Comores.

2. Groupe de recherche sur le plurilinguisme à Mayotte créé et dirigé par Foued Laroussi, directeur du Laboratoire LiDiFra (Linguistique, Didactique, Francophonie) dont fait partie le GRPM.



et de ses infrastructures sont récentes, puisqu'elles datent des années 1980. L'enseignement préélémentaire est encore plus récent, puisque les premières écoles maternelles publiques ont été ouvertes en 1993. Dotée d'un vice-rectorat depuis 2001, l'organisation administrative et pédagogique est conforme aux établissements de métropole : les examens (brevet et baccalauréat) sont les mêmes. Quant à l'enseignement supérieur, il existe à travers l'Institut de formation des maîtres (IFM), et le Centre des études et formations supérieures de Mayotte (CEFSM), lesquels ont signé des partenariats via l'enseignement à distance avec plusieurs établissements de métropole. Quant aux effectifs des élèves, ils sont en croissance exponentielle :

CROISSANCE DES EFFECTIFS SCOLAIRES À MAYOTTE

Premier degré				Second degré			
1997	2007	2008	2009	1997	2007	2008	2009
31 643	45 476	46 349	49 193	12 065	24 733	26 609	28 410

En raison d'une très forte natalité et d'une immigration massive en provenance surtout des Comores, Mayotte représente le territoire français le plus peuplé. Cela a forcément un impact sur la population scolaire, laquelle a augmenté de près de 77,5 % entre 1997 et 2009 : 55,5 % dans le premier degré et plus de 135,5 % dans le second degré³.

STRUCTURES SCOLAIRES À MAYOTTE

	1997	2009
Élèves	43 708	77 603
Écoles	158	197
Collèges	11	19
Lycées	4	9

Comme on peut le constater avec ces deux tableaux, bien qu'un grand effort au niveau des structures scolaires ait été accompli face à la croissance exponentielle des effectifs, les moyens disponibles ne satisfont pas tous les besoins. Dans le premier degré, en 2009, on compte 197 écoles primaires (maternelles et élémentaires). Ces établissements ne suffisent pas à accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions. Il en résulte des classes souvent très chargées, et plusieurs écoles pratiquent un système de « rotation » : une partie des écoliers est accueillie le matin, l'autre, l'après-midi. Aux difficultés matérielles dues au manque de locaux, s'est ajouté, au cours des 20 dernières années, un autre problème, celui du déficit au niveau du recrutement des instituteurs. Face à cela, la Collectivité départementale a fait appel, pendant plusieurs années, à des instituteurs mahorais de niveau collège, voire inférieur, avec une formation pédagogique insuffisante, puisque certains avaient un déficit au niveau de la maîtrise du français. En 1997, il est décidé que les instituteurs recrutés doivent être titulaires d'un baccalauréat, bénéficier d'une formation de deux ans à l'IFM et avoir un statut local. Depuis 2006, les instituteurs sont recrutés au niveau bac +2, continuent à bénéficier d'une formation de deux ans et sont intégrés aux corps des instituteurs d'État.

La plupart des acteurs du système éducatif s'accordent pour dire que le taux d'échec scolaire est trop élevé : pas moins de 70 % des jeunes sont en situation d'échec à l'école primaire.

3. Vice-rectorat de Mayotte, éditions 2009-2010.



Dans les classes primaires, environ 30 % des élèves seulement arrivent à passer dans la classe supérieure, et ce en tenant compte aussi des réglementations en vigueur (âge de l'élève, seuil de redoublement, etc.). L'échec scolaire commence donc dès le primaire, continue quasiment à tous les niveaux et s'aggrave encore au moment des études supérieures.

Comment expliquer ce déficit de l'apprentissage du français après un siècle et demi de présence française, un quart de siècle d'enseignement obligatoire en français et un engagement politique massif de la part de la population mahoraise pour le rattachement de Mayotte à la France ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, six hypothèses sont ici avancées.

1. L'absence d'une politique éducative forte et un laxisme de l'institution scolaire : l'un des constats du rapport de la mission « Enseignement du français langue seconde et langues régionales à Mayotte », établi par Michèle Verdelhan-Bourgade (2005, p. 3), semble aller dans ce sens. Selon ce rapport, « de multiples actions ont été entreprises en matière de formation depuis plusieurs années, ou en matière d'expérimentation pédagogique, mais semblent avoir donné peu de résultats suivis. Il manque une mémoire des actions entreprises, une cohérence d'ensemble et une diffusion des résultats lorsqu'ils sont positifs. »
2. Des conditions matérielles ou structurelles peu favorables malgré les efforts accomplis : des classes chargées, peu de matériel didactique et pédagogique, des locaux en nombre insuffisant et des horaires mal adaptés.
3. Le français représente non seulement la langue enseignée mais aussi l'idiome d'enseignement, véhicule de la totalité des apprentissages scolaires, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de compréhension à la majorité des élèves et des difficultés pédagogiques aux enseignants.
4. Une rupture entre la culture scolaire et la culture locale. Cette dernière est très éloignée de celle véhiculée par les programmes officiels qui sont censés être appliqués. Il existe ainsi un décalage entre l'école (programmes, consignes pédagogiques, contenus culturels...) et le milieu de vie de l'enfant mahorais.
5. Une formation insuffisante des enseignants (surtout à l'école primaire), voire un déficit au niveau de la maîtrise du français, qui constitue une entrave à l'apprentissage du français.
6. Un conflit sociolinguistique latent qui serait à l'origine des blocages face à l'apprentissage du français. Ce conflit est décrit dans un article de *Mayotte Hebdo*¹ en ces termes : « Les difficultés des jeunes face à la langue française sont le résultat de multiples réalités de la société mahoraise et cristallisent en quelque sorte la nature des relations entre communautés locale et métropolitaine. » Parallèlement à une adhésion massive à l'ouverture culturelle et sociale offerte par la départementalisation se mettent en place des stratégies de préservation identitaire et de repli sur la culture locale que les habitants ressentent menacée dans son existence.

À Mayotte, la maîtrise de la langue française reste la condition *sine qua non* de la réussite scolaire : l'école se doit de relever ce défi. Mais la réceptivité réelle au changement et à la modernité s'accompagne d'une interrogation constante sur les périls de l'assimilation, une interrogation suscitée par un sentiment d'amertume et de reniement. Il ressort de nos enquêtes de terrain que la plupart de ceux que nous avons interrogés s'accordent pour dire que le français est la langue de l'avenir à Mayotte; rares sont ceux qui sont hostiles à sa présence à l'école comme idiome d'enseignement. Ils dénoncent cependant un enseignement calqué sur celui de la métropole et qui stigmatise les langues et les cultures mahoraises.

1. N° 180 du 6 février 2004.



La situation aux Comores

Survol historique

Les Comores sont situées dans le canal de Mozambique, à distance égale du nord-ouest de Madagascar et des côtes orientales de l'Afrique. Il s'agit d'un archipel d'une superficie de 2 030 km² formé de quatre îles : Grande Comore (ou Ngazidja), Anjouan (ou Ndzuani), Mohéli (ou Mwali) et Mayotte (ou Maoré), sous administration française.

Jusqu'au milieu du xx^e siècle, la capitale de l'archipel est Dzaoudzi, dans l'île de Mayotte. Mais au début des années 1960, les autorités coloniales la transfèrent à Moroni, en Grande Comore. Selon le recensement général de 2006, la population comorienne (sans Mayotte) est estimée à 710 960 habitants, dont 150 000 vivent à l'étranger, essentiellement en France. La densité des trois îles est de 328 habitants au km². Il s'agit d'une population majoritairement rurale. Les mythes nous enseignent que les premiers habitants de l'archipel sont des Antalaotres, peuples venus de la mer. L'histoire à son tour nous informe que le peuplement des Comores s'est fait avec l'arrivée de Perses, mariés à des femmes bantoues de Zanzibar, de leurs esclaves, de Malgaches et d'Indiens musulmans.

Les Arabes islamisent l'archipel dès le xii^e siècle et l'intègrent au commerce swahili entre la côte orientale de l'Afrique, le Proche-Orient et l'Orient. Des Perses de Chiraz établis à Zanzibar et sur les côtes africaines s'installent dans l'archipel dès le début du xvi^e siècle et nouent des alliances avec les chefs locaux. Ce contact forme peu à peu des sultanats et un mélange de deux langues : swahili et perse. Les Portugais sont les premiers Européens à aborder l'archipel à la même époque. Les Français aussi visitent l'archipel en 1529. Certains de ces voyageurs offrent leurs services comme pirates aux sultans. Ainsi s'établit le premier contact avec les langues européennes. L'archipel constitue pendant plusieurs siècles, pour les Européens en général et pour les pirates, une escale sur la côte est de l'Afrique. Des relations entre ces Européens et les souverains locaux se tissent, mais elles reposent pour l'essentiel sur des rapports de force. Les incursions malgaches et les divisions internes permettent aux puissances coloniales (la France, le Portugal, l'Allemagne et l'Angleterre, qui rivalisent pour imposer leur hégémonie dans cette zone stratégique qui ouvre sur le commerce avec l'Orient) d'intervenir dans les affaires politiques locales.

Les Comores sont une ancienne colonie française. Les Français s'introduisent dans le pays en 1841, d'abord dans l'île de Mayotte, puis dans les autres îles vers la fin du siècle. De 1918 à 1946, les Comores sont rattachées à Madagascar. Mais à partir de 1946, la France accorde à l'archipel une autonomie interne, avec son propre gouvernement et sa propre assemblée. Lors d'un référendum organisé par la France sur leur autodétermination, les Comoriens votent massivement en faveur de la décolonisation et proclament leur indépendance le 6 juillet 1975, à l'exception de Mayotte, dont la population a voté en faveur du maintien de l'île dans le giron français.

Présentation sociolinguistique des Comores

La Constitution actuelle des Comores reconnaît trois langues officielles : le comorien, langue maternelle de la population, le français et l'arabe. Ces trois langues ont le même statut mais n'occupent pas la même place dans la société comorienne. La langue comorienne, en tant que langue maternelle de la population, est la langue de communication de plus de 98 % des Comoriens. C'est donc la langue la plus utilisée dans la vie quotidienne, dans ses quatre variantes dialectales : le shingazidja (dialecte de la Grande Comore), le shimwali (dialecte de Mohéli), le shindzuani (dialecte d'Anjouan) et le shimaore (dialecte de Mayotte).



Le français est compris par près de 55 % de la population. Certaines familles l'utilisent occasionnellement comme langue de communication. C'est la langue la plus utilisée dans l'administration. Elle assure le fonctionnement de l'État, de l'école, des médias, etc. Elle est capable d'outrepasser les limites non franchies par la langue maternelle. Le français est utilisé par les familles de l'élite comorienne ou celles ayant vécu en métropole. Il est quotidiennement employé dans plusieurs domaines professionnels. Il constitue une porte ouverte à la compréhension de la culture occidentale. C'est la langue qui crée le plus de contacts entre les Comoriens et le monde extérieur. Elle est parfois utilisée en segments linguistiques au milieu de discours en langue comorienne.

Bien que la plupart des Comoriens sachent écrire et lire l'arabe pour des raisons religieuses (la population est musulmane à 99 %), c'est la langue la moins comprise de la population. Moins de 20 % des Comoriens se déclarent arabophones. Cette langue est en usage dans les cérémonies religieuses (prières, enterrements, mariages, etc.). Mais très peu de locuteurs l'emploient comme langue de communication. L'arabe est la seconde langue officielle du pays. Son importance dans les affaires administratives et économiques est moindre que celle de la langue française. Son usage se développe pourtant suite à l'intensification des échanges avec le monde arabophone. Sept familles sur 10 considèrent que l'arabe est un patrimoine qu'il faut conserver.

Les Comores présentent une diversité linguistique alimentée au fil des temps par divers mouvements migratoires. C'est ainsi qu'on peut mentionner quatre autres langues : le malgache, le swahili, les langues indiennes et l'anglais. La langue malgache devance de loin l'arabe parlé sur l'archipel. Aucune école n'enseigne le malgache aux Comores, pourtant son usage est très courant dans des familles ou groupes entiers. Il est acquis seulement dans sa pratique orale. Nombreux sont les mots malgaches empruntés par la langue comorienne. Cette langue s'est largement imposée suite aux événements de 1977 qui ont provoqué le retour de nombreux Comoriens chez eux. Les étudiants revenant de Madagascar intègrent parfois le malgache dans leurs discussions pour marquer leur nostalgie, le souvenir d'un pays qu'ils ont connu et bien aimé. Quant au swahili, il est conservé comme langue maternelle par des familles entières et est enseigné comme matière complémentaire dans au moins une école privée. On recense des tentatives régulières, car souvent avortées, de lui accorder une place dans les informations à la radio nationale. La diffusion de chansons swahilies sur les médias sonores ou visuels attise sa propagation dans l'archipel. Enfin, un groupe minoritaire d'Indiens pratique un langage commun qu'il se refuse à partager avec les Comoriens. Cette langue indienne est perçue par les Comoriens comme la marque d'une entité qui ne se mêle jamais aux autres.

Les Comores ne se soustraient pas au nombre des pays dans lesquels l'anglais exerce son influence à travers les médias, les chansons... L'anglais est une langue transversale. Elle sert de référence pour les communicants non francophones. Cette langue est utilisée dans la conversation avec les étrangers dont les Sud-Asiatiques, les Sud-Africains, les Américains, de passage aux Comores dans le cadre de la Coopération internationale ou des échanges commerciaux. Le *Galawa Beach*, qui fut un hôtel de renommée internationale, a suscité l'apprentissage de l'anglais par les habitants de la région de Mitsamiouli, située dans le nord de la Grande Comore. L'hôtel appartenait à des Sud-Africains qui y venaient en masse et pratiquement toutes les semaines. Comme de nombreux jeunes de la planète, ceux des Comores accueillent de manière euphorique l'anglais. L'impact n'est pas négligeable, notamment dans les domaines de la musique, des affaires, de l'art et de la technologie.



Le français dans le système scolaire

Le système scolaire comorien est organisé comme suit : l'école primaire dure six ans, le collège quatre ans, le lycée trois ans. Selon les textes du ministère de l'Éducation nationale, l'enfant doit entrer à l'école à l'âge de six ans. L'école maternelle n'existe pas encore dans le système éducatif de l'archipel. D'une manière générale, il était d'usage que les enfants comoriens âgés de trois à six ans fréquentent les écoles coraniques, où ils apprennent à réciter le Coran et à respecter certaines règles élémentaires de la vie en communauté. Mais depuis une quinzaine d'années, des écoles maternelles privées ont ouvert leurs portes, dans un premier temps dans les capitales des îles, puis partout dans le pays.

Le français et l'arabe sont reconnus dans les textes comme les deux langues d'enseignement du pays. Officiellement, les parents ont le choix de scolariser leurs enfants en français ou en arabe. Mais offrir ce choix suppose qu'il y ait partout des écoles francophones et des écoles arabophones. Or, l'État comorien ne dispose pas des moyens nécessaires pour ériger ces deux types d'écoles dans chaque localité du pays. Ce sont les écoles francophones qui forment essentiellement le système scolaire comorien. Les établissements arabophones sont présents seulement dans les capitales des îles ; ils sont financés par des ONG ou des gouvernements arabes. Jusqu'à la fin des années 1990, la scolarité arabophone s'arrêtait à la fin du collège, en troisième, et était sanctionnée par le brevet (BEPC). Les plus chanceux partaient avec une bourse terminer leurs études secondaires dans un pays arabe. Mais depuis quelques années, l'État a introduit un enseignement de second cycle du secondaire entièrement en arabe, sanctionné par le bac A2. Dans ces écoles arabophones, le français est enseigné comme matière, au même titre que les autres matières du programme.

Le français est donc la langue qui domine dans le système scolaire du pays. Il est enseigné comme matière du primaire jusqu'en terminale ; il sert également de langue d'enseignement des autres disciplines. Dans les écoles maternelles, essentiellement privées et dotées chacune de son propre programme, la langue française domine également. Presque toutes les écoles l'enseignent dès la première année de maternelle : on apprend aux enfants certains termes du vocabulaire lié aux salutations, à l'école. L'introduction du français dès la première année de maternelle est très appréciée par les parents, qui considèrent que la réussite de leurs enfants est liée à la maîtrise de cette langue. À l'École française de Moroni, par exemple, les responsables voulaient introduire le comorien comme langue d'enseignement à l'école maternelle, comme cela se pratique dans les autres écoles françaises, mais ils se sont heurtés à la protestation des parents ; ces derniers ont expliqué que s'ils avaient envoyé leurs enfants à l'École française, ce n'était pas pour apprendre le comorien, mais plutôt pour qu'ils parlent français. Depuis quelques années, l'État comorien expérimente des écoles maternelles publiques dans certaines localités du pays. Cette année, il a procédé à une évaluation de ces établissements, et l'une des critiques formulées par les parents portait sur le fait que certains animateurs ne parlaient pas français à leurs enfants. On constate que les enfants qui prononcent des mots ou des expressions en français à la maison font plaisir à leurs parents.

La langue comorienne est absente du système scolaire des Comores. Pendant longtemps, les autorités ne voyaient pas la nécessité de l'enseigner. Mais, suite aux expériences menées dans certains pays africains, l'État envisage de l'introduire dans la scolarité des enfants. Au début de l'année 2010, il l'a érigée au statut de langue d'enseignement des écoles maternelles et prévoit de l'introduire comme matière dans les écoles primaires dès la rentrée 2010-2011.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

Des manuels à destination des enseignants et des élèves ont été élaborés à cette fin; une formation de formateurs a été dispensée par un spécialiste de la langue. Mais, vu l'instabilité politique et institutionnelle du pays, à laquelle s'ajoutent les réticences de certains parents, on ne sait pas si ce projet aboutira.

Perspectives pour l'avenir du français aux Comores

Malgré la primauté du français dans le système éducatif, malgré sa présence dans l'administration, dans les médias ou encore dans la littérature écrite, les niveaux de langue sont assez contrastés dans l'archipel des Comores pour que les plus pessimistes s'inquiètent de l'expression « désastreuse » de cette langue par les Comoriens. Si plus de 50 % des habitants se déclarent francophones, force est de constater que beaucoup d'entre eux ne maîtrisent pas le français comme le manifestent les copies des élèves candidats au baccalauréat, ou encore le niveau de langue des étudiants de l'Université des Comores. Ces difficultés d'expression en français sont perceptibles également chez les journalistes (notamment à la radio ou à la télévision). Dans la situation sociolinguistique comorienne, les inquiétudes des puristes sur l'avenir du français retrouvent du sens dans la mesure où se pratique un français beaucoup plus scolaire que véhiculaire, à la différence de ce qui se passe dans d'autres anciennes colonies françaises, comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun ou le Gabon, pays dans lesquels le français permet aux personnes de diverses communautés linguistiques de communiquer. Les Comoriens n'ont besoin du français que pour leur ouverture à d'autres mondes et, sur ce plan, l'arabe et l'anglais peuvent aussi jouer ce rôle.

L'attraction vers le monde anglophone est suffisamment forte pour que, demain, l'anglais devienne la langue de l'économie, confinant le français à son statut de prestige et à ses fonctions traditionnelles de langue d'enseignement. Le double usage par les voisins mauriciens du français et de l'anglais est apprécié très positivement par l'élite comorienne. Sans doute peut-on se consoler en se disant que les Comores, dans une vision idéaliste, apparaissent comme « le pays le plus francophone de la région, par rapport à Madagascar qui a déjà tenté de malgachiser son système éducatif et administratif ou l'île Maurice et les Seychelles qui sont plus ancrées dans le Commonwealth que dans la Francophonie. » (M. E.-A. Souef, 2008, p. 24). Mais la pression de l'anglais et de l'arabe est réelle. La mondialisation des échanges, qui donne un avantage comparatif et symbolique à l'anglais, le vaste mouvement de migration de la jeunesse estudiantine comorienne vers les pays arabes, conjugués aux effets pervers des politiques d'immigration française et européenne de plus en plus restrictives, ne peuvent que limiter l'expansion du français dans l'archipel.

Présentation par thème

Le français et les médias dans l'océan Indien

L'île Maurice possède l'une des plus anciennes presses de l'océan Indien, et elle est francophone. C'est en effet le 13 janvier 1773 que paraît ce qui semble bien être le tout premier « journal » de l'océan Indien, sous le titre d'*Annonces, Affiches et Avis divers pour les colonies des Isles de France et de Bourbon*. Il s'agit d'un hebdomadaire placé sous la responsabilité éditoriale de Pierre Nicolas Lambert et imprimé par l'« Imprimerie Royale »¹. Depuis, le français est demeuré la langue privilégiée de la presse écrite, en dépit de la colonisation britannique (1810-1968). 80 % du contenu des journaux est écrit en français et les quotidiens et hebdomadaires à grand tirage sont tous publiés en français.

Dans les médias audiovisuels, la situation n'est pas aussi simple. Même s'il semble que la préférence des téléspectateurs aille au français (cela s'explique en partie par la proximité lexicale de

1. Voir à ce propos l'article de Chit Dukira dans *Le Mauricien* du 7 juin 2010.





cette langue avec le créole, parlé par 80 % de la population), il existe à la MBC (chaîne nationale mauricienne) une volonté de proposer un temps d'antenne pour les principales langues du pays. C'est ainsi que les films américains doublés en français suivent les feuilletons brésiliens doublés eux aussi en français, voire en créole, ou encore les feuilletons en hindi sous-titrés en anglais. Le journal télévisé est diffusé en hindi, en anglais et en français, version qui a été la plus populaire auprès des Mauriciens jusqu'à la création en 1995 d'un bulletin diffusé en créole. La production télévisuelle locale se fait de plus en plus en créole, mais les émissions à vocation culturelle sont principalement en français. Il est à noter aussi que les Mauriciens ont une assez mauvaise image de la télévision locale, en raison du contrôle de l'État sur cet organisme, et optent de plus en plus pour les chaînes satellitaires diffusées à 80 % en français. Depuis une dizaine d'années, l'île Maurice a connu une ouverture de ses ondes radiophoniques et on compte maintenant quatre radios privées, dont la deuxième en termes d'audience (*Radio One*) s'est rapidement imposée comme étant la radio mauricienne d'expression française.

L'île **Rodrigues** est également desservie par la MBC, la chaîne de radiotélévision nationale, qui constitue pour les Rodriguais un espace de contact quotidien avec le français. La majorité des émissions radiophoniques proposées aux Rodriguais sont d'expression française ou créole.

À **Madagascar**, les quotidiens en langue malgache deviennent de plus en plus nombreux (*Gazetiko*, *Ny vaovaontsika*, *Taratra*, etc.) par rapport aux quotidiens en français (*Les Nouvelles*) ou bilingues malgache/français (*L'Express de Madagascar*, *Midi Madagasikara*, etc.). Les premiers sont lus par les classes populaires et moyennes, non seulement grâce à leur prix modique (100 ariary, moins de cinq centimes d'euro), mais également à cause des problèmes de compréhension du français de leurs lecteurs. Les seconds sont en revanche lus par la classe aisée. Les magazines mensuels, en quadrichromie, donc plus chers, comme la *Revue de l'Océan Indien*, sont écrits en français. Le septième art en langue malgache devient de plus en plus florissant à Madagascar. Si le centre culturel Albert-Camus fait la promotion des films en français, les salles de cinéma de la capitale valorisent des films malgaches, très prisés par la population. Des téléfilms malgaches diffusés par les chaînes de télévision obtiennent également un audiomètre important, malgré la supériorité en nombre des films et téléfilms français, ou américains, allemands et brésiliens traduits en français. Ces téléfilms et films en malgache sont vendus en VCD et DVD par des marchands ambulants dans les grandes villes.

La situation est plus simple à **La Réunion**. Comme l'indiquent les données présentées plus haut, il n'y a aucun média écrit entièrement en créole, bien que sur certaines radios libres le créole soit dominant. Seul le journal *Témoignages* propose occasionnellement un article en créole, mais c'est celui qui a le plus petit tirage.

Aux **Seychelles**, le seul pays de l'océan Indien où le français ne joue pas un rôle prédominant dans les médias, la SBC (*Seychelles Broadcasting Corporation*), la chaîne de télévision nationale, tente de s'assurer que les trois langues nationales, le créole, l'anglais et le français, soient plus ou moins traitées à égalité dans sa programmation. Sont diffusés quotidiennement un journal dans chacune de ces trois langues ainsi que des films, documentaires, et autres émissions. TV5 Afrique est aussi disponible en ondes hertziennes et un bouquet francophone (Canal +, etc.) est proposé via le câble. La SBC offre également deux stations de radio. Comme à la télévision, les langues occupent chacune en moyenne 33 % de la programmation sur la première station, SBC AM, alors que la deuxième station, Paradise FM, est principalement anglophone. RFI et





CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

la BBC sont les deux autres stations diffusées largement en dehors des stations présentes sur le câble. Dans la presse écrite, on retrouve les trois langues nationales, mais il faut signaler que le français et même le créole y sont dominés par l'anglais. C'est seulement dans les articles politiques que le créole occupe la première place. Le français est principalement utilisé dans *L'Écho des Îles*, presse de l'Église catholique.

Aux **Comores**, dans les médias, les trois langues officielles du pays n'occupent pas la même place. Dans la très jeune chaîne de télévision publique, ces trois langues sont présentes, à des niveaux différents. Tous les films et documentaires sont en français : il s'agit de produits étrangers, et aucun effort de traduction ou de sous-titrage n'est fait pour les téléspectateurs qui ne comprennent pas le français. La plupart des émissions locales sont en langue comorienne. Seuls certains jeux à caractère éducatif sont en français. C'est au niveau du journal que l'on retrouve les trois langues. En dehors du journal, aucune émission n'est proposée en arabe. Sur les chaînes de télévision privées, l'arabe disparaît du paysage. Seuls sont présents le comorien et le français, avec une prédominance de ce dernier. Sur les radios, on retrouve les trois langues : sont diffusées des émissions en français, en arabe et en comorien, mais ici c'est la langue comorienne qui domine. Dans la presse écrite, le comorien est presque absent. C'est le français qui tient la vedette. Tous les journaux sont édités dans cette langue. Certains proposent des pages en arabe, à l'instar du journal *Albalad*, un quotidien résolument bilingue.

Les langues et la culture

À **Madagascar**, le centre culturel Albert-Camus, basé à Antananarivo, la capitale, ainsi que les 30 alliances françaises réparties dans les grandes villes du pays, assurent un environnement linguistique francophone aux Malgaches. Le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le projet « Appui au bilinguisme à Madagascar » (ABM), a installé dans les régions enclavées 100 Centres locaux d'échanges francophones (CLEF) avec pour objectif de pallier la disparité de la diffusion du français entre zones urbaines et zones rurales du pays. On y dénombre actuellement près de 90 000 adhérents, avec une fréquentation mensuelle moyenne de 491 personnes par CLEF¹. Des recherches-actions ont été par ailleurs menées sur le partenariat linguistique entre le malgache et le français afin de faciliter l'apprentissage de la langue française, qui ont abouti, entre autres, au « Cube conteur », manuel d'autoformation en français, à un manuel de malgache pour la classe de sixième, à un abécédaire... Sont également diffusées des émissions radiophoniques comme « La parole aux éducateurs », « L'affaire du coffret » et « Nos ancêtres les pirates »². Malgré les efforts entrepris, les actions de diffusion du français peinent à couvrir le pays et demeurent insuffisantes au regard de l'immensité du territoire et du nombre croissant d'habitants.

Il existe également à **Maurice** plusieurs institutions visant la promotion de la langue et de la culture françaises. Créée en 1884, l'alliance française de l'île Maurice compte parmi les plus anciennes au monde et possède actuellement six antennes dans tout le pays. Cet organisme visant la diffusion de la langue française est très actif sur le plan culturel, éducatif et professionnel. En 2008, 4 567 élèves mauriciens se sont inscrits dans les divers concours proposés, dont le principal est le Concours annuel de l'alliance française. Après 40 années d'existence, le centre culturel Charles-Baudelaire, qui avait pour mission la diffusion de la

1. http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/IMG/pdf_ABM-2.pdf.

2. <http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/spip.php?article1286>.





culture et de la littérature française et francophone à Maurice, a été restructuré et rebaptisé « Institut français de Maurice », avec une présence beaucoup plus marquée en plein cœur de Rose-Hill. Chaque année, les Mauriciens ont ainsi la possibilité de participer à des dizaines de manifestations culturelles françaises. La littérature d'expression française est une réalité vivante à Maurice car 80 % des œuvres littéraires vendues sont en français (D. Baggioni et D. de Robillard, 1990, p. 153). Si la production littéraire en anglais est modeste, le français est la langue à travers laquelle bon nombre d'auteurs mauriciens se forment un nom et une réputation d'auteurs confirmés, à l'instar de Jean-Marie Gustave Le Clézio, prix Nobel de littérature, ou encore d'Ananda Devi et de Shenaz Patel, primées à plusieurs reprises.

Aux **Seychelles**, le créole domine dans le domaine de la culture et le français y est présent notamment dans les chansons d'origine française, certains contes, etc. Les chansons écrites par les artistes seychellois sont en créole et quelquefois en anglais, mais le français est de plus en plus utilisé pour leur permettre une plus grande ouverture sur le monde. En littérature, beaucoup de publications, romans, contes, poèmes, etc., sont en créole. Certains écrivains aiment utiliser la langue française dans leurs textes, mais ils sont rares.

À **La Réunion**, le français est évidemment la langue dominante dans le champ littéraire. Les librairies ont dans leurs rayons quelques ouvrages en créole (romans jusqu'à alors, mais l'année 2009 a vu essentiellement arriver des classiques de bande dessinée franco-belges traduits, comme *Astérix*, *Lucky Luke* et *Tintin*). La prose et la poésie créoles représentent moins de 1 % de leurs chiffres de vente et les BD créoles moins de 2 %. Pour le reste, l'essentiel du marché de l'écrit est rédigé en français.

Aux **Comores**, si la langue française est parfois sollicitée dans les manifestations culturelles, c'est le comorien qui domine en matière de culture. La plupart des chansons comoriennes sont écrites dans cette langue. Rares sont celles qui sont composées en français et, à notre connaissance, il n'y a pas de chanson comorienne en arabe. En littérature, les publications écrites sont essentiellement en français : romans, contes, poèmes, théâtre ; en littérature orale, c'est le comorien qui est utilisé. Les contes, les légendes sont repris en langue française à partir d'un fonds comorien, ce qui donne lieu à des transpositions de la langue maternelle vers le français plutôt qu'à une véritable traduction.

Les langues et les religions

À **Maurice**, s'il y a une institution religieuse qui a toujours été associée à la langue française, c'est sans aucun doute l'Église catholique. Hormis l'anglicanisme qui est de tradition anglophone, le christianisme, deuxième religion du pays, a en effet pendant longtemps été considéré comme l'un des plus solides bastions de la francophonie à Maurice. Inculturation oblige, il est vrai cependant qu'on assiste depuis une vingtaine d'années à une créolisation partielle et progressive d'un certain nombre d'aspects touchant au fait religieux chrétien jusqu'à concerner la dimension éducative, notamment à travers le lien entre l'école et l'Église catholique. La situation est relativement identique à celle que l'on retrouve à **Rodrigues**, où la pratique du catholicisme, religion de 96 % des Rodriguais, est associée au français. Toutes les célébrations religieuses, les prières, les lectures évangéliques et les chants se font principalement dans cette langue et dans certains cas en créole. Il est toutefois important de préciser que les interactions avec les représentants de l'Église en dehors du cadre formel de la messe se font principalement en créole. Tout comme les Rodriguais, les **Seychellois** sont majoritairement catholiques.





CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

La langue de cette religion étant principalement le français, il s'ensuit que les Seychellois ont une pratique religieuse dominée par le français. Toutefois, depuis quelques années, l'anglais et le créole ont fait également leur entrée dans la liturgie. La religion anglicane est la deuxième religion des Seychelles et elle a pour langue dominante l'anglais. Cependant, on entend aussi le français et le créole dans ses célébrations. À **La Réunion**, si certains sermons se font en créole ou à l'aide de formes interlectales, la majorité d'entre eux sont prononcés en français. À **Madagascar**, les cultes chrétiens (catholiques, protestants et anglicans) sont en général assurés en malgache, sauf dans les églises ou temples francophones. Aux **Comores**, dans la religion, l'arabe règne en maître absolu. C'est la langue utilisée par presque tous les Comoriens dans leurs pratiques.

Les langues dans les espaces publics

Les enseignes trilingues malgaches, françaises et anglaises des bâtiments ministériels donnent une certaine visibilité au trilinguisme institutionnel de **Madagascar**. Les enseignes des magasins sont, à 90 %, écrites en français. En revanche, les affiches publicitaires sont soit bilingues (malgache officiel/français), soit en français, et rarement en malgache officiel, en anglais ou trilingues (malgache/français/anglais).

En contexte **mauricien**, la communication écrite au sein des espaces publics se fait en anglais, en français ou en créole. Au sein des corps étatiques, les annonces et directives sont affichées en anglais, mais il n'est pas rare de trouver une annonce en anglais juxtaposée à une autre en français. Par ailleurs, les campagnes d'annonces étatiques visant la population mauricienne dans son ensemble se font de plus en plus souvent en créole. Il convient aussi de préciser que le système toponymique mauricien est largement dominé par le français, dont voici quelques exemples : *Rivière des Anguilles*, *Fond-du-Sac*, *Quatre-Sœurs*, *Trois-Boutiques*, *Bois-des-Amourettes*, *Baie du Tombeau*, *Quartier-Militaire*, *Roches-Brunes*, *Plaines-des-Papayes*, *Bel-Ombre*. Pour ce qui est des publicitaires, ils ont le libre choix des langues, mais force est de constater que le français est la langue dominante pour vanter les produits de consommation. Au sein des grandes surfaces et autres importantes galeries marchandes, le français, langue de prestige, domine. La situation est tout autre pour ce qui est des petits commerces où l'on trouve beaucoup plus de créole que de français, et plus rarement de l'anglais.

À **Rodrigues**, les annonces publiques écrites émanant de l'administration sont, comme à Maurice, rédigées en anglais, mais on retrouve à certaines occasions le français et le créole. Les publicités vantant les mérites de produits de consommation y sont principalement en français. Les petits commerçants, quant à eux, écrivent principalement en français et créole.

Dans l'archipel créole de l'océan Indien que sont les **Seychelles**, la majorité des enseignes, panneaux et affiches est en anglais. Si un effort est fait en faveur du créole, le français, en revanche, est plutôt rare sur les affiches, sauf sur celles qui militent contre la cigarette et sur les bannières déployées par l'Église catholique pour les fêtes religieuses. À l'aéroport, on peut trouver des panneaux en anglais et en français, alors que ceux de certains ministères ou départements du gouvernement sont écrits dans les trois langues nationales. Le gouvernement a pour projet de revoir la signalétique et de faire en sorte qu'elle reflète au mieux le trilinguisme du pays.

En terre **réunionnaise**, les agences publicitaires les plus importantes indiquent que les messages et les enseignes publicitaires en créole représentent environ 2 % de l'ensemble du volume d'énonciation de ce domaine. Les demandes des clients sont peu nombreuses et il





arrive que ce soit le publiciste qui encourage la création de messages en créole. Mais là encore un examen plus détaillé et plus systématique des corpus nous apprend que les Réunionnais réclament de plus en plus des énoncés « mixtes » où tel mot créole ou tel tour syntaxique perçu comme « mélangé de français et de créole » aura la faveur du public. Ces attitudes demeurent encore minoritaires.

Aux **Comores**, la plupart des affiches et enseignes officielles sont bilingues français et arabe. Ce sont ces deux langues que l'on retrouve, par exemple, au fronton des bâtiments de l'État. À l'aéroport international de Moroni-Hahaya, pour des raisons évidentes, l'anglais se rajoute à ces deux langues. La langue comorienne commence à apparaître timidement dans les enseignes publicitaires nouvellement installées dans la capitale.

Les langues dans l'administration, l'économie et/ou la politique

Dernier ensemble thématique à nous intéresser ici : la place des langues dans l'administration (incluant aussi celle de la justice et du Parlement), l'économie et/ou la politique dans l'océan Indien. À **Madagascar**, le malgache est la langue de prédilection de la politique, et devient de plus en plus celle de l'administration et de la justice. Si les lettres administratives des hautes sphères de l'État sont en général écrites en français, les jugements des tribunaux sont rendus en malgache. Le français et, de plus en plus, l'anglais dominent le milieu économique. À **Maurice**, malgré une imposition officielle de l'anglais comme langue de travail dans ces domaines, en particulier sur le plan bureaucratique-étatique, le français y joue un rôle relativement important, surtout pour la communication orale. À l'Assemblée nationale, l'anglais et le français sont les langues officielles de travail. L'anglais y est toutefois en position de force car plus de 80 % des échanges, ainsi que toute la partie protocolaire et rédactionnelle, se font dans cette langue. En 1981, 14,4 % des échanges parlementaires se faisaient en français, contre 1,06 % en 1992 (A. Carpooran, 2004, p. 23). Selon les dispositions officielles datant de 1832, l'anglais est la langue de l'administration du pays et toute la communication écrite se fait dans cette langue. Il y a cependant lieu de préciser que sur le plan oral, l'anglais est de loin la langue la moins utilisée, alors que le créole prédomine et que le français occupe la deuxième place. Si les lois linguistiques de 1845 et 1945 imposent l'anglais dans les cours de justice et aux professionnels du droit, il existe certaines dispositions permettant aux citoyens qui ne maîtrisent pas cette langue de s'exprimer en français, voire dans une autre langue s'ils ont une compétence limitée en anglais. Par ailleurs, le français est présent dans la législation mauricienne du fait de la conservation du Code Napoléon, et l'État mauricien a fait appel à des juristes français pour moderniser son code civil. Il est à noter aussi que les professionnels du barreau sont formés au droit français et anglais (A. Carpooran, 2003).

Dans le monde des affaires, c'est l'anglais qui prime, toutefois le français n'est pas en reste ; il est pratiqué surtout dans les entreprises privées du secteur bancaire et des assurances. Les liens franco-mauriciens sont amicaux, avec des contacts fréquents, et Maurice se positionne comme un partenaire important dans la zone de l'océan Indien, car elle compte une Mission économique française qui inclut également les Seychelles et les Comores.

Depuis 2001, la gestion administrative de **Rodrigues** est sous la tutelle du Rodrigues Regional Assembly¹, qui a pour fonction de faire voter et d'adapter certaines lois en fonction des spécificités rodriguaises, tout en restant dans le cadre de la législation mauricienne. Tout ce qui

1. L'Assemblée régionale de Rodrigues est composée de dix-huit membres, d'un chef-commissaire et de six commissaires, dont un à l'éducation.



CHAPITRE 3

Quelques enquêtes africaines

relève de l'administration se fait en anglais, en particulier sur le plan de l'écrit, mais pour ce qui est de l'oral, c'est le créole qui domine dans les échanges. L'utilisation du français fait figure d'exception ici. La vie économique rodriguaise est basée principalement sur l'agriculture et le tourisme n'est que le sixième secteur pourvoyeur d'emplois dans l'île. En 2008, 47 778 personnes sont arrivées par avion sur l'île, dont 11 907 d'origine française. En excluant de ce total les 24 272 personnes d'origine mauricienne et les 8 680 d'origine rodriguaise, il est possible d'estimer que les Français représentent 80 % du tourisme rodriguais. Même si les chiffres fournis incluent aussi les Réunionnais, il est aisé de déduire, qu'en dehors du créole, le français est la deuxième langue la plus associée au tourisme.

Aux **Seychelles**, l'anglais est la langue de l'administration et de l'économie. Le français n'est utilisé dans ces domaines que si les correspondants (investisseurs ou organisations) sont francophones. La majorité des touristes étant français (près d'un tiers du flux annuel), les Seychellois travaillant dans cette industrie sont de plus en plus intéressés par cette langue. Dans le domaine de la justice, les Seychellois sont libres de choisir la langue dans laquelle ils veulent communiquer. La loi seychelloise est anglophone mais aussi, dans certains aspects, francophone. Plusieurs avocats seychellois ont été formés dans des pays francophones. Le créole, langue maternelle de la quasi-totalité des Seychellois, domine, logiquement, le domaine de la politique. Les discours politiques sont à 96 % en créole. Le français et l'anglais ne sont utilisés qu'en cas de nécessité, si l'audience, par exemple, n'est pas entièrement seychelloise. À l'Assemblée nationale, la langue des communications orales est le créole, mais l'anglais est utilisé à l'écrit dans les documents officiels. Avec le développement des échanges au sein de la Commission de l'Océan Indien (COI) dont le français est la langue commune, celui-ci gagne néanmoins du terrain.

En contexte **réunionnais**, on constate, dans les administrations, de plus en plus d'échanges en créole ou à l'aide de formes interlectales, mais le français domine toujours. Au niveau des échanges commerciaux, dans les commerces de proximité (épicerie, marché forain), c'est le créole qui est majoritaire. Au niveau des grandes surfaces, c'est le français. Au niveau de la justice, les magistrats s'expriment majoritairement en français (ils utilisent le créole pour fournir des explications aux prévenus ou traduire les propos en français). Quant aux justiciables, lorsqu'ils s'expriment, c'est plutôt en créole.

Aux **Comores**, les textes juridiques comoriens sont écrits en deux langues, l'arabe et le français. Les textes en arabe concernent les affaires qui touchent à la religion dont la justice est rendue par les cadis. Les textes en français touchent les affaires pénales. Dans les deux cas, la population communique en langue comorienne. Il arrive qu'on assiste à des échanges en français au tribunal, jamais en arabe. La langue comorienne domine les discours politiques, mais le français est très présent. Le plus souvent, lors d'un discours officiel du président de la République ou d'un ministre, l'orateur s'exprime en comorien puis en français. C'est seulement pendant les campagnes électorales que les hommes politiques s'expriment exclusivement en comorien. À l'Assemblée nationale, jusqu'à la fin des années 1990, les débats parlementaires se déroulaient exclusivement en français. C'était une situation très gênante, qui réduisait au silence certains députés qui ne maîtrisaient pas cette langue. C'est seulement au début de ce millénaire que les élus ont commencé à débattre en comorien.

Conclusion

Les informations qui précèdent nous ont donné une idée d'ensemble de ce qu'est la situation des langues dans les îles et archipels de l'Océan Indien d'un point de vue macrosociolinguis-





tique, avec une attention spéciale accordée au français. Le détour par l'histoire des différents pays et celle de leur peuplement a permis de mieux comprendre le paysage plurilingue actuel de ces différents espaces francophones, ainsi que les enjeux des politiques linguistiques (explicites ou par défaut) qui y ont cours.

Nous aurons, par exemple, compris que Madagascar souffre d'un problème de diffusion du français auprès des couches populaires malgaches, et que, compte tenu de la présence plus que séculaire et du statut de langue officielle de cette langue dans le pays, cela peut constituer une atteinte aux droits fondamentaux des Malgaches, voire un facteur de blocage du développement du pays. Aux Seychelles, les autorités dirigeantes se sont lancées depuis un certain nombre d'années dans un vaste chantier de réformes sur le plan éducatif et visent à créer un environnement qui reflète réellement le trilinguisme annoncé dans la Constitution nationale. C'est surtout en direction du français, qui arrive trop souvent en troisième position, derrière l'anglais et le créole, que se concentrent les efforts, dans la formation des enseignants aussi bien qu'au niveau de la signalétique et de la traduction. Le tourisme, l'un des piliers de l'économie du pays, est également en train de redonner des forces au français car la majorité des visiteurs sont français et les jeunes Seychellois trouvent plus facilement un emploi dans cette industrie. À La Réunion, c'est autour de l'ancienne diglossie français-créole que se situent les enjeux. On assiste de plus en plus à une progression du créole dans les échanges et, partant, à une négociation des frontières entre le créole et le français dans des énoncés interlectaux. À Maurice et Rodrigues, où la situation francophone a souvent été considérée comme paradoxale, compte tenu de l'influence des Britanniques dans l'histoire du pays, on est en permanence à la recherche de l'équilibre plurilingue qui permettrait à toutes les langues faisant partie du paysage linguistique global de prendre la place qui leur revient, tout en donnant satisfaction aux différentes composantes ethno-religieuses (ethno-linguistiques, ethno-culturelles, etc.) qui composent la population de l'île Maurice et des autres îles de la République de Maurice, et en leur permettant ainsi de se percevoir comme nation.

Comme nous l'avons dit en introduction, il s'agit là d'informations macrosociolinguistiques qui préparent et donneront un dynamisme commun à un projet d'enquête de terrain d'ordre microsociolinguistique sur les pratiques et représentations sociolangagières d'enfants et d'adolescents par rapport au français. Enquête qui s'inscrit elle-même dans un projet de publication, faisant à son tour partie du cahier des charges d'un observatoire des langues et des littératures de l'océan Indien, actuellement en construction.

Bibliographie

- **B. Atchia-Emmerich, 2005** : *La Situation linguistique à l'île Maurice. Les développements récents à la lumière d'une enquête empirique*, thèse de doctorat, Université Friedrich Alexander d'Erlangen-Nuremberg.
- **D. Baggioni et D. de Robillard, 1990** : *Île Maurice, une francophonie paradoxale*, L'Harmattan.
- **D. Baggioni et M. Beniamino, 1993** : « Le français, langue réunionnaise », in M. Beniamino et D. de Robillard (dir.), *Le Français dans l'espace francophone*, Honoré Champion, tome 1, p. 151-172.
- **C. Bavoux, 1993** : « Francophonie malgache : images et réalités », in M. Beniamino et D. de Robillard (dir.), *Le Français dans l'espace francophone*, Honoré Champion, tome 1.



- **M. Beniamino et D. de Robillard (dir.), 1993** : *Le Français dans l'espace francophone*, Honoré Champion, tomes 1 et 2.
- **M. Beniamino, 1996** : *Le Français de La Réunion. Inventaire des particularités lexicales*, Edicef/Aupelf.
- **R.-Z. Bemananjara, 1979** : « La situation du français à Madagascar », in A. Valdman (dir.), *Le Français hors de France*, Honoré Champion, p. 528-542.
- **Bureau national des statistiques, Rapports des Recensements nationaux de 1977, 1987 et 2002**, Victoria.
- **L.-J. Calvet, 1987** : *La Guerre des langues et les Politiques linguistiques*, Payot.
- **M. Carayol, 1977** : *Le Français parlé à la Réunion, Phonétique et phonologie*, Atelier de reproduction des thèses.
- **M. Carayol, 1985** : *Particularités lexicales du français réunionnais*, Nathan.
- **M. Carayol et R. Chaudenson, 1973** : « Aperçu sur la situation linguistique à La Réunion », in *Cahiers du Centre universitaire de La Réunion*, n° 3, p. 1-44.
- **M. Carayol et R. Chaudenson, 1978** : « Diglossie et continuum linguistique à La Réunion », in N. Gueunier, É. Genouvrier et A. Khomsi, *Les Français devant la norme*, Honoré Champion, p. 175-200.
- **A. Carpooran, 2003** : *Île Maurice : des langues et des lois*, L'Harmattan.
- **A. Carpooran, 2004** : « La francophonie mauricienne : spécificités et paradoxes sociolinguistiques », in *La Francophonie mauricienne*, Université de Maurice, p. 20-54.
- **A. Carpooran, 2005** : « Quelques aspects linguistiques de la francophonie mauricienne à travers l'étude de trois champs lexicaux : la toponymie, l'enseignement et la cuisine », in *Francophonie et Plurilinguisme*, Université de Maurice, p. 20-36.
- **A. Carpooran, 2009** : « Urbanité et diglossie à Maurice : survol diachronique et description synchronique », in *Cahiers de linguistique, revue de sociolinguistique et de sociologie de la langue française*, EME, 34/2, 2008 [2009], p. 127-143.
- **P. Cellier, 1997** : « Français-créole : École », in M.-C. Hazaël-Massieux et D. de Robillard (éds), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, L'Harmattan, p. 411-424.
- **R. Chaudenson, 1974** : *Le Lexique du parler de La Réunion*, Honoré Champion, deux tomes.
- **R. Chaudenson, 1978** : « Créole et langage enfantin : phylogenèse et ontongenèse », in *Langue française* n° 37, p. 76-90.
- **R. Chaudenson, 1979 a** : *Les Créoles français*, Fernand Nathan.
- **R. Chaudenson, 1979 b** : « Le français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles) », in A. Valdman (dir.), *Le Français hors de France*, Honoré Champion, p. 543-617.
- **R. Chaudenson, 1984** : « Vers une politique linguistique et culturelle dans les DOM français : conflits et consensus » in *Créoles et français régionaux : Culture, Éducation, Langue et Société*, IV^e Colloque international des Études créoles, Lafayette, p. 1-25.
- **R. Chaudenson et CREFOI – Université de La Réunion, 1989** : *Créoles et enseignement du français*, L'Harmattan.
- **R. Chaudenson (dir.), 1991** : *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Didier Érudition.
- **R. Chaudenson et D. Rakotomalala (coordonnateurs), 2004** : *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, Réseau « Observation du français et des langues nationales », Agence universitaire de la Francophonie.



- **P. Fioux, 1999** : *Enseigner le français à La Réunion*, « Langue », éditions Tramail, Saint-Denis-de-La-Réunion.
- **Haut Conseil de la Francophonie, 2003** : *État de la Francophonie dans le monde*, Larousse.
- **M.-R. Hoareau, 2005** : « Le créole Seselwa dans tous ses états », in S. Wharton, *Études créoles*, vol. XXVIII, n° 2, p. 67-89.
- **Ifa/Aupelf-Uref, 1983** : *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Edicef.
- **INSEE, 1998** : « Démographie et économie à l'époque de l'abolition de l'esclavage », in *Économie de la Réunion*, n° 98.
- **INSEE, 2000** : *Tableau économique de La Réunion*, p. 135-136.
- **Z. Labiche, 2010** : « Rapport des épreuves DELF Scolaire 2009 et 2010 », ministère de l'Éducation des Seychelles, Victoria.
- **F. Laroussi (dir.), 2009 a** : *Langues et cultures à Mayotte*, éditions du Baobab, Mamoudzou.
- **F. Laroussi (dir.), 2009 b** : *Langues, identités et insularité. Regards sur Mayotte*, « Dyalang », Publication des Universités de Rouen et du Havre (PURH), Rouen.
- **M. Lebon-Eyquem, 2003** : *Transmission des langues et minoration linguistique*, mémoire de maîtrise de Lettres modernes, sous la direction de L.-F. Prudent, Université de La Réunion.
- **M. Lebon-Eyquem, 2004** : *Paroles réunionnaises entre créole et français : dynamique conversationnelle et productions interlectales*, mémoire de DEA « Langage et Parole », sous la direction de L.-F. Prudent, Université de La Réunion.
- **M. Lebon-Eyquem, 2007** : *Une approche du développement langagier de l'enfant réunionnais dans la dynamique créole-français*, thèse de doctorat en Sciences du langage, sous la direction de L.-F. Prudent, Université de La Réunion.
- **M. Lebon-Eyquem, 2008** : « "La dodo lé la". Stylistique du "mélange" à La Réunion : à la recherche de l'efficacité pragmatique endogène », in C. Bavoux, L.-F. Prudent et S. Wharton (dir.), *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*, ENS Éditions, Lyon, p. 153-175.
- **J. Maurais J. & al. (éds.), 2008** : *L'Avenir du français*, AUF/Éditions des archives contemporaines. *Mauritius Examination Reports*, 2005-2009.
- **Ministère de l'Éducation des Seychelles, 2001** : *Curriculum national pour le français*.
- **Ministry of Finance and Economic Empowerment, 2008** : *Digest of Statistics on Rodrigues*.
- **OIF, 2007** : *La Francophonie dans le monde*, Nathan.
- **J. Perreau, 2007** : « Enseignement et apprentissage du français en milieu créolophone aux Seychelles », in A. Carpooran (dir.), *Appropriation du français et pédagogie convergente dans l'océan Indien. Interrogations, applications, propositions. Actes des Journées d'animation régionale du réseau « Observation du français et des langues nationales »*, Éditions des archives contemporaines, Paris, p. 97-109.
- **L.-F. Prudent, 1981** : « Diglossie et interlecte », in *Langages*, n° 61, p. 13-38.
- **L.-F. Prudent, 1993** : *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*, thèse de doctorat d'État en Sciences du langage, sous la direction de J.-B. Marcellesi, Université de Rouen Haute-Normandie.
- **L.-F. Prudent, 2005** : « Interlecte et pédagogie de la variation en pays créole », in L.-F. Prudent, F. Tupin et S. Wharton (éds.), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, « Transversales », Peter Lang, p. 359-378.
- **M. Rambelo, 1991 a** : « Madagascar : la politique de relance du français et ses effets sur la situation linguistique », in R. Chaudenson (dir.), *Langues, économie et développement*, Institut d'études créoles et francophones, Didier.



- **M. Rambelo, 1991 b** : « Madagascar », in R. Chaudenson (dir.), *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Didier Érudition, p. 121-132.
- **F. Ranaivo, 1979** : « La situation du français à Madagascar », in A. Valdman (dir.), *Le Français hors de France*, Honoré Champion, p. 507-525.
- **V. Ranaivo et V. Randriamarotsimba (2007)** : « Des langues-cultures aux pratiques de classe en contexte diglossique : quelle cohérence ? L'exemple de Madagascar », in C. Noyau (dir.), *Appropriation du français et construction de connaissances via la scolarisation en situation diglossique*, ouvrage multimédia sur CD-Rom, Université Paris-X, service COMETE.
- **V. Randriamarotsimba, 2005** : « La malgachisation de l'enseignement à Madagascar. État des lieux et perspectives », in L.-F. Prudent, F. Tupin et S. Wharton (éds), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, « Transversales », Peter Lang, p. 197-217.
- **V. Randriamarotsimba et H. Robjhon, 2006** : « Contacts de langues-cultures : de la réalité à la fiction : l'exemple de Madagascar », in *Appropriation de la langue française dans les littératures francophones de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de l'océan Indien, Actes des Journées scientifiques des réseaux de chercheurs concernant la langue et la littérature*, Agence universitaire de la Francophonie, publication en ligne, <http://www.dlf.auf.org/IMG/pdf/qa-2091-300-interreseaux-js-2006-03-dakar-actes.pdf>.
- **G. D. Randriamasitiana, 2000** : *Les Rôles respectifs des milieux institutionnel, social et familial dans l'apprentissage du français à Madagascar depuis 1972*, thèse de doctorat nouveau régime en Sciences du langage, option « Linguistique et didactique des langues », Université de La Réunion.
- **G. D. Randriamasitiana, 2004** : « Madagascar », in R. Chaudenson et D. Rakotomalala, coordonnateurs, *Situations linguistiques de la Francophonie. État des lieux*, Réseau « Observation du français et des langues nationales », Agence universitaire de la Francophonie, p. 173-184.
- **Mohamed El-Amine Souef, 2008** : *Les Comores en mouvement*, éditions De La Lune.
- **A. Thevenin, 2000** : « L'installation du français à Madagascar (1896-1898) » in *Les Revues pédagogiques de la Mission laïque française. Connaissance du français*, n° 39.
- **R. Tirvassen (dir.), 2003** : *École et plurilinguisme dans le sud-ouest de l'océan Indien*, L'Harmattan.
- **A. Valdman (dir.), 1979** : *Le Français hors de France*, Honoré Champion.
- **M. Verdelhan-Bourgade, 2005** : *Rapport de la mission : « Enseignement du français langue seconde et langues régionales à Mayotte »*, publication interne du CDP de Mayotte.

Webographie

- <http://www.statistiques-mondiales.com/madagascar.htm>, consulté le 9 août 2009.
- <http://www.madagascar.gov.mg/>, site de la présidence de la République de Madagascar, consulté le 18 août 2007.
- http://www.francophonie.org/IMG/pdf/La_francophonie_dans_le_monde_2006-2007.pdf, consulté le 23 avril 2010.
- http://www.confemen.org/IMG/pdf/II_et_VIII.pdf, consulté le 29 octobre 2009.
- http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/IMG/pdf_ABM-2.pdf, consulté le 12 mai 2010.
- <http://www.ambafrance-mada.org/ambafrance-mada/spip.php?article1286>, consulté le 12 mai 2010.

DEUXIÈME PARTIE

Une **langue**
pour
apprendre



Classe bilingue, école primaire Binh Minh, Hanoi, Vietnam.





CHAPITRE

1 Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde

L'apprentissage d'une langue recouvre des réalités différentes selon le statut que lui reconnaît un territoire donné. Même dans le cas des États et gouvernements membres, associés ou observateurs de la Francophonie, celui-ci diffère considérablement : le français, parfois au sein d'un même pays comme au Canada ou en Belgique, peut être la première langue parlée (langue maternelle), la langue principale de la scolarisation (comme dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels on parle parfois de « langue seconde » à propos du français), une des langues essentielles de l'enseignement secondaire ou supérieur (comme en Afrique du Nord), une langue étrangère parmi d'autres, avec parfois un enseignement précoce ou de type bilingue. Dans ce cas, le français est susceptible de servir de vecteur à l'apprentissage d'une « discipline non linguistique » (DNL), comme l'histoire ou les sciences. Compte tenu de ces différences majeures, la présentation des données collectées par l'Observatoire (voir les tableaux ci-après) distingue entre les statuts du français tout en rassemblant dans un même groupe les États et gouvernements de l'OIF, mais elle sépare également, pour plus de rigueur, les apprenants en français des apprenants du français. Le texte d'une recherche sur les expériences didactiques menées dans des environnements multilingues figure également dans ce chapitre, afin de permettre au lecteur de mieux appréhender ces différences de contextes.

Pour connaître avec précision le nombre de personnes concernées par ces enseignements, il faut non seulement avoir accès aux statistiques de l'Éducation nationale des pays, mais aussi essayer de dénombrer les personnes inscrites à des cours de français en dehors du système scolaire public, y compris parmi la population adulte. Les tableaux reproduits dans le présent ouvrage rendent compte des situations par grandes régions du monde et contiennent, lorsqu'ils ont pu être renseignés, les chiffres se rapportant au système scolaire par niveau d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur¹), qu'il soit public ou privé, mais aussi les effectifs des élèves inscrits dans les écoles, collèges et lycées français à l'étranger (250 000 élèves dans 450 établissements) gérés ou homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), dont beaucoup ne sont pas français. Les informations disponibles sur l'apprentissage du et en français dans d'autres structures – centres de langues, instituts et centres culturels, alliances françaises... – sont données dans les commentaires et analyses proposés avec les tableaux.

1. Les effectifs concernant l'enseignement supérieur ne rendant que partiellement compte de la réalité du paysage universitaire francophone, le lecteur se reportera avec profit au planisphère présenté à la fin de cette partie.



LES LYCÉES FRANÇAIS

Le réseau géré par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) du ministère des Affaires étrangères et européennes de la France a accueilli, en 2010, 4 % d'élèves en plus qu'en 2009. La croissance des effectifs a été particulièrement forte, supérieure à 10 %, dans plusieurs pays d'Asie (Inde, Vietnam, Corée du Sud ou Chine)¹. Si les Français représentent la majorité des élèves inscrits, 40 % d'entre eux sont étrangers. Selon les pays, la proportion peut considérablement varier, même si la gratuité instaurée récemment pour les citoyens français, à partir de la classe de seconde, a favorisé leur inscription, notamment dans des métropoles

où les frais d'inscription sont élevés, comme à Londres, à Bruxelles, à Madrid ou à New York.

Le réseau des Établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE), qui disposent d'une homologation du ministère français de l'Éducation nationale (au nombre de 465 en 2009-2010²), se compose de trois types de structures :

- établissements gérés directement par l'AEFE (77);
- établissements conventionnés avec l'AEFE (166);
- autres établissements simplement homologués par le ministère de l'Éducation nationale – MEN (222).

1. Source : Marie-Estelle Pech, « Les lycées français de l'étranger plébiscités », *Le Figaro.fr*, 10 mars 2010.

2. La liste de ces établissements peut être consultée sur <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020668870>.

Afin de réunir un maximum de données, des questionnaires ont été adressés aux représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement pour les informations concernant les États membres et observateurs de la Francophonie. Pour le reste du monde ont été sollicités les postes diplomatiques français qui, non seulement sont présents dans tous les pays du monde, mais ont surtout, entre autres, pour mission de suivre l'évolution de l'enseignement du et en français, ce qui n'est pas explicitement le cas des autres grands réseaux diplomatiques d'États membres de la Francophonie. L'apport considérable du ministère français des Affaires étrangères et européennes doit ici être souligné et nos remerciements sont tout particulièrement adressés aux agents qui ont pris le temps de répondre, souvent avec beaucoup de pertinence, aux questions posées.

Sur l'ensemble des questionnaires envoyés, 139 réponses nous sont parvenues. Malheureusement, plusieurs pays membres ou observateurs manquent à l'appel¹, ainsi que quelques pays non membres dont on sait pourtant qu'on y enseigne la langue française dans des proportions parfois importantes, comme au Brésil ou au Pérou. En l'absence de données, nous avons utilisé des articles de presse ou des indicateurs issus d'Instituts nationaux de la statistique. Pour les pays membres ou observateurs dont les données manquaient, nous avons fait le choix de reporter les chiffres parus dans l'ouvrage *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*², en les signalant par la mention 2007. Certains remontent malheureusement à 2003 ou 2005, mais il s'agit de donner au lecteur des repères, même si la situation a pu considérablement évoluer lorsque les chiffres sont anciens. Ainsi, il convient de préciser que pour les pays suivants, les effectifs mentionnés sont, au mieux, ceux de l'année 2003 : Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Haïti et Rwanda.

1. Albanie, Andorre, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Dominique, Géorgie, Guinée, Pologne, Rwanda, Serbie, Slovaquie et Slovénie.

2. Éditions Nathan, Paris, 2007.



LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La Mission laïque française¹ (MLF) est une association de droit français dont le but est la « diffusion de la langue et de la culture françaises » à l'étranger par la scolarisation. Ses établissements sont répartis en deux grands réseaux : le réseau traditionnel (composé d'établissements aux statuts multiples) et le réseau des Écoles d'entreprises, qui

répondent spécifiquement aux besoins des entreprises françaises et étrangères qui désirent scolariser les enfants de leurs personnels expatriés. Pour l'activité 2009-2010, la MLF comptait 107 établissements² répartis dans 47 pays, ce qui représentait plus de 40 000 élèves, dont 83 % étaient étrangers.

1. <http://www.mlffmonde.org/>.

2. 36 établissements gérés directement, 38 en partenariats et 33 Écoles d'entreprises.

En revanche, pour tenter d'analyser l'évolution globale ou donner des indications de tendance, nous n'avons retenu que les cas pour lesquels nous disposions de données complètes et comparables pour les deux enquêtes, celle de 2007 (effectifs de 2005 ou 2006, voire de 2003) et celle de 2010 (effectifs de 2008 ou 2009), soit une centaine d'États et de gouvernements, dont 46 de l'OIF. Dans ces cas, l'approche régionale a été favorisée.

Une vue d'ensemble

Au total (près de 180 États et gouvernements observés), ce sont plus de 116 millions de personnes qui suivent un enseignement du ou en français dans le monde, auxquelles il convient d'ajouter les 500 000 personnes inscrites dans le millier d'alliances françaises³, les 40 000 apprenants des réseaux de la Mission laïque française (MLF) et les 20 000 élèves scolarisés dans la cinquantaine d'établissements et d'écoles affiliées de l'Alliance israélite universelle (AIU)⁴. Sur la centaine de territoires susceptibles d'être observés avec des mesures comparables d'une enquête à l'autre, on constate une progression du nombre d'apprenants du et en français dans le monde entre 2007 et 2010. Néanmoins, cette hausse, proche de 13 %, cache une réalité beaucoup plus contrastée et, surtout, se limite à un peu moins de 6 % si l'on exclut de la liste les États dans lesquels le français est la seule langue d'enseignement. Globalement, le français enseigné comme une langue étrangère (FLE) progresse donc légèrement. En résumé, que l'on considère cette seule catégorie ou que l'on intègre aussi les apprenants en français, la chute constatée en Europe (– 17 % pour la première, le FLE, et – 7 % pour la seconde) est largement compensée par la hausse des effectifs de l'Afrique subsaharienne (+ 31 % et + 19 % pour le FLE) et celle constatée en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (entre + 12 % et + 13 % pour les deux catégories), qui redressent la balance globale. Concernant les apprenants américains et caribéens (– 1 % pour le FLE et au total) et ceux du continent asiatique (+ 16 %), nous devons attirer l'attention du lecteur sur un certain manque d'homogénéité des données collectées d'une enquête à l'autre et sur la faiblesse relative des effectifs concernés qui nous imposent la prudence dans l'analyse.

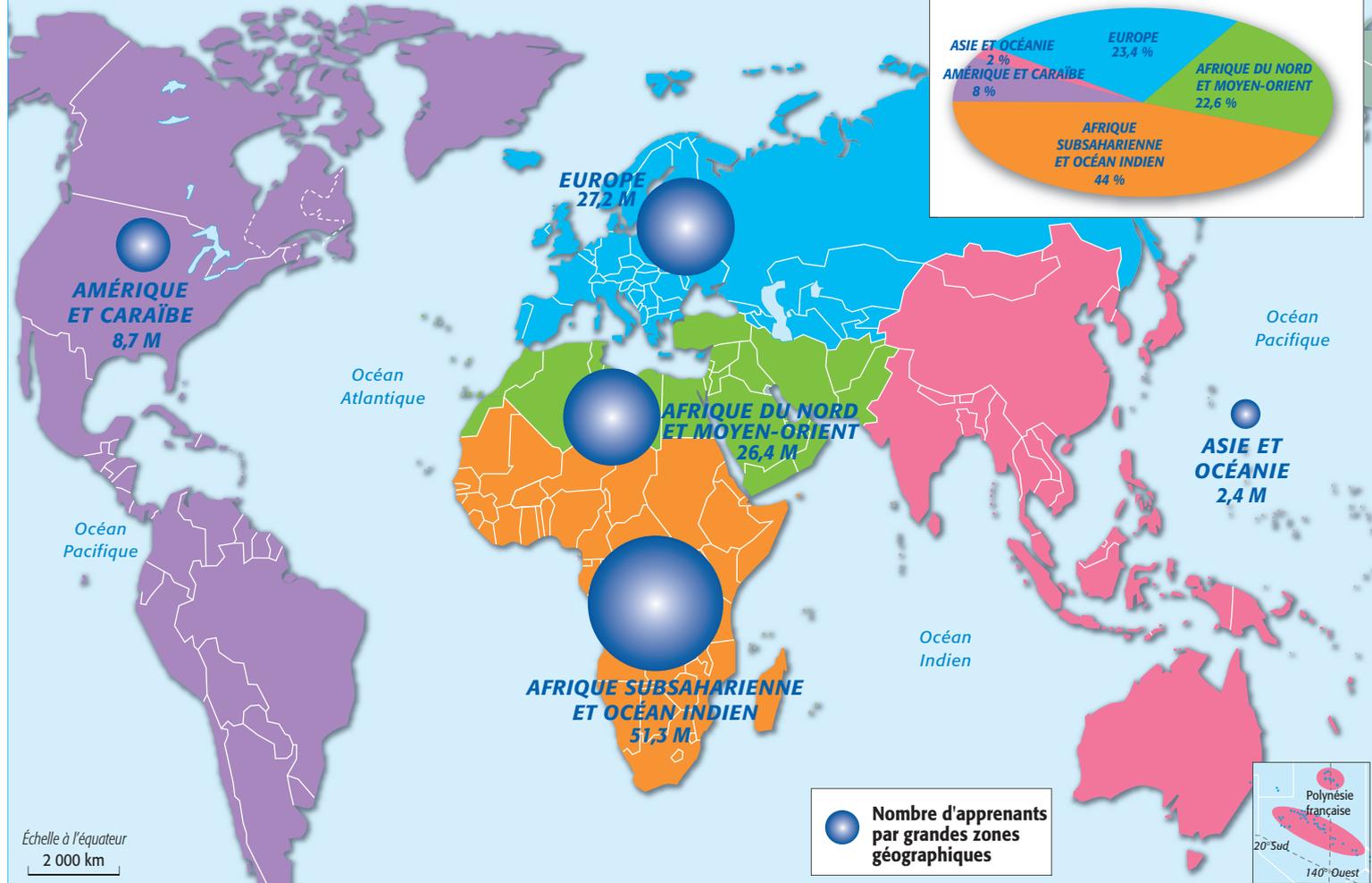
Quel que soit le type d'enseignement dispensé, y compris à distance (cf. en annexe la présentation des ressources en ligne), le rôle joué par les professeurs est déterminant. Avec

3. Chiffres de 2008 fournis par la Fondation Alliance française.

4. <http://www.aiu.org/>.



Apprenants du et en français dans le monde





LES ALLIANCES FRANÇAISES

La Fondation Alliance française¹, dont l'histoire remonte au XIX^e siècle, s'est caractérisée dès l'origine par une organisation en réseau d'alliances implantées localement, dont les premières virent le jour en Espagne, au Sénégal, à Maurice et au Mexique. Ces écoles de langues, qui sont parfois de véritables centres culturels, ont la particularité de relever de tutelles

locales et, bien que soutenues aussi par la coopération française, fonctionnent pour une large part selon la règle de l'autofinancement (jusqu'à 75 %). Elles sont réparties dans plus de 130 pays, et la progression des effectifs fréquentant le réseau est constante (+ 2,8 % en 2008), mais particulièrement significative en Asie (+ 4 %) et en Europe (+ 5 %).

1. <http://www.alliancefr.org/>.

plus de 165 associations membres, dont quelques fédérations nationales, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF¹) fait le lien entre plus de 70 000 enseignants à travers le monde. Huit commissions régionales se chargent d'animer la vie du réseau et contribuent à l'échange d'expériences et d'informations utiles à ces professionnels qui sont souvent aussi des militants de la langue française et qui se retrouvent tous les ans au cours de congrès régionaux. Points d'orgue de ces échanges, les congrès mondiaux de la FIPF rassemblent, tous les quatre ans, l'ensemble des délégués des associations qui peuvent ainsi débattre des enjeux et défis liés à l'enseignement du et en français. Par ailleurs, la FIPF s'efforce de mettre à la disposition de ses adhérents des outils d'information et de formation indispensables à leur pratique professionnelle sous la forme de ressources en ligne ou de revues. Il faut citer en particulier la revue *Le français dans le monde*² et son supplément *Francophonies du Sud*, ainsi que la plate-forme d'échanges franc-parler.org³ (voir l'annexe consacrée aux ressources en ligne).

Afrique du Nord et Moyen-Orient

Globalement, les chiffres bruts suggèrent une augmentation du nombre d'apprenants du et en français dans la région (+ 12 %) et ce, malgré une baisse assez sensible en Algérie (– 20 %), en Israël (– 25 %) ou au Liban (nonobstant la surestimation probable de 2003), car de belles progressions sont observées dans des pays membres de l'OIF comme la Mauritanie, avec un triplement de l'effectif total, grâce essentiellement à l'augmentation du nombre des élèves du secondaire suivant un enseignement bilingue arabe-français (même si la question de la qualité de l'enseignement se pose comme expliqué ci-dessous), ou le Maroc (+ 16 % dus à la croissance de l'effectif des élèves du primaire). Par ailleurs, l'enseignement du français langue étrangère s'affirme dans certains pays hors OIF, comme les Émirats arabes unis (+ 26 %) et la Syrie (+ 16 %).

1. <http://www.fipf.info/>.

2. <http://www.fdlm.org/>

3. <http://www.francparler.info/accueil/>.



AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Afrique du Nord

Égypte (2009-2010)	env. 6 000 000			env. 45 000		
Maroc (2007-2008)	3 632 709	2 085 544	369 493			
Mauritanie* (2008-2009)						
Tunisie (2007-2009)	575 000	502 936**	13 500			260 000

Moyen-Orient

Liban (2007)	26 300	18 700				94 500
--------------	--------	--------	--	--	--	--------

États et gouvernements non membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Afrique du Nord

Algérie (2008-2009)	3 950 000	3 750 000	1 200 000			
Libye (2008-2009)			1 600			

Moyen-Orient

Arabie saoudite (2008-2009)	1 000	500	1 300			
Bahreïn (2008-2009)		882	300			
Émirats arabes unis (2008-2009)	24 000	37 000	200			
Iran (2008-2009)	1 500	1 300	4 850			20
Irak (2007-2009)		20 500	env. 1 000			
Israël (2008-2009)	300	24 000	1 350			
Jordanie (2008-2009)	1 000	43 000	1 600			
Oman (2008-2009)	4 000					
Qatar (2007-2009)	77	49	623		400	
Syrie (2008-2009)	5 593	1 450 953	19 500			900
Yémen (2008-2009)		19 000	1 200			

N.B. : Les années précisées entre parenthèses et couvrant une période supérieure à une année scolaire (ex. : 2007-2009) indiquent que les chiffres n'ont pu être collectés pour la même année de référence pour tous les niveaux.

N.B. : Les cases vides correspondent à une absence de données mais ne signifient pas qu'il n'y a pas d'apprenants.

* Depuis la réforme de 1999, tout le système éducatif est bilingue (français, arabe).

** Les élèves dans le secteur secondaire tunisien étudient les matières scientifiques en langue française.



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur						

	4 659		951	3 206	502		216	
	27 772		8 368	17 880	1 524			
	1 673		291	1 158	224	434 181	519 824	16 000
2 447	3 050		3 097	1 990	410			
	46 363		3 303	41 264	1 796	555 000		

	120	1 045		361	733	61		1 258
	148	142		106	88	176		
	1 609	1 124		685	41	2 007		
	319	90		163	41	205		
	3 806	1 690	409	2 141	104	3 264		
	240	50		150		140	380	
	126	342		236	162	70	300	200
	248	132		168	79	133		
	114	43		77	2	81		
	630	363		496	82	415		
	815	664		454	708	327	95	
	63			2	40	21		



Situation

Des langues d'enseignement plurielles

Dans les territoires de tradition francophone tels que les pays du Maghreb ou le Liban, le français tient dans la société, et en particulier dans l'enseignement, une place qui ne va pas toujours de soi. En **Tunisie**, on peut presque parler d'un système bilingue car outre les langues (arabe et française), enseignées pour elles-mêmes, les sciences humaines sont enseignées en arabe et les sciences dures, les sciences économiques, l'informatique et les matières techniques sont enseignées en français. Au **Maroc**, plusieurs filières du supérieur sont francophones alors que la langue scolaire exclusive est l'arabe. Il en est de même en **Algérie**, où le français, présent au primaire et au secondaire en tant que langue étrangère seulement, véhicule pourtant à l'université les savoirs scientifiques et technologiques.

Une place confortée mais non officialisée

En **Tunisie**, la loi d'orientation du système éducatif adoptée en 2002 préserve la place du français. Il est enseigné en tant que langue étrangère durant les sept dernières années de l'école de base (primaire et collège) puis devient dans le secondaire la langue d'enseignement des disciplines scientifiques, techniques et économiques. Cette place importante du français dans le système éducatif tunisien n'est cependant pas officiellement décrite dans les textes : la loi de 2002 ne parle que de première et de seconde langues étrangères, enseignées respectivement à partir de la troisième et de la cinquième année de l'enseignement de base, sans préciser que la première est, de fait, le français et l'autre l'anglais. De plus, cette loi précise que tous les cours sont dispensés en arabe dans l'enseignement de base mais ne dit rien des langues d'enseignement dans le secondaire.

Une dualité linguistique périlleuse

Au **Maroc**, le français est langue d'enseignement dans nombre de filières universitaires. Or, depuis l'arabisation du système scolaire dans les années 1980, l'enseignement primaire et secondaire se fait uniquement dans la langue officielle du pays, y compris celui des disciplines telles que la physique-chimie et les mathématiques, qui sont dans le supérieur exclusivement enseignées en français. En **Algérie**, alors que le français s'impose comme langue d'enseignement dans le supérieur et dans l'enseignement professionnel et technique, il est pareillement enseigné en tant que « simple » langue étrangère dans les cycles primaire et secondaire publics. Pour le secteur privé, le ministère de l'Éducation nationale affiche une réelle volonté d'appliquer strictement la loi de 2005 par une approche radicale de l'arabisation dans les écoles primaire et secondaire.

Dans ces deux pays, la langue française occupe donc une situation complexe. Politiquement sensible, la question des langues d'enseignement ne peut être tranchée radicalement, même si les autorités et le public sont conscients des conséquences de la dualité de ces systèmes éducatifs. La réussite universitaire est en effet largement tributaire du niveau de maîtrise de la langue française des étudiants et les résultats de première année pâtissent de cette discontinuité linguistique. En **Tunisie**, l'enseignement précoce en français allège les difficultés encourues par les étudiants, mais on note toutefois que la langue est de moins en moins bien maîtrisée par les étudiants, toutes disciplines confondues.

Un bilinguisme effectif mais concurrentiel : le cas du Liban

Au **Liban**, le système éducatif est, en plus de l'arabe, structurellement bilingue (francophone ou anglophone). 600 000 élèves (dont 45 000 inscrits dans les lycées à programme français) sur 900 000 sont scolarisés dans des écoles francophones, au sein desquelles l'enseignement





des mathématiques et des sciences est assuré en français. Pour l'heure, le français reste la langue d'enseignement majoritaire dans le système public mais des établissements anglophones privés viennent le concurrencer. D'autre part, le ministère de l'Éducation a donné en 2009 l'autorisation de transformer les filières scolaires francophones en filières anglophones si les parents le demandaient. Bien que, face à ces évolutions, le français recule dans une certaine mesure, son enseignement s'élargit : largement pratiqué jusqu'alors dans la communauté chrétienne, il est depuis quelques années enseigné aussi dans les communautés sunnites et chiites, où il est considéré comme un instrument d'ouverture sociale pour les élèves et les étudiants. Le français se répand également dans le sud du pays grâce au retour des familles libanaises d'Afrique francophone. La position du français devrait en outre se trouver confortée par le pacte linguistique que le Liban élabore avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses opérateurs, comme l'AUF et TV5MONDE.

La qualité de l'enseignement se trouve parfois aussi affectée par l'introduction de réformes radicales. Ainsi, la baisse alarmante du niveau des lycéens de **Mauritanie**, constatée lors des campagnes de préinscription universitaire, serait à mettre au compte du passage au bilinguisme français-arabe en 1999. Le manque de maîtrise du français de nombreux enseignants a été relevé en 2008 par le ministère de l'Éducation suite à une enquête menée auprès d'instituteurs. Ces résultats l'ont conduit à mettre en place l'été suivant un programme de formation au français pour 2 000 d'entre eux, mais cette initiative pourrait demeurer insuffisante pour leur permettre d'assurer pleinement leur mission.

Une langue de démarcation

Il est patent que de nombreux pays de la région, en particulier dans la zone du Golfe, sont tournés vers le monde anglo-saxon. On note toutefois que le français s'y taille une place croissante dans l'enseignement car il apparaît de plus en plus nettement aux yeux des autorités et du public comme une langue de démarcation à maîtriser en plus de la langue véhiculaire que constitue l'anglais. Ainsi, au **Bahreïn**, où la langue d'enseignement est l'arabe dans le public et l'anglais dans le privé, une réforme du statut de la langue française devrait voir le jour à moyen terme. Une convention avec le ministère de l'Éducation sur le renforcement de l'enseignement du français est à l'étude et pourrait rendre obligatoire le français dans le secondaire. Aux **Émirats arabes unis**, l'anglais est quasiment une langue seconde. Le fort cosmopolitisme de ces territoires, où les trois quarts de la population ne sont pas émiratis, constitue cependant une porte pour la Francophonie, représentée par une communauté française importante ainsi qu'une forte présence libanaise et maghrébine. La langue française est en outre portée par la coopération des Émirats avec la France dans le cadre de projets éducatifs (Université Paris Sorbonne-Abu Dhabi ouverte en 2006, filière d'excellence scientifique pour les élèves du secondaire mise en œuvre en 2008) mais aussi culturels (Louvre Abu Dhabi prévu pour 2013). À **Oman**, le gouvernement est pareillement tourné vers l'anglais car le sultanat a depuis longtemps des liens très forts avec le Royaume-Uni. Dans ce contexte, le français demeure une langue secondaire, mais les autorités mènent une réflexion sur la diversification de l'enseignement des langues étrangères dans le secondaire et le français pourrait à terme en profiter via la création de classes pilotes. Le tableau est plus sombre au **Qatar**, où la récente réforme de l'éducation consacre l'anglais comme langue principale d'enseignement au détriment même de l'arabe. Le français n'est plus présent dans le cycle secondaire comme auparavant et a perdu notamment son statut de langue obligatoire dans les classes finales littéraires du lycée public. Il reste cependant enseigné à l'École militaire et à l'Institut des langues du ministère de l'Éducation, tourné vers les fonctionnaires. Enfin, quoique de manière restreinte, le français subsiste à l'université.





L'enjeu de l'enseignement supérieur

Le supérieur constitue une place forte de l'enseignement du et en français dans les régions d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En Francophonie, le français est langue d'enseignement dans nombre de cursus supérieurs. Au **Maroc**, dans les domaines scientifiques, ainsi que dans les deux tiers environ des filières juridiques, économiques et sociales, le français est la seule langue d'enseignement. En **Tunisie**, à parité avec l'arabe, la langue française s'étend dans le supérieur à l'enseignement des sciences, de la médecine, des techniques, de l'économie ainsi que de la gestion, et se taille depuis peu une place dans des disciplines telles que les lettres et les sciences humaines, sociales et juridiques. Cette parité linguistique entre l'arabe et le français n'a été réintroduite qu'au cours des cinq dernières années, après une période de forte arabisation. Au **Liban**, la francophonie universitaire est forte : des 160 000 étudiants que compte le pays en 2009, l'Université libanaise (seule université publique du pays) accueille 78 000 jeunes et l'Université Saint-Joseph (privée) 12 000. De manière générale, on note une augmentation des effectifs des universités francophones durant ces dernières années. En **Égypte**, plusieurs établissements supérieurs sont francophones, au nombre desquels figure l'Université Senghor. Officiellement dénommée « Université internationale de langue française au service du développement africain », elle est implantée à Alexandrie depuis 1990 et relève directement de l'OIF. Elle accueille des étudiants issus pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone, qui y suivent une formation continue de niveau master dans quatre domaines (administration-gestion, environnement, santé, culture). Ouverte en 2006, l'Université française d'Égypte propose des formations en langues appliquées, ingénierie, gestion et systèmes d'information. Dispensées en trois langues (arabe, français, anglais), ces formations débouchent sur un double diplôme franco-égyptien. 419 des 1 188 étudiants inscrits en filières francophones en Égypte y suivent leurs études.

Hors Francophonie, le français fait également preuve d'une vitalité certaine. En **Algérie**, où 47 établissements sont membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), un programme du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique vise à créer ou renforcer les Centres d'enseignement intensif des langues (CEIL) des universités. Dans ce cadre, des partenariats ont été mis en place avec des centres universitaires de langues en France. La restructuration et l'ouverture des 35 CEIL permettraient à terme d'accueillir près de 50 000 étudiants et apprenants de français. D'autres accords avec des pays d'Afrique francophones appartenant à l'OIF permettent d'accueillir des étudiants venant d'Afrique subsaharienne francophone dans les universités algériennes. La coopération éducative est également forte en **Arabie saoudite**, où des accords ont été passés avec la France en 2008 dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ainsi que dans celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ils ont ouvert la voie à la signature de conventions universitaires établies entre 44 établissements supérieurs saoudiens et 22 établissements supérieurs français. Autre signe fort de l'implantation universitaire du français au Moyen-Orient : l'inauguration en 2009 du Centre d'études françaises à l'Université de **Bahreïn**.

Langue d'ouverture au monde

Une image du français révisée

Si la place du français en **Égypte** demeure, en pourcentage, limitée par rapport à l'anglais, première langue étrangère enseignée, la Francophonie est en pleine évolution dans le pays. Six millions d'élèves apprennent le français dans le système scolaire en 2010. Longtemps





associée à la catégorie aisée et lettrée de la population, l'image de la langue est désormais de plus en plus liée à l'économie. Cette dynamique se traduit dans l'enseignement par l'introduction du français en tant que première langue vivante dans certains établissements publics. Autre signe fort au plan éducatif : le ministère de l'Éducation expérimente l'avancement de l'âge d'apprentissage de la deuxième langue vivante dans le système national, ce qui touche majoritairement le français. Cette mesure fait écho au décret émis en 2009 instituant la Commission nationale pour la Francophonie, créée par le gouvernement pour promouvoir le statut de la langue française en Égypte.

L'alternative francophone

Les valeurs de culture et d'ouverture liées à la Francophonie peuvent également assurer à la langue française une place particulière dans les systèmes éducatifs.

En **Syrie**, où une certaine tradition francophone est maintenue, le français est obligatoire dans le secondaire au rang de deuxième langue vivante, ce qui concerne, en 2009, 1 451 000 élèves. Les neuf départements universitaires de français accueillent pour leur part 19 500 étudiants, auxquels il faut ajouter les 900 inscrits en filières francophones débouchant sur des masters co-diplômants, ainsi que les 8 000 étudiants inscrits dans des pays de la Francophonie tels que la France, le Canada, la Belgique ou encore l'Égypte. Cette vitalité se manifeste au plan des instances gouvernementales par l'introduction du français à l'Institut national d'administration, qui forme les hauts fonctionnaires syriens. Depuis quelques années, l'image d'une langue moderne et d'une culture francophone contemporaine est défendue par la diffusion régulière d'émissions pour l'apprentissage du français. Mise en place dans le cadre de la Coopération, cette entrée du français dans le monde des radios syriennes permet de présenter à de nouveaux publics une image du français différente de celle véhiculée dans les milieux francophones d'héritage. Cette initiative concourt également à la positionner en alternative à la culture anglophone dominante dans les médias.

Influente en **Iran** dès les XVIII^e et XIX^e siècles, époque à laquelle son enseignement a commencé, la langue française reste associée à des valeurs de culture et d'excellence académique fortes. La base permanente de l'attractivité du français en Iran consiste en la curiosité d'une partie de la population pour la littérature, la philosophie, le débat d'idées et les arts : il existe une considérable proportion de francophones dans les milieux artistiques iraniens. Le français demeure en outre dans les milieux aisés et universitaires le gage d'un enseignement de qualité, ce qui explique par exemple le léger accroissement d'élèves issus de familles non francophones inscrits dans des écoles privées à français renforcé. L'apprentissage du français résulte aussi de la perspective d'études en Francophonie : des étudiants iraniens poursuivent leur formation au Canada, en Belgique, en Suisse, au Liban ou encore en France, où on en dénombre 1 800 en 2009. Si l'image du français est celle d'une langue de culture, elle apparaît également comme un médium scientifique voire technologique. Une importante tradition d'échanges scientifiques est de nos jours formalisée par des conventions universitaires entre établissements iraniens et français aux niveaux master et doctorat. Le domaine littéraire n'est pas exempt de coopération : deux conventions actives touchent en effet une cinquantaine d'étudiants du troisième cycle. Notons enfin que l'Université de Téhéran est membre associé de l'AUF depuis 2009.

En **Libye**, l'apprentissage de la langue française et des autres langues étrangères a été suspendu pendant 20 ans dans les écoles secondaires. Dans les universités, en revanche, son enseignement n'a pas été interdit et des départements de français ont subsisté. Depuis 2007,





CHAPITRE 1

Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde

l'apprentissage du français a été réintroduit dans les lycées à filière linguistique grâce à un corps enseignant composé de 300 membres. Corollairement, les effectifs d'apprenants à l'université sont en augmentation : on dénombre, en 2009, 1 600 étudiants dans les départements de français. Cet attrait pour le français est souvent motivé par la volonté de poursuivre des études supérieures en France, où 500 étudiants libyens sont actuellement inscrits.

Isolé ces 30 dernières années, l'**Irak** est en phase de rénovation de ses appareils scolaire et universitaire. Dans cette perspective, un plan de relance du français a été lancé dans le cadre de la Coopération. Il a donné lieu en 2008 à un séminaire de réflexion sur l'état de l'enseignement francophone auquel ont participé 140 professeurs. Ces derniers ont manifesté la volonté de moderniser les méthodes pédagogiques en œuvre dans le pays. La rénovation des programmes et la formation des enseignants s'appliqueront surtout dans les universités, bastion dans le pays de l'enseignement du français. La mise en place d'une nouvelle association des professeurs de français devrait également jouer un rôle dans cette relance, notamment auprès des autorités locales. Enfin, autre signe de la réintroduction du français dans le pays, deux écoles à programme français ont été ouvertes au Kurdistan irakien sous l'égide de la Mission laïque française.

Perspectives

L'essor du privé

Dans les systèmes scolaire et universitaire

En Francophonie, l'essor du privé découle en partie des difficultés rencontrées par les structures éducatives publiques. Au **Maroc**, où la maîtrise de la langue française constitue un instrument de promotion sociale, un nombre croissant d'élèves est accueilli dans le réseau des établissements francophones privés du fait de la qualité variable de l'enseignement public, tenant en partie au manque de maîtrise du français des enseignants (du primaire notamment). La plupart des écoles privées proposent, dès la maternelle, un horaire de français très important, ce qui correspond à la demande des parents. Ces réalités sont prises en compte par le gouvernement, qui a mis au nombre de ses priorités le développement de ce secteur. Il a pour objectif de porter à court terme les effectifs de l'enseignement privé à 20 % des élèves scolarisés, mais ce chiffre semble difficile à atteindre étant donné le manque de solvabilité des familles, les écoles privées ne bénéficiant d'aucun transfert de l'État. On relève en **Égypte** une place significative du privé dans certains secteurs de l'enseignement du français ou bilingue. Dans un contexte de libéralisation économique, l'éducation est en effet devenue dans une certaine mesure « marchande » : des investisseurs privés parient sur l'enseignement en français comme alternative à l'enseignement national et anglo-saxon. La **Mauritanie** connaît également une explosion du secteur privé en réaction à la dégradation de son système éducatif public.

Hors Francophonie, le français est largement tenu en **Iran** par le secteur privé, auquel appartiennent la totalité des écoles primaires (sections bilingues ou non), 80 % des établissements secondaires et 40 % des institutions supérieures qui le proposent. Il en est de même dans la région du Golfe : au **Qatar**, on trouve le français en forte proportion dans les écoles privées et communautaires, et, en **Arabie saoudite**, tout l'enseignement primaire et





secondaire du ou en français est réalisé dans le secteur privé. Il en est de même aux **Émirats arabes unis**, où les écoles publiques émiriennes ne proposent pas cette langue. Outre les cinq établissements secondaires francophones scolarisant 5 500 élèves, les écoles à curriculum britannique, américain, indien, arabe, etc., proposent assez souvent un enseignement du français comme langue étrangère.

Dans les centres de langues

En dehors du système éducatif, l'offre de cours des instituts de langues privés supplée l'enseignement du français des établissements scolaires et supérieurs. Si ces cursus s'adressent essentiellement à un public adulte, des classes pour jeunes apprenants sont également proposées et pallient parfois l'absence ou la défaillance des cours de français du système national. Cet enseignement prend place à la fois dans des centres nationaux et des établissements mixtes tels que les alliances et instituts français. Ces derniers reçoivent un peu plus de 64 000 apprenants au **Maroc** dans 13 sites. Les trois antennes du centre français de culture et de coopération d'**Égypte** reçoivent environ 7 000 inscrits et l'alliance française de Port-Saïd environ 300. Pendant l'année 2008-2009, les cinq centres culturels français (CCF) d'**Algérie** ont recensé 4 700 personnes dans leurs cours, un effectif à la hausse depuis plusieurs années.

Au Proche-Orient, la tendance est similaire : la fréquentation du CCF d'Amman en **Jordanie** est en hausse modérée mais constante, l'augmentation du nombre d'apprenants en **Syrie** depuis 2006 est globalement d'environ 18 % au CCF de Damas et dans ses antennes d'Alep et de Lattaquié.

Au Moyen-Orient, les centres privés font florès : le nombre d'apprenants en **Iran**, principalement adultes, est en accroissement sensible (14 500 dans 50 structures nationales et 1 000 à l'institut français). Ce secteur des centres de langues est de loin le plus actif pour l'enseignement du français : l'augmentation du nombre d'apprenants dans les instituts est de l'ordre de 50 % depuis 2006. On relève en outre de nombreux cours particuliers, notamment dans les petites villes où il n'existe pas de centre de langues. Le domaine des cours individuels est pareillement actif aux **Émirats arabes unis**, où il existe par ailleurs trois alliances françaises dans les villes d'Abu Dhabi (2 588 inscrits en 2008-2009), Dubaï (1 167) et Al-Aïn (80 apprenants dans cette école ouverte en octobre 2008).

L'émergence des certifications

La passation de certifications internationales en français touche des publics variés. Aux **Émirats arabes unis**, l'organisation du Diplôme d'études en langue française (DEL F) dans sa version « scolaire » touche chaque année près d'un millier d'élèves provenant d'une trentaine d'écoles. En 2009, 80 % des 750 élèves inscrits, issus des écoles secondaires d'Abu Dhabi, Al-Aïn et Dubaï, ont réussi les épreuves s'échelonnant, selon les candidats, des niveaux A1 à B2. En **Jordanie**, le nombre de passations du DEL F scolaire a augmenté de 15 % de 2007 à 2008 et de 18 % de 2008 à 2009 (soit 1 252 jeunes).

De manière plus générale, le DEL F et le DAL F (Diplômes d'études et approfondi de langue française; s'adressent aux francophones de tous les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues) ont fait en 2009 l'objet de 860 candidatures en **Iran** et 3 415 au **Maroc**, où 6 972 personnes ont en outre passé le Test de connaissance du français (TCF) dans ses déclinaisons « grand public » et « DAP » (Demande d'admission préalable; pour les candidats aux études en France).

Afrique subsaharienne et océan Indien

AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN

	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements membres de l'OIF

Le français est la seule langue officielle

Afrique subsaharienne

Bénin (2006-2007)				1 700 000	655 000	60 000
Burkina Faso (2007-2008)				1 953 312	423 520	41 779
Congo (2007-2008)				621 702	186 945	20 000
Congo RD (2007-2008)				9 973 965	3 311 803	308 739
Côte d'Ivoire (2007)				1 910 820	565 850	1 436
Gabon (2008-2009)				300 000	200 000	35 000
Guinée (2007)				1 000 000	500 000	40 000
Mali (2008-2009)				1 962 725	76 994	60 000
Niger (2007-2008)				1 357 000	203 000	15 000
Sénégal (2008-2009)				1 618 303	558 076	105 000
Togo (2007-2009)				1 064 379	417 495	47 881

Océan Indien

Mayotte (France) (2009-2010)				34 582	28 410	266
Réunion (France) (2008-2009)				122 298*	101 262	16 825

Le français n'est pas la seule langue officielle

Afrique subsaharienne

Burundi (2007)	1 036 859			254 234	196 247	13 750
Cameroun (2007)	490 000	180 000	85 790	2 500 000	670 000	60 000
Centrafrique (2008-2009)				584 260	85 786	
Djibouti (2008-2009)				58 476	45 322	2 765
Guinée équatoriale (2008-2009)		57 000	373			
Rwanda (2007)	1 636 563	159 153	28 575			
Tchad (2006-2008)				1 558 940	232 681	13 500

Océan Indien

Comores (2007)				104 274	37 582	2 426
Madagascar (2007-2008)				4 020 322	912 153	40 000
Seychelles (2008-2009)	8 133	7 054	300			

AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET OCÉAN INDIEN

	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Afrique subsaharienne

Cap-Vert** (2007-2009)		37 700	463			
Ghana (2007-2009)		323 700	4 723			1 463
Guinée-Bissau*** (2008-2009)		22 000	876	736	12	
Mozambique (2007-2008)	1 000	73 000	1 400			
São Tomé et Príncipe (2005-2006)	7 000	8 235	220			

Océan Indien

Maurice (2008-2009)			400		50 000	
---------------------	--	--	-----	--	--------	--

États et gouvernements non membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud (2008-2009)	1 100	17 300	3 300	600	300	
Angola (2007-2009)	4 687	105 915	15 347	359	319	
Botswana (2008-2009)	1 800	8 600	245			
Kenya (2008-2009)		30 000	2 500			
Libéria (2007-2009)		200 000	5 000			
Namibie (2008-2009)	336	1 980	183	20		
Nigéria (2007-2008)	800 000 à 1 200 000		10 000 à 15 000			
Soudan (2008-2009)	1 000	54 500	3 436			
Swaziland (2007-2008)	env. 5 000	env. 4 000	5			
Tanzanie (2008-2009)	50 000	100 000				110
Zambie (2008-2009)	25 000	13 000	100			
Zimbabwe (2008-2009)		5 000	200			

N.B. : Les années précisées entre parenthèses et couvrant une période supérieure à une année scolaire (ex. : 2007-2009) indiquent que les chiffres n'ont pu être collectés pour la même année de référence pour tous les niveaux.

N.B.' : Les cases vides correspondent à une absence de données mais ne signifient pas qu'il n'y a pas d'apprenants.

(a) Français-langues nationales et français-arabe.

(b) Bien que non officiellement, le français est utilisé comme medium d'enseignement.

* Préélémentaire inclus.

** 2007-2008 pour le primaire et le secondaire/2008-2009 pour le supérieur.

*** Chiffres pour la capitale.



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur				Primaire	Secondaire	Supérieur
96	20		22	63	31			
406			154	47	205			1 614
76	29		7	55	43			
144	57		51	54	96	31		
2 376	2 191		1 721	2 812	34	118 628 (b)		
793			404	90	299	153		
682			311	214	157			
318	226		193	32	319	104		
	636		230	127	279			
55	13		25	1	41			
166	29		57	35	103			
56	7		9	7	47			
78	43							



En reprenant, pour les seuls pays membres de l'OIF, les données publiées en 2007 mais non actualisées (cas du Burundi, du Cameroun, des Comores, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Rwanda) – et qui parfois remontent à 2003 –, la progression constatée pour l'ensemble de la région est supérieure à 31 % (après correction des erreurs de saisie constatées pour le Bénin et Maurice en 2007). Cependant, après la correction appliquée à toutes les régions et qui consiste à écarter les données incohérentes ou incomplètes d'une année sur l'autre (ou disponibles pour une seule année), la progression semble plutôt correspondre à un saut de 53 % des effectifs d'apprenants du et en français. L'essentiel de cette hausse s'explique par la progression du nombre d'élèves scolarisés dans les pays dont la langue d'enseignement est principalement ou exclusivement le français. Cette constatation est très nette au Burkina Faso, au Gabon, au Niger, au Congo RD, à Djibouti, en Centrafrique, au Sénégal, au Tchad, à Madagascar ou au Togo. Mais la progression est également due à l'attrait du français langue étrangère que révèlent les taux de progression constatés en Tanzanie (multiplication par sept), en Angola (multiplication par 2,5), au Botswana et en Zambie (quasi-doublement) ou dans un pays membre de l'OIF dont la langue d'enseignement principale est l'espagnol, comme la Guinée équatoriale (quasi-doublement).

Situation

Deux entrants récents à l'OIF

En 2006, deux pays d'Afrique sont devenus membres de la Francophonie.

Le **Mozambique** (membre observateur), dont le contexte régional est fortement anglophone, a maintenu obligatoire l'apprentissage du français jusqu'en 1975, date à laquelle ce pays d'Afrique australe a accédé à l'indépendance. Si les langues scolaires principales restent le portugais et l'anglais, le français est à nouveau optionnel depuis 2009 dans l'enseignement public général pour les élèves du deuxième cycle secondaire. Il a également été introduit au sein de l'Institut supérieur des relations internationales. Cette relance va de pair avec la reprise depuis 2008 des activités culturelles francophones, faibles entre 2005 et 2008. Aux yeux de certains étudiants, le français représente désormais un atout permettant de se distinguer et d'accéder aux pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).



Imbriqué dans la francophone Afrique de l'Ouest, le **Ghana** (membre associé) a l'anglais pour langue officielle et langue d'enseignement. Le français y est une langue étrangère dont l'image évolue peu à peu : malgré la difficulté d'apprentissage qui lui est attribué, il apparaît de manière croissante comme un instrument utile dans le contexte régional. Il figure dans les programmes du collège en tant que matière obligatoire tout en ayant le statut de matière optionnelle au niveau des lycées. Une réflexion est en cours au plus haut niveau des autorités éducatives ghanéennes, en collaboration avec l'ambassade de France, afin de définir un nouveau plan d'action pour le français. D'ores et déjà, l'État a formulé le vœu de doter le plus grand nombre de citoyens de la compétence à communiquer en français et organise pour ses fonctionnaires des cursus en français à visée professionnelle (parlement, armées, autorités portuaires, services d'immigration et police). En dehors du système national, la demande de cours et de certifications francophones est en augmentation.

Permanence du français traditionnel

Langue de communication nationale et internationale

En Afrique de l'Ouest, le français demeure la langue véhiculaire de pays tels que le **Togo** (notamment dans le nord du pays), le **Tchad**, le **Niger** ou encore le **Sénégal** (même si le wolof est très présent). Le français est aussi couramment en usage parmi des groupes d'expatriés tels que les travailleurs issus de pays francophones voisins en **Guinée équatoriale** ou la communauté de résidents francophones en **Guinée-Bissau**. Le français s'y maintient aussi du fait de la proximité avec le Sénégal, où ont vécu nombre de Bissau-Guinéens. Le français est en outre une langue en usage dans de nombreuses organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ou encore la Commission de l'océan Indien (COI). Du fait de ce caractère panafricain, le français revêt souvent une place centrale dans l'enseignement scolaire des langues vivantes. Ainsi, le français est la seule langue étrangère proposée dans le système éducatif du **Botswana** et se classe au premier rang en 2009 dans le secondaire comme au primaire à **São Tomé et Príncipe**. En **Tanzanie**, il a été inscrit dès le niveau primaire dans les programmes en 2006.

Instrument de promotion sociale et professionnelle

L'acquisition du français, perçu comme une langue d'élite, est associée à la perspective d'une meilleure insertion sur le marché de l'emploi. Certaines familles **malgaches** ont dans cette optique exprimé leur attachement au français langue d'enseignement lors de l'annonce en 2008 de la réintroduction éventuelle du malgache dans les cycles primaires du système éducatif. Au **Niger**, le français est indispensable pour occuper des postes administratifs d'encadrement. Le français ouvre également la voie d'études supérieures à l'étranger. Les services de « Campus France **Congo** », installés depuis 2008 à Brazzaville, ont enregistré 600 dossiers au cours du premier semestre 2009. Hors Francophonie, l'attractivité d'études supérieures internationales constitue pareillement un levier pour l'enseignement du français. C'est le cas par exemple en **Afrique du Sud**, où l'intérêt du français pour poursuivre un cursus universitaire à l'étranger est reconnu.

Carences des systèmes éducatifs nationaux

D'après le *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2008* de l'Unesco, la moitié des enfants non scolarisés dans le monde vivent en Afrique. En 2015, les besoins en enseignants supplémentaires au primaire atteindront 2,3 millions en Afrique subsaharienne.



À BRAZZAVILLE SE CRÉE UNE LIGUE DES JEUX D'ORTHOGRAPHE

Fin 2009, la Fédération congolaise des jeux locaux (Fecojel) a mis sur pied une Ligue départementale scolaire et universitaire des jeux d'orthographe. Dès la mi-janvier, 50 établissements s'étaient portés candidats pour les épreuves (dictées suivies de questions, modulées selon les publics – juniors, cadets, seniors...), la finale de ces premiers championnats devant avoir lieu en juillet 2010 dans la capitale.

Le but avoué de cette initiative est d'améliorer le niveau de la langue française, estimé en baisse. Les résultats feront d'ailleurs l'objet d'un rapport évaluant ce niveau à l'école comme à l'université. Le comité d'organisation souhaite mobiliser au-delà des parents d'élèves et des inspecteurs de l'enseignement, et impliquer également – et directement – les ministères en charge de l'Éducation et des Sports.

Dans certains pays de la Francophonie où le français est utilisé dans la vie publique (médias, administration...), comme en **Centrafrique** ou au **Niger**, la dégradation de l'apprentissage du français est problématique car c'est le fonctionnement de la société dans ses aspects généraux qui pourrait à terme être entravé.

Des engagements politiques suivis de peu d'effets

Même si des politiques éducatives prescrivent ou encouragent l'enseignement du français, il n'en reste pas moins que le manque de moyens des gouvernements et les limites des budgets de la Coopération grèvent lourdement le développement de son apprentissage. Ainsi, bien que le président **zambien** ait souligné, lorsqu'il a inauguré en 2006 l'école française de Lusaka, l'importance de l'apprentissage du français du fait du nombre d'États africains francophones, l'enseignement du français dans le secteur public traverse une période très difficile au lendemain des réformes entreprises au sein du ministère de l'Éducation. En 2008, seuls 300 candidats se sont présentés aux examens de français de fin d'études secondaires et leurs résultats étaient faibles. Dans le secteur privé, l'enseignement du français est toujours obligatoire dans le primaire, mais le volume horaire se limite à une à trois heures par semaine. Au **Ghana**, le gouvernement souhaite que tous les citoyens apprennent le français, mais il est enseigné dans un contexte national multilingue où l'anglais constitue déjà une langue supplémentaire pour les élèves.

Le manque de moyens conduit les gouvernements à des arbitrages économiques au détriment des disciplines scolaires autres que les savoirs de base. Cela a par exemple conduit au recul progressif de l'encadrement pédagogique de l'enseignement du français au **Zimbabwe**, où les inspecteurs et conseillers pédagogiques ne sont plus remplacés depuis 2000. Pour faire face au manque croissant d'enseignants, de nombreux professeurs de français ont en outre été redéployés dans les disciplines majeures – bien que le gouvernement ait déclaré en 1998 être favorable à la généralisation de l'enseignement du français dans le second degré et le supérieur.

Précarité du statut d'enseignant

Cheville ouvrière de l'éducation, le corps professoral est mis à mal du fait des sérieux manques de moyens des États. La forte croissance démographique de l'Afrique aggrave plus encore la situation. Au **Bénin**, l'accroissement des effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire a généré une augmentation sans précédent du nombre d'enseignants sous contrat local et de vacataires (en majorité sans formation professionnelle) tandis que le recrutement



d'enseignants par la fonction publique est de plus en plus limité. Au **Tchad**, la poussée démographique ne permet pas aux nouveaux enseignants de bénéficier de la même qualité de formation que les générations plus anciennes.

On déplore donc une formation initiale insuffisante et une formation continue quasi inexistante, des conditions d'enseignement inadéquates mais aussi de mauvaises conditions salariales, qui éloignent les meilleurs étudiants, et parfois même des professeurs en exercice, des métiers de l'éducation, au profit d'entreprises privées. C'est le cas au **Zimbabwe**, où plus d'un enseignant sur 10 se tourne vers le tourisme et l'interprétariat du fait de la récession économique.

Opportunité du français langue d'enseignement

Si la place du français en tant que médium d'enseignement n'est pas remise en question en Francophonie, la question du multilinguisme se pose dans plusieurs pays.

Carences des enseignants en français

Au premier rang des obstacles à l'enseignement francophone se trouve la faiblesse du niveau de français des enseignants et notamment des instituteurs. C'est le cas au niveau primaire au **Togo**, où le français n'est pas la langue d'enseignement utilisée dans les écoles publiques, en particulier dans les régions reculées, ainsi qu'à **Madagascar**, où les cours sont parfois dispensés en malgache dans les zones rurales.

Cette situation s'étend parfois aussi dans les cycles secondaires, voire supérieurs. Au **Sénégal**, la faiblesse du niveau de recrutement et l'absence de formation des enseignants font que le wolof est souvent utilisé comme langue d'enseignement. À **Madagascar**, les cours sont parfois dispensés en malgache dans le supérieur, qui accueille encore des élèves issus de la malgachisation de l'enseignement entre 1972 et 1992 (cette situation devrait cependant se renverser du fait de l'arrivée de générations ayant connu le français comme vecteur de l'enseignement dans le secondaire).

Officialisation de l'usage des langues partenaires

Au **Burkina Faso** comme au **Bénin**, le statut d'unique langue de scolarisation du français est contesté au bénéfice des langues nationales. Le ministère de la Culture béninois, chargé de leur promotion, envisage par exemple de les introduire officiellement dans l'enseignement primaire. Dans l'océan Indien, la volonté d'utiliser le créole comme médium est croissante à **Maurice**, où l'anglais reste langue officielle et langue d'enseignement. Dans les faits, le français et le créole sont largement pratiqués dans les salles de classe. Cette situation serait officialisée si aboutissait la mesure souhaitée par le Premier ministre, qui a appelé de ses vœux en 2010 l'institutionnalisation du « kreol » dans l'enseignement. À **Madagascar**, une réforme préparée en 2009 prévoyait de reculer de trois ans l'utilisation du français langue d'enseignement, mais il n'est pas certain qu'elle soit appliquée. La mise en cause de la légitimité de l'enseignement en français est parfois le fait de milieux religieux : on note par exemple des pressions de la part de groupes musulmans au **Sénégal**, pour l'instant minoritaires, mais actifs.

La prise en compte des langues nationales s'inscrit totalement dans le programme d'enseignement du français en contexte multilingue¹ de l'OIF, qui promeut l'utilisation de la didactique de la convergence pour améliorer l'enseignement du français. L'objectif visé est de s'appuyer sur la langue maternelle des apprenants et non d'instaurer systématiquement des systèmes éducatifs bilingues. Ce programme d'adaptation de la didactique du français

1. <http://lewebpedagogique.com/oif/>.



L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN CONTEXTE MULTILINGUE

Le projet « enseignement du français en contexte multilingue » est un projet de l'OIF. La vitalité et le rayonnement du français comme langue de communication et de développement, à la base même du principe de diversité culturelle que défend la Francophonie, passent en grande partie par son enseignement dans les systèmes éducatifs. Dans les pays où le français est langue officielle sans pour autant être langue maternelle, il est enseigné comme langue seconde dès l'école primaire. Dans ce contexte multilingue, l'OIF s'attache à développer l'enseignement du français dans le respect de la langue maternelle des enfants – qu'il s'agisse de langues africaines, créoles, ou de l'arabe – dans la mesure où il a été démontré que la maîtrise préalable de la langue maternelle favorise non seulement la réussite scolaire mais aussi un apprentissage plus aisé de la langue française.

I. Objectifs

- Développer et améliorer la didactique du français par la prise en compte de la langue première de l'enfant à travers les méthodes didactiques dites « méthodologie convergente », « didactique intégrée » ou « didactique adaptée ».
- Contribuer à la réduction de l'échec scolaire par la prise en compte de la langue maternelle de l'apprenant.

II. Délimitation géographique du projet

Le projet se déroule sur trois zones géographiques : la zone arabophone, la zone créolophone et la zone africanophone.

- En zone arabophone, les pays impliqués pour le moment sont le Maroc, la Tunisie et le Liban.
- En zone créolophone, les pays ou départements concernés sont Haïti, la Dominique, Sainte-Lucie, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et les Seychelles.
- En zone africanophone, les pays impliqués sont le Mali, le Niger, le Sénégal, le Burkina Faso, la Guinée, la République du Congo, le Congo RD.

III. Principales actions du projet

a/ La production d'outils pédagogiques

Des guides d'apprentissage du français en didactique convergente ont été produits en fonction du zonage et des langues. Ainsi, huit bi-grammaires français/langues nationales ont été produites pour l'Afrique subsaharienne dans les langues transfrontalières véhiculaires du continent que sont le mandingue, le fulfulde, le haoussa, le swahili, le songhay-zarma-dendi, le wolof et le moré.

En zone créolophone, sept guides ont été élaborés en didactique adaptée français/créoles, en tenant compte de la spécificité de chaque île.

En zone arabophone, un guide a été réalisé en didactique convergente français/arabe.

Ces différents guides sont en phase d'expérimentation sur le terrain pour mieux prendre en compte les besoins des enseignants. Ils sont suivis et évalués dans chaque pays par un comité de pilotage créé auprès du ministère de l'Éducation.

b/ La formation des formateurs

La formation des formateurs est une activité majeure du projet. Ainsi, une vingtaine de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs ont été formés par zone autour des guides en didactique convergente. Une formation spécifique a été donnée à certains d'entre eux en correction phonétique des interférences linguistiques avec l'appui du Centre international de phonétique appliquée de Mons.



c/ La sensibilisation

L'utilisation des langues nationales à l'école n'est pas toujours bien perçue par certains acteurs et partenaires de l'école. C'est pour cette raison que le projet déploie un grand programme d'information et de sensibilisation en direction des décideurs et de la société civile à travers des conférences, des émissions télévisuelles, des réunions, des spots publicitaires et des sketches.

d/ La capitalisation de l'expérience francophone en enseignement bilingue

L'enseignement bilingue a toujours été au centre des préoccupations de l'OIF. Mais les acquis de cette expérience sont éparés et invisibles. L'OIF se trouve confrontée à un travail de Sisyphe. Aussi, sa Direction de l'éducation et de la formation envisage-t-elle de mettre en place un centre international de formation et de documentation en didactique convergente du français/langues partenaires. Ce centre constituera un cadre propice pour capitaliser l'expérience de l'OIF, développer des actions de formation et de production d'outils appropriées à divers contextes de l'enseignement/apprentissage du français langue seconde dans une perspective de convergence ou d'adaptation par rapport aux langues premières.

Toutes les informations sur le projet sont consultables sur le site Internet
www.lewebpedagogique.com/oif/.

à la diversité linguistique est déployé par la Francophonie dans les aires africanophone, arabophone et créolophone. Si la méthode pédagogique employée dans ces zones relève de la même philosophie, la didactique varie : l'approche pratiquée au **Mali**, où les langues nationales sont intégrées aux cursus, diffère de celle engagée dans un pays où, par exemple, le créole n'est pas officiellement enseigné à l'école.

Concurrence de l'anglais

En marge géographique de la Francophonie africaine, le **Rwanda** s'anglicise de manière croissante. Les trois langues officielles de ce pays, membre de l'OIF depuis 1970, sont le kinyarwanda, le français et l'anglais. Jusqu'à présent, de nombreux établissements scolaires dispensaient un enseignement en français. Depuis 2009, seul l'anglais est employé dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Des cours de français langue étrangère sont proposés, mais avec un volume horaire faible. Certains établissements privés perpétuent l'usage du français, par exemple l'École belge de Kigali, qui devrait être prochainement renforcée par l'ouverture d'un cycle d'études primaires et secondaires français ainsi que la remise en service du centre culturel français, fermé depuis 16 ans. Ce passage au « tout anglais » est le corollaire éducatif de la politique d'ouverture du Rwanda au monde anglo-saxon. Cette orientation a été marquée en novembre 2009 par l'adhésion du pays au Commonwealth.

Perspectives

Valorisation du français « langue panafricaine »

Développer la maîtrise du français, langue officielle de nombreux pays et institutions internationales, permet aux États d'intégrer plus aisément leur nation aux aires africaines continentales et insulaires, particulièrement dans les contextes régionaux peu francophones. Cette

CONCURRENCE LINGUISTIQUE¹

« Les locaux de l'Institut Confucius, pour la promotion de la langue et de la culture chinoise, ont été officiellement inaugurés [le vendredi 30 octobre 2009] par le président de l'Université de Lomé et par le président de l'Université partenaire du Sichuan (Chine) [...].

[...]

"Notre mission est d'enseigner la langue chinoise et de promouvoir la culture chinoise pour que nos amis togolais connaissent la Chine", a expliqué le directeur de l'Institut Confucius, Zhiguong Gou.

"Il y a beaucoup d'entreprises chinoises qui sont au Togo maintenant. Si un étudiant apprend le chinois, c'est peut-être l'occasion pour lui de suivre un stage auprès d'une entreprise chinoise. Il pourra peut-être trouver du travail au sein de cette entreprise. La langue est très importante", a développé M. Gou.

Selon lui, les étudiants, de gestion, de langues ou de sciences, intéressés par la culture et la langue chinoise seront les bienvenus.

"Le grand public est aussi invité. Des cours du soir seront également prévus", a souligné M. Gou.

L'inscription coûte 10 000 francs CFA, pour les étudiants comme pour le grand public, pour un semestre de cours. L'Institut Confucius dispose d'une salle de classe et d'un laboratoire de langues pour les cours audiovisuels.

La première promotion d'étudiants en chinois sera diplômée à la fin de l'année universitaire. Leur réussite sera sanctionnée par une attestation. Les diplômés qui seront remis les années suivantes seront le certificat d'études, la licence, jusqu'à la maîtrise. Quatre professeurs, dont le directeur de l'Institut Confucius, dispensent des cours. »

1. Source : Stéphanie Mena, « Promotion de la culture chinoise : inauguration à Lomé de l'Institut Confucius », Agence Savoir News (agence de presse privée togolaise ; www.savoirnews.com), 30 octobre 2009.

volonté d'intégration linguistique des nations anglophones, lusophones et hispanophones à l'aire francophone se manifeste par exemple au **Zimbabwe**, en **Tanzanie** ou encore au **Nigéria**, ce dernier pays appartenant à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Au **Libéria**, l'enseignement du français est obligatoire depuis 1965 dans le secondaire. Il conserve l'exclusivité de la seule langue étrangère enseignée. L'épreuve de français est toutefois facultative au baccalauréat, ce qui contribue à le dévaloriser. On note cependant que son enseignement est obligatoire dans certaines facultés des universités de Monrovia, telles que les sciences sociales et technologiques. La spécialisation en français intervient après les deux premières années. En **Guinée équatoriale** (membre de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), le français est obligatoire au niveau secondaire. L'enseignement généralisé du français à l'école primaire est en cours de mise en œuvre avec l'appui d'une nouvelle méthode achetée à 36 000 exemplaires et la formation des instituteurs. En **Guinée-Bissau**, pays membre de plein droit de la Francophonie totalement inséré dans un espace francophone et appartenant en outre à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le ministre de l'Éducation envisageait en 2009 d'introduire le français au primaire. Il est déjà enseigné comme langue étrangère dans le secondaire et y est majoritairement choisi par les élèves. En Afrique australe, on note la volonté de la **Namibie** d'implanter une



filière française au niveau secondaire dans chaque région, l'objectif du **Botswana** de généraliser l'enseignement du français à l'ensemble des écoles secondaires à l'horizon 2016 et l'introduction en 2009 au **Mozambique** du français dans les établissements publics secondaires et à l'Institut supérieur des relations internationales. Du côté des îles, l'Université bilingue des **Seychelles**, qui appartient à la Commission de l'océan Indien, pourrait démarrer en 2010. La tenue en 2012 à Durban (**Afrique du Sud**) du prochain Congrès mondial des professeurs de français, organisé pour la première fois par le continent africain, illustre cette dynamique autour du français « langue panafricaine ».

Diversification des lieux d'enseignement

Face aux carences de l'éducation publique, le secteur de l'enseignement privé est en plein essor parmi les membres de l'OIF comme hors Francophonie. Ainsi, à **Madagascar** se multiplient les écoles privées dites « francophones » ou « d'expression française ». Beaucoup d'établissements privés ouvrent également au **Burkina Faso**.

En Afrique anglophone, l'enseignement du français est essentiellement le fait du secteur privé : c'est le cas par exemple au **Swaziland**, en **Afrique du Sud** (80 % des établissements enseignant le français), au **Botswana** (enseignement systématique du français dans le privé, qui représente le quart des établissements) ou encore en **Tanzanie**, où ce secteur en pleine croissance représente 55 à 60 % de l'offre globale de français.

L'enseignement francophone y est cependant soumis comme dans le public à des contraintes budgétaires fortes et à une gestion tributaire des choix pédagogiques changeants des directions et du nombre et de la qualité des enseignants. Cela débouche au **Nigéria** sur une offre de français inégale selon les établissements. Au **Zimbabwe**, le recrutement des enseignants a parfois lieu sur le seul critère linguistique.

Au rang des institutions privées, le réseau des **alliances françaises** en Afrique et océan Indien couvre 36 pays et totalise 76 152 apprenants en 2008 contre 74 517 en 2007. Les pays qui ont le plus progressé en effectifs à l'issue de l'année 2009 sont l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Éthiopie, le Nigéria, le Congo RD, le Soudan et la Tanzanie. On trouve en 2009 les effectifs les plus nombreux à Madagascar (19 000 inscrits), au Nigéria (près de 6 600), au Cameroun (6 500), au Ghana (5 300), en Afrique du Sud (4 400) et au Kenya (près de 4 000). La bonne santé de ce réseau peut être corrélée entre autres au succès de l'introduction du DELF et du DALF en 2008. La passation de ces certifications internationales de français langue étrangère a par exemple connu un net accroissement aux Seychelles (1 000 inscrits au DELF scolaire en 2009) et au Nigéria, où l'on recense près de 2 400 inscrits au DELF-DALF en 2007-2008 contre moins de 900 en 2005-2006 et des passations multipliées par 2,5 dans le même intervalle pour le DELF junior.

Promotion du français professionnel

Dans la plupart des pays francophones d'Afrique, la connaissance du français permet d'accéder surtout à des études supérieures ou à un poste dans l'administration publique. Dans les autres aires linguistiques, la perspective d'une intégration professionnelle meilleure rend le français attractif aux yeux d'apprenants de plus en plus nombreux, qu'ils soient en formation initiale ou continue.

Ces apprenants du français se destinent par exemple à l'industrie touristique. C'est le cas pour un nombre croissant d'entre eux aux **Seychelles**, à **Maurice**, au **Botswana**, en **Namibie**

ou encore au **Cap-Vert**. Dans l'archipel, l'enseignement du français à l'université a quasiment été multiplié par 10 pendant la dernière décennie : les effectifs étudiants totaux sont passés de 50 en 2001 à 463 en 2008. En **Afrique du Sud**, l'enseignement du français a bénéficié de la préparation de l'accueil de visiteurs francophones dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de football 2010, qui s'est tenue pour la première fois sur le continent africain depuis sa première édition en 1930.

L'enseignement du français profite également du développement du commerce et de l'industrie : on note par exemple des demandes de cours de français par des sociétés sud-africaines ou des multinationales telles que Shell, Areva ou Total en **Namibie**.

Citons enfin, au rang des moteurs de l'enseignement du français, la formation des hauts fonctionnaires. En 2007, le ministre des Relations internationales et de la Coopération sud-africain a imposé le français dans la formation des diplomates, qui doivent être en mesure de faire face au multilinguisme des institutions internationales. En **Zambie**, on relève entre 2007 et 2008 une augmentation de 7 % des demandes de cours de français issues du secteur institutionnel (ministères, ONG), le français étant l'une des langues de travail du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA). Des projets de formation sont à l'étude en **Guinée équatoriale**, en **Namibie** ou encore au **Botswana**, où a été signé entre l'OIF et le Secrétariat de la Communauté de développement d'Afrique australe (Southern African Development Community-SADC en anglais) un accord de coopération technique portant sur la promotion du plurilinguisme et le renforcement de l'utilisation du français, mis en œuvre par l'alliance française de Gaborone.

Les alliances, dont le maillage couvre une large partie du continent, ont saisi le créneau de la formation continue et de l'enseignement sur objectifs spécifiques. Ainsi, l'alliance française de **Maurice** et ses antennes se sont spécialisées dans des actions de formation couvrant des secteurs tels que l'hôtellerie-restauration ou la négociation d'affaires. À **Djibouti**, un protocole d'accord a été signé entre l'OIF et l'alliance franco-djiboutienne pour la formation des diplomates africains en résidence tels que les personnels des ambassades d'Éthiopie, du Soudan ou encore de Somalie. En **Tanzanie**, l'alliance a reçu des demandes de cours sur mesure en français sur objectifs spécifiques de la part de l'OMS, de l'ONU, de l'Unesco, de la Banque africaine de développement ainsi que d'entreprises privées telles que la Bank of Africa.

Gageons que cette tendance sera suivie par un nombre croissant d'universités souhaitant adapter aux besoins des étudiants les formations supérieures proposées. Dans cette optique, une réflexion est engagée au **Soudan** en vue de la création prochaine de cursus de langues étrangères appliquées dans les secteurs de la communication, du tourisme, de la finance, des transports, de la politique et de la diplomatie. L'objectif annoncé est d'ouvrir l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail et de ne plus le limiter aux seuls spécialistes.

Formation des enseignants

Un dispositif hybride de formation de l'OIF et de l'AUF : IFADEM¹

L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, lancée en 2007 et copilotée par l'OIF et l'AUF, se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français. Elle est destinée à des instituteurs en exercice, prioritairement dans des zones rurales, et est expérimentée dans quatre pays représentatifs de la diversité de la Francophonie : le **Bénin**, le **Burundi**, **Haïti**² et **Madagascar**. Elle propose un

1. www.ifadem.org.

2. L'expérience haïtienne est développée *infra* dans la rubrique « Amériques et Caraïbe ».



dispositif de formation « hybride », c'est-à-dire à la fois « en présentiel » (regroupements périodiques, suivi personnalisé) et à distance (six livrets d'autoformation complétés par du matériel audio). L'initiative IFADEM s'appuie sur les personnels d'encadrement locaux (inspecteurs, directeurs d'école), préalablement formés, pour réaliser les livrets et assurer les tutorats de proximité. Dans le cadre du fonctionnement de cette initiative, l'OIF et l'AUF ont par ailleurs relevé un défi technologique en ouvrant des salles polyvalentes avec accès à Internet, ressources multimédia et fonds documentaire — les « Espaces IFADEM » — qui sont sécurisées sur le plan électrique par des panneaux solaires et qui permettent, outre le désenclavement numérique, de former chaque enseignant à l'usage des réseaux et des outils informatiques.

Deux pays sont plus particulièrement avancés dans la mise en œuvre de l'initiative IFADEM.

Au **Burundi**, le dispositif propose, pour une durée de neuf mois, une formation de près de 200 heures structurée en six livrets d'autoformation, en trois regroupements d'enseignants et en formations individuelles à l'informatique et à Internet. 627 instituteurs l'ont expérimenté et, lors de l'examen final, en février 2010, 90,3 % d'entre eux ont passé avec succès les épreuves d'évaluation. Conséquences directes : les autorités nationales reconnaissent la formation reçue par un avancement indiciaire sur la grille de la fonction publique et les partenaires techniques et financiers du Burundi pour l'Éducation soutiennent désormais le déploiement de l'initiative à la totalité du territoire national (2011-2013).

Au **Bénin**, la formation a concerné 577 instituteurs du sud du pays (départements du Zou et des Collines). Arrivée à son terme, elle a été évaluée en mai 2010 pour une certification délivrée en juillet.

IFADEM fait l'objet en 2010 d'une double évaluation : une évaluation externe commandée par l'OIF et une autre, interne à l'AUF. Les résultats de ces deux évaluations concomitantes seront présentés au Sommet de Montreux.

L'initiative s'inscrit en effet dans une perspective à long terme. Son dispositif de formation est conçu pour perdurer au-delà de la phase d'expérimentation, se déployer dans de nouveaux pays, s'adapter enfin à la formation initiale voire à de nouvelles disciplines ou à de nouveaux modes d'enseignement.

La fédération de centres nationaux ouest-africains : le RECFLEA

Le Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique, créé par une convention signée à Cotonou en 2006, a été institué pour faire face à la demande croissante et diversifiée de l'apprentissage du français en provenance des pays non francophones. Il fédère trois membres : le Centre **bénois** des langues étrangères, le Centre international de recherche et d'études de langues du **Togo** et le Village français du **Nigéria**, auxquels s'ajoute un centre associé, le Réseau des centres régionaux pour l'enseignement du français du **Ghana**.

Les actions du Réseau sont mises en œuvre dans le cadre de trois axes : harmoniser les cursus et les certifications, renforcer les compétences professionnelles et valoriser et diversifier l'offre de formation. Le catalogue des formations propose notamment des cours de français langue étrangère et de français sur objectifs spécifiques mais aussi des formations professionnelles supérieures (traduction, interprétariat, secrétariat bilingue, tourisme...) ou encore des stages d'immersion culturelle pour étudiants étrangers.

Un premier colloque a été organisé en 2008 à Lomé, au Togo, sur le thème « Langue française, diversité culturelle et intégration régionale » par le CIREL-Village du Bénin qui, depuis 1968, donne des cours de français à des étudiants des pays non francophones sur le campus de l'université.



Amériques et Caraïbe

AMÉRIQUES ET CARAÏBE						
	Enseignement du français (total public et privé)			Enseignement Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur
	États et gouvernements membres de l'OIF					
Le français est la seule langue officielle						
Amérique du Nord						
Québec (2007-2008)				423 156	430 714	364 522
Caraïbe						
Guadeloupe (France) (2009-1010)						
Martinique (France) (2009-1010)						
Amérique latine						
Guyane (France) (2009-1010)						
Le français n'est pas la seule langue officielle						
Amérique du Nord						
Canada (hors Québec) (2006-2007) (a)	970 640	766 710		82 344	60 006	
Nouveau-Brunswick (2008-2009)	15 191	9 224		32 407 (b)	17 370 (b)	
Caraïbe						
Haïti (c)						
Le français est une langue étrangère						
Caraïbe						
Dominique (2007)	3 168	6 000	372			
Sainte-Lucie (2009)	2 763	8 012				
États et gouvernements non membres de l'OIF						
Le français est une langue étrangère						
Amérique latine						
Argentine (2008-2009)						79
Chili (2008-2009)	3 800	21 000	3 000			



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur				Primaire	Secondaire	Supérieur
1745	1872		114	3439	64			
38 330	52 547	8 635						
29 929	44 277	8 831						
26 887	28 758	2 663						
274	362		190	437	89	1 400 000	350 000	20 000
1 132	846							
3 039	1 318		1 221	2 950	186			



AMÉRIQUES ET CARAÏBE

	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements non membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Amérique du Nord

États-Unis (2006-2010)	95 926 (d)	1 313 890*	204 426**			
Dont Louisiane	20 949	26 596				

Caraïbe

Cuba (2008-2009)			2 153			
Jamaïque (2007-2009)	500	12 690	454			
La Grenade (2008-2009)	400	5 000	50			
Rép. dominicaine (2007-2008)						
Saint-Vincent-et-les-Grenadines (2008-2009)	3 960	1 652				
Saint-Christophe-et-Niévès (année non précisée)	30	3 200				

Amérique latine

Colombie (2008-2009)	3 500	7 800	12 500			900
Costa Rica (2008-2009)	12 646	234 606	542			719
Salvador (2008-2009)		3 770	1 000			
Équateur (2008-2009)		7 716	7 500			120
Guatemala (2008-2009)			2 000			
Honduras (2008-2009)	650	1 500	1 833			
Mexique (2008-2009)	env. 20 000	env. 65 000	env. 115 000			
Nicaragua (2008-2009)	940	6 800	960			
Panamá (2008-2009)						
Paraguay (2008-2009)	297	2 490				
Uruguay (2008-2009)	1 000	3 500	900			
Vénézuéla (2008-2009)	3 000	23 000	8 000			

N.B. : Les années précisées entre parenthèses et couvrant une période supérieure à une année scolaire (ex. : 2007-2009) indiquent que les chiffres n'ont pu être collectés pour la même année de référence pour tous les niveaux.

N.B.' : Les cases vides correspondent à une absence de données mais ne signifient pas qu'il n'y a pas d'apprenants.

(a) Système public uniquement. Données pour l'enseignement supérieur exceptionnellement indisponibles.

(b) Effectifs incluant l'enseignement en immersion.

(c) Données 2003 pour l'enseignement bilingue.

(d) Foreign Language Enrollments in Public Secondary Schools, American Council on the Teaching of Foreign Languages.

* Données 2007-2008. ** Données 2006-2007. *** Données 2010.



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur						
9 987*	3 938*					12 548***		
						1 838	692	
130	53		63	0	120			
	400		280	156	64			
2 005	1 464		544	2 789	107			
444	317		138	576	47	431	79	
635	411		119	784	143			
672	455		252	823	52			
480	290		120	600	60			
288	168		27	407	22			
2 181	1 643	32	1 422	2 294	140			
137	79		32*	102*	87*			
510								
191	175		165	136	66			
574	398		281	647	44			
446	294		308	232	200	env. 120*	env. 120*	

Les données dont nous disposons pour cette région comprennent, comme pour les autres régions du monde, les effectifs d'apprenants des pays dans lesquels le français est la seule langue d'enseignement et ceux qui apprennent le français comme une langue étrangère. Le poids du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick d'un côté, et celui des départements français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane) de l'autre, doivent être considérés à part si l'on veut apprécier la réalité de l'évolution de l'apprentissage de la langue française. Ainsi, à l'échelle régionale, le français comme langue étrangère connaît un léger recul de ses effectifs de l'ordre de 1 %. Le Honduras (doublement), le Mexique (+ 32 %), le Vénézuéla (+ 31 %) et le Salvador (+ 17 %) affichent pourtant des augmentations significatives mais elles ne compensent pas tout à fait les baisses constatées au Guatemala (– 28 %), au Paraguay (– 26 %), au Nicaragua (– 16 %) ou à Sainte-Lucie (– 15 %).

Situation

En Francophonie, le maintien nécessaire de l'engagement pour le français

Au **Canada francophone**, et plus particulièrement au **Québec**, où sont recensés 1,2 million d'apprenants de français auxquels s'ajoutent près de 240 000 adultes en formation générale ou professionnelle, la promotion du français demeure l'une des priorités du gouvernement. Depuis l'adoption de la charte de la langue française en 1977, des progrès ont été accomplis en matière d'usage du français, mais des pressions continuent de s'exercer quotidiennement dans la sphère professionnelle au profit de l'anglais. L'enseignement en français n'est toutefois pas menacé et demeure attractif pour les étudiants du monde francophone, qui sont nombreux à poursuivre des études dans la Belle Province. On n'en dénombre pas moins de 13 870 en 2009-2010 en provenance de 47 pays (sur les 70 États et gouvernements que compte l'OIF), avec en tête la France (7 380), le Maroc (1 273), la Tunisie (601) ou encore le Sénégal (499) et Haïti (490). Depuis l'automne 2009, l'introduction d'un examen destiné aux futurs professeurs cherche à garantir plus encore la qualité de l'enseignement en français. Le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) vise à rehausser la maîtrise du français des étudiants en éducation et conduit à l'exclusion ceux qui y échoueraient trois fois malgré les cours de français de remédiation proposés dans nombre d'universités.

En **Haïti**, le français est langue officielle et langue d'enseignement à partir du secondaire, mais les menaces qui pèsent sur son avenir sont très fortes, en raison notamment du développement problématique de l'éducation publique. L'enseignement fondamental est normalement obligatoire et gratuit, mais plus de 375 000 enfants de six à 11 ans ne sont pas scolarisés, principalement en raison du coût de l'éducation pour les familles : 55 % des ménages vivent dans l'extrême pauvreté, surtout dans les campagnes. Les programmes de scolarisation accélérée, par exemple dans le cadre du programme « Éducation pour tous » lancé en 1990 par l'Unesco, ne prévoient pas, en effet, de soutien à l'enseignement du français. La démocratisation de l'enseignement s'accompagne donc d'une baisse qualitative des performances des élèves en raison de la pénurie de maîtres qualifiés. 17 % seulement des enseignants en exercice ont suivi une formation initiale.

Pour remédier à cette situation, l'OIF et l'AUF mettent en œuvre depuis 2007 un volet de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM). Ce plan de formation concerne, pour la période 2007-2009, un effectif de 502 instituteurs qui ne sont pas



passés par les écoles normales mais ont une formation pédagogique minimale. Pour évaluer leur niveau en français, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) a organisé une passation du TCF (Test de connaissance du français). L'interprétation des résultats conduit à la conclusion suivante¹ : le niveau d'ensemble des instituteurs testés est très faible (près des trois quarts n'atteignent pas le niveau d'utilisateur indépendant B1²) et s'avère très insuffisant pour couvrir les besoins professionnels d'instituteurs de français, enseignant en français les matières de l'école fondamentale. Cela est corroboré par les résultats d'une enquête menée en 2008 par l'Institut haïtien de formation en sciences de l'éducation auprès de quelque 1 000 instituteurs, qui montrent que 95 % de ces derniers ne dépassent pas, en français, le niveau A2 du CECRL.

Un autre facteur aggravant se situe au niveau de l'enseignement supérieur : les universités haïtiennes ne sont pas capables d'absorber les flux croissants de bacheliers. En raison de la difficulté d'obtenir un visa Schengen, de la réduction extrême du nombre de bourses accordées pour des études en France et de la proximité géographique, la majorité des étudiants haïtiens poursuivent des études en République dominicaine (15 000 environ, soit presque autant qu'à l'Université d'État), à Cuba, aux États-Unis ou au Canada (plusieurs milliers). S'ils reviennent au pays ou s'ils soutiennent et accueillent leurs parents plus jeunes, ils contribuent au développement de l'attractivité des langues anglaise et espagnole, qui deviennent langues de la réussite sociale, rôle jusqu'à présent dévolu au français.

Dans ce contexte de difficultés économiques et structurelles, aggravé par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, une coopération multilatérale est primordiale. Elle débouchait par exemple jusqu'à présent sur 150 à 200 semaines d'enseignement assurées par des professeurs d'universités francophones toutes disciplines confondues sur des sujets pour lesquels il n'existe pas d'enseignants compétents en Haïti. Cette action, menée dans le cadre des projets de coopération soutenus par l'AUF et par l'ambassade de France, la Communauté française de Belgique et la Coopération canadienne, avait également pour objectif de former les enseignants-chercheurs haïtiens afin qu'ils puissent assurer la relève. En mars 2010, le groupe des ambassadeurs francophones à Washington a octroyé un Prix spécial de la Francophonie au programme linguistique « *French Heritage/Le français en héritage* », qui vient notamment en aide aux élèves haïtiens arrivés aux États-Unis à la suite du séisme.

Même s'il n'est pas membre de l'OIF, l'État américain de la **Louisiane** est l'une des terres historiques de la Francophonie dans la région Amériques et Caraïbe. En 2005, le Bureau du recensement y estimait le nombre global des francophones à 156 944 personnes. Le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), créé en 1968, a pour mission de « faire tout ce qui est nécessaire pour encourager le développement, l'utilisation et la préservation du français tel qu'il existe en Louisiane pour le plus grand bien culturel, économique et touristique pour l'État ». L'affirmation de cette identité francophone passe notamment par l'introduction de la langue française dans le système éducatif louisianais. Le CODOFIL a obtenu en 1983 que le français soit étudié par les écoliers du niveau élémentaire pendant cinq ans. Il promeut également le français d'immersion, qui permet aux élèves d'être scolarisés en langue française.

1. <http://www.ifadem.org/article24.html>.

2. http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levels.html.





Hors Francophonie, le créneau précaire de seconde langue vivante

En Amérique du Sud

Si l'anglais est enseigné en priorité, le français occupe fréquemment le créneau de la seconde langue étrangère. Soumise aux variations des politiques nationales et à la discontinuité de la Coopération internationale, cette position reste cependant précaire. Dans le contexte des organisations d'intégration régionale du type ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain), la réciprocité entre le **Brésil** et les pays hispaniques voisins dans l'apprentissage du portugais et de l'espagnol a également contribué à rétrograder le français.

Au **Chili**, où l'enseignement d'une deuxième langue étrangère a dans un premier temps été supprimé, le gouvernement a étendu en 2010 le programme « *Inglés Abre Puertas* » (« L'anglais ouvre des portes ») en « *Idiomas Abren Puertas* » (« Les langues ouvrent des portes »). L'apprentissage du français, qui avait été maintenu par quelques établissements (sans programme national ni moyens spécifiques), est depuis réintroduit progressivement dans le système scolaire. Son image commence à évoluer vers celle d'une langue offrant des perspectives d'études supérieures et d'insertion sur le marché du travail, mais les conditions d'enseignement limitent fortement les résultats des élèves (absence de programme national et de formation continue, volume horaire faible...). Au **Nicaragua**, l'enseignement du français comme seconde langue étrangère dans une quinzaine de lycées publics de la capitale a permis de maintenir une moyenne de 6 000 élèves sur près de 8 500 apprenants du français toutes institutions confondues. Le manque de ressources financières et la priorité accordée aux matières fondamentales n'ont toutefois pas permis à ce jour d'étendre l'enseignement du français à d'autres établissements malgré l'importance accordée par le ministère de l'Éducation à l'apprentissage de deux langues étrangères dans le secondaire. En **Uruguay**, le français est choisi avant le portugais, l'italien et l'allemand, et ce, même s'il n'est plus enseigné de manière obligatoire depuis 1998. En 1984, la **Colombie**¹ revient à l'enseignement d'une seule langue étrangère. En 1995, le français est réintroduit mais exclu du cycle élémentaire. Le programme « *Colombia Bilingue* », qui prône l'enseignement d'une deuxième langue étrangère, lui permet de connaître aujourd'hui un nouvel élan. Depuis 2009, 65 collèges publics proposent à nouveau le français. La Colombie a, en outre, créé dans 26 universités des filières francophones en droit, ingénierie, sciences politiques, économie et commerce, philosophie et beaux-arts. Celles-ci regroupent 900 étudiants, tandis que 12 500 spécialistes fréquentent les départements de français et que 2 175 jeunes sont partis étudier en France en 2008-2009. Le créneau de la deuxième langue vivante est également occupé par le français en **Équateur** ou encore au **Mexique**. Au **Vénézuéla**, le français est obligatoire dans les filières littéraires du baccalauréat.

En Amérique centrale

À l'exception du **Costa Rica**, le français ne figure plus dans les programmes scolaires centraméricains depuis longtemps malgré la bonne image dont il jouit dans cette région. Les systèmes éducatifs autres que costaricains et panaméens investissent trop peu au regard des niveaux préconisés par l'Unesco (qui recommande l'engagement de 6 % du PIB en faveur

1. Informations issues du mémoire de maîtrise en sciences du langage *État de la diffusion du français en Colombie, exemple du français précoce (enquête)* de Lusmiriam Andrea Parra Santamaria, Université de Franche-Comté, mars 2005.



de l'éducation nationale). Cette restriction entrave l'introduction d'une deuxième langue obligatoire dans les programmes, ce qui conditionne pourtant, comme dans bien des zones du monde, le statut et le développement du français. Lorsque l'option est proposée, il est en effet majoritairement choisi par les élèves en seconde langue. Dans son ensemble, l'Amérique centrale reste donc assez dépendante des financements extérieurs en matière éducative qui peuvent exercer une influence considérable auprès des institutions nationales. Les exemples de l'anglais et du mandarin le montrent : le premier s'enracine chaque année un peu plus dans la région tandis que le second gagne du terrain, par exemple au **Salvador**, où il est de plus en plus présent dans les écoles de langues.

Dans cette région, le **Costa Rica** fait figure d'exception, mais sa singularité est fragile. Si le français y est obligatoire pendant les trois années du premier cycle du secondaire (avec l'anglais), les élèves ne gardent qu'une langue lors des deux dernières années de leur scolarité et optent le plus souvent pour l'anglais.

Dans la zone caribéenne

La Caraïbe continentale et insulaire est un espace trilingue : l'apprentissage de l'espagnol, de l'anglais et du français y apparaît de plus en plus souhaitable pour promouvoir les échanges. En **Jamaïque**, l'espagnol occupe le premier rang des langues vivantes enseignées, notamment grâce à l'environnement géographique, mais l'adoption en 2009 d'un programme officiel de français pour les trois premières années de l'enseignement secondaire entraîne un accroissement du nombre des élèves et assure à la langue française une seconde position au sein des langues étrangères. À **Cuba**, le trilinguisme de la zone caribéenne est également avancé pour expliquer la relance du français.

Obligatoire durant les trois premières années du secondaire, puis proposé en option durant les deux années suivantes, le français est la première langue étrangère de l'anglophone **Sainte-Lucie**, membre de la Francophonie depuis 1981. Du fait du contexte caribéen, le français se trouve néanmoins sévèrement concurrencé par l'espagnol, dont l'enseignement et la diffusion sont soutenus par le Mexique et le Venezuela. Des potentialités de développement existent cependant, liées à la volonté du gouvernement et du Premier ministre en particulier, qui souligne les raisons historiques et géographiques de sa primauté, ainsi que son statut de langue officielle des organisations internationales. À ce dessein peut s'associer un « noyau dur » francophone extrêmement actif constitué par un groupe de professeurs (menant par exemple avec le soutien de l'OIF un projet d'élaboration d'une didactique du français adaptée au milieu créole).

La mobilisation du secteur privé

Les systèmes scolaires publics réservant une place modeste à l'enseignement du français, l'offre de français est bien souvent relayée, au-delà du secteur scolaire, par des centres privés. Ainsi, en **Équateur**, le français est souvent enseigné par le biais de cours particuliers et d'une trentaine d'instituts de langues. Il reste, par ailleurs, largement diffusé par les alliances françaises.

Avec 274 établissements dans 33 pays, les alliances de la zone Amérique latine et Caraïbe constituent le deuxième réseau mondial après celui des alliances européennes. Les alliances **mexicaines** recensent par exemple près de 30 000 étudiants, tandis que celles du **Brésil**



en reçoivent près de 32 500. En 2008, on relève également une bonne fréquentation aux **États-Unis** (31 500 apprenants), au **Pérou** (31 000), en **Colombie** (26 000) et en **Argentine** (17 000)¹, où le français est en régression dans l'enseignement public depuis le milieu des années 1990. Pour nombre d'entre elles, l'évolution est favorable, comme au **Costa Rica** et au **Nicaragua**. L'évolution des activités du réseau des alliances du **Vénézuéla** est également positive depuis 2006 et bénéficie d'un taux de croissance de 10 % annuel avec des pointes dans certaines villes de province, comme Maracaibo, où le nombre d'inscriptions en 2007-2008 a augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. En 2008 et 2009, l'alliance de la capitale du **Salvador** a signé des accords avec plusieurs universités du pays pour mettre en place des cours optionnels de français à destination des étudiants. Avec une augmentation d'environ 15 % du nombre d'inscriptions d'une année à l'autre, un nouveau bâtiment a dû être acheté pour pallier l'espace insuffisant des anciens locaux. À La Havane (**Cuba**), l'alliance refuse plus de 700 étudiants chaque année par manque de place et en **Argentine**, la progression de la fréquentation est de 12 %.

La fréquentation des centres privés reste toutefois soumise aux aléas économiques et, dans plusieurs pays, les inscriptions se sont tassées durant la période 2009-2010.

Perspectives

Promouvoir la formation des enseignants

Dans les pays où le français est maintenu en tant que seconde langue vivante, des initiatives sont prises pour soutenir la formation des professeurs de français. Lorsqu'elle existe, la formation continue est généralement assurée directement par les instances éducatives nationales.

En **Équateur**, elle est prise en charge par la coordination nationale du français, qui dépend du ministère de l'Éducation nationale équatorien. En 2009, celui-ci a entrepris une campagne d'évaluation des professeurs de français afin d'améliorer à terme le niveau de l'enseignement de la langue. Il est fréquent que la Coopération internationale appuie ces programmes de formation. C'est par exemple le cas en **République dominicaine**, où un plan de formation à la langue française pour 400 professeurs des écoles a été mis en place en 2007 par le ministère de l'Éducation et l'ambassade de France. De même, au **Vénézuéla**, la redéfinition des politiques linguistiques prônant une éducation plurilingue a permis, avec le soutien de la France, la réouverture de la formation initiale des professeurs de français et la création de centres de langues étrangères : cinq départements de français universitaires forment les futurs enseignants et assurent ainsi le renouvellement des générations de professeurs. La coopération débouche parfois, comme au **Salvador**, sur des accords de coopération universitaire permettant par exemple de passer à distance une certification en didactique du français. Un partenariat devrait se concrétiser en 2010 entre le département de langues de l'Université nationale du Salvador et l'Université de Rouen. L'objectif est de permettre aux étudiants de la licence de langues d'obtenir trois modules du CAPEFLE (Certificat d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère) à l'issue de leurs études.

Notons enfin les initiatives multilatérales débouchant sur la tenue de congrès et de séminaires. À **Cuba** par exemple, l'alliance française de La Havane a réuni en 2007 l'ensemble

1. Données chiffrées de la Fondation Alliance française.



des professeurs de français de l'île lors d'un colloque faisant intervenir certains professeurs de l'alliance française, des universitaires et des spécialistes de didactique invités. Fin 2009, le centre culturel et de coopération pour l'Amérique centrale a organisé la première Rencontre régionale des professeurs de français, visant à créer un espace d'échanges et de débats. En 2010 a eu lieu en **Argentine** le quinzième Congrès latino-américain des professeurs de français sur le thème « 1810-2010 : Du français des Lumières au français d'aujourd'hui ».

Répondre aux nouveaux besoins

L'essor des centres privés d'enseignement du français constaté ces dernières années a été tempéré par le contexte économique peu propice de 2009-2010, ce qui les a conduits à diversifier leur offre et à proposer des contenus inédits à de nouveaux publics.

Outre des cours pour jeune public notamment mis en place dans des alliances du **Mexique**, de **Colombie** (où l'alliance de Medellin a par exemple lancé en 2002 le programme « Petits Princes ») et de **Cuba**² (où 1 200 enfants participent à des cours de français le dimanche dans le cadre du projet communautaire « Jouons et chantons en français »), on recense désormais une offre de cours en enseignement à distance, des formations pédagogiques pour les enseignants de français (mensuelles et gratuites à l'alliance de San Salvador), la possibilité de se présenter aux certifications internationales telles que le DELF ou le DALF ou encore des cours de français professionnel (hôtellerie-tourisme, diplomatie et prochainement sciences politiques et relations internationales au **Guatemala**).

Le tourisme francophone est, en effet, en essor dans des pays tels que **l'Argentine**, le **Panamá** ou le **Honduras**, où l'expansion du nombre de visiteurs de France et du Canada rend stratégique la connaissance du français : on y relève un net accroissement de la demande de cours spécialisés. À **Cuba**, le développement du tourisme incite également un nombre croissant d'étudiants à apprendre le français, notamment à l'alliance. Au **Nicaragua**, où a sensiblement augmenté le nombre de visiteurs en provenance du Québec, l'adaptation d'une méthode de français du tourisme à la réalité de l'isthme centraméricain a donné lieu à la publication de la méthode *Vacances en Amérique centrale*. Axée sur la communication orale, elle a été mise en pratique en 2008 et 2009 auprès de personnels du principal complexe balnéaire privé du pays (serveurs, réceptionnistes, gestionnaires, animateurs...).

Dans certains pays, l'enseignement public s'adapte aussi à ces besoins. Au **Vénézuéla** par exemple, un dispositif (formation à distance, bourses...) est mis en place depuis 2007-2008 pour former les enseignants au FOS (français sur objectifs spécifiques) et répondre aux attentes de nouveaux publics pour le français tels que les étudiants des filières scientifiques et techniques. Ce vivier de candidats à la poursuite d'études à l'étranger participe par exemple au programme « 1 000 étudiants » signé en 2007 avec la France et mis en œuvre depuis (le nombre d'étudiants vénézuéliens en France a ainsi progressé de 20 % entre 2003 et 2009).

2. 68 centres nationaux publics et privés accueillent près de 2 500 apprenants de français hors système scolaire.

■ Asie et Océanie

ASIE ET OCÉANIE						
	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur
États et gouvernements membres de l'OIF						
Le français n'est pas la seule langue officielle						
Océanie						
Vanuatu (2008)				14 837	3 549	120
Le français est une langue étrangère						
Asie de l'Est						
Cambodge (2008-2009)	2 061	93 525	6 508			352
Laos (2008-2009)		34 000	4 700			480
Thaïlande (2008-2009)		30 000	6 000			
Vietnam (2007-2009)	8 740	97 000	env. 25 000			env. 20 000
États et gouvernements non membres de l'OIF						
Le français est une langue étrangère						
Asie centrale						
Afghanistan (2008-2009)	1 275	5 953	149		360	
Bangladesh (2008-2009)	50	60	300			
Inde (2008-2009)	500	535 000	9 000			
Kazakhstan (2008-2009)		30 024	env. 1 000			
Mongolie (2008-2009)		120	193			
Ouzbékistan (2007-2008)	350 000	70 000	980			
Pakistan (2008-2009)		1 600	1 350			
Sri Lanka (2008-2009)	2 890	3 665	149			
Turkménistan (2008-2009)	60	1 900	90			
Asie de l'Est						
Chine (2008-2009)	2 000	3 000	50 000			200
États et gouvernements non membres de l'OIF						
Le français est une langue étrangère						
Birmanie (2008-2009)	105	272	807			
Corée du Sud (2007-2008)	275	30 658	8 550	102	146	



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaires	Secondaires	Supérieurs						
			321	113	36			
129	264	185	362	88	59	564	3 633	
200	230		254	118	61	1 400	1 700	
452	382		689	20	125		154	
717	480		541	532	187	8 500	8 200	4 161
							360	
65	2		15		52			
486	658		1 030	112	163	292	56	
59	26		30	51	4			
	71		33	5	33			
23	10		21		12			
72			71		1			
2 392			1 831	13	412			
22			22					
275	160		276	93	66			

ASIE ET OCÉANIE

	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements non membres de l'OIF

Hong Kong (2008-2009)	1 000-1500	2 000-2 500	1 000-1 500			
Indonésie (2008-2009)		env. 30 000	10 000			
Japon (2007-2008)		9 500	180 000-200 000			
Malaisie (2007-2008)		env. 7 500	env. 7 500		env. 5 000	env. 5 000
Singapour (2008-2009)		5 131	4 965			
Taiwan (2007-2008)	690	3 954	2 100			

Océanie

Australie (2007-2008)	70 000	135 000	6 500	986	173	
Nouvelle-Zélande (2008)	31 070	28 245	1 200			
Philippines (2008-2009)	300- 400	env. 700	plus de 5 000			

N.B. : Les années précisées entre parenthèses et couvrant une période supérieure à une année scolaire (ex. : 2007-2009) indiquent que les chiffres n'ont pu être collectés pour la même année de référence pour tous les niveaux.

N.B.' : Les cases vides correspondent à une absence de données mais ne signifient pas qu'il n'y a pas d'apprenants.

* 2008-2009.

Les données concernant cette région, de façon plus marquée encore que pour les autres, souffrent d'une absence d'homogénéité qui rend difficile l'analyse comparative. Les chiffres fournis pour une année, comprenant les effectifs du primaire au supérieur, ne sont reconduits souvent que pour l'un ou l'autre des niveaux d'enseignement, ce qui nous interdit de tirer des conclusions générales. De plus, cette région n'accordant au français, au mieux, qu'une place de deuxième ou troisième langue vivante, et toujours sur une base volontaire, les effectifs concernés sont assez faibles et les variations qui les affectent s'en trouvent artificiellement gonflées. Ainsi, lorsque le chiffre total est faible, l'apparition, une année, du nombre d'apprenants du français dans le supérieur ou la prise en compte d'élèves suivant un enseignement précoce en primaire (données que les statistiques suivantes ne reprennent pas toujours) provoquent une hausse apparemment importante dont la réalité n'est pas forcément avérée. Inversement, une erreur de saisie (comme ce fut le cas pour le Japon en 2007) ou une baisse du nombre d'étudiants de français qui passe de 7 000 à 5 000 (comme à Singapour) se traduisent exagérément dans les pourcentages (– 30 %). Autre exemple, la production de chiffres concernant un enseignement en français aux niveaux primaire et secondaire en Malaisie pour l'année scolaire 2007-2008 (10 000 élèves) se traduit par une augmentation spectaculaire en pourcentage (bien au-delà de 100 %) qu'on ne saurait avec certitude attribuer à un engouement pour le français, faute d'avoir l'assurance de détenir



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur						
598	509		958	7	142	285	24	
250	227		505	23	73			
657	427*		885	88	127			
253	142		319	14	62			56
1 016	563		1 342	1	236			
116*	26*		86		56	68*		
353	212		553	711	223	538	492	
						60		
161	100		181	46	34	60		

des données complètes auparavant. Finalement, dans cette région, lorsque l'on écarte les erreurs et les données non comparables, on constate une stagnation à tous les niveaux d'enseignement. La comparaison des totaux disponibles ferait même apparaître une légère progression (environ 300 000 apprenants supplémentaires) au niveau régional. Dans le détail, celle-ci est due principalement à quelques grands pays comme l'Inde (multiplication par quatre), l'Indonésie, la Malaisie (multiplication par trois) ou la Nouvelle-Zélande (+ 13 000), tandis que des pays membres de l'OIF connaissent une stagnation ou une légère baisse, comme le Laos (– 7 %) ou le Vietnam (– 16 %).

Situation

Une image élitiste à double tranchant

Un héritage prestigieux mais pénalisant

Dans les territoires de tradition francophone, le français demeure valorisé. Les postes à responsabilités du public et du privé sont occupés au **Cambodge** par d'anciens étudiants des filières universitaires francophones. Toutefois, en dépit d'une certaine imprégnation générale, la place du français tend à s'estomper et son image à perdre de son attrait. Au **Laos**, les générations formées entre 1975 et les années 1990 sont plutôt anglophones et la maîtrise du français n'est plus une obligation dans l'administration. En Asie centrale, la langue de l'ancienne





Le cours de Russie conserve aussi une aura prestigieuse mais peine parallèlement à se départir d'une image de « belle inutile ». En **Ouzbékistan**, le français passe avant tout pour une langue de culture sans connexion avec la vie quotidienne. Plus généralement, il apparaît, par exemple au **Kazakhstan**, que le rôle du français dans le monde est largement méconnu.

Un rayonnement persistant mais inhibant

Le français exerce un attrait culturel certain : il est soutenu en **Nouvelle-Zélande** par une programmation culturelle vivante et un bon positionnement comme langue vivante dans l'enseignement. Le français jouit de même d'une image très favorable en **Australie**, où il est associé au rayonnement culturel français. Dans des pays où le français est enseigné depuis longtemps, il est associé à des études de qualité. C'est le cas en **Afghanistan**, où les lycées franco-afghans ont très bonne réputation, ou en **Ouzbékistan**, où les familles aisées font étudier le français à leurs enfants. Cependant, cette image de culture et d'excellence académique peut aussi constituer un frein pour l'apprentissage du français. Parfois enseigné, comme au **Japon**, avec des méthodes basées sur la grammaire et l'écrit, le français a la réputation d'être une langue difficile, que l'on apprend pour des raisons de distinction sociale. À **Singapour**, le français n'est accessible qu'aux meilleurs élèves du primaire, soit un écolier sur 10. L'apprentissage du français y est une preuve d'excellence scolaire et non une passerelle vers une culture ou des études dans un pays francophone.

À contre-courant : la francophonie thaïlandaise

Devenue membre observateur de la Francophonie en 2008, la **Thaïlande** fait figure d'inclassable au sein des États asiatiques ayant le français en partage. Dans ce pays où le français est une langue étrangère, feu la princesse Galyani Vadhana en a assuré la défense et l'illustration pendant un demi-siècle. C'est de sa jeunesse suisse que la sœur aînée du roi tenait son attachement au français. Sa vocation pour l'enseignement l'a amenée dès 1977 à créer l'Association thaïlandaise des professeurs de français, qui compte aujourd'hui 815 membres. L'image de langue des élites aurait pu limiter l'expansion du français dans le système éducatif thaïlandais, mais cet écueil a été évité. On dénombrait, en 2009, 30 000 apprenants dans le secondaire. Dans le supérieur, près de 6 000 étudiants sont inscrits dans les 13 départements de français et un millier poursuivent des études en France. L'AUF est implantée dans cinq universités et la création d'une antenne comportant un Campus numérique francophone est à l'étude. Les coopérations régionales avec les pays voisins dans le cadre de l'AUF et de l'OIF donnent lieu notamment à des stages de langues et de formation continue. En dehors du système national, 5 000 apprenants suivent des cours de français dans les quatre alliances du pays.

L'emprise de l'anglais en Asie-Pacifique

Une langue d'enseignement répandue

L'anglais est utilisé comme médium d'enseignement dans de nombreux pays de la région. En plus des établissements des pays océaniques où l'anglais est langue officielle, on le trouve aux **Philippines**, à **Singapour**, en **Birmanie** (où cette quasi-langue seconde est obligatoire à tous les niveaux du système scolaire et universitaire), au **Pakistan** (en position dominante dans





le système éducatif, en particulier dans l'enseignement supérieur) ou encore au **Bangladesh**, où il prévaut dans les universités réputées et peut être choisi comme langue d'enseignement dès le primaire à la place du bengali.

Un monopole linguistique parfois encouragé par les États

Héritage du passé ou pragmatisme contemporain, l'hégémonie de l'anglais est parfois entretenue par les gouvernements. Au **Kazakhstan**, sa supériorité est soutenue par la politique linguistique nationale : en 2005 a été proclamé par le président le trilinguisme d'État kazakh-russe-anglais. Cette mesure affecte l'enseignement des autres langues : en quatre ans, le nombre d'apprenants de l'allemand a baissé de 40 % et celui d'apprenants du français de 20 %. En **Ouzbékistan**, les élèves choisissent à la fin du primaire une seule langue parmi l'anglais, le français et l'allemand, et l'étudient jusqu'à la fin du premier cycle secondaire. Depuis la réforme du système éducatif du début des années 2000, l'anglais seul ou presque est proposé dans le second cycle secondaire et ce quelle que soit la langue étudiée précédemment. Au **Vietnam**, un décret ministériel de 2009 a imposé une épreuve d'anglais à l'entrée du niveau master. La connaissance de cette langue devient ainsi une condition nécessaire pour accéder aux diplômes supérieurs. En **Chine**, le français n'est pas davantage vu comme une langue prioritaire dans la politique éducative du pays et son apprentissage ne démarre en général qu'à partir de l'université. La situation est similaire au **Japon**, où l'anglais est quasiment obligatoire dans l'enseignement secondaire.

Un appétit général pour les « miettes du gâteau »

La lutte d'influence des langues occidentales

Si la première marche du podium linguistique n'est pas revendiquée, la deuxième en revanche est largement convoitée. Aux **Philippines**, l'espagnol pourrait prendre la place de première langue européenne si les partenaires francophones ne veillaient à défendre leur langue commune. C'est pourquoi la Belgique, la Suisse et le Canada ont été approchés par la France dans le cadre de l'introduction progressive du français dans l'enseignement secondaire. L'Allemagne est également active auprès des autorités éducatives philippines. En **Corée du Sud**, une réforme du début des années 2000 a rendu optionnel l'apprentissage du français, jusqu'alors obligatoire. La chute massive des effectifs d'apprenants du français a aiguisé les appétits et depuis, la « bataille des langues » a lieu dans les établissements secondaires, au niveau des épreuves finales du secondaire et au sein des universités. Une pareille compétition existe aussi en **Inde**, où les États rivalisent pour faire valoir leur langue.

L'irrésistible essor des langues orientales

Géopolitique et économie obligent, les langues asiatiques se taillent une part grandissante dans les cursus nationaux. Au **Pakistan**, les langues asiatiques, et particulièrement le chinois, se développent fortement. En **Corée du Sud**, elles ont été les grandes bénéficiaires de la réforme du début des années 2000. Dans toute la zone, des nations telles que la Chine et la Corée du Sud mobilisent des moyens importants pour envoyer des professeurs et offrir des bourses aux étudiants, par exemple au **Bangladesh**.



Le réalisme comme ligne de conduite

Désaffection par arbitrage économique

Les causes de la faveur pour l'anglais ne sont ignorées de personne : la langue du « business » prime. À **Hong Kong**, tournée économiquement vers la Chine et le monde anglo-saxon, le français a l'image d'une langue peu utile professionnellement. Même pragmatisme en **Birmanie** : alors que le seul débouché rémunérateur pour les étudiants est la profession de guide, la baisse sensible de la fréquentation touristique francophone et la dégradation du niveau de vie font privilégier l'anglais. Le département de français de l'Université des langues étrangères de Rangoun a enregistré une baisse du nombre d'inscrits de 23 % entre 2005 et 2008 et le centre culturel et de coopération linguistique français a perdu près de 40 % de ses effectifs d'apprenants dans le même intervalle. Le manque d'opportunités professionnelles vaut pareillement pour l'**Afghanistan** : il n'existe à ce jour que peu de débouchés même si, à court terme, la présence de militaires francophones offre des possibilités d'emploi.

Dans les pays de la Francophonie, le constat est identique : l'image du français est étroitement associée à son utilité directe et notamment à la présence d'entreprises francophones et de budgets d'aide au développement.

Le levier des débouchés professionnels

L'usage professionnel de la langue française donne un second souffle à son apprentissage, notamment dans les pays fréquentés par les voyageurs francophones tels que la **Mongolie** ou l'**Indonésie**. Le tourisme, l'hôtellerie et la restauration constituent également un débouché pour les francophones indiens, au Rajasthan en particulier. Toujours en **Inde**, les centres d'appel et l'industrie du logiciel pourvoient également des emplois aux locuteurs du français. L'installation dans un pays d'une multinationale francophone peut pareillement créer un tremplin pour l'apprentissage du français. Au **Turkménistan**, la société de travaux publics Bouygues Turkmen, implantée depuis 1995, recrute un nombre croissant de collaborateurs nationaux. Cette possibilité d'accès à un emploi spécialisé, ainsi que la forte augmentation de la communauté expatriée et de ses besoins en matière de biens et de services ont fait évoluer l'image du français et sa valeur.

Les débouchés professionnels peuvent également se trouver à l'étranger : l'apprentissage du français répond par exemple à des perspectives de débouchés en Afrique pour les entrepreneurs indiens ou chinois. Ainsi, la progression importante du français ces dernières années en **Chine** s'explique entre autres par le développement de ses relations avec les pays africains. Cet essor mène à l'expatriation des Chinois francophones qui bénéficient dès lors de conditions salariales avantageuses. De même, la plupart des jeunes Coréens diplômés en français qui ont choisi de travailler en relation avec l'Afrique n'éprouvent aucune difficulté d'insertion professionnelle : l'exigence de français a émergé ces dernières années en **Corée du Sud**, où un article du quotidien *Korea Herald* soulignait en 2009 qu'à peine plus de 1 200 offres d'emploi spécifiaient le français comme langue étrangère souhaitée en 2006 tandis qu'on en recensait 19 000 trois ans plus tard. Il s'agit de la plus forte augmentation en termes d'exigence linguistique des recruteurs. Dans un contexte d'implication croissante en Afrique, qu'il s'agisse des pays du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne francophone, l'atout que constitue la possibilité de négocier en français a bien été noté.



Des moyens insuffisants

Dans les pays de la Francophonie, où le français conserve d'importants effectifs d'apprenants, les variables curriculaires et budgétaires soumettent son apprentissage à un préjudiciable développement en dents de scie. Au **Laos**, l'abandon de l'enseignement obligatoire du français en 1975 et le départ des élites ont généré des conditions de reprise dégradées dans les années 1990, tenant par exemple au manque de formation des enseignants et de renouvellement des méthodes. Au **Cambodge**, après une forte décrue de 2004 à 2008, l'introduction du français en tant que deuxième langue vivante a fait croître de 116 % les effectifs d'apprenants dans le système scolaire à la rentrée 2008-2009. Cependant, le déficit critique du nombre d'enseignants limite cette reprise du français. L'attractivité des postes de l'Éducation nationale étant limitée du fait du statut et du salaire, les étudiants de qualité se tournent plutôt vers l'enseignement à titre privé ou des métiers plus rémunérateurs.

Hors Francophonie, les obstacles structurels sont de même nature : malgré un réel engouement pour le français aux **Philippines**, le nombre de professeurs est insuffisant pour satisfaire la demande et le manque de matériel pénalise son enseignement. En **Ouzbékistan**, l'indépendance en 1991 a conduit une partie des meilleurs professeurs de français à émigrer, ce qui dessert la qualité de l'enseignement dans le pays.

Le relais du privé scolaire et hors scolaire

Si en Francophonie les plus gros effectifs d'apprenants se trouvent dans le système éducatif public, dans les autres pays, en revanche, le secteur privé reçoit des étudiants en nombre croissant. À **Singapour**, où il représente environ 80 % de l'enseignement du français, 23 centres nationaux le diffusent auprès de 10 000 apprenants. Les 30 alliances de la zone ont accueilli presque 100 000 apprenants en 2008. Ces instituts offrent une alternative lorsque le français n'est pas disponible dans le secteur public : c'est le cas au **Kazakhstan**, où les cours du réseau se substituent à ceux, disparus, des écoles. Il accueille également le public qui n'est pas encore ou plus d'âge scolaire. En 2008, 10 500 apprenants ont fréquenté les 32 alliances d'**Australie**. En Chine, près de 27 000 apprenants étaient inscrits dans le réseau des 15 alliances, tandis que les 16 établissements d'**Inde** en ont reçu 21 500, dont une part grandissante accomplit des trajets d'apprentissage longs menant vers des certifications.

Perspectives

La promotion du multilinguisme

Un besoin exprimé par le public

Si l'apprentissage de l'anglais n'est pas remis en cause, des voix s'élèvent pour promouvoir l'acquisition de langues supplémentaires. Au **Japon**, les étudiants qui choisissent le français après un enseignement secondaire uniquement tourné vers l'anglais y associent la valeur de langue d'ouverture défendue par les promoteurs de la Francophonie. En **Chine**, le français est vu comme une langue de démarcation. Sa progression importante ces dernières années s'explique notamment par la forte concurrence régnant sur le marché du travail chinois : le français en tant que deuxième langue étrangère permet aux candidats de valoriser leur profil. Au **Kazakhstan**, le français est enseigné de manière facultative dans de nombreuses écoles, parfois dès le primaire. Ces effectifs d'apprenants n'apparaissent pas dans les statistiques officielles mais montrent qu'il existe une demande de seconde langue de la part des parents.





CHAPITRE 1

Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde

Cet enseignement est cependant fragile dans la mesure où les professeurs de français sont reconvertis selon les besoins en professeurs d'anglais.

Une volonté des autorités

Au **Vanuatu**, État membre de la Francophonie depuis 1979, la réforme de l'éducation officialisée en 2006 met le français à parité avec l'anglais au sein d'une unique filière bilingue (au lieu de filières anglaise et française distinctes). Cette mesure, si elle va jusqu'au bout des intentions du gouvernement, devrait donc largement renforcer le français comme langue étudiée et comme vecteur d'enseignement. La mise en place d'un système bilingue devrait permettre aux élèves de suivre des cours dans les deux langues dès le secondaire : en 2009, un tiers seulement des élèves étaient scolarisés en français. Ce plan de soutien à l'éducation est reconnu dans la région : il a, par exemple, permis à l'État d'obtenir le financement d'un important lot de manuels en français par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce qui est très symbolique des évolutions politiques de la zone Pacifique. Dans le supérieur, un département de français en cours de création à l'Université du Pacifique Sud pourra à terme pallier l'absence de français dans les formations supérieures, jusqu'alors anglophones ou délivrées à distance à partir d'un Campus numérique francophone. Au-delà de ces mesures nationales, le Vanuatu a rassemblé autour de la question du multilinguisme des membres du Centre régional francophone pour l'Asie et le Pacifique (CREFAP) de l'OIF : cette table ronde, qui s'est tenue en janvier 2010, avait pour perspective une réflexion sur l'élaboration d'un cadre de référence pour les politiques linguistiques en Asie-Pacifique sur le modèle du Cadre européen commun de référence pour les langues¹.

En Francophonie, les filières bilingues sont en essor dans les systèmes éducatifs nationaux. En **Thaïlande**, un projet pilote² a permis d'ouvrir en 2009 des classes bilingues dans trois écoles secondaires. Au **Cambodge**, on dénombrait environ 3 600 élèves dans le système bilingue en 2009-2010. L'accroissement des effectifs depuis 2007 témoigne d'une demande soutenue des parents à inscrire leurs enfants dans un cursus dont les résultats sont excellents aux examens nationaux (100 % de reçus au baccalauréat cambodgien en 2009). Au **Vietnam**, les classes bilingues sont prolongées par un dispositif universitaire développé : 15 départements reçoivent près de 2 800 étudiants spécialistes, 16 sections de français au sein de départements de langues étrangères accueillent 17 000 et les 36 filières francophones forment 4 100 étudiants en sciences, médecine, droit, tourisme, génie civil ou encore géographie.

Une place de choix dans l'Océanie anglophone

Dans les pays de langue maternelle anglaise, le français est en bonne position. En **Nouvelle-Zélande**, il a détrôné le japonais au début des années 2000 et domine l'espagnol et l'allemand. Il s'agit maintenant, de façon assez confortable, de la langue la plus enseignée aux niveaux primaire et secondaire. Le nombre d'élèves de français a augmenté de 8,7 % dans le premier degré et de 3,5 % dans le second degré de 2007 à 2008. En **Australie**, pays essentiellement unilingue où l'enseignement des langues n'est pas obligatoire, le français est appris par 205 000 apprenants au primaire et au secondaire : c'est la deuxième langue la plus étudiée dans le système scolaire.

1. http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_fr.asp.

2. <http://sites.google.com/site/321fle/FLE-actu-Thalande/desclassesbilinguesdanstroisecolessecondairesdelavilledephitsanulok>.





Le créneau décisif de la langue vivante 2 ou 3

Hors Francophonie, le français parvient à se placer dans les systèmes éducatifs comportant déjà plusieurs langues nationales obligatoires. En **Inde**, le français est la langue étrangère la plus enseignée au secondaire après l'anglais et l'hindi ou bien le tamoul. Dans le supérieur, il s'agit de la première langue enseignée : en 2009, 9 000 étudiants étaient inscrits en département de français.

Dans les pays francophones, le français trouve un nouveau souffle via le créneau de la deuxième langue vivante. Au **Laos**, le ministère de l'Enseignement a entamé une réforme complète du système éducatif qui devrait être mise en place d'ici 2012. Cette réforme prescrit l'enseignement de l'anglais et du français au cours de la scolarité : le français est préconisé comme LV2 au début du collège. Au **Cambodge**, après une forte décade de 2004 à 2008 (de 92 800 en 2004 à 45 434 en 2007-2008), les effectifs des apprenants connaissent une croissance de 116 % à la rentrée 2008-2009 : 57 000 élèves ont fait le choix du français.

La condition *sine qua non* de la professionnalisation

Étudier en français

Le développement de l'apprentissage du français est étroitement lié à la question des débouchés universitaires nationaux. La poursuite d'études en français peut également donner lieu à une expatriation temporaire. En **Chine**, la demande des jeunes pour les études à l'étranger a connu une véritable explosion au cours des années 2000, passant de moins de 20 000 en 1998 à plus de 200 000 en 2008. La hausse importante du niveau de vie de la classe moyenne, la compétition pour entrer dans les meilleures universités nationales, les difficultés à accéder au marché de l'emploi et le prestige d'un diplôme occidental expliquent que de nombreux étudiants cherchent les moyens de partir étudier à l'étranger (sans bourse pour 90 % d'entre eux). Le nombre d'étudiants accueillis en France enregistre une progression continue depuis 2002 avec une croissance moyenne annuelle qui dépasse les 20 %. Plus de 30 000 Chinois sont en cours d'études en France, dont 19 000 dans les universités. Ils représentent la deuxième population d'étudiants étrangers. Ces francophones ont appris le français essentiellement dans le supérieur : 700 des 790 professeurs de français travaillent à l'université, de même que 150 des 175 lecteurs natifs. La population estudiantine apprenant le français représente environ 10 000 étudiants spécialistes et 40 000 en deuxième langue vivante. Le français est en outre enseigné par des centres privés dans le cadre de la préparation au départ et aux études en France (environ 25 % d'enseignement privé) ainsi que par un réseau de 15 alliances françaises, fréquenté en 2008 par près de 27 000 apprenants.

Faire reconnaître son niveau de français

À des fins d'études ou d'insertion professionnelle, de nombreux apprenants du français cherchent à faire établir officiellement leur niveau de maîtrise de la langue au moyen des certifications internationales. En **Corée du Sud**, le nombre de candidats aux examens DELF-DALF est en progression constante depuis 2005 (près de 7 000 par an en 2010) : relativement à une population qui compte 50 millions d'habitants, il s'agit du plus important effectif asiatique hors Francophonie. 13 500 personnes se sont portées candidates en **Chine** au TCF et au TEF. En **Inde**, le nombre d'inscrits au DELF est passé de 600 à 10 000 par an entre 2005 et 2009. Pour répondre à cette demande, les professeurs des alliances, soit plus de 400 enseignants et une soixantaine de tuteurs, ont été accrédités à sa passation sur deux ans.

Apprendre un français d'envergure professionnelle

Le français de spécialité répond aux besoins linguistiques spécifiques des professionnels et des étudiants en voie d'insertion sur le marché du travail. Dans cette optique, une offre de cours de français sur objectifs spécifiques (FOS) a été créée à l'alliance française de Taïpei à **Taïwan** et le centre culturel français du **Turkménistan** en étudie la possibilité. L'alliance de Madras, en **Inde**, a, quant à elle, mis en place pour les entreprises indiennes et françaises une formation à l'interculturel dont le but est de rapprocher les milieux économiques. Au niveau du réseau des alliances, le Diplôme en didactique du français sur objectifs spécifiques (DDiFOS)¹ a été proposé à 45 professeurs afin qu'ils puissent construire les outils nécessaires à la diffusion du FOS. Dans les universités, une trentaine de tuteurs sont chargés de créer des séquences spécialisées qui vont du français de l'ingénierie au français médical en passant par les nouvelles technologies, la mode, l'architecture, les affaires, l'hôtellerie et le tourisme. Autre promoteur potentiel du français professionnel : l'État. Au **Cambodge**, le gouvernement a manifesté de l'intérêt pour le programme de l'OIF de formation des diplomates en français.

L'enjeu crucial de la formation des professeurs de français

Former les nouvelles générations d'enseignants

Premier impératif : la relève du personnel enseignant. C'est une priorité pour son maintien en **Thaïlande**, de même qu'au **Pakistan**, où la reprise du projet de formation de nouveaux enseignants doit assurer le renouvellement du corps professoral et la survie d'un dispositif de formation au niveau universitaire. Cette relève est parfois mise en difficulté par l'absence de formateurs aguerris, comme en **Ouzbékistan**, où l'indépendance en 1991 a entraîné le départ hors des frontières de professeurs qualifiés.

Déployer la formation continue

Si le maintien en nombre du corps professoral est primordial, l'entretien de ses compétences l'est tout autant. Les États prennent diversement en charge la formation de leurs enseignants, parfois même dès le stade initial. À **Singapour**, l'ensemble des professeurs de français a été formé à l'étranger. Au **Kazakhstan**, les enseignants de français sont peu formés par les instituts de perfectionnement pour lesquels la priorité fixée est celle de la formation continue des professeurs d'anglais. Cet arbitrage est dans une modeste mesure contré par la mise en place des examens du DELF et du DALF, qui permet de fournir aux enseignants des repères méthodologiques. Cette formation les incite notamment à fournir une attention particulière à l'importance du développement égal des quatre compétences dans l'apprentissage de la langue (compréhension écrite et orale, expression écrite et orale).

En Francophonie, l'enjeu de la formation continue est majeur. Cette problématique a donné lieu à la mise en place par l'OIF du projet de Valorisation du français en Asie du Sud-Est (VALOFRASE)². Il rassemble huit partenaires : les ministères de l'Éducation du Cambodge, du Laos et du Vietnam, l'OIF et l'AUF, ainsi que trois partenaires techniques et financiers, à savoir le Québec, la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles

1. <http://www.fda.cciip.fr/formations/formations-de-formateurs-missions-dexpertise-pedagogique/ddifos>.

2. <http://www.valofrase.org/>.



et la France. Ce projet régional de relance de l'enseignement du français a pour but de contrer la déperdition d'apprenants constatée au Cambodge, au Laos et au Vietnam depuis 2002. Il a donné lieu en 2009 à plusieurs cycles de formation continue en français pour les professeurs de disciplines non linguistiques et en didactique pour les enseignants de langue, mais aussi à une Université d'été rassemblant des étudiants issus de 36 établissements asiatiques ou encore à la conception de nouveaux programmes. Autre volet important du projet : l'introduction du français deuxième langue vivante, dès 2008-2009 au Cambodge et à l'horizon 2012 au Laos.

Développer la formation à distance

En Francophonie, l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM)³ développée par l'OIF et l'AUF⁴ suscite l'intérêt du ministre de l'Éducation du **Vanuatu**, d'autant qu'il existe d'ores et déjà un Campus numérique francophone à Port-Vila. À destination d'un public plus large, on note en **Inde** la création d'une plateforme d'autoapprentissage du français à partir de l'hindi par l'ambassade de France en Inde avec l'Université nationale à distance Indira Gandhi⁵. L'expérience a commencé avec 10 000 apprenants du Pendjab, l'un des États les plus étendus.

De nouveaux horizons pour le français ?

Notons enfin la situation favorable de l'enseignement du français dans plusieurs pays peu francophones de la région. En constante évolution ces dernières années en **Indonésie**, il est en passe de devenir la première langue étrangère après l'anglais : le nombre d'inscriptions en première année dans les départements universitaires de français est en hausse, de même que les demandes liées au secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et le nombre d'inscriptions aux épreuves du DELF et du DALF. Dans un contexte très largement dominé par les modèles anglo-saxons, l'enseignement du français en **Malaisie** bénéficie de la bienveillance des autorités, démontrée par exemple par la formation de nouveaux professeurs et l'ouverture de cours dans les universités. On constate en outre l'accroissement de la mobilité estudiantine et l'augmentation de la réussite au DELF scolaire à des niveaux élevés du CECRL. À **Hong Kong** la réforme de 2009-2010 de l'enseignement secondaire réserve au français une possibilité d'exister comme langue étrangère alors que ce statut était menacé. Les nouveaux cours qui s'ouvrent semblent trouver leurs publics : des salariés choisissent d'apprendre le français au titre de la formation continue. Enfin, à **Taiwan**, le nombre d'apprenants est stable dans les départements de français (soumis à des quotas établis par les universités) et est en augmentation au niveau du secondaire (+ 8 % au premier semestre 2008 quand le japonais, son principal concurrent, enregistre une baisse de 6 %). Ce dynamisme régional pourra être mesuré lors du congrès de la Commission pour l'Asie et le Pacifique de la Fédération internationale des professeurs de français, qui se tient en décembre 2010 en **Australie** sur le thème « Le français et la diversité francophone en Asie-Pacifique ».

3. <http://www.ifadem.org/>.

4. Cf. rubrique sur l'Afrique subsaharienne et l'océan Indien.

5. <http://www.ignou.ac.in/>.

Europe

EUROPE						
Enseignement du français (total public et privé)				Enseignement		
Nombre d'apprenants				Établissements nationaux		
Nombre d'apprenants				Nombre d'apprenants		
Primaire	Secondaire	Supérieur		Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements membres de l'OIF

Le français est la seule langue officielle

Europe de l'Ouest

Communauté française de Belgique (2007-2010)				321 355	368 333	153 399
France (2008-2009)						
Monaco (2008-2009)				2 729	2 996	87

Le français n'est pas la seule langue officielle

Europe de l'Ouest

Andorre (2007)	4 231	2 761	758			
Belgique non francophone (2008-2009)	127 210	461 725	187 867			
Luxembourg (2007-2008)	27 402				35 927	
Suisse romande (2007-2008)	113 853	175 745	53 121			
Suisse non francophone (2007-2008)						318

Le français est une langue étrangère

Europe de l'Ouest

Autriche (2006-2007)	4 300	131 000				
----------------------	-------	---------	--	--	--	--

Europe centrale, orientale et balte

Albanie (2007)	6 555	51 364	25 659			
Arménie (2008-2009)	29 733	27 118	25 694			
Bulgarie (2008-2009)	6 486	76 120	12 779	6 080	59 640	10 339
Chypre (2007-2008)	300	40 000	1 600			80
Croatie (2008-2009)	5 000	8 000	800	3 200	7 033	600
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine (2006-2007)	47 579	29 885				
Géorgie (2007)	5 803	52 642	34 050	80	42	94
Grèce (2006-2007)	58 361	209 330	env. 7 500			
Hongrie (2007-2008)	3 106	28 468	3 496			
Lettonie (2008-2009)	1 314	2 456				58
Lituanie (2007-2008)	565	15 103	2 081			
Moldavie (2009-2010)		402 217				



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur						
6 643 592	5 339 719	2 231 745						
							env. 397	
1 278			932	99	247			
		803						
716	881	30	env. 813	env. 684	env. 130	394	505	
							300	
131						199		
406	680	746	127	276	133		3 200	1 694
40	100							
89		30	50	18	21		80	
							600	800
							329	574
638	1 041							1 850
120	390		280	153	77		800	150
30			4	22	4		64	
140			26	110	4		150	
						3 067		

EUROPE

	Enseignement du français			Enseignement		
	(total public et privé)			Établissements nationaux		
	Nombre d'apprenants			Nombre d'apprenants		
	Primaire	Secondaire	Supérieur	Primaire	Secondaire	Supérieur

États et gouvernements membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Pologne (2007)	16 420	270 760	4 326			
République tchèque (2008-2009)	7 376	43 418	1 800			
Roumanie (2008-2009)	115 959	1 257 619	8 000 (estim.)			
Serbie (2008-2009)	30 357	39 811	540			
Slovaquie (2007)	4 503	21 400				
Slovénie (2007)	5 258					
Ukraine (2008-2009)	35 150	193 947	6 200			

États et gouvernements non membres de l'OIF

Le français est une langue étrangère

Europe de l'Ouest

Allemagne (2007-2008)	138 024	1 550 648	7 029	125	886	
Danemark (2008-2009)	env. 200	20 600	313			
Espagne (2006-2007)	113 839	838 400				
Finlande (2008-2009)	6 153	26 278	11 200			
Irlande (2008-2009)	10 600	191 510	3 750			
Islande (2007-2008)		2 554	63			
Italie (2008-2009)		2 035 050				
Norvège (2007-2008)	150- 200	47 633	250			324
Pays-Bas (2007-2008)	500	400 000	3 000			
Portugal (2008-2009)	1 539	380 139	9 000			
Royaume-Uni (2008-2009)		176 400	11 220			
Suède (2007-2008)	2 000	136 000	2 500			

Europe centrale, orientale et balte

Biélorussie (2007-2008)		39 695	6 000			184
Bosnie-Herzégovine (2008-2009)	4 784	5 910	115			
Estonie (2008-2009)	609	3 869	env. 395			
Monténégro (2008-2009)	4 212	2 819	284			205
Russie (2008-2009)	410 008		344 210			
Turquie (2007-2008)	5 500	22 500	10 000	420	2 500	2 500

N.B. : Les années précisées entre parenthèses et couvrant une période supérieure à une année scolaire (ex. : 2007-2009) indiquent que les chiffres n'ont pu être collectés pour la même année de référence pour tous les niveaux.

N.B' : Les cases vides correspondent à une absence de données mais ne signifient pas qu'il n'y a pas d'apprenants.



en français						Enseignement bilingue		
Établissements français						Nombre d'apprenants		
Nombre d'apprenants			Nombre d'élèves français	Nombre d'élèves nationaux	Nombre d'élèves étrangers			
Primaire	Secondaire	Supérieur						
400	316						2 550	300
	691		361	219	111		1 050	
450	300		450	210	90		5 237	
439			84	282	73	68	105	
94							3 600	
30	110					120	869	
1 196	4 097		3 530	1 187	576		16 500	4 600
475	223		377	202	119			
11 723	19 477		11 251	18 792	1 157			
77	19		69	17	10	3 093		
	452		314	95	43		124	
2 014	1 530		1 616	1 469	459		4 000	
480	250		171	418	82			
270	665		730	60	145			
2 608			924	1 553	131		460	
5 035			3 755	350	390			
200	500					100		
		88		88			env. 450	
71	5		22	23	31		77	
143				137	6			
	1 202		788	219	151	330		
839	690		674	685	170	3 000	7 080	2 500



CHAPITRE 1

Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde

La situation du français en Europe est difficile à analyser globalement du fait des différences de statut radicales qui s'attachent à cette langue, officielle ici (France, Communauté française de Belgique), co-officielle là (Suisse, Luxembourg) ou étrangère dans des systèmes où les langues étrangères ne sont pas toujours obligatoires... Par ailleurs, l'absence de données actualisées pour plusieurs pays membres de la Francophonie (Andorre, Albanie, Pologne, Slovaquie et Slovénie) nous oblige à la prudence dans les interprétations de tendances régionales. Néanmoins, en limitant notre analyse aux pays dans lesquels le français est enseigné comme une langue étrangère, et selon les chiffres reçus et comparables d'une enquête à l'autre, il semblerait que l'enseignement du français baisse en Europe. On peut en effet déceler une baisse du nombre total d'apprenants que semble confirmer la comparaison des quelques chiffres les plus fiables à notre disposition concernant des périodes parfois éloignées les unes des autres (entre 2002-2003 et 2009-2010). Ainsi, des pays traditionnellement à forts effectifs connaissent des baisses régulières de 2 % à 3 % par an (Espagne, Irlande), parfois un peu plus fortes (Ukraine, Lituanie, Roumanie, Russie), qui, dans le cas du Royaume-Uni, sont plutôt de l'ordre de 10 % à 12 %. Cependant, plusieurs des pays membres de la Francophonie compensent cette évolution en affichant de réelles progressions durant la même période, comme la Croatie (multiplication par deux), l'Arménie (multiplication par 2,5), la Bulgarie (+ 48 %), l'ex-République yougoslave de Macédoine (+ 15 %) et la Grèce (+ 8 %); certains pays non membres, comme les Pays-Bas, la Finlande, l'Italie ou l'Islande, présentent également des évolutions positives.

Situation

De nouveaux membres européens en Francophonie

Sur les huit États ayant récemment rejoint l'OIF, cinq sont européens. En 2006 ont adhéré Chypre (associé), la Serbie (observateur), l'Ukraine (observateur), et en 2008 l'Arménie est passée du statut d'observateur à celui d'associé tandis que la Lettonie intégrait le club en tant qu'observateur. Le français y est dispensé en tant que langue étrangère.

En **Arménie** (membre associé), le français est enseigné en tant que deuxième ou troisième langue vivante du primaire au supérieur et concerne au total 82 545 élèves. Il est envisagé de le rendre obligatoire en tant que LV3 dans le secondaire. Quatre établissements secondaires proposent des filières bilingues en français, suivies par 200 élèves. Outre les départements spécialisés fréquentés par 2 500 étudiants, des cours de français général sont implantés dans des facultés publiques et privées variées (médecine, beaux-arts, économie...). À l'Université française en Arménie (UFAR, membre de l'AUF), des cours de droit, gestion et marketing sont dispensés en arménien et en français et aboutissent à un double diplôme. Dans le cadre d'un accord de coopération, une soixantaine de professeurs de l'Université Jean Moulin-Lyon III interviennent chaque année à Erevan. Enfin, suite à une convention entre l'AUF et l'Université linguistique d'État V. Briousov d'Erevan, un Campus numérique francophone a été inauguré en 2008.

Chypre (membre associé) compte 40 000 apprenants du français dans le secondaire et 1 600 dans le supérieur, dont près d'un tiers poursuivent des études dans un pays francophone, notamment en France mais aussi en Belgique, au Luxembourg et au Canada. Des bourses, dont le nombre a été porté à près d'une soixantaine en 2010, sont offertes par le





gouvernement et la Coopération franco-chypriote. La Coopération éducative de Chypre donne lieu également à l'accueil d'assistants de langue, à des projets européens et à des jumelages avec des partenaires membres tels que la Belgique, la France et la Roumanie. Des concours scolaires mêlent la culture à l'enseignement et remportent un franc succès, qu'ils portent sur le théâtre (2006) ou sur le doublage d'extraits d'œuvres cinématographiques (2007). L'intérêt des Chypriotes pour la francophonie se manifeste enfin par la fréquentation élevée des instituts et centre de formation en français (1 900 étudiants, dont plus de 800 pour les trois alliances et le centre culturel français). L'Université de Chypre a rejoint l'AUF en 2009.

En **Lettonie** (membre observateur), le français est enseigné dans le système scolaire au quatrième rang après le russe, l'anglais et l'allemand. Ses contenus en tant que première, deuxième ou troisième langue vivante ont été précisés par un décret de 2008 du ministère de l'Éducation et des Sciences. L'enseignement bilingue existe mais reste encore très marginal dans un contexte d'enseignement stable aux niveaux secondaire et supérieur. 12 établissements supérieurs ont conclu des accords de coopération avec des établissements homologues dans des pays de la Francophonie, ce qui a débouché en 2008-2009 sur la poursuite d'études de 228 étudiants dans divers pays membres (Arménie, Belgique, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Luxembourg, Roumanie et Suisse), sans toutefois que ces cursus soient tous francophones. Depuis le recouvrement de l'indépendance en 1991, le statut du français est apprécié et la francophonie bénéficie désormais de l'appui de cadres institutionnels soutenant la présence, la pratique et la promotion du français dans le pays. Quoique encore minoritaire parmi les langues étrangères apprises et pratiquées, le français a connu une recrudescence d'intérêt de la part du public comme en témoignent les 1 775 inscrits à l'alliance française de Riga en 2008-2009, motivés en partie par une entrée ou une réinsertion sur le marché du travail national ou européen.

En **Serbie** (membre observateur), le français est enseigné en tant que langue étrangère et peut être appris dès le primaire. En 2009, on recensait plus de 30 000 apprenants du français dans les écoles élémentaires, soit 11 % du total des élèves. Depuis les années 2000, la Serbie a pris plusieurs mesures pour la Francophonie : adhésion à l'AUF de l'Université de Belgrade en 2004 et de l'Université des Arts de Belgrade en 2006, mise en place de diplômes francophones en coopération avec des établissements supérieurs français (économie, ingénierie...), mais aussi création de filières bilingues dans le secondaire. Les premières ont été ouvertes en 2004 à Belgrade, puis à Nis en 2009 et Novi Sad en 2010. Au niveau du collège, les élèves apprennent le français à raison de six heures par semaine et ont huit heures de cours de mathématiques, chimie et biologie en français. Au lycée, le volume horaire des cours de français varie de trois à cinq heures hebdomadaires tandis que celui des disciplines non linguistiques (sciences mais aussi géographie, histoire, informatique, philosophie...) s'échelonne entre huit et 11 heures. Ces cursus débouchent sur un diplôme de *matura* serbe délivré par le ministère de l'Éducation avec mention bilingue et la certification DELF scolaire. 100 % des élèves issus des classes bilingues poursuivent des études supérieures en France ou en Serbie au sein des filières francophones. La Coopération linguistique concerne également la formation de plus de 900 professeurs des niveaux primaire et secondaire. Elle consiste notamment en séminaires, animés par des formateurs serbes, et en stages à l'étranger (70 bénéficiaires en France en 2005).

L'enseignement du français en **Ukraine** (membre observateur) est solidement implanté dans le système éducatif national : 133 départements de français et quatre filières francophones universitaires (économie, architecture, sciences et techniques) accueillent les étudiants tandis que 33 instituts de formation initiale relayés par 28 implantations de l'Institut national pédagogique assurent la formation des professeurs. En outre, une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur collaborent avec plus de 65 partenaires français, belges, suisses, canadiens et d'autres pays francophones. Quatre universités ukrainiennes sont membres de l'AUF. Au niveau secondaire, la réforme de l'enseignement entreprise ces dernières années a donné lieu à une augmentation de l'apprentissage du français en tant que deuxième langue vivante. Enfin, des filières bilingues français-ukrainien et français-russe ont été créées : elles permettent à près de 900 élèves d'obtenir un diplôme national doublé d'une certification internationale (1 000 candidats par an au DELF, DALF, TEF et TCF).

Maintien d'une image favorable

Le français jouit d'une bonne image de marque en Europe orientale et occidentale. Sa portée historique, le nombre de pays l'ayant pour médium officiel, administratif ou pédagogique, son rôle dans les organisations internationales ou encore sa portée artistique en font une langue de prestige et de culture. En **Autriche**, la fonction de langue de cour anciennement occupée par le français pourrait expliquer un degré de francophonie relativement élevé des élites sociales comparativement aux pays voisins. En **Norvège**, la notion de diversité culturelle exprimée par la Francophonie coïncide avec les valeurs portées par la société.

Le français est également associé à l'image d'une éducation de qualité, ce qui donne lieu par exemple en **Russie** à un regain d'intérêt pour cette langue dans l'enseignement supérieur (Sibérie et Extrême-Orient) et secondaire (Russie occidentale), notamment lorsque des sections bilingues sont posées.

Le secteur privé témoigne de ce bon positionnement du français en Europe, avec par exemple une augmentation moyenne de 5 % des effectifs des alliances françaises, présentes dans 32 pays. Il s'agit de la meilleure progression au plan mondial en 2007-2008.

Promotion du français langue internationale

Dans le contexte multilingue européen, 17 États (Andorre, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) se sont inscrits dans une dynamique de renforcement des capacités de travail en français de leurs diplomatie et fonction publique, en signant des mémoranda au niveau de leur ministre des Affaires étrangères. C'est aussi le cas de l'Arménie.

Ces accords, reconduits tous les trois ans, et qui s'ajoutent à ceux signés avec 12 écoles nationales d'administration (ENA) et instituts diplomatiques européens et les bourgmestres et maire des trois capitales européennes (Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg), permettent de former au et en français, en les certifiant (diplômes de langues selon le Cadre européen de référence pour les langues – CECRL), quelque 12 000 fonctionnaires par an, dont certains ministres eux-mêmes, des secrétaires d'États, des représentants permanents auprès de l'Union européenne ou des directeurs généraux de service (soit en cours extensifs sur place, soit en séjours linguistiques en France et en Belgique).



Au sein des ENA et instituts diplomatiques, c'est aussi l'amélioration de la visibilité du français qui est obtenue grâce à des opérations de traduction (sites Internet, publications scientifiques et correspondance administrative), d'interprétation (conférences, séminaires) et d'équipement (dotation en logiciels, ouvrages, revues, matériel signalétique et de promotion).

LE DÉFICIT D'INTERPRÈTES EN FRANÇAIS

Si ces programmes de formation permettent, dans une certaine mesure, aux fonctionnaires internationaux de communiquer entre eux, l'Union européenne ne peut pour autant se passer d'interprètes. Or, si de nombreux linguistes francophones ont été recrutés à cet effet du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, ils ne sont pas remplacés aujourd'hui au même rythme alors que beaucoup d'entre eux atteignent l'âge de la retraite et que 75 % des réunions des instances européennes sont interprétées vers le français (presque toutes les réunions en ce qui concerne le Conseil

de l'Union, le Parlement européen et la Cour de justice). Bien que les universités assurent un flux constant de candidats de valeur, ce flux ne suffit pas à répondre à la demande actuelle ou projetée. En tenant compte de la tendance contemporaine de la demande et des besoins futurs, la Direction générale de l'interprétation estime qu'environ 200 interprètes de conférence de langue française devront être recrutés pour les 10 prochaines années. Elle a lancé à cet effet une campagne de sensibilisation au métier d'interprète destinée aux jeunes francophones européens¹.

1. <http://www.youtube.com/watch?v=YrgdukWVaGE>. En savoir plus sur cette crise du remplacement des linguistes : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/09/407&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.

Volontarisme éducatif de plusieurs États européens

Au sein de l'Union européenne¹, l'anglais (34 %) est la langue la plus connue en complément de la langue maternelle, suivie par l'allemand (12 %) et le français (11 %).

Depuis 10 ans au moins, et l'adoption de la Stratégie de Lisbonne, qui comportait des objectifs ambitieux, notamment sur la question de l'apprentissage des langues étrangères, l'Europe proclame l'importance du plurilinguisme de ses citoyens. Le 14 février 2002, le Conseil « Éducation » invitait déjà les États membres à prendre des mesures concrètes afin de promouvoir la diversité linguistique et l'apprentissage des langues et un plan d'action (2004-2006) présenté par la Commission européenne y faisait écho en affirmant la nécessité d'apprendre sa langue maternelle « plus deux autres langues » et de renforcer l'apprentissage des langues « dans l'enseignement secondaire et la formation » en général. La première Conférence ministérielle sur le multilinguisme de l'Union européenne, qui a réuni les ministres européens de l'Éducation les 15 et 16 février 2008, confirmait cette orientation et préconisait, entre autres, d'étendre, à terme, à l'ensemble de l'Europe l'apprentissage de deux langues étrangères par tous les élèves dès l'enseignement initial, et d'élargir l'offre de langues.

1. Eurostat, « Les Européens et les langues », Eurobaromètre Spécial 237 – Vague 63.4 – TNS Opinion & Social, 2005, <http://www.dgllf.culture.gouv.fr/rapport/eurobarometre.pdf>.



En septembre 2008 encore, le Commissaire en charge du multilinguisme présentait une nouvelle stratégie, intitulée «Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun», dont l'une des idées principales était que «les citoyens européens devraient parler deux langues en plus de leur langue maternelle». Il reprenait ainsi l'une des conclusions¹ du Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel, institué le 20 septembre 2006 par décision de la Commission européenne, présidé par l'écrivain Amin Maalouf et dont la principale recommandation rendue publique en janvier 2008 définissait le principe d'une «langue personnelle adoptive» : chaque citoyen pourrait acquérir une bonne compréhension d'une autre langue et d'une autre culture, selon un choix personnel. En 2007, d'après une enquête réalisée par Eurostat, 60 % des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire ont étudié deux langues étrangères ou plus dans les pays membres de l'Union européenne².

1. *Un défi salutaire. Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe – Propositions du Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel, constitué à l'initiative de la Commission européenne, Bruxelles, 2008, http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/maalouf/report_fr.pdf.*

2. Source : Collecte de données sur les systèmes d'enseignement Unesco/OCDE/Eurostat (UOE) présentées dans un communiqué de presse d'Eurostat (STAT/09/137) du 24 septembre 2009.

« UN DÉFI SALUTAIRE »¹

Compte rendu synthétique du rapport Maalouf

Le trilinguisme minimum souhaitable : une langue identitaire, une langue de communication internationale, une langue personnelle adoptive.

Le Groupe des intellectuels a été constitué par M. José Manuel Durão Barroso, président de la Commission européenne, et par M. Leonard Orban, commissaire pour le multilinguisme, avec pour mission de proposer ses conseils sur la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel en Europe. Le rapport rédigé par M. Amin Maalouf synthétise l'orientation proposée par le Groupe, ses principes et ses implications, discutés pendant trois séries de réunions de juin à décembre 2007.

Le Groupe propose une voie de développement culturel et politique prenant acte de la complexité du phénomène multilinguistique, posant la diversité linguistique comme source de richesse et s'efforçant de fournir un modèle de référence universel.

Le multilinguisme représentant un coût en termes d'argent et de temps, la tendance est à donner à l'anglais une place prépondérante dans les travaux des institutions européennes, la majorité des autres langues n'ayant plus qu'un statut symbolique.

Les principes qui devraient guider les autorités, les institutions, les écoles et les citoyens eux-mêmes sont les suivants :

1. Si la plupart des nations se sont construites sur le socle de leurs langues identitaires, l'Union européenne doit fonder son identité et le sentiment d'appartenance commune sur la diversité linguistique et culturelle;
2. L'identité européenne n'est ni une page blanche ni une page déjà imprimée. Elle est en train de s'écrire. Chacun doit pouvoir reconnaître, préserver, partager et enrichir le patrimoine commun existant;

1. Titre du rapport rendu à la Commission européenne en 2008 par Amin Maalouf qui présidait le Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel.



3. Si l'on doit encourager la diversité des expressions culturelles, il est tout aussi indispensable d'affirmer et de garantir l'adhésion à certaines valeurs universelles (la dignité de l'être humain, la défense de son intégrité physique et morale, de son environnement, la lutte contre toute forme de discrimination...).

L'orientation proposée, à la fois ambitieuse et réaliste, se fonde sur deux idées principales :

1. Les relations bilatérales entre les peuples de l'Union européenne devraient se passer dans les langues des deux peuples concernés plutôt que dans une langue tierce;
2. L'Union devrait encourager le choix d'une langue « personnelle adoptive », sorte de seconde langue maternelle, apprise intensément, couramment écrite et parlée. Différente d'une langue de communication internationale, elle devrait être intégrée dans le parcours scolaire et universitaire, et s'accompagner d'une familiarisation avec le ou les pays et les cultures qui lui sont liés.

Ceci inciterait les Européens à prendre deux décisions distinctes : l'une dictée par les besoins de la communication, l'autre guidée par des motivations personnelles, comme le choix d'une profession. Cette approche installerait durablement la diversité linguistique dans la vie des Européens et créerait un écheveau de relations multilinguistiques et multiculturelles. De cette façon :

1. Toutes les langues européennes seraient préservées, y compris les langues minoritaires, ou encore le grec et le latin;
2. Maîtriser une langue rare donnerait à la personne un avantage supplémentaire et pourrait lui apporter de grandes satisfactions professionnelles et affectives;
3. Les locuteurs d'une langue rare ne devraient plus jamais se sentir exclus;
4. Après plusieurs siècles de conflits entre les nations européennes, apprendre la langue d'un partenaire serait un acte important non seulement pour ses effets pratiques, mais aussi bien pour sa signification symbolique;
5. La création d'affinités puissantes sur la base des langues du monde devrait renforcer la cohésion entre Européens et favoriser les rencontres;
6. La maîtrise des langues dynamiserait le potentiel économique de l'Europe (on vend mieux dans la langue de l'acheteur);
7. L'anglais serait de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisant, il pourrait être apprécié pour sa valeur culturelle, et pas seulement exploité pour la communication globale;
8. Les Britanniques ne risqueraient pas de s'enfermer dans le monolinguisme, lequel menace leur compétitivité individuelle et collective;
9. Les immigrés, préservant la connaissance de leurs langues natives, auraient moins souvent le sentiment de trahir leur culture d'origine, culpabilité qui les porte parfois à compenser le sentiment de perte d'identité par une surenchère religieuse. Les immigrés devraient être encouragés à adopter pleinement la langue du pays d'accueil, de même que les Européens devraient être encouragés à adopter les langues identitaires des immigrés.

Pour mettre en œuvre ce projet, il serait souhaitable d'avoir, pour chaque couple de langues associées sur le terrain, un organisme bilatéral et bilingue qui prenne des initiatives pour développer la connaissance mutuelle (jumelage entre villes, séjours prolongés, stages...), cette capacité d'initiative devant également être encouragée au niveau des villes, entreprises, écoles... Une stratégie d'ensemble est cependant nécessaire et le rôle des institutions communautaires serait d'aider à concevoir le cadre général



CHAPITRE 1

Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde

dans lequel les relations bilatérales seraient bâties. Ces institutions, dans un premier temps, pourraient contribuer financièrement aux programmes d'enseignement et de formation concernant les couples de langues minoritaires.

Les moyens technologiques modernes pourraient permettre des cours en ligne, dans le cadre d'horaires et de parcours de formation unifiés. Cette formation n'est d'ailleurs pas réservée à la jeunesse. La langue personnelle adoptive peut être choisie à tous les âges, y compris celui de la retraite qui offre à de nombreux Européens le loisir d'entreprendre une relation passionnée à une autre langue, une autre culture, un autre pays.

Développement des filières bilingues

Dans le cadre de coopérations bilatérales, le secteur bilingue francophone est en plein essor dans les systèmes éducatifs nationaux. Il donne lieu, au sein d'établissements primaires ou secondaires nationaux, à des parcours éducatifs comportant un enseignement renforcé du français et des disciplines non linguistiques (DNL) dispensées en français par des professeurs recrutés localement. Il concerne environ 60 000 jeunes dans 30 pays européens.

Particulièrement bien représentées dans les pays de la Francophonie, les filières bilingues accueillent par exemple 3 200 élèves du secondaire en **Bulgarie** et 5 200 en **Roumanie**, où un accord intergouvernemental franco-roumain, portant sur 63 lycées à section bilingue, dont 26 lycées entièrement bilingues, a été signé en 2006. Ces cursus débouchent, pour les seconds, sur un baccalauréat mention bilingue francophone.

Hors Francophonie, la recette de l'enseignement bilingue fait pareillement florès. En **Espagne**, 275 sections accueillant 23 000 élèves résultent des accords administratifs signés au cours des dernières années par la France avec 14 des 17 Communautés autonomes. Au **Portugal**, 14 établissements ont reçu en 2008-2009 460 élèves dans 25 sections européennes. Une évaluation positive de l'expérimentation par le ministère de l'Éducation et les directions régionales de l'éducation va conduire à institutionnaliser le dispositif, lancé en 2006, et à l'étendre de manière graduée : sept autres sections européennes étaient en projet en 2009. Les pays jouxtant les pays où le français est langue officielle ne sont pas les seuls à mettre en place de telles initiatives : des sections bilingues ont été créées à Mostar et à Sarajevo en **Bosnie-Herzégovine**. Dans un contexte éducatif affecté par les clivages hérités du conflit d'ex-Yougoslavie, les cours de DNL en français sont des temps d'enseignement communs pour des élèves issus des différentes communautés (bosniaque, croate et serbe). Avec 66 élèves en 2008-2009, la section bilingue de Mostar a atteint aujourd'hui sa maturité et a connu en 2009 sa première promotion de bacheliers. Autres avancées du système bilingue hors Francophonie : la **Biélorussie** compte deux nouvelles sections depuis 2007 et 2009 et recense 450 élèves dans cinq établissements. Le développement se poursuit en 2010. En **Lituanie**, 12 établissements, dont deux professionnels, ont ouvert en 2009 une « classe EMILE ». 400 élèves au total sont concernés par ce dispositif reposant sur « l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère » : une ou deux matières sont enseignées partiellement en français de manière à assurer à l'élève la maîtrise des notions de la discipline dans les deux langues. L'introduction des méthodes EMILE dans les systèmes éducatifs est vivement recommandée par le Conseil de l'Europe en vue de développer le plurilinguisme des citoyens européens.



Coopération éducative institutionnelle

Au-delà de l'introduction de sections bilingues, le volontarisme des États européens se traduit aussi par des mesures de coopération variées. Au niveau secondaire, l'**Italie** a conclu en 2008 un accord pour la délivrance conjointe du baccalauréat français et de l'*Esame di Stato*. En **Grèce**, dans le cadre de 22 accords signés entre établissements d'études supérieures, des thèses peuvent recevoir une co-tutelle internationale de la part de pays de la Francophonie tels que la Belgique, la France ou la Serbie. La coopération universitaire est aussi particulièrement vive en **Ukraine**, où plus de 30 établissements d'enseignement supérieur collaborent avec plus de 65 partenaires francophones, entre autres belges, canadiens, français ou suisses. Citons enfin l'**Allemagne**, dont le volontarisme politique est fort et se traduit par des plans de relance du français, un nombre élevé d'échanges d'élèves, d'enseignants et de cadres du système éducatif, un manuel d'histoire commun avec la France ou encore le diplôme binational franco-allemand AbiBac de fin d'études secondaires.

Le choix décisif de la deuxième ou troisième langue obligatoire

L'enseignement du français est enfin indirectement soutenu par les États de la Francophonie lorsqu'ils inscrivent dans les curricula éducatifs une langue vivante 2 ou 3 obligatoire. Ces créneaux sont en effet particulièrement favorables pour le français, comme le montre l'augmentation significative du nombre d'élèves apprenant le français LV2 en **Ukraine** à la suite d'une réforme de l'enseignement entreprise ces dernières années. De même, la **Grèce** a lancé en 2005 et généralisé en 2008-2009 un programme d'introduction du français comme deuxième langue étrangère à deux niveaux de l'enseignement primaire. Malheureusement, l'horaire d'enseignement du français au collège a été amputé d'une heure, passant de trois à deux heures, faute d'enseignants. La quasi-disparition du français et de l'allemand au niveau du lycée crée un vide au détriment de ces langues qui ne sont plus proposées que comme langues optionnelles mais comportent un examen obligatoire, ce qui les met en concurrence avec des matières plus faciles et sans examen comme le sport et l'informatique pour lesquelles opte une majorité écrasante des élèves. En **Italie**, l'importance et la fragilité de cette place à conquérir de deuxième langue étrangère risquent de connaître une illustration spectaculaire. En effet, une circulaire adoptée en 2009 autorise les établissements d'enseignement secondaire à globaliser l'horaire d'apprentissage des deux langues vivantes enseignées, c'est-à-dire à attribuer l'ensemble des cinq heures prévues à l'une d'entre elles seulement. D'ores et déjà, l'allemand a vu son enseignement drastiquement réduit au profit de l'anglais et le français, qui semble un peu mieux résister, devrait connaître une évolution similaire. En **Roumanie**, l'essor du français LV2 a permis de stabiliser le nombre total des apprenants de 2001 à 2008. Face à la montée de l'anglais, le nombre d'élèves apprenant le français comme LV1 a en effet diminué de 51 % à 35 %, tandis que celui des apprenants du français LV2 a crû dans le même intervalle de 35 % à 53 %. De ce fait, le français occupe toujours en 2009 une place significative dans l'enseignement public et suit de près l'anglais par le nombre d'apprenants (1 378 418 contre 1 795 989). Citons enfin le projet de l'**Arménie** prévoyant d'introduire le français dans les établissements publics en tant que LV3 obligatoire, alors qu'il était jusqu'alors optionnel dans le secondaire et le supérieur.

Dans les pays où le français est la ou l'une des langues officielles, il est introduit très tôt dans l'enseignement. En **Belgique non francophone**, il est obligatoire dès l'école primaire en Flandre, et depuis 2004, il est possible pour les écoles secondaires en Communauté





germanophone d'organiser un enseignement bilingue (il est parfois introduit même dès la maternelle), de même qu'au **Luxembourg**, où les élèves apprennent le français à partir de l'âge de sept ans. Dans le secondaire, il devient une langue d'enseignement.

Hors Francophonie, le français devrait bénéficier de mesures telles que celle adoptées par le **Royaume-Uni**, instaurant à partir de 2010-2011 l'enseignement obligatoire d'une langue vivante dans le primaire. Même si plus de la moitié (51 %) des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire n'étudie aucune langue étrangère¹ au Royaume-Uni, le français y est la première langue étrangère apprise, tout comme en Irlande². La **Norvège** quant à elle devrait introduire un choix de LV2 comptant le français.

Succès des certifications internationales

L'enseignement francophone débouche de manière croissante sur la passation de certifications internationales spécifiques permettant aux candidats de faire reconnaître, dans la perspective de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, leur compétence en français. Ainsi, sur les six pays qui organisent le plus de sessions DELF-DALF, cinq sont européens : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la France et le Portugal. Dans sa déclinaison scolaire, le DELF remporte également un franc succès, particulièrement en Allemagne, en Italie, ainsi qu'en Roumanie et en Bulgarie.

La passation du DELF va en effet souvent de pair avec les cursus bilingues : les élèves passent alors les versions « junior » et « scolaire » du diplôme. En **Roumanie**, près de 1 500 candidats ont passé le DELF scolaire en 2008. La Grèce a rassemblé la même année 44 % des inscriptions au DELF junior au sein des pays membres de l'OIF. Toujours en 2008, le DELF scolaire a été passé en **Croatie** par presque 800 élèves. Au niveau B2, il y sanctionne les études secondaires des élèves engagés en filière francophone, en plus de la *matura* croate et d'un certificat d'études bilingues.

Hors Francophonie, ces certifications se développent, notamment en **Bosnie-Herzégovine**, où le nombre d'inscriptions au DELF est en progression, entre autres grâce à l'introduction et à la diffusion du DELF scolaire depuis 2007-2008, mais aussi au **Portugal**, qui enregistre en 2009 une croissance de 76 % du nombre des candidats au DELF scolaire ou encore en **Italie**, avec près de 31 000 candidats au même diplôme, et en **Allemagne**, où les DELF scolaire et junior ont rassemblé 48 444 candidats en 2008 toutes institutions confondues (établissements scolaires, instituts français et centres franco-allemands).

Ces certifications ne sont pas l'apanage en effet des établissements scolaires et sont aussi proposées dans les centres privés. C'est le cas en **Roumanie**, où le DALF et les DELF tous publics et junior ont été passés en 2009 par 1 740 personnes dans les instituts, alliances et centres français. En Suisse, le DELF tous publics et le TCF sont en progression dans le réseau des alliances, ce qui a lancé une réflexion autour de la promotion de ces certifications en milieu universitaire.

Un contexte de concurrence linguistique forte

Mosaïque d'aires culturelles et linguistiques, l'Europe a fait de l'apprentissage de plusieurs langues vivantes un cheval de bataille décliné par les États dans leurs politiques éducatives selon les contextes locaux.

1. Source : Collecte de données sur les systèmes d'enseignement Unesco/OCDE/Eurostat (UOE) présentées dans un communiqué de presse d'Eurostat (STAT/09/137) du 24 septembre 2009.

2. *Idem*.





Les langues enseignées obligatoires résultent tout d'abord du régime linguistique adopté par le pays. Dans les établissements scolaires de **Biélorussie**, qui a depuis 1995 le russe et le biélorusse pour langues officielles, les langues étrangères n'arrivent *de facto* qu'en troisième position. En **Espagne**, la marge de manœuvre est réduite du fait de l'introduction dans l'enseignement des langues co-officielles telles que le basque ou le catalan. Adopté ensuite par la majeure partie des jeunes Européens en milieu scolaire, l'anglais sort gagnant de l'arbitrage linguistique pour la LV1.

Le français se trouve en général aux prises pour le deuxième rang avec l'allemand, l'espagnol et l'italien. En **Croatie**, le français est relégué à la quatrième place (4 %) après l'anglais (appris par 69 % des élèves), l'allemand (21 %) et l'italien (6 %). En Europe, l'espagnol fait preuve depuis quelques années d'une progression constante : c'est le cas en **Finlande**, où, minoritaire cependant, il est le seul à progresser dans un contexte de régression touchant le français, le russe, le suédois et l'allemand (qui a chuté de moitié). Il en est de même au **Portugal**, en **Autriche** ou en **Allemagne**, où l'espagnol est perçu comme une langue internationale et touristique.

Dans ce contexte de forte concurrence entre les idiomes, l'enseignement du français pâtit de la suppression ou du manque de valorisation des langues vivantes dans le secondaire. Ainsi, au **Royaume-Uni**, où les élèves ne sont plus tenus d'étudier une langue étrangère après l'âge de 14 ans, le français est appris par un nombre d'apprenants qui a baissé de 47 % en huit ans bien qu'il soit le mieux classé parmi les langues étrangères enseignées. Au **Portugal** et en **Espagne**, il n'y a pas de LV2 obligatoire. Au **Danemark**, l'apprentissage d'une deuxième langue souffre de la réforme des lycées engagée en 2005, dont les effets ont été sentis dès la rentrée suivante et chaque année depuis, avec pour paroxysme une chute de 34,5 % en 2006 du nombre d'apprenants à l'entrée au lycée. La portée de cette perte s'étend au corps professoral : le pays manque d'enseignants formés en français pour l'enseignement au collège et un seul institut de formation des maîtres sur huit proposait un cursus en français à la rentrée 2009.

L'attrait du français, qu'il soit LV2 ou LV3, s'estompe enfin lorsque son apprentissage n'est pas valorisé dans le système éducatif national et notamment dans sa prise en compte au moment d'accéder aux études supérieures. En **Irlande**, l'examen obligatoire de langue étrangère à l'entrée à l'université pourrait être supprimé. En **Finlande**, l'apprentissage d'une langue au rang B3 (à partir du lycée, après le finnois, l'anglais et une autre langue) n'apporte rien aux élèves pour entrer à l'université, et n'offre pas davantage de points pour l'examen secondaire final que le théâtre ou la musique, qui rencontrent plus de succès. La **Roumanie** est le premier pays de l'Union en nombre d'élèves apprenant le français (1 740 000 pour l'année scolaire 2008-2009), mais la réforme de l'éducation adoptée à l'automne 2009 ouvre la voie à un déclin rapide. Elle diminue le nombre d'épreuves au baccalauréat en permettant aux candidats de ne présenter qu'une seule langue. En outre, les programmes scolaires (curriculum national) s'appuient dorénavant sur huit compétences clés à acquérir, qui ne comprennent qu'une seule langue étrangère.

Une certaine désaffection de la part du public

Outre des dispositions éducatives parfois peu propices, le français rencontre une certaine résistance de la part du public. Il souffre en effet d'une réputation de langue difficile à apprendre, comme le notent des observateurs en **Allemagne**, au **Danemark**, en **Estonie**, en **Islande**, en **Finlande** ou encore aux **Pays-Bas**, où cette image est encore plus vivace parmi la jeune génération. La réputation élitiste du français influence même les arbitrages éducatifs. Ainsi, au **Royaume-Uni**, où des écoles sont évaluées et subventionnées sur la base de leurs résultats, une partie des directeurs opterait pour l'espagnol, perçu comme plus simple, à la place du français.





CHAPITRE 1

Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde

Si pour les apprenants potentiels la question de l'accessibilité de la langue se pose, celle de son attractivité pèse tout autant. En tant que discipline scolaire, le français n'est pas toujours aussi valorisé qu'il pourrait l'être, que cela tienne à la méthodologie ou aux manuels employés. En **Belgique non francophone** par exemple, il semble que l'enseignement soit parfois normatif et centré sur l'apprentissage de la grammaire et du vocabulaire et qu'une part des supports utilisés au primaire ne soient pas adaptés à une approche motivante et ludique de la langue. Au-delà de ces aspects didactiques, le développement du français peut aussi être contré par une vision quelque peu datée qui ne prend pas la mesure de l'actualité et de la richesse des cultures francophones. En **Russie**, l'image persistante d'une France désuète et romantique n'incite pas les jeunes à apprendre le français et les enseignants à moderniser leurs approches pédagogiques. De même, la tradition littéraire classique et la production cinématographique et musicale francophone des années 1950-1970 prévalent en **Bosnie-Herzégovine** au détriment d'œuvres plus récentes. Le recul de l'attractivité du français est patent aux **Pays-Bas**, où son image s'est dégradée de façon importante au cours des années 1980 et 1990. Jusqu'à cette époque, il faisait partie des trois langues que tout Néerlandais ayant suivi des études supérieures maîtrisait assez correctement. Aujourd'hui, la seule langue de communication internationale reconnue en Hollande est l'anglais, qui bénéficie d'un positionnement favorable dans le système scolaire et d'une diffusion massive de productions anglo-saxonnes sur les chaînes nationales.

La désaffection du public tient donc avant tout au déclin du français en tant que langue internationale offrant des débouchés universitaires et professionnels. Il apparaît moins « rentable » qu'autrefois aux apprenants, comme le montre par exemple la crise des études supérieures de français au **Portugal**. Les États et les individus font le choix de langues qu'ils estiment fonctionnelles, ce qui coïncide plutôt avec l'anglais et l'allemand. Les promoteurs du français se doivent donc d'y associer au plus vite « une nouvelle donne ».

Perspectives

Associer le français à des débouchés professionnels

Dans un contexte de forte concurrence sur le marché de l'emploi, l'apprentissage des langues vivantes répond avant tout à des visées étroitement liées aux opportunités professionnelles locales. En **Espagne**, l'implication économique du voisin français sur le territoire national a revalorisé l'étude du français général. L'enseignement professionnel et technique offre également un créneau au français : il est par exemple très présent dans ces cursus spécialisés au **Portugal**, mais aussi en **ex-République yougoslave de Macédoine**, où des accords de coopération ont donné lieu dans la filière hôtellerie-tourisme à l'ouverture de classes bilingues et à un partenariat associant un établissement de Skopje à un centre de formation professionnelle et technique de Québec. Le français est aussi inscrit dans les cursus spécialisés de l'hôtellerie et du tourisme de **Croatie** tels que la cuisine, de même qu'en **Lituanie**, où on le trouve en outre dans les formations aux métiers de la mode et de la cosmétologie ainsi que dans des domaines tels que le droit et les relations internationales. Le marché du travail européen tend en effet à valoriser la connaissance de plusieurs langues et le français, par exemple en **Lettonie**, est perçu en tant qu'une des langues étrangères ayant le potentiel de faciliter l'insertion professionnelle, l'accès à de meilleurs postes ou l'expatriation.





Moderniser l'enseignement du français

Pour combler le déficit d'image dont souffre le français auprès des élèves européens, des manifestations le présentant sous un jour plus actuel sont proposées par les diffuseurs de la langue et notamment des professeurs. Les enseignants, qui sont aux avant-postes de la Francophonie, ont un rôle important dans sa promotion. C'est pourquoi des formations leur sont proposées par les États ou via la Coopération afin qu'ils puissent mettre en œuvre auprès des jeunes des méthodes pédagogiques innovantes basées sur un français en phase avec les sociétés francophones d'aujourd'hui.

Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) peuvent dans une certaine mesure contribuer à cet objectif. L'utilisation du multimédia et des ressources d'Internet permet d'introduire dans la classe tout un éventail de documents et de projets propres à motiver les apprenants. À cet égard ont été développés dans plusieurs pays des portails consacrés à l'enseignement du français : Francomania¹ en **Russie** (2005), Franciaoktatás² en **Hongrie** (2006) ou encore Vizavi³ en **Roumanie** (2008). Vizavi, orienté sur l'enseignement bilingue francophone, a été décliné en 2010 en **Bulgarie**⁴, en **Moldavie**⁵ et en **Espagne**⁶ et comptera bientôt une version autrichienne. Pour les professeurs roumains de français général, le site VizaFLE a été lancé en septembre 2010.

Autre créneau de développement : l'enseignement à distance, que la **Russie** envisage grâce à son réseau d'universités dans l'ensemble bien équipées et disposant pour certaines d'un matériel de visioconférence qui pourrait être utilisé pour développer des partenariats avec des universités francophones. Des centres privés travaillent également à l'ouverture « électronique » de leur offre pédagogique. En **Islande**, l'alliance française a ainsi développé un cours de français à distance fondé sur une méthode vidéo et accompagné d'un tutorat en ligne. Certains professeurs utilisent les ressources mutualisables d'Internet afin de faire bénéficier leurs collègues et leurs élèves d'informations à jour sur la langue française et la francophonie. Un exemple intéressant nous est fourni par le site d'un professeur allemand de l'Université des Sciences éducatives de Ludwigsburg à Stuttgart⁷.

Diversifier la promotion du français

Enfin, une promotion originale de la langue française, et notamment des productions de ses apprenants, peut développer son attractivité auprès de nouveaux publics. Au **Danemark**, la mise en valeur de manifestations non uniquement culturelles offre une réelle visibilité au français en tant qu'outil linguistique et touche à la fois les parents d'élèves, les équipes scolaires, les autorités locales et plus généralement les communautés environnantes. Ainsi, un concours de théâtre scolaire en français a donné lieu en 2009 à des événements remarquables.

Orientée également vers l'aspect fonctionnel du français au lieu des aspects culturels sur lesquels existe déjà une large communication, une campagne publicitaire de promotion

1. <http://www.fracomania.ru/>.
2. <http://www.franciaoktatatas.hu/>.
3. <http://www.vizavi-edu.ro/>.
4. <http://www.vizavi-edu.bg/>.
5. <http://www.vizavi-edu.md/>.
6. <http://www.vizavi-edu.es/>.
7. <http://www.ph-ludwigsburg.de/html/2b-frnz-s-01/overmann/baf3/>.



du français aux **Pays-Bas** s'est appuyée sur le site Internet Franszelfsprekend¹. Il propose aux internautes des arguments en faveur de l'apprentissage du français ciblés en fonction du visiteur et des vidéos de Néerlandais appartenant à divers secteurs professionnels, dont des personnalités du monde des médias, de la culture et de la politique, expliquant les raisons qui les ont poussées à apprendre le français. En 2009 a été ajouté au site un volet musical invitant les internautes à découvrir un panorama francophone varié.

Synthèse de l'approche régionale

La connaissance et la pratique de la langue française restent de nos jours valorisantes en termes social, éducatif et professionnel. L'image favorable dont elle jouit va traditionnellement de pair avec un certain prestige culturel et une excellence académique. Elle est également associée à une vision alternative du monde, basée sur une approche plus multipolaire que globalisée.

La place du français n'est cependant plus la même aujourd'hui que par le passé, même s'il demeure un médium officiel dans plusieurs organisations internationales et dans les relations diplomatiques, particulièrement africaines et européennes. Parallèlement, son enseignement est de plus en plus en butte à une certaine désaffection du public, qui l'associe couramment à une forme d'élitisme, une culture plutôt classique, des difficultés d'apprentissage et une fonctionnalité économique pas toujours évidente.

Ces tendances ont déjà depuis quelque temps des conséquences radicales en matière éducative : le français n'est plus une priorité. La prééminence de l'anglais dans nombre des facettes de la vie contemporaine vaut aussi en matière de politique linguistique : lorsqu'il n'est pas la langue d'enseignement, l'anglais est en général la première langue étrangère enseignée. À ce champion « toutes catégories » s'ajoute la concurrence des autres langues internationales traditionnelles, qui cherchent à maintenir leur rang (allemand en Europe centrale) ou qui bénéficient de par la géographie de zones d'influence forte (poids de l'espagnol dans la Caraïbe et dans l'Amérique lusophone et anglophone). Autre paramètre, spécifique à la Francophonie : le français coexiste fréquemment dans les institutions et la société avec des langues officielles et nationales. C'est notamment le cas au Maghreb, en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien : dans ces contextes plurilingues, la place du français en tant que langue d'enseignement est régulièrement débattue, tant à son avantage qu'à son détriment. Le combat pour l'accès aux programmes scolaires est enfin corsé depuis quelques années par la montée en puissance de nouvelles forces économiques telles que la Chine. Celles-ci cherchent à asseoir aussi leur langue, tant à l'échelon régional qu'au niveau mondial, en en faisant la promotion auprès des instances éducatives nationales et en créant des centres d'enseignement privés, ce pour quoi elles disposent de budgets croissants.

Le créneau du français est donc désormais limité à celui de la deuxième ou troisième langue vivante enseignée, mais cela lui réussit bien : dans des pays de longue tradition francophone tels que la Roumanie ou le Cambodge, la relance du français au rang de LV2

1. <http://www.franszelfsprekend.nl/>.



a contré la chute des effectifs d'apprenants en LV1. Le français reste donc une langue de choix pour nombre d'élèves et d'étudiants, en particulier lorsque sont envisagés un cursus francophone bi-diplômant (tels qu'il en existe entre autres en Arménie ou en Grèce) ou des études supérieures à l'étranger (souvent menées au Canada et en France). Le français devient aussi, notamment en Asie, une langue de démarcation qui permet aux jeunes diplômés comme aux professionnels expérimentés de valoriser leur profil sur le marché du travail tant au plan national qu'international.

Ces motivations académiques et professionnelles expliquent en partie le net développement des filières bilingues, qui offrent aux élèves, dans 42 pays en 2010, la possibilité de suivre dès leur plus jeune âge un cursus en partie francophone. On note en outre le succès des certifications internationales, qui touchent à la fois un public adulte, via les centres de langues privés et notamment les alliances françaises (qui les proposent depuis 2008), ainsi que la tranche d'âge adolescente, pour laquelle des passations sont organisées par les établissements scolaires lorsque des conventions ont été établies en ce sens, en général dans le cadre d'un accord de coopération. Ces certifications recouvrent à la fois des diplômes (DELFI, DALF...) et des tests (TCF, TEF...) reconnus au plan international, qui attestent d'un niveau de compétence en français oral et écrit et participent parfois des processus d'inscription universitaire ou d'émigration en terre francophone.

Le développement des certifications coïncide avec l'essor continu du secteur privé, qui offre des réseaux de centres d'enseignement comme les alliances françaises (présentes aujourd'hui dans 135 pays), mais aussi des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, qui prennent parfois le relais du public lorsque celui-ci restreint le rôle du français dans ses programmes, comme c'est par exemple le cas au Rwanda.

Le développement du privé ne tient pas qu'aux curricula : le déficit d'attraction du système scolaire public doit aussi être mis au compte des problèmes structurels qu'il rencontre, particulièrement en Afrique subsaharienne. La question est d'autant plus cruciale que, dans nombre des pays concernés, l'alternative privée n'est accessible qu'à une très mince frange de la population.

Le développement de l'enseignement du et en français passe donc en premier lieu par le soutien des appareils éducatifs nationaux, via notamment la formation des professeurs en poste et des générations appelées à les remplacer. Cela participe des résolutions de l'Unesco en matière d'éducation et se réalise par exemple au travers de programmes tels que l'IFADEM de l'OIF. La promotion du français passe également par la défense du multilinguisme auprès des autorités éducatives, le maintien et la création de débouchés dans l'enseignement supérieur et sur le marché de l'emploi ainsi que la modernisation de l'enseignement.

C'est en effet auprès des jeunes, apprenants et acteurs potentiels de sa future diffusion, que le français doit être rendu plus attractif. Dans cette optique, il est essentiel de rénover son enseignement (actualisation des méthodes et des supports employés), de développer sa pertinence professionnelle (création de cours de français sur objectifs spécifiques) et de mettre en valeur les cultures francophones contemporaines afin que le français se conjugue plus que jamais « à la voix active ».

Annexes

Les ressources en ligne

Sélection de sites récents en lien avec l'enseignement du français

Franc-parler

<http://www.francparler.org>

Franc-parler est un site de l'Organisation internationale de la Francophonie, coanimé par la Fédération internationale des professeurs de français et le Centre international d'études pédagogiques. Destiné aux professeurs qui enseignent la langue et les cultures francophones, il propose des dossiers thématiques, un blog d'actualités professionnelles, des ressources pédagogiques et des services destinés à la communauté des professeurs (forum, petites annonces...) en accès gratuit.



Le Fil du bilingue

<http://lefildubilingue.org>

Consacré à l'enseignement bilingue francophone en Europe, ce site a été créé par le ministère français des Affaires étrangères et européennes, en partenariat avec le Centre international d'études pédagogiques et l'Association pour le développement de l'enseignement bi/plurilingue. Il a pour vocation d'offrir aux enseignants des établissements bilingues francophones à l'étranger et aux autorités éducatives partenaires un moyen de valoriser ces dispositifs et d'accéder à des informations et des ressources spécifiques.

Première Classe

<http://www.tv5.org/premiereclasse/>

Avec « Première Classe », TV5MONDE, opérateur de la Francophonie, propose des cours de français en ligne pour les grands débutants et touche de nouveaux publics, dont les universitaires en mobilité. La chaîne joue ainsi pleinement sa mission de promotion de la langue française dans le monde. Ce dispositif libre d'accès et gratuit est en version multilingue et décline six thématiques (salutations, loisirs, repas, logement, travail, santé). Enfin, signalons le lancement par TV5MONDE, pour la Journée mondiale de la Francophonie, le 20 mars 2010, de sa première application iPhone, qui permet d'apprendre le français en jouant avec le vocabulaire de l'actualité.

Apprendre et enseigner avec TV5MONDE

<http://www.enseigner.tv/>

<http://www.apprendre.tv/>

La rubrique « Enseigner.tv » s'adresse aux enseignants et formateurs de français. Le site offre un éventail de pistes d'activités et de thèmes pour se former, s'informer, accompagner la préparation des cours et favoriser l'immersion linguistique de façon moderne. Des fiches pédagogiques permettant d'utiliser en classe les émissions de la chaîne et les contenus des rubriques de tv5monde.com (actualité, chanson, cinéma, cultures du monde...) peuvent être téléchargées gratuitement.



Depuis 2007, tv5monde.com propose une seconde rubrique pédagogique multimédia, « Apprendre le français ». Conçue pour des apprenants de français qui souhaitent perfectionner leurs connaissances et leurs acquis, tant adultes qu'adolescents, « Apprendre. tv » offre des activités interactives à partir de courtes vidéos. Des exercices autocorrectifs permettent aux internautes d'élargir leurs compétences en compréhension orale, acquisition ou révision de connaissances lexicales et grammaticales. Les exercices sont déclinés sous forme de collections thématiques : actualité, beaux-arts, découvertes, cultures francophones, gastronomie, métiers traditionnels, voyages, cinéma... Le dispositif est gratuit et accessible sans code.

Apprendre le français en ligne

<https://www.francisationaligne.gouv.qc.ca>

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec a lancé en 2008 un site de cours de français en autoformation pour les migrants. L'accès est gratuit mais soumis à une demande d'admission. De l'étranger, il faut détenir un Certificat de sélection du Québec (CSQ) délivré par le MICC depuis au moins deux mois.

Outils d'évaluation du niveau de maîtrise du français

Les outils du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)¹

Évaluation et certifications

Les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur proposent, via le CIEP, une large gamme de certifications en français langue étrangère (diplômes et tests) pour valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. L'offre, adaptée à tous les âges et tous les publics, est harmonisée sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le CECRL définit trois niveaux linguistiques de référence avec des compétences spécifiques pour chaque degré. Le **niveau A**, utilisateur élémentaire, est subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2). Le **niveau B**, utilisateur indépendant, est subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2). Quant au **niveau C**, utilisateur expérimenté, il est subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

Le Diplôme initial de langue française (DILF), le Diplôme d'études en langue française (DELFF) et le Diplôme approfondi de langue française (DALF) sont des diplômes indépendants, valables sans limitation de durée. Le Test de connaissance du français (TCF) mesure le niveau de français, langue générale, qui positionne les candidats sur l'un des six niveaux de l'échelle de compétences du CECRL. On ne peut donc pas échouer au TCF. La durée de validité du TCF est de deux années.

Diplôme initial de langue française (DILF; créé en 2006)

Le DILF valide un premier niveau de maîtrise du français (niveau A1.1.) pour toutes les personnes de nationalité étrangère et les Français non francophones, non titulaires d'un diplôme

1. Les données exploitées portent sur 2007 et 2008.



de l'enseignement secondaire français, âgés de plus de 16 ans. Les sessions d'examens sont organisées uniquement en France.

Depuis 2007, ce diplôme a été retenu par l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) pour évaluer le niveau acquis à l'issue des formations linguistiques offertes dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) des étrangers en situation régulière nouvellement arrivés en France. En métropole et dans les DOM-COM, le DILF est utilisé, hors du cadre du CAI, soit à l'issue de plans de formation départementaux ou régionaux, soit dans des centres de formation en français langue étrangère (exemples : alliances françaises de Cayenne, de Paris-Île-de-France, CILFA...). Le DILF est également proposé dans le cadre de dispositifs publics d'apprentissage du français pour les étrangers au sein de nombreux Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement – GRETA (Mayotte, Clermont-Ferrand, Villeurbanne...).

Les sessions DILF. Qui est candidat au DILF ?

En 2008, le nombre des candidats inscrits au DILF a connu une forte progression par rapport à 2007. Majoritairement des femmes, les candidats au DILF sont plutôt jeunes ; la classe d'âge la plus représentée est celle des 20-30 ans.

Les candidats obtiennent leur diplôme dans 91 % des cas. En moyenne, le taux de réussite des hommes est un peu plus élevé que celui des femmes. Ce sont les jeunes qui obtiennent les meilleurs résultats (le taux de réussite est de 96 % pour les 16-28 ans). Les candidats russes arrivent en tête (90,28 points sur 100).

Le DILF et les candidats des pays membres de la Francophonie

Les candidats des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie se retrouvent parmi les 15 nationalités les plus représentées : marocaine (14,5 %), tunisienne (2,7 %), française (2,4 %), vietnamienne (2 %), malienne (1,7 %), cambodgienne (1,5 %) et arménienne (1,3 %).

En termes de résultats, les candidats de nationalité française occupent la troisième place après les Russes et les Indiens, avec une moyenne de 83,69 points sur 100. Les Vietnamiens occupent la quatrième place, avec une moyenne de 82,81 points sur 100, les Tunisiens la septième, avec 78,75 points sur 100, et les Marocains la neuvième, avec une moyenne de 76,32 points sur 100.

Diplôme d'études en langue française et Diplôme approfondi de langue française (DEL F et DAL F ; créés en 1985)

Depuis le 1^{er} septembre 2005, le DELF et le DALF sont harmonisés sur les six niveaux de l'échelle de compétence en langues définie dans le Cadre européen commun de référence pour les langues. Le DELF se décline en quatre niveaux correspondant aux quatre premiers niveaux du Cadre, et le DALF en deux niveaux, correspondant aux deux niveaux les plus élevés : DELF A1 et DELF A2 pour les deux niveaux d'utilisateur élémentaire, DELF B1 et DELF B2 pour les niveaux d'utilisateur indépendant, DALF C1 et DALF C2 pour les deux niveaux d'utilisateurs expérimentés. Le candidat peut s'inscrire directement à l'examen de son choix.

Pour le DELF, il existe une version « tous publics », une version « junior » pour les adolescents en âge d'être scolarisés dans l'enseignement secondaire et une version « scolaire » lorsqu'un accord est passé avec les autorités éducatives.



Les examens sont placés sous l'autorité d'une commission nationale en France. Un conseil d'orientation pédagogique composé d'universitaires veille au suivi pédagogique des examens, et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) en assure la gestion à l'étranger grâce au relais des services de coopération et d'action culturelle français.

Les sessions DELF et DALF. Qui est candidat au DELF-DALF? Grandes tendances

1. Le nombre de candidats est en augmentation. Les six pays qui organisent le plus de sessions DELF-DALF sont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Corée du Sud et le Portugal. Pour 2008, le CIEP estime à environ 291 000 le nombre de candidats inscrits au DELF-DALF. Le nombre de candidats a augmenté de 16 % en 2007 et d'au moins 12 % en 2008.

2. La population qui s'inscrit au DELF-DALF tous publics est assez jeune, la moyenne d'âge étant de 25 ans, et 63 % des candidats sont des femmes. La moyenne d'âge diminue pour les candidats inscrits aux sessions « junior » (15 ans) et au DELF scolaire (15 ans et demi).

3. La répartition géographique des candidats est différente selon la déclinaison du diplôme. Pour les **sessions tous publics**, les cinq premiers pays représentés, hormis la France (8,02 %), sont l'Inde (7,11 %), le Mexique (5,25 %), la Corée du Sud (4,59 %), le Vietnam (4,18 %) et l'Espagne (3,84 %). En France, les ressortissants chinois sont les plus nombreux (15,51 %). Pour le **DELF junior**, les candidats sont, dans l'ordre, issus de Grèce (42,69 %), d'Allemagne (8 %), d'Espagne (7,30 %), de Suisse (6,71 %) et du Mexique (3,49 %). L'Allemagne, l'Italie, la France, la Malaisie et la Jordanie sont les cinq pays comptant le plus de candidats inscrits au **DELF scolaire**. Les nationalités les mieux représentées sont les nationalités allemande, italienne, malaisienne, roumaine et bulgare.

Résultats aux épreuves, grandes tendances

1. Le taux de réussite est élevé. Le taux de réussite aux examens du DELF et du DALF est supérieur à 50 %, quel que soit le niveau du diplôme. Plus le niveau est facile, plus le taux de réussite est élevé (sauf pour le niveau C2, qui connaît un taux de réussite élevé malgré sa difficulté). Les niveaux A1, B1, A2 et B2 sont les mieux réussis (taux de réussite de plus de 80 %, sauf pour le niveau B2 du DELF junior qui enregistre un taux de 58,85 %).

Globalement, le taux de réussite augmente en fonction de l'âge des candidats. Ce sont les candidats âgés de 45-49 ans qui obtiennent le meilleur taux de réussite au niveau C2, le niveau le plus difficile.

2. Le taux de réussite varie selon le pays d'inscription. Au DELF-DALF tous publics, l'Argentine, le Mexique et la Colombie obtiennent les meilleurs taux de réussite au niveau A. L'Italie obtient le meilleur taux de réussite au niveau C1 et la France obtient le meilleur taux de réussite pour le DALF C2. Quel que soit le niveau du DELF junior, c'est l'Allemagne qui obtient le meilleur ou un des meilleurs taux de réussite. Pour le DELF scolaire, l'Allemagne et l'Italie sont les deux pays qui comptabilisent le plus de candidats inscrits pour chaque niveau et leurs taux de réussite sont généralement les plus élevés.

Les candidats des pays membres de la Francophonie au DELF-DALF

La France comptabilise le plus grand nombre de candidats inscrits aux sessions DELF-DALF tous publics (8 % des candidats en 2007 et en 2008). Au DELF junior, la Grèce réalise le plus grand nombre d'inscriptions (44 % des inscriptions en 2008). Pour le DELF scolaire, la France est le seul pays membre de l'OIF qui est très bien placé : 6 % du total des inscriptions en 2007 et 8 % en 2008.

Parmi les pays qui ont connu une évolution positive du nombre de candidats inscrits au DELF-DALF ces deux dernières années figurent la Suisse (augmentation de 1188 candidats au DELF-DALF tous publics entre 2007 et 2008) et la Roumanie (750 candidats de plus en 2008 pour les examens de DELF scolaire).

En termes de réussite, les pays membres de l'OIF sont parmi les mieux placés aux examens, avec des taux compris entre 51,02 % (taux de réussite de la Grèce au niveau C1) et 91,36 % (taux de réussite de la Suisse au niveau B1).

Test de connaissance du français (TCF; créé en 2002)

Le TCF se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple de 80 items portant sur la compréhension écrite et orale ainsi que sur la maîtrise des structures grammaticales. Le TCF propose également deux épreuves complémentaires d'expression écrite (1 h 45) et orale (15 min). Les candidats au TCF reçoivent une attestation de résultats qui les positionne, en fonction de leurs scores, sur l'un des six niveaux (de A1 à C2) de l'échelle de compétences définie par le Cadre européen commun de référence. On ne peut donc pas échouer au TCF.

Depuis 2006, le TCF est également disponible sur ordinateur (TCF SO). Ces sessions informatiques ont regroupé, en 2007 et en 2008, environ 25 % du total annuel des candidats. Outre la modalité d'administration sur ordinateur, le TCF comprend plusieurs déclinaisons : le TCF tous publics; le TCF DAP (Demande d'admission préalable) pour les étudiants étrangers qui souhaitent intégrer un établissement d'enseignement supérieur français; le TCF RI (Relations internationales) destiné aux fonctionnaires internationaux et aux diplomates; le TCF Québec, réservé à l'usage exclusif des candidats déposant un dossier d'immigration dans un bureau d'immigration du Québec ou dans une délégation générale du Québec.

Le conseil scientifique comme le conseil d'orientation du TCF pour la DAP se réunissent une fois par an. Ces deux conseils ont vocation à suivre, orienter et valider les aspects pédagogiques, linguistiques et psychométriques du TCF.

Les sessions TCF. Qui est candidat au TCF? Grandes tendances

- Des candidats toujours plus nombreux. Les candidats au TCF toutes déclinaisons étaient 50 466 en 2008 contre 40 764 en 2007.
- Le TCF sur ordinateur (TCF SO) et le TCF Relations internationales (TCF RI) connaissent un succès croissant. En 2008, le TCF SO a augmenté de près de 80 % en nombre de candidats et de 70 % en nombre de sessions et le TCF RI de 70 % en nombre de candidats et de 230 % en nombre de sessions.
- Les pays phares pour l'organisation des sessions TCF, toutes déclinaisons confondues, sont l'Algérie, la France, la Chine et le Maroc. L'ensemble des déclinaisons du TCF n'est pas dispensé dans tous les centres et des spécificités se dégagent selon le pays : les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie) utilisent principalement le TCF DAP, tandis que le TCF RI est surtout utilisé en Belgique. De même, certains pays privilégient une modalité de passation plutôt qu'une autre : la Chine et l'Algérie utilisent ainsi quasi exclusivement la déclinaison TCF sur ordinateur.
- Les candidats au TCF, en proportion équivalente pour les deux sexes, sont majoritairement jeunes (la moyenne d'âge est de 23,6 ans).
- Les nations les mieux représentées sont la Chine, l'Algérie et le Maroc. La majorité des candidats a pour langue usuelle le chinois ou l'arabe.



Cette description concerne surtout les candidats des déclinaisons TCF tous publics et TCF SO. Les candidats au TCF DAP sont généralement plus jeunes (20 ans de moyenne d'âge). Les candidats au TCF RI comptent plus de femmes, sont plus âgés (27 ans en moyenne) et principalement européens. Pour le TCF Québec, on dénombre autant d'hommes que de femmes, la moyenne d'âge étant de 32 ans et les nations les plus représentées étant Israël et le Mexique.

Résultats aux épreuves, grandes tendances

1. Des résultats stables. En 2008, les résultats sont sensiblement équivalents à ceux des trois années précédentes, que ce soit pour le score global ou pour chacune des épreuves obligatoires. Les candidats obtiennent globalement un niveau B1 (utilisateur indépendant) aux épreuves obligatoires. Aux épreuves complémentaires, les résultats sont meilleurs en expression orale (B2 ou C1) qu'en expression écrite (B1 ou B2).

2. Les candidats originaires du Maghreb (en particulier du Maroc) obtiennent les meilleurs résultats.

Le TCF et les candidats des pays membres de la Francophonie

Les nationalités marocaine, tunisienne et vietnamienne se retrouvent parmi les principales nationalités des candidats au TCF (toutes déclinaisons confondues, les candidats étant 50 466 au total) en 2008, comme en 2007. Au TCF sur ordinateur, les candidats des pays francophones sont néanmoins peu nombreux (neuf candidats en 2008, dont sept de nationalité française et deux de nationalité vietnamienne).

Si pour la majorité des déclinaisons du TCF, les candidats francophones viennent plutôt des pays du Maghreb, pour le TCF Relations internationales les candidats sont principalement européens (polonais, ukrainiens, tchèques, autrichiens, belges, moldaves); les Canadiens représentent une faible proportion des candidats au TCF RI (0,6 % en 2008).

Les candidats du Maroc et de Tunisie (pays de naissance) obtiennent les meilleurs résultats aux épreuves obligatoires du TCF.

PAYS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE FIGURANT PARMI LES 20 PRINCIPAUX PAYS DE NAISSANCE DES CANDIDATS AU TCF (TOUTES DÉCLINAISONS)

Pays de naissance	Nombre de candidats inscrits en 2008	Pourcentage de candidats inscrits en 2008
Maroc (3 ^e rang)	7 021	13,9
Tunisie (4 ^e rang)	2 398	4,8
Vietnam (5 ^e rang)	1 388	2,8
Liban (13 ^e rang)	379	0,8
Maurice (17 ^e rang)	288	0,6
Madagascar (20 ^e rang)	271	0,5

Concernant les résultats, toutes déclinaisons confondues, les candidats venant du Maroc et de Tunisie obtiennent les scores les plus élevés : plus de 400 points sur 700 à chaque épreuve (compréhension orale, structure de la langue et compréhension écrite).

Autres tests

Test d'Abidjan (1994-1997)

Dans le souci de créer un instrument adapté à l'espace francophone du Sud, le test d'Abidjan (TA) a été lancé en 1994, à l'initiative de Robert Chaudenson.

Ce test, désigné également comme le « Seuil minimal individuel de compétence en français » (SMIC francophone), évaluait les éléments de compétence linguistique dont la possession pouvait permettre de considérer un locuteur comme francophone. Le TA était composé de quatre épreuves : compréhension orale, production orale, compréhension écrite et production écrite.

Cet outil, mis au point par une équipe de chercheurs du Nord et du Sud, s'adressait notamment à des locuteurs analphabètes mais maîtrisant le français oral, une situation assez courante dans les pays du Sud. Le test, libre d'usage et gratuit, a été utilisé dans de nombreux pays d'Afrique francophone, ainsi qu'en France et à Maurice. Le but du test était d'établir quels types généraux de compétences se dessinaient pour les sujets évalués, de définir les situations dans lesquelles se trouvaient ces locuteurs et les orientations qui se dégageaient pour une diffusion mieux adaptée et plus efficace de la langue française. Le test excluait les références culturelles pour n'évaluer que la maîtrise lexicale et grammaticale de la langue.

Test du PASEC

En Afrique francophone, on pratique également les tests de français élaborés par le Programme d'analyse des systèmes éducatifs des États et gouvernements membres de la CONFEMEN – Conférence des ministres de l'Éducation ayant le français en partage (PASEC). Créé en 1991, le PASEC évalue les acquis scolaires de l'enseignement primaire, son objectif étant d'émettre des pistes de réflexion destinées à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous. Son test n'est pas véritablement un test de niveau de connaissance de la langue, mais plutôt d'évaluation de la qualité du système scolaire.

Le principe de base de la méthodologie du PASEC consiste à tirer parti de la variété des situations scolaires pour identifier les facteurs de performance du système éducatif à travers la mesure de la progression des élèves sur l'année, ce qui implique d'avoir une mesure du niveau des acquis des élèves en début (pré-test) et en fin d'année scolaire (post-test). Les acquis des élèves sont mesurés en français (et/ou langue nationale si celle-ci est langue d'enseignement) et en mathématiques (acquis fondamentaux du primaire). Le protocole d'enquête prévoit le recueil simultané d'un certain nombre de données contextuelles, d'ordre institutionnel, social, économique et culturel. Dans l'explication des performances scolaires des élèves, ces données sont censées permettre de séparer les effets dus au milieu de ceux dus au contexte pédagogique et de cibler les éléments (pédagogiques, organisationnels et matériels) sur lesquels agir pour rendre l'apprentissage plus efficace (dans un contexte où tous les élèves n'ont pas encore accès à l'école et où les ressources financières sont rares).

Test de français Laval-Montréal (TFLM)

Le test de français Laval-Montréal (TFLM) permet de vérifier les connaissances fondamentales de langue française (grammaire, syntaxe et vocabulaire). Le temps alloué pour répondre au TFLM, une fois les consignes données, est de 90 minutes. L'épreuve comporte 66 questions à choix multiple, chaque question valant 1 point. Selon les programmes, une rédaction peut être exigée, comme volet complémentaire du test (durée : une heure). Le candidat en est avisé au moment de la convocation. La note de passage est fixée à 75 %, permettant de répondre aux exigences des programmes universitaires.



Le TFLM est destiné aux candidats qui s'inscrivent à un baccalauréat (correspondant au niveau licence en France) à l'Université de Montréal.

Test de français international (TFI)

Le TFI évalue l'aptitude à communiquer en français dans un contexte professionnel ou dans des situations de communication internationales. Test standard, composé uniquement d'un système de questions à choix multiple, le TFI veut offrir une mesure objective, externe aux universités et écoles de langues, mais il est surtout dédié à ceux qui veulent travailler.

Le test est composé de 180 questions à choix multiple, il dure 1 h 50 et se déroule en deux parties : compréhension orale et compréhension écrite.

Le TFI n'est pas un examen sanctionné par une réussite ou un échec, mais un test de niveau qui mesure et valide les compétences acquises sur une échelle continue allant de 0 à 990 points. Les résultats sont communiqués rapidement (entre 24 heures et 10 jours suivant les formules et les pays). Le candidat reçoit un certificat officiel ou une attestation.

Le test TFI est un produit de Educational Testing Service (ETS), groupe dont le siège est à Princeton (États-Unis), chef de file dans la conception de tests psychométriques tels que le SAT, le TOEFL et le TOEIC (tests évaluant le niveau d'anglais).

Des sessions publiques, ouvertes à tous, ont lieu régulièrement dans les centres ETS et dans le monde. Le TFI peut également être passé sur demande en entreprise et dans les établissements d'enseignement supérieur non agréés.

Test de français langue seconde au Canada

Le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC), organisme normatif fédéral, met à la disposition de la communauté des professionnels de français langue seconde¹ (FLS) un instrument d'évaluation de la maîtrise du FLS destiné aux nouveaux arrivants, aux immigrants et à tout apprenant adulte. L'instrument porte le nom de Batterie de tests de classement aux niveaux de compétence linguistique canadiens (BTC-NCLC). La BTC-NCLC mesure l'expression orale, la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite selon les niveaux 1 à 9 des NCLC, niveaux correspondant aux stades débutant et intermédiaire.

D'autre part, le CNLC met à la disposition des immigrants désireux de s'installer au Canada et d'évaluer eux-mêmes leur maîtrise du français langue seconde l'Autoévaluation en ligne (NCLC-AEL)².

Tests de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)

Le **Test d'évaluation de français (TEF)** est un instrument de référence internationale destiné à mesurer le niveau en langue française des personnes non francophones. Le candidat est évalué sur une échelle de sept niveaux qui s'étendent du niveau 0+ (capacités les plus élémentaires) au niveau 6 (maîtrise complète). Cette échelle renvoie aux six niveaux de compétences A1 à C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (CECRL) et aux 12 niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC). Le TEF évalue avec 150 questions (épreuves obligatoires d'une durée de 2 h 10) le niveau de connaissances et de compétences en compréhension écrite, compréhension orale et lexicale et structure. Les candidats peuvent aussi passer des épreuves facultatives d'expression écrite et d'expression orale. Le TEF est

1. Ni langue maternelle, ni langue étrangère, le français langue seconde bénéficie d'un statut privilégié et représente la deuxième langue la plus importante pour le locuteur (langue de scolarisation, par exemple).

2. www.nclc-ael.ca.



également disponible en version électronique (e-TEF), version qui permet aux candidats d'obtenir leurs résultats en temps réel.

Le TEF est utilisé pour évaluer le niveau de français dans le cadre d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France, ainsi que dans le cadre d'un dépôt de dossier auprès du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada ou d'un dépôt de dossier auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Il peut aussi être utilisé par les entreprises dans le cadre de leurs recrutements.

Les **Diplômes de français professionnel de la CCIP** sont réservés aux candidats dont le français n'est pas la langue maternelle. Ce sont des examens pratiques qui évaluent la compétence de communication écrite et orale en français dans les principales situations de la vie professionnelle à des niveaux différents.

Il existe plusieurs versions des diplômes de français professionnel : deux diplômes de français professionnel généralistes (DFP A2 et le DFP B1), trois diplômes de français professionnel dans le domaine des affaires (DFP Affaires au niveau B2, C1 et C2 du CECRL) et cinq diplômes de français professionnel dans des domaines de spécialité (DFP Secrétariat niveau B1, DFP Secrétariat niveau B2, DFP Tourisme et hôtellerie niveau B1, DFP Scientifique et technique niveau B1, DFP Médical niveau B2, DFP Juridique niveau B2).

Glossaire

A1, A2, B1, B2, C1, C2

L'échelle globale des niveaux communs de référence définit les compétences attendues des utilisateurs élémentaires (A1 et A2), indépendants (B1 et B2) et expérimentés (C1 et C2).

En savoir plus : http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/levels.html.

AUF

L'Agence universitaire de la Francophonie est un opérateur de la Francophonie institutionnelle. Partenaire des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont choisi le français comme langue d'enseignement, elle propose plusieurs programmes de coopération visant notamment à soutenir la recherche et l'enseignement en français.

En savoir plus : <http://www.auf.org/> et voir la carte « Se former et chercher en français (enseignement supérieur) » en annexe de cette partie.

CECRL

Le Cadre européen commun de référence pour les langues fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et professionnelle. Il est de plus en plus utilisé pour la réforme des curricula nationaux et par des consortia internationaux pour la comparaison des certificats en langues.

Cet instrument décrit aussi complètement que possible toutes les capacités langagières, tous les savoirs mobilisés pour les développer et toutes les situations et domaines dans lesquels on peut être amené à utiliser une langue étrangère pour communiquer.

En savoir plus : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_fr.asp.

DELF-DALF

Les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur proposent une gamme de certifications en français langue étrangère (diplômes et tests) pour valider les compétences en français. Elle est harmonisée sur l'échelle à six niveaux du Cadre européen



commun de référence pour les langues. Les diplômes sont indépendants et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières. Ils sont valables sans limitation de durée. Ces certifications sont internationalement reconnues et présentes dans plus de 1 000 centres d'examen répartis dans 164 pays.

DEL F : Diplôme d'études en langue française

- DELF tous publics : pour tous publics.
- DELF Prim : pour enfants âgés de 8 à 12 ans, scolarisés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- DELF junior et scolaire : pour adolescents dans l'enseignement scolaire.
- DELF Pro : diplôme avec une « option professionnelle » pour personnes ayant pour objectif une insertion ou une promotion professionnelle en France ou en milieu francophone.

DALF : Diplôme approfondi de langue française

Pour adultes en situation universitaire ou professionnelle.

En savoir plus : <http://www.ciep.fr/delfdalf/>.

DDiFOS

Le Diplôme de didactique du français sur objectifs spécifiques de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris s'adresse aux formateurs de français langue étrangère visant la conception et l'animation de programmes d'enseignement de français sur objectifs spécifiques (FOS) et/ ou dans un domaine de spécialité.

En savoir plus : <http://www.fda.ccip.fr/formations/formations-de-formateurs-missions-d-expertise-pedagogique/ddifos>.

IFADEM

L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres, créée en 2008 et copilotée par l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie, se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français. Ce projet est destiné à des instituteurs en formation continue, prioritairement en poste dans des zones rurales.

En savoir plus : <http://www.ifadem.org/>.

LV1, 2, 3

Langue vivante introduite dans l'enseignement dans un premier, deuxième ou troisième temps. Elle peut être optionnelle ou obligatoire.

TCF

Le Test de connaissance du français émane du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français. Il est décliné en quatre versions : pour le public général, pour les étudiants et futurs étudiants, pour un public lié aux organismes internationaux et pour les candidats à l'immigration au Québec. Il permet d'apprécier le niveau de maîtrise du français des candidats.

En savoir plus : <http://www.ciep.fr/tcf/>.

TEF

Le Test d'évaluation de français est conçu et diffusé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il existe également le TEFAQ : Test d'évaluation de français adapté au Québec.

En savoir plus : http://www.fda.ccip.fr/tef/descr_tef.



Espace IFADEM d'Abomey, Bénin, inauguré en septembre 2009 par Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, et Yayi Boni, président de la République du Bénin.



CHAPITRE

Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires¹

L'importance de la prise en compte de la langue première de l'enfant et du contexte socio-linguistique dans les curricula fait l'unanimité dans le monde des didacticiens, notamment ceux œuvrant sur les problématiques de l'éducation dans les États du Sud. On y voit là une des conditions de développement harmonieux de l'enfant des points de vue identitaire, cognitif et linguistique, d'autant plus lorsqu'il s'agit de sociétés diglossiques², où la langue de la maison est dénigrée par rapport à une langue de prestige, une langue haute, au statut social élevé. Les grandes références en la matière que sont les travaux de J. Cummins (1979) et ceux de J. Hamers et M. Blanc (1989) sont toujours d'actualité et continuent d'être enrichies, de colloques en publications. De nombreux pays du Sud, dont ceux qui nous intéressent ici, à savoir ceux qui ont opté pour l'enseignement du français à leurs futurs citoyens dès les débuts de la scolarité fondamentale, ont officiellement fait ce choix.

Pour autant, dans ces mêmes pays, les bilans des réformes éducatives en faveur d'un bilinguisme incluant la langue 1 (L1) demeurent dans l'ensemble encore insuffisants. Certes, on ne peut ignorer les catastrophes naturelles qui n'ont de cesse de dévaster nombre d'entre eux (comme en témoigne le bouleversant tremblement de terre, suivi d'inondations, qui a frappé Haïti en janvier 2010). On ne peut non plus mésestimer la carence de moyens matériels avec laquelle doivent composer les gouvernements pour piloter leurs politiques éducatives, et plus encore les acteurs de terrain qui tentent vaillamment de « faire avec »³. Pour autant, tout cela ne peut occulter le fait que la « chose éducative »⁴, et plus exactement la didactique des langues premières et secondes, c'est-à-dire le socle de la scolarité dans ces pays, présente encore d'importantes failles internes. En effet, il ne suffit pas de décréter officiellement qu'il est primordial de prendre en compte les compétences linguistiques « originelles » de l'élève, de chercher à valoriser son bagage identitaire et culturel pour que cela devienne nécessairement un atout pour lui dans l'apprentissage d'une langue seconde. Comme l'a relevé récemment, à ce propos, B. Maurer, « alors que les institutions internationales mettent

1. Article rédigé par Évelyne Adelin.

2. Diglossie : situation de bipolarité linguistique, les locuteurs pratiquant deux langues à fonctions et statuts différents.

3. Cf., entre autres, A.-M. d'Ans, 2007.

4. M. Constant, 2007, p. 127.



l'accent sur la nécessité de scolariser dans la langue des apprenants avant de passer à l'étude de/dans une langue seconde, alors que les États s'engagent de plus en plus dans cette voie, les réponses didactiques proposant une articulation des deux systèmes linguistiques sont peu nombreuses¹. En d'autres termes, si l'on a bien répondu à la question du « pourquoi », celle qui lui fait suite et qui reste tout aussi primordiale, le « comment », est demeurée négligée jusqu'alors. Au niveau officiel, les États du Sud ont en effet, dans l'ensemble, admis l'importance de s'appuyer sur les acquis en L1 pour favoriser l'apprentissage de L2, mais il semble aussi qu'ils n'aient pas suffisamment réfléchi aux conditions d'imbrication des deux plates-formes, c'est-à-dire aux ponts stratégiques et pédagogiques que l'enseignant pourrait utiliser pour permettre/optimiser ce passage d'une langue à l'autre. Pour autant, les choses pourraient être sur le point d'évoluer...

Loin de venir alourdir la description, déjà suffisamment détaillée, des déboires des premières (et longues) expériences de prise en compte de la L1 dans les États du Sud, cet article se donne pour but de faire le point sur deux nouvelles propositions d'approches didactiques préconisées au niveau de l'école fondamentale : la **didactique intégrée des langues** et la **didactique adaptée du français**. Deux contextes sociolinguistiques différents serviront d'exemples dans cette étude comparative : celui des Haïtiens, qui parlent un créole à base française donc structurellement proche du français, et celui des Maliens, qui usent principalement du bambara, langue nationale africaine n'ayant aucun rapport de parenté avec la langue-cible.

Une description succincte des modalités de l'enseignement « bilingue » en Haïti et au Mali, ancrées pour la première dans le sillon de la réforme Bernard et pour la seconde dans celui de la pédagogie convergente, nous permettra de broser la situation actuelle des deux cas étudiés. À partir de là, nous tenterons de comprendre le fondement des deux « nouvelles » pistes didactiques prônées, de repérer leurs apports, mais également leurs limites, afin de voir en quoi ces réponses apportent des alternatives dans la (ou les) didactique(s) du français qui nous intéresse(nt). Enfin, une analyse de publications, qu'on peut inscrire dans la didactique intégrée d'une part et la didactique adaptée d'autre part, nous permettra de juger de la mise en application des théories.

■ Quelques éléments de contexte

Présentation générale

Haïti est un pays officiellement bilingue. L'article 5 de la Constitution de 1987 a ajouté le créole comme langue officielle à égalité avec le français, qui occupait seul ce statut depuis 1918. Dans les faits, si tous les Haïtiens parlent et comprennent le créole, selon les meilleures estimations, moins de 15 % d'entre eux seraient « bilingues » créole-français, et ce, même si les secteurs de l'administration, de la justice, de l'école et plus globalement de l'écrit et du formel continuent de faire une place prépondérante au français.

Le Mali est un pays multilingue où l'on peut entendre parler près d'une cinquantaine de langues africaines et le français. Le gouvernement ne reconnaît cependant, à côté du français,

1. B. Maurer, 2007 b, p. 173.



la langue officielle, que 13 langues nationales². Si le bambara est la langue véhiculaire la plus utilisée (les trois quarts de la population la parlent ou la comprennent; G. Dumestre, 1998), les enfants évoluent souvent dans un univers oral où se côtoient plusieurs langues africaines. En revanche, peu de Maliens sont véritablement francophones alors même que, comme en Haïti, la maîtrise de la langue française est largement «révérée» comme une condition *sine qua non* d'ascension sociale.

La réforme Bernard et la pédagogie convergente³

L'objectif de cette étude n'est pas d'analyser les fondements théoriques des deux grandes «révolutions» linguistico-éducatives que sont la réforme Bernard et la pédagogie convergente lancées à la fin des années 1970, respectivement dans les écoles fondamentales⁴ d'Haïti et du Mali. Nous nous limiterons à rappeler que, pour le Mali comme pour Haïti, l'introduction non concertée des principes de ces réformes dans des écoles expérimentales a été un tournant officiel dans le domaine de la didactique des langues. On y reconnaissait, en effet, que le créole, d'un côté, et les langues nationales, de l'autre, pouvaient à présent jouer un rôle de tremplin dans l'enseignement du français et améliorer ainsi un système éducatif qui, jusqu'alors «élitiste», francophone «unilingue» et hostile à l'emploi de la L1 en son sein, avait engendré de mauvais rendements.

Malgré les autres réformes et décrets qui ont suivi⁵, le même précepte général est resté officiellement en vigueur dans les deux pays : les apprentissages de base doivent se dérouler dans la L1 des enfants à laquelle est octroyé le statut de langue enseignée et langue d'enseignement. Les enfants apprennent à lire et à écrire en créole et en bambara, tout en développant également dans cette langue leurs compétences orales. Le français est considéré comme langue seconde et est introduit petit à petit, tout d'abord à l'oral comme matière (expression et compréhension), pour devenir progressivement médium d'enseignement et langue de l'écrit. Le décalage dans l'introduction du français est censé permettre à l'enfant d'opérer un transfert de ses acquis en L1 lors de son apprentissage du français écrit, après le développement et la consolidation des compétences «communicatives» indispensables à cette transition, dans la L1 à l'oral et à l'écrit, et en français oral. La priorité est théoriquement donnée, en Haïti comme au Mali, à une pédagogie active.

Ces deux réformes, dont les avantages ont été peu ou mal perçus, n'ont pas recueilli une adhésion massive de la population, ni obtenu de soutien clair de la part des politiques. En termes d'application, pour les mêmes raisons, elles ont été irrégulièrement suivies en fonction des écoles, voire des classes, entraînant des disparités de pratiques sur tout le territoire⁶.

2. Le bambara (ou bamanankan), le bobo, le bozo, le dogon, le hasanya, le kasonkan, le madenkan, le maninkakan, le peul, le sénoufo-minianka, le soninké, le songhaï et le tamasheq.

3. La réforme Bernard a été lancée en 1979 par Joseph Bernard, alors ministre de l'Éducation dans le gouvernement de «Baby Doc», J.-C. Duvalier. La pédagogie convergente a été vulgarisée par le Belge Michel Wambach et le CIAVER (Centre international audiovisuel d'études et de recherches), et appliquée pour la première fois sur le sol africain, au Mali, en 1979.

4. Mali et Haïti dénomment «école fondamentale» les premiers cycles de la scolarité, d'une durée de neuf ans. On compte trois cycles, de quatre, deux et trois ans, pour Haïti, et deux cycles, de six et trois ans, pour le Mali.

5. La réforme de 1987-1988 en Haïti, la réforme scolaire de 1994 (NEF) ou encore le PRODEC en 1999 au Mali.

6. En 2003-2004, seules 20 % des classes maliennes appliquaient la pédagogie convergente.





CHAPITRE 2

Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires

Dès lors, loin des politiques éducatives unifiées pensées pour chacun de ces deux pays, on constate en l'état actuel des choses que l'introduction de la réforme Bernard et la pédagogie convergente ont entraîné une situation éclatée, voire anarchique, où différentes sortes d'enseignements bilingues, avec plus ou moins de L1, côtoient toujours des enseignements monolingues en français, dans une logique majoritairement tributaire des bailleurs de fonds internationaux et des initiatives privées locales¹ (M. Constant, 2007; T. Tréfault, 2005).

De nombreux bilans ont été effectués à propos de ces réformes (M. Saint-Germain, 1997 ou T. Tréfault, 1999). Nous n'en retiendrons ici que l'essentiel pour notre étude, à savoir qu'en dépit des objectifs généraux louables qui sous-tendent la prise en compte de la L1 des enfants dans l'apprentissage du français, le rôle de tremplin attribué à la L1 n'est guère assuré dans les écoles qui pratiquent un enseignement « bilingue » et l'apprentissage des langues est même souvent perturbé. Plusieurs causes, communes au Mali et à Haïti, sont avancées à cela² et s'accumulent plus ou moins selon les écoles. Si l'on écarte l'insuffisance de ressources et de moyens humains et matériels, on constate, à la base, un réel déficit dans la formation des enseignants à la pédagogie bilingue (voire à la pédagogie « tout court ») et, par là même, à son application. Les pratiques se restreignent dans le meilleur des cas à un enseignement de L1 et L2 selon des méthodologies normatives axées avant tout sur l'écrit et suivant une démarche parallèle, sans réelle « jonction » entre les langues ni exploitation des acquis en L1 pour atteindre L2. En réalité, comme la majorité des bilans le constate, l'épine se situe bien en amont de la formation des enseignants. La mise en place de la réforme Bernard et de la pédagogie convergente n'a en effet été accompagnée d'aucune réelle réflexion didactique ni pédagogique sur l'articulation des langues 1 et 2³. Les stratégies devant permettre le transfert effectif des compétences de L1 vers L2 n'ont pas été clairement posées. De fait, en l'état actuel des choses, il n'existe pour l'application de ces réformes aucun manuel véritablement satisfaisant dans cette optique, ni pour le formateur d'enseignant, ni pour l'enseignant, ni pour l'élève, qui permette de passer par L1 pour arriver à L2. En dépit de la dénomination de la réforme malienne, nulle « convergence » linguistique n'est véritablement proposée au Mali, ni du reste en Haïti.

Récemment deux pistes visant à remédier à ce manque de jalons et de « convergence » ont été proposées pour les contextes malien et haïtien.

1. Sous l'influence des programmes de relance de l'éducation qu'ont contractés les deux pays avec des bailleurs de fonds internationaux, de nombreux efforts ont été consentis ces dernières années pour améliorer l'enseignement de base, notamment en termes d'infrastructures et d'effectifs. Toutefois, les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs sont encore loin d'être atteints (G. Dumestre, 2000; M. Constant, 2007). L'offre du système éducatif reste soumise à de grandes disparités, notamment entre les villes et les campagnes, et demeure surtout l'apanage du secteur privé, en dépit des engagements pris officiellement par les gouvernements.

2. Pour ne citer que quelques travaux et comptes rendus relativement récents : pour le Mali : C. Noyau (2009), B. Maurer (2004, 2007 a), T. Tréfault (1999; 2005), I. Skattum (2000), S. Traoré (2000), S. Kané (2000); pour Haïti : Y. Dejean (2001), R. Chaudenson (2006), A. Valette (2008), M. Constant (2007), D. Cothière-Robert (2007). Des documents audiovisuels en présentent aussi certains aspects (cf. Aide et action).

3. Les mêmes problèmes se retrouvent également dans différentes zones d'Afrique subsaharienne (M. Daff, 2005), mais aussi dans d'autres zones créolophones qui ont misé sur la prise en compte de la L1 pour améliorer l'appropriation de L2 (R. Chaudenson, 2007).





■ La didactique intégrée des langues et la didactique adaptée du français

La didactique intégrée des langues

La première proposition, la didactique intégrée des langues, concerne le Mali. Elle s'inscrit directement dans le sillon des idées clés lancées en 1980 par E. Roulet pour la didactique des langues, et qu'on retrouve de manière plus large dans l'approche par compétences pour laquelle le Mali, à l'instar de nombreux pays de l'Afrique subsaharienne, a opté lors de la récente politique de réforme des curricula de son système éducatif (D. Georgescu et *al.*, 2008).

L'idée d'une didactique intégrée des langues n'est pas spécifique au Mali. En Europe également, dans le cadre des travaux autour du CECRL⁴ (Conseil de l'Europe, 2001), au Brésil, dans le projet de « bivalence » (M. Cerdan, 2001; C. Leite Prado et *al.*, 2001), ou encore au Maghreb (M. Miled, 2005), par exemple, lorsqu'il est question d'enseignement des langues, les mêmes principes regroupés sous le terme « intégration » semblent sous-tendre les propositions didactiques. Les maîtres mots reviennent dans les diverses argumentations : décroisement des apprentissages, transversalités des savoirs et des compétences entre matières (notamment entre les « cours » de langue maternelle et de langue(s) étrangère(s)), au travers de la mise en place de stratégies globales d'apprentissage et d'enseignement, à l'exemple de la définition que tente de résumer M. Cavalli (2006, p. 22) :

« Si l'on se réfère à des définitions largement admises, le mot "intégration" renvoie à un processus qui se démarque de la simple opération d'ajout et de juxtaposition d'éléments. Il s'agit d'un processus de systématisation, de mise en cohérence d'éléments et, de façon plus dynamique, de création de synergies entre eux. Le résultat de l'intégration n'est pas la somme des différents éléments, mais un tout organique, systémique, structuré et cohérent. [...] Dans ce type d'enseignement, il est donc important d'assumer une conception holistique⁵ des savoirs, des disciplines scolaires, des langues, des compétences dans les diverses disciplines, qui puisse permettre de prendre en compte l'apprenant, sa complexité à lui et la complexité des processus cognitifs que nous sollicitons chez lui par l'enseignement en deux langues. Cette conception holistique ne coïncide nullement avec une homogénéisation, une indifférenciation ou une harmonisation forcée des savoirs : bien au contraire, elle prend en compte autant les transversalités que les spécificités des disciplines. Et elle peut trouver sa traduction concrète dans diverses formes et modalités d'intégration. »

En d'autres termes, dans le cadre de l'approche par compétences, la didactisation de la L1 et celle de la langue étrangère (LE) ou L2, bien que devant rester spécifiques à chaque langue, doivent dorénavant être pensées de manière conjointe, s'étayant l'une et l'autre, dans une optique contrastive mais complémentaire, qui cite les modalités de réalisation de la didactique intégrée des langues (selon M. Cavalli, 2005). Le but est de rapprocher, d'harmoniser les enseignements de langues, de manière à pouvoir créer des ponts entre eux, au niveau de la terminologie choisie,

4. Cadre européen commun de référence pour les langues.

5. Holistique : qui prend en compte les phénomènes dans leur totalité.





CHAPITRE 2

Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires

des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, des types de supports utilisés, mais également au niveau des éléments linguistiques à enseigner. Sur le terrain, cette « jonction » passe notamment par le recours à la L1 qui n'est plus ignorée ou stigmatisée comme source d'interférences¹ mais, au contraire des méthodes traditionnelles, réhabilitée pour participer à la réflexion métalinguistique dans l'apprentissage de la langue-cible. En sensibilisant l'apprenant aux points communs et aux différences entre sa L1 et la LE, on cherche à favoriser des éclairages réciproques et, par là même, à encourager et faciliter les transferts et la consolidation de connaissances et de compétences. En résumé, selon M. Cavalli, deux principes sont primordiaux à l'intégration des langues. Tout d'abord, celui « d'anticipation » :

« Au point de vue didactique, ce principe se traduit, tout d'abord, dans la conscience que l'enseignant d'une langue a du fait qu'il est en train de mettre en place des connaissances, des compétences et des stratégies sur lesquelles les enseignants des autres langues pourront s'appuyer parallèlement ou par la suite : en d'autres termes qu'il est en train de préparer, dans une langue, le terrain pour des apprentissages parallèles ou futurs dans les autres » (M. Cavalli, 2005).

Le deuxième principe est celui de « rétroaction » :

« Le principe de rétroaction agit dans la direction exactement opposée : cognitivement, dans l'optique de Vygotsky, toute acquisition linguistique successive en L2 ou LE est censée avoir un effet de restructuration ou, tout au moins de "révision", dans le sens d'une "vision" autre, plus approfondie, des connaissances préalablement acquises en L1. Au plan didactique, ce principe se traduit non seulement par un rappel (devant induire un transfert) des connaissances, des compétences et des stratégies acquises dans une langue sur lesquelles il s'agit de fonder le processus d'acquisition dans les autres, mais aussi par la prise en compte des modifications (systémiques, perceptives ou autres) que ces nouvelles acquisitions peuvent avoir sur les langues précédemment acquises : qu'il s'agisse de déstabilisation cognitive et de restructuration des systèmes ou de simple prise de conscience de certains phénomènes passés jusqu'alors inaperçus » (M. Cavalli, 2005).

B. Maurer, enseignant-chercheur à l'Université Montpellier 3, détaché deux années (2003-2005) auprès du ministère des Affaires étrangères du Mali pour travailler notamment à l'élaboration du nouveau curriculum bilingue de l'enseignement fondamental, se positionne fortement dans ces perspectives. S'il ne renie pas le cadre méthodologique de la pédagogie convergente, malgré de vives critiques quant à ses fondements linguistiques et à son application (B. Maurer, 2007 a et 2007 b), il propose de profiter de la généralisation envisagée du curriculum bilingue à toutes les écoles fondamentales du pays pour repenser la gestion de l'enseignement des langues dans une perspective « intégrée » dès les débuts de la scolarisation. Plus précisément, sa mission sur le terrain malien a consisté à prendre à bras-le-corps le problème, jusqu'alors évincé par la pédagogie convergente, du passage des langues nationales au français, en termes de contenu et de stratégies didactiques, dans les premières années de l'école fondamentale.

1. Dans la tradition scolaire d'enseignement d'une langue étrangère, héritée notamment de la méthode directe et de la linguistique contrastive, l'« intrusion » de la L1 dans le processus d'enseignement/appropriation de la L2 est fortement stigmatisée. On reste dans une perspective monolingue, où le seul intérêt de la comparaison éventuelle avec L1 se restreint bien souvent à l'explication des « fautes » et « interférences » commises par l'élève, « forcément » issues d'interactions entre le système linguistique de L1 et celui de L2.





B. Maurer prône ainsi le fait que la didactisation de la L1 doit être construite en fonction de celle de la L2 et réciproquement et non de manière parallèle, comme c'était le cas dans les directives de la pédagogie convergente. Le but est notamment d'opérer une véritable « convergence » entre les deux systèmes linguistiques. Les progressions des enseignements dispensés en langue nationale doivent ainsi préparer à la maîtrise du français et, par là même, faire écho aux éléments linguistiques qui vont devoir être enseignés ultérieurement en français (principe d'anticipation de M. Cavalli). Mais B. Maurer ne perd pas de vue le fait que ces enseignements, menés dans une perspective globale, doivent aussi respecter les spécificités de chaque langue et les héritages culturels. L'analyse des composantes pragmatiques et discursives des contes bambarophones et francophones, par exemple, doit selon lui être abordée dans leurs versions originales afin d'amener l'élève, par un travail comparatif, à repérer les caractéristiques propres à chaque langue. Une large part des préconisations de B. Maurer repose également sur la mobilisation des éléments linguistiques communs aux deux langues, selon une progression qui débute en L1 et qui, s'enchaînant à celle prévue en français, permettra à l'élève de mobiliser plus aisément les acquis en L1 pour les transférer en L2. B. Maurer donne ainsi pour le lexique l'exemple de procédés de composition et de dérivation lexicales qui existent dans les deux langues et qui peuvent faire l'objet de comparaisons métalinguistiques. Il citera aussi l'exemple plus problématique de la notion de genre grammatical qui, bien que n'existant pas en bambara, peut être exploitée dans un enseignement raisonné, amorcé en L1 à partir de la notion de sexe (mâle-femelle) présent dans la culture mandingue. En écho par ailleurs aux perspectives de bi- ou plurilinguisme fonctionnel, chères au CECRL, à savoir comme le rappelle S. Wokusch (2007), « qu'un citoyen "plurilingue" ne maîtrise pas toutes ses langues au même degré et développera des compétences fonctionnelles correspondant à ses besoins », B. Maurer définit également les actes de langage sociaux selon lesquels devraient découler les éléments grammaticaux et lexicaux à enseigner aux enfants maliens au cours des première et deuxième années de français oral, dans le cadre d'un bilinguisme transitionnel (ex : « Actes sociaux : saluer (les adultes, le groupe), remercier, accepter, refuser ; actes de demande : exprimer un besoin, demander une autorisation, demander un objet [...] », B. Maurer, 2007 a, p. 155). Selon lui, les enfants maliens n'ont pas vocation à user du français dans des situations de communication courante telles qu'enseignées généralement en FLE. Le français utilisé par ces élèves leur sera avant tout utile pour acquérir des savoirs scolaires et répondre aux exigences académiques. Le type de français langue seconde à enseigner, les besoins langagiers sur lesquels fonder et faire progresser l'enseignement doivent donc, selon B. Maurer, s'inscrire dans cette optique fonctionnelle et reposer sur des actes de langage précis qui présenteront l'avantage d'être du français authentique que les élèves vont entendre et devoir réellement réutiliser. L'utopique visée d'un bilinguisme « équilibré » voulu dans la pédagogie convergente (l'enfant est censé développer des compétences identiques à celles de deux monolingues « natifs » de chaque langue) est dorénavant abandonnée.

La didactique adaptée du français

La seconde proposition, la didactique adaptée du français, n'a pas non plus été élaborée spécifiquement pour le terrain haïtien, mais plus largement, pour tous les terrains créolophones dont le créole entretient un lien de parenté avec la langue enseignée à l'école (créole réunionnais-français, créole cap-verdien-portugais, créole seychellois-français, etc.).





CHAPITRE 2

Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires

R. Chaudenson, à l'origine de cette piste, y voit, en effet, la possibilité de mettre en place une stratégie didactique et une « tactique » pour l'enseignement de la langue-cible à l'oral, basées sur la proximité génétique et structurelle entre la langue première des enfants et cette langue-cible, dès les débuts de la scolarité. L'objectif poursuivi est « de fonder pour l'essentiel, la nouvelle didactique proposée sur les aspects linguistiques », de façon « raisonnée » et « systématique » (R. Chaudenson, 2007, p. 66), en mettant à profit l'histoire du processus de créolisation au cours duquel la langue seconde, le français oral dans le cas d'Haïti, a joué un rôle majeur puisqu'elle a servi de base à la formation des créoles :

« Pour user d'une métaphore (inexacte mais parlante comme toute métaphore!) enseigner le français à un enfant créolophone haïtien ou le portugais à un enfant créolophone cap-verdien reviendrait donc à faire accomplir, individuellement mais dans le sens inverse, le parcours linguistique qui a été celui de la formation de leur créole au cours de son histoire.

La réflexion première doit donc s'établir à la fois sur les langues de départ [...] et la langue-cible, car les éléments à enseigner [...] devront être déterminés en fonction de la langue première des enfants, étant entendu que les créoles résultent de l'appropriation et de la restructuration de variétés populaires et "ordinaires" des langues européennes » (R. Chaudenson, 2006).

Si le bilinguisme « équilibré », prôné également par la réforme Bernard, n'est plus non plus d'actualité, il n'est nullement question ici d'envisager le contact de deux didactiques (celle de L1 et celle de L2), comme le fait la didactique intégrée des langues. On reste uniquement centré sur la didactique de L2, dans laquelle on se conforme à une progression d'enseignement/apprentissage dépendante des caractéristiques linguistiques de L1 et qui se dirige du connu vers l'inconnu. Cette progression a pour point de départ les éléments structurels (lexicaux, phonétiques, grammaticaux, etc.) communs à l'oral aux deux langues, sur lesquels sont greffés, petit à petit et de manière consciente et programmée, les éléments « discordants ». Cette option est censée contribuer à réduire la surcharge cognitive importante et peu rentable que provoquent les méthodes traditionnelles d'enseignement de la langue-cible dans les aires créolophones. En effet, déplore R. Chaudenson, dès les premières leçons de français, l'enfant créolophone est actuellement confronté à un système linguistique dont les éléments lui sont enseignés de manière « délibérément » éloignée de sa L1, sans véritable progression cohérente par rapport à ses acquis en L1. Ce faisant, poursuit-il, on le prive des « repères » linguistiques qu'il s'est construits dans sa langue maternelle et qui pourraient lui être utiles pour appréhender et apprivoiser cette autre langue apparentée à la sienne, dans les premières années de son apprentissage. Loin de constituer un obstacle, comme on l'a longtemps pensé (et comme on continue encore de le penser), la proximité structurelle des langues créoles et française est ici considérée comme un atout.

En arguant par exemple des difficultés cumulées pour un élève créolophone dans les premières leçons des manuels de FLE disponibles sur le marché¹, R. Chaudenson (2007) remet en cause la prévalence du communicatif sur la réflexion linguistique, notamment lorsqu'il s'agit

1. Aucune de ces méthodes ne propose, selon R. Chaudenson, de véritable progression pédagogique pertinente et spécifique à l'enseignement du français aux aires créolophones (cf. aussi D. Cothière-Robert, 2007 et A. Valette, 2008 pour une critique détaillée des ouvrages pour Haïti). Pour autant, selon lui, ces méthodes pourraient être aménagées pour tirer profit des réalités culturelles et linguistiques de chaque contexte créolophone, selon les principes de la didactique adaptée qu'il propose.





de mettre en place un enseignement basé sur les acquis non seulement pragmatiques mais également linguistiques en L1. Des actes de parole comme « se présenter » par exemple, qui apparaissent généralement dans les premières heures d'apprentissage du français (LE ou L2), superposent en l'état actuel des choses de nombreux aspects problématiques pour un enfant de L1 créole², alors que ceux-ci pourraient aisément être contournés, selon R. Chaudenson, au profit d'une plus grande et réelle convergence des éléments linguistiques des deux langues, reposant sur leur proximité génétique et structurelle. Les mêmes constats peuvent être faits concernant les grammaires contrastives « pédagogiques » (français-créole) qui existent actuellement. La démarche choisie plus ou moins (in)consciemment par les auteurs laisse penser que ces ouvrages ne sont guère élaborés pour faciliter une convergence entre les créoles et le français dont ils sont issus, tant ils se bornent à focaliser leurs descriptions sur les différences plutôt que les points communs (les homologues) qui existent bel et bien entre les structures créoles et françaises (et notamment celles du français parlé ordinaire).

Or, du vocabulaire ne présentant aucune difficulté phonétique pour un enfant créolophone (tel que « moto », « papa », « tonton », « soleil », « tapis », « boîte », etc.) puisqu'il existe tel quel en créole, ou des structures grammaticales qu'on retrouve aussi bien en créole qu'en français parlé ordinaire (ordre sujet verbe objet – SVO ; périphrases ; constructions négatives ; etc.) pourraient tout à fait alimenter l'exploitation pédagogique des premières leçons de français et être utilisés à bon escient dans l'introduction de nouvelles notions et d'actes de langage tout au long du cursus de l'école fondamentale, avant d'aborder les éléments divergents.

Nul besoin pour cela, selon R. Chaudenson, de passer obligatoirement par un enseignement de la L1 : « Les États demeurent absolument libres, dans leurs souverainetés nationales, de donner au créole local au sein de leur système éducatif, la place qu'ils veulent, ce point étant sans le moindre rapport avec le projet de didactique adaptée du français » (R. Chaudenson, 2010, p. 43). Même si, comme il le précise, « le fondement de l'approche est [...] clairement contrastif » (R. Chaudenson, 2007, p. 79), il n'est pas non plus utile de recourir explicitement à la L1, notamment pour nourrir des réflexions métalinguistiques en classe. La prise en compte de la L1 reste uniquement l'objet de l'enseignant et ne transparait que dans les choix pédagogiques de ce dernier. Pour autant, la démarche choisie ne manquera pas selon lui de favoriser une réflexion personnelle et implicite de la part des enfants qui peut les amener à mieux comprendre et connaître leurs propres langues.

« Une telle démarche est très importante car elle conduit les locuteurs créolophones à prendre conscience à la fois de ce que leur langue partage avec le français (avec parfois des transformations historiques et/ou systémiques) et de ce qui constitue des originalités de leur parler par rapport à cette même langue. On améliore et on accélère par cette démarche l'enseignement du français, tout en valorisant le créole et en montrant sa relation génétique avec le français, composante majeure de toutes les langues et cultures créoles [...].

Ce point est essentiel car la meilleure connaissance du créole va de pair avec celle du français ; on apaise donc par là des conflits identitaires dont certains cherchent

2. Notamment en ce qui concerne la présence de verbes pronominaux et la concomitance de différents pronoms personnels sujets et compléments qui n'existent pas dans les créoles (ex. : « je m'appelle... », « présente-toi », « tu t'appelles... »).





CHAPITRE 2

Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires

à faire leur miel (ou leur beurre) idéologique et/ou politique. On va ainsi de façon à la fois harmonieuse et efficace vers "l'aménagement des diglossies créoles" [...], car chacun comprend qu'un bilinguisme équilibré français-créole est une illusion ou une imposture et que les comportements réalistes et pragmatiques sont les seuls raisonnables » (R. Chaudenson, 2010, p. 40).

Synthèse

Il est clair que lorsqu'on compare la didactique intégrée des langues (DIL) et la didactique adaptée du français (DAF), on peut repérer plusieurs traits qui se recoupent. On peut ainsi identifier :

- Une intention partagée : la DIL et la DAF souhaitent s'attaquer sérieusement au problème du manque d'articulation entre une L1 (créole d'un côté, langue nationale africaine de l'autre) et le français.
- Des stratégies similaires : elles préconisent de partir du connu, de s'appuyer sur le système linguistique et les acquis dont dispose déjà l'apprenant dès les débuts de la scolarisation. La L1 n'est plus considérée comme un obstacle, mais au contraire comme un marchepied incontournable, facilitateur de l'apprentissage de L2.
- Des besoins communs : l'une comme l'autre approche nécessitent la connaissance et la mise en perspective des systèmes linguistiques des deux langues pour pouvoir tisser de manière pertinente des liens entre eux.
- Une vision « pragmatique » du bilinguisme : le bilinguisme « équilibré » que visent la réforme Bernard et la pédagogie convergente est abandonné car jugé inaccessible, tout autant que peu nécessaire dans les contextes maliens et haïtiens.

Mais pour l'essentiel, les différences sont sensibles entre DIL et DAF. En effet, plusieurs éléments sont spécifiques à l'une ou à l'autre approche.

- Le type de tactique possible, du fait de la relation de parenté entre les langues (langues proches *versus* langues éloignées). L'essence même de l'articulation entre le créole L1 et le français dans la DAF tient à la parenté génétique et la proximité structurelle des deux langues en présence. Celle-ci est au cœur de la progression tactique et de l'exploitation pédagogique proposée par R. Chaudenson. La priorité de la DIL semble être basée plus sur une harmonisation des deux didactiques, qui passe davantage par une coordination des pratiques d'enseignement et d'apprentissage entre les deux langues et un travail conjoint sur les représentations, que véritablement sur l'exploitation de la convergence linguistique. En effet, même si un travail contrastif sur les langues est profitable aux élèves, l'exploitation pédagogique des points communs atteint rapidement ses limites face à « la xénité » typologique des langues en présence, comme le note M. Miled (2005, p. 40), dans le cas de l'enseignement du français avec l'arabe en Tunisie : « la nature de ces systèmes linguistiques [dans son cas, arabe-français] rend *a priori* difficile cette intégration puisque les différences l'emportent sur les similitudes ». Le même constat est esquissé par M. Cavalli (2005) :

« Pour les paires de langues typologiquement éloignées, l'intégration se fonde sans doute moins (ou pas du tout) sur l'exploitation de la ressemblance typologique des structures de surface que sur celle du système opérationnel commun et de la compétence commune sous-jacente [...] qui représentent les dimensions transversales





fondamentales des langues. C'est à ce niveau que se situent, à notre avis, les enjeux les plus féconds de la DIL : c'est là, en effet, que résident les processus cognitifs (analyse, synthèse, évaluation) et les compétences langagières (signification sémantique et fonctionnelle) de plus haut niveau, celles qui sont à la base du développement cognitif et langagier plus avancé.»

- Le type d'enseignement visé. Dans le cas du Mali, la DIL préconise des stratégies didactiques qui se situent uniquement dans le contexte d'un enseignement bilingue transitionnel progressif, qui nécessite l'enseignement/apprentissage de deux langues. Il est question de raisonner sur le contact de deux didactiques, celle du bambara et celle du français. La DAF, en Haïti, se base uniquement sur un enseignement unilingue du français. Elle peut indifféremment servir dans un système éducatif bilingue ou uniquement francophone.
- Le type de manifestation du contraste auprès des élèves. Dans la DAF, les différences et les homologues entre les langues sont exploitées implicitement. Elles sont incluses dans la didactique, sans que l'élève ou l'enseignant ait besoin de les expliciter. Dans la DIL, même si on a recours parfois à des indices implicites (ex. du traitement du genre proposé par B. Maurer, cf. *supra*), le but est de rendre l'élève conscient des points communs et des différences qui existent entre sa L1 et le français. L'analyse contrastive passe par l'explicitation et requiert le concours de l'élève (on l'amène à voir, à interroger les identités et les différences linguistiques entre le bambara et le français, mais aussi les stratégies d'apprentissage qu'il peut mobiliser et les soubassements culturels relatifs aux textes en français et en bambara).

■ Débat sur les outils d'apprentissage

Les principes de la DIL et la DAF ont déjà été étayés par des publications qui ont cherché à les concrétiser sous la forme de données exploitables en classe, dans les contextes malien et haïtien.

Résultant d'une recherche-action financée par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France de Bamako, qui impliquait des enseignants-chercheurs de Montpellier 3, des professeurs de l'ENSUP de Bamako, des conseillers pédagogiques et des personnels de la division Enseignement normal du Mali, une trentaine de fiches pédagogiques ont été établies pour la formation continue de conseillers pédagogiques maliens¹. Commentées en partie dans l'ouvrage de 2007 de B. Maurer, elles s'inscrivent dans le cadre d'une didactique intégrée des langues et servent d'« illustrations concrètes de la démarche de construction des compétences linguistiques » (B. Maurer, 2007 a, p. 164).

À notre connaissance, la première et seule critique faite de ces fiches a été celle de R. Chaudenson (2008). Si ce dernier semble adhérer aux remarques générales effectuées par B. Maurer dans un article de 2004 sur la nécessité de proposer une articulation précise en matière d'enseignement des langues nationales et du français au Mali, son avis demeure très réservé pour les applications qui sont fournies à titre d'exemples dans l'ouvrage de 2007, dans le cadre de la didactique intégrée. En axant son analyse autour de la fiche pédagogique traitant du genre grammatical et celle portant sur « l'ordre des mots dans la phrase française de base S + V + CO », R. Chaudenson relève en effet quelques points faibles de l'illustration.

1. Selon B. Maurer (2007 a, p. 164-165), « certaines fiches traitent de correction phonétique, selon la méthode verbo-tonale [...], d'autres de problèmes de morpho-syntaxe, d'autres enfin de questions d'orthographe et de lecture, de problèmes liés au passage de la langue nationale au français et des nouvelles habitudes d'encodage/décodage qu'il faut installer chez les élèves ».



L'accent est ainsi mis sur le manque de précision quant :

- aux niveaux d'enseignement auxquels ces fiches sont dédiées (aucune donnée précise sur les prérequis pour les séquences proposées dans les fiches en question, sur les compétences déjà développées, par exemple, en écriture et lecture en français);
- au médium d'enseignement préconisé dans ces séquences (on ne sait pas s'il s'agit de séquences se déroulant en français ou en bambara);
- aux détails de certaines activités;
- à la terminologie à utiliser avec les élèves;
- au décalage entre les prérequis qui seraient nécessaires en français et en L1 à la réalisation des réflexions métalinguistiques préconisées et de certaines activités et le niveau réel des enfants dans ces deux langues en début de scolarité. D'après lui, en effet (R. Chaudenson, 2008, p. 57), « [...] les élèves qui savent déjà lire et écrire le français et font, à huit ans des analyses métalinguistiques sur le genre, le verbe et le complément d'objet ne disent sans doute plus "Moussa pintade achète"! »

Les plus récentes et significatives publications concernent la bi-grammaire mandingue-français (É. Camara et *al.*, 2009) et le guide du formateur créole haïtien-français (MENFP, 2010¹), qui ont été élaborés par des équipes interdisciplinaires malienne et haïtienne sous l'égide de l'OIF dans le cadre du programme expérimental de « l'enseignement du français en contexte multilingue », mené sous la direction d'A. Maïga². Comme le précise l'équipe qui a travaillé à la réalisation du guide de didactique adaptée du français pour Haïti, mais ceci devrait être tout aussi valable, nous le pensons, pour les ouvrages qui se conforment aux principes de la DIL³, comme le guide mandingue-français, ces ouvrages requièrent une souplesse de lecture :

« Le but du programme global de l'OIF n'est pas de fournir une méthode pour chaque situation de créolophonie, mais de **rendre les enseignants et les formateurs de chaque pays sensibles aux problématiques abordées et plus aptes à concevoir et à réaliser leurs propres méthodes, outils ou instruments pédagogiques**, la *mise en musique*, selon l'expression enjouée de R. Chaudenson, mettant à l'œuvre et à l'épreuve donc les principes naturellement et logiquement fondés de la didactique adaptée, en comptant, pour cela, sur le support du réseau de coopération éducative et interculturelle qui se tissera sans doute au long de ce processus » (MENFP, 2010, p. 61).

Ces ouvrages, écrits à l'intention d'intervenants de terrain (formateurs d'enseignants pour Haïti et enseignants pour le Mali), se présentent sous la forme de fiches et sont disponibles sur le site lewebpedagogique.com. Leur but, totalement à visée contrastive, est de montrer la convergence linguistique possible entre la langue première (bambara⁴ et créole) et le français et de proposer des activités permettant de la révéler et de l'exploiter⁵.

1. D'autres guides du formateur en didactique adaptée ont également été publiés par des équipes différentes et indépendantes (ex. créole seychellois-français, créole réunionnais-français, créole guyanais-français, etc.). Nos remarques ne portent ici que sur le guide créole haïtien-français et ne préjugent pas de la qualité des contenus des autres guides.

2. Les experts mobilisés dans le cadre de ce programme sont, pour les langues africaines, Louis-Jean Calvet et Moussa Daff, et, pour les créoles, Robert Chaudenson (note de l'OIF).

3. Contrairement au guide haïtien, il n'existe aucune « préface » présentant les principes généraux de la bi-grammaire mandingue-français sur le site du Web pédagogique.

4. Le bambara fait partie des langues mandingues, comme le dioula et le malinké.

5. Précisons que ni R. Chaudenson ni B. Maurer ne font partie des équipes interdisciplinaires qui ont contribué à la rédaction des contenus.



Ce sont des initiatives louables car nécessaires, comme on l'a vu, dans le cas de la DIL et de la DAF, pour pouvoir prétendre à une réelle articulation entre L1 et L2. Néanmoins, il reste malaisé d'aborder ces ouvrages sans en noter les nombreuses incohérences. Selon nous, en l'état, celles-ci compromettent la mise en place des stratégies didactiques prônées. Nous ne pouvons ici en exposer l'analyse détaillée du contenu. Mais nous pouvons dire que les conclusions qui peuvent en être tirées ne sont guère positives. En effet, dans les méandres entre objectifs généraux et objectifs spécifiques, entre objectifs annoncés et activités proposées, entre règles énoncées et faits langagiers effectifs, on peut surtout voir que l'articulation entre la L1 et la L2 n'est pas du tout clairement exposée. Dans les deux ouvrages, l'écrit et le normatif continuent de primer, et si les tableaux récapitulent tant bien que mal les points communs et les divergences entre les langues, leur exploitation pédagogique reste absente, tant au niveau d'une convergence linguistique entre les langues que d'une convergence méthodologique.

■ Conclusion générale

Les stratégies globales proposées dans la DIL et la DAF semblent correspondre à des alternatives intéressantes en matière d'enseignement du français en articulation avec une langue nationale. Mais nous avons vu également que si, dans toutes les deux, il est question de mettre en place une réelle convergence, cette dernière n'est pas exploitée, ni exploitable pareillement. Au-delà d'une base de départ commune axée sur la nécessité d'abandonner l'utopique idée d'un bilinguisme « additif et équilibré » et de mettre l'accent sur les débuts de la scolarité, les deux approches abordent en effet la jonction de L1 et de L2 très différemment et gardent chacune leurs spécificités.

La DAF présente notamment l'avantage d'influer sur les représentations en douceur et d'être entre autres une solution pertinente aux critiques de la société créolophone, pas toujours prête à comprendre l'intérêt de faire entrer le créole à l'école par la grande porte ou à l'accepter au grand jour comme une langue utile pour elle-même et utile comme tremplin dans la quête d'une maîtrise de la « langue de prestige ». Pour autant, si la tactique de la DAF, spécifique aux contextes créolophones, aurait du mal à être utilisée dans le contexte sociolinguistique subsaharien, nul doute en revanche, notamment dans le contexte d'Haïti, qu'elle gagnerait à enrichir sa progression d'une réflexion sur la priorisation d'actes de langage plus fonctionnels, à l'instar de ce qui a été proposé par B. Maurer (2007 a) au Mali, dans la DIL. En outre, pendant ou au-delà des trois années charnières nécessaires aux enfants, selon R. Chaudenson, pour avoir un niveau correct en français dans la DAF, il semble que l'introduction dans les classes d'un travail métalinguistique explicite sur les différents rapports entre les langues pourrait également apporter d'autres avantages cognitifs, identitaires et linguistiques pour l'élève haïtien (sous réserve de l'agrément des parents).

De son côté, si une approche contrastive reste intéressante au Mali, la DIL a indéniablement moins de choses à offrir en termes de progression axée sur les points communs et les divergences linguistiques. Ses principaux atouts restent avant tout le travail sur les représentations et l'harmonisation des didactiques du bambara et du français, axée autour de la cohérence en termes d'approche des contenus, de terminologie, de stratégies d'apprentissage, d'(auto)évaluation et du développement des compétences métalangagières



croisées. Pour cela, la didactisation de la L1, très loin d'être au point actuellement et quelque peu laissée de côté, doit également être considérée comme une priorité, et nécessairement être pensée par rapport à celle du français qui devra s'y emboîter. Quant aux illustrations pédagogiques qui existent déjà, telles que celles proposées par l'équipe montpelliéraine pour le Mali, leur analyse détaillée montre qu'elles ne doivent pas faire l'impasse sur un travail plus rigoureux en matière de prérequis et de faisabilité, pour pouvoir réellement servir de base à un travail de terrain.

On peut féliciter les équipes haïtienne et malienne pour le lourd travail collectif accompli dans l'élaboration des ouvrages de grammaire contrastive. On peut espérer également qu'une régulation sera apportée aux détails des premières fiches éditées, avant de prétendre parvenir à des résultats probants en matière d'articulation de L1 et du français. Selon l'avant-propos rédigé par S. Ouedraogo, directeur de l'Éducation et de la Formation à l'OIF (MENFP, 2010), ces fiches constituent des documents de travail qui seront amenés à être améliorés et enrichis au fil des futures rencontres entre enseignants et formateurs. Malgré les antécédents mitigés en matière de didactique des langues dans les pays du Sud, malgré les calamités qui surgissent du ciel et de la terre, regardons donc encore loin devant, l'heure du bilan final n'est pas encore venue.

Bibliographie

- **A.-M. d'Ans, 2007** : « C'était en Haïti, au temps de Baby Doc », in P. Brasseur et G.-D. Véronique (dir.), *Mondes créoles et francophones. Mélanges offerts à Robert Chaudenson*, L'Harmattan.
- **É. Camara et al., 2009** : *Bi-grammaire mandingue-français*, OIF, <http://lewebpedagogique.com/oif/>.
- **M. Cavalli, 2005** : *Éducation bilingue et plurilinguisme. Le cas du Val d'Aoste*, coll. « LAL », Didier-CREDIF, Paris.
- **M. Cavalli, 2006** : « Créer une cohérence », in *Le français dans le monde*, n° 344, p. 22-23.
- **M. Cerdan, 2001** : « Historique et réalités actuelles de la "bivalence" », in *éla – Revue de Didactologie des langues-cultures*, 2001/1, n° 121, p. 9-19.
- **R. Chaudenson, 2003** : *La Créolisation : théorie, applications, implications*, OIF, L'Harmattan, Paris.
- **R. Chaudenson, 2006** : *Éducation et langues. Français, créoles, langues africaines*, « Langues et développement », OIF, L'Harmattan.
- **R. Chaudenson, 2007** : « Vers une didactique spécifique du français en milieu créolophone », in R. Chaudenson (dir.), *Français et créoles : du partenariat à des didactiques adaptées*, OIF, L'Harmattan, p. 47-90.
- **R. Chaudenson, 2008** : « De la didactique du français adaptée aux aires créolophones. De quelques lectures qu'on pourrait croire pertinentes », in *Études Créoles*, n° 1 et 2, OIF, L'Harmattan, p. 27-71.
- **R. Chaudenson, 2010** : « Des Seychelles (décembre 2006) aux Seychelles (septembre 2009) en passant par la Dominique, Sainte-Lucie et Haïti. Vers une didactique de la langue française adaptée aux situations de créolophonie », in MENFP, *Adaptation de la didactique du français aux situations de créolophonie. Guide du maître : Haïti*, OIF, p. 6-49, <http://lewebpedagogique.com/oif/>.
- **Conseil de l'Europe, 2001** : *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Paris.



- **M. Constant, 2007** : « La convergence créole-français est-elle possible en Haïti? », in R. Chaudenson (dir.), *Français et créoles : du partenariat à des didactiques adaptées*, OIF, L'Harmattan, p. 127-152.
- **D. Cothière-Robert, 2007** : « L'enseignement-apprentissage du français en Haïti : de l'applicabilité d'une "pédagogie convergente" », in R. Chaudenson (dir.), *Français et créoles : du partenariat à des didactiques adaptées*, OIF, L'Harmattan, p. 153-166.
- **J. Cummins, 1979** : « *Linguistic Interdependence and the Educational Development of Bilingual Children* », in *Review of Educational Research*, n° 49, p. 222-251.
- **M. Daff, 2005** : « Enseigner le français à l'école primaire en Afrique noire francophone : un syncrétisme didactique est-il possible? », in *Le français dans le monde*, n° spécial « Français langue d'enseignement, vers une didactique comparative », p. 66-74.
- **Y. Dejean, 2001** : « Créole, école, rationalité », <http://www.tanbou.com/2002/fall/CreoleEcoleRationalite.htm> (dernière consultation le 3 mars 2010).
- **G. Dumestre, 1998** : « Le bambara véhiculaire du Mali », in *Faits de langues*, n° 11-12, p. 121-127.
- **G. Dumestre, 2000** : « De la scolarité souffrante (compléments à "De l'école au Mali") », in *Nordic Journal of African Studies*, vol. 9, n° 3, p. 172-186.
- **D. Georgescu, P. de Castro, K. Jahn, E. Ag-Muphtah et P. Stabback, 2008** : *Préparation à la vie et au travail. Étude comparative mettant l'accent sur l'enseignement de base (primaire et secondaire du premier cycle) dans les pays africains en développement*, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement – Unesco – BIE, GTZ-GmbH, Eschborn.
- **J. F. Hamers et M. Blanc, 1989** : *Bilinguisme et bilinguisme*, Mardaga, Bruxelles.
- **S. Kané, 2000** : « Manuels utilisés dans l'enseignement de la langue dans les écoles à pédagogie convergente : disponibilité et utilisation », in *Nordic Journal of African Studies*, vol. 9, n° 3, p. 66-79.
- **C. Leite Prado, M. Bakich Putziger et A.-M. Lucena Vianna Santos, 2001** : « Pour une réflexion sur la progression dans le cadre de la "bivalence" », in *éla – Revue de Didactologie des langues-cultures*, 2001/1, n° 121, p. 89-101.
- **B. Maurer, 2004** : « De la "pédagogie convergente" à "l'éducation bilingue" : généralisation des langues nationales au Mali et transformations du modèle de la pédagogie convergente », in *Penser la francophonie. Concept, actions, outils linguistiques. Actes des premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue*, « Actualité scientifique », AUF, Éditions des Archives contemporaines, Paris, p. 425-438.
- **B. Maurer, 2007 a** : *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée. Langues africaines-langue française*, « Langues et développement », OIF, L'Harmattan, Paris.
- **B. Maurer, 2007 b** : « Construire une didactique intégrée langues africaines – français : qu'enseigner, comment et pourquoi? », in *Actes des journées scientifiques*, « Partenariat entre les langues en francophonie : perspectives descriptives et perspectives didactiques », organisées par le réseau « Dynamique des langues et francophonie » (DLF) de l'Agence universitaire de la Francophonie, 5-7 novembre 2007, Nouakchott, p. 173-177.
- **MENFP, 2010** : *Adaptation de la didactique du français aux situations de créolophonie. Guide du maître : Haïti*, OIF, <http://lewebpedagogique.com/oif/>.
- **M. Miled, 2005** : « Vers une didactique intégrée : arabe langue maternelle et français langue seconde », in *Le français dans le monde*, n° spécial « Français langue d'enseignement, vers une didactique comparative », p. 37-46.





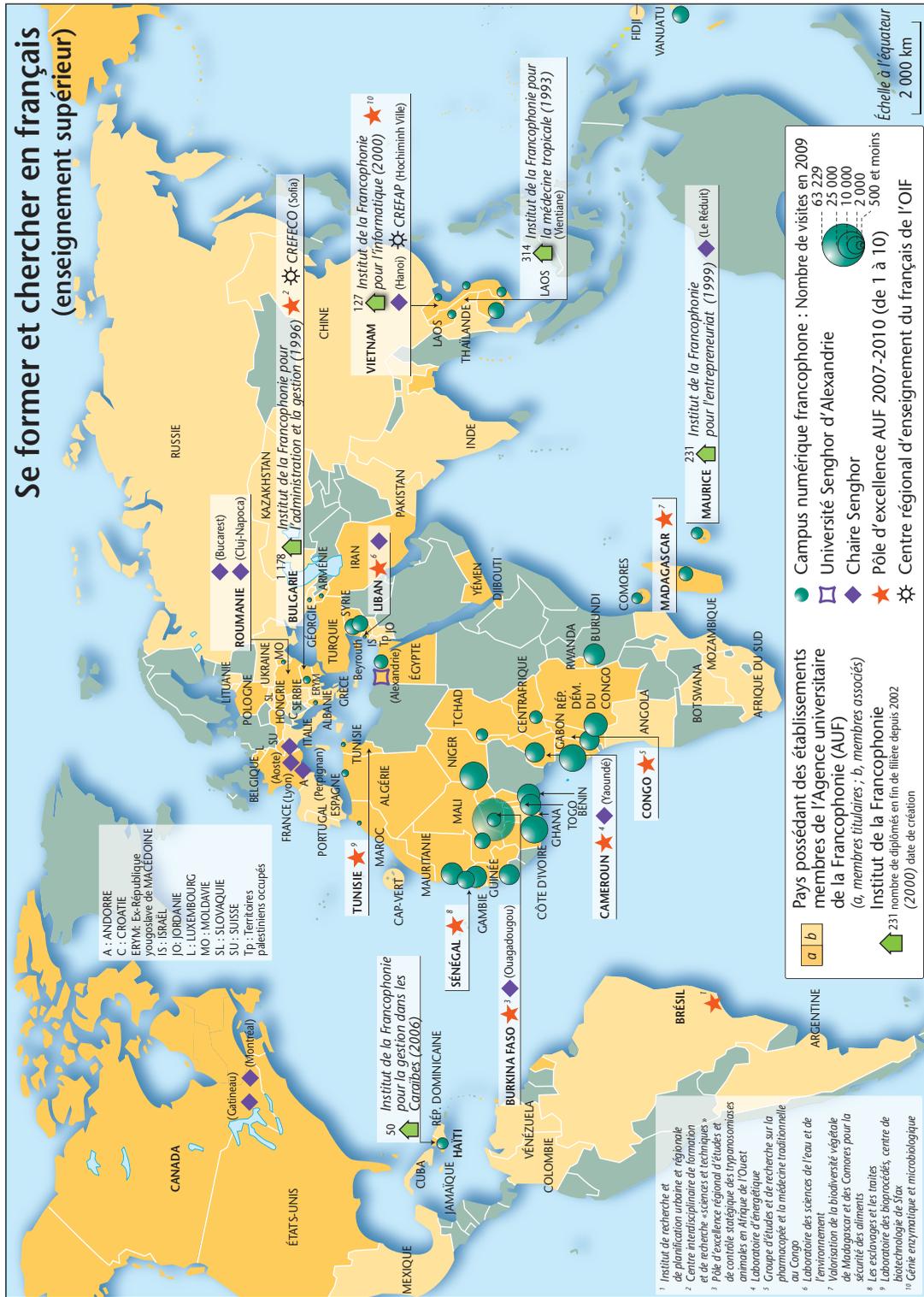
CHAPITRE 2

Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires

- **C. Noyau, 2009** : *Modalités d'optimisation du passage de L1 à L2 dans l'enseignement primaire en contexte multilingue. Mauritanie, Mali, Seychelles*, OIF, Paris.
- **E. Roulet, 1980** : *Langue maternelle et langues secondes : vers une pédagogie intégrée*, Hatier-CREDIF, Paris.
- **M. Saint-Germain, 1997** : « Problématique linguistique en Haïti et réforme éducative: quelques constats », in *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXIII, n° 3, 1997, p. 611-642.
- **I. Skattum, 2000** : « Le bambara écrit à l'école fondamentale », in *Nordic Journal of African Studies*, vol. 9, n° 3, p. 108-132.
- **S. Traoré, 2000** : « La formation des maîtres du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental au Mali : problèmes et perspectives », in *Nordic Journal of African Studies*, vol. 9, n° 3, p. 29-48.
- **T. Tréfaut, 1999** : *L'École malienne à l'heure du bilinguisme. Deux écoles rurales de la région de Ségou*, « Langues et développement », Agence intergouvernementale de la Francophonie, L'Harmattan, Paris.
- **T. Tréfaut, 2005** : « Français et langue du milieu à l'école malienne », in *Le français dans le monde*, n° spécial « Français langue d'enseignement, vers une didactique comparative », p. 152-159.
- **A. Valette, 2008** : « Une lecture de *Langage en fête* (intégration/adaptation pour Haïti) », in *Didactique du français en milieux créolophones. Outils pédagogiques et formation des maîtres*, OIF, L'Harmattan, p. 87-102.
- **S. Wokusch, 2007** : « Pistes pour favoriser l'apprentissage d'une LE », in *Résonances*, n° 5, p. 4-5.



Se former et chercher en français en francophonie (enseignement supérieur)



A : ANDORRE
 C : CROATIE
 ER : République Fédérale de Yougoslavie (Serbie)
 IS : ISRAËL
 JO : JORDANIE
 LU : LUXEMBOURG
 MO : MOLDAVIE
 SL : SLOVAQUIE
 SU : SUISSE
 Tp : Territoires palestiniens occupés

1 Institut de recherche et de planification urbaine et régionale
 2 Centre interdisciplinaire de formation et de recherche «sciences et techniques»
 3 Pôle d'excellence régional d'études et de contrôle stratégique des zoonoses/ zoonoses animales en Afrique de l'Ouest
 4 Laboratoire d'énergie
 5 Groupe d'études et de recherche sur la pharmacopée et la médecine traditionnelle
 6 Laboratoire des sciences de l'eau et de l'environnement
 7 Valorisation de la biodiversité végétale de Madagascar et des Comores pour la sécurité des aliments
 8 Les esclaves et les traites
 9 Laboratoire des bioprocédés, centre de biotechnologie de Stax
 10 Génie enzymatique et microbiologique

Pays possédant des établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
 (a, membres titulaires ; b, membres associés)
 Institut de la Francophonie
 231 nombre de diplômés en fin de filière depuis 2002 (2000) date de création

Campus numérique francophone : Nombre de visites en 2009
 63 229
 25 000
 10 000
 2 000
 500 et moins

Chaire Senghor
 Pôle d'excellence AUF 2007-2010 (de 1 à 10)
 Centre régional d'enseignement du français de l'OIF



TROISIÈME PARTIE

Le français,
une des
grandes langues
du monde



Abdou Diouf entouré de participants et volontaires des VI^e Jeux de la Francophonie (Liban, 2009).





CHAPITRE

L'actualité culturelle francophone

Avertissement

La description des manifestations par pays, dans les trois catégories retenues (livre, cinéma, spectacle vivant), s'opère par grandes régions du monde. Sont mis en exergue les principaux événements : par exemple, pour le livre au Moyen-Orient, le Salon du livre de Beyrouth; ou pour la chanson en Afrique du Nord, le Festival de Carthage. Vient ensuite l'actualité culturelle traitée par pays – pays membres de la Francophonie d'abord, mais également pays non francophones où se produisent des événements culturels en français. Ce développement a permis d'exploiter les réponses, parfois très bien renseignées, au questionnaire « Culture » diffusé par l'Observatoire de la langue française.

Que le lecteur ne s'alarme pas devant ce qui pourra lui apparaître comme une disparité de traitement entre pays : parfois on cite tous les titres des livres publiés en français pour tel ou tel pays, alors que pour d'autres, à la production culturelle en français (livres, films, pièces de théâtre, festivals de musique et chansons...) parfois pléthorique, comme la France, le Québec ou encore la Communauté française de Belgique, seuls quelques exemples ont pu être cités. Le choix a donc été de privilégier les manifestations à caractère explicitement francophone, c'est-à-dire associant des artistes et producteurs de plusieurs pays de la Francophonie. Et de faire une place aux initiatives modestes, qui ont toutes les chances de rester méconnues, mais qui donnent pourtant une idée assez juste de la diversité et du foisonnement des initiatives culturelles en français dans le monde. Nous avons ainsi parié sur la capacité du lecteur à s'informer lui-même sur un certain nombre d'événements (par exemple, les tournées internationales de la Comédie-Française qui sont une réussite), mais nous lui avons signalé qu'en Italie, la librairie française de Milan avait dû malheureusement fermer ses portes en 2008 en raison d'un loyer devenu trop élevé, tandis qu'à la Bibliothèque nationale de Singapour, un « French Corner » doté d'un millier d'ouvrages introduit désormais la littérature et la philosophie en langue française auprès d'un nouveau public.

Dans le projet de « Communauté organique pour le développement des échanges culturels » qu'il présentait à la Conférence franco-africaine de Nice en 1980, Léopold Sédar Senghor recommandait « d'aborder les problèmes économiques sous l'angle culturel ». C'est qu'avec Senghor, le mot « culture », entendu dans un sens quasi sacré, recouvre la totalité de l'expérience humaine, portée à son plus haut degré de signification. « La Culture est, en un mot, l'âme même de la société », écrivait-il au poète belge Norge



dans une lettre de 1973¹. La littérature, l'art lui-même, ou encore la politique et l'économie n'en sont que des facettes.

Si, dans le cadre de ce rapport, nous nous en sommes tenus à une acception plus classique, en présentant les principales manifestations culturelles francophones² qui ont ponctué les trois dernières années (2007-2010), il reste que la place qu'occupe la culture dans l'action de la Francophonie s'inspire bel et bien de la vision senghorienne, et que la Francophonie (avec ses Centres de lecture et d'animation culturelle et ses radios rurales, par exemple), en tant qu'organisation, mène, dans ce domaine, des batailles décisives dont l'issue décidera, pour une part importante, du visage que prendra notre monde de demain. Ainsi, avec la Convention sur la diversité culturelle – qu'elle a fortement contribué à faire adopter à l'Unesco (et dont on peut voir une préfiguration dans le projet de Communauté organique évoqué plus haut) –, c'est un vrai débat de société, et peut-être

1. Citée par Jean-René Bourrel dans sa préface à l'ouvrage *Slamophonie*, éditions Sésia-OIF, 2009.

2. Cf. avertissement.

CLAC ET MAISONS DES SAVOIRS

Les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ont été mis en place depuis 1986 dans le cadre d'un programme de la Francophonie visant à faciliter l'accès des populations, notamment rurales, des pays en voie de développement aux ouvrages et aux journaux, donc à l'information et au savoir. 229 CLAC sont implantés à ce jour dans 19 pays d'Afrique, de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Proche-Orient (voir carte) et 80 centres seront créés ou réhabilités au cours du présent quadriennium.

Chaque CLAC regroupe une bibliothèque, une salle polyvalente, un équipement audiovisuel, voire informatique. De façon à accroître son efficacité, ce programme vient généralement en appui à la mise en place d'un réseau national de lecture publique par les autorités du pays.

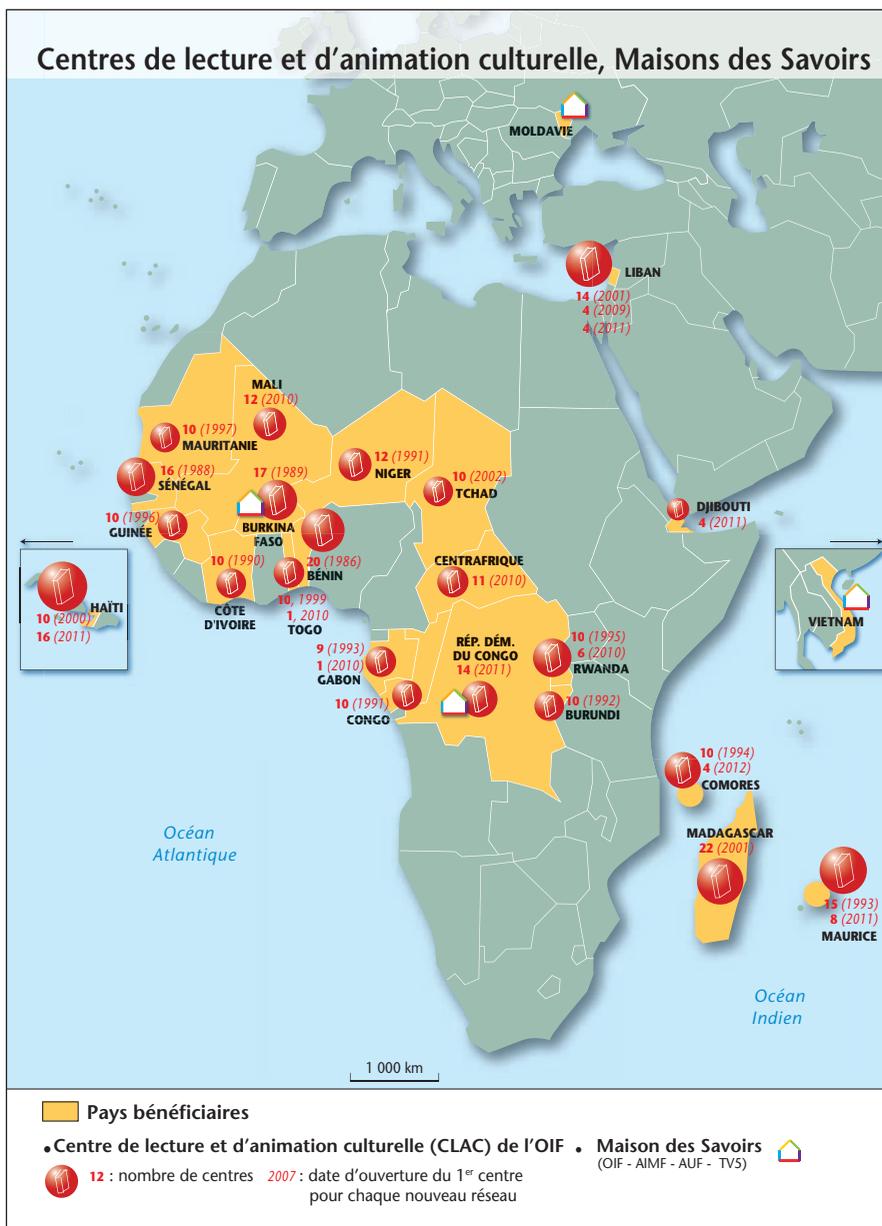
Le public est constitué à 80 % par des jeunes de moins de 16 ans qui viennent augmenter, par cette fréquentation, leurs chances de réussite aux examens. Les femmes – trop souvent tenues à l'écart des systèmes éducatifs – y sont également très présentes. Les CLAC servent aussi de relais à des actions sanitaires (vaccinations, campagnes de lutte contre le sida).

La création des Maisons des Savoirs (MDS) a été décidée en 2006 au sommet de la

Francophonie de Bucarest (Roumanie). Le projet pilote est mis en place conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), TV5MONDE et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

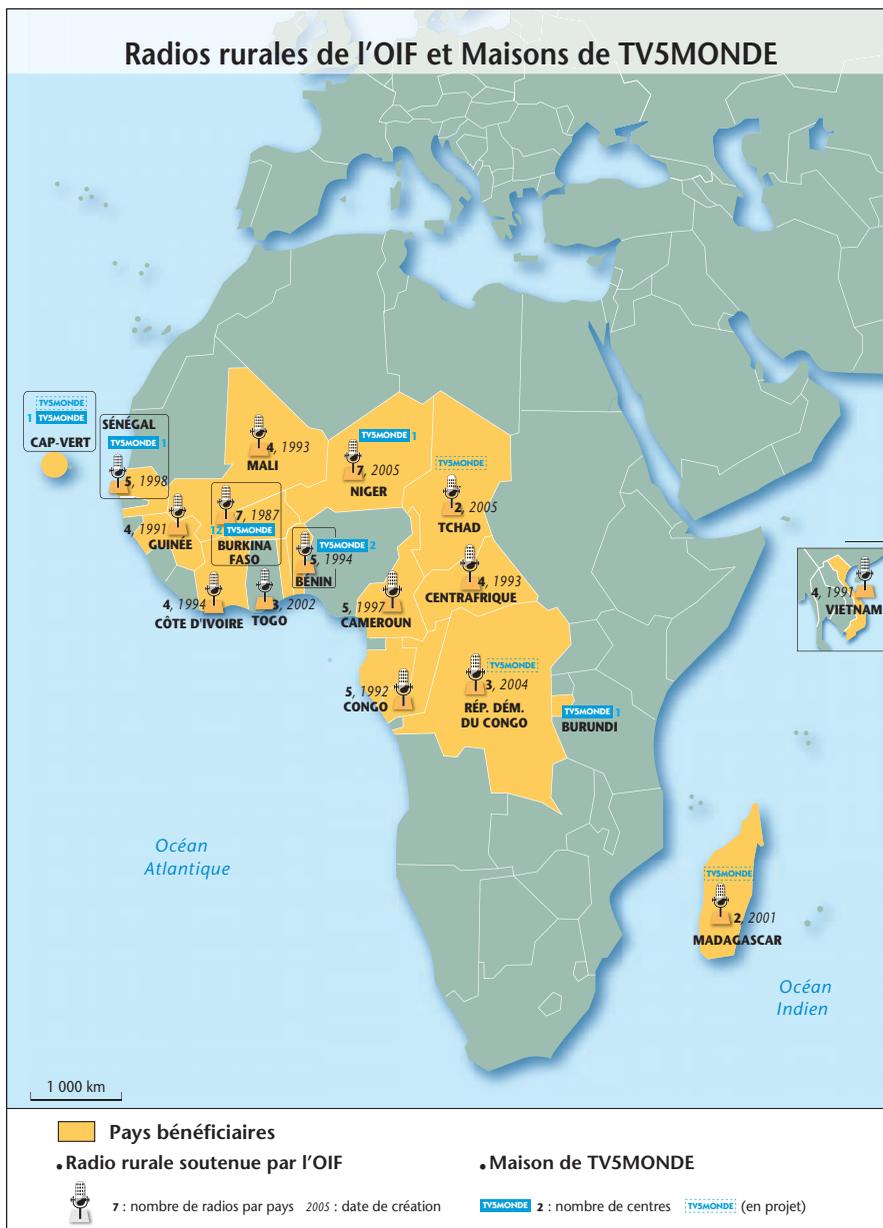
Ces établissements implantés dans de grandes villes ont pour vocation d'offrir aux collectivités urbaines des services polyvalents répondant à leurs besoins, notamment un accès facile et peu coûteux aux savoirs et à la culture numérique (postes informatiques, matériel vidéo, livres, documents, CD, DVD). Ils proposent différentes activités, dont l'apprentissage de la langue française (grâce notamment aux programmes de TV5MONDE), l'initiation aux logiciels libres et au multimédia.

La première Maison des Savoirs a été inaugurée le 17 septembre 2009 à Hué au Vietnam, et la deuxième à Chisinau en Moldavie le 29 janvier 2010. Le 19 mai 2010, le secrétaire général de la Francophonie a inauguré un réseau de six Maisons des Savoirs à Ouagadougou, au Burkina Faso. Le quatrième site programmé est Kinshasa, en République démocratique du Congo (voir carte).



même davantage : un vrai débat de civilisation, qui a été mené. Puisqu'il ne s'agissait pas moins que d'affirmer que les langues, les littératures, les cultures sont, dans leur diversité, notre patrimoine universel le plus précieux; et que ce patrimoine ne serait pas bradé à la loi unique, à la culture unique, à la langue unique du marché. Aujourd'hui, avec le livre numérique et la mise en réseau des bibliothèques, ce sont d'autres défis de taille que la Francophonie doit relever.





Après une première partie consacrée aux grandes manifestations francophones (tous domaines confondus), la présentation des événements culturels¹ s'organise autour de trois grandes catégories. Tout d'abord sont évoqués le livre et l'édition – avec un développement spécifiquement consacré aux récompenses littéraires où sont distinguées celles à caractère explicitement francophone comme le Prix des Cinq Continents de la Francophonie, et celles qui sont allées à des auteurs francophones comme le Prix Nobel de littérature 2008 décerné

1. Il ne s'agit ici que d'une sélection réalisée à partir des informations fournies par les pays membres de l'OIF, auxquelles nous avons ajouté quelques exemples significatifs piochés dans l'actualité culturelle, le résultat final ne prétendant nullement à l'exhaustivité, impossible en la matière.



à J.-M. G. Le Clézio. Viennent ensuite la catégorie du cinéma et celle du spectacle vivant (théâtre et chanson), l'ensemble de ces catégories correspondant également à de grands axes de la programmation de la Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (DLC) de l'OIF.

On remarquera que certains pans importants de la production culturelle contemporaine sont absents : la photographie, les arts plastiques... C'est que depuis 2007 (date de la parution du dernier rapport de l'OIF : *La Francophonie dans le monde*), les États et gouvernements membres de la Francophonie ont souhaité que l'Observatoire de la langue française resserre son champ d'activité et concentre ses efforts sur l'observation de la langue française. N'ont donc été retenues, dans ce chapitre, que les manifestations culturelles où la langue tient une place de choix.

Grands événements internationaux, initiatives locales, reculs ici, avancées là-bas : ce rapport aura permis de prendre le pouls de la création culturelle en français, création dont la vitalité constitue un des plus sûrs atouts de la pérennité de la langue dans laquelle elle s'exprime.

■ Les grandes manifestations francophones

La Fête de la Francophonie, les Francofolies de La Rochelle, le Fespaco de Ouagadougou ou encore les Francophonies en Limousin sont autant de grandes manifestations récurrentes directement liées à la Francophonie et soutenues par elle. Elles sont aujourd'hui inscrites au calendrier culturel international, au même titre que la Fête de la musique ou Lire en fête (qui se cherche aujourd'hui une nouvelle formule et une nouvelle appellation), dans lesquelles les francophones sont également très impliqués. Lire en fête s'est ainsi déclinée, en 2008, au Cambodge, au Cap-Vert, en Centrafrique, à Djibouti, en Guinée-Bissau, en Mauritanie... Quant à la Fête de la musique, elle a été célébrée en 2009 au Cap-Vert, en Guinée-Bissau (pays multilingue où le français est minoritaire), au Liban, à São Tomé et Príncipe (première édition dans ce pays), en Tunisie, au Vanuatu...

En mars 2010, la Francophonie fêtait ses 40 ans

Depuis 1990, les francophones des cinq continents célèbrent chaque 20 mars la Journée internationale de la Francophonie. Une occasion pour eux d'affirmer leur solidarité et leur désir de vivre ensemble, dans leurs différences et leur diversité. La date du 20 mars a été retenue en commémoration de la signature en 1970 à Niamey (Niger) du traité portant sur la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui fêtait donc en 2010 son quarantième anniversaire en même temps qu'était célébré le cinquantenaire des Indépendances africaines. Chaque année, des centaines de manifestations (des plus prestigieuses aux plus modestes) sont organisées partout dans le monde. En 2009, au Liban, par exemple, un spectacle de contes a circulé à l'École française d'Al Khobar, à l'École nationale de Najd, à l'École française internationale de Riyad et à l'école Dina International. En Centrafrique, un atelier d'écriture de nouvelles a été proposé aux participants. Au Mozambique, lors d'un tournoi de football, 16 équipes francophones se sont affrontées; au Salvador, les habitants ont pu découvrir les gastronomies de la Francophonie... De nombreux concours sont organisés à cette occasion : concours de rédactions et de dessins axés



CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

sur la Francophonie (République démocratique du Congo), concours de «Pousse-pousse ton français» (Madagascar), concours de chansons francophones (Laos), concours de poésie française (Moldavie)... Le concours «Dis-moi dix mots» proposé par la Délégation à la langue française et aux langues de France dans le cadre de la Semaine de la langue française (autour du 20 mars de chaque année) figure parmi les plus célèbres et a largement essaimé dans le monde. Les 10 mots choisis en 2010 étaient : «baladeur», «cheval de Troie», «crescendo», «escagasser», «galère», «mentor», «mobile», «remueméninges», «variante», «zapper». L'Observatoire de l'espace du CNES (l'agence spatiale française), qui participait pour la septième année consécutive à la manifestation, a repris ces 10 mots pour organiser un atelier d'écriture consacré au thème de l'espace. 101 candidats de 14 pays différents y ont participé et les quatre lauréats ont reçu leur prix à Paris le 25 mai 2010. Le concours a également été relayé par la CONFEMEN dans ses pays membres dont quatre (Burkina Faso, Gabon, Mali et Sénégal) ont mobilisé leur population scolaire pour y participer. En 2010, l'ensemble des manifestations (plus de 1 100 recensées au total) a pris un relief particulier du fait de la célébration des 40 ans de la Francophonie. À Paris, les personnalités francophones internationales réunies à cette occasion ont été reçues par le président de la République française et par le maire de Paris, président de l'AIMF. À Pékin, c'est le hip-hop belge, canadien, suisse et français qui a fait vibrer les étudiants de l'Université des langues étrangères, et à Libreville, c'est le slam qui a déchaîné les foules. Au Vietnam, c'est au Temple de la littérature, à Hanoi, que s'est déroulée la cérémonie d'ouverture de la Journée, et aux États-Unis, le drapeau de la Francophonie a été levé dans les parlements de Rhode Island et du Massachusetts. Les programmes de cette Journée, souvent étendue à une semaine, voire une quinzaine de jours comme au Sénégal, peuvent être consultés, pour chaque pays, sur le site que dédie chaque année l'OIF à cette manifestation : www.20mars.francophonie.org/.

Le Québec, depuis 1997, a fait de la Journée internationale de la Francophonie une « **Francofête** » fédérant, sous la houlette d'un comité qui rassemblait à l'époque des représentants d'une dizaine de ministères et d'organismes publics (mais aussi non gouvernementaux), tous les événements liés à la célébration du français et de la Francophonie. Aujourd'hui, c'est l'Office québécois de la langue française qui coordonne les festivités. Elles s'étendent à présent sur environ trois semaines, et concernent tous les secteurs (travail et commerce, arts et littérature, éducation, technologies...). Les jeux et concours autour des « Dix mots de la Francophonie » mobilisent, grâce à de multiples partenaires, des milliers d'entreprises, de commerces, d'organismes publics et privés. La remise des Mérites du français et des prix Francopub constituent un des clous de la fête. En 2009, le thème rassembleur avait été : « Imaginer demain en français ». En 2010, le slogan de la 14^e Francofête (du 5 au 28 mars) a été : « Le français, une langue tout en mouvement ». La manifestation fait des émules sur le continent : le Centre pour l'enseignement du français au Connecticut organisait ainsi sa 6^e Francofête en mai 2010. Des bilans détaillés des manifestations successives sont disponibles sur le site www.francofete.cq.ca.

Le Fespaco et sa première édition des Journées cinématographiques de la femme africaine

Les femmes cinéastes africaines se sont retrouvées du 3 au 7 mars 2010 à Ouagadougou, à l'occasion de la première édition des Journées cinématographiques de la femme africaine





LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Cette convention, adoptée lors de la 33^e session de la Conférence générale en octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007, a été ratifiée par 110 pays et par la Communauté européenne (au début du mois de juin 2010). 49 de ces États font également partie de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui s'est particulièrement investie dans le processus. L'objectif de cette convention est de créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement, de manière à s'enrichir mutuellement. Elle reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeur et de sens. Ces biens et services culturels ne sauraient donc être soumis aux seules lois du marché. Dans le même esprit, la convention réaffirme le droit souverain de chaque État à élaborer des politiques culturelles, tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres. Elle redéfinit également de nouvelles modalités de la Coopération internationale dans ce domaine.

Les États ayant ratifié la convention s'efforcent de favoriser et de promouvoir la création, la production et la distribution des expressions culturelles, et de garantir l'accès à ces dernières pour tous les citoyens. Ils reconnaissent également la place prépondérante de la société civile et encouragent sa participation active aux efforts des parties pour atteindre les objectifs de la convention (art. 11). Ils respectent leur engagement et agissent avec cohérence lors de la signature de nouveaux accords de libre-échange (art. 20 et 21). Les États font également un effort de transparence et de partage de l'information, via leur rapport à l'Unesco, sur les mesures prises en vue de promouvoir et de protéger la diversité des expressions

culturelles. Ils mettent en place des programmes de sensibilisation et d'éducation autour de cette problématique et de ses enjeux. Enfin, ils intègrent la culture dans le développement durable et renforcent la Coopération internationale en faveur des pays en développement, en œuvrant pour le renforcement des industries culturelles, les transferts de technologies, un soutien financier, et une aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles.

Les États parties se réunissent tous les deux ans. En juin 2007, la Conférence des parties a eu lieu pour la première fois à Paris après l'entrée en vigueur de la convention le 18 mars de cette même année. Elle a permis de désigner un comité intergouvernemental composé de 24 délégués. Ce dernier a la charge de promouvoir les objectifs de la convention et d'encourager sa mise en œuvre dans un esprit de transparence et de vigilance. En décembre 2009, ce comité s'est réuni pour sa troisième session ordinaire. À l'ordre du jour figurait notamment le Fonds international pour la diversité culturelle, fonds entré dans sa phase opérationnelle suite à la conférence des parties qui a eu lieu à Paris au mois de juin de la même année, et doté d'environ 2,4 millions de dollars. Le Fonds peut bénéficier à des programmes et projets mis en place par les États parties, par des organisations non gouvernementales nationales et internationales issues des pays en développement parties à la convention, par des micro, petites ou moyennes entreprises intervenant dans le domaine de la culture des pays en développement qui sont parties à la convention, ou encore par des représentants de groupes vulnérables et autres groupes sociaux identifiés dans la convention.

(JCFA). Cette manifestation s'inscrit dans le cadre du programme « Vision 21 », du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), un des plus grands festivals africains du genre. Il se déroule tous les deux ans dans la capitale du Burkina Faso.





CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

L'objectif du festival est de favoriser la diffusion des œuvres africaines, de permettre contacts et échanges entre professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, de contribuer à l'essor, au développement et à la sauvegarde du cinéma africain. « 40 ans après sa création, le Fespaco se construit une image de maturité et ouvre une ère nouvelle où la femme cinéaste doit prendre sa place tout entière pour défendre le cinéma africain », a affirmé le délégué général du Fespaco, Michel Ouédraogo, à l'occasion du lancement officiel des JCFA. Une quarantaine de films ont été programmés : longs-métrages, courts-métrages, documentaires comme séries TV étaient à l'affiche. Les réalisatrices présentes venaient d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, du Gabon, du Mali, du Sénégal, du Togo, de Tunisie. Des réalisatrices indiennes et une Japonaise ont été invitées. Selon des informations fournies par les médias burkinabés, les JCFA alterneront désormais régulièrement avec le Fespaco, dont la prochaine édition est prévue en 2011. En 2009, c'est le film *Teza* du réalisateur éthiopien Haïlé Gériama qui a reçu l'Étalon d'or de Yennenga, la plus haute récompense. Au cinéma Sanyon de la capitale où se déroulait la cérémonie de clôture de cette 21^e édition, le délégué général a annoncé son projet de décentraliser le festival, qui se tiendrait simultanément à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Les Francfolies¹

Les Francfolies sont un festival de musique créé en 1985 à La Rochelle (France) par l'animateur de radio Jean-Louis Foulquier, festival qui est décliné depuis dans d'autres villes : Montréal (depuis 1989) et Spa (depuis 1994). Avec comme ambition de promouvoir la chanson francophone dans un esprit de fête et de plaisir, les Francfolies ont programmé, pour 2010, des têtes d'affiches comme, à La Rochelle : BB Brunes, Jacques Dutronc, Cœur de Pirate, M, Gérald de Palmas, Les Cowboys fringants, Gad Elmaleh, Diam's et bien d'autres... L'année dernière, la 25^e édition-anniversaire a proposé 135 concerts sur huit scènes et attiré 80 000 spectateurs payants, avoisinant le record établi en 2008, alors qu'elle s'est déroulée sur cinq jours au lieu de six. À Spa, en Belgique (2009), Francis Cabrel, Patrick Bruel, Maxime Le Forestier, Salvatore Adamo, Olivia Ruiz, Tryo, Bénabar, Julien Clerc chantaient sur scène, alors qu'à Montréal, en 2009 également, les Québécois ont pu écouter Juliette Gréco, Bernard Lavilliers, Jane Birkin, Polo et les Méchants Moinôs, Martha Wainwright, Monica Freire, Mes Aïeux, Khaled, Cœur de pirate, Julien Doré, Oxmo Puccino, Tiken Jah Fakoly, Béla Fleck...

Les Francophonies en Limousin 2009 et 2010 (26^e et 27^e éditions)²

Chaque année, durant deux semaines, Limoges reçoit des artistes du monde entier. On découvre dans des lieux culturels, mais également dans des bars et dans la rue, des artistes qui viennent des quatre coins du monde, avec un point commun : parler français. Le festival est devenu un carrefour unique de la création théâtrale et chorégraphique francophone. Placé par sa directrice Marie-Agnès Sevestre sous la bannière d'un « humanisme d'aujourd'hui, impertinent, créatif et lucide », le cru 2009 proposait représentations théâtrales, danse mais aussi rencontres d'écrivains venant de tous horizons, lectures de pièces inédites, débats, réflexions autour d'un

1. D'autres manifestations francophones à caractère musical sont évoquées dans la rubrique portant sur le spectacle vivant.

2. www.lesfrancophonies.com.





auteur, concerts. Le festival de Limoges, qui se veut un espace de découverte et d'échanges, accueille des écrivains en résidence dans sa Maison des Auteurs. Chaque année, au printemps, ces auteur(e)s présentent leur travail en cours dans des théâtres, des bibliothèques ou médiathèques, lycées ou salles des fêtes de la ville et de ses environs. Cette manifestation, « Nouvelles Zébrures » (le zèbre est l'animal emblématique du festival), en était en 2010 à sa 5^e édition.

Les Jeux de la Francophonie au Liban (27 septembre au 6 octobre 2009)

Organisés tous les quatre ans, les Jeux de la Francophonie invitent, sous la bannière de l'amitié, la jeunesse de l'espace francophone à se rencontrer au travers d'épreuves sportives et de concours culturels. Après le Maroc en 1989 (Casablanca et Rabat), la France en 1994 (Paris), Madagascar en 1997 (Antananarivo), le Canada en 2001 (Ottawa et Hull), le Niger en 2005 (Niamey), c'est le Liban qui a accueilli, du 27 septembre au 6 octobre 2009, la 6^e édition des Jeux de la Francophonie. Ces Jeux sont désormais organisés sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), après l'avoir été sous celle de la CONFEJES³.

Lors de cette manifestation festive, populaire et d'un bon niveau sportif et artistique, plus de 2 500 jeunes venus de 40 États et gouvernements membres de la Francophonie se sont retrouvés autour de sept compétitions sportives (athlétisme, football, basket-ball féminin, tennis de table, judo, boxe et une nouvelle épreuve, le volley-sur-sable), de sept concours culturels (chanson, danse, sculpture, peinture, photographie, conte et littérature), mais aussi d'animations périphériques riches en couleurs dont des concerts, des expositions, du théâtre de rue, des activités sportives interscolaires et interuniversitaires. Pour cette 6^e édition, le palmarès a placé en tête la France (49 médailles), suivie du Maroc (47) et du Canada (37). La prochaine session des Jeux se tiendra à Nice (France) en 2013.

16^e Salon du livre de Beyrouth

Avec comme invité d'honneur la région Île-de-France, le Salon du livre de Beyrouth, troisième salon francophone du livre au monde après Paris et Montréal, a accueilli, en 2009, plus de 150 auteurs francophones. Au programme, rencontres, débats et lectures, animations, expositions, journées professionnelles, remise du Prix des Cinq Continents de la Francophonie (voir la rubrique sur les prix littéraires), ainsi que de nombreux autres événements, dont l'arrivée à Beyrouth dans le cadre du projet « Ulysse 2009 » du bateau *La Meuse*, parti de La Valette avec, à son bord, Daniel Rondeau (l'initiateur du projet, ambassadeur de France à Malte), Jean-Marie G. Le Clézio, Robert Solé, Salah Stétié, Patrick Poivre d'Arvor, Charles Dantzig, Adonis, Vénus Khoury-Ghata... Un pavillon dédié aux littératures francophones du Sud était installé au cœur du salon et a réuni pour la première fois 2 500 titres de langue française. Cette édition du Salon du livre de Beyrouth était particulière, puisque Beyrouth avait été désignée « Capitale mondiale du livre 2009 » par l'Unesco, devenant ainsi la 9^e ville lauréate après Madrid (2001), Alexandrie (2002), New Delhi (2003), Anvers (2004), Montréal (2005), Turin (2006), Bogota (2007) et Amsterdam (2008). Beyrouth avait été choisie « pour son implication en matière de diversité culturelle, de dialogue et de tolérance, ainsi que pour la variété et le caractère dynamique de son programme ». Associée, avec Byblos, aux premiers alphabets et aux premiers imprimés, la ville avait de nombreux atouts. Et pour ne retenir qu'un exemple de ce cosmopolitisme dont

3. Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le français en partage.



elle offre un des visages les plus convaincants, notons que Beyrouth ne compte pas moins de 400 éditeurs publiant dans les trois langues majeures du pays : l'arabe, le français et l'anglais.

Lire en fête : vers une nouvelle formule

Des millions de personnes ont participé les 10, 11 et 12 octobre 2008 aux 5 115 animations organisées dans toute la France et dans plus de 150 pays participants autour de la thématique du livre de jeunesse choisie pour l'année 2008. Lire en fête s'est ainsi déclinée en Biélorussie, au Cambodge, au Cap-Vert, en Centrafrique, à Djibouti, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, mais également en Roumanie, à Taïwan, en Turquie... La fête a donné aussi l'occasion de concrétiser un certain nombre de projets de partenariat ou de coopération (Caravane du livre, dons de livres, campagnes de lutte contre l'illettrisme).

Lire en fête est une manifestation culturelle lancée en 1989 par le ministère des Affaires étrangères et le Centre national du livre (CNL) français, les services de coopération et d'action culturelle des ambassades, les alliances françaises, les centres culturels français et des libraires, en partenariat avec les institutions locales. Elle a connu diverses appellations : « La Fureur de lire » entre 1989 et 1994, « Le Temps des livres » entre 1994 et 1998, et enfin « Lire en fête » jusqu'à l'approche de son 20^e anniversaire, date à laquelle ses organisateurs ont décidé d'une refonte de la manifestation. L'édition 2009 a donc été suspendue et les services du ministère français de la Culture réfléchissent à une nouvelle mouture de l'événement qui devrait changer de nom et de date. Un rapprochement avec les services du ministère de l'Éducation nationale est envisagé, et un engagement plus fort des médias (presse écrite mais aussi audiovisuel public) est souhaité. Autant de changements qui devraient être annoncés en 2010, et devraient donner un nouveau souffle à ces rassemblements autour du livre et de la lecture.

La Fête de la musique

La Fête de la musique a de plus en plus de succès. De nombreux pays francophones l'ont adoptée, les programmes différant selon les pays : pour l'édition 2009, au Burkina Faso, et plus précisément à Bobo-Dioulasso, le centre culturel français Henri-Matisse a proposé dans ses jardins un « quiz » sur « 50 ans de chanson française », suivi d'un concert de Gérard Morel en solo, rejoint ensuite par Stéphane Méjean, puis par les musiciens de Bobo, accompagnés d'une chorale locale. À Madagascar, et plus précisément à Tamatave, l'alliance française a fêté la musique avec une déambulation de chars musicaux dans toute la ville ; puis une scène ouverte a été mise en place le long de la plage pour les musiciens locaux. Au Maroc, l'institut français d'Agadir a proposé aux habitants d'écouter la fanfare fusion française Kanjar'Oc ; celui de Meknès a reçu l'artiste folk Patxi, le groupe nantais Jam Session, et les groupes marocains Hoba Hoba Spirit et Dar Dmana. L'institut français de l'Oriental, en partenariat avec la commune urbaine d'Oujda, a invité trois chanteurs (Friha Abdelkader, Kram et Mohcine), et les promeneurs ont également pu écouter Gangatranse (musique Gnawa), MenX (rai), Hamdi (folklore) et Armada (rap).

Au Québec, Limoilou en Vrac était au rendez-vous sur la scène boréale de la 3^e avenue, avec, entre autres, Zaza la Terreur, Simon Pierre Beaudet, Ti-cul Lajoie... « Art dans la ville production » a présenté près de 70 formations musicales pour lancer les festivités de la Fête de la musique de Québec dès le samedi 20 juin sur toute la rue Saint-Jean.



■ Le livre et l'édition en langue française

Le paysage du livre et de l'édition en français est contrasté, et avancées spectaculaires, difficultés et motifs d'inquiétude s'y conjuguent. Au Nord, la numérisation en cours du patrimoine des bibliothèques démultiplie l'accès au savoir et facilite la recherche, tandis que l'émergence du livre numérique bouscule déjà les habitudes de lecture, et que le lecteur pourra désormais emporter avec lui l'intégralité de sa bibliothèque partout dans le monde. Comme le montre une étude récente résumée ci-dessous, la traduction d'ouvrages en français progresse dans le monde. Autre motif de se réjouir : les écrivains francophones du Sud (sur lesquels le manifeste « Pour une littérature-monde en français¹ » avait appelé l'attention en 2007) sont désormais beaucoup plus présents dans les manifestations internationales comme sur les listes de lauréats des prix les plus prestigieux (voir *infra* le développement consacré aux distinctions littéraires). Cependant, les révolutions technologiques, dans lesquelles avaient été placés tant d'espoirs, n'ont pas réussi à réduire le fossé qui sépare les pays les plus riches des plus pauvres. Manque de capitaux, absence de formation des acteurs, réseaux de distribution

1. « Pour une littérature-monde en français », manifeste paru dans le journal *Le Monde* du 16 mars 2007 et suivi, en mai 2007, de la publication aux éditions Gallimard de l'ouvrage collectif *Pour une littérature-monde*, sous la direction de Michel Le Bris et Jean Rouaud.

LA CARAVANE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (2009-2010)

Pour sa sixième édition, la Caravane du Livre et de la Lecture organisée par l'Association internationale des libraires francophones¹ (AILF) s'est déroulée en deux temps : en décembre 2009, puis de janvier à mars 2010. Sept pays d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Tchad) y ont participé. Dès la première semaine de décembre 2009, les festivités ont été lancées au Mali, puis au Tchad (2 au 16 décembre). Au Burkina Faso (4 au 16 décembre), l'opération parrainée par M. Adotevi, ancien représentant de l'Unicef, proposait un bus itinérant entre Ouagadougou et Ouahigouya, via Koupela et Tenkodogo. Au Sénégal enfin (du 5 au 12 décembre), l'opération s'est notamment déroulée à la librairie Athéna et à la librairie ClairAfrique. En 2010,

le premier pays à lancer l'opération a été le Niger. Un bibliobus a desservi les villes de Maradi, Zinder, Tahoua puis Agadez, capitale du peuple touareg, avant de terminer sa route à Niamey. Du 26 janvier au 6 février, diverses animations ont été organisées au Bénin. Ensuite, la Caravane est partie au Togo. Des expositions et des ventes ont eu lieu dans des bibliobus (Tchad) ou dans le Wagon bibliothèque (Mali); des concours de lecture à haute voix, d'illustration et autres jeux littéraires ont été organisés en milieu scolaire. Des séances de contes, spectacles ou lectures de pièces de théâtre ont également été proposées à un large public avec parfois des animations originales comme les performances littéraires programmées avec le slameur Koye au Niger.

1. www.librairiesfrancophones.org; site soutenu notamment par l'OIF.





quasi inexistants, étroitesse des marchés, faiblesse du pouvoir d'achat, absence de textes juridiques de référence sont autant de maux qui gangrènent l'édition et le livre en Afrique. Majoritairement publiés en français, anglais, portugais ou espagnol, les livres sont d'un accès limité. Les politiques en matière d'édition diffèrent d'un pays à l'autre, cependant tous les pays souffrent d'un même problème : le déclin de la lecture.

Une des explications à ce manque d'appétit pour la lecture est sans doute aussi la marginalisation des langues nationales dans l'édition africaine en général. L'écrivain sénégalais Marouba Fall, auteur de l'ouvrage en wolof *Yobbalu ndaw* (« Recommandations pour les jeunes ») estime que « si les éditeurs se mettaient à publier dans les grandes langues africaines comme le mandingue, le haoussa, le peul ou le kiswahili, pour toucher des dizaines de millions de lecteurs répartis sur plusieurs pays à la fois, ils pourraient vivre de leur métier. » Encore faudrait-il que toutes ces langues disposent d'une forme écrite standardisée et soient enseignées dès le plus jeune âge, ce qui pose la question, plus complexe, du choix des langues de scolarisation (voir la partie « Une langue pour apprendre »).

Le livre numérique : le livre réinventé

Le livre numérique introduit une véritable révolution, dans le monde de l'édition d'une part, dans celui de la lecture d'autre part. Ce terme désigne à la fois le texte et l'objet qui en permet la lecture (souvent appelé « liseuse »). Ce dernier présente un certain nombre d'avantages par rapport au livre traditionnel, qui rendent prévisible un succès déjà constatable. Le livre numérique a toujours la même taille, pèse toujours le même poids, qu'il contienne une nouvelle de quelques pages ou une encyclopédie universelle. Dans le même ordre d'idée, sa capacité de stockage l'apparente plutôt à une bibliothèque de poche qu'à un simple livre. Le confort de lecture sur ce type de matériel bénéficie d'avancées technologiques constantes. Le papier numérique, en particulier, présente d'indéniables qualités. Souple, il permet d'afficher une image en noir et blanc ou en couleur, et de la conserver visible sans utiliser d'énergie. Sur certains modèles, 7 000 pages peuvent être lues avant que l'appareil ne s'éteigne. Il n'émet pas de lumière, mais se contente de réfléchir la lumière ambiante, tout comme du papier classique, ce qui préserve la vue, mise à mal par les rétroéclairages des écrans traditionnels. Les appareils disponibles sur le marché sont encore assez peu nombreux – Kindle d'Amazon, iPad d'Apple, Reader de Sony, Barnes and Noble Nook – et relativement coûteux (à partir de 200 euros environ), mais leur prix devrait baisser dans les prochaines années.

Si la tâche de numérisation des ouvrages existants est pharaonique, de nombreux acteurs de ce nouveau marché s'y sont astreints avec beaucoup de sérieux, en particulier aux États-Unis. Selon l'association des éditeurs américains, les ventes de livres électroniques représentaient 4,1 % du marché du livre en 2009¹. Toutefois, cette révolution ne va pas sans poser de problèmes dans plusieurs pays francophones, où la culture demeure un domaine à différencier des autres biens marchands. Le livre numérique y connaît un retard incontestable par rapport au monde anglophone, qui s'explique par des problèmes d'ordre technique ou juridique.

Par exemple, en **Suisse romande**, il était encore, en avril 2010, impossible de télécharger un livre numérique à partir du site de la Fnac. De même, les contenus en français demeurent très rares, comparés à la masse de livres en anglais proposés. Il s'agit, en réalité, d'un dommage collatéral de la situation tendue que connaît le domaine du livre numérique en France.

1. Chiffre cité par le comité scientifique de la revue universitaire en ligne *Bibliodiversité(s)*, dans son appel à contribution pour un numéro, à paraître en 2010, consacré au thème « Livre numérique et bibliodiversité ».





En **France**, l'arrivée du livre numérique a bouleversé le monde de l'édition. Au printemps 2010, aucune législation, même provisoire, n'avait été adoptée, suite aux longues discussions commencées en mars 2007 entre la Société des gens de lettres (SDGL) et le Syndicat national de l'édition (SNE). Le nœud du problème réside dans la gestion des droits d'édition numériques, notamment leur durée et leurs modalités de cession, points sur lesquels auteurs et éditeurs n'arrivent pas à se mettre d'accord. Ce manque de convergence, y compris entre les grandes maisons d'édition françaises, est préjudiciable à tous les acteurs de la vie littéraire. Le géant Google mène depuis plusieurs années une très ambitieuse entreprise de numérisation. Les motifs qui le guident sont parfois interrogés : le livre « littéraire » n'est-il qu'un produit d'appel vers la très large palette de services que Google propose par ailleurs ?

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES FRANCOPHONES

Alors que le moteur de recherche Google ambitionne la numérisation de 15 millions d'œuvres à l'horizon 2014, et que la Commission européenne avance le chiffre de six millions pour 2010 sur son portail (BNUE) regroupant 45 bibliothèques de 25 pays de l'Union européenne, la question des bibliothèques numériques prend des allures de course de vitesse.

La création du Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques (RFBNN), impulsée conjointement par Jean-Noël Jeanneney et Lise Bissonnette, a été annoncée à l'occasion de la Fête de la Francophonie en 2006. Le réseau des bibliothèques numériques francophones consistait alors, comme le déclarait le directeur de la Bibliothèque nationale de France, à « s'intéresser aux pays les plus avancés dans la numérisation », et fédérait la Bibliothèque nationale de France (BNF), la Bibliothèque royale de Belgique, les Bibliothèque et Archives du Québec (BAnQ), la Bibliothèque nationale du Luxembourg et la Bibliothèque nationale suisse. Concernant les bibliothèques du Maghreb, d'Asie, d'Afrique, une multitude de questions se posaient : quel format choisir, quels contenus retenir ? Les documents francophones doivent-ils être les seuls sélectionnés ou faut-il ajouter les documents en langues nationales ? Comment constituer les collections ?

Les 13 et 14 septembre 2007 s'est tenue une réunion des responsables des bibliothèques nationales et patrimoniales de 55 États et gouvernements membres

de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette rencontre a marqué une étape importante dans l'élargissement du Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques aux pays du Sud. Le portail Internet du RFBNN a été lancé en octobre 2008, à l'occasion de la XII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, à Québec. Il a pour vocation d'accueillir l'ensemble des fonds en français des bibliothèques nationales ou assimilées. Sa conception et sa réalisation ont été confiées à BAnQ, qui possède une grande expertise en la matière.

En mars 2010, lors de la première assemblée générale du Réseau francophone numérique (RFN, nouveau nom du RFBNN), qui se tenait à Paris, Guy Berthiaume, président-directeur général de BAnQ, a été nommé secrétaire général du Réseau. La structure rassemble à présent 16 bibliothèques patrimoniales de 15 États et gouvernements. Les États et gouvernements cités plus haut ont été rejoints par le Canada, le Cambodge, l'Égypte, Haïti, Madagascar, le Maroc, le Mali, le Sénégal et la Tunisie. Le portail du Réseau (www.rfnum.org) regroupe 94 collections et l'on peut y consulter environ deux millions de pages de journaux, des livres, des revues, des plans, des cartes, des archives... Avec le soutien de l'OIF, dans le cadre d'un partenariat suivi, le Réseau s'attache tout particulièrement à la formation des personnels et organise sur le terrain des sessions d'initiation à la numérisation.



En décembre 2009, la firme américaine avait été condamnée pour contrefaçon de droits d'auteur à verser 300 000 euros de dommages et intérêts au groupe La Martinière, et un euro symbolique à la SDLG et au SNE. Elle avait également été sommée d'interrompre ses pratiques de mise à disposition gratuite d'extraits d'ouvrages. Le site s'est donc réorienté vers la vente d'ouvrages numériques, et un portail devait être lancé à l'été 2010. Toutefois, Google, qui continue de numériser des livres, n'a toujours pas précisé quelles relations se mettraient en place avec les éditeurs. En avril 2010, plusieurs organisations d'écrivains et d'illustrateurs de livres ont lancé une pétition pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de la relance des négociations interprofessionnelles pour trouver une solution viable à ce problème. La France dispose d'un portail de livres numériques, Gallica¹, qui dépend de la Bibliothèque nationale de France, et qui regroupe déjà plus d'un million de titres. Un partenariat entre cette dernière et Google a été évoqué, à l'exemple de celui opéré par la bibliothèque de Lyon, qui a cédé au site l'exclusivité de la numérisation de son fonds sur 25 ans.

Au **Québec**, le phénomène des livres numériques prend également de l'ampleur. La première librairie en ligne québécoise, jelis.ca (groupe Archambault), n'est apparue qu'en août 2009. Elle offrait au début de l'année 2010 environ 50 000 titres, compatibles avec tous les lecteurs existants sur le marché. Toutefois, les distributeurs de liseuses et de contenus restent très discrets sur leurs résultats. Chez Archambault, la proportion de clients qui choisissent le numérique plutôt que le papier pour un ouvrage disponible dans les deux formats est estimée à 10 %, ce qui reste assez faible. Par ailleurs, seulement 1 200 ouvrages proposés sont québécois, les livres français et les livres américains traduits dominant largement le catalogue. Malgré cela, les titres locaux représentent la moitié des achats en ligne.

Plusieurs éditeurs, face à un marché encore faible, semblent peu enclins à se lancer dans la numérisation, technique lente et coûteuse (entre 75 et 150 euros par livre). Pour d'autres, tel Gilles Herman, qui est membre du comité sur la numérisation de l'Association nationale des éditeurs du livre, il s'agit d'une grande chance. Le livre québécois pourrait profiter de cette dématérialisation pour gagner une place plus importante au sein de la littérature francophone, et accéder au public français. La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), une institution publique, a mis en place un programme d'aide financière à la numérisation. La moitié des frais engagés, plus 10 dollars canadiens, sont ainsi remboursés à l'éditeur pour chaque ouvrage, dans une limite de 5 000 dollars par entreprise, initiative qui témoigne de la détermination du gouvernement québécois à se positionner sans attendre dans ce grand marché en expansion. Cette mesure pourrait même s'avérer stimulante pour l'industrie québécoise du livre, de façon plus générale, les ouvrages numériques étant moins chers à produire que les livres classiques, qui bénéficient d'abondantes – et vitales – subventions gouvernementales.

La langue française sur le grand marché de la traduction

La sociologue Gisèle Sapiro a dirigé une enquête² sans précédent sur l'évolution des traductions d'ouvrages de littérature et de sciences humaines et sociales entre 1980 et 2002. Elle s'est intéressée aux traductions en français à partir de 10 langues, et a utilisé les bases de données Index Translationum, constituée par l'Unesco depuis 1979, et Électre, qui

1. <http://gallica.bnf.fr>.

2. Gisèle Sapiro (dir.), *La Traduction comme vecteur des échanges culturels internationaux. Circulation des livres de littérature et de sciences sociales et évolution de la place de la France sur le marché mondial de l'édition (1980-2002)*, rapport de recherche, Centre de sociologie européenne, 2007.



permet d'isoler les nouveautés. Seuls les ouvrages à caractère scientifique, ou faisant office de référence théorique, ont été retenus pour les disciplines suivantes : philosophie, histoire, sociologie, anthropologie, science politique, économie, droit et psychologie.

Selon la première base de données, le volume d'ouvrages traduits en français a crû de 50 %. Cette croissance correspond en réalité à la hausse générale de la traduction dans le monde. Selon la base Électre, qui permet une évaluation plus précise, la moyenne annuelle des nouveautés traduites en français a connu une augmentation de l'ordre de 26 % entre 1985 et 1995. À la fin des années 1980, la mise en place d'une politique d'aide à la traduction par le Centre national français du livre a alimenté cette dynamique.

Parmi les langues traduites en français, l'anglais occupe une place prépondérante, avec un peu plus de la moitié des nouveautés en sciences humaines et sociales. L'allemand occupe la seconde position avec environ un quart du total, puis viennent l'italien (10 %) et l'espagnol (5 %). Suivent le russe, le néerlandais, le polonais avec moins de 3 %, puis le tchèque, le hongrois, le roumain et le suédois (1 % environ). La traduction de l'anglais a progressé moins vite que celle des autres idiomes, l'anglais continuant néanmoins de les devancer largement. C'est sans doute une des raisons qui expliquent que, désormais, de nombreux travaux sont écrits directement dans cette langue, notamment en vue d'une publication dans les revues anglophones de prestige. Les chercheurs issus de petits pays sont d'autant plus susceptibles d'utiliser l'anglais que leur langue est peu répandue. Toutefois, les sciences humaines se distinguent des sciences dures, car la langue et le mode d'énonciation en sont des éléments majeurs, qui renvoient directement à des repères culturels et intellectuels. La traduction, en permettant la transmission des idées et des structures de pensée au-delà des frontières, constitue un vecteur important de la diversité culturelle. En Europe, la dynamique de construction communautaire a encouragé les échanges scientifiques et la traduction. Les contrats de financement de la recherche, notamment, ont facilité cette circulation.

La répartition géographique des flux de traduction se caractérise par une grande intensité entre l'Europe occidentale et les États-Unis, alors que les pays du Sud, et d'Afrique en particulier, se trouvent dans une position très marginale. Mais les échanges semblent se redéfinir peu à peu, au profit des pays d'Asie notamment. Depuis 2000, un nombre assez important d'éditeurs français ont acquis des droits pour traduire des essais de sciences humaines et sociales en chinois, japonais et coréen.

Les domaines où la traduction en français est la plus dynamique sont l'histoire et la philosophie. Les travaux concernant l'économie ou la psychologie sont, eux, plus souvent publiés sous forme d'articles et, contrairement aux livres, ont tendance à être rédigés directement en anglais. En France, l'histoire et la philosophie ont un public en dehors du champ universitaire, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux autres pays. L'histoire constitue un tiers des nouveautés traduites de la plupart des langues – l'allemand mis à part – en français. Toutefois, à la différence des États-Unis où l'on s'intéresse beaucoup à de nombreuses régions du monde (champ des *Postcolonial Studies*, « Études postcoloniales »), un ouvrage a plus de chances d'être traduit en français s'il traite de l'histoire de la France ou de l'Europe. En philosophie, c'est la tradition allemande qui est la plus présente dans la traduction française. Il en va de même pour la sociologie (Weber, Elias, Simmel, Wallerstein ou Castells).

En France, l'édition en sciences humaines relève aussi bien des maisons d'édition universitaires que des grands éditeurs de littérature générale (Gallimard, Le Seuil, Fayard, Flammarion, Calmann-Lévy ou encore Laffont).





CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

Sur les traductions du français vers les langues étrangères, Électre ne disposait pas de données, mais la base de l'Unesco, couplée avec les informations du Syndicat national de l'édition concernant les ventes de droits pour la traduction, a permis de dégager une tendance. Bien que la position de la langue française se soit plutôt fragilisée durant la période sur laquelle a porté l'étude, elle n'en est pas moins restée, après l'anglais, la deuxième langue majeure des sciences humaines, qui représentaient un quart des ouvrages traduits du français vers d'autres langues. Ce chiffre élevé témoigne du crédit intellectuel dont la pensée française jouit encore au-delà de ses frontières. Il existe un groupe d'auteurs dont le travail s'exporte particulièrement bien, et ce, dès les années 1970. Il s'agit du courant appelé aux États-Unis la *French Theory*. Ces auteurs, qui ne sont pas conçus en tant que groupe en France (Barthes, Baudrillard, Bourdieu, Deleuze, Derrida, Foucault...), connaissent encore aujourd'hui une grande diffusion dans le monde entier. Dans le cas d'auteurs peu ou pas connus, c'est le thème de l'ouvrage qui joue un rôle déterminant dans l'ampleur de la traduction.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le français est la première langue traduite. Dans de nombreux pays où l'anglais n'est pas la langue maternelle, il arrive en seconde position, suivi par l'allemand, pour tous les sujets confondus cette fois-ci. Le français devance aussi l'allemand dans les pays de langue latine, les pays arabes et Israël, mais se retrouve en troisième position en Europe de l'Est et du Nord. Allemand et français sont également au coude à coude au Japon et en Corée du Sud.

Les délais de traduction, vers le français ou les autres langues, n'entrent pas dans le champ de l'étude de G. Sapiro. Cette dernière mentionne cependant d'autres études montrant que ces délais se révèlent en général assez longs pour les ouvrages de sciences humaines et sociales. Il n'est pas rare qu'ils excèdent plusieurs années, voire plusieurs décennies.

Le livre et l'édition, aperçu régional

Pays membres de l'OIF

Afrique subsaharienne

Au **Bénin**, quelques ouvrages de poésie et littérature de jeunesse ont été édités en français, dont ceux de Christine Adjahi-Gnimagnon. En 2008, Wilfried N'Sondé (France), lauréat du Prix des Cinq Continents de la Francophonie, a fait une tournée dans le pays.

Au **Cap-Vert**, en mars 2009, *Mon Paúl* (« Mon paradis ») a été traduit du portugais et édité par l'auteur Carlos Almeida, à Mindelo.

En **Centrafrique**, la première structure éditoriale a vu le jour en 2007. Les éditions Les Rapides (littérature et bande dessinée) ont publié trois titres depuis leur création, dont un (*Ali Boum Yé, le combat du siècle*, de B. Kongbo) en coédition avec l'éditeur français Oskar.

G. Koyt-Deballé, auteur qui finance l'édition de ses œuvres, a publié cinq contes bilingues français/sango pour enfants et un roman en français.

En **Côte d'Ivoire**, la fusion entre les Nouvelles Éditions ivoiriennes (NEI) et le Centre d'édition et de diffusion africaines (CEDA) a donné naissance à une nouvelle entité à vocation panafricaine et internationale, les éditions NEI-CEDA (2005). Ce regroupement a abouti au rapprochement des circuits de l'édition et de la distribution. La Côte d'Ivoire compte aujourd'hui 14 maisons d'édition, ce qui a permis le développement de l'industrie graphique, des librairies, des imprimeries, et une hausse du nombre d'illustrateurs et d'écrivains.

À **Djibouti**, les publications francophones restent majoritaires sur l'ensemble des ouvrages publiés.





Au **Ghana**, en 2006, a été créée une librairie francophone dans l'enceinte de l'alliance française d'Accra.

En **Mauritanie**, L'Harmattan a ouvert une librairie en 2008.

À **Madagascar**, Cyprienne Toazara a publié en français *Au fil de la sente*.

Au **Niger**, la production éditoriale est estimée entre 20 à 25 titres par an (hors livres scolaires). Une partie de ces ouvrages sont bilingues (français-haoussa, djerma, tamacheq, kanouri ou peul).

L'Institut de recherches en sciences humaines (IRSH) entame une politique de traduction de l'arabe vers le français des ouvrages universitaires à caractère historique (ex : *Histoire d'Abalak, 33 savants exécutés lors du soulèvement de Kaoucen*). Une association de libraires a également vu le jour en 2009.

Au **Sénégal**, le fonds d'aide à l'édition nationale a permis, en cinq mois, l'édition de 170 livres. Fait historique car auparavant, la parution était en moyenne d'une dizaine de livres par an.

Une si longue lettre, de Mariama Bâ, a été écrit en français et traduit en wolof à Dakar. Les livres de grands auteurs sénégalais ont été traduits dans de nombreuses langues et édités hors du Sénégal (Cheikh Amidou Kane, Boubacar Boris Diop, Ken Bugul, Abassa Ndiou). *La Forêt aux mille démons*, de Daniel Olorunfemi Fagunwa, a été traduit du yoruba en français par Louis Camara.

L'édition rencontre certaines difficultés. Les libraires prélèvent un pourcentage élevé à chaque livre vendu (40 %), le livre circule mal et les acteurs de la chaîne du livre sont insuffisamment formés.

Au **Tchad**, des maisons d'édition de N'Djamena publient partiellement en langue française, comme les éditions SAO, CEFOD (collections « Culturelle », « Changer la société », « Histoire pour tous », « Santé ») ou encore les éditions Al-Mouna (secteur « Histoire »), soit une dizaine de titres au total par an.

Au **Togo**, avant d'être traduits dans les quatre langues d'alphabétisation du pays (éwé, kabè, tèm et benn), tous les ouvrages édités sont d'abord écrits en français. Pour l'année 2008, six ouvrages ont été édités grâce aux subventions de l'Union européenne.

Au cours de l'année 2009, cinq livres ont pu être édités grâce à l'appui de l'OIF : *Protège ta vie, le sida est toujours là*; *Écoutons la sagesse de nos aïeux*; *Mieux connaître son sexe pour mieux vivre*; *Femme, connais-tu tes droits ?*; *Que dois-je faire pour réussir mon entreprise ?*

Afrique du Nord et Moyen-Orient

La Bibliothèque nationale de France (BNF) a offert à la bibliothèque d'Alexandrie (en **Égypte**) l'ensemble des collections entrées par dépôt légal entre 1996 et 2006, soit près de 500 000 livres. Un premier conteneur (35 000 ouvrages) a quitté Marseille en décembre 2009. La bibliothèque d'Alexandrie, considérée autrefois comme l'une des sept merveilles du monde, a rouvert en 2003. Elle devrait accueillir un espace francophone dès 2010, grâce aux dons de la BNF.

Le pavillon français de la Foire internationale du livre du Caire, qui compte parmi les manifestations culturelles les plus marquantes, a attiré un vaste public de tout âge. Environ un tiers des ouvrages publiés en Égypte le sont en français. De nombreux ouvrages en arabe y sont également traduits, en particulier ceux des écrivains égyptiens contemporains (Alaa El Aswany, *L'Immeuble Yacoubian*; Khaled Al Khamissi, *Taxi*; ou encore Naguib Mahfouz). Par ailleurs, l'Organisme général égyptien du livre (OGEL) a signé une trentaine de conventions avec des entités francophones depuis 2006. La coédition avec des maisons d'édition françaises de livres traduits de l'arabe vers le français est l'un de ses projets les plus importants. Cet organisme continue à ouvrir des lieux de vente à ses produits francophones dans toute l'Égypte, et dans la plupart des pays arabes.





CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

Au **Liban**, les importations d'ouvrages francophones ont connu une progression de plus de 10 % en 2007 et ont continué à croître en 2008.

La médiathèque de Beyrouth, complètement réaménagée en 2008, propose sur trois étages plus de 35 000 supports (livres, BD, DVD, CD et CD-ROM), et accueille plus de 300 visiteurs par jour. Depuis 2005, l'ambassade de France apporte son soutien à la constitution d'un important réseau de bibliothèques publiques trilingues (arabe, français, anglais), qui sont désormais au nombre de 80 et sont implantées sur l'ensemble du territoire.

Au **Maroc**, l'édition francophone représente 40 % des publications au Maroc, soit environ 400 titres par an. Entre 2006 et 2008, de nombreuses maisons d'édition ont fait paraître des ouvrages en français. C'est le cas de la maison d'édition Le Fennec (40 titres; littérature), de Marsam (60 titres; littérature, jeunesse, beaux-livres, sciences humaines), de Tarik (20 titres; sciences humaines et sociales), d'Afrique Orient (20 titres; sciences humaines et sociales), de la Librairie nationale (200 titres; ouvrages scolaires, littérature et voyage), de la Librairie des écoles (80 titres; ouvrages scolaires et universitaires), du CDPL (20 titres; jeunesse) et d'Eddif (50 titres, littérature et beaux-livres). Sur cette même période, 26 ouvrages ont été traduits du français vers l'arabe, et 10 ouvrages de l'arabe vers le français.

Par ailleurs, le ministère de la Culture du Royaume aide les jeunes talents à éditer leur premier livre dans le cadre du programme « *Kitabi el Awal* » (« Mon premier livre ») et les maisons d'édition peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % du coût d'impression des meilleurs livres. Malgré ces efforts, les jeunes Marocains lisent de moins en moins.

En **Tunisie**, plusieurs espaces culturels francophones ont été créés dont la librairie et l'espace culturel Fahrenheit 451 à Carthage-Dermech (2007), la librairie Art-Libris au Kram (2008) et la librairie Culturel à La Marsa. La Tunisie compte plus de 15 maisons d'édition produisant des ouvrages en français dans des domaines comme les sciences politiques, la littérature de jeunesse, la psychologie, la religion, les femmes.

11 titres d'auteurs tunisiens arabophones ont été traduits en français, dont ceux d'Abdeljabbar El-Euch (*Procès d'un chien*), d'Ali Douagi (*Longues étaient mes nuits*), de Mahmoud Messadi (*Ainsi parlait Abou Houraira*), d'Hassen Hossni Abdelwaheb (*Tunisiennes célèbres*).

Lors de la Foire internationale du livre, qui s'est tenue à Tunis fin avril et début mai 2010, les ouvrages francophones étaient bien présents (nouveautés, grands prix littéraires), mais la grande majorité des stands proposait des ouvrages en arabe, notamment des livres pour enfants, attractifs par leurs coûts modestes, alors que les livres en français sont jugés trop chers.

Asie

En **Arménie**, neuf livres ont été traduits et édités en arménien et en français entre 2006 et 2008, dont *L'Homme qui plantait des arbres* de Jean Giono, *Plume* d'Henri Michaux, *De l'inconvénient d'être né*, d'Émile Cioran, *Les Eaux étroites* de Julien Gracq.

Au **Cambodge** ont été traduits du français *L'Eau et la Terre* de Séra, *Lucky Luke*, tome 16 : *En remontant le Mississippi*, ou encore *L'Ombre d'un doute* de l'auteur cambodgien Somanos Sar. Beaucoup d'ouvrages ont également été traduits par le SIPAR, organisation de solidarité internationale qui participe à la reconstruction du pays à travers l'édition, aidée par le projet VALEASE (Valorisation de l'écrit en Asie du Sud-Est). Les éditions du Mékong sont totalement francophones, et une quinzaine d'autres maisons d'édition locales sont susceptibles de publier en français (Snadai Khniom ou Domrei Sor, par exemple). La Bibliothèque nationale





du Cambodge et le Musée national ont réédité 132 titres anciens en français traitant du Cambodge, soit 325 exemplaires au total. Le Bureau français du livre a fermé fin 2007, mais la France maintient son programme d'aide à l'édition et son appui au projet VALEASE.

Au **Laos**, *Le Prince Pethsarath*, éditions Dokked, livre en lao, a été traduit en français en 2008. Cette même année, une succursale de la librairie Monuments Books s'est ouverte à Luang Prabang. Elle propose une sélection d'ouvrages en français, qui représente environ 10 % de son fonds. On y trouve des livres de poche, mais aussi des ouvrages sur le Laos et l'Asie du Sud-Est, des guides de voyages et des ouvrages pour la jeunesse.

Au **Vanuatu**, dans le secteur de l'écrit en français, la Coopération et l'alliance françaises se sont attachées à assurer la présence de supports écrits dans les bibliothèques scolaires et publiques. Elles contribuent également à l'édition locale de textes en français (ou plurilingues), notamment à destination d'établissements scolaires (lexiques plurilingues, livres de lecture pour enfants, contes trilingues, lexiques de langues vernaculaires...). L'alliance française publie *Jaf*, un journal d'actualités culturelles (1 500 exemplaires). Elle a également publié, en mars 2007, *Tôghàn*, le premier roman d'un auteur vanuatais, et édite les bandes dessinées de Guy Deroin. Au total, l'alliance française a fait paraître trois titres édités en français et 12 en coédition avec le VKS (centre culturel du Vanuatu).

Au **Vietnam** se sont créées de nouvelles librairies à vocation internationale, ayant un département important consacré aux produits culturels francophones. La Compagnie générale du livre du Vietnam (Savina), en collaboration avec l'ambassade de France au Vietnam, l'Espace (centre culturel français de Hanoi) et Unipresse ont inauguré en octobre 2009 le 8^e Salon du livre français, sur le thème « 100 ans de littérature française ». Dans ce pays, plus de 13 % des ouvrages publiés chaque année le sont en français.

Europe

Dans la **Communauté française de Belgique**, le département « Culture » de la province de Liège vient de lancer un concours de nouvelles : « Achève-moi ». Ce concours ouvert à tous, dès 12 ans, propose aux intéressés de terminer l'une des huit nouvelles dont les débuts ont été commandées à huit auteurs francophones. Le meilleur « achèvement » pourra bénéficier d'une publication. Deux prix spéciaux seront décernés : un pour les moins de 18 ans, un autre pour les auteurs dont la langue maternelle n'est pas le français.

La commission d'aide à l'édition a examiné, en 2009, 13 demandes de prêts sans intérêts venant d'éditeurs francophones de Belgique. Sept ont été acceptées, six refusées. Au final, il semble que le fonds d'aide à l'édition reste sous-utilisé. À peine 28 000 des 81 000 euros disponibles ont été distribués. Pour améliorer le fonctionnement de la procédure, un nouveau formulaire électronique de demande d'aide à l'édition est désormais disponible en ligne depuis le 15 janvier 2010.

En 2008, le marché du livre de langue française s'élevait à 258,8 millions d'euros, soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2007. Le secteur sortait alors d'une période de croissance de près de 10 % entre 2003 et 2008, et c'était la première fois en 10 ans que le marché du livre devait faire face à un tel recul. La cause de ce déclin est triple : le recul du nombre de « grands lecteurs » (ceux qui achètent plus de 20 ouvrages par an), la concurrence des nouvelles formes de loisirs (surtout chez les jeunes) et la disponibilité croissante de contenus gratuits sur Internet.

À **Chypre**, plusieurs maisons d'édition, telles que Praxandros, l'Institut des recherches scientifiques, la Fondation Leventis, l'office du tourisme de Chypre, le Musée national de Chypre, publient des ouvrages en français.



Les écrivains francophones publiés en **France** sont en vogue à l'étranger, comme le met en évidence un rapport¹ rédigé par Marc-André Wagner, ancien secrétaire général du CNL (Centre national du livre) et Olivier Poivre d'Arvor, directeur de Culturesfrance, rapport dans lequel il est rappelé que le livre est le deuxième poste d'exportation de la France dans le domaine des biens culturels. Plus de la moitié des exportations de livres concernent, dans l'ordre, la Belgique, le Canada et la Suisse, suivis par l'Afrique francophone et le Maghreb, avec respectivement 12,2 % et 10,4 % de parts de marché². En Afrique francophone, ce sont le Cameroun, le Sénégal, la Côte d'Ivoire (bien qu'accusant une baisse de 40 % depuis 2003) et le Gabon qui arrivent en tête, tandis que la République démocratique du Congo a connu un pic d'importations en 2007, en raison des appels d'offres pour la fourniture de manuels scolaires, financés par la Banque mondiale.

Au Maghreb, le Maroc dépasse à lui seul les exportations cumulées vers l'Algérie et la Tunisie pour la période 2003-2007. D'une manière générale, la part des pays francophones dans les exportations de livres français est passée de 61,6 % en 2003 à près de 70 % en 2007³ selon la Centrale de l'édition. D'après les éditeurs, ces chiffres traduisent une diminution du lectorat parmi les apprenants de français.

Par ailleurs, toujours d'après les chiffres produits par la Centrale de l'édition, les cessions de droits de livres d'auteurs francophones ont progressé de près de 10 % par an entre 2005 et 2007 pour atteindre un total de 7 216 cessions⁴. L'espagnol et l'italien sont en tête des langues de destination des cessions de droits. Sur la période 2003-2007, les trois plus fortes progressions concernent l'anglais (+ 55,4 %) – qui devient ainsi la troisième langue de destination –, le grec (+ 60,5 %) et l'arabe (+ 192,1 %), notamment grâce au Liban (qui passe de 31 cessions à 107 en 2007) et à l'Arabie saoudite (qui passe de zéro cession en 2003 à 21 en 2007).

Globalement, la traduction est en augmentation et le français est devenu la deuxième langue la plus traduite au monde après l'anglais, comme l'indiquent, entre autres, les travaux de Gisèle Sapiro⁵.

En **Grèce**, la chaîne de magasins Fnac a inauguré une nouvelle adresse dans la banlieue sud d'Athènes.

En 2009, le ministère hellénique de la Culture a financé la traduction de livres français. Ceux-ci représentent 16 % des livres traduits. Le livre français occupe dorénavant la deuxième place. En première place figurent les livres traduits de l'allemand (24 %), en troisième place ceux traduits du roumain (12 %) et en quatrième place, les livres traduits de l'anglais et de l'espagnol (10,1 %). Au total, un cinquième des livres édités en Grèce le sont en français.

Au **Luxembourg**, la proportion d'ouvrages édités en français sur la période 2006-2008 s'élève à 40 % environ.

À **Monaco**, elle dépasse les 90 %.

En **Roumanie**, entre 2006 et 2009, l'Institut culturel roumain a commandé la traduction en français de 100 livres d'auteurs roumains ainsi que leur publication dans 21 pays.

1. Olivier Poivre d'Arvor et Marc-André Wagner, *Quelles perspectives pour la politique publique de soutien au livre français à l'étranger? Propositions pour une stratégie concertée des acteurs publics*, Conseil du livre, février 2009, http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Perspectives_du_livre_francais_a_l_etranger.pdf.

2. *Ibid.*, p. 9 et 10.

3. *Ibid.*, p. 12.

4. *Ibid.*, p. 25.

5. Cf. Gisèle Sapiro (dir.), *Translatio. Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, CNRS Éditions, 2008, et *Les Contradictions de la globalisation éditoriale*, Nouveau monde éditions, 2009.



En **Suisse** s'est tenue, du 28 avril au 2 mai 2010, la septième édition du Salon africain du livre, de la presse et de la culture de Genève. En raison du calendrier des commémorations, la plupart des débats (animés par des spécialistes internationaux – historiens, économistes, journalistes) étaient centrés sur le cinquantième anniversaire des indépendances africaines.

En **République tchèque**, l'institut français propose de très nombreux cafés littéraires en langue française. Depuis 2007, la place accordée aux lectures de textes en français (accompagnées de surtitrages en tchèque) a augmenté.

Amérique du Nord et Caraïbe

Au **Canada**, le Conseil des arts du Canada (CAC) accorde une aide financière aux éditeurs étrangers pour la traduction, dans d'autres langues que le français ou l'anglais, de livres d'auteurs canadiens, en vue de leur publication à l'étranger. Selon le CAC, 192 livres en français ont été traduits dans 28 langues entre 2000 et 2008. Parmi les langues les plus populaires figurent l'arabe, l'italien et l'espagnol. En 2010 a été créé un nouveau prix par le gouvernement ontarien : le Prix jeunesse de la francophonie de l'Ontario. Il souligne les contributions exceptionnelles de francophones et francophiles de moins de 25 ans, engagés dans le développement de leur communauté. Ce prix sera remis tous les deux ans, en même temps que les Prix de la francophonie de l'Ontario.

Au **Québec**, le projet de la Grande Bibliothèque, lancé en 1997, visait à pallier les lacunes de la Bibliothèque centrale de Montréal qui ne parvenait pas à desservir convenablement la ville entière avec seulement 5 000 m² (là où il en aurait fallu six fois plus). La fréquentation de plus de 50 000 personnes chaque semaine témoigne aujourd'hui du succès de l'entreprise. Un des objectifs de la Grande Bibliothèque est également de faire de cette nouvelle institution un « vaisseau amiral », qui entraîne l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques québécoises. Le nombre de bibliothécaires a augmenté de plus de 30 %, la contribution de Québec au fonctionnement des bibliothèques a plus que doublé. Cependant, on constate une diminution du pourcentage d'abonnés à la bibliothèque publique (même si le nombre de prêts a légèrement augmenté).

Toujours au Québec, 83 % des ouvrages ont été publiés en français en 2007. Parmi les 1 489 traductions éditées, 175 (11,8 %) sont des traductions du français vers une autre langue.

En **Haïti**, la première édition de la grande exposition itinérante de livres haïtiens s'est déroulée en 2009, dans les bibliothèques et les CLAC (Centres de lecture et d'animation culturelle).

L'objectif était de rapprocher les écrivains haïtiens contemporains des lecteurs en milieu rural et d'inciter les jeunes à lire davantage. Baptisée « Dialogue avec nos écrivains contemporains », la campagne en faveur de la lecture a circulé à travers 15 villes secondaires du pays. Plus de 11 000 membres ont été enregistrés et des milliers de prêts d'ouvrages et de jeux éducatifs ont été recensés. Selon les statistiques du CLAC, 80 % de ces nouveaux abonnés étaient des jeunes âgés de 6 à 20 ans.

La Bibliothèque nationale de France (BNF), les Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), ainsi que plusieurs bibliothèques et associations se sont alliées afin d'aider à la reconstruction et à la remise en service des bibliothèques et archives d'Haïti durement touchées par le séisme de janvier 2010. Dons de livres, constitution d'une bibliothèque numérique... Les efforts concerneront en premier lieu la bibliothèque haïtienne des Pères du Saint-Esprit (BHPSE), ravagée par le séisme, ainsi que la Bibliothèque nationale d'Haïti.



Chaque année, dans plusieurs villes haïtiennes, le salon « Livres en Folie » est organisé par les éditeurs de l'île. C'est le seul endroit où les Haïtiens peuvent acheter des livres, à l'exception de Port-au-Prince, pourvue de quatre librairies. Il s'y tient en mai la Fête du livre de jeunesse, où des subventions provenant des éditeurs haïtiens et de l'ambassade de France permettent d'acheter les livres à moitié prix. En 2009, cette dernière, via le réseau des alliances françaises, a permis à l'événement d'avoir lieu dans quatre villes de province.

À **Maurice**, les deux tiers de la quarantaine de livres non scolaires édités chaque année sur l'île le sont en français. Les principales maisons d'édition sont Le Printemps, les éditions de l'océan Indien et les éditions Vizavi. Souvent, des ouvrages anglophones sont édités en même temps que leurs originaux francophones. Une librairie a fermé ses portes à Port-Louis alors qu'une autre s'est ouverte à Rose-Hill.

Pays non membres de l'OIF

En **Afrique subsaharienne**, la première librairie française, Marianne, a ouvert ses portes en mai 2009, au Soudan.

En **Amérique du Nord**, la librairie française de New York ferme ses portes. Installée il y a 73 ans au cœur du Rockefeller Center, elle est victime de la concurrence des sites de vente de livres sur Internet et de la hausse des loyers.

En **Amérique du Sud**, et plus précisément en Colombie, deux alliances françaises ont été créées, une à Valledupar et l'autre à Barrancabermeja.

En **Asie**, aux Philippines, l'alliance française de Manille a connu une augmentation de 61 % du nombre de ses étudiants entre 2007 et 2008. Le centre culturel et de langues « Les Amis de la France », inauguré en novembre 2007, vient d'être labellisé alliance française dans la seconde ville de l'archipel, Cebu. À Singapour, avec près de 1 000 ouvrages, le « French Corner », ouvert en 2008 à la *National Library*, introduit la littérature et la pensée françaises auprès d'un public nouveau. Au Sri Lanka, le dernier point de distribution de livres en français a disparu en 2007. À Taïwan, la médiathèque de l'institut français de Taipei a été transférée vers l'alliance française de la ville en 2007 et, en 2009, les alliances françaises de Taipei et Kaohsiung ont fusionné.

En **Europe**, la librairie internationale de jeunesse Le Matou, à Berlin (Allemagne), a fermé ses portes au public. Elle assure toutefois la distribution et la diffusion de livres de jeunesse dans les écoles. À Francfort (Allemagne), une librairie de jeunesse à caractère international a été créée en 2008. L'institut français d'Amsterdam (Pays-Bas) connaît un véritable regain d'intérêt grâce à une diversification de ses activités qui allient le culturel et le linguistique : café littéraire, ciné-club, soirées littéraires, soirées débats d'idées, cours de français pour les enfants, soirées musicales. En Italie, la librairie française de Milan a été victime, comme celle de New York, d'un loyer trop élevé au centre-ville. Créée en automne 1953, elle a fermé ses portes fin février 2009.

Au **Moyen-Orient**, et plus précisément aux Émirats arabes unis, la librairie française Culture & Co, installée depuis 2006 à Dubaï, a ouvert une nouvelle branche dans les locaux de l'alliance française d'Abu Dhabi en septembre 2008. Depuis novembre 2008, la librairie Kinokuniya de Dubaï propose un rayon d'ouvrages français. En Israël, la librairie française de la ville de Raanana a fermé ses portes.



Prix littéraires décernés aux écrivains francophones

Prix francophones

Le jury du **Prix des Cinq Continents** de la Francophonie a désigné Kossi Efoui (Togo) comme lauréat 2009 pour son roman *Solo d'un revenant*. Dans ce recueil, l'auteur évoque le retour au pays natal, après une décennie de massacres.

Le **Prix Senghor** du premier roman francophone a été décerné à Christine Eddie, écrivaine québécoise, pour *Les Carnets de Douglas* (Héloïse d'Ormesson) en 2009.

Le **Prix Kadima** 2009, pour la valorisation des langues partenaires africaines et créoles, a été attribué dans la catégorie littérature à Bénédicte Chainé-Sidibé (France) pour son œuvre *Kulle Ladde (Les Animaux de la brousse)* et dans la catégorie traduction à Marcel Kalunga (Congo), qui a traduit du français au kiswahili *Les Règles du savoir-vivre dans la société moderne* de Jean-Luc Lagarce (éditions Les Solitaires intempestifs).

Les **Prix du Jeune Écrivain de langue française** ont été remis pour la 25^e édition en novembre 2009 à 14 lauréats. Les six premiers prix sont allés à deux Suisses, trois Français et une Camerounaise.

Le **Prix Ahmadou-Kourouma**, qui récompense un ouvrage, essai ou fiction, consacré à l'Afrique noire, a été décerné à Kossi Efoui en 2009, pour *Solo d'un revenant* (Seuil), et à Nimrod en 2008, pour *Le Bal des princes* (Actes Sud).

Le **Prix littéraire européen de l'ADELF** (Association des écrivains de langue française) 2009 a été attribué à Cécile Oumhani (auteur franco-tunisienne) pour *Le Café d'Yllka* (éditions Elyzad).

Le **Grand Prix de la Francophonie de l'Académie française** a été décerné en 2009 à Thomas Gaehtgens (Allemagne), pour sa contribution «au maintien et à l'illustration de la langue française».

Le **Prix littéraire France-Québec** a été attribué en 2009 à Marie-Christine Bernard pour son roman *Mademoiselle Personne*, publié au Québec en 2008 par les éditions Hurtubise HMH.

Le **Prix France-Acadie** 2009 a été décerné à Anne-Marie Couturier (Québec), pour *L'Étonnant Destin de René Plourde, pionnier de la Nouvelle-France* (création littéraire), et celui de 2008 à Gérard Émile LeBlanc (Québec), pour *Chroniques de Memramcook* (éditions de la Francophonie).

Le **Prix du Livre RFO** (Réseau France outre-mer), qui récompense un ouvrage de fiction d'expression française ayant un lien avec l'outre-mer français ou les zones géographiques et géopolitiques proches, a été décerné en 2009 à l'écrivaine haïtienne Yanick Lahens, pour *La Couleur de l'aube* (Sabine Wespieser éditeur).

Le **Prix Tropiques de l'AFD** (Agence française de développement) 2009 a été remis au lauréat Kossi Efoui (Togo) pour *Solo d'un revenant*.

À Lyon, en 2009, s'est déroulée la 10^e édition des **Joutes littéraires** sous le signe de la francophonie. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'auteur ivoirien Arsène Angelbert Ablo, lauréat du Grand Prix francophone de l'AIRF (Association internationale des régions francophones) pour son ouvrage *Cœurs d'État*. Marie-Claire Melchior a reçu le **Prix du jury** pour *Il ne sait pas, le vent* et Jacqueline Paut, le **Prix régional** pour *La Robe rose*. La récompense de ce nouveau prix, attribué pour la première fois, consiste en l'édition (à hauteur de 3 000 exemplaires) et la diffusion du manuscrit primé.





CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

Le **Prix France-Liban** 2008 de l'Association des écrivains de langue française a été attribué à Boutros Hallaq (France) pour *Gibran et la refondation littéraire arabe*.

Le **Prix Benjamin Fondane** a été décerné en 2008 à Nimrod (Tchad) pour *Le Bal des princes* (Actes Sud). En 2009, c'est la Vietnamiennne Linda Lê qui a été récompensée, et en 2010 le prix a couronné Jean Métellus (Haïti). Ce prix international de littérature francophone a été créé en 2006 à l'initiative de l'Institut culturel roumain de Paris, en collaboration avec la Société d'études Benjamin Fondane – poète, essayiste et philosophe d'origine roumaine mort à Auschwitz – et avec l'association Le Printemps des poètes. Il récompense un auteur francophone, non français, pour un ou plusieurs livres parus au cours des cinq dernières années.

Le **Prix** et la **Bourse Édouard-Glissant** ont été créés en 2002 à l'Université Paris-VIII, grâce au concours de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et de RFO. Ce prix honore une œuvre littéraire animée par la pensée du divers, le métissage et toutes les formes d'émancipation, et qui donne l'occasion de réfléchir aux interactions linguistiques et culturelles.

La bourse de 5 000 euros est attribuée à un(e) étudiant(e) de l'Université Paris-VIII menant une recherche qui correspond à l'esprit du Prix (relations Nord-Sud, situations post-coloniales, diversité culturelle, pluralité des expériences de pensée...).

En 2009, le prix a été remis à Nurith Aviv, réalisatrice, et la bourse à Laura Joseph-Henri, doctorante en sciences politiques à l'Université Paris-VIII.

Les lauréats 2008 du Prix et de la Bourse Édouard-Glissant étaient, respectivement, Nimrod, écrivain, et Aliocha Wald Lasowski, doctorant en littérature française à l'Université Paris-VIII.

En 2010, Liliana Lazar (Moldavie) a remporté le **Prix Première des auditeurs de la RTBF** (qui récompense chaque année un premier roman francophone) pour *Terre des Affranchis*, publié aux éditions Gaïa.

Les lycéens de l'académie de Limoges (France) ont remis le **Prix Sony-Labou-Tansi** 2009, qui célèbre le théâtre francophone, à Suzanne Lebeau (Canada-Québec), pour sa pièce *Le Bruit des os qui craquent* (éditions Théâtrales, 2008).

Le **Prix international Nessim-Habif**, grand prix de la Francophonie, attribué tous les deux ans, a été décerné en 2007 à Boualem Sansal (Algérie) pour son roman *Le Village de l'Allemand* (éditions Gallimard).

En 2008, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences ont institué le **Prix de la traduction Ibn-Khaldoun et Léopold-Sedar-Senghor en sciences humaines du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français**. La première édition a été remportée par le Centre de recherche et de coopération scientifique (CERCOS-Maroc) pour la traduction, de l'arabe vers le français, de l'ouvrage *La Raison politique en islam, hier et aujourd'hui* de Mohamed Abed al-Jabri. Le second prix, en 2009, a récompensé Hassan Hamzé (franco-syrien) pour la traduction en arabe de l'ouvrage de Louis-Jean Calvet, *La Guerre des langues et les politiques linguistiques*.

Distinctions et prix nationaux et internationaux attribués à des auteurs francophones

À l'**Académie française**, François Weyergans (Belgique), écrivain, a été élu le 26 mars 2009 au fauteuil de Maurice Rheims.

À l'**Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique**, Marie-José Béguelin (Suisse) a succédé à Paul Gorceix, en qualité de membre étranger dans la classe des philologues.

Le **Prix Nobel de littérature** 2008 a été attribué à Jean-Marie Gustave Le Clézio (franco-mauricien).





Le **Grand Prix de Littérature de l'Académie française** 2009 a été décerné à *Tombeau d'Achille* (Gallimard) de Vincent Delecroix (France).

Parmi les lauréats des prix littéraires décernés par l'Académie française en 2009, quatre étaient des auteurs libanais. Alexandre Najjar a reçu le **prix Hervé-Deluen** pour « sa contribution efficace à la défense et à la promotion du français », mais également pour son action en faveur de la Francophonie au Moyen-Orient.

Le **Prix Pierre-Benoit** a été décerné à Hyam Mallat pour son livre *La Rencontre de Pierre Benoit & George Lecomte de l'Académie française avec le Liban* (éditions Geuthner). Le **Grand Prix de poésie** a, quant à lui, été décerné à Vénus Khoury-Ghata pour l'ensemble de son œuvre poétique, et Wajdi Mouawad a reçu le **Prix du théâtre** pour l'ensemble de son œuvre théâtrale.

Marie NDiaye (France) a reçu le **Prix Goncourt** 2009 pour son roman *Trois femmes puissantes* (Gallimard). Née de père sénégalais et de mère française, la romancière s'est intéressée au thème de l'identité.

Le **Goncourt du premier roman** 2009 a été attribué à Laurent Binet (France) pour *HHhH* chez Grasset.

Le **Prix Fémina** 2009 a été attribué à Gwenaëlle Aubry pour *Personne* (Mercure de France), le **Prix Fémina de l'essai** à Michèle Perrot (France) pour *Histoire de chambres* (Seuil).

Les éditions Maguilen (Sénégal) ont reçu le **Prix Alioune-Diop** à l'occasion de la 12^e Foire du livre et du matériel didactique de Dakar en 2009.

L'écrivain canadien d'origine haïtienne Dany Laferrière a reçu en 2009 le **Prix Médicis** pour *L'Énigme du retour* (Grasset). Le **Prix Médicis du roman étranger** a été attribué à Dave Eggers (États-Unis) pour *Le Grand Quoi* (Gallimard) et le **Médicis de l'essai** a récompensé Alain Ferry (France) pour *Mémoire d'un fou d'Emma* (Seuil).

Le **Prix Ouest-France-Étonnants voyageurs**, décerné par de jeunes lecteurs âgés de 15 à 20 ans, a été attribué en 2009 à Fabienne Juhel (France) pour *À l'angle du renard* (Le Rouergue).

Le **Prix Renaudot** a été attribué à Frédéric Beigbeder (France) pour *Un roman français* (Grasset) en 2009 et à Tierno Monénembo (Guinée) pour son livre *Le Roi de Kahel* (Seuil) en 2008.

Le **Prix Renaudot de l'essai** a été décerné à Daniel Cordier (France) pour *Alias Caracalla* (Gallimard) en 2009 et à Boris Cyrulnik (France) pour *Autobiographie d'un épouvantail* (Odile Jacob) en 2008.

Le **Renaudot du livre de poche** a été attribué pour la première fois en 2009 à Hubert Haddad (France) pour *Palestine* (Le Livre de poche).

Le **Prix du Premier Roman** a été décerné en 2008 à Thierry Dancourt (France) pour *Hôtel de Lausanne* (La Table Ronde) et en 2009 à Jocelyn Bonnerave (France) pour *Nouveaux Indiens* (Seuil).

Le **Prix littéraire de la SCAM** 2009 est allé à In Koli Jean Bofane (République démocratique du Congo) pour *Mathématiques congolaises* (Actes Sud); il a également reçu pour cet ouvrage le **Prix Jean-Muno**, décerné tous les deux ans par le centre culturel du Brabant wallon.

Le **Grand Prix de Littérature dramatique – œuvre française**, qui récompense un jeune auteur de théâtre d'expression française, a été décerné en 2009 à Christophe Pellet (France) pour *La Conférence* (L'Arche Éditeur).

Le **Prix Louis-Guilloux** (créé en 1983 par le conseil général des Côtes d'Armor), qui récompense une œuvre de langue française, a été décerné en 2009 à Bernard Chambaz (France) pour *Yankee* (Panamá) et en 2010 à Ananda Devi (Maurice) pour *Le Sari vert* (Gallimard).



Le cinéma

L'OIF consacre un budget de deux millions d'euros par an au soutien, à la production et à la diffusion des productions audiovisuelles (cinéma et télévision) des pays francophones du Sud.

Soutien qui a, par exemple, permis à 11 sociétés de production de six pays francophones du Sud (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Niger, Sénégal, Tunisie) d'être présentes au Marché international des programmes de télévision (MIPTV) de Cannes du 12 au 16 avril 2010. Une centaine de productions au total (longs et courts-métrages de fiction, séries télévision et documentaires) ont été présentées sur le Pavillon de la Francophonie mis en place par l'OIF, en collaboration avec le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF).

L'OIF participe au MIPTV depuis plus de 13 ans. Elle assure régulièrement des promotions analogues, notamment au Marché du film de Cannes en mai et au DISCOP (Marché des contenus télévisuels) organisé à Dakar en février. Depuis sa création en 1988, le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, à raison de 70 à 80 projets agréés par an, a soutenu plus de 1 600 œuvres de cinéma et de télévision.

Durant le Festival de cinéma de Cannes, sous le pavillon « Les Cinémas du monde » inauguré le 12 mai 2010 et dont elle est partenaire, la Francophonie a annoncé la mise à disposition de son expertise pour la création d'un fonds panafricain d'aide au cinéma. Cette décision répondait à l'attente des professionnels portée par la Fédération panafricaine des cinéastes qui souhaitait que soient renforcées les capacités de production cinématographique en Afrique et que soit mise en place une vraie politique africaine de développement du cinéma. La Chambre syndicale des producteurs de films de Tunisie, le Centre national du cinéma du Gabon et la Guilde africaine des réalisateurs et producteurs ont également fait connaître leur soutien au projet.

Au fil des ans, l'OIF s'est imposée comme l'un des grands acteurs du financement et de la promotion des productions cinématographiques et télévisuelles des pays francophones en développement.

Festivals francophones

En 2009, des festivals du film francophone ont été célébrés dans de nombreux pays comme à Chypre, en Croatie, en Grèce (dont la manifestation a fêté sa 10^e édition), ainsi qu'en ex-

« FILMS AFRIQUE RÉSEAU »

Lancé par des professionnels de la distribution et de l'exploitation cinématographique du Burkina Faso, de la France, du Mali et du Sénégal, ce nouveau réseau (dont la création était très attendue par le secteur) s'est donné pour objectif de contribuer à la structuration et à la professionnalisation de la diffusion des films d'Afrique de l'Ouest, qui souffrent encore d'un manque de visibilité, que ce soit en Europe ou en Afrique. Dans le cadre de ce réseau, la maison du partenariat Angers-Bamako a accueilli en avril 2010 un atelier d'élaboration d'outils

d'analyse de la mise en réseau de distributeurs et de diffuseurs dans les quatre pays membres. Les films circuleront ainsi dans les quatre pays, et bénéficieront d'une sortie en DVD et d'une diffusion sur les écrans de télévision nationaux de chacun d'eux. Les projections se feront selon un label de qualité défini par les membres du réseau. Parmi les premiers films mis en circulation figurent *Les Feux de Mansaré* de Mansour Sora Wade, du Sénégal, et *Le Fauteuil* de Missa Hébié, du Burkina Faso.



République yougoslave de Macédoine. Ces manifestations sont souvent l'occasion de réunir des partenaires de différents pays membres ou observateurs de l'OIF, qui proposent ainsi une programmation de films représentatifs de la diversité linguistique et culturelle de la Francophonie.

Festival international du film francophone de Namur (Belgique)

Le festival se tient tous les ans et a accueilli, en 2009, 28 500 spectateurs, 586 professionnels accrédités, 6 865 participants au FIFF Campus. Ce sont 146 films tous genres confondus (74 longs-métrages, 72 courts-métrages), issus de 14 pays de l'espace francophone, qui ont été présentés lors des 170 séances. Au terme de ces compétitions, le FIFF a décerné des prix pour un montant total de 100 000 euros. Le jury longs-métrages était présidé par Alain Rocca, tandis que le jury courts-métrages était conduit par Émilie Dequenne. Le réalisateur québécois Xavier Dolan a remporté le Bayard d'or du meilleur film pour son long-métrage *J'ai tué ma mère*. Le Bayard d'or du meilleur comédien a été attribué à Yasmine Belmadi pour le film *Adieu Gary* de Nassim Amaouche (Algérie/France) et le Bayard du meilleur scénario a été obtenu par Abdelkrim Bahloul pour *Le Voyage à Alger*.

Festival de Cannes : une présence active de la francophonie (France)

Le Festival international du film de Cannes se tient la deuxième semaine de mai et est devenu, au fil des années, l'une, sinon la plus prestigieuse manifestation cinématographique au monde avec la Mostra de Venise. Marché du film, le festival est aussi un vrai lieu de consécration et de découverte de talents, et sa « Palme d'or » est l'une des récompenses les plus prisées des cinéastes. Dans le cadre de la sélection officielle, à la section des films en compétition se sont progressivement rajoutées d'autres sections (« Un certain regard », « Cinéfondation »), mais aussi des sections parallèles financées par des organismes extérieurs, comme « La Semaine de la critique » ou « La Quinzaine des réalisateurs », qui donnent leur chance à des films et des auteurs moins connus du grand public.

En 2010, à l'occasion de la 63^e édition de la manifestation (du 12 au 23 mai), l'OIF s'est installée, comme l'année précédente, au pavillon « Les Cinémas du monde », où elle a accueilli, sous le parrainage de Sandrine Bonnaire et Rithy Panh, 12 réalisateurs et producteurs venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe centrale et orientale, du Proche et du Moyen-Orient, en assurant, durant 10 jours, la promotion de ces productions du Sud au Marché du film.

La Francophonie s'est associée le 16 mai à l'hommage rendu au cinéaste tchadien Mahamat-Saleh Haroun, réalisateur de *Un homme qui crie*, film soutenu par l'OIF qui a obtenu le Prix du Jury, et qui concourait pour la Palme d'or avec 15 autres longs-métrages, dont deux autres films du continent africain, *Hors-la-loi* de l'Algérien Rachid Bouchareb et *Teza* de l'Éthiopien Hailé Gerima. Pour l'Afrique subsaharienne francophone, c'était la première fois, depuis *Kini et Adams* d'Idrissa Ouédraogo en 1997, qu'un film figurait dans la sélection officielle du festival. Et pour le Tchad, la vraie première fois qu'un film d'un de ses cinéastes entrait par la grande porte dans l'histoire du festival.

À l'occasion de cette édition, TV5MONDE a annoncé le lancement d'une plate-forme de cinéma proposant à la fois contenus gratuits et payants et services. Son catalogue regroupe pour l'heure 200 œuvres numérisées, mais l'objectif est d'atteindre le millier. Ce répertoire est composé de films grand public mais aussi de films relevant du cinéma d'auteur, et il se veut représentatif du patrimoine cinématographique francophone. Des archives et des documents parfois inédits seront mis à la disposition gracieuse des cinéphiles curieux.





CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

TV5MONDE a concrétisé ce projet en partenariat avec UniversCiné, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les Archives françaises du film.

Journées cinématographiques de Carthage

En **Tunisie**, dans la foulée du Festival d'été de musique de Carthage (voir *infra* la rubrique « Le spectacle vivant ») se tiennent tous les deux ans, en octobre, les Journées cinématographiques de la ville, en alternance avec les Journées théâtrales. Conçues par le cinéaste Tahar Cheriaa et lancées officiellement en 1966 par le ministre tunisien de la Culture, ces Journées ont pour objectifs de mettre en avant le cinéma d'Afrique subsaharienne et du monde arabe, de susciter des coopérations entre le Nord et le Sud et de constituer un rendez-vous international pour tous les amoureux du cinéma. Le programme officiel comprend plusieurs sections : la « compétition officielle » et la « section panorama » ouvertes aux films arabes et africains, la « section internationale » ouverte aux films récents, une « section hommage » centrée sur le cinéma d'un pays ou d'un cinéaste de renom, un « atelier des projets » qui débouche sur l'attribution de « bourses au scénario » et une section vidéo. La plus haute récompense est le Tanit d'or (du nom de la déesse phénicienne), qui était doté en 2008 d'un prix de 20 000 dinars tunisiens. En 2009, c'est *Teza* de Haïlé Gerima (Éthiopie) qui a emporté l'or, le Tanit d'argent étant allé à *Leila's Birthday* de Rashid Masharaoui (Palestine) et celui de bronze à *Khamsa* de Karim Dridi (Tunisie).

14^e édition du Festival des écrans noirs (29 mai au 5 juin 2010)

Créé au Cameroun en 1997, le Festival des écrans noirs est devenu, au fil des ans, un cadre privilégié de diffusion et de promotion du cinéma africain en Afrique centrale. Cette fête constitue un événement populaire très attendu qui rassemble un effectif toujours plus important de professionnels, de cinéphiles et de films venus de toute l'Afrique. La compétition, divisée en cinq sections (le long-métrage de fiction, le court-métrage, la première œuvre de format vidéo ou numérique, le documentaire, le scénario) était dédiée, en 2009, au thème « Cinéma et économie ». Les cinéphiles ont pu profiter des 88 films projetés à cette occasion. L'Écran d'honneur, un prix spécial, a été décerné à Gérard Essomba, comédien camerounais, pour l'ensemble de son œuvre. Norah Kafando a reçu l'Écran de la meilleure comédienne pour son rôle dans le film *Le Fauteuil* du réalisateur burkinabé Missa Hébié, et l'Écran du meilleur comédien a été attribué à William Nadylam pour son rôle dans le film *L'Absence* du réalisateur guinéen Mama Keita. En 2010, les projections (rétrospectives et nouveaux films africains) avaient pour thème « Cinéma et littérature ».

À quelques mois du début du Festival des écrans noirs 2010, la question des salles se reposait avec acuité au Cameroun suite à la fermeture des trois derniers cinémas de Yaoundé. Selon un responsable du ministère de la Culture camerounais, « il faut abandonner les grandes salles pour construire de petites salles de 100 places »¹. Le dernier festival s'est déroulé sans salle de cinéma majeure; les espaces des centres culturels sont présents et peuvent encore, comme l'année dernière, servir de lieu de diffusion. La première vague de fermetures de salles date des années 2004-2005. Avant 1985, le Cameroun comptait plus de 120 salles de cinéma; elles ont aujourd'hui toutes fermé leurs portes.

Cinéma, aperçu régional

La production et la diffusion des films francophones

Parmi les pays membres de l'OIF, le **Québec** est l'un des plus importants producteurs de films francophones. Entre 2004 et 2007, la production du nombre total de longs-métrages a connu une hausse de 33,3 %. En 2006, 63 longs-métrages sur 115 étaient en français et en 2007, 57 sur 100.

1. Cité par le site www.camer.be.





La **Communauté française de Belgique** (CFB) fait également partie des grands producteurs de films francophones. En 2006, elle avait produit 20 longs-métrages, 27 courts-métrages et 22 productions télévisuelles. En 2008, elle a produit 19 longs-métrages, 29 courts-métrages et 28 productions télévisuelles (en 2007, les chiffres étaient respectivement de 21, 35 et 26).

Le **Canada** a également produit de nombreux films en français entre 2005 et 2008 : en 2005-2006, 32 sur 98 ; en 2006-2007, 36 sur 105 et en 2007-2008, 36 sur 82. La part du film français augmente malgré une production de films moins importante.

En **France**, 133 films en français ont été produits en 2007, 145 en 2008 et 137 en 2009.

Au **Niger**, en trois ans (soit de 2006 à 2009), 29 films ont été produits en français.

Au **Burundi**, entre 2006 et 2008, sur une quarantaine de productions audiovisuelles, la moitié a été produite en français.

En **Mauritanie**, la maison d'édition dirigée par Abderrahmane Ahmed Salem a permis la création de 19 productions en français, dont 13 documents-fiction, deux programmes télévisés et deux séries télévisées.

Au **Togo**, tous les films produits localement sont en français (10 films en 2008 et neuf films en 2009).

En **Égypte**, en 2008 et 2009, huit films français ont été diffusés, avec un sous-titrage en arabe. Des pays non membres de la Francophonie (mais ayant souvent le statut d'observateur) ont également produit des films en français : c'est le cas de l'**Autriche** (trois films en deux ans), des États-Unis et plus précisément de la **Louisiane**, de la **Lettonie** (deux films en deux ans) et de la **Pologne** (un film documentaire).

Manifestations diverses

Au **Nouveau-Brunswick**, le Festival international du cinéma francophone en Acadie (FICFA) se donne pour mission de promouvoir et de rendre accessible le cinéma de la francophonie aux francophones et francophiles de la province, tout en faisant connaître le cinéma acadien en Acadie et dans la Francophonie canadienne et internationale. Il entend également stimuler l'intérêt pour le cinéma francophone en milieu scolaire. Bien que les francophones soient minoritaires dans cette province bilingue, le FICFA est le plus grand festival de cinéma francophone de toute l'Amérique du Nord. Sa programmation est généraliste, et reflète tant le cinéma grand public que le cinéma d'auteur.

En mars 2010, un Festival du film francophone a eu lieu à Pékin (**Chine**). Les spectateurs chinois ont pu assister à la projection de plusieurs films étrangers. Organisé pour la première fois par Art Genesis, avec l'aide de l'OIF, le festival a présenté 30 films, tous projetés deux fois : la première, au centre culturel français, et la seconde, à l'École internationale canadienne de Pékin. Projetés en version originale, certains films ont été sous-titrés en français, en anglais ou en chinois.

Du 11 au 21 mars 2010, Unifrance et la Film Society du Lincoln Center ont célébré le cinéma français lors de la 15^e édition du « Rendez-vous with French Cinema » à New York (**États-Unis**). Lors de la 39^e édition du Festival international du film de Rotterdam (**Pays-Bas**, janvier-février 2010), le cinéma français était présent avec plus de 30 productions et coproductions françaises dans la sélection. Cette même année s'est également tenu un Festival du film français au **Japon**.

Chaque année, les **Arméniens** consacrent une journée au cinéma français dans le cadre du Festival international du film d'Erevan, « L'Abricot d'or ». En **Australie**, en **Belgique-Flandre**,





CHAPITRE 1

L'actualité culturelle francophone

à **Cuba** se sont déroulées des manifestations du même type, tout comme en **Thaïlande**, où le Festival du film français est devenu le plus grand festival étranger de cinéma du pays, ou encore au **Vénézuela**, qui fêtait en 2009 la 23^e édition de son Festival du film français.

Une Quinzaine du film franco-arabe (**Syrie**) avait été organisée en 2007 dans plusieurs villes, dont Damas, Alep, Homs et Lattaquié. Elle avait pour objectif de faire connaître les films des pays arabes ayant bénéficié d'une coproduction française et notamment du soutien du Fonds Sud Cinéma (mis en place par le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de la Culture et de la Communication français).

En **Algérie**, du 19 au 25 mars 2010, 18 films (contre 17 en 2009) ont été projetés à Alger dans le cadre de la troisième édition des Journées du film francophone d'Alger, qui associent les ambassades du Cameroun, du Canada, de France, de Grèce, du Maroc, de Roumanie, du Sénégal, de Serbie, de Suisse, de Tunisie, et la Délégation de Wallonie-Bruxelles. Le programme regroupe tous les genres : longs et courts-métrages, documentaires, films d'animations projetés lors d'un après-midi plus spécialement dédié aux enfants. L'exigence est que les films aient une grande valeur esthétique et traitent d'un phénomène social conséquent. Les Journées sont itinérantes, et les films ont fait escale en 2010 à Constantine, puis à Oran et Béjaïa.

En **Égypte**, le Festival international du film du Caire est un événement majeur de la vie cinématographique du pays. De nombreux pays francophones y ont présenté leurs productions, parmi lesquels le Canada, la France, la Guinée, le Mali et la Suisse.

Le spectacle vivant

Parmi les réussites du métissage, la tournée internationale du groupe 3MA témoigne du potentiel de la créativité culturelle francophone. Le groupe 3MA, réunissant le Marocain Driss El-Maloumi, le Malien Ballaké Sissoko et le Malgache Rajery a sorti un premier album en avril 2008, sacré meilleur album 2008 aux World Music Charts Europe. Le classement est établi par un jury composé de programmeurs de radios FM de plus d'une vingtaine de pays d'Europe, à partir des différents titres de la catégorie « Musique du monde ». 3MA fait résonner les instruments à cordes de trois pays africains, dans une musique qui mélange leurs traditions, leurs rythmes, leurs sons et leurs voix. Le groupe a été lancé à Antananarivo, en mars 2007, au centre culturel Albert-Camus, puis a entamé une tournée qui l'a conduit en Europe, en Afrique, dans l'océan Indien et au Moyen-Orient.

Un nouveau concept : la slamophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a vu dans le slam un véritable tremplin pour la langue française : « Le slam, c'est la parole libérée » disait Abdou Diouf en mars 2009, lors d'un entretien avec Mike Sylla, artiste pluridisciplinaire originaire du Sénégal, et Grand Corps Malade, artiste français. « Slamophonie » (contraction de slam et de francophonie) est un projet de l'OIF dont la réalisation a été confiée à un groupe de slameurs coordonné par Mike Sylla. Inspiré par le succès qu'ont rencontré les ateliers d'écriture de textes « slamés », ce projet s'inscrit dans une volonté de renouvellement des outils d'apprentissage du français : 23 textes (dont trois de Grand Corps Malade) ont été rassemblés puis enregistrés sur un CD, et sont accompagnés d'un livret pédagogique permettant leur exploitation en classe.





Popularisé depuis le début des années 2000 dans les pays francophones, cet art de la parole emprunte aux traditions de la poésie, de l'improvisation et de l'éloquence. Il donne lieu à de véritables joutes oratoires qui se déroulent dans des espaces de convivialité tels que les bars et les cafés. Les slameurs y évoluent dans un cadre très dépouillé, propre à mettre en valeur leurs mots et messages. Ainsi, il est d'usage que la performance soit *a capella* (sans musique) et la scène dénuée d'une quelconque décoration. La liberté d'expression est observée, chacun peut participer à la joute et les textes doivent être de la main du candidat. Le slam est particulièrement bien représenté parmi les événements organisés de par le monde pour célébrer chaque printemps la Francophonie. En 2009, l'alliance française de Bangui (Centrafrique) a organisé un atelier slam et invité le slameur franco-rwandais Gaël Faye pour animer un atelier d'écriture poétique et de joute verbale. Au lycée français René-Descartes de Phnom Penh (Cambodge) ont eu lieu un concours de slam et une exposition. Au Val d'Aoste (Italie), la bibliothèque régionale a organisé une conférence « Du rap au slam » prononcée par l'artiste hip-hop français Kohndo. Au théâtre Giacosa, toujours au Val d'Aoste, Abd al Malik, artiste français, a donné un concert. Au Sénégal, à la Maison Dousta-Seck de Dakar, le slameur Mike Sylla a travaillé à « une mise en slam » de textes poétiques.

Le Festival de musique de Carthage

Considéré comme l'une des plus importantes manifestations culturelles du continent, le Festival international de Carthage, en **Tunisie**, dédié à la musique, tenait en juillet et août 2009 sa 45^e session. Les événements chorégraphiques et musicaux, comme les soirées d'ouverture et de clôture, se déroulent au théâtre antique de Carthage. Cet amphithéâtre, restauré au début du xx^e siècle, constitue un lieu mythique de la Tunisie. Il peut recevoir 7 500 spectateurs et tous les genres de la création musicale y sont présentés.

Les artistes les plus réputés du monde arabo-méditerranéen s'y sont produits (Fayrouz, Ali Riahi, Hédi Jouini, Cheb Khaled...), mais Carthage a aussi ouvert ses portes aux chanteurs et musiciens de tous les continents (Ray Charles, Youssou N'Dour ou encore Charles Aznavour et Patricia Kaas...). En 2009, sur un panel où les pays membres de la Francophonie sont bien présents, étaient ainsi représentés, outre la Tunisie : l'Algérie, le Bénin, la Corée du Sud, l'Égypte, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Inde, l'Irak, l'Italie, le Liban, le Mali, le Pakistan.

À l'automne se tiennent également à Carthage, en alternance, les Journées cinématographiques (voir *supra* la rubrique « Le cinéma ») et les Journées théâtrales, dont la dernière session (14^e édition) s'est déroulée en novembre 2009 et coïncidait avec la célébration du centenaire du théâtre tunisien. 62 spectacles (dont 27 de Tunisie) venus de 30 pays différents ont ainsi été présentés au public.

Spectacle vivant, aperçu régional

Afrique du Nord

Après avoir accueilli 7 700 spectateurs en 2008 lors de sa première édition, « **Tunis** fait sa comédie » a eu lieu dans la capitale tunisienne, du 2 novembre 2009 au 14 mai 2010. Cette manifestation théâtrale s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la municipalité de Tunis, la maison de production « Yalil Prod » et l'Institut français de coopération. Les spectateurs ont pu suivre sept représentations françaises et six tunisiennes, dont :



QUAND LES ARTISTES FRANCOPHONES CHANTENT EN ANGLAIS

Aux Victoires de la musique 2010, en France, beaucoup de morceaux ont été chantés en anglais (hommages à Michael Jackson et à Stevie Wonder), et parmi les artistes sélectionnés, nombreux étaient ceux qui chantaient dans la langue de Shakespeare, comme par exemple le groupe Pony Pony Run Run, sacré « Révélation du public de l'année », ou encore trois des groupes en lice pour l'« Album révélation de l'année » : Sliimy, Revolver et Yodelice. Enfin, parmi les concurrents pour la « Révélation scène de l'année », Shaka Ponk et Izia chantaient en anglais. C'est cette dernière qui a remporté le titre. Déjà, au concours de l'Eurovision 2006 à Belgrade en Serbie, la sélection du chanteur Sébastien Tellier pour représenter la France avec un titre (« Divine ») écrit et interprété en anglais avait soulevé une telle polémique que le chanteur avait dû rajouter, au dernier moment, quelques paroles en français dans sa chanson. Après Patricia Kaas avec une chanson en français en 2009, la France sera représentée en 2010 (la finale n'a pas encore eu lieu à l'heure où nous mettons sous presse) par le chanteur d'origine congolaise Jessy Matador avec « Allez, Ola, Olé », et la Suisse par une chanson en français (« Il pleut de l'or ») du chanteur suisse-allemand Michael von der Heide.

L'utilisation de l'anglais par des non-anglophones n'est pas nouvelle. En Europe du Nord, de nombreux groupes chantent en anglais depuis déjà longtemps (Abba, Björk, Scorpions, The Cardigans...), et le fait que des artistes francophones chantent dans cette langue peut parfois servir le rayonnement culturel des pays francophones à l'étranger. À la fin des années 1990, par exemple, des groupes français de musique électronique comme Air, Daft Punk, Laurent Garnier ou Tahiti 80 ont contribué à faire connaître la « French touch » (la « Touche française ») partout dans le monde. Mais aujourd'hui, la nouveauté réside dans l'ampleur que prend ce phénomène. Quant à la langue anglaise utilisée, elle est bien souvent d'une qualité moyenne, quand elle n'est pas carrément « fabriquée » pour le pays où on l'utilise. Le fait de chanter en anglais est revendiqué par les artistes européens comme une

volonté de franchir toutes les frontières et de s'inscrire dans la culture de la modernité. En réalité, très peu d'artistes francophones chantant en anglais réussissent par ce biais à réellement conquérir un public international. Le DJ David Guetta ou le groupe Phoenix, qui fait une véritable carrière aux États-Unis, font partie des rares exceptions.

Au Québec également, le phénomène a pris une certaine ampleur. Ce sont les nombreux disques de reprises en anglais de chansons francophones qui ont ouvert la brèche. Ceux de Sylvain Cossette, Luce Dufault, Dan Bigras ou encore The Lost Fingers en sont des exemples. Un nombre assez important d'artistes francophones choisissent, par ailleurs, de chanter directement en anglais, comme Pascale Picard, Gregory Charles, Simple Plan ou encore Nicola Ciccone.

Selon Serge Beyer, rédacteur en chef du magazine de rock francophone *Longueur d'ondes*, les francophones choisiraient l'anglais dans le souci de séduire le public et de véhiculer un « rêve américain » renouvelé. L'anglais est traditionnellement considéré, en effet, comme la langue de la culture « rock ». De plus, sur Internet, les chanteuses et chanteurs sont libres de toutes contraintes, comme celles que constituent les quotas de chansons en français instaurés sur les ondes canadiennes ou françaises, par exemple. Pour Jean-Noël Bigotti, de l'organisme français IRMA (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), qui publie notamment *L'Officiel de la musique*, il serait plus facile d'écrire en anglais qu'en français, et de trouver le succès, car les exigences à l'égard des chansons en anglais ne seraient pas très élevées dans des pays non anglophones, où les textes ne sont pas forcément compris.

Le rap, ou encore le slam, qui s'inspirent tout comme le rock de la culture américaine, sont pourtant des modes d'expression musicale qui accordent une place très importante à la langue française. Certains rappeurs sont reconnus pour la grande qualité de leur langue comme MC Solaar, ou encore Abd al Malik et Grand Corps Malade, nommés Chevaliers des arts et des lettres par la ministre de la Culture française respectivement en 2008 et 2009.



«Rajel ou Mraa», «Faute de frappe», «J'aime beaucoup ce que vous faites», et «Brel». Les pièces françaises ont la particularité d'avoir été jouées au moins 300 fois. La comédie «J'aime beaucoup ce que vous faites», mise en scène par Xavier Letourneur, a battu le record de 1000 représentations, tandis que «Le Clan des divorcées» (pièce enregistrée sur DVD) a atteint le top des ventes enregistrées sur le site de la Fnac. Quant au volet tunisien composé de six pièces, l'inauguration du cycle s'est faite avec une nouvelle création, «Le Comédien King Lear», de Hichem Rostom et Ezzeddine Madani.

Au **Maroc**, la deuxième édition du Festival régional du théâtre scolaire francophone s'est tenue à Rabat en mai 2010. L'Académie régionale d'éducation et de formation de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, et l'Association marocaine pour l'enseignement de la langue française et des littératures d'expression française sont à l'initiative de cet événement, qui a clôturé les Journées de la Francophonie (du 20 mars au 6 mai 2010). 700 établissements de la région, publics et privés, ont participé à ce concours de théâtre. Les 13 troupes scolaires lauréates ont pu jouer leurs pièces devant un public nombreux. Le thème retenu pour les créations des élèves de primaire était la solidarité. Les élèves de collège ont quant à eux abordé la question de l'environnement, et les lycéens sont allés puiser leur inspiration dans les œuvres littéraires au programme. Le festival représente pour ces jeunes une belle occasion de s'approprier la langue française hors du cadre scolaire et de devenir ainsi de véritables acteurs de la Francophonie.

Afrique subsaharienne

Le Festival international de théâtre du **Bénin** (FITHEB) s'est tenu du 21 au 30 mars 2008 et a été l'occasion de nombreuses représentations, en Afrique de l'Ouest mais aussi en Europe. Ainsi, en **Côte d'Ivoire**, ont été jouées les pièces *Il nous faut l'Amérique*, de K. Kwahulé, et *Allô! L'Afrique* de Rodrigue Norman. *Sè pa koa jouer* a été montée au Cameroun par son auteur Valéry Ndong. En **Belgique** ont eu lieu des représentations de *Jaz* de K. Kwahulé et de *L'Invisible* de P. Blasband. Enfin, en **France**, c'est *Elf, la pompe Afrique*, de N. Lambert, qui a été jouée dans le cadre de ce festival.

En **Guinée équatoriale**, l'Institut culturel d'expression française (ICEF) organise chaque année un concours de la chanson francophone, ainsi qu'un cycle de 12 spectacles articulant théâtre et danse.

Amérique du Nord et Caraïbe

Au **Canada**, l'organisme à but non lucratif «Coup de cœur francophone», financé en partie par le ministère du Patrimoine canadien depuis 1994, a pour but de promouvoir la chanson francophone à travers tout le pays, par le biais d'un festival. Celui-ci a lieu durant le mois de novembre, et présente chaque année environ 140 spectacles dans plus de 30 villes du pays.

Le Festival «Juste pour rire» est le plus grand festival d'humour de la planète. Il a lieu chaque année depuis 1983 à Montréal, durant une vingtaine de jours. Il rassemble plus de 2 000 artistes du monde entier, et propose des spectacles en salles, mais aussi du théâtre de rue, des projections de films humoristiques, des émissions de télévision et des tournées dans les régions du **Québec**. Ont lieu également, dans le cadre de ce festival, des épreuves d'improvisations, un «Week-end des jumeaux» et un Festival du film. À l'origine totalement francophone, son succès lui a valu la création d'un double anglophone en 1985, puis une exportation à Nantes en 2006, à Toronto en 2008 et à Chicago en 2009. Pour l'édition 2010, ce sont plus de deux millions de festivaliers qui sont attendus.



La majorité des représentations des secteurs de la danse, de la musique et du théâtre diffusées au Québec en 2005 a été produite par des organismes québécois. Ainsi, 86 % de l'ensemble des représentations (6813) étaient des productions québécoises et 14 % provenaient de l'extérieur du Québec (1133), soit des autres provinces canadiennes, de l'étranger ou de provenance mixte (trois).

Les productions accueillies au Québec, au cours des dernières années, provenaient de plus de 70 pays (incluant les autres provinces canadiennes), principalement d'Amérique (266 productions) et d'Europe (250). Sur le continent américain, 84 productions venaient du Canada et 80 des États-Unis. En ce qui concerne le continent européen, 80 productions venaient de la France, 39 de la Belgique, 23 du Royaume-Uni et 21 de l'Allemagne. Parmi les représentations, 62 % venaient d'Europe (1 212), 26 % d'Amérique (518), 4 % d'Afrique (71) et 3 % d'Asie (49). La majorité des représentations de théâtre provenait d'Europe (81 %), soit plus de quatre représentations sur cinq. De tous les pays d'Europe, c'est de la France que provenait le plus grand nombre de représentations de 2000-2001 à 2004-2005, soit 531. La Belgique, avec 317 représentations offertes au public québécois, est au second rang, suivie de l'Allemagne (58 représentations), du Royaume-Uni (52), des Pays-Bas (46), de l'Italie (29), de la Suisse (27) et du Danemark (20).

En **Haïti**, le Festival CulturElles met en valeur le talent des femmes, promeut leur place dans la société et dans le secteur artistique haïtien. C'est autour de ces objectifs que la 3^e édition du festival s'est déroulée à l'institut français d'Haïti à Port-au-Prince en 2008 avec le soutien de la Commission européenne, de la Coopération canadienne à travers l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Coopération française et de l'Unesco.

Le public a pu rencontrer des personnalités féminines marquantes, comme Aminata Traoré (ethnologue, écrivaine et ancienne ministre de la culture du Mali), Michèle Montas (porte-parole du secrétaire général de l'ONU et journaliste), Christiane Taubira (députée de Guyane), ou encore des artistes, comme les stylistes Sandra Cardoso Muendane (Mozambique), Awa Meité (Côte d'Ivoire et Mali) et Gaëlle Leslie Nerette (Haïti).

Europe

En **Suisse**, le Festival du rire de Montreux a lieu tous les ans depuis 1989, au mois de décembre. Au programme, de nombreux grands noms de l'humour francophone (Nicolas Canteloup, Laurent Gerra, Laurent Ruquier...), des jeunes talents, mais aussi un salon Comedy & Media, lieu de rencontre pour les professionnels de l'humour et des nouvelles technologies. Le festival est très présent sur la Toile, dans les réseaux sociaux, mais aussi par le biais d'une web TV, et même d'un site Internet humoristique, www.dubmachine.com, qui permet de doubler certaines séquences de films cultes.

Le Centre Wallonie-Bruxelles de **Paris** organise chaque année le Festival Francophonie Métissée. En 2009, la XVIII^e édition (du 29 septembre au 10 octobre) était consacrée à la création numérique des pays francophones à travers une sélection d'œuvres récentes d'artistes de la Francophonie : création sonore avec projection vidéo (Québec), concert de musique spectrale (Roumanie), performances interactives de poésie contemporaine (Wallonie-Bruxelles et Québec), spectacle chorégraphique (Liban) mais aussi courts et longs-métrages, fictions et documentaires inédits dans la 18^e Quinzaine du cinéma francophone du 29 septembre au 10 octobre 2009.



CHAPITRE

2 Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale

Que faut-il entendre par « Francophonie médiatique » ? L'ensemble des médias nationaux des pays membres de la Francophonie ? Le problème est qu'ils sont nombreux à émettre dans des langues autres que le français. Nous avons donc retenu – premier critère – ceux qui s'expriment en français, sans ignorer qu'un des éléments de leur succès est aussi leur capacité à se faire connaître dans les langues des pays d'accueil via le sous-titrage (une politique que TV5MONDE privilégie et développe dans des langues de plus en plus nombreuses afin d'élargir son public), ou encore le doublage (comme le pratique CFI pour exporter ses programmes dans certains pays qui préfèrent ce procédé).

Notre second critère a été la dimension internationale de leur diffusion. Toute modeste publication d'un canton reculé de la Francophonie peut aujourd'hui, dès lors qu'elle possède un site Internet, prétendre toucher des auditeurs dans le monde entier. Ce qui est vrai et ce dont, pour la plus grande satisfaction de la curiosité universelle, on ne peut que se réjouir ! Mais chacun comprend bien que cela ne suffit pas à faire de tous les organes de presse qui disposent de l'outil Internet des médias d'envergure internationale : il faut, pour atteindre à cette dimension, avoir la capacité de s'adresser à des publics diversifiés et pouvoir traiter, de manière informée, de sujets intéressant la planète entière. Ce qui suppose une stratégie et des moyens, financiers comme technologiques. De ce point de vue, la plupart des médias francophones restent encore confinés au territoire national. Ils forment, par ailleurs, un paysage très disparate : les ressources, les publics, les traditions, l'environnement légal et la qualité connaissent, en effet, de grandes variations selon les régions et les pays. Au Sud, mais aussi au Nord, ils sont à la recherche de modèles économiques viables. Et ils sont souvent peu solidaires (en Afrique, lorsque le prix du papier avait doublé, la tentative d'organiser une importation collective avait échoué), même si des organes fédérateurs se consolident, comme la mise sur pied le 1^{er} juillet 2007 d'un Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), qui a tenu sa première conférence des présidents à Marrakech les 16 et 17 novembre 2009. Quelques grands vecteurs francophones ont émergé sur la scène internationale, cependant ils sont le plus souvent français (comme RFI ou, plus récemment, France 24). La seule vraie et grande réussite multilatérale de la Francophonie dans ce domaine reste TV5MONDE et, même si la chaîne demeure encore très majoritairement financée par la France, les contributions d'autres pays partenaires de la chaîne, à savoir le Canada, le Québec, la Communauté française de Belgique, la Suisse, ont sensiblement augmenté ces dernières années. L'ambition affichée du réseau TV5 (constitué de TV5MONDE et de TV5 Québec Canada) est de servir, en français et – pour ce qui concerne TV5MONDE – dans d'autres grandes langues de la





CHAPITRE 2

Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale

planète, la diversité culturelle. La pluralité de ses organismes partenaires et la variété de ses publics en offrent, d'ailleurs, un panorama très représentatif. La chaîne a réussi à s'imposer comme le deuxième réseau de télévision mondial et montre l'exemple du type d'instrument performant dont peut se doter la Francophonie : un outil de communication capable de rivaliser avec les grands groupes internationaux, mais aussi capable d'offrir un modèle original, tant dans les contenus de sa programmation que dans sa structure et son organisation. Capable, en somme, d'ajouter au monde une « touche francophone »!

Tous les opérateurs de la Francophonie médiatique présentés ici le sont succinctement : chacun dispose, en effet, d'un site Internet dont nous fournissons les coordonnées, où le lecteur désireux d'en savoir davantage pourra trouver les informations plus précises et plus complètes qu'il recherche.

Cette liste sera complétée par la mise en chantier dès l'automne 2010 d'une banque de données en ligne sur les médias (tous supports confondus : papier, radio, télévision, Internet) qui diffusent partiellement ou entièrement en langue française dans le monde.

Pour construire ce répertoire, dont le projet est présenté à la fin de ce chapitre, seront notamment exploitées les réponses – parfois très bien renseignées – apportées au questionnaire d'enquête diffusé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF dans tous les pays du monde.

■ Télévisions

TV5MONDE (www.tv5.org)

Première chaîne mondiale de télévision en français, TV5MONDE est reçue 24 heures sur 24 par plus de 207 millions de foyers. Présente sur 52 transpondeurs, TV5MONDE est reprise par 6 000 réseaux câblés dans plus de 200 pays et territoires qui font de la chaîne l'un des cinq plus grands réseaux mondiaux de télévision, derrière MTV et devant CNN, BBC World et Euronews.

Regardée chaque semaine par 55 millions de téléspectateurs en moyenne (audience cumulée), TV5MONDE s'adresse aux francophones comme aux francophiles, dans toute leur diversité linguistique et culturelle. Dans les pays où le français est langue officielle, elle touche un large public, gagnant ainsi souvent le statut de grande chaîne généraliste. Dans les pays non francophones, elle s'adresse aux pratiquants et apprenants de la langue, aux expatriés de langue française maternelle, voire plus largement à tous les amateurs de programmes en français, partout où la chaîne est sous-titrée.

Avec une programmation qui privilégie les regards croisés pour l'information et des programmes répondant à sa ligne éditoriale (« Montrer ici ce qui vient d'ailleurs, montrer ailleurs ce qui vient d'ici »), construite autour de l'information, TV5MONDE a adapté sa diffusion mondiale par la déclinaison de neuf signaux spécifiques à chaque continent, tenant compte des décalages horaires et des sensibilités des publics. Huit signaux régionaux sont conçus et diffusés de Paris à destination de la France/Belgique/Suisse, de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique, du Maghreb-Orient, de l'Amérique latine et des États-Unis; un autre est diffusé de Montréal à destination de Québec Canada. De plus, 25 000 hôtels trois étoiles ou plus diffusent dans leurs chambres TV5MONDE à destination de plus de 50 millions de voyageurs





TV5MONDE + AFRIQUE

À l'heure où les flux d'images vont encore très majoritairement du Nord vers le Sud, la chaîne de télévision sur Internet TV5MONDE + Afrique¹, lancée en juin 2010, permet à de nombreuses productions africaines, fictions et documentaires, d'être accessibles dans le monde entier, et leur donne donc une visibilité sans précédent. Parmi la programmation figure par exemple « Super Flics », série policière burkinabée, des documentaires comme « L'Aventure du football africain » ou « Regards d'Afrique », le magazine de mode « Tendances A », des émissions culturelles et sportives, ainsi que des journaux télévisés et magazines produits

par les équipes de TV5MONDE. L'ambition portée par cette web TV s'affiche dans son slogan : « Regarder l'Afrique autrement », c'est-à-dire hors des visions, bonnes ou mauvaises, véhiculées par les médias du Nord détenant le quasi-monopole de la production télévisuelle mondiale. Elle entend également renforcer la fonction de « cordon ombilical » entre la diaspora et les pays d'origine occupée par TV5MONDE, car dans la mesure où les connexions haut débit sont encore très peu répandues en Afrique, les possibilités pour accéder à ces contenus sont plus que restreintes pour les habitants des pays dont émanent les productions diffusées.

1. <http://www.tv5mondeplusafrique.com/>.

francophones et quatre compagnies aériennes reprennent ses programmes spécifiques pour quelque 100 millions de passagers par an. Le site Internet www.tv5.org reçoit en moyenne 8,5 millions de visites par mois en provenance de 212 pays.

Pour répondre aux attentes plurielles de ses publics, TV5MONDE offre des journaux, des débats, des magazines, des documentaires, ainsi que des émissions de divertissement et de musique, du cinéma, de la fiction, des dessins animés et des émissions sportives. Sur TV5MONDE et TV5 Québec Canada, les téléspectateurs peuvent trouver aussi des programmes des 10 organismes partenaires francophones : France 2, France 3, France 5, France Ô, Arte France, RTBF (Radio-Télévision belge de la Communauté française), TSR (Télévision suisse romande), Radio-Canada, Télé-Québec, et le CIRTEF (Conseil international des radios-télévisions d'expression française)¹.

En 2009 et 2010, elle s'est attachée à couvrir quelques grands événements (Commémoration de la chute du mur de Berlin; cinquième anniversaire de l'élargissement de l'Union européenne; 40 ans de l'OIF; Cinquantenaire des indépendances en Afrique...), à accompagner des causes humanitaires (Journée mondiale contre le paludisme; Journée internationale contre les mutilations sexuelles féminines; Convention internationale des droits de l'enfant, Concert pour la tolérance, etc). La chaîne s'est employée aussi à amplifier sa politique de sous-titrage. Ses programmes sont sous-titrés en 10 langues : français – pour les francophones ne maîtrisant pas parfaitement la langue –, anglais, arabe, espagnol, portugais, néerlandais, allemand, roumain, russe et japonais (depuis décembre 2009), auxquelles devraient prochainement s'ajouter le polonais et le vietnamien.

1. Sites des organismes partenaires : France Télévisions – France 2, France 3, France 5, France Ô : www.francetelevisions.fr; Arte : www.arte.tv; Radio-Télévision belge de la Communauté française : www.rtbfbel.be; Télévision suisse romande : www.tsr.ch; Radio-Canada : www.radio-canada.ca; Télé-Québec : www.telequebec.tv; Réseau France outre-mer : www.rfo.fr; Conseil international des radios-télévisions d'expression française : www.cirtef.org.



CHAPITRE 2

Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale

En 2009 et 2010, TV5MONDE s'est engagée dans une démarche visant à faire de la chaîne un « média global » et a diversifié ses supports de distribution, en lançant deux télévisions sur Internet, la première destinée aux enfants, Tivi5monde+¹, la seconde entièrement consacrée à l'Afrique, TV5MONDE + Afrique²; en créant deux nouvelles offres de vidéo à la demande (documentaire et cinéma), un site de « télévision de rattrapage », un site mobile, m.TV5Monde.com, avec des services « Langue française » et « Voyageurs », et des applications pour iPhone (apprentissage du français et programmes); en ouvrant des plates-formes officielles « TV5MONDE » sur les réseaux sociaux (YouTube, Dailymotion, Facebook, Twitter, etc.).

Cette dynamique de consolidation et de diversification de la distribution, de renforcement de l'identité des contenus, et enfin d'affirmation de la marque TV5MONDE au travers d'une communication à la fois mondiale et localisée figure dans le plan stratégique 2009-2012 que la chaîne a élaboré et qui lui sert de « feuille de route ».

La promotion du français se fait à travers des dispositifs innovants d'apprentissage du français qui utilisent largement les moyens interactifs (comme les sites Enseigner.tv, Apprendre.tv, ou encore le tout nouveau dispositif « Première classe » destiné aux grands débutants³), ainsi que les contenus diffusés sur la chaîne (« 7 jours sur la planète », « Paroles de clip », retransmissions théâtrales, etc.). Plusieurs de ces dispositifs ont été conçus en cohérence avec des programmes de coopération éducative bilatéraux (MAEE et WBI) ou multilatéraux (OIF, AUF, AIMF).

Ils bénéficient par ailleurs de l'expertise d'équipes pédagogiques reconnues (CAVILAM, alliances françaises de Bruxelles et de Paris, CIEP, CCIP, UCL, etc.).

Le dictionnaire en ligne de la chaîne, www.TV5Monde.com/dictionnaire, fait l'objet de plus de cinq millions de requêtes par mois.

TV5 Québec Canada (www.tv5.ca)

Partenaire de TV5MONDE, TV5 Québec Canada est responsable du signal de TV5 au Canada. Reçue 24 heures sur 24 dans près de sept millions de foyers au Canada, la chaîne est regardée par plus de 5,2 millions de téléspectateurs (audience cumulée) chaque semaine. Présente au Canada depuis plus de 20 ans, TV5 bénéficie d'une très grande notoriété tant auprès des francophones du Québec qu'ailleurs au Canada mais aussi des non-francophones intéressés par les regards croisés offerts dans ses différentes émissions. Les émissions de ses différents partenaires – France Télévisions, la RTBF, la SSR, le CIRTEF et TV5MONDE – composent 80 % de la grille des programmes, mais TV5 Québec Canada diffuse 20 % de contenu original canadien. TV5.ca est devenu l'autre antenne de TV5. Redéfini en 2009, le site reçoit une moyenne mensuelle de 133 504 visites correspondant à 595 742 pages vues. De plus, en 2009, TV5 a lancé le premier Fonds pour la création numérique francophone visant spécifiquement la production de contenus pour les nouvelles plates-formes. Le Fonds TV5 offrira à de jeunes créateurs canadiens francophones un rayonnement sur la Toile et sur les nouvelles plates-formes de diffusion.

Arte (www.arte.tv)

Arte est une chaîne de télévision franco-allemande à vocation culturelle européenne, lancée en 1992. Le programme Arte (diffusé en français et en allemand) propose un large éventail

1. www.tivi5mondeplus.com.

2. www.tv5mondeplusafrique.com.

3. Voir la rubrique « Les ressources en ligne » dans la partie « Une langue pour apprendre », p. 170.





LES SERVICES LINGUISTIQUES DE RADIO-CANADA

En 1960, la société Radio-Canada a créé un service de linguistique qui, pendant plus de 30 ans, a publié de nombreux ouvrages (par exemple : *Que dire?*, un bulletin linguistique hebdomadaire, *C'est-à-dire*, une revue terminologique trimestrielle, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages spécialisés tels que *Le Vocabulaire bilingue de la production télévision*, *La Langue de la mesure en télévision*, *Le Lexique du maquillage*, etc.). Depuis la fin des années 1990, ce service se consacre essentiellement à la traduction de textes administratifs pour le siège social de la société. Les tâches d'assistance linguistique, de création terminologique et de maintenance de la qualité de la langue à l'antenne relèvent actuellement des trois conseillers linguistiques de la société.

La conseillère linguistique à l'information offre une assistance linguistique personnalisée au personnel des salles de nouvelles de la radio et de la télévision française de Radio-Canada. Elle diffuse quotidiennement ses avis linguistiques qu'elle reprend dans un bulletin hebdomadaire. Elle gère également le site intranet linguistique de Radio-Canada. Ce site, qui est constamment alimenté et mis à jour par les trois conseillers, contient des fiches terminologiques, des règles de grammaire, du vocabulaire, des lexiques et même des fichiers audio pour la prononciation des noms étrangers.

Le conseiller linguistique régional offre une assistance linguistique au personnel à l'antenne de la radio et de la télévision françaises des 20 stations régionales canadiennes (radio et télévision générales et informations). Il anime des ateliers de formation dans tout le pays et prépare des modules d'autoformation à distance.

Guy Bertrand, chroniqueur et premier conseiller linguistique, est le porte-parole de Radio-Canada en matière de langue. Il diffuse de nombreuses chroniques hebdomadaires, ainsi que des capsules linguistiques quotidiennes sur les ondes de la radio française de Radio-Canada et de Radio Canada International. À la télévision française de Radio-Canada, il présente des chroniques occasionnelles et assure la révision des textes de nombreuses émissions. Il participe régulièrement à des débats linguistiques diffusés à la radio et à la télévision ou présentés devant public. Il est l'auteur de *400 capsules linguistiques* et de *400 capsules linguistiques II* (textes de ses capsules linguistiques), et du *Français au micro* (l'actuel bulletin linguistique hebdomadaire publié dans le site Internet de Radio-Canada). Il a en outre conçu et rédigé *Politique linguistique de la radio française de Radio-Canada* et *La Qualité de la langue à Radio-Canada – Principes directeurs*. Guy Bertrand dirige le Comité de terminologie de Radio-Canada.

de thèmes et de genres : des soirées thématiques, des documentaires, des films et téléfilms, des spectacles, des émissions d'informations, etc.

En sa qualité de chaîne culturelle européenne, Arte est présente sur tout le continent grâce aux accords avec les opérateurs. Ainsi, Arte est retransmise dans de nombreux réseaux câblés et bouquets satellites en Europe : en Belgique, quatre millions de foyers captent Arte ; en Suisse, elle est diffusée (en version française et allemande) dans 2,8 millions de foyers au total ; en Espagne, elle est accessible via les réseaux câblés ; en Autriche, 80 % des réseaux câblés retransmettent ses programmes (950 000 foyers). La chaîne est en outre reçue par 1,2 million de foyers équipés de paraboles. Enfin, Arte est suivie, via satellite, par un grand nombre



de téléspectateurs dans toute l'Europe et sur le pourtour méditerranéen : en Pologne, 440 000 foyers la captent, en Finlande, un million de foyers; aux Pays-Bas, elle est suivie par quelque trois millions de foyers câblés.

Arte est aussi présente dans plusieurs pays européens : en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Luxembourg, Portugal, Slovénie, de même qu'en Norvège et en Suède. De plus, elle a conclu des accords de coopération avec 14 chaînes publiques d'Europe centrale et orientale, des Balkans et d'Asie centrale, qui diffusent une sélection de ses programmes. La chaîne dispose en outre de fenêtres de diffusion chez des diffuseurs publics en Italie, en Israël et en Roumanie. Arte est également diffusée dans 20 pays africains francophones et dans quatre pays africains anglophones.

Internet est le vecteur d'Arte+7 (un service qui permet de visionner sur Internet certains programmes pendant les sept jours qui suivent leur première diffusion) : en juin 2009, plus de 1,7 million de vidéos y ont été visionnées.

Euronews (www.euronews.net)

Lancée en 1993, Euronews est une chaîne internationale d'information qui couvre l'actualité mondiale et qui diffuse des programmes et des services interactifs via le câble, le satellite et les réseaux hertziens. Ses services sont également disponibles dans les hôtels, à bord des avions de grandes compagnies aériennes, sur Internet et les téléphones portables.

Euronews est diffusée en huit langues simultanément partout dans le monde (allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais, russe), les téléspectateurs pouvant ainsi sélectionner la langue de leur choix. Une neuvième langue, le turc, a été lancée début 2010.

La chaîne est reçue par plus de 294 millions de foyers (toutes langues confondues) dans 150 pays à travers le monde (elle couvre les cinq continents et est la première chaîne internationale d'information en Europe). En plus du câble et du satellite, 44 chaînes nationales de 29 pays reprennent le signal d'Euronews et le diffusent en direct sur leurs réseaux nationaux, lui apportant ainsi 175 millions de foyers supplémentaires.

Canal France International (CFI, www.cfi.fr)

Depuis 1989, Canal France International (CFI) travaille au développement des télévisions des pays émergents, en Afrique, en Europe centrale et orientale, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est, en Océanie et dans le monde arabe. Son action vise à appuyer la production et la circulation des programmes (français d'une part, en provenance des pays du Sud d'autre part), en encourageant les opérateurs indépendants, en travaillant avec les instances de régulation des médias, en œuvrant à la professionnalisation des journalistes. CFI fournit également à ses chaînes partenaires des programmes français gratuits, notamment des sujets d'information prêts à la diffusion, traitant de l'actualité internationale, en version française et anglaise. Ce service permet aux chaînes qui n'en ont pas les moyens de traiter en images les événements internationaux.

Avant de les proposer à ses télévisions partenaires, CFI achète les productions choisies à l'ensemble des producteurs et distributeurs français. En 2008, CFI a renforcé sa coopération audiovisuelle avec les pays du Sud, en réalisant 114 actions de conseil ou de formation dans 54 pays, en formant 1 500 professionnels et en proposant 4 700 heures de programmes à ses télévisions partenaires.



Espace francophone (tv-francophonie.com)

Le magazine télévisé *Espace francophone*, diffusé toutes les semaines par France 3, France Ô, CFI, RFO Tempo, TV5 Québec Canada et plus de 40 télévisions francophones dans le monde, a pour objectif de favoriser la connaissance mutuelle entre les peuples ayant en commun la langue française et de développer dans les opinions publiques une prise de conscience communautaire francophone. Pour compléter sa diffusion mondiale sur les télévisions nationales d'expression française et toucher des publics au-delà des pays francophones, le magazine a lancé sur Internet le site tv-francophonie.com, une chaîne de découverte des cultures et des institutions de la Francophonie. Plus de 300 émissions sont en ligne et peuvent être visionnées en direct, dans leur intégralité et gratuitement. Le site offre aux utilisateurs deux services : le téléchargement des émissions et reportages, et un « vidéoblogue » (qui facilite l'échange de documents vidéos entre internautes). Certains programmes sont sous-titrés en arabe, anglais, chinois (mandarin) et hindi.

France 24 (www.france24.com)

Lancée en décembre 2006, France 24 est la chaîne française d'information internationale qui diffuse en continu. La rédaction s'organise autour de deux axes principaux : les nouvelles et les magazines ; la mission de la chaîne est de couvrir l'actualité internationale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en trois langues (français, anglais et arabe), mais avec une seule ligne éditoriale.

HISTOIRE DE LA TÉLÉVISION EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE, DES ORIGINES À NOS JOURS

(Tidiane Dioh, éditions Khartala, 2009, 238 p.)

L'ouvrage retrace l'odyssée de la télévision dans 17 pays africains, depuis sa naissance en 1962 à Brazzaville au Congo, dans la foulée des indépendances, mais aussi dans le cadre de la Coopération française dont elle va hériter des modèles. Y est décrit le parcours mouvementé qui va conduire, à des rythmes différents, les télévisions à s'émanciper de la tutelle française, puis des tutelles gouvernementales nationales, pour tenter de devenir des télévisions de service public après avoir été des télévisions d'État. Ce, dans le contexte de la concurrence avec les télévisions privées qui se multiplient depuis les années 2000, mais aussi de la radio qui reste le médium le plus populaire en Afrique, et enfin de la concurrence avec les télévisions étrangères ou encore avec Internet, l'ensemble formant un

paysage audiovisuel africain désormais ouvert au pluralisme. D'où les défis lancés aujourd'hui : rééquilibrage entre télévisions nationales et internationales, couverture des territoires encore à parachever, consolidation des outils de régulation qui participent des garanties offertes à l'indépendance des journalistes, donc à une information plus objective et plus fiable.

Autre enjeu : la langue de diffusion. La plupart des télévisions évoquées dans le livre émettent en français, qui constitue la ou une des langues officielles des pays concernés. Mais les populations, dans leur grande majorité, parlent d'abord les langues locales. Et l'on observe que les télévisions ou radios privées qui se créent aujourd'hui sur les territoires nationaux font souvent le choix prioritaire de ces langues.





CHAPITRE 2

Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale

France 24 propose un décryptage approfondi de l'actualité et traite de la culture avec une attention particulière. La chaîne est disponible dans ses différentes versions linguistiques sur les principales positions satellites et offres commerciales de l'univers du numérique (satellite, câble, ADSL et mobile) en Europe, au Proche et Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et aux États-Unis. Le site Internet www.france24.com est un des principaux sites vidéo d'information internationale.

Plus de 260 journalistes de nationalités et cultures différentes travaillent ensemble pour assurer la production des journaux télévisés en direct toutes les heures, des magazines thématiques quotidiens ou encore des débats. La chaîne dispose également de plus de 1 000 correspondants à travers le monde, des correspondants de France 24 ou des journalistes issus du réseau de partenaires avec lesquels des contrats de coopération ont été signés : France Télévisions, TF1, RFI, Groupement pour la radio numérique (GRN)...

Canal Overseas (www.canaloverseas.com)

Canal Overseas est l'opérateur de Canal +, de Canalsat et de bouquets de chaînes de télévision payantes à travers le monde. En Pologne, dans plus de 40 pays d'Afrique subsaharienne, au Maghreb (en Algérie et au Maroc), dans l'océan Indien, dans la Caraïbe, dans le Pacifique Sud et au Vietnam, Canal Overseas permet l'accès à des chaînes en langue française aux francophones et francophiles, même dans des régions isolées.

À travers ses filiales Canal Overseas Productions et Canal Overseas Africa, elle produit chaque année de nombreuses œuvres audiovisuelles, plus de 200 à ce jour. Avec ses 200 000 abonnés, Canal Overseas Africa, la chaîne payante en langue française, couvre une grande partie du continent africain. À travers elle, la filiale Afrique de Canal Overseas s'est engagée dans une politique d'achat et de coproduction de films africains. Depuis 2005, elle a apporté son soutien à une trentaine de coproductions : longs-métrages, fictions, documentaires, séries et émissions.

3A Telesud (www.telesud.com)

3A Telesud est une chaîne de télévision afro-européenne basée à Paris et disponible en Europe, au Maghreb et en Afrique, sur le câble et par satellite. À travers des journaux, des débats télévisés, des émissions musicales, des émissions politiques et des programmes destinés aux enfants, elle se propose de faire découvrir à son public la richesse et la diversité des cultures africaines. Les journaux diffusés tous les jours en direct à 14 h et 22 h (heure de Paris), un journal hebdomadaire consacré à la diaspora, des émissions comme *Caméra embarquée*, *La Culture est dans la rue*, *Business Africa* ou *Impact CEDEAO* montrent des facettes de l'Afrique contemporaine : hommes et femmes d'affaires, organisations d'intégration régionale, artistes, sportifs, intellectuel(le)s.

■ Radios

Radio France Internationale (RFI, www.rfi.fr)

Avec 35,6 millions d'auditeurs réguliers sur les cinq continents, RFI est la première radio française d'information internationale en continu. Elle propose des programmes en français et en





12 langues étrangères à travers ses rédactions à Paris et ses filiales partout dans le monde. Elle dispose d'un réseau de 600 correspondants et de neuf bureaux permanents à l'étranger. Plus de 400 journalistes travaillent pour la radio, qui offre à ses auditeurs trois grandes sessions d'information (le matin, à la mi-journée et le soir) qui développent, analysent et décryptent tous les thèmes de l'actualité dans le monde avec des reportages (internationaux, politiques, culturels...), des revues de presse (Asie, Afrique, Amériques, France), des chroniques, des appels à correspondants... Tout au long de la journée, un journal de 10 minutes à heure fixe et un flash de trois minutes à la demi-heure tiennent les auditeurs informés des derniers développements de l'actualité. L'action de RFI est prolongée par ses deux filiales : Monte Carlo Doualiya, qui émet en arabe et RFI Romania (Bucarest), qui diffuse des programmes en roumain et en français. RFI fournit également des programmes à ses 1007 radios partenaires dans le monde et permet le téléchargement gratuit des émissions en qualité FM de sa banque de programmes, à travers le site Internet du groupe. La radio contribue à la promotion de la langue française au moyen d'émissions comme le *Journal en français facile* ou *La Danse des mots*, ou de cours diffusés sur Internet (rubrique « Langue française » sur le site de la radio).

Africa n° 1 (www.africa1.com)

En 1981, le Gabon, associé à des investisseurs privés et à la SOFIRAD (France), décide de lancer la première radio panafricaine : Africa n° 1, destinée aux Africains et à ceux qui s'intéressent à l'Afrique à travers le monde. Elle émet en français dans les grandes capitales d'Afrique et à Paris en FM, sur Internet (africa1.com) et sur le bouquet satellitaire Africasat.

La radio propose à ses auditeurs des bulletins d'information à chaque heure entre 5 h 30 et 23 h (temps universel) et des grandes éditions le matin (5 h 30 à 8 h 30), le midi (12 h) et le soir (18 h) composées par sa rédaction située à Libreville et ses correspondants basés dans toute l'Afrique et en Europe. Africa n° 1 est écoutée par environ 30 millions de personnes à travers le monde.

Radio Méditerranée Internationale (Médi 1, www.medi1.com)

Radio Méditerranée Internationale (Médi 1), née à Tanger en 1980 d'un partenariat franco-marocain, est une radio généraliste bilingue (français-arabe) d'information internationale, de service et de divertissement. Elle est principalement diffusée à partir du centre émetteur de Nador au Maroc, en ondes longues et en ondes courtes, mais aussi en modulation de fréquence, par Internet (en RealAudio) et par satellite. Elle couvre ainsi l'ensemble du bassin méditerranéen ouest, touchant régulièrement entre 22 et 23 millions d'auditeurs et jusqu'à 25 millions en période estivale. Elle peut être aussi reçue en Espagne, en France et en Italie.

La rédaction, composée de 61 journalistes regroupés en deux services, français et arabe, produit chaque jour plus de 35 rendez-vous d'information, journaux et points d'actualité, auxquels s'ajoutent des chroniques en provenance des correspondants de Médi 1 à l'étranger. À côté des nombreux rendez-vous d'information, le programme de Médi 1 comprend plusieurs magazines hebdomadaires sur les sciences, les médias, l'environnement et la politique. La radio dispose également d'une importante discothèque partagée en deux services (discothèque occidentale et discothèque orientale).



Journaux et magazines

***Le Monde diplomatique* (www.monde-diplomatique.fr)**

Né en 1954 dans le giron du quotidien *Le Monde*, le mensuel *Le Monde diplomatique* cherche à décrypter les enjeux mondiaux (géopolitiques, sociaux, culturels, environnementaux...), grâce au relais d'enquêtes et d'analyses menées par des spécialistes des pays concernés (universitaires, journalistes, militants).

Parallèlement à l'essor de son édition française, *Le Monde diplomatique* a enregistré un important développement de ses éditions en d'autres langues, publiées à l'étranger par des maisons d'édition locales, diffusées en ligne ou reprises partiellement par des journaux indépendants. Il comptait, en février 2009, 72 éditions internationales en 25 langues : 46 imprimées (avec un tirage total de 2,4 millions d'exemplaires) et 26 électroniques.

Son site Internet, consulté chaque mois par quelque 500 000 visiteurs, donne gratuitement accès à des années complètes du *Monde diplomatique* en texte intégral : sont ainsi disponibles des articles sur plus de 150 pays et près de 200 thèmes, enrichis de dossiers, de données statistiques et de chronologies, de sélections de sites Internet et de suggestions de lecture.

***Courrier international* (www.courrierinternational.com)**

Courrier international, hebdomadaire d'actualité, se propose d'offrir aux lecteurs les analyses et les points de vue des journalistes du monde entier à travers une sélection d'articles traduits en français, qui portent sur les sujets les plus divers : géopolitique, faits de société, économie, culture, sciences, médecine... Depuis sa création en novembre 1990, le magazine a repris dans ses colonnes 1 300 journaux différents (*The New York Times*, *La Repubblica*, *Der Spiegel*...).

Le magazine est diffusé en Afrique, en Europe et au Japon, avec une diffusion payée qui s'élèverait à 271 743 exemplaires en France (en 2008). Aux tirages payants s'ajoutent les abonnements électroniques, le site Internet, en ligne depuis 1996, proposant de nombreux compléments aux numéros papiers.

Parallèlement à son édition française, l'hebdomadaire compte également des éditions en d'autres langues. *Courrier internacional* (édition portugaise), créé en avril 2005, reproduit environ 80 % de l'édition française de la même semaine, y ajoutant des articles sur le Portugal (de la presse non portugaise), ses anciennes colonies (Angola, Mozambique, Cap-Vert, São Tomé et Príncipe, Guinée-Bissau, Timor oriental) et le Brésil. *Courrier Japon*, publié pour la première fois en novembre 2005, paraît une semaine sur deux et présente la presse internationale, en japonais.

***Jeune Afrique* (www.jeuneafrique.com)**

Jeune Afrique est depuis sa création, en 1960, l'hebdomadaire international de référence du continent africain. Élaboré à Paris par une rédaction multiculturelle d'une centaine de collaborateurs, il est distribué dans plus de 80 pays et lu chaque semaine par près de 800 000 lecteurs. Il propose une couverture de l'actualité africaine et internationale ainsi que des présentations des grands enjeux politiques et économiques du continent au moyen d'interviews, d'enquêtes politiques et de dossiers économiques. Il présente également l'émergence du monde de l'entreprise africaine. À travers sa collection de hors-séries, le groupe publie des analyses sur l'état économique du continent, de ses 500 plus grandes entreprises et de ses 200 principales institutions financières.

Le magazine élargit son audience par l'intermédiaire de son site Internet, www.jeuneafrique.com, qui propose chaque jour à ses internautes, en texte et en vidéo, l'essentiel de l'actualité politique, économique et sportive du continent. Avec plus d'un million de visites par mois, c'est l'un des sites d'information panafricaine en ligne les plus importants.



L'Année francophone internationale (AFI)

L'Année francophone internationale (AFI) a été lancée en 1992 par le regretté Michel Tétu. Diffusée sur tous les continents, l'AFI passe en revue chaque année l'actualité politique, culturelle, voire économique et sociale des pays de la Francophonie. L'édition 2010 a ajouté un chapitre « Lectures francophones » qui mentionne les livres marquants récemment parus, intéressant le monde francophone. Soutenue par l'Université Laval (Québec), où elle est née et, en Europe, par l'École supérieure de journalisme de Lille, où l'association AFI a transféré son siège social, elle bénéficie du concours d'environ 150 universitaires et journalistes bénévoles de tous les horizons de la Francophonie. Dans le numéro à paraître en octobre 2010 (400 pages) figureront en outre deux dossiers sur « Cinquante ans d'indépendances africaines » et des apports de « Témoins de Francophonie ».

Books (www.booksmag.fr)

Grâce à un large réseau de correspondants francophones (écrivains, universitaires, philosophes...), Books traite de sujets d'actualité, qu'il s'agisse de politique ou de littérature, d'économie ou de sciences, en exploitant les livres qui paraissent dans le monde entier et en proposant une sélection d'articles parus à propos de ces livres dans la presse internationale. Sur Booksmag.fr, l'internaute peut découvrir un nouveau livre chaque jour, des contenus audio et vidéo autour d'auteur(e)s qui font l'actualité intellectuelle, une sélection d'événements culturels, les blogs d'auteur(e)s, la carte des meilleures ventes du monde ou encore les biais cachés des articles de l'encyclopédie en ligne Wikipédia (« Wikigrill »).

Agences de presse

Agence France-Presse (AFP, www.afp.com)

Fondée en 1835, l'AFP est une agence de presse mondiale fournissant une information rapide et complète sur les événements qui font l'actualité internationale, des guerres et conflits à la politique, en passant par le sport, le spectacle et les grands développements en matière de santé, de sciences ou de technologie. L'AFP couvre l'actualité à partir de cinq grands centres rédactionnels à travers le monde, qui coordonnent l'activité de ses bureaux dans 165 pays (Amérique du Nord : Washington ; Amérique latine : Montévidéo ; Europe-Afrique : Paris ; Moyen-Orient : Nicosie ; Asie-Pacifique : Hong Kong). Ses 2 900 collaborateurs rendent compte en six langues (français, anglais, espagnol, allemand, portugais et arabe), 24 heures sur 24, de la marche de la planète, en vidéo, texte, photo, multimédia et infographie. Outre ses services d'informations spécialisés (informations économiques et financières ; informations sportives...), l'AFP gère également une importante base de données photographiques, ImageForum, avec plus de 2 000 nouvelles photos par jour et huit millions de photos d'archives et des agences partenaires.

Agence panafricaine de presse (PANAPRESS, www.panapress.com)

L'Agence panafricaine de presse est un des principaux outils de communication régionale. Sa rédaction centrale, basée à Dakar, assure la coordination des activités de la centaine de correspondants, journalistes et reporters-photos, répartis sur plus d'une cinquantaine de pays africains.

Sa production est répartie en une douzaine de rubriques (économie, politique, santé, sports, environnement, culture, éducation...), que viennent compléter une série de dossiers spéciaux sur les problèmes africains de l'heure (sida, urbanisation, développement durable,



CHAPITRE 2

Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale

pauvreté, technologies de l'information et de la communication, intégration africaine, égalité homme-femme, problèmes de population...) ainsi que sur les institutions qui en assurent la gestion (Union africaine, NEPAD, Nations unies, CEDEAO, OIF). Son site Internet, accessible en quatre langues (français, anglais, portugais et arabe), est un des portails d'information détaillés sur l'Afrique.

Syfia International (www.syfia.com)

Syfia International est la principale agence de presse francophone spécialisée dans les pays du Sud, en particulier l'Afrique. Créée en 1988, cette agence associative regroupe 10 agences de presse indépendantes, dont six sont basées en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, RD Congo, Sénégal), et dispose d'un réseau de 70 correspondants présents dans 35 pays. Les 350 articles produits chaque année par les journalistes du Sud, majoritairement d'Afrique et d'Asie francophones, sont diffusés aux 300 journaux et radios abonnés.

Syfia propose également des formations aux journalistes, en privilégiant des apprentissages pratiques de longue durée centrés sur des techniques professionnelles (80 journalistes du réseau et des médias locaux en ont bénéficié en 2009). Syfia International gère actuellement deux programmes : Syfia Info, association qui regroupe neuf agences de presse indépendantes dont les articles sont principalement diffusés aux journaux et radios de l'Afrique de l'Ouest et centrale; et Syfia Grands Lacs, qui produit cinq à 10 articles toutes les semaines, axés sur les réalités quotidiennes des habitants des trois pays des Grands Lacs (Burundi, RDC et Rwanda).

■ Regroupements professionnels

Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF, www.cirtef.org)

Créé en 1978, le CIRTEF est un instrument de coopération entre pays du Nord et pays du Sud qui rassemble 44 organismes de radio et/ou de télévision issus de 31 pays. Il assure une programmation régulière sur les réseaux de TV5 (émissions *Reflets Sud*, *Afrique plurielle*, documentaires traitant de sujets socio-économiques, historiques, politiques, culturels), diffuse une fois par mois sur TV5MONDE + Afrique un long-métrage africain ayant rallié de nombreux suffrages et impulse des échanges de programmes et des coproductions. Sa collaboration avec l'Unesco lui a permis d'héberger un catalogue sur la plate-forme audiovisuelle de l'organisation internationale et d'y exposer certaines des séries harmonisées produites avec ses télévisions membres (la galerie de portraits de femmes *50... et un monde*, des documentaires comme *Art-tisans* ou *Rencontres...*). Le CIRTEF a créé quatre centres de production et de formation : à Cotonou en 1995, à Yaoundé en 1998, à Niamey en 2002 et à Maurice en 2006. Il organise des formations, dont le SEFOR (Séminaire de formation), importante manifestation annuelle de l'audiovisuel francophone, qui permet aux professionnels d'échanger leurs points de vue, de s'informer et de se former dans de nombreux domaines (production, programmation, nouvelles technologies, questions juridiques). Le séminaire donne également l'occasion aux professionnels du Nord et du Sud de se rencontrer et de collaborer. Le CIRTEF, qui est coresponsable, avec l'OIF, de la gestion du Fonds francophone de pro-





duction audiovisuelle du Sud, a développé le projet AIMÉ (Archivage – intelligent ou interopérable – multimédia – économique ou évolutif) qui permet de produire des archives numérisées et indexées. Le projet AIMÉ a déjà été adopté par plusieurs télévisions membres du CIRTEF : l'ORTM (Mali), la RTD (Djibouti), l'ORTN (Niger), la RTS (Sénégal).

Communauté des télévisions francophones (CTF, www.lactf.org)

Créée en 1964, la Communauté des télévisions francophones rassemble les chaînes publiques francophones de France, Belgique, Suisse et Canada (France 2, France 3, France 4, France 5, TV5MONDE, RFO, RTBF, TSR, Radio-Canada, Télé-Québec, RDI, et TV5 Québec Canada). Dans un environnement en pleine évolution, la CTF vise à favoriser les échanges, confronter les idées, encourager la recherche et l'innovation, soutenir les projets de collaboration et de coproduction. Elle veut également promouvoir la Francophonie et la diversité culturelle et développer des partenariats avec d'autres médias francophones publics ainsi qu'avec les télévisions francophones du Sud. Ses commissions (centrées sur l'information, les documentaires, la fiction, la jeunesse, les études et recherches, les sports, les grilles de programmes...) se réunissent chaque année ou une année sur deux. Ses groupes de travail sont consacrés à une thématique particulière et se rassemblent lors de la session annuelle ou en dehors de celle-ci.

Radios francophones publiques (RFP, www.radiosfrancophones.org)

Les RFP associent Radio France, la Radio suisse romande (RSR), Radio-Canada et la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), soit plus de 20 réseaux ou chaînes de radios. Elles permettent des échanges permanents d'informations, d'idées et de programmes, mais aussi de nombreuses coproductions.

Premier producteur d'émissions de radio en langue française en tant que regroupement de l'ensemble des radios citées, les Radios francophones publiques favorisent le rayonnement du français et des cultures francophones. *L'Actualité francophone* relate, en 12 minutes, l'actualité dominante de chaque pays membre : Canada, France, Suisse et Belgique. L'émission s'ouvre aussi, chaque semaine, à l'actualité d'un pays francophone du Sud. *La Librairie francophone*, émission hebdomadaire coproduite par les RFP, évoque en une heure l'actualité littéraire belge, québécoise, romande et française. Les Radios francophones publiques consacrent également chaque semaine un temps d'antenne à des échanges de programmes culturels, une manière de favoriser la découverte de nouveaux horizons et de promouvoir la diversité culturelle francophone. La RSR – Option Musique et France Bleu Besançon proposent chaque semaine les soirées de chansons *Bleu Musique*, coproduction hebdomadaire enregistrée en public dans le cadre du concert d'un artiste de la région. La coopération avec le CIRTEF (Conseil international des radios-télévisions d'expression française) donne lieu à des coproductions, des échanges de programmes et de personnels, et des actions de formation avec les radios du Sud (radios de Ouagadougou, Abidjan, Dakar, Niamey, Bamako, mais aussi des Seychelles ou de Maurice).





Associations et organismes de soutien au développement des médias

Union internationale de la presse francophone (UPF, www.presse-francophone.org)

Créée à Limoges en 1950, l'UPF regroupe plusieurs centaines de journalistes, responsables et éditeurs de la presse écrite et audiovisuelle du monde francophone, qui adhèrent soit par l'intermédiaire de leur section nationale, soit individuellement. Dans un certain nombre d'États, la section nationale de l'UPF est la seule union professionnelle à rassembler les journalistes, qu'ils travaillent dans des médias de service public ou dans le secteur privé. Sa publication, *La Gazette de la presse francophone*, est éditée en 20 000 exemplaires, paraît tous les deux mois et est diffusée dans plus de 200 pays. *La Gazette* publie des informations sur la langue française et la Francophonie, des études sur la presse écrite et audiovisuelle, annonce le lancement de nouvelles publications et stations, informe des changements de titres et d'adresses, des mouvements de personnel au sein des entreprises, suit l'actualité des écoles de journalisme et présente les techniques nouvelles intéressant la presse écrite et audiovisuelle.

Association internationale de la presse francophone (AIPF, www.aipf.net)

Fondée en 1993 par les éditeurs de la presse quotidienne départementale française, l'AIPF met en relation plus de 500 éditeurs de presse écrite de langue française dans les pays francophones et non francophones. Elle représente l'ensemble de cette presse auprès de toutes instances dans le cadre de ses deux axes d'intervention : l'axe « Entreprises » (jumelages, accueil des éditeurs, promotion de la langue française à l'étranger, synergies économiques, échanges de savoir-faire, coopération technique) et l'axe « Jeunesse » (échanges culturels au travers de manifestations telles que « Le Ciel en presse », « Chasseur de presse », « Passeport pour la lecture »...). L'AIPF s'emploie également à inciter les éditeurs à participer aux grands événements de la Francophonie (célébration du 20 mars, etc.).

Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich-Ebert, www.fesparis.org)

Créée en 1925, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) porte le nom du premier président allemand élu démocratiquement. La FES est engagée dans le dialogue international et dans la coopération pour le développement social et démocratique. Elle compte des représentations dans plus de 100 pays (en Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique latine, Communauté des États indépendants, États-Unis...).

La fondation appuie le développement des médias des pays d'Afrique à travers son programme « fesmedia Africa » (fesmedia.org), qui concerne plusieurs États membres de la Francophonie et dont l'objectif est de soutenir la création et le développement des médias pluralistes. En avril 2005, en collaboration avec l'Institut des médias d'Afrique australe (Media Institute of Southern Africa, MISA), la fondation a créé le Baromètre des médias africains (BMA). Le BMA définit 45 indicateurs (législation sur la liberté d'expression, exercice des droits à la liberté d'ex-





L'ACTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE EN FAVEUR DES MÉDIAS

L'OIF s'emploie, en s'appuyant notamment sur les associations professionnelles et représentatives des médias et les journalistes, à favoriser un environnement plus propice à la liberté de la presse et au pluralisme des médias dans l'espace francophone, à travers, entre autres, l'élaboration de codes de bonne conduite, dont elle accompagne la mise en pratique, particulièrement en période électorale ou en situation de crise.

Parallèlement, l'OIF soutient le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) qu'elle a contribué à créer en 2007. Elle renforce les capacités des organes nationaux de régulation et leur accorde une attention particulière en période électorale. Elle encourage par ailleurs l'autorégulation, qui est le « tribunal des pairs », et le respect de la déontologie au sein des médias.

Enfin, l'OIF appuie la professionnalisation des médias afin d'améliorer les contenus des radios, des télévisions et des agences de presse, tout en veillant à renforcer les compétences des journalistes, à travers l'organisation de diverses sessions de formation.

Depuis 1998, l'OIF a mis en œuvre un programme de soutien au développement de la presse écrite francophone spécialement dédié aux pays du Sud. Dans ce cadre, un Fonds d'appui aux entreprises de presse francophone a été créé, qui fa-

vorise le développement d'une presse pluraliste. Le Fonds apporte un appui aux entreprises de presse dont le siège se trouve dans un pays du Sud, en contribuant à leur gestion managériale et/ou leur développement technologique, en finançant des actions de mise en réseau de la presse, de formation ou toutes formes d'action répondant à des besoins spécifiques exprimés par les entreprises.

Par ailleurs, le Réseau des médias francophones (MEDIAP), lancé par l'OIF en décembre 1998, est devenu aujourd'hui une association indépendante de type loi 1901 regroupant près de 80 journaux du Maghreb, d'Afrique centrale et de l'Ouest et de l'océan Indien qui s'échangent, « par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des informations de diverses natures : articles, dossiers thématiques, suppléments, etc. »¹.

L'OIF organise chaque année avec Reporters sans frontières (RSF) et Radio France Internationale (RFI) le Prix francophone de la liberté de la presse, qui a pour but de découvrir et d'encourager les journalistes de talent dans l'espace francophone. Il récompense le meilleur reportage d'actualité sur les droits de l'homme en presse écrite et en radio. En 2009, le Prix a été décerné à Gaby Saget (Radio Métropole, Haïti) et à Ung Chansophea (*Cambodge Soir Hebdo*).

1. D'après le site du MEDIAP, http://www.mediaf.org/fr/a_propos_du_mediaf/index.php, consulté le 25 juin 2010.

pression, exercice de la profession de journaliste, sources d'information pour les citoyens, indépendance éditoriale de la presse écrite publique, gestion du fonctionnement de l'audiovisuel public...) qui servent de base à l'évaluation des médias nationaux par une commission d'experts formée de représentants de la presse et de la société civile. Les experts attribuent des notes de 1 (note la plus faible) à 5. Une grande partie des indicateurs utilisés dérive de la déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique mise au point par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et adoptée en 2002. Cette déclaration s'inspirait elle-même largement des conférences de Windhoek (Namibie), organisées par l'Unesco sur les thèmes de l'indépendance des médias (1991) et de la charte africaine sur la radiotélédiffusion (2001).



La FES a appliqué cette méthode d'évaluation dans 26 pays d'Afrique (2005-2008), dont 10 pays membres ou observateurs de la Francophonie : Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Ghana, Madagascar, Mali, Maurice, Mozambique, Sénégal et Tchad.

Institut Panos Paris (www.panosparis.org)

L'Institut Panos Paris, créé en 1986, est une organisation non gouvernementale spécialisée dans l'appui au pluralisme médiatique. Son action encourage la création et le développement d'un environnement médiatique reflétant la diversité des sociétés contemporaines, où toutes les communautés peuvent exprimer leurs points de vue, exercer leur influence et contribuer aux débats publics, locaux ou internationaux.

Pour la période 2007-2010, l'Institut a mis en œuvre trois programmes en Europe, en Afrique centrale et au Maghreb/Moyen-Orient : « Migrations internationales et média » (« Migration »), « Média pluralistes pour la paix et la démocratie » (Afrique centrale) et « Média en Méditerranée » (« Med en Med »). Il travaille également sur le traitement journalistique des questions de VIH/sida à travers le programme « Global contre le Vih/sida » (« Gobaal Aids Programme »; GAP). Le programme « Migration » a pour objectif d'accroître le pluralisme des opinions sur les dynamiques des migrations internationales, en renforçant la visibilité et l'expression des médias issus des migrations, appelés, en Europe, « médias des diversités ». En Afrique centrale, le projet de l'Institut Panos vise à soutenir la mise en réseau des médias régionaux et à renforcer la solidarité professionnelle. Il propose également un appui ciblé aux médias dans les pays des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda) pour les accompagner dans les processus de paix en cours. Les principaux objectifs du programme « Média en Méditerranée » sont la promotion d'un environnement législatif et réglementaire favorable à l'épanouissement des médias et la participation des acteurs de la société civile (notamment les femmes et les jeunes) à la production d'une information médiatique plurielle.

L'Institut Panos Paris est membre du Panos Council, un réseau international de huit instituts Panos œuvrant dans quatre continents (Panos Londres, Panos Canada, Panos Caraïbes, Panos Afrique de l'Ouest, Panos Afrique de l'Est, Panos Afrique australe et Panos Asie du Sud).

■ En projet : la constitution d'un répertoire des médias francophones dans le monde

Il n'existe pas à ce jour de répertoire exhaustif des médias (partiellement ou entièrement) de langue française dans le monde. Un tel instrument serait pourtant fort utile aux acteurs de la Francophonie, aux professionnels des médias comme aux citoyens du monde francophone qui, lorsqu'ils voyagent, par exemple, seraient certainement heureux de connaître les moyens (journaux, radios, télévisions, sites Internet) dont ils disposent pour s'informer en français sur (ou depuis) le pays qu'ils vont visiter.

Des outils sont évidemment déjà disponibles et c'est aujourd'hui sur la Toile que le néophyte curieux peut le plus aisément trouver à se renseigner : sites nationaux comme www.cna-acj.ca (site de l'Association canadienne des journaux qui recense les publications



– anglophones et francophones – qui ont un tirage de 1 500 à 500 000 exemplaires) ou sites généralistes consacrés aux médias comme www.presse-francophone.org (site de l'Association internationale de la presse francophone qui établit des liens vers des titres francophones en ligne du monde entier). L'internaute peut aussi cliquer sur www.giga-presse.com (site de la presse francophone en ligne, qui établit également des liens vers des journaux en anglais, en italien et en espagnol en fournissant des outils de traduction automatique en français) ou encore www.comfm.com (qui répertorie les sites de plusieurs milliers de radios et de télévision dans le monde – dans toutes les langues –, en offrant des entrées par thème ou par pays).

Mais aucun site n'étant vraiment complet du point de vue qui nous intéresse, il faut varier les sources et recouper les données, et les résultats finaux ne sont pas eux-mêmes pleinement satisfaisants. D'où le projet, en gestation à l'Observatoire de la langue française de l'OIF, de constituer un répertoire qui, sinon atteigne, du moins tende à l'exhaustivité, sachant que le paysage médiatique est très mouvant, qu'il évolue et se transforme sans cesse, et requiert donc un outil Internet permettant des mises à jour régulières. Le projet est d'envergure, l'Observatoire ne peut le porter à lui seul et s'emploiera par conséquent à trouver des partenaires pour le mener à bien, partenaires qui constitueront autant de sources d'alimentation du site. Des contacts ont d'ores et déjà été pris, à l'occasion de la rédaction de ce rapport, avec le réseau Théophraste des écoles de journalisme de l'espace francophone, avec le réseau des alliances françaises et avec la Fédération internationale des professeurs de français. D'autres partenaires seront approchés, comme l'Union internationale de la presse francophone.

L'Observatoire dispose, en effet, d'une source non négligeable d'informations, constituée par les réponses à ses questionnaires sur la situation de la langue française adressés à l'ensemble des pays du monde, questionnaires qui comportent un chapitre consacré aux médias. La tenue des sommets de Ouagadougou (2004) et Bucarest (2006) avaient d'ailleurs déjà été l'occasion (pour les organes d'observation du français dont l'Observatoire a pris la relève) de dresser, grâce à ces réponses complétées par des informations puisées sur Internet ou dans des revues et ouvrages spécialisés, un inventaire des médias francophones en Afrique francophone subsaharienne, puis en Europe centrale et orientale (dans les pays membres mais aussi non membres de l'OIF). Ces tableaux ont été publiés respectivement dans *La Francophonie dans le monde 2002-2003* (éditions Larousse) et *La Francophonie dans le monde 2006-2007* (éditions Nathan).

Les informations recueillies cette année devraient permettre d'actualiser et d'étoffer cet état des lieux. Et, dès la rentrée 2010, sera entamée la construction d'une base de données consacrée aux médias (presse écrite, radio, télévision et Internet) en langue française, destinée à figurer à terme sur le site-portal de l'OIF. Le lecteur apprendra ainsi que la Chine, qui disposait déjà d'une section française à Radio Chine Internationale (et d'un site en français assorti : <http://french.cri.cn>) a lancé fin 2007, en même temps qu'une chaîne en espagnol, une télévision qui diffuse 24 heures sur 24 en français (les deux chaînes existaient déjà depuis trois ans – aux côtés de chaînes en anglais, en arabe et en russe – mais se partageaient un même canal). Cette création de la Télévision centrale de Chine a son site (<http://fr.cntv.cn>) et vise essentiellement,





CHAPITRE 2

Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale

au-delà des francophones résidant dans le pays (dont environ 15 000 ressortissants français), le public de l'Afrique francophone, continent où la Chine a désormais des intérêts puissants. Le lecteur apprendra aussi qu'Al-Jazira, la chaîne de télévision du Qatar, lancée (en arabe) en novembre 2006 et devenue depuis la chaîne d'information incontournable du monde arabo-musulman, s'apprête à lancer une version en français (après une version en anglais), là encore à destination privilégiée de l'Afrique francophone.

Autant de nouvelles de nature à tempérer un discours pessimiste livrant sans nuance l'espace de la communication au tout-anglais!



CHAPITRE

3

La place de la langue française sur Internet



L'espace numérique généré par Internet est en expansion continue. Ses utilisations de plus en plus variées à partir de différents terminaux (ordinateurs et téléphones mobiles) sont facilitées par le double mouvement des innovations techniques et d'une appropriation grandissante de la part des usagers, mais elles rendent son observation quasiment impossible, sauf par la restitution du décompte des traces que laissent les ordinateurs lorsqu'ils entrent en communication avec une autre machine ou par l'addition de chiffres bruts, comme le taux d'équipement des ménages ou le nombre d'abonnements à des fournisseurs d'accès. Mais le nombre de visites d'un site par jour, la provenance des connexions – lorsque les adresses des machines sont marquées géographiquement (.fr pour la France, .de pour l'Allemagne, par exemple), ce qui est loin d'être toujours le cas – et même la répartition géographique des internautes dans le monde ne donnent que des indications assez grossières sur la situation des langues sur Internet. Des quelques tentatives qui ont été faites pour apprécier leurs places respectives, celle de l'ONG FUNREDES¹ nous semble la plus intéressante, mais une étude plus récente réalisée par l'association Diversum nous révèle aussi des informations précises sur la diversité linguistique des sites publics des pays européens qui méritent notre attention.

1. FUNREDES est une ONG internationale qui se consacre à la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement.

Le 30 avril 2010 avait lieu un important colloque de l'Observatoire européen du plurilinguisme¹, organisé en partenariat avec l'OIF et l'Union latine, sur le thème « Présence, poids et valeurs des langues romanes dans la société de la connaissance ». Les contributions témoignent de la préoccupation que représente la place des langues sur Internet, particulièrement celle des langues romanes (espagnol, français, italien, portugais et roumain) par rapport à l'anglais.

Par ailleurs, l'enjeu de la diversité linguistique sur Internet recouvre la question des usages mais également celle des normes dans leur capacité à accueillir cette diversité incluant les langues dites minoritaires, même lorsqu'elles sont partagées par des millions de locuteurs, comme le swahili ou le wolof. La Francophonie, grâce à l'action de son Institut de la Francophonie numérique (IFN), est très impliquée dans tous ces dossiers.

■ Une demande plus variée que l'offre

Même si les usages sociaux d'Internet (courriels, forums, blocs-notes – ou blogs, sites d'échanges et d'exposition de pages personnelles...) font « bouger les lignes », il faut bien partir du constat brut du nombre de pages proposées sur les sites. Selon une étude² menée par l'ONG FUNREDES, avec le soutien de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, qui dépend du ministère de la Culture français, le nombre de pages en français s'élevait, au mois de novembre 2007, à 4,41 % du total. Le français occupait la troisième position, derrière l'anglais (45 %) et l'allemand (5,90 %). Il se plaçait devant l'espagnol (3,80 %) et l'italien (2,66 %).

Pour 100 pages en anglais, la Toile comptait à cette date environ 10 pages en français, chiffre qui était de 11 en 2005 (soit 4,95 % du total).

Il faut toutefois remarquer que la plupart des langues sur lesquelles portait l'étude ont vu leur pourcentage de pages décroître depuis la précédente évaluation. Cela s'est opéré au profit des autres langues, non recensées, dont le pourcentage global a crû à hauteur d'environ 3 points. Les sites en langues asiatiques étaient en particulier dans une phase de croissance très forte.

PART DES PAGES INTERNET PAR LANGUE, MAI 2007

Anglais	45 %
Allemand	5,9 %
Français	4,4 %
Espagnol	3,8 %
Italien	2,6 %
Portugais	1,4 %
Roumain	0,3 %
Catalan	0,1 %
Autres	36,5 %

Profitant de l'arrivée massive de pages en langues jusque-là minoritaires et réussissant pourtant à maintenir sa part dans le total, l'anglais connaît donc une augmentation relative et

1. <http://plurilinguisme.europe-avenir.com/>.

2. http://dtl.unilat.org/LI/2007/fr/resultados_fr.htm.



semble conserver sa position dominante sur Internet. Il voit notamment un réel dynamisme dans la création de nouveaux sites, ce qui n'est pas le cas pour le français. En effet, la création de pages en français a connu un ralentissement relatif sensible, de l'ordre de 8 points, entre 2005 et 2007, par rapport à la création globale. Dans le même temps, l'espagnol, le portugais et l'allemand ont perdu respectivement 18, 27 et 10 points.

FUNREDES relève la création de nombreuses pages en anglais dans des pays francophones tels que la Suisse et la France. Ce phénomène est celui qui participe le plus directement à l'affaiblissement relatif du français par rapport à l'anglais.

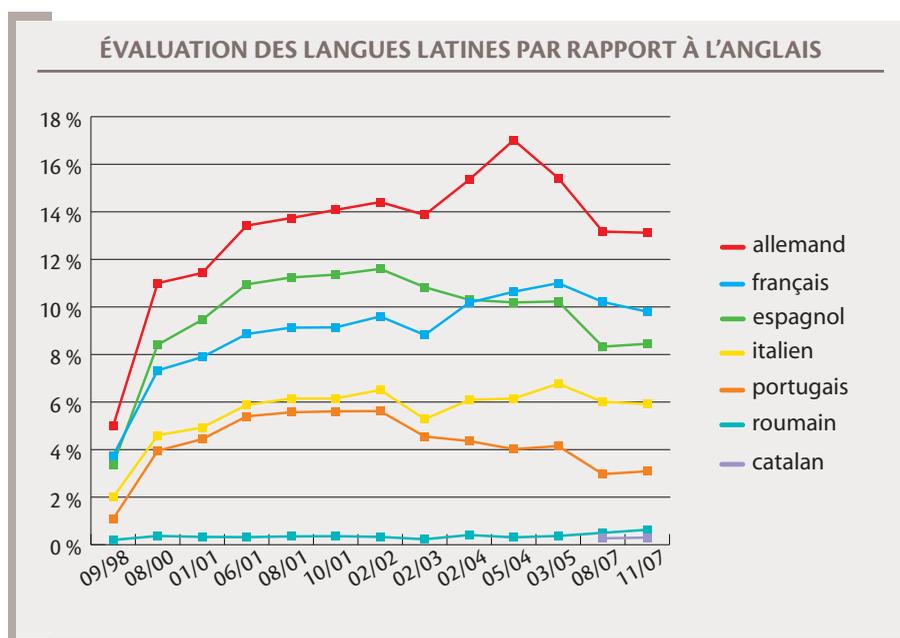
Le graphique ci-dessous³ montre le nombre de pages en langues latines et en allemand, rapporté à celui des pages en anglais. Le français se place en troisième position, derrière l'allemand, après avoir supplanté l'espagnol à partir de 2004.

Les États européens sur Internet : tout juste « bilingues »

Une étude récente⁴ a porté sur les sites Internet représentatifs d'un certain nombre d'institutions (chefs de l'État, assemblées parlementaires, gouvernements et ministères) dans chacun des 27 États de l'Union européenne et en Suisse, selon un canevas identique d'un pays à

3. Cf. http://dttil.unilat.org/LI/2007/images/evolucion_lenguas_latinas_FR.gif.

4. Cette étude utilise des données d'observation à caractère linguistique, collectées entre juillet et septembre 2009 dans le cadre du processus de notation mis en œuvre par Diversum SAS. Cette entreprise, contrôlée par l'association Diversum, organisation indépendante, est spécialisée dans la mesure de l'impact que les entreprises et les collectivités peuvent avoir sur l'environnement culturel.



l'autre. Cela forme un total de **492 sites nationaux** (abritant 1 097 versions linguistiques¹). Cette étude place tous les États étudiés à égalité, sans pondération des résultats selon la taille ou la population des uns par rapport aux autres. Elle permet de tirer des enseignements en matière numérique, s'agissant de la façon dont « s'expriment » les principales institutions nationales.

Quelle diversité linguistique ?

Versions statistiques et dynamiques² confondues

Seules cinq langues dépassent au moins 3 % du nombre total de versions linguistiques et représentent ensemble 58,1 % du total des versions.

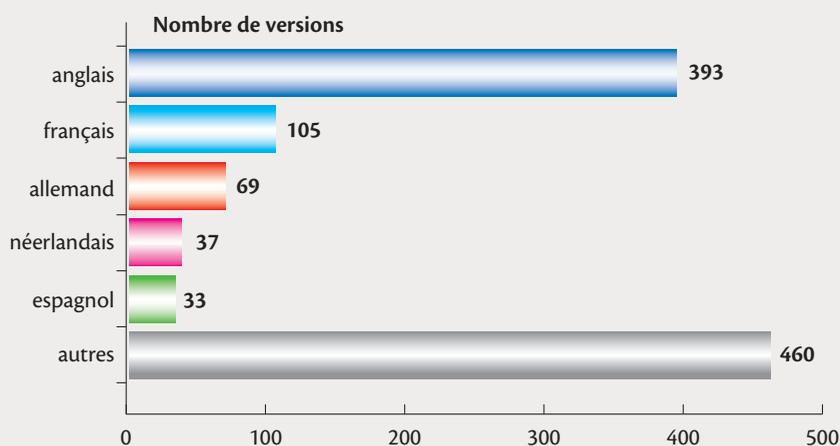
En réalité, la concentration est moindre et la diversité linguistique plus importante si l'on s'en tient à la présence des seules versions linguistiques dynamiques, mieux à même de refléter une pratique réelle ou courante des langues utilisées. Beaucoup de versions linguistiques statiques ont une fonction descriptive.

1. Pour être retenue, une version linguistique doit être suffisamment accessible et annoncée de façon intelligible dès la page d'accueil; elle doit être disponible à l'intérieur du site étudié (même nom de domaine, même extension) et reprendre au moins partiellement le contenu et la forme de la version par défaut.

2. Les versions classées « dynamiques » sont celles proposant un service d'actualités, signalé dès la page d'accueil, et dont la dernière publication date de moins d'un an. Cette caractéristique permet d'opérer une distinction par rapport à des sites résolument statiques.

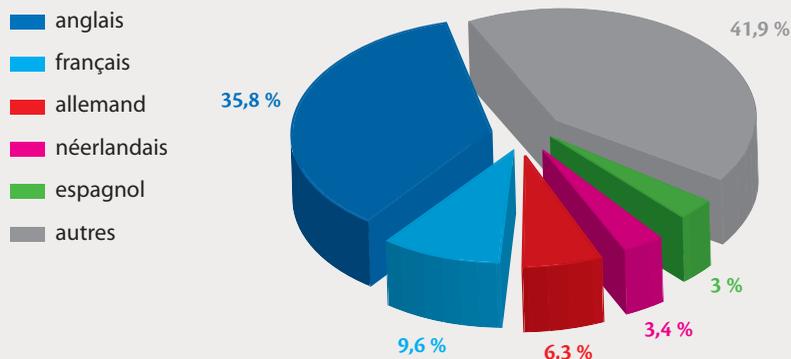
DISTRIBUTION DES DIFFÉRENTES LANGUES

(selon le nombre total de versions)



**POIDS DES DIFFÉRENTES LANGUES**

(versions statistiques et dynamiques confondues)



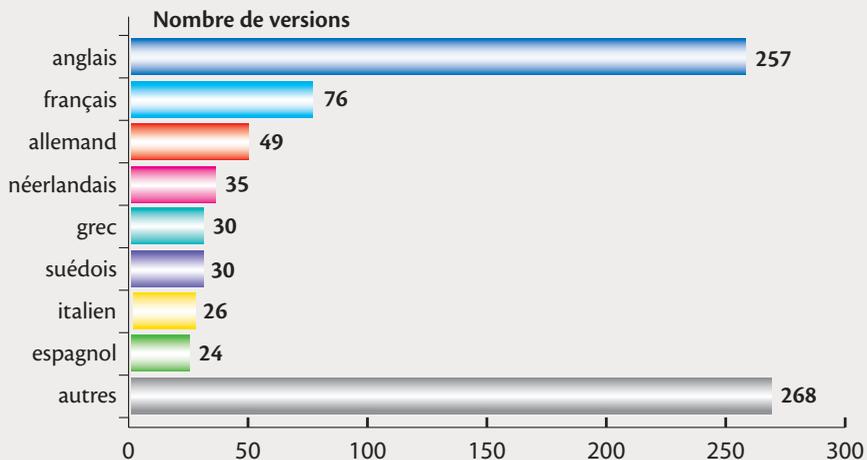
N.B. : La catégorie « autres » renvoie aux langues dont la représentation unitaire est inférieure à 3 % du total des versions linguistiques, c'est-à-dire par ordre décroissant de représentation en nombre de versions : le grec, l'italien, le suédois, le polonais, le roumain, le russe, le portugais, le danois, le slovène, le bulgare, le letton, le tchèque, le slovaque, le lituanien, le finnois, l'estonien, le gaélique irlandais, le hongrois, le galicien, le catalan, le basque, le maltais, l'arabe, le gallois, le chinois, le turc, le persan, le romanche, le bosniaque, l'ourdou, le serbe, le croate, le kurde, l'albanais, le same, le coréen, le japonais, le thaï, le tagalog, le swahili et le yiddish.

Versions dynamiques uniquement

Seules huit langues dépassent au moins 3 % du nombre total de versions dynamiques et représentent ensemble 66,3 % du total des versions. Cette constatation brute ne mesure pas forcément l'influence réelle de toutes les langues et dépend pour une part importante de leur statut de langue officielle. Ainsi, le néerlandais, qui est langue officielle aux Pays-Bas et en Belgique, est presque toujours présent sur les sites publics de ces pays. De même, le suédois bénéficie de son statut officiel en Suède et en Finlande et le grec du sien à Chypre et en Grèce.

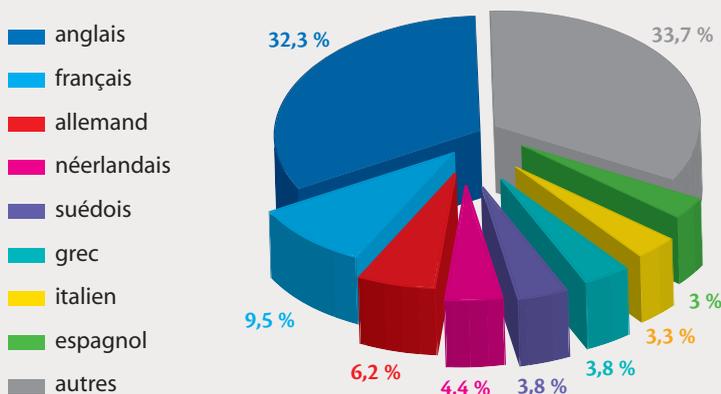
DISTRIBUTION DES DIFFÉRENTES LANGUES

(selon le nombre de versions dynamiques)



POIDS DES DIFFÉRENTES LANGUES

(versions dynamiques uniquement)



N.B. : La catégorie «autres» renvoie aux langues dont la représentation unitaire est inférieure à 3 % du total des versions dynamiques, c'est-à-dire par ordre décroissant de représentation en nombre de versions : le roumain, le polonais, le danois, le slovène, le bulgare, le tchèque, le letton, le slovaque, le portugais, le lituanien, le finnois, l'estonien, le russe, le hongrois, le maltais, l'irlandais, l'arabe, le galicien, le japonais, le gallois, l'ourdou, le catalan, le basque et le turc.

En revanche, bien que ne disposant d'aucun statut officiel dans un pays donné, plusieurs langues disposent d'une présence significative sur des sites publics nationaux. Le recensement des versions linguistiques disponibles selon ce critère (présence d'une langue n'ayant pas de statut officiel dans le pays observé) fait apparaître quatre langues dont l'influence dépasse leur bassin linguistique d'origine : l'anglais (338 versions), le français (38 versions), le russe (22 versions) et l'allemand (16 versions).

Quel degré de multilinguisme ?

Le chiffre : 1,62

Les 492 sites du périmètre abritent 1 097 versions linguistiques, dont 795 versions dynamiques. Chaque site est ainsi disponible dans une moyenne de 2,23 versions linguistiques. Cette moyenne passe cependant à 1,62 si l'on tient compte des seules versions linguistiques dynamiques.

Le nombre moyen de versions linguistiques par site donne une première indication du degré de multilinguisme pratiqué par les États sur la Toile. Les supports réellement multilingues, c'est-à-dire disponibles en trois langues ou plus, représentent 22 % de l'ensemble, soit 109 sites en tout. Cette proportion de multilinguisme est réduite de moitié (11,80 % des sites, soit environ un site sur 10) si l'on considère les seuls sites qui offrent au minimum trois versions linguistiques dynamiques.



Ces internautes qui font vivre le plurilinguisme

La langue française est particulièrement présente dans certains domaines, tels que les bibliothèques numériques, qui bénéficient d'une grande quantité de documents en français. Les blocs-notes (ou blogs) francophones sont également très nombreux sur la Toile, notamment en France, où la communauté des blogueurs est parmi les plus actives, avec neuf millions de blogs – dont 2,5 millions de blogs actifs –, chiffre qui la place au quatrième rang mondial¹. La participation des Français aux réseaux sociaux connaît également une croissance forte et constante. Une étude menée par la société ComScore² montre que 63,9 % des internautes français avaient visité un site de réseau social en décembre 2008, soit 45 % de plus que pour l'année précédente. Le site Facebook, en particulier, avait reçu 12 millions de visiteurs, c'est-à-dire 443 % de plus qu'à la même période en 2007. Le français est par ailleurs devenu la troisième langue la plus utilisée sur Facebook, après l'anglais et l'espagnol³. Le site « Copains d'avant », d'origine française, a quant à lui accueilli 5,8 millions de visiteurs, ce qui représente un doublement en un an.

Autre exemple, le site www.welovewords.com, réseau social lancé le 30 avril 2010, dont la raison d'être est le manque de plate-forme de partage des créations littéraires, champ qui n'est pas couvert par les autres réseaux sociaux (Dailymotion, YouTube, Facebook, Flickr, MySpace). Ce site se positionne comme la première plate-forme communautaire francophone destinée aux auteurs, poètes, conteurs, paroliers, humoristes, scénaristes, etc. Il propose des outils d'archivage, de publication, de notation, de classement de textes, de création de groupes et d'événements, ainsi qu'un service de dépôt légal des textes. Chaque utilisateur dispose d'une page publique personnelle, où il peut publier ses textes et les soumettre aux visiteurs. Welovewords met également en contact auteurs et éditeurs, via une place de marché, et organise des concours dans le but de donner de la visibilité aux plus talentueux de ses auteurs – qui pourront éventuellement être publiés par le site lui-même.

Il est toutefois significatif que ce site, dont le succès est prévisible, et qui revendique son appartenance à la Francophonie et son amour pour la langue française, ait choisi l'anglais pour son nom et pour un certain nombre de ses rubriques (*We love members* : « nous aimons nos membres »; *We love legal* : « nous aimons la légalité »; *We love partners* : « nous aimons nos partenaires »). Si l'écriture en langue française mérite qu'un site lui soit consacré, sans doute mérite-t-elle également d'être mise à l'honneur dans toutes les facettes de ce dernier.

Ces plates-formes sont autant de lieux de rencontre pour les francophones du monde entier. Autre exemple, le site Europe-Louisiane, créé à l'initiative du Centre international de Lafayette, en Louisiane, en relation avec les associations faisant la promotion de la Louisiane en Europe. En ligne à l'automne 2010, cette plate-forme aura pour but de promouvoir les relations entre l'Europe et la Louisiane, et de faire connaître l'héritage français particulièrement

1. Selon le rapport de Danièle Giazzi *Les Médias et le Numérique*, publié en septembre 2008.

2. http://www.comscore.com/fre/Press_Events/Press_Releases/2009/2/Social_Networking_France.

3. Selon les statistiques du site *Inside Facebook – Tracking Facebook and the Facebook Platform for Developers and Marketers* (<http://www.insidefacebook.com/2010/05/24/facebook-top-ten-languages-and-who-is-using-them/>), citées par le site du Centre de la Francophonie des Amériques (http://www.francophoniedesameriques.com/fr/centre/nouvelles/le_francais_3e_langue_la_plus_parlee_sur_facebook, consulté le 3 juin 2010).



WWW.CONTACTSFRANCOPHONES.COM

Contactsfrancophones.com est un réseau social dont le but est de mettre en rapport des francophones ou des personnes apprenant le français du monde entier. Il comptait à la fin du mois de février 2010 20 000 membres, et enregistrait environ 1 000 nouvelles inscriptions chaque mois. Ce sont 186 pays qui sont représentés sur ce site, par des francophones de tous les âges et de toutes les professions.

Ce site permet de nouer des rapports de nature amicale, culturelle ou professionnelle avec des personnes venant visiter un pays, et favorise l'échange et le dialogue autour de la langue française. Il peut se révéler très utile notamment en prévision

d'un voyage touristique, d'un stage ou d'un déplacement professionnel. Un moteur de recherche permet de trouver les profils correspondant le plus à ses attentes – hommes d'affaires, professeurs, touristes, étudiants ou sportifs – afin de pouvoir ensuite prendre contact et organiser un échange, un partenariat ou un voyage.

Les visiteurs peuvent consulter les annonces publiées par les membres de la communauté, des offres d'emplois, ainsi que l'agenda des activités francophones du monde entier. De nombreux liens redirigent vers des sites d'aide à l'apprentissage du français ou vers des médias francophones.

riche de cet État américain, sa culture et son histoire. Il sera aussi l'outil principal d'une stratégie globale visant à identifier, fédérer et redynamiser tous les partenariats existants entre l'Europe et la Louisiane. Les associations, organisations, universités et festivals pourront s'y retrouver et présenter leurs missions, leurs activités, leurs événements et leurs actions pour promouvoir le français.

La diversité linguistique s'affirme aussi au sein de l'espace francophone. Si le français est souvent utilisé en Afrique par exemple, pour les échanges commerciaux en particulier, les langues locales n'en sont pas moins très visibles sur la Toile. Pour preuve, le moteur de recherche Google a mis en place des versions locales, comme google.ci en Côte d'Ivoire, google.bj au Bénin ou encore google.mg à Madagascar, dont certaines offrent la possibilité d'effectuer des recherches en langues nationales, telles que le kiswahili, le lingala ou encore le malagasy. Sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia, autre exemple, on recense plus de 30 000 pages en breton, 50 000 pages en basque ou encore 5 000 en corse.

D'autres communautés linguistiques contribuent à faire vivre la diversité. La Russie, par exemple, fait de la résistance face aux rouleaux compresseurs de la Toile. Internet y est considéré comme un « produit occidental » et le paysage numérique y est très différent de celui des autres pays de l'hémisphère nord. Les réseaux sociaux qui connaissent partout un succès phénoménal n'y ont qu'une très faible audience ; Facebook, en particulier, ne comptait « que » 600 000 inscrits au printemps 2010, pour une population d'environ 142 millions d'habitants. En France, par exemple, on dénombrait à cette date 15 millions d'inscrits sur ce réseau social¹. Ce chiffre s'explique par la très grande audience dont bénéficie vkontakte.ru (littéralement « en contact »), réseau social entièrement russe et qui ressemble à s'y méprendre à son cousin américain. Ce site rassemblait environ 60 millions d'utilisateurs en 2010, soit 100 fois plus

1. Le site avait lancé une version en français dès le mois de mars 2008.



L'ENCYCLOPÉDIE DE LA FRANCOPHONIE¹

Cette encyclopédie en ligne, réalisée grâce à l'appui du ministère des Relations internationales du Québec, se définit comme « une œuvre évolutive qui se prête aussi bien à la musardise qu'à la recherche systématique ». Il s'agit d'une formidable source d'informations, tant généraliste que spécialiste de la francophonie elle-même. De nombreux contributeurs – des spécialistes des disciplines concernées – participent à l'élaboration de cette encyclopédie doublement francophone, car éclairant chaque sujet abordé à la lumière de ses rapports avec la langue française. Les articles, très nombreux, couvrent des domaines tels que la culture et l'éducation, l'économie et l'écologie, la géographie, les grandes ques-

tions d'actualité, la langue, la politique internationale, les sciences et la technique, la société. La catégorie « Notre Francophonie » est une véritable mine d'informations sur ce qu'a été la Francophonie dans l'histoire, des origines à nos jours, d'un point de vue tant culturel que politique. Chaque article est assorti d'indications documentaires et bibliographiques qui permettent de prolonger la recherche. Dans le même esprit, de très nombreux sites sont référencés (« Réseaugraphie »), classés par thèmes et indiqués en marge des articles. Une rubrique « Questions vives » participe à la dimension dynamique de cette encyclopédie, qui se tient au plus près des enjeux actuels.

1. <http://agora.qc.ca/francophonie.nsf>.

que Facebook. Un autre réseau social, odnoklassniki.ru (« camarades de classe »), comptait quant à lui environ 45 millions d'inscrits. Si l'audience globale de ces deux sites se concentre sur la tranche des 20-35 ans, le phénomène des réseaux sociaux touche la société dans son ensemble. Alors que Twitter², le très populaire site de « microblogage », peinait, début 2010, à rassembler 100 000 adhérents dans l'un des plus grands pays du monde, le site livejournal.com, racheté en 2007 par une société russe, héberge plus de deux millions de blogs russes, dont celui du président Medvedev. Enfin, même Google, champion incontesté d'Internet, n'a pas réussi à se faire une place en Russie, le moteur de recherche national Yandex se plaçant très loin devant lui.

Pourtant, ces géants, après avoir négligé la Russie, tentent désormais de s'y imposer, comme ils l'ont fait ailleurs. Mais leurs tentatives semblent vouées à l'échec en raison d'un manque d'attention portée aux spécificités culturelles de ce pays. En ne s'adaptant pas aux particularités du monde russe – faible utilisation de l'anglais et alphabet cyrillique – les grands sites se sont privés d'une audience très importante, qui s'est naturellement tournée vers des sites nationaux répondant bien mieux à leurs attentes.

■ Le français sur la Toile : « Comment ça s'écrit ? »

La spécificité d'Internet réside dans le fait que le vocabulaire qui lui est propre est désormais revendiqué par la majorité de ses utilisateurs, dont le nombre croît à un rythme soutenu.

2. La version française de Twitter a, quant à elle, été mise en ligne en novembre 2009.



Une étude¹ montre que les mots francophones d'Internet s'affirment de plus en plus nettement face à leurs équivalents anglo-saxons sur les pages des sites francophones. C'est ainsi que le terme « Accueil » a complètement supplanté celui de *Home*, et l'on évoque plutôt les « actualités » que les *news*. Le mot de « webmestre » revient dans 62 % des cas, alors que celui de *webmaster* n'apparaît qu'à 23 % ; la « lettre d'information » devance aussi largement la *newsletter* (45 % contre 21 %).

Le français doit être en constante adaptation avec les réalités nouvelles dont le monde numérique est particulièrement fécond. Il lui faut suivre le rythme de l'émergence de nouveaux concepts, se les approprier en élaborant des équivalents aux termes anglais qui s'y appliquent. L'initiative peut provenir des pouvoirs publics, par le biais d'agences spécialisées telles que l'Office québécois de la langue française, ou la Commission générale de terminologie et de néologie (en France)². Les propositions de cette dernière sont transmises à l'Académie française, qui peut les amender, les valider ou bien les rejeter. Les nouveaux mots ou expressions sont ensuite publiés au *Journal officiel* et s'imposent dans l'administration, dans un esprit d'exemplarité. Mais ce besoin de créativité peut tout autant – et sans doute le doit-il – puiser dans l'imagination des citoyens, grâce à des forums ou des concours par

1. *Le Comportement linguistique de l'État sur l'internet*, étude portant sur 1 739 sites Internet des services et établissements publics de l'État, réalisée de janvier à mars 2009 par l'association *linguo-responsable.org* et l'Observatoire des éditions numériques, avec le soutien de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), publiée le 12 mars 2009.

2. Voir la rubrique « Enrichissement et création » de la partie « L'actualité de la langue française », p. 294 et suivantes.

LE LANGAGE SMS

Il s'agit d'un sociolecte (langage propre à un groupe social) écrit qui, dans le but d'abrégé les phrases et de rédiger plus vite sur le clavier numérique d'un téléphone portable, modifie l'orthographe, voire la grammaire d'une langue. Par extension, ce terme désigne également l'utilisation de ce langage sur d'autres supports numériques, tels que les conversations instantanées sur Internet, les courriels, les blogs ou les jeux en ligne. Plusieurs procédés sont utilisés pour raccourcir les phrases et les mots : l'abréviation, la phonétique, le rébus typographique, la valeur épélatrice des lettres, des chiffres et des caractères, l'utilisation de mots anglais plus courts. La diffusion et la généralisation de ce langage, qui tend à se répandre au-delà de la sphère numérique, parfois même jusque dans des copies de collégiens, intéressent de nombreux universitaires, et constituent un véritable phénomène de société.

Exemple de conversation en langage SMS

- Quoi de neuf ?
- Aujourd'hui je suis allé à l'université, les cours étaient vraiment très bien. Demain, on organise un match de football, tu viens avec nous ?
- Je ne sais pas, j'ai beaucoup de travail... Je pense que je vais rester chez moi.
- Si tu changes d'avis tu peux quand même m'appeler.
- D'accord ! À plus tard !
- Koi ?
- *Today* g t a l'universiT, lé cours éT vrmt trs b1. 2m1 ya 1 match 2 foot, tu vi1ac nou ?
- Jc pa, g pl1 2 travail. Jpense jvé resté ché mwa.
- Si tu chge davi, tu px qd mm maplé.
- K! A+!



exemple. Le concours Francomot, organisé récemment en France, constitue un exemple intéressant en la matière (cf. p. 288).

L'écriture dactylographique est désormais assistée par ordinateur, et il existe des technologies de correction dans plusieurs programmes informatiques et sur les navigateurs Internet. Toutefois, il apparaît que les fautes d'orthographe sont toujours aussi nombreuses dans les conversations personnelles (courriels, discussions instantanées) et sur les sites Internet. Les utilisateurs accordent une grande confiance à ces outils, qui ne peuvent pourtant se substituer à la lecture. Les fautes de grammaire, en particulier, ne peuvent être toutes détectées et réparées.

Internet a également favorisé l'émergence de nouvelles déclinaisons simplifiées du langage écrit, dont la « langue texto » est l'exemple le plus représentatif. Adoptée à l'origine par les utilisateurs de téléphones mobiles pour écrire des messages, elle s'est peu à peu répandue sur la Toile. Les mots y sont abrégés ou écrits en phonétique, et donc plus rapidement saisis. On la retrouve en particulier dans les conversations instantanées, ou sur les forums de discussions. Toutefois, elle est rarement utilisée dans les courriels et les listes de diffusion électroniques.

Ce type de langage ne représente pas une réelle menace pour la langue française, à condition que la frontière soit, pour les jeunes générations tout particulièrement, bien nette entre les lieux où il est utilisable et ceux où il est proscrit.

■ La Francophonie au service des langues

Engagée depuis le début dans les instances chargées de définir les règles et les normes en vigueur sur les réseaux numériques, la Francophonie, au travers de son Institut de la Francophonie numérique, mais aussi par l'action de ses différents opérateurs (Agence universitaire de la Francophonie, TV5MONDE, Association internationale des maires francophones) ou de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), s'emploie à alimenter et organiser les contenus francophones, y compris dans les autres langues de l'espace francophone.

Le Forum des droits sur l'internet, qui a publié un important rapport sur la langue et Internet³, a formulé un certain nombre de recommandations, à destination notamment des pouvoirs politiques français, dans le but de promouvoir et de faciliter l'utilisation de la langue française sur la Toile. Le Forum des droits sur l'internet est un organisme créé avec le soutien des pouvoirs publics français. Il regroupe environ 70 membres – organismes publics, associations, entreprises privées – et est compétent sur les questions de droit et de société liées à Internet. Il a pour mission d'informer le public, et d'organiser la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les utilisateurs.

Considérant que la langue est « un enjeu stratégique du numérique », le Forum des droits sur l'internet a pointé la nécessité de créer un dispositif public pour accompagner la diversité linguistique sur la Toile. Il recommande notamment la mise en place d'un service interministériel, rattaché au Premier ministre, chargé de la traduction des contenus publics, en particulier ceux des sites Internet. Il préconise aussi la création d'un pôle de compétence pour les contenus Internet, afin de prendre en compte au mieux les caractéristiques propres

3. <http://www.foruminternet.org/IMG/pdf/Reco-langues-et-internet.pdf>.





CHAPITRE 3

La place de la langue sur Internet

de ce domaine. Selon le Forum des droits sur l'internet, il serait également utile d'encourager la recherche sur les technologies linguistiques, tels que les outils d'aide à la traduction ou les correcteurs automatiques. Internet peut aussi être une caisse de résonance pour les initiatives citoyennes ayant trait à l'évolution de la langue française. Par la création d'une plate-forme d'échange sur la terminologie, les pouvoirs publics français pourraient favoriser l'investissement des internautes et insuffler un certain dynamisme dans la perpétuelle actualisation que les évolutions dues aux nouvelles technologies imposent.

Enfin, le Forum des droits sur l'internet, s'adressant également aux exploitants de sites Internet, aux éditeurs de logiciels et aux fabricants de matériels, recommande de permettre l'utilisation de tous les caractères de la langue française (signes diacritiques : accents, tréma et cédille) pour les noms de domaine, afin de respecter notamment les noms français qui contiennent ces signes. Par ailleurs, il déconseille l'utilisation de pictogrammes sur les sites pour matérialiser le choix de la langue, mais prône l'utilisation d'un lien écrit en toutes lettres dans la langue correspondante.

L'Organisation internationale de la Francophonie, consciente des enjeux représentés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, s'est très tôt mobilisée afin de faire front et de constituer une force de proposition. L'objectif est que la communauté francophone puisse exprimer ses singularités et ainsi s'approprier la culture numérique dans toute sa diversité. La Francophonie, soucieuse de faire prévaloir la diversité culturelle face à l'uniformisation qui menace Internet, entend ainsi aider les pays du Sud à exprimer leur créativité. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, 2003 et 2005) a montré la place d'Internet dans le développement des sociétés et a révélé les enjeux politiques et géopolitiques qui sous-tendent la présence sur ce réseau. Ainsi, l'OIF s'efforce d'assurer, d'une part, la prise en compte des attentes et des besoins de la communauté francophone par les instances de décision de la société de l'information, d'autre part, l'intégration et le déploiement de dispositifs d'accès à l'univers numérique. La Francophonie participe enfin à la mise en œuvre d'un univers numérique qui exprime la diversité culturelle par la richesse et la variété des contenus francophones.

Le premier axe se fonde sur l'affermissement du rôle de la communauté francophone lors des débats dans les instances spécialisées et sur la mise en œuvre et la traduction des décisions de ces instances, afin d'accroître le déploiement de l'écosystème numérique en faveur du développement social, éducatif, culturel et économique de pays francophones moins avancés. Le second axe vise la démocratisation de l'accès aux dispositifs numériques innovants, afin de favoriser l'appropriation des savoirs dans les milieux défavorisés, et une plus grande participation des citoyens francophones à la vie numérique d'expression française. Enfin, le troisième axe a pour objectif l'augmentation significative des contenus francophones de qualité disponibles sur la Toile, afin notamment que les milieux professionnels et les communautés d'intérêts de la Francophonie s'approprient plus largement le numérique comme outil de créativité et d'innovation.

L'Institut de la Francophonie numérique (IFN) est l'instrument de cette action. Il fait partie des instances internationales spécialisées dans le domaine de la société de l'information, telles que le Conseil stratégique de l'Alliance globale des technologies de l'information et de la





LES FRANCOPHONES ONT LES CLÉS D'INTERNET

Pour la première fois dans l'histoire de la société de l'information, deux experts africains de haut niveau se sont vu remettre des clés cryptographiques de sécurité des serveurs racine d'Internet lors d'une cérémonie organisée à Washington les 16 et 17 juin par la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN). Cette nomination constitue un nouveau pas vers l'internationalisation de la gouvernance d'Internet souhaitée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui s'est fortement mobilisée à travers

son Institut de la Francophonie numérique (IFN) et a assuré la participation de ces deux experts. Les deux experts de haut niveau francophones font à présent partie d'un groupe restreint de représentants de confiance de la communauté d'Internet. Sélectionnés au niveau mondial par l'ICANN, ils sont chargés en cas de dysfonctionnements sérieux d'utiliser les codes cryptographiques qu'ils détiennent pour assurer la restauration des serveurs racine qui sont des infrastructures critiques pour le fonctionnement global du réseau.

communication pour le développement, qui se tient dans le cadre des Nations unies. L'IFN œuvre pour le renforcement de la présence francophone dans ces institutions internationales, pour le développement des compétences et des échanges d'expériences, appuie la création de contenus en français et accompagne les initiatives de numérisation des patrimoines culturels des pays du Sud. L'IFN participe à de nombreux forums régionaux et internationaux afin de promouvoir la place des pays en développement, tels que les rencontres avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), qui est notamment chargé d'allouer les noms de domaine sur Internet et le Forum sur la gouvernance d'Internet; il assure également un suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Le Fonds francophone des inforoutes¹ représente un outil de première importance dans l'entreprise menée par l'IFN d'augmentation des ressources numériques francophones. Sa mission est de promouvoir l'accroissement de l'usage et de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale, en soutenant, à la suite d'appels à projets, des initiatives de production de contenus et d'applications numériques francophones, dans le respect des priorités déterminées par les instances de la Francophonie (Sommet de la Francophonie, conférence ministérielle). Le Fonds des inforoutes vise plus particulièrement à répondre à des besoins collectifs, en partenariat avec les populations bénéficiaires et dans le respect de la diversité culturelle, et à améliorer les compétences technologiques dans les pays concernés (via une collaboration avec les structures locales). Il encourage également la création de partenariats et de réseaux multilatéraux stables dans ce domaine. Depuis le Sommet de Québec, en 2008, le Fonds francophone des inforoutes accorde une place importante aux projets qui favorisent l'accessibilité et la visibilité des ressources numériques valorisant la langue française et son rayonnement. Les projets portés par des femmes et des jeunes, ou à leur bénéfice, sont encouragés et reçoivent une attention particulière.

1. <http://www.inforoutes.francophonie.org/>.



À titre d'exemples, parmi les projets retenus lors du 16^e appel à projets du FFI, et qui ont obtenu un financement, figuraient notamment : AfriBD, un projet visant à renforcer la visibilité des dessinateurs, leur professionnalisation et leurs débouchés économiques; Alf@net, projet d'adaptation de l'outil informatique dans les principales langues nationales du Mali (bamanan) et du Sénégal (wolof) pour permettre aux femmes néo-alphabètes d'apprendre à utiliser un ordinateur et Internet; le projet DILAF, qui œuvre pour la conversion de dictionnaires éditoriaux bilingues langues africaines-français en dictionnaires électroniques au format XML à des fins de mise en ligne sur la Toile et de pérennisation des ressources linguistiques; ou encore « Femmes de parole d'Afrique francophone », qui dote les femmes africaines des capacités et des ressources nécessaires à la gestion de radios communautaires et à la production et la diffusion d'émissions de radio originales, notamment sur des problématiques de genre. Le 17^e appel a quant à lui retenu des projets tels que le Portail collaboratif francophone de sensibilisation à la sécurité environnementale par la simulation, l'Alliance internationale des anneaux de la mémoire (centre de ressources et d'études sur la traite et l'esclavage), Éducation 2.0 (qui a pour but d'enseigner le droit des technologies par les technologies), ainsi qu'un programme d'information pour améliorer la santé maternelle et néonatale en Afrique francophone.

Depuis 1998, 168 projets ont été financés par le Fonds francophone des inforoutes.

Le 19 mai 2010 a été inauguré, à Ouagadougou (Burkina Faso), le réseau des Maisons des Savoirs. Ces dernières sont conjointement mises en place par l'OIF et l'AIMF, auxquelles s'associent l'AUF et TV5MONDE. Équipées, au minimum, de 30 postes informatiques, de matériel vidéo (projecteur, scanner, télévision et visioconférence) et d'une bibliothèque regroupant plusieurs milliers d'ouvrages, les Maisons des Savoirs se trouvent à Ouagadougou (Burkina Faso), Chisinau (Moldavie), Hué (Vietnam) et Kinshasa (RDC)¹.

1. Cf. l'encadré et la carte « CLAC et Maisons des Savoirs », p. 202-203.





CHAPITRE

Le français, une langue internationale

S'il existe plusieurs milliers de langues dans le monde, seules quelques-unes sont parlées par un nombre réellement important de locuteurs. Ainsi, quelles que soient les estimations – toujours discutables – retenues, le français fait partie de la quinzaine¹ de langues qui en comptent plus de 100 millions, statut qu'elle partage avec, dans l'ordre, le mandarin, l'espagnol, l'anglais, l'hindi, l'arabe, le portugais, le russe et le bengali. Mais il faut constater dès l'abord que ces aires linguistiques ne forment pas des blocs monolithiques. Elles sont même vulnérables, d'autant plus exposées à des divisions qu'elles recouvrent des réalités différentes, qu'elles vivent et évoluent dans des contextes dissemblables. Certains avancent même que les formes localisées de langues comme le français ou l'anglais, parlées en Afrique et en Asie, pourraient devenir, sur le long terme, de nouvelles langues, tout comme le latin a éclaté en plusieurs langues, ou comme l'arabe classique a évolué vers des formes dialectales en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient. On parle également souvent de la menace qui pèse sur les langues qui ont un très petit nombre de locuteurs² : sur les presque 7 000 langues que nous connaissons aujourd'hui, la moitié est appelée à disparaître au cours de ce siècle.

La question linguistique à l'échelle mondiale, les rapports qu'entretiennent les langues entre elles et les enjeux culturels et politiques qui les sous-tendent sont une problématique étudiée par plusieurs chercheurs dont les écrits ont franchi les portes des laboratoires... Souvent plutôt attentifs à une zone géolinguistique particulière ou aux relations observables entre des couples ou des groupes de langues³, peu nombreux sont les universitaires qui proposent une vision globale. Avec Claude Hagège, Louis-Jean Calvet est l'un des plus actifs. Il s'intéresse particulièrement au poids des langues dans le monde, et propose, depuis plusieurs années déjà, un modèle d'analyse⁴ dont les derniers développements, présentés ci-dessous, tentent d'intégrer les espaces numériques de diffusion.

Les équilibres qui s'établissent au niveau mondial doivent également être considérés, dans certains cas, sous l'angle régional. En effet, comme nous l'avons constaté dans la première partie consacrée au dénombrement des francophones, le continent africain, et

1. Selon les sites consultés : www.populationdata.net; www.ethnologue.com.

2. Cf. <http://www.sorosoro.org>, site sur les langues du monde qui possède un programme de sauvegarde des langues menacées.

3. Par exemple, Robert Chaudenson pour les langues de l'espace francophone, Pierre Dumont pour les langues africaines et créoles, Rainer Enrique Hamel pour les Amériques...

4. Voir à ce sujet : Louis-Jean Calvet, « La diversité linguistique, enjeux pour la francophonie », in *Francophonie et mondialisation*, *Hermès*, n° 40, CNRS Éditions, 2004, et *Pour une écologie des langues du monde*, éditions Plon, 1999.



L'ANGLAIS, UNE LANGUE MENACÉE¹ ?

De façon paradoxale, la langue anglaise, dont on évoque souvent le statut de langue mondiale, suscite aujourd'hui une inquiétude croissante dans des pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni. L'enjeu est double : d'une part, au sein même de ces pays, on observe une baisse relative de l'anglais par rapport à d'autres langues ; d'autre part, au niveau mondial, l'anglais qui se répand se trouve souvent altéré, et perd de sa rigueur grammaticale.

Aux États-Unis, où l'anglais n'a pas formellement le statut de langue officielle, les vagues d'immigrations du xx^e siècle ont façonné une diversité linguistique qui s'est traduite par un recul relatif de l'anglais. Le Bureau américain du recensement sur l'usage des langues aux États-Unis a publié en avril 2010 une étude sur le poids des langues dans ce pays. Il nous apprend notamment que l'espagnol a connu la plus forte progression, passant de 11,1 millions de locuteurs à 34,5 millions ces 30 dernières années, soit 62 % des 55,4 millions de personnes qui « parlent à la maison une autre langue que l'anglais ». Ce chiffre lui-même a augmenté de 140 % sur cette période, alors que la population américaine n'a augmenté que de 34 %. Dans trois États, la Californie, le Nouveau-Mexique et le Texas, un tiers des habitants ne parlent pas l'anglais dans leur famille. Le français compte quant à lui 1,9 million de locuteurs (créole et cajun inclus) et se place donc en troisième position, derrière l'espagnol et le mandarin. Il faut noter que selon cette étude, une part non négligeable des hispanophones et des sinophones ne maîtrisent « pas » (environ 10 %) ou « pas bien » (environ 19 %) la langue de leur pays d'accueil. Un problème similaire, quoique d'échelle moindre, se retrouve au Royaume-Uni. Dans ce pays où le multiculturalisme est protégé, car considéré comme une richesse, les minorités se réfèrent encore fortement à leur identité d'origine, et continuent notamment de parler leurs langues, même dans le cadre de leurs rapports avec les institutions publiques (la traduction de nombreux papiers et formulaires étant imposée par la loi). La maîtrise de l'anglais n'apparaît donc pas comme une priorité pour vivre dans ce pays. Même si ces poches linguistiques, assez peu perméables à l'anglais, ne sont encore qu'un phénomène restreint, elles n'augurent pour autant rien de bon pour la situation de cette langue dans ces pays qui forment pourtant le cœur de son rayonnement.

D'un point de vue qualitatif, il semblerait que l'anglais soit de plus en plus mis à mal, à l'étranger comme dans les pays anglophones. La création au Royaume-Uni, en juin 2010, d'une Académie de l'anglais, sur le modèle des académies française, espagnole ou italienne, témoigne de cette inquiétude. Elle a pour but à la fois de préserver la langue anglaise et de contrôler son évolution. Bien qu'elle n'ait pas encore reçu la charte royale qui lui donnerait une légitimité plus officielle, elle prodigue déjà, via Internet, des règles relatives au bon usage de la langue anglaise. Car l'expansion de cette dernière, rapide et très large, l'a rendue plus vulnérable aux déformations grammaticales et aux fautes courantes, qui se sont même introduites dans les pays anglophones, aidées par le langage SMS et son utilisation sur Internet. Plus encore, les formes que l'anglais prend à travers le monde, en Afrique du Sud, en Inde, au Canada ou ailleurs, tendent à s'éloigner les unes des autres, la compréhension devenant parfois même difficile entre des natifs de ces pays. Le « globish » représente une autre menace pour la langue anglaise. Il s'agit d'une version simplifiée de l'anglais, dont un ancien haut cadre d'entreprise français, M. Jean-Paul Nerrière, a même théorisé et codifié, depuis la fin des années 1980, l'usage et l'apprentissage ! Destinée à être apprise rapidement par le plus grand nombre, dans un mouvement de diffusion massive, cette « nouvelle langue » est évidemment une version très appauvrie de l'anglais. Par ailleurs, tout en tendant à devenir une véritable *lingua franca*, le « globish » entre en concurrence avec des déclinaisons locales de l'anglais, appelées *broken english* (« anglais brisé ») : le « spanglish » en Espagne et en Amérique du Sud, le « chinglish » en Chine, le « english » en Allemagne, le « franglais » en France...

1. Voir en particulier dans l'édition du 15 juin 2010 du journal *Le Monde* l'enquête consacrée à cette problématique, avec des articles de D. Papin, B. Perucca et V. Malingre, à laquelle nous empruntons plusieurs informations.



plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, se caractérise par une dynamique globalement favorable, bien que fragile, à la langue française. Certains auteurs¹, dont nous reprenons ici une partie des travaux, se sont intéressés au continent américain, dont ils constatent qu'il est parcouru également de fortes tensions linguistiques, visibles notamment dans les organisations régionales auxquelles adhèrent différents pays des deux Amériques et de la Caraïbe.

La place qu'occupent les langues, et parmi elles le français en particulier, dans les organisations internationales, fait évidemment partie intégrante de la mesure de leur influence mondiale. L'Organisation internationale de la Francophonie publie un *Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*² qui rend compte des évolutions constatées en la matière et qui complète, du point de vue des pays membres et observateurs de la Francophonie, l'état des lieux fort complet livré chaque année par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)³ dans la deuxième partie de son rapport au Parlement. Nous reprendrons néanmoins ici quelques éléments synthétiques qui permettront au lecteur d'avoir les repères nécessaires à une appréciation globale de la situation du français dans quelques-unes des principales organisations internationales.

Enfin, un bref résumé des deux derniers rapports des Grands Témoins de la Francophonie aux Jeux olympiques de Pékin et de Vancouver donnera au lecteur une idée de la place du français dans l'une des « enceintes mondiales » les plus médiatisées.

Le poids des langues dans le monde

Louis-Jean Calvet a commencé par décrire l'anglais comme la langue « hypercentrale », autour de laquelle gravitent une dizaine de langues « supercentrales », comme le français ou l'espagnol (autour desquelles gravitent d'autres langues dites « centrales » qui sont elles-mêmes en rapport avec d'autres langues, etc.). Il constate ensuite que les langues sont en constante interaction grâce au bilinguisme qui croît à mesure que la langue maternelle est « rare » ; soit qu'elle ne permette pas de communiquer avec un grand nombre de personnes, soit que son usage se limite à une seule communauté dont on ne peut « sortir » qu'en apprenant une autre langue. C'est pour cela que le monolinguisme est particulièrement répandu parmi les populations anglophones, ce qui commence d'ailleurs à leur poser de sérieux problèmes⁴.

Partant du constat que l'Europe est la zone géographique où la concentration des langues est de loin la plus faible, L.-J. Calvet en déduit que l'affermissement des États est un puissant facteur de disparition des langues locales (par l'imposition d'une langue officielle), comme l'est l'urbanisation, qui favorise l'uniformisation linguistique. L'inquiétude n'est pas suscitée chez lui, comme on pourrait le croire, par la disparition de certaines langues, mais

1. Christine Fréchette, coordonnatrice de la Chaire d'études politiques et économiques américaines (Cépéa) et de la Chaire d'études du Mexique contemporain du CÉRIUM de l'Université de Montréal, et Rainer Enrique Hamel, professeur, Departamento de Antropología Social, Universidad Autónoma Metropolitana-Iztapalapa (Mexique).

2. La première édition, publiée en 2008, est accessible sur le site de l'OIF, www.francophonie.org/IMG/pdf/Suivi-Vademecum_2008-3.pdf.

3. <http://www.dgflf.culture.gouv.fr/garde.htm>.

4. Cf. la rubrique « L'unilinguisme est un handicap » dans la partie « L'actualité de la langue française », p. 322.



LES CRITÈRES DU « BAROMÈTRE CALVET DES LANGUES DU MONDE »

- Nombre de locuteurs
- Nombre de pays dans lesquels la langue a un statut officiel
- Nombre d'articles dans Wikipédia
- Nombre de prix Nobel de littérature
- Entropie (indicateur relatif à la dispersion des locuteurs d'une langue en dehors de leur pays d'origine)
- Taux de fécondité
- Indice de développement humain (indicateur qui prend en compte la santé, l'éducation et le niveau de vie)
- Taux de pénétration d'Internet
- Nombre de traductions (langue-cible et langue source)

par le fait qu'elles ne soient pas compensées par des apparitions nouvelles. La tendance serait donc à un découpage du globe entre plusieurs aires linguistiques avec, d'une part, la domination de l'anglais à l'échelle mondiale et, d'autre part, une évolution locale en dialectes qui pourrait fragiliser ces mêmes blocs.

Qu'est-ce qu'une grande langue ?

Louis-Jean Calvet a mis au point, avec la collaboration d'Alain Calvet, une approche modélisée, le « Baromètre Calvet des langues du monde », qui renouvelle celle purement numérique (nombre de locuteurs) dont la fragilité des sources rendait de toute façon l'intérêt limité et l'utilisation discutable. En faisant intervenir de nouveaux critères, on peut ainsi étudier le comportement d'une langue par rapport à différents facteurs, et éventuellement fournir un cadre aux analyses pouvant aider à l'élaboration de politiques linguistiques. Celles-ci pourraient s'attacher, par exemple, à faire varier les valeurs de certains facteurs (Wikipédia, Internet, traductions – langue-cible et langue source...) qui feraient l'objet d'une intervention ou d'une attention spéciale, afin de renforcer la langue en question.

Pour l'instant ce baromètre prend en compte « les 137 langues parlées par plus de cinq millions de locuteurs »¹ en tant que première langue, mais compte, à terme, répertorier celles dont le nombre de locuteurs atteint trois millions. Il permet de « classer » les différentes langues et sert, de ce fait, d'outil principal à l'Observatoire des langues dans la connaissance² qui abrite ses données sur son site³. Selon elles, le français est la première des langues latines, suivi par l'espagnol, l'italien, le portugais, le catalan et le roumain. Selon les critères sélectionnés, les classements peuvent servir de fondement à des politiques publiques, des choix éditoriaux ou médiatiques (« Quelle langue pour telle radio, pour tel site Internet ? »). Ce baromètre a donc une double fonction d'observatoire de l'évolution des langues et d'aide à la décision pour les politiques linguistiques.

À titre d'exemple, le site propose une simulation intéressante ne retenant, pour des besoins spécifiques, qu'une partie seulement des facteurs. deux hypothèses sont présentées : lancement d'un nouveau logiciel et lancement d'une radio internationale. Dans le premier cas,

1. Sont considérés ici les locuteurs dont c'est la langue première (ou langue maternelle).

2. <http://www.portalingua.info/fr/actualites/>.

3. <http://www.portalingua.info/fr/poids-des-langues/>.



seuls trois facteurs sont conservés (nombre de locuteurs, nombre d'articles dans Wikipédia, pénétration d'Internet) et les autres sont « mis à zéro ». Dans le deuxième cas, on sélectionne trois autres facteurs (nombre de locuteurs, statut officiel, entropie) et on réduit les autres à zéro. En effet, comme l'explique le texte du site : « Un tel choix assure un grand nombre de locuteurs potentiels, des locuteurs ayant un niveau de vie suffisant pour posséder un récepteur de radio, et la probabilité que la langue d'émission soit reconnue et donc enseignée à l'étranger. »⁴ Pour le logiciel, le baromètre classe, dans l'ordre, l'anglais, le mandarin, le japonais, l'allemand et le français, alors que pour la radio, il indique l'anglais, le mandarin, le français, l'espagnol et l'allemand.

■ Des Amériques dans toutes les langues⁵

Dans un contexte de globalisation croissante, sur le continent américain en particulier, les auteurs relèvent que les évolutions en cours sur les plans économique, politique et technologique concourent toutes à mettre la question linguistique au cœur des enjeux. Que l'on considère l'importance croissante de l'économie du savoir qui accélère du même coup la course à l'éducation, la délocalisation des emplois qui continue de prendre de l'ampleur (et

4. <http://www.portalingua.info/fr/poids-des-langues/methodologie/>, consulté le 10 juin 2010.

5. Titre d'un document de réflexion préparé par Christine Fréchette et Rainer Enrique Hamel pour le IV^e Séminaire interaméricain sur la gestion des langues qui aurait dû se tenir à Ottawa, du 1^{er} au 3 octobre 2008, consultable sur <http://www.cerium.ca/Des-Ameriques-dans-toutes-les>, que nous résumons en partie ici.

LE STATUT DU FRANÇAIS

Le français est langue officielle de quatre organisations interaméricaines sur sept :

- l'Organisation des États américains (OÉA);
- la Banque interaméricaine de développement (BID);
- la Confédération parlementaire des Amériques (COPA);
- le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA).

Le français ne figure pas au nombre des langues officielles de :

- l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- la Commission panaméricaine de normalisation (COPANT);
- l'Organización Regional Interamericana de Trabajadores (ORIT).

Langue officielle de deux organisations régionales des Amériques : l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), unissant le Canada, les États-Unis et le Mexique, et l'Association des États de la Caraïbe¹ (AÉC), il n'a pas été retenu dans ce rôle par l'Union douanière de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela (MERCOSUR).

Si les francophones qui veulent travailler au sein de l'OÉA doivent être trilingues : anglais, français et espagnol, la Banque interaméricaine de développement (BID) exige d'eux l'anglais ou l'espagnol.

1. Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panamá, Saint-Christophe-et-Niéves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Aruba, France, Antilles néerlandaises, Turks et Caicos, d'après <http://www.acs-aec.org/membres.htm>.

favorise les brassages linguistiques), l'augmentation de l'influence économique et politique de pays issus d'univers culturels et linguistiques très différents, comme le Brésil, la Russie, l'Inde ou la Chine (BRIC), on aboutit à la conclusion que le multilinguisme est l'un des aspects de la mondialisation.

Aux Amériques, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) a renforcé les blocs d'intégration régionale comme, par exemple, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). De plus, le nombre de voyageurs internationaux pour affaires, mais aussi pour le tourisme, les études ou encore une migration définitive, sont en nombre croissant. Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication multiplient les possibilités d'interconnexions plurilingues tandis que la diffusion par des réseaux d'information à l'international offre une possibilité remarquable de rayonnement mondial aux langues.

Les langues et les communications supranationales

Les occasions où le multilinguisme est requis se multiplient. Dans ce contexte où la diversité linguistique devient un outil de développement pour les individus et pour les sociétés, comme elle est un instrument de démocratisation pour les organisations internationales, est née l'idée de mettre en œuvre une stratégie linguistique interaméricaine au travers de séminaires interaméricains sur la gestion des langues ayant pour objectif de documenter la dynamique des langues, d'analyser les défis linguistiques dans les systèmes éducatifs, dans les institutions intergouvernementales et les entreprises, et d'offrir des services-conseils en ces domaines.

La mondialisation s'accompagne et renforce la délégation des pouvoirs des États-nations aux organisations internationales et régionales. Dans ce contexte, les traitements réservés aux questions linguistiques sont différents selon les types d'organisation où, à un niveau d'intégration de plus en plus élevé (zone de libre-échange, union douanière ou union économique, politique et monétaire), correspond un aménagement linguistique de plus en plus complexe. Les organisations interaméricaines se doivent de respecter l'identité linguistique de leurs États membres dans la gestion des différends commerciaux, dans les programmes d'aide ou encore dans la concertation entre États, afin d'assurer une plus grande équité parmi les différents groupes linguistiques et une meilleure vie démocratique au sein de l'organisation. À cet égard, au moins deux défis se posent à elles :

1. Respecter la diversité linguistique des États qu'elles représentent dans leur fonctionnement ;
2. Promouvoir le développement du multilinguisme.

En interne, les organisations régionales œuvrant dans les Amériques ont, en général, choisi quatre langues officielles : l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

Néanmoins, Christine Fréchette et Rainer Enrique Hamel constatent que le sort réservé aux unes et aux autres est très variable. Ainsi, si des améliorations ont été constatées depuis 2001 en matière de plurilinguisme, des parts importantes du site Internet de l'Organisation des États américains (OÉA) sont accessibles seulement en anglais et en espagnol et, sur le site de la Banque interaméricaine de développement (BID), les informations disponibles en français concernent presque uniquement Haïti. Les sites de la Confédération parlementaire



des Amériques (COPA) et du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) sont, quant à eux, exemplaires en matière de quadrilinguisme.

Concernant les critères linguistiques d'embauche, au sein de l'Organisation des États américains (OÉA), même si la connaissance d'une autre langue est un atout, il faut maîtriser l'anglais et l'espagnol : les francophones doivent donc être trilingues. Plus généralement, les auteurs déplorent l'absence de données sur le mode de fonctionnement quotidien de ces organisations et souhaiteraient qu'elles puissent déposer périodiquement un rapport sur l'état du multilinguisme en leur sein en mettant au point des indicateurs permettant de les comparer et de mesurer les évolutions.

Les organisations interaméricaines devraient promouvoir l'apprentissage des langues des Amériques grâce à des projets éducatifs ou par le soutien à la mobilité étudiante et professorale. Les auteurs déplorent que les organisations axées sur la culture se soient, à ce jour, limitées à faire connaître la richesse des patrimoines et des langues ancestrales menacées ou marginalisées, et à valoriser l'apport économique des industries de la culture. Ils remarquent néanmoins que certaines organisations régionales se sont donné pour mandat de promouvoir les langues officielles au sein de leur région à travers des initiatives novatrices, comme la création de « corridors culturels » promus par l'Union douanière de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela (le MERCOSUR), ou le « projet de formation linguistique » initié en 2003 par l'Association des États de la Caraïbe (AÉC).

Les langues dans les échanges économiques

Certaines agences de placement se spécialisent dans la sélection de personnes multilingues recherchées pour une série d'emplois dont la variété va croissant et qui relèvent de nombreux secteurs : jeux vidéo, relations humaines, télécommunications, gestion et administration, import-export, etc. Évidemment, le niveau d'activité économique d'un pays est susceptible de changer l'influence qu'exerce une langue : le PNB associé au mandarin n'a ainsi cessé de croître depuis 1975...

L'anglais et l'espagnol, comme langues maternelles, sont presque à égalité en nombre de locuteurs, bien que l'anglais soit beaucoup plus utilisé comme deuxième langue, et qu'il soit la principale langue de communication internationale. L'espagnol pourrait bientôt le dépasser en nombre de locuteurs de langue maternelle, et pourrait devenir la deuxième langue des échanges économiques, du fait que le Brésil a rendu obligatoire son enseignement et que les exportations espagnoles vers des pays hispanophones ont triplé.

De son côté, la montée en puissance du portugais est favorisée par le poids du Brésil dans le BRIC et par l'obligation faite aux pays hispanophones du MERCOSUR d'enseigner le portugais.

Les auteurs considèrent que les principaux enjeux linguistiques concernant les échanges économiques régionaux sont :

- la protection des consommateurs (le droit d'accès à l'information devant être garanti par la mise à disposition de toutes les informations sur le produit dans la langue nationale du pays auquel il est destiné, tant au niveau des étiquetages que des modes d'emploi, de l'emballage et de la publicité);



CHAPITRE 4

Le français, une langue internationale

- l'adaptation des normes internationales à la langue du consommateur : claviers d'ordinateurs, systèmes de gestion de bases de données ou interfaces de téléphones mobiles;
- la mise à profit du potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme le commerce électronique, l'enseignement à distance, les services gouvernementaux ou financiers en ligne. Pour ce faire, il faut développer des banques terminologiques multilingues interaméricaines afin de surmonter les barrières linguistiques et utiliser les NTIC pour favoriser les contacts entre cultures interaméricaines;
- la protection du droit des États à légiférer sur les questions linguistiques. En effet, la protection internationale des droits économiques (et commerciaux) est plus forte que celle des droits linguistiques. D'où la nécessité de la Convention internationale de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005.

Le plurilinguisme dans l'éducation et l'enseignement des langues

Les auteurs soutiennent les propositions contenues dans le rapport de Amin Maalouf¹, qui prônent l'enseignement d'une langue maternelle, d'une langue de communication et d'une langue dite « personnelle adoptive » et plaident pour le développement des échanges entre étudiants des pays de la zone.

Au sein des Amériques, les auteurs distinguent cinq types d'approches concernant l'enseignement des langues :

- L'enseignement des langues étrangères (ELE) n'est pas obligatoire dans les écoles publiques et privées (sauf pour les immigrants) et les citoyens sont pour la plupart monolingues. C'est le cas de la plupart des pays du continent. C'est plutôt l'université qui initie les étudiants aux langues étrangères, exception faite de la Colombie, qui a mis sur pied un programme national de bilinguisme dès les premières classes de l'école primaire.
- Il existe des programmes destinés à une population autochtone minoritaire comme « l'Éducation interculturelle bilingue » (EIB). Ils visent à perfectionner les quatre compétences langagières dans les deux langues (langue maternelle et langue officielle) et à renforcer l'identité communautaire comme la vision interculturelle, mais dans l'ensemble, selon les auteurs, ils n'ont pas été très efficaces.
- Quelques programmes d'éducation bilingue à l'intention d'une population immigrante minoritaire sont pratiqués aux États-Unis et au Canada. Les auteurs considèrent que ces programmes affichent invariablement un écart de rendement, parfois voulu par certains États, qui favorisent plutôt l'assimilation linguistique que le bilinguisme.
- Certains programmes destinés à une population minoritaire non autochtone sont dits « d'immersion » au Canada et de « double immersion » aux États-Unis. Ils sont jugés positifs et même particulièrement réussis dans le deuxième cas de figure. Dans ces programmes, la moitié des élèves ont habituellement l'anglais comme langue maternelle, l'autre moitié, une langue immigrante (par exemple, l'espagnol). Aux États-Unis, la moitié des cours sont offerts en anglais, l'autre moitié dans l'autre langue. Ainsi, les élèves apprennent dans leur

¹ *Un défi salutaire. Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe.* Proposition du Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel, Bruxelles, 2008 (voir le résumé de ce rapport dans la partie « Une langue pour apprendre », p. 160).





propre langue pendant une partie du temps et aident le reste du groupe à apprendre la leur. Ensuite, ils refont l'expérience pédagogique en inversant les rôles et les points de vue : deux groupes ayant une langue maternelle différente alternent dans le rôle d'enseignants et d'élèves.

- Les programmes éducatifs bilingues et multilingues en vigueur dans les écoles établies par les immigrants européens en Amérique latine et, dans une moindre mesure, aux États-Unis permettent d'atteindre des niveaux très avancés de bilinguisme et de trilinguisme. Elles se sont progressivement ouvertes aux natifs du pays d'accueil mais, étant privées, elles ne sont accessibles qu'aux classes moyennes et aisées.

Christine Fréchette et Rainer Enrique Hamel concluent sur la priorité à évaluer la « transférabilité » des meilleures pratiques en matière d'enseignement des langues étrangères au sein des Amériques, et plaident pour une aide à la production de matériel pédagogique multilingue facilitant l'apprentissage des langues grâce notamment aux NTIC en distinguant les fonctions : compréhension, lecture, etc.

■ Les relations diplomatiques internationales

Dans les organisations internationales

C'est un constat sans équivoque : la pratique de l'anglais prédomine dans l'ensemble des organisations internationales. Pourtant, le français est non seulement une langue officielle mais aussi, aux côtés de quelques autres langues, une langue de travail de plusieurs d'entre elles, dont la principale, l'Organisation des Nations unies (ONU).

Paradoxalement, l'anglais prend de plus en plus de place, alors même qu'un bon nombre de pays membres d'organisations internationales, régionales ou sous-régionales sont également membres de la Francophonie. Force est de constater que la grande difficulté tient au fait que les francophones eux-mêmes ne sont pas toujours les meilleurs défenseurs du français au sein de ces institutions.

Dans les instances internationales vouées, par essence, au dialogue et à la négociation, la question des langues de communication est devenue cruciale. On pourrait penser que la multiplicité des langues officielles et de travail entraîne naturellement la recherche d'une économie de moyens qui conduit au recours à une seule langue de communication, en l'occurrence l'anglais. En réalité, à six, neuf ou 23 langues officielles (à l'ONU, à l'Unesco et à l'Union européenne), le problème est le même et la tendance à la prise de parole ou à la production de textes en « anglais » (ou plutôt dans le code international qui en tient souvent lieu) se confirme. Pourtant, de nombreux fonctionnaires internationaux et diplomates qui maîtrisent mal l'anglais obligent les interprètes à une gymnastique compliquée consistant à essayer de comprendre un mauvais anglais pour le traduire d'abord en anglais correct puis dans la langue de destination ! En ne s'exprimant pas dans leur langue, ces représentants se mettent, *de facto*, en situation de handicap par rapport aux anglophones.

De plus, dans la mesure où la langue traduit aussi une certaine vision du monde, l'usage d'une langue unique apparaît nuisible. Le respect, l'exigence du plurilinguisme constitue un rempart contre une pensée unique, standardisée, qui, sans apport extérieur, finirait par se stériliser.

LE VADE-MECUM RELATIF À L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Sensibles aux difficultés que rencontre le français dans les organisations internationales et régionales, les ministres de la Francophonie ont signé cet engagement en septembre 2006¹ à l'occasion du Sommet de la Francophonie de Bucarest (Roumanie). En adoptant ce texte, les représentants et délégués des États membres, observateurs ou associés de l'OIF se sont fixé des règles générales sur l'utilisation du français dans les instances internationales par leurs représentants et délégués. Ces règles, tout en tenant compte de la différence de statut du français selon les États et gouvernements (seule langue officielle, co-officielle, étrangère), tendent à favoriser son emploi autant que possible, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit².

Un premier document de suivi³ du vade-mecum a été produit par l'Obser-

vatoire de la langue française en 2008 et un deuxième rapport sera publié en octobre 2010. Ce document de suivi permet non seulement de faire un bilan de la pratique des représentants des États et gouvernements membres de la Francophonie, mais aussi de mesurer l'évolution, chiffres à l'appui, de la place du français dans les organisations internationales.

L'un des constats majeurs est que, au-delà de l'action institutionnelle concertée en faveur du français, une attitude volontariste personnelle de chaque francophone au sein des institutions internationales est fondamentale pour la promotion du français et permet de générer un effet d'entraînement favorable au multilinguisme.

1. Lors de la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

2. Voir le texte du vade-mecum sur <http://www.francophonie.org/-Publications-et-documents-.html>.

3. Voir le document sur <http://www.francophonie.org/-Publications-et-documents-.html>.

L'importance des enjeux liés à l'usage des langues explique pourquoi l'OIF continue d'agir dans les grandes instances internationales pour que la langue française soit respectée et, à travers elle, le multilinguisme. Le Secrétaire général de la Francophonie a doté l'Organisation de représentations permanentes, structures légères de veille et de liaison, auprès de l'ONU (à Genève, à New York), de l'Union africaine (à Addis-Abeba) et de l'Union européenne (Bruxelles). Ces bureaux assurent, en général, les secrétariats des Groupes des ambassadeurs francophones (GAF) dont l'action constitue désormais un soutien essentiel dans le combat pour un meilleur équilibre linguistique au sein de ces organisations. Ces groupes se sont constitués sur une base informelle mais ils servent de cadre aux concertations et aux échanges entre les représentants des pays membres et observateurs de la Francophonie. Outre l'action individuelle que chaque ambassadeur (ou son représentant) peut mener en faveur de la langue française par son attitude personnelle au sein des assemblées où il siège, l'influence des GAF s'exerce au travers de prises de position collectives, exprimées par des courriers de protestation ou de réclamation concernant le non-respect des règles linguistiques. Ils jouent également un rôle décisif dans le dialogue avec les représentants d'autres sphères linguistiques et l'adoption de résolutions en faveur du multilinguisme.

Très conscient de ces problèmes, depuis sa nomination par Nicolas Sarkozy comme représentant personnel auprès de la Francophonie, l'ex-Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a entamé,



RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article 1 du règlement n° 1 du 15 avril 1958, actualisé à chaque élargissement, proclame le principe d'égalité des langues officielles et de travail : « Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union européenne sont l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, l'irlandais, le grec, le hongrois, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque. »

Au sein de la Commission européenne, le règlement intérieur en son article 18 impose l'usage de toutes les langues officielles des Communautés lorsqu'il s'agit d'actes de portée générale et, pour les autres, celles de leurs destinataires.

Le Collège des commissaires travaille en trois langues (anglais, français et allemand).

Au sein du Conseil de l'Union européenne, il existe quatre régimes d'interprétation au sein des instances préparatoires du Conseil.

– Régime complet d'interprétation : en vigueur dans 20 groupes ou comités (ex. : comité de l'emploi et groupe « Coopération policière »).

– Régime d'interprétation à la demande : en vigueur dans 88 groupes ou comités (ex. : comité des services financiers et groupe « Actions structurelles »).

– Régime à trois langues (anglais, allemand, français) : en vigueur dans cinq comités (ex. : le COREPER¹ – comité des représentants permanents des pays membres de l'UE).

– Régime sans interprétation (français et/ou anglais) : en vigueur dans 52 comités ou groupes.

1. Le régime linguistique du COREPER mis en place par le règlement CE n° 1/1958 du 6 octobre 1958 prévoit l'utilisation de trois langues de travail : l'allemand, l'anglais et le français.

en 2010, une tournée des sièges des organisations internationales (Bruxelles, New York, Genève, Addis-Abeba) pour y défendre la présence du français et y exprimer, positivement mais avec fermeté, une certaine « intransigeance francophone » quant au respect des règles linguistiques¹.

La situation du français dans quelques organisations internationales

État de l'usage du français à l'Union européenne (UE)

L'élargissement en 2004 à l'Europe centrale et orientale a sans aucun doute favorisé et développé la pratique de l'anglais au sein de l'Union européenne. « Le risque de voir le français marginalisé a atteint des sommets dans les institutions européennes. »² Pourtant, le traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur au 1^{er} décembre 2009, fait la part belle aux langues par l'inclusion de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui acquiert une force contraignante : « L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique » (art. 22). Sont, entre autres, réaffirmés les principes d'égalité et de non-discrimination, le droit pour les citoyens d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au Médiateur européen, de s'adresser aux institutions et organes de l'Union dans leur langue et de recevoir une réponse dans la même langue.

1. Voir le bloc-notes de Jean-Pierre Raffarin : <http://www.carnetjpr.com/category/europe/> et <http://www.carnetjpr.com/category/monde/>.

2. J.-P. Raffarin, cité par Euractiv, http://www.euractiv.fr/institutions/2010/01/19/paris-veut-defendre-l-utilisation-francais-dans-institutions-europeennes_5114.

En réalité, alors que le français a longtemps été la langue privilégiée des institutions européennes, sa pratique connaît un déclin régulier, et ce en particulier au sein de la Commission, où la quasi-totalité des documents sont désormais rédigés en anglais (contre 12 % seulement des documents rédigés en français).

Au Conseil également, la langue source des documents produits est l'anglais. Cependant, au Secrétariat général du Conseil, la langue utilisée dépend pour partie de la pratique de la présidence semestrielle. Avec la présidence française du Conseil, par exemple, au second semestre 2008, on a constaté une forte progression de la proportion de documents rédigés en français, qui est passée d'une moyenne de 7 % au cours des précédents semestres à 16,4 % à cette période¹.

Si l'interprétation est toujours assurée au plus haut niveau (Conseil européen, conférences ministérielles...), lors des autres réunions, des conférences et des points presse, la langue utilisée à plus de 90 % est l'anglais, alors que plus de 90 % des participants maîtrisent autant le français que l'anglais. Il existe ainsi un réel décalage entre ce que les institutions européennes recommandent dans leur politique de diversité culturelle et de multilinguisme et l'attitude de la hiérarchie qui s'exprime quasi exclusivement en anglais dans le travail quotidien et les réunions sans interprétation, qui sont très nombreuses.

De plus, depuis 2009, la Direction générale de l'interprétation (DGI) de la Commission, qui fait face à une pénurie annoncée d'interprètes² pour un certain nombre de langues, dont le français, met en œuvre, dans chaque pays membre de l'UE, une large campagne de sensibilisation à l'attention des jeunes intitulée : « Le français, langue rare ? ». En effet, on estime à 200 le nombre d'interprètes francophones qui devront être embauchés pour combler les besoins de l'UE d'ici 2015.

De même, dans les bâtiments de la Commission européenne, la communication à l'intention des fonctionnaires européens se fait majoritairement en anglais (journal interne, chaîne de TV).

Pourtant, cette domination linguistique ne reflète pas la répartition des nationalités au sein des organes administratifs :

- Les fonctionnaires de l'UE ressortissants des pays de la Francophonie dans lesquels le français est l'une des (ou la) langue(s) officielle(s) (Belgique, France, Luxembourg) représentent 31,2 % de l'effectif total, et 11 % du nombre total des postes à responsabilité.
- Les fonctionnaires de la Commission européenne, ressortissants des pays membres et observateurs de la Francophonie représentent actuellement 51 % de l'effectif total de la Commission européenne³.

Il faut donc en convenir, comme le confie un diplomate francophone : « Le déclin du français dans les institutions européennes n'est pas imputable à la maîtrise de la langue française par les fonctionnaires, les diplomates et les experts, mais plutôt à leur sensibilisation politique et leurs intérêts stratégiques [...] L'appartenance à la Francophonie n'est visiblement pas un facteur clef d'impact sur le comportement linguistique des ressortissants des pays de la Francophonie. »

1. Source : Rapport n° 258 présenté le 11 mars 2009 par le sénateur Jacques Legendre sur la proposition de résolution européenne présentée par M. Hubert Haenel au nom de la Commission des affaires européennes.

2. <http://www.euractiv.com/fr/culture/lue-soutient-un-recrutement-linguistique-dynamique-news-495709>.

3. Source : Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles.



Forte de ces différents constats, la Commission des affaires culturelles du Sénat français, présidée par M. Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF, a adopté en mars 2009 une résolution européenne sur le respect de la diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions communautaires dans laquelle il demande au gouvernement « de réaffirmer auprès des institutions de l'Union européenne l'attachement de la France au strict respect de la diversité linguistique et à l'exclusion de toute discrimination fondée sur la langue; de prendre sans délai toute initiative auprès de ces institutions pour assurer la mise en œuvre concrète de ces principes [...]; de se rapprocher des gouvernements de tous les États membres sensibles à l'avenir du multilinguisme dans le fonctionnement des institutions communautaires pour agir en commun en ce sens. »

Depuis lors, la France et l'OIF ont fait beaucoup pour motiver les fonctionnaires et diplomates d'Europe de l'Est à apprendre le français dans le cadre du plan pluriannuel pour le français qui accompagne les efforts des États dans leur politique de formation à la langue française. Ainsi, se référant aux engagements pris dans le vade-mecum, 17 ministres des Affaires étrangères ont engagé, par mémorandum, leurs États dans le renforcement des capacités de travail en français de leurs diplomates et fonctionnaires en charge du suivi des dossiers des institutions européennes et internationales. Les États concernés ont annoncé aussi vouloir tenir compte de la compétence en français parmi les critères d'avancement et d'affectation de leurs agents.

Déclinaison de ces mémorandums, des plans nationaux de formation au français ont été mis en œuvre, sur la base d'un cofinancement de l'Organisation, pour un effectif annuel de 12 000 diplomates et fonctionnaires au total. Cette action s'est aussi développée dans les écoles nationales d'administration et les instituts et académies diplomatiques des ministères des Affaires étrangères et européennes.

État de l'usage du français à l'Union africaine (UA)

Les langues officielles de l'Union et de toutes ses institutions sont l'arabe, l'anglais, le français, le portugais, l'espagnol, le kiswahili « et toute autre langue africaine ». Pourtant, on note que la langue la plus utilisée est l'anglais, suivi du français.

L'Union africaine compte 53 États membres dont 30 sont également membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Parmi ces 30 pays, 18 pays réclament de travailler exclusivement en français. 22 pays sont dits anglophones, huit arabophones, cinq lusophones et un hispanophone.

Les délégués des États s'expriment de manière générale dans la langue internationale officielle de leur pays lors des réunions officielles. Ainsi, les représentants des pays francophones qui ont le français comme langue officielle s'expriment toujours en français.

En moyenne, 70 % des documents officiels sont rédigés en anglais et 30 % en français. Les délais de traduction étant souvent importants, cette situation constitue un handicap pour les francophones qui manquent du temps nécessaire pour une analyse correcte des dossiers.

Le nombre de traducteurs par rapport au volume de travail est en effet grandement insuffisant : les effectifs prévus par la « structure approuvée⁴ » de la Commission sont de 18 interprètes (3 par langue officielle), 12 réviseurs (2 par langue), 22 traducteurs (4 pour l'arabe,

4. La 3^e session ordinaire du Conseil exécutif (Maputo, 4-8 juillet 2003) a adopté une structure de la Commission et les ressources humaines y afférentes entérinée par la Conférence à sa 2^e session ordinaire (Maputo, 10-12 juillet 2003) : Décision EX/CL/Dec.34 (III) et Décision Assembly/AU/Dec.22 (II).



3 pour l'anglais, 3 pour le français, 4 pour le portugais, 4 pour l'espagnol, 4 pour le kiswahili) alors que les effectifs en poste à l'heure actuelle sont de 8 interprètes, 2 réviseurs, 12 traducteurs.

Pour pallier le manque de personnel, le recours à des traducteurs et interprètes externes reste de mise. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mises en place notamment avec le concours de l'OIF, pourrait constituer un début de solution, tout particulièrement s'agissant de la traduction de l'anglais vers le français. Dans ce domaine, plusieurs projets de coopération pertinents peuvent servir de modèle, par exemple ceux existant avec l'Unesco, l'OCDE et la Commission européenne. Des projets de formation avec l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'Université Paris III (ÉSIT) sont aussi à signaler dans le cadre de la coopération OIF/UA.

En matière de recrutement, conformément au principe d'égalité statutaire des langues, la maîtrise d'une seule des langues reconnues par l'Union est exigée. En pratique, le comité de recrutement donne la préférence aux candidats qui maîtrisent au moins deux des langues officielles.

Des signes encourageants sont à noter, notamment :

Depuis son arrivée, le nouveau président de la Commission, M. Jean Ping, francophone, bien que parfaitement bilingue, ne s'exprime pratiquement qu'en français, y compris devant un auditoire majoritairement anglophone. Une telle attitude est sans conteste de nature à conforter la présence du français comme langue de travail de la Commission. Ainsi, le vice-président, M. Mwencha (Kenya) suit assidument des cours de français et passe, tous les ans, deux semaines dans un centre de formation en France depuis sa nomination.

Depuis deux ans, et pour faire suite à la signature par le secrétaire général de la Francophonie et le président de la Commission de l'Union africaine (CUA) d'un memorandum dont l'un des deux chapitres portait sur l'utilisation de la langue française, une collaboratrice de l'OIF a été chargée de coordonner un plan d'action pour le renforcement de l'utilisation du français à la CUA. Placée au cabinet du vice-président de la Commission, elle agit en concertation avec l'ensemble des services de la Commission. Le programme est actuellement dans une phase ascendante et ses retombées sont d'ores et déjà jugées très favorables par la Commission de l'UA et l'ambassade de France à Addis-Abeba, qui est un partenaire très actif de l'OIF.

État de l'usage du français à l'Organisation des Nations unies (ONU)

L'ONU reconnaît six langues officielles : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Parmi celles-ci, l'anglais et le français sont les seules langues de travail. Cependant, dans la pratique, l'anglais exerce une domination sans partage aussi bien dans le travail quotidien des différents départements que dans la production et la circulation des documents. Concernant la communication extérieure, l'examen des sites Internet montre que des efforts sont faits, même si l'anglais jouit là aussi d'un avantage certain.

Comme pour l'Union européenne, les difficultés majeures surgissent plutôt en dehors des réunions officielles de haut niveau : réunions informelles, groupes de travail, concertations régionales...

Par ailleurs, une question particulièrement sensible se pose dans la gestion des processus de recrutement qui tend à favoriser, *de facto*, les anglophones : depuis la parution des avis de vacance de postes jusque dans la conduite des entretiens, la personne de langue première anglaise est avantagée.



Lors de sa visite, en février 2010, au siège des Nations unies, M. Raffarin a réaffirmé auprès du secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, l'impératif d'une plus grande volonté politique pour assurer le respect et la promotion du multilinguisme. Il a cité quelques-uns des points les plus critiques :

- Non-respect du français comme l'une des deux seules langues de travail parmi les six langues officielles;
- Insuffisance des contingents francophones dans les opérations de maintien de la paix dans les pays francophones;
- Recul du critère francophone pour le recrutement des cadres dirigeants.

Malgré tout, on constate une réelle volonté de l'ONU de procéder à un rééquilibrage linguistique, volonté qui s'est exprimée par la voix de son secrétaire général (qui prend des cours de français!) mais qui s'est traduite également, notamment sous la pression des ambassadeurs francophones, par l'adoption de résolutions spécifiques. Plusieurs initiatives marquantes sont à signaler depuis 2009 :

- La nomination, en 2007, d'un coordonnateur des Nations unies pour le multilinguisme a été suivie par d'autres nominations pour la même fonction au siège des Nations unies à Genève (ONUG), puis à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), institution spécialisée de l'ONU.
- En septembre 2009, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution sur le multilinguisme portée avec succès par le Groupe des ambassadeurs francophones à New York. Elle souligne « l'importance du multilinguisme dans les activités de relations publiques et d'information de l'Organisation des Nations unies » et la nécessité d'appliquer intégralement les résolutions « fixant les conditions d'emploi des langues officielles de l'Organisation et des langues de travail du Secrétariat ».
- En février 2010, l'ONU a lancé les Journées des langues des Nations unies, une nouvelle initiative pour promouvoir le multilinguisme et la diversité culturelle ainsi que l'usage à parité des six langues officielles de l'Organisation.
- Un rapport en cours de réalisation du Corps commun d'inspection¹ (CCI) des Nations unies sur la question du respect du multilinguisme fera suite à celui réalisé dans les mêmes conditions en 2003 et devrait déboucher sur des recommandations propices à une meilleure prise en compte de toutes les langues officielles et de travail.

Les enjeux liés au statut des langues dans les organisations internationales sont tout à la fois d'ordre culturel et politique.

Culturel, car une langue véhicule avant tout des valeurs et celles d'un seul groupe linguistique n'ont pas, en soi, plus de légitimité à dominer que d'autres. La prise en compte de la diversité culturelle n'est possible qu'en respectant la diversité linguistique.

Politique, car la question du multilinguisme est, en réalité, indissociable de la démocratie internationale. D'abord parce que le fonctionnement démocratique d'une institution internationale ne saurait être assuré sans un minimum d'égalité d'accès à l'information et à la parole, dans une langue bien maîtrisée. Le monolinguisme conduit trop souvent à la marginalisation de certains pays dans des débats qui les concernent pourtant au premier chef.

¹. Le Corps commun se compose de 11 inspecteurs au maximum, nommés par l'Assemblée générale en raison de leur expérience particulière des questions administratives et financières à l'échelon national ou international.



De plus, d'un point de vue juridique, la connaissance et la compréhension de ses droits ne peuvent être réelles que si les personnes concernées, les citoyens, sont mis en situation de se les approprier dans leur langue.

Plus généralement, l'accès aux informations rendues publiques par les organisations par le biais de leurs sites Internet est un élément déterminant de leur communication plurilingue. Une étude¹ menée en 2002 et en 2004 donne des informations précieuses, entre autres, sur les sites de 28 organisations internationales dont le Canada est membre. Pour chacun d'eux, la présence des deux versions linguistiques dans la page d'accueil et dans la présentation de l'organisation, ainsi que la facilité d'accès aux contenus anglais et français, ont été vérifiées. Parmi les 28 sites des organisations internationales dont le Canada fait partie, 26 ont le français comme langue officielle et/ou de travail. Cependant, en 2002, neuf de ces organisations n'avaient pas de page d'accueil en français et sept ne proposaient pas de textes de présentation en français. La parité entre les deux langues n'était assurée que sur quatre sites en 2002 : la Cour internationale de justice (CIJ), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Union postale universelle (UPU). En 2004, des améliorations ont été enregistrées : 10 organisations accordaient la même importance aux deux langues officielles du Canada, trois avaient inclus le français sur leur site, dont une dès la page d'accueil. Les sites sans version française étaient encore au nombre de cinq (contre sept en 2002).

Aux Jeux olympiques

Depuis 2004 et les Jeux olympiques d'Athènes, le secrétaire général de la Francophonie désigne un Grand Témoin dont le rôle s'est affirmé au fil des Jeux (Athènes en 2004, Turin en 2006, Pékin en 2008, Vancouver en 2010), non seulement en tant qu'observateur du respect de la règle 24 de la charte olympique, mais comme un véritable partenaire des organisateurs et du Comité international olympique pour la promotion du français et de la Francophonie. En 2008, les Jeux de la XXIX^e Olympiade à Pékin s'inscrivaient dans un contexte politique et linguistique particulier et c'est l'un des hommes d'État français parmi les plus respectés en Chine, M. Jean-Pierre Raffarin, qui fut désigné Grand Témoin de la Francophonie par le secrétaire général de la Francophonie. Les débats entourant l'organisation de ces Jeux en Chine

¹ *Les Langues officielles sur Internet : les sites de missions diplomatiques et d'organisations internationales*, étude du Commissariat aux langues officielles du Canada, publiée en avril 2002, avec un suivi réalisé pendant l'été 2004 et publié en 2005. Ces recherches sont liées à la publication du 25 mars 2002 intitulée *Le Français sur Internet : au cœur de l'identité canadienne et de l'économie du savoir*.

LA RÈGLE 24 DE LA CHARTE OLYMPIQUE

- « 1. Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.
 2. À toutes les sessions, une interprétation simultanée doit être fournie en français, anglais, allemand, espagnol, russe et arabe.
 3. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de la charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi, sauf disposition expresse écrite contraire. »



furent nombreux. Chacun suivait avec un intérêt redoublé la préparation des « plus grands Jeux de l'histoire ». Sur le plan linguistique, l'enjeu consistait à rendre visible la langue française dans un pays peu pénétré par les langues étrangères.

À cette occasion, l'Organisation internationale de la Francophonie a redoublé d'efforts. Elle a décidé de traiter ce sujet sur un plan politique et non plus seulement technique. Elle a complété l'approche bilatérale initiée précédemment par la France par une démarche multilatérale impliquant ses autres États et gouvernements membres. Enfin, elle a engagé une approche globale permettant de tisser des liens durables et de qualité avec le Comité international olympique et les comités nationaux olympiques francophones². Pour la première fois, une convention a été signée avec le COJOB (Comité d'organisation des JO de Beijing – Pékin) le 26 novembre 2007, en présence des présidents Hu Jintao et Nicolas Sarkozy.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, l'OIF ainsi que ses États et gouvernements membres ont conduit des actions variées : envoi de traducteurs, organisation de formations linguistiques, publication de prêts-à-monter et documents pédagogiques, lancement d'une campagne de communication « Le français, langue olympique », organisation d'un grand événement francophone à Pékin le 9 août 2008, aide au recrutement de traducteurs francophones pour le COJOB.

Dans son rapport³, le Grand Témoin a fait part de son appréciation globale positive aux organisateurs chinois. Leurs efforts pour la « visibilité » de la langue française ont été réels et ont offert une place satisfaisante au français (signalétique, annonces, commentaires des cérémonies officielles, traduction des documents et des systèmes d'information). Les manquements les plus importants touchaient à « l'usage » du français : relative rareté des ressources humaines francophones parmi les volontaires et le personnel d'accueil, conditions de travail des traducteurs francophones du COJOB, absence de slogans officiels en français, place du français dans les médias. La situation lui a « semblé néanmoins meilleure qu'à Athènes et Turin ».

En 2010 à Vancouver, pour la première fois depuis de nombreuses années, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver étaient organisés dans un pays non seulement membre de la Francophonie mais également dont les deux langues officielles, le français et l'anglais, correspondent à celles des Jeux olympiques, comme le rappelle l'entente signée dès 2002 entre toutes les parties prenantes à l'organisation des Jeux de 2010. Pour autant, les défis à relever ne manquaient pas, tant l'utilisation égale et simultanée de deux langues n'est jamais ni un fait acquis, ni une évidence. Cela est d'autant plus vrai que les Jeux se déroulaient dans la province de Colombie-Britannique, à très grande majorité anglophone et sinophone.

Selon Pascal Couchepin, le Grand Témoin de la Francophonie désigné en juin 2009, le travail du comité d'organisation, le COVAN, a permis d'offrir une véritable « expérience bilingue des Jeux » à la famille olympique et aux spectateurs. La signalétique, l'ensemble des outils de communication, les discours officiels, les annonces écrites et orales et 20 % des

2. Trois rencontres de haut niveau ont eu lieu : l'une à Lausanne entre messieurs Abdou Diouf, Jacques Rogge et Jean-Pierre Raffarin le 23 janvier 2008, les deux autres à Pékin les 9 août 2007 et 6 avril 2008 entre l'OIF et les comités nationaux olympiques francophones.

3. Consultable sur http://www.francophonie.org/IMG/pdf/OIF_RapportRaffarin-2.pdf.



volontaires étaient parfaitement bilingues. De plus, de nombreuses innovations et bonnes pratiques ont été expérimentées : la création au sein du COVAN du Comité consultatif pour les langues officielles, une politique interne de gouvernance valorisant le bilinguisme, le port d'épinglettes « Bonjour » par les volontaires parlant français et placés dans des endroits stratégiques, une large programmation de spectacles et d'artistes francophones lors des cérémonies officielles et des olympiades culturelles, et ce, malgré quelques polémiques à l'issue de la cérémonie d'ouverture.

QUELQUES RECOMMANDATIONS DU GRAND TÉMOIN DE LA FRANCOPHONIE POUR LES JO DE VANCOUVER¹

- Créer une rencontre annuelle du secrétaire général de la Francophonie avec les membres francophones du CIO et les présidents francophones des fédérations internationales.
- Développer les coopérations avec le CIO et les COJO de Londres, de Sotchi et de Rio afin de leur transmettre le legs linguistique des Jeux de Vancouver et d'inscrire cette question au programme du transfert de compétences mis en place par le CIO.
- Créer un petit groupe d'experts issus notamment des États et gouvernements membres de l'OIF et du Mouvement olympique et sportif, afin de coordonner l'action des francophones à l'appui de leur candidature à l'organisation de grands événements sportifs.
- Faire de l'Annexe A de la Convention multipartite appliquée par le COVAN le cadre de référence relatif à la dualité linguistique qui devrait être présenté par le CIO à tous les comités d'organisation.
- Confirmer, dès les Jeux de Londres, que les discours prononcés pendant les cérémonies officielles le seront désormais systématiquement dans les deux langues à parts égales.
- Encourager également les sponsors à confirmer l'initiative d'une communication bilingue inaugurée à Vancouver.
- Faire du *Guide des bonnes pratiques linguistiques* des JO de Vancouver le guide de référence pour développer les outils concrets du bilinguisme pendant les prochains Jeux.

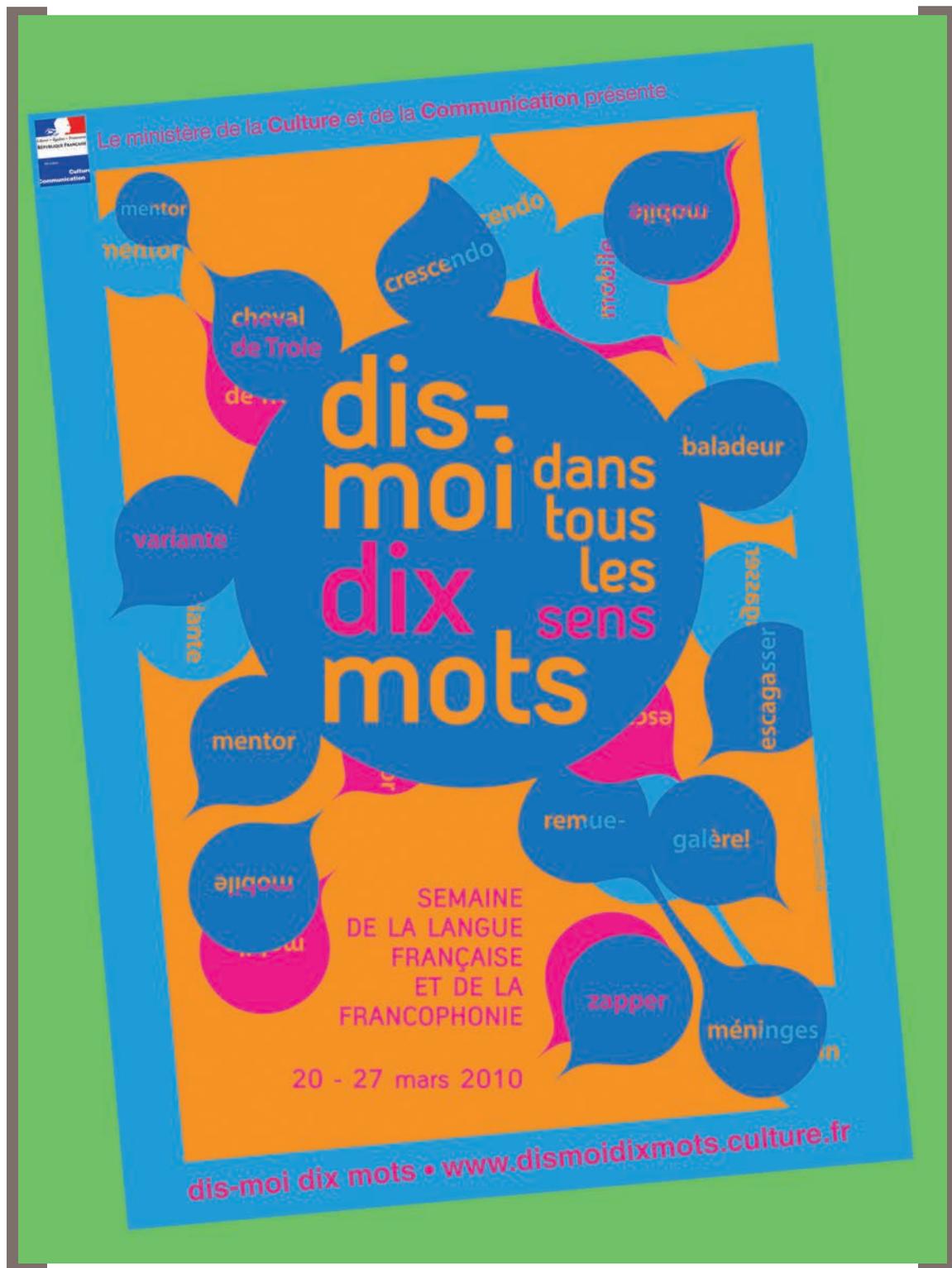
1. Voir l'intégralité des recommandations dans le rapport complet de M. Pascal Couchepin, consultable sur le site de l'OIF, à la rubrique « Rapport du Secrétaire général ».

Par ailleurs, une « Place de la Francophonie » a été créée et a accueilli 200 spectacles pendant deux semaines de fête. Un jeune sportif ivoirien et 15 jeunes artistes lauréats des Jeux de la Francophonie ont été invités à venir vivre les Jeux olympiques de l'intérieur et ont partagé le quotidien, tantôt des champions, tantôt des artistes de la Place de la Francophonie. Comme à Pékin en 2008, un « événement francophone » organisé par l'OIF à Whistler, au lendemain de la cérémonie d'ouverture, a permis de réunir la famille politique et olympique francophone.

L'expérience accumulée grâce à la collaboration avec le CIO et les différents comités d'organisation des Jeux incite le dernier Grand Témoin à plaider pour la transmission d'un « legs linguistique, sportif et culturel ». Dans la perspective des Jeux de Londres, de Sotchi et de Rio, et des Jeux olympiques de la jeunesse, il prône la réalisation d'un « guide des bonnes pratiques linguistiques » qui offrira des solutions concrètes aux prochains organisateurs en matière de bilinguisme.

QUATRIÈME PARTIE

L'actualité
de la **langue**
française



Affiche de la Semaine de la langue française, ministère français de la Culture et de la Communication.
Graphisme : Olivier Larcher.





CHAPITRE

1

La vie de la langue

Aucune langue vivante ne se développe en circuit clos. De l'ancien français au français actuel, notre langue a emprunté aux langues germaniques, puis au latin d'église, au grec ancien, à l'italien de la Renaissance, à l'espagnol et enfin à l'anglais. Le recours à d'autres langues, comme l'arabe et les langues slaves, notamment, a été plus modeste.

Pendant longtemps, ce sont des mots français qui se sont expatriés en Angleterre. Ainsi, le mot anglais désignant un champignon, *mushroom*, vient de l'ancien français « mousseron », et le mot *fuel*, combustible, de « fouaille » (« qui alimente le foyer »). À la fin du *xvi*^e siècle, on discréditait les italianismes, comme une maladie du français. Au *xviii*^e siècle, Voltaire était déjà un grand fabricant d'anglicismes, et le mouvement ne devait que s'accroître par la suite.

En 1964, René Étiemble publie *Parlez-vous français?* et porte l'inquiétude des francophones face à l'influence grandissante de l'anglais sur le devant de la scène. En effet, la langue anglaise, qui semble en passe de devenir un véritable langage universel, influence fortement les autres langues. Les anglicismes sont de plus en plus nombreux et s'introduisent dans la vie quotidienne. Ils peuvent être sémantiques (utilisation d'un mot français mais chargé de la signification d'un mot anglais qui lui ressemble : « supporter » pour « soutenir une équipe sportive »); lexicaux (emploi de mots ou expressions anglaises prélevés tels quels ou auxquels est ajoutée une terminaison française : *checker* pour « vérifier », ou encore *forwarder* pour « faire suivre un courrier »); syntaxiques (calque d'une construction grammaticale anglaise en français : « siéger sur un comité »). Les anglicismes peuvent également être phonétiques (mauvaise prononciation d'un mot) ou graphiques (utilisation d'une orthographe apparentée à la langue anglaise : le « language », une « adresse »).

Afin d'empêcher que le français soit de plus en plus dépendant des apports terminologiques anglo-saxons et souffre d'un manque de vocabulaire pour transcrire dans le langage quotidien les nouvelles réalités du monde, il s'est révélé nécessaire de forger de façon volontariste des équivalents français aux termes anglais (voir *infra* les passages sur la lexicologie et l'enrichissement de la langue).

Les emprunts à l'anglophonie ne laissent d'ailleurs pas de choquer de nombreux francophones, notamment au Québec, où la défense de la langue française représente un combat de tous les jours. Le Premier ministre québécois Jean Charest avait ainsi remarqué, lors d'une conférence réunissant en novembre 2009 une centaine d'élus et d'universitaires à la faculté Pierre Mendès France de Grenoble, que « les Français [glissaient] trop facilement vers les anglicismes ». Cependant, des initiatives novatrices voient le jour pour pallier ce que Marc Chevrier, universitaire québécois, appelle « la fatigue linguistique de la France¹ ».

1. Marc Chevrier, professeur au département de science politique (Université du Québec à Montréal), *La Fatigue linguistique de la France*, http://agora.qc.ca/francophonie.nsf/Documents/Anglomanie--La_fatigue_linguistique_de_la_France_par_Marc_Chevrier.



LES MOTS « À LA MODE »¹ ET LES MOTS LES PLUS UTILISÉS EN FRANÇAIS²

La langue française connaît des évolutions et des déclinaisons dans l'espace, mais aussi dans le temps. Et si elle s'enrichit constamment de nouveaux mots, il arrive aussi que certains soient écartés au profit d'un vocabulaire plus actuel. La littérature populaire française en fournit un exemple bien représentatif.

La série de romans policiers pour enfants écrits au milieu du xx^e siècle³ « Le Club des Cinq » a été ainsi largement retravaillée, dépouillée de nombreux mots peu usités de nos jours, et le présent y a remplacé le passé. Mais la série des « Six Compagnons », livres d'aventures également destinés aux jeunes et écrits à la même époque, n'a été qu'à peine retouchée. On a notamment choisi de conserver le passé simple, désormais assez rare, et les éléments donnant à la série son caractère « années 1960 ». Toutefois, certains termes, qui ne trouvent plus leur place dans la littérature, n'ont pas été conservés. Ainsi la « concierge » s'est-elle transformée en « gardienne », et le « vieil Arabe » en « Marocain ». Pour les mots « étreindre », « enhardir », « châtiment » et « échine », qui de nos jours ne sont plus que rarement utilisés par le public

auquel s'adresse la série, des équivalents en français plus moderne ont été trouvés. Les expressions « Mon Dieu ! » et « Au Diable ! » ont, quant à elles, été totalement supprimées.

Une liste des mots les plus utilisés de la langue française a été établie en 2002 par le lexicologue Étienne Brunet à la demande du groupe d'experts chargé de rédiger les programmes scolaires français. Le lexicologue a analysé les mots qui revenaient le plus fréquemment à partir d'un corpus de différentes œuvres littéraires des xviii^e, xix^e et xx^e siècles. Parmi ces œuvres, on peut citer des écrits de Marivaux, Rousseau, Voltaire, Chateaubriand, Sand, Zola ou encore l'intégralité de *La Comédie humaine* de Balzac. La totalité du corpus comportait 20 millions de mots. Les 1 500 mots les plus fréquents en français en ont été extraits. Dans cette sélection, seuls les noms, les adjectifs, les adverbes et les verbes ont été conservés. Les 10 premiers mots les plus usités de la langue française sont, d'après cette étude, « être », « avoir », « faire », « dire », « pouvoir », « tout », « aller », « voir », « homme », « mari » (« femme » ne vient qu'en 12^e position).

1. Voir également sur le sujet Yvan Amar, *Les Mots de l'actualité*, coll. « Le français retrouvé », éditions Belin, mars 2010.

2. Source : L'Internaute Savoir, <http://www.linternaute.com/savoir/societe/mots-les-plus-utilises/>, consulté le 4 mai 2010.

3. Source : *Le Figaro littéraire*, « "Les Six Compagnons" en "Bibliothèque rose" », 1^{er} avril 2010.

Le concours Francomot, qui a eu lieu en janvier 2010, a été un bel exemple de la volonté de puiser dans la participation citoyenne le dynamisme nécessaire à la perpétuelle actualisation de la langue française. Ce concours, lancé par le secrétariat d'État français à la Coopération et à la Francophonie, avait invité les élèves et étudiants à adresser par voie électronique des traductions innovantes pour cinq termes anglophones couramment utilisés en français : *chat*, *talk*, *tuning*, *buzz* et *newsletter*. Un jury composé d'une dizaine de personnalités, dont le rappeur MC Solaar et la directrice générale de TV5MONDE, a récompensé les candidats les plus inventifs. Dans l'ordre, ce sont les expressions « éblabla » et « tchatte », « débat », « bolidage », « ramdam » et « infolettre » qui ont été retenus. Si l'usage doit décider du succès ou de l'échec de ces expressions, c'est l'initiative de création de mots qu'il faut retenir. L'imagination des jeunes a été particulièrement féconde. Pour le mot *chat*, qui désigne une



discussion électronique, avaient ainsi été proposés les néologismes suivants : « claverbiage », « convel » (pour « conversation électronique »), « cybercomméragé », « papotage » ou encore « toilogue ». Pour le mot *buzz* (littéralement « bourdonnement »), les mots « barouf », « actuphène », « bruip », « cancan », « écho », « échoweb », « foin », « ibang », « potins » ou encore « réseanance » étaient en compétition.

Le mot « ramdam » est dérivé de l'arabe ramadan, et désigne la vie nocturne bruyante durant le neuvième mois du calendrier musulman, après la rupture du jeûne. Son succès montre que la langue française, loin de se replier sur elle-même, est prête à opérer des emprunts judicieux pour rester dynamique et au plus près des évolutions de la société.

■ Emprunts et variétés

Tous les continents participent à ce renouvellement de la langue : l'Afrique a ainsi fourni « essencerie » (mot plus parlant que « station-service ») et le Québec « foresterie » (pour tout ce qui touche à l'industrie du bois) ou encore, plus récemment, « courriel », qui gagne du terrain sur l'anglais *e-mail* dans l'espace francophone. C'est de l'idée de mettre en circulation les vocabulaires de toutes les régions de la Francophonie qu'est né le *Dictionnaire universel francophone* produit par l'AUF en partenariat avec les éditions Hachette, l'OIF et la Coopération française. Sa première édition date de 1995 mais il a été régulièrement revu, corrigé et remis à jour depuis.

Le réseau « Étude du français en Francophonie¹ » et la Base de données lexicographiques panfrancophone

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) coordonne le réseau « Étude du français en Francophonie », dont l'objectif global est de contribuer à une connaissance et une reconnaissance scientifiquement fondées de la langue française. Le réseau favorise les recherches sur la description des particularismes lexicaux propres aux différentes variétés géographiques (géolinguistiques et socioculturelles) du français dans l'espace francophone. Ses travaux sont prioritairement consacrés à l'étude de l'état de la langue française, dans les domaines du lexique et de la morphosyntaxe, en particulier en Afrique noire francophone, dans l'océan Indien, au Maghreb et dans la Caraïbe, au repérage de ses évolutions significatives et à l'élaboration d'inventaires régionaux et de bases de données lexicographiques.

Le réseau comprend quatre équipes nationales de chercheurs des pays du Nord (trois d'Europe et une d'Amérique du Nord) et une vingtaine d'équipes des pays du Sud (Afrique noire, Maghreb, océan Indien et Antilles) qui travaillent à la préparation d'inventaires lexicaux ou de dictionnaires des variétés de français dans le monde. Les équipes de spécialistes appuient le projet de la Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP), patronné par l'OIF et l'AUF dans le cadre d'un programme plus vaste, « Trésor des vocabulaires français ».

La BDLP consiste en un fonds informatisé réunissant des bases de données représentatives du français de chacun des pays et de chacune des régions de la francophonie. Sans être elle-même

1. Dans la nouvelle programmation de l'AUF, les activités des réseaux de chercheurs en langues s'inscriront dans le cadre de projets mis en œuvre par région par le pôle « Langues pour le développement » constitué en février 2010.





CHAPITRE 1

La vie de la langue

un dictionnaire, la BDLP est une collection de dossiers concernant des mots de la langue générale dont les divers emplois sont examinés tour à tour à l'intérieur d'une série de rubriques qu'on ne trouve jamais réunies dans un seul et même dictionnaire. Elle se compose de plusieurs sous-corpus nationaux ou régionaux qui sont mis en relation grâce à un logiciel d'exploitation commun. Les bases de données sont conçues de façon à pouvoir être interrogées de façon séparée ou comme un seul corpus et à servir de complément au *Trésor de la langue française* (TLF) informatisé¹, implanté au centre «Analyses et traitement informatique de la langue française» (ATILF) de Nancy. La base de données, conçue pour pouvoir être interrogée à distance et répondre ainsi à des besoins généraux de consultation, est accessible sur le site Internet www.bdlp.org.

Les « mots francophones »

« Franbanais » et « libanaises », ou quand le français et l'arabe se mélangent au Liban²

Ces formes d'expression font partie du français que parlent et écrivent les Libanais, dans des phrases de la vie de tous les jours. « Hi, kifak, ça va ? » ou encore « Tayyib! Ok! D'accord! » sont des mélanges d'arabe, de français et d'anglais, répétant plusieurs fois la même chose au sein d'une seule phrase. De même, nombreux sont les Libanais qui ponctuent leurs phrases en français de mots de liaison dialectaux (*yaané, tayyib, enno, bass*, etc.) ou de mots arabes affectueux (*habibi* : « mon amour », ou encore *hayété* : « ma vie »).

Le français tel qu'il est pratiqué au Liban est célèbre, et est revendiqué par la jeunesse, qui l'exhibe même sur des vêtements. Il peut également consister en une traduction littérale d'une expression libanaise. On « crie sur quelqu'un » ou on « rit sur quelqu'un » ; on ne pratique pas une activité un jour sur deux, mais « un jour oui, un jour non ». Un enfant n'est pas doué pour les études, mais « brave ». Pour dire à un ami qu'on souhaite le revoir, on peut lui dire « fais-toi voir », et l'on ne part pas mais on « quitte », à l'instar des Africains francophones. Enfin, il n'est pas 8 heures 35 au Liban, mais « 8 heures et demie et cinq ». Certaines expressions sont tellement populaires qu'elles ont même été intégrées au dialecte libanais : si l'on salue un arabophone, il peut très bien répondre « *bonjoureïn* », ce qui signifie « deux bonjour ».

Pour le linguiste et historien libanais Adballah Naaman, ce phénomène résulte « d'une mauvaise assimilation des idiomes en présence ». Selon lui, « le chevauchement des langues et leur compétition malsaine aboutit à un *sabir*, à un *charabia* qui ne ressemble plus à rien ». Dans cette approche, c'est la préservation de l'intégrité de chaque langue qui est prioritaire.

En revanche, pour le professeur Hayssam Kotob, linguiste, le mélange des deux langues peut être fécond s'il respecte les structures des deux langues. Il dénonce cependant les expressions arabes calquées sur le français, qui sont sources de confusions : « avoir le bras long » signifie ainsi en libanais « être un voleur ».

L'arabe semble pâtir de ce phénomène, car beaucoup de jeunes ne le maîtrisent qu'assez mal, et lui préfèrent le français et l'anglais. Selon Henri Awaiss, directeur de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth, l'école assume une part de responsabilité, en « traitant

1. Le TLF est un dictionnaire en 16 volumes couvrant la période de 1789 à nos jours, qui est entièrement informatisé et disponible sur Internet à l'adresse <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

2. Sources : Anne-Marie El-Hage, « "Libanaises" et "franbanais" prennent d'assaut la langue française », *L'Orient-Le Jour*, 22 mars 2010, et Rana Moussaoui, « Hi, kifak, ça va ? : quand l'arabe pâtit du mélange des langues du Liban », AFP, dépêche du 1^{er} mars 2010.





souvent l'arabe comme une matière secondaire». Dans le même ordre d'idées, on constate que l'arabe est de plus en plus souvent écrit en caractères latins. L'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (Alecso – Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization) a déclaré la journée du 1^{er} mars «Journée de la langue arabe» afin de «préserver l'héritage de la nation arabe face à la mondialisation».

Quelques cas d'emprunts au français en wolof

1^{er} cas : le sens reste celui du français (emprunt classique dans des domaines importants aujourd'hui tels que la santé, la démocratie ou les nouvelles technologies).

tàmperatiir : « température »

Bés bu set, boo sangee sa doom ba noppi na nga jël tàmperatiiram.

Chaque jour, tu devras prendre la température de ton enfant après le bain.

demokarasi : « démocratie »

Sunu demokarasi bi dafa dellu ginnaaw.

Notre démocratie a reculé.

2^e cas : en plus du sens français qui a été conservé, le wolof utilise le terme emprunté en lui donnant un nouveau sens.

Disket : « disquette » (d'ordinateur), mais aussi « jeune fille branchée » (un peu vieilli)

Sa doom ji disket la léegi.

Ton enfant est maintenant une jeune fille branchée.

Politik : « politique », mais aussi « pacotille, toc »

Sa lam bi du oor, politik la.

Ton bracelet, ce n'est pas de l'or, c'est du toc.

Vantilatëer : « ventilateur », mais aussi « danse érotique »

Vantilatëer fecc la bu xewwi.

La danse du ventilateur n'est plus à la mode.

3^e cas : le sens s'est détaché du sens en français.

Emaay : « vernis à ongles »

Bés bu jot day emaayu balaa muy génn.

Chaque jour, elle se met du vernis à ongles avant de sortir.

Liminëes : « ceinture de perles fluorescentes »

Xale bi dafa dooj, day takk ay liminëes.

Cette gamine est malicieuse, elle porte des ceintures de perles fluorescentes.

4^e cas : expression française utilisée en wolof avec une acception qui n'a rien à voir avec le sens de ses composants en français.

Alaa dawme : littéralement « à la Dahomey », signifie « être parfaitement bien organisé ».

Cette expression ferait référence à la façon dont les femmes dahoméennes (de l'ancien Dahomey ou actuel Bénin) s'habillaient en superposant, de façon dégradée et harmonieuse, les deux pagnes de la tenue traditionnelle féminine.

Làmbi ji dafa alaa dawme.

La séance de lutte est parfaitement bien organisée.

Parallèlement, le français du Nord s'ouvre aux langues partenaires avec l'emprunt et même l'intégration de certaines créations des français d'Afrique comme *primature*, *essencerie* (termes déjà anciens) ou encore *sapeur*, qui signifie « branché au niveau vestimentaire ».



Franglais et denglish

La langue française est particulièrement riche et son vocabulaire devrait permettre aux francophones de s'exprimer en toutes circonstances, dans toutes les situations. Pourtant, le franglais prend une place inquiétante dans la vie quotidienne. Il s'agit d'un étrange dialecte, dans lequel des mots anglais s'immiscent dans des phrases françaises, apparaissent sous une forme francisée, et dans lequel des structures syntaxiques françaises sont anglicisées.

C'est au bureau que ce phénomène est le plus présent, en particulier dans les grandes entreprises. Le franglais vient renforcer la propension à l'utilisation de jargons qui caractérise tous les milieux professionnels. C'est aussi l'une des manifestations les plus visibles de l'influence anglo-saxonne qui s'exerce, dans le contexte de la globalisation, sur le monde du commerce et de l'entreprise.

Voici un dialogue, des plus banals, que l'on pouvait encore entendre il y a quelques années, près de la machine à café d'une entreprise installée en France.

«Peux-tu me faire un compte rendu de la réunion ? Je n'ai pas pu venir, j'étais en déplacement toute la semaine.

– Pour commencer, toute l'équipe a donné son point de vue sur la dernière opération. Ensuite, le chef a annoncé les prévisions pour l'année prochaine. Bien que nous profitons d'une bonne dynamique, tout le service commercial doit se mobiliser pour se montrer plus productif. Il veut que l'on se réoriente vers le commerce interentreprises.

– Depuis qu'on a fusionné, le chef n'arrête pas de comparer nos résultats annuels. Les miens étaient à la limite en 2009. Enfin, je suis sur le point de conclure un contrat très important, j'espère même avoir une augmentation.

– Au fait, il y a une conférence sur les notes de fin d'année demain. Mais je suis pressé, je te transférerai le courriel, et on se tient au courant.»

Voici maintenant le même dialogue, mais en franglais. Si la substance et la longueur de l'échange sont sensiblement les mêmes, l'avalanche d'anglicismes¹ laisse pantois, et frise le ridicule (celui des Trissotin et autres précieux ridicules que Molière stigmatisait déjà en son temps).

«Tu peux me débriefer sur le meeting ? Je n'ai pas pu venir, j'étais oof (*out of the office*) toute la semaine.

– D'abord, tout le staff a donné son feedback sur le dernier deal. Après, le N+1 a parlé des forecasts pour l'année prochaine. Même si on est sur un bon trend, il faut que le FO (*front office*) fasse tout pour délivrer plus. Il ne pense qu'au B to B.

– Depuis que l'on a mergé, le N+1 n'arrête pas de benchmarker nos annual reviews. Les miens étaient borderline en 2009. Enfin, comme je vais sûrement closer un gros deal, j'espère avoir une augment.

– Au fait, il y a un call sur les ratings demain. Mais je suis overbooké là, je te forward le mail. Keep in touch!»

Les Allemands sont confrontés au même problème et font preuve d'un réel activisme linguistique pour préserver leur langue et enrayer la montée du « denglish », phénomène qui

1. Ces anglicismes ont été puisés le 25/02/2009 sur le site <http://lesechos.fr> qui fournissait une liste d'expressions courantes au bureau.





consiste à insérer dans la structure grammaticale d'une phrase allemande des mots anglais, qui peuvent alors être déclinés. Lors de l'assemblée du géant Siemens, en 2009, un actionnaire s'est fait applaudir en priant la direction de germaniser sa communication financière. La Deutsche Bahn, la compagnie ferroviaire nationale allemande, a cédé aux critiques d'usagers et de députés conservateurs ulcérés, en promettant de bannir de ses prospectus des mots tels que *hotlines* (téléassistance), *flyers* (prospectus), ou encore *counters* (guichets).

Guido Westerwelle, à peine nommé ministre fédéral des Affaires étrangères, a refusé de répondre en anglais à un journaliste de la BBC lors de sa première conférence de presse, en septembre 2009. Il s'est ainsi justifié : « Le ministère ne dépense pas 300 millions d'euros par an pour soutenir la langue allemande dans le monde pour qu'au final j'y renonce moi-même en Allemagne. »

Pourtant, dans la sphère juridique, l'anglais semble prendre une place de plus en plus importante. Les tribunaux de Cologne et Bonn acceptent désormais l'anglais dans leurs prétoires. Les Länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Hambourg ont déposé une proposition de loi pour permettre l'emploi de l'anglais dans la rédaction des arrêts et autres actes de procédure. Le vote de cette loi imposerait une parfaite connaissance de cette langue, loin d'être acquise par des citoyens allemands par ailleurs soucieux de défendre l'usage de leur propre langue.

Petit lexique pratique à l'intention des francophones se rendant au Québec

Le partage d'une même langue n'implique pas toujours une parfaite compréhension mutuelle. Le sens de certains mots, d'un pays à l'autre – parfois d'une région à l'autre –, peut varier considérablement. Ainsi, si un Québécois dit *allô* à un Béninois, un Tunisien ou un Français, ces derniers pourront s'étonner en ne voyant pas de téléphone à proximité. En réalité, ce mot signifie simplement bonjour dans le langage courant, et peut servir, notamment, à *faire du social*, comprendre à « faire connaissance ». C'est ainsi que le sac à main se transforme en *sacoche* et la petite amie en *blonde* et ce, aussi brune soit-elle. Lorsqu'il joue aux cartes, le Québécois ne pioche pas, il *pige*; il ne *s'égratigne* pas en faisant des *travaux manuels* (du bricolage), mais se *grafigne*. Si une activité est *plate*, c'est qu'elle est ennuyeuse, si elle est *dispendieuse*, c'est qu'elle coûte cher. Au Québec, le bon film d'horreur est *épeurant*, le bon sandwich *écœurant*, et le paresseux n'est rien d'autre qu'un *flâneur*. Enfin, après avoir remercié une Québécoise ou un Québécois, il n'est pas rare de s'entendre répondre un cordial « *Bienvenue!* ». Toutefois, d'après la Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française², ce dernier cas relève de l'anglicisme (car venant du mot *welcome*, qui se traduit littéralement par « bienvenue ») et il convient dès lors de l'éviter.

Cette richesse foisonnante du vocabulaire français au Québec, qui tient aussi aux spécificités des réalités physiques, géographiques... et climatiques! de ce vaste territoire, fait l'objet d'un immense travail de recherche conduit par le groupe de recherche FRANQUS (Français québécois usage standard) de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre de l'activité du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ). Le résultat est un dictionnaire d'environ 50 000 mots qui devrait bientôt être disponible en ligne. Une version préliminaire est déjà accessible³.

2. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdm.html>.

3. <http://franqus.ca/dictio/accueil.jsp>.



■ Enrichissement et création

Pour qu'une langue demeure vivante et soit en mesure d'exprimer le monde moderne dans toute sa diversité et sa complexité, la production de nouveaux termes est un impératif. Chaque année, des milliers de notions et de réalités nouvelles apparaissent, notamment dans les domaines techniques et scientifiques, qu'il faut pouvoir désigner. Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie des pays francophones travaillent en concertation, dans le cadre d'un dispositif de coopération pour l'enrichissement du français, dans le but d'assurer l'élaboration d'une terminologie de référence et de la mettre à la disposition des professionnels et du public.

Une réflexion s'est également engagée depuis plusieurs années, débouchant sur des propositions de réformes de l'orthographe qui participent à l'effort de modernisation de la langue française sans toutefois éviter toujours la polémique.

Services linguistiques des pays francophones

Les experts, terminologues ou traducteurs échangent systématiquement des avis sur les travaux terminologiques, dans le cadre d'une concertation étroite entre les différents services linguistiques des pays francophones.

Pour la **Communauté française de Belgique**, c'est le Service de la langue française de la Direction générale de la culture du ministre de la Communauté française de Belgique (service général des lettres et du livre) qui coordonne la production terminologique et la diffusion des termes nouveaux vers les publics concernés. Les principales missions du Service de la langue française sont l'inventaire des besoins et des ressources propres à la Communauté française; la stimulation de la recherche terminologique; la mobilisation des acteurs (professionnels et traducteurs) et l'inscription dans une collaboration internationale francophone¹. Il assure également le secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

Les termes recommandés, produits en collaboration avec les dispositifs institutionnels en place dans les autres pays francophones, sont diffusés sur le site Internet du Service de la langue française².

Au **Canada**, le Bureau de la traduction³ du gouvernement fédéral est chargé de soutenir ce dernier dans les efforts qu'il déploie pour la mise en œuvre de la dualité linguistique. Le Bureau fournit des produits et des services de traduction, d'interprétation et de terminologie au Parlement, aux tribunaux, aux ministères et aux organismes fédéraux dans les deux langues officielles (français et anglais) ainsi que dans d'autres langues si nécessaire. Il a également pour mission de normaliser la terminologie du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à collaborer avec divers partenaires, comme les universités, les autres administrations publiques du Canada et les organismes internationaux. Dans ce cadre, il entretient des rapports avec toutes les commissions de terminologie françaises.

Le Bureau est également responsable de la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement canadien (TERMIUM Plus®) qui comprend près de quatre millions de termes. La base de données est désormais accessible gratuitement sur Internet⁴.

1. <http://www.languefrancaise.cfwb.be>.

2. www.cfwb.be/franca/bd/bd.htm.

3. www.btb.gc.ca.

4. <http://btb.termiumplus.gc.ca>.



LE SERVICE IMMÉDI@T¹

Créé en février 2004, Immédi@t est un **service gratuit d'assistance terminologique et linguistique personnalisée, à destination exclusive des représentants des médias**. 75 % de ses usagers l'interrogent par téléphone pour obtenir une réponse rapide, 25 % par courriel. Les plus nombreux à le solliciter sont les médias de télévision et les compagnies de production (36 %), puis les journaux (29 %), notamment les hebdomadaires régionaux. Viennent ensuite les revues (18 %), la radio (10 %) et les publications en ligne (2 %).

Il traite en moyenne trois questions par jour. Les questions les plus souvent posées sont d'ordre linguistique (75 %) ou terminologique (19 %). Les questions toponymiques auxquelles le service répond avec l'aide de la Commission de toponymie du Québec représentent 2 % de l'ensemble.

Les questions terminologiques portent généralement sur l'actualité. Ce peuvent être des questions :

- sur des termes anglais auxquels on cherche des équivalents français, comme *paper candidate* (« candidat de parade », « candidat symbolique »), beaucoup utilisé dans le contexte des élections de septembre 2006;
- sur des emprunts à d'autres langues, certains étant jugés acceptables intégralement (comme « kitsch »), d'autres devant être adaptés. Plutôt que « moudjahid » ou « moudjahed » (au singulier) et « moudjahidin » (au pluriel), le choix s'est ainsi porté sur le nom épïcène « moudjahidine » (au singulier), qui devient « moudjahidines » au pluriel, et peut également s'employer comme adjectif (« une faction moudjahidine » ou « des combattants moudjahidines »);
- sur des concepts proches qu'on souhaite distinguer : la « motion de censure » (ou « de défiance ») qui provoque un

« vote de censure » (ou « de défiance ») a été ainsi distinguée de la « motion de blâme » qui appelle un « vote de blâme » (n'exigeant pas la démission);

- sur des hésitations grammaticales : doit-on dire « ville hôte » ou « ville hôtesse » ? Les deux ont été déclarés corrects, le mot « hôte » pouvant être considéré comme un nom placé en apposition, et « hôtesse » comme une épithète (sur le modèle de « ville organisatrice »);
- sur de nouveaux concepts, par exemple sportifs : *base jump* ou *base jumping*, pour lesquels l'Office québécois de la langue française a proposé les termes « saut extrême » ou « chute libre extrême » afin de désigner ce type de saut périlleux effectué en retardant l'ouverture du parachute à partir d'immeubles, de tours, etc., ou encore de falaises ou de montagnes (« saut de falaise », « paralpinisme »);
- sur l'évolution de la terminologie elle-même : aux MTS (Maladies transmissibles sexuellement) ont succédé les ITS (Infections transmissibles sexuellement) et les ITSS (Infections transmissibles sexuellement et par le sang).

Toutes ces demandes ont permis d'enrichir le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), et certaines réponses sont publiées sur le site Internet de l'Office afin de les faire connaître au grand public. En tout état de cause, cette terminologie produite en direction des médias a de bonnes chances d'entrer en usage, car ces derniers exercent une forte influence sur la langue écrite et parlée. Immédi@t vient ainsi compléter le dispositif d'une politique de collaboration entre l'Office et les médias (présence de journalistes dans les comités de terminologie, chroniques de l'Office dans les médias, échanges réguliers entre Radio-Canada et l'Office...), et constitue une forme d'aménagement linguistique en continu.

1. Source : Communication présentée à Gatineau (Québec) en mai 2007 par Julie Adam et Éline Lajoie, Direction des services linguistiques de l'Office québécois de la langue française.



Au **Québec**, l'Office québécois de la langue française¹ est un organisme d'État chargé de veiller à ce que le français soit la langue habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'administration et les entreprises québécoises. L'Office définit également et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie ainsi que de francisation de l'administration et des entreprises.

L'Office a adopté, en juin 2001, la politique de l'officialisation linguistique qui vise à contribuer à la promotion de la langue française, à son enrichissement et à sa mise en valeur, par l'élaboration de propositions terminologiques². L'Office peut, sur proposition du Comité d'officialisation linguistique, recommander ou normaliser des expressions et des termes qui sont publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Seuls les termes normalisés sont d'usage obligatoire dans l'administration.

L'action de l'Office est principalement orientée vers la création terminologique dans les secteurs d'activités prioritaires que sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les sciences de la santé, l'industrie et la gestion.

Le principal organe de diffusion de la terminologie de l'Office est le *Grand Dictionnaire terminologique* (la banque de terminologie du Québec), accessible gratuitement sur Internet³. Le dictionnaire informatisé comprend plus de trois millions de termes et un répertoire de plus de 13 000 références à des ouvrages de terminologie dont l'une des langues est le français.

Ce *Grand Dictionnaire terminologique* (GDT) fait annuellement l'objet de plus de 50 millions de recherches, dont une proportion importante provient de l'extérieur du Québec. L'Office a développé des outils de soutien linguistique, dont la Banque de dépannage linguistique⁴, qui propose des réponses claires aux questions les plus fréquentes portant sur l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire, la typographie, les abréviations et symboles, la prononciation, la rédaction, etc. Un service téléphonique de consultations tarifées, un service gratuit d'aide aux médias et des jeux linguistiques sont également mis à la disposition du public intéressé.

La **Suisse** ne dispose pas de commission générale de terminologie, mais la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale coordonne tous les travaux entrepris au sein de l'administration fédérale pour traiter de cette question (essentiellement des textes législatifs et réglementaires) dans les quatre langues officielles (allemand, français, italien et romanche) et en anglais. La terminologie est mise à la disposition des organismes du secteur public par le biais d'une banque de terminologie, nommée TERMDAT⁵. La banque de données TERMDAT est accessible sur l'intranet de l'administration fédérale⁶ dans son intégralité (1,5 million de fiches) et pour partie sur Internet.

En **France**, l'enrichissement de la langue française est assuré par un dispositif institué par le décret du 3 juillet 1996. Il comprend la Commission générale de terminologie et de

1. www.oqlf.gouv.qc.ca.
2. <http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/officialisation/membres.html>.
3. <http://www.granddictionnaire.com>.
4. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>.
5. <http://www.bk.admin.ch/themen/sprachen/00083/00854/index.html?lang=fr>.
6. Cf. site de la Chancellerie fédérale de la Confédération suisse : <http://www.bk.admin.ch>.



néologie (CGTN) et 18 commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans différents ministères.

La Commission générale et les commissions spécialisées ont pour mission de créer des expressions et des termes nouveaux pour combler les lacunes apparaissant dans le vocabulaire et de désigner en français les concepts et les réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères, notamment dans les domaines économique, scientifique et technique.

Le vocabulaire recommandé par la Commission générale est publié au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. En 2008, la CGTN a publié 462 termes au *Journal officiel*, dont 194 toponymes, répartis en 19 publications. De janvier à juin 2009, elle a fait paraître une « recommandation » et 146 termes, répartis en 11 listes⁷.

Une recommandation, au sens de la CGTN, possède un « caractère plus général, concernant des termes ou expressions moins spécialisés mais très répandus et pouvant relever simultanément de différents domaines, pour lesquels la Commission préconise de recourir au vocabulaire français existant, sans retenir nécessairement un terme unique, mais en faisant appel à la variété du lexique »⁸.

7. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, 2009, p. 15.

8. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie*, 2008, p. 10, http://www.dgflf.culture.gouv.fr/cogether/Rapport_Cogether_2008.pdf.

VOUS POUVEZ LE DIRE EN FRANÇAIS¹

En 2008 et 2009, la Commission générale de terminologie et de néologie française a publié plus de 600 nouveaux termes qui sont également repris par les services linguistiques des autres pays francophones (Communauté française de Belgique, Québec, Suisse...).

Par exemple, dans le domaine de l'économie et des finances, la Commission a recommandé l'utilisation d'expressions et de termes nouveaux comme : « diplomatie d'entreprise » afin de désigner le concept de *corporate diplomacy*; « partenariat judiciaire » au lieu de l'anglais *smart partnership*; « client privilégié » comme équivalent de l'anglais *VIP client*; « opérateur à la journée » au lieu du syntagme *day trader*, etc.

Dans le domaine de l'informatique, on propose l'utilisation de l'expression « écotechniques de l'information et de la communication » pour désigner ce que l'anglais nomme *green information tech-*

nology. De même, dans le domaine de l'éducation, on a substitué à l'expression anglaise *dropping-out*, définissant l'abandon scolaire, le terme « décrochage ». Dans le vocabulaire des médias, les expressions françaises « en public » et « en direct » sont recommandées pour remplacer l'anglais *live*. Dans le domaine des sports, les syntagmes « gymnastique de forme » et « gymnastique d'étirement » ont été proposés comme équivalents des expressions anglaises *fitness training* et *stretching*. Une recommandation a également été publiée à propos de l'équivalent à donner au terme anglais *beach* dans la désignation de certains sports. Elle préconise l'ajout de la mention « sur sable » à plusieurs sports de plage : « volley sur sable » pour *beach volley-ball*, « hockey sur sable » pour *beach hockey*, « tennis sur sable » pour *beach tennis*²...

1. Nom d'un dépliant périodique de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

2. <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/enfrancais.html>.





CHAPITRE 1

La vie de la langue

Un petit dépliant périodique intitulé *Vous pouvez le dire en français* est publié par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France depuis 2007, offrant une sélection de termes déjà très répandus dans l'usage et d'autres moins connus, afin d'encourager le grand public à les employer. Ainsi, depuis le lancement du programme, des dépliants ont été publiés sur les thèmes de l'audiovisuel (juin 2007), des voyages (décembre 2007), du sport (juillet 2008), des finances (novembre 2008), de la télévision et du cinéma (mai 2009), d'Internet (août 2009), du développement durable (mars 2010), ainsi que des relations internationales et de la solidarité internationale (mai 2010).

Afin d'assurer une meilleure diffusion du vocabulaire recommandé publié au *Journal officiel*, un nouveau site Internet, intitulé FranceTerme¹, a été créé en septembre 2007. Le site permet de consulter l'ensemble des termes publiés au *Journal officiel*. Il offre également une variété de services, aux professionnels (terminologues, traducteurs) comme au grand public. Cette base de données permet de retrouver les termes recommandés, de demander l'équivalent français d'un terme étranger ou d'en suggérer un, et d'être tenu informé par alerte automatique des dernières publications.

Lexicologie, terminologie, traduction : un triangle vertueux au service de la diversité et du développement²

Voici plus de 20 ans que fut fondé le réseau de chercheurs « Lexicologie³, terminologie⁴, traduction ». Ses fondateurs, à commencer par sa principale cheville ouvrière, le professeur André Clas, de l'Université de Montréal, ont eu l'idée de réunir les spécialistes de trois disciplines, qui, *a priori*, vivaient dans des univers clos. L'absence de la conjonction « et » dans l'appellation du réseau, très vite devenu « le réseau LTT », témoignait de la volonté de considérer que l'on n'avait affaire ni à l'énumération de sciences distinctes ni à une trinité révélée, mais plutôt à l'énoncé des trois angles d'un triangle formant une unité évidente.

Lexicologie, terminologie multilingue et traduction sont sans cesse sollicitées dans un contexte d'expansion de la communication, ce qui exige de travailler à l'élaboration d'outils fiables en appui à la diffusion des savoirs. Ces outils doivent permettre des analyses linguistiques fines et des comparaisons interlinguistiques fouillées. Dans cette perspective, les chercheurs du réseau ont largement recours aux outils d'ingénierie linguistique, qu'ils contribuent à diffuser dans les pays du Sud. La cohérence des actions du réseau LTT est liée à la complémentarité des problématiques et thématiques liées à la traduction. Les relations entre la recherche et le développement d'outils d'aide à la structuration et la transmission d'informations s'appuient sur des travaux qui mettent en œuvre la langue générale (lexicologie) et les langues de spécialité (terminologie). Par la nature même de ses thèmes centraux (traduction en particulier), LTT a d'emblée favorisé le dialogue des cultures à travers des projets essentiellement bilingues ou plurilingues. La place accordée aux langues

1. <http://franceterme.culture.fr/>.

2. Cet article a été préparé par Marc Van Campenhoutd, coordonnateur du Réseau lexicologie, terminologie, traduction de l'Agence universitaire de la francophonie, <http://www.ltt.auf.org/>.

3. Étude scientifique du vocabulaire.

4. Analyse (voire invention) de termes spécifiques à un domaine donné.





partenaires a permis de mobiliser les chercheurs du Sud et d'encourager leur formation aux théories et méthodes qui se déployaient dans les pays du Nord. La mise en place de « Journées de formation », dès 1993, a joué à cet égard un rôle déterminant.

L'originalité du réseau LTT a été de situer d'emblée son action dans le cadre d'un partenariat entre les langues plutôt qu'au bénéfice de la seule langue française. Cette posture lui a valu un grand succès, puisque le réseau compte plus de 750 membres affiliés qui, venus de tous les horizons linguistiques, participent régulièrement à ses activités, entièrement dédiées au multilinguisme. En effet, le réseau s'est fixé pour objectif premier de soutenir et de promouvoir les travaux de recherche, la publication et la formation dans ses domaines de compétence pour faire face aux développements humains, sociaux, politiques et économiques de la réalité des divers pays de la Francophonie. Il s'agit d'assurer la production d'outils de référence en langue générale et en langue de spécialité : lexiques, dictionnaires, bases de données, outils d'interprétation de données, traduction, traductologie, traductique. Plus généralement, le réseau entend répondre à l'attente des pays du Sud en matière de développement en assurant la solidarité entre les chercheurs du monde francophone, en aidant au désenclavement des équipes de recherche des pays du Sud, en favorisant la coopération entre les laboratoires universitaires et les grands centres de recherche, quelle que soit leur nature, et en permettant aux chercheurs s'exprimant en français mais n'appartenant pas à des pays francophones de collaborer avec leurs homologues francophones.

Quelque 25 langues d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie étaient représentées dans les communications proposées par des chercheurs issus de 23 pays différents lors des dernières Journées du réseau, qui se sont tenues en octobre 2010 à Lisbonne, en présence de nombreux représentants de la lusophonie universitaire. Les quatre actions de recherche financées actuellement par le réseau (2008-2010⁵) couvrent, elles-mêmes, non moins de 12 langues différentes : albanais, arabe, berbère (tachelhit et tamazight), capverdien, français, khmer, portugais, slovaque, slovène, tchèque, vietnamien, wolof. Les recherches peuvent couvrir des zones linguistiques différentes, par exemple les groupes des langues indo-européennes et chamito-sémitiques, pour éprouver des méthodes communes, ou viser à couvrir une région particulière, par exemple la Mauritanie et le Sénégal, lorsqu'il s'agit de travailler sur des problématiques communes de graphisation.

Toutes les recherches menées témoignent de la vitalité du partenariat entre le français et les langues de l'espace francophone et de la volonté farouche de nombre d'universitaires de continuer à décrire la diversité linguistique dans une langue qui ne véhicule pas une vision unilatérale du monde et se veut garante d'une approche plurielle des faits à décrire. Le multilinguisme n'est jamais envisagé comme un échange exclusif entre une langue métropolitaine et des langues d'un Sud jadis colonisé. Sont publiés ainsi des travaux qui associent d'autres langues européennes, comme l'allemand, l'anglais, le catalan, l'espagnol, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène... De nombreuses actions de recherche ont porté sur les échanges avec l'arabe, langue scientifique. L'une d'elles visait, par exemple, « la traduction du français vers l'arabe et son rôle dans la formation des néologismes ». De manière

5. L'ensemble des actions de recherche menées au sein du réseau depuis 1997 est décrit à l'adresse http://www.ltt.auf.org/rubrique.php?id_rubrique=7.



CHAPITRE 1

La vie de la langue

générale, les intitulés soulignent le partenariat entre les langues; ainsi en 2008-2010 : « Reflets culturels de la métaphore de spécialité d'une culture à l'autre » ou « Bases de données pour l'étude grammaticale et lexicale des langues dans une visée multilingue ».

Un trait méthodologique marquant est le recours généralisé à l'ordinateur et aux outils de l'ingénierie linguistique, avec une volonté affirmée de mettre celle-ci au service des acteurs du développement. Par ses actions de formation récurrentes, l'association systématique de partenaires du Nord et du Sud, le réseau LTT a contribué à réduire la fracture numérique pour les chercheurs du Sud. Beaucoup reste toutefois à faire dans certaines régions très enclavées ou isolées du fait d'une situation conflictuelle.

L'ordinateur permet l'étude systématique de l'usage réel de la langue en rassemblant un grand nombre de faits similaires observables dans de vastes corpus de textes écrits ou de transcriptions orales. La linguistique de corpus, jadis réservée à des équipes spécialisées, constitue aujourd'hui un aspect méthodologique incontournable pour nombre de recherches. De même, les possibilités de croisement de données et d'interrogations fines sont rendues possibles par la transformation du dictionnaire – jadis un texte plus ou moins structuré – en une base de données de plus en plus rigoureuse. On se dirige ainsi à un horizon plus ou moins proche vers de véritables « gisements » scientifiques permettant des rapprochements infinis entre les faits de langue décrits. La puissance des processeurs permet à présent de traiter le son d'une manière très satisfaisante et d'analyser la langue orale à l'aide de logiciels très performants. Une action de recherche a ainsi conçu un dictionnaire en ligne wolof-français incluant de nombreuses illustrations phonétiques¹.

Au fil des années, Internet a révolutionné les possibilités de collaboration entre les équipes de recherche. Force est toutefois de constater que tous les chercheurs du Sud ne bénéficient pas des mêmes facilités d'accès : la fracture n'est plus toujours Nord-Sud, mais parfois Sud-Sud entre deux pays de la même région. À l'heure où toute l'information scientifique circule par le biais d'Internet, les réseaux de chercheurs ne peuvent que souhaiter une action volontaire de la Francophonie en faveur du développement informatique des pays les plus isolés. Parallèlement, on constate que la plupart des logiciels libres d'ingénierie linguistique ne sont disponibles qu'en langue anglaise, alors même qu'ils ont parfois été conçus dans l'espace francophone. Un vaste effort en faveur de leur localisation mériterait d'être soutenu, pour éviter qu'une « fracture linguistique » ne vienne s'ajouter aux effets de la fracture numérique. On en arrive en effet à une situation où l'on doit demander à des chercheurs de se former en anglais pour pouvoir collaborer avec des équipes de recherche francophones...

L'approche linguistique menée est généralement descriptive : il s'agit de mieux connaître les langues, les mécanismes qui les sous-tendent, les influences mutuelles qui s'exercent entre elles, avant d'éventuellement intervenir au service de leur aménagement. Il est intéressant de constater que nombre de chercheurs du Sud travaillant au sein de la communauté LTT sont également actifs dans d'autres domaines, notamment celui de la didactique des langues ou de la sociolinguistique. Beaucoup, en Haïti, à Madagascar, en Afrique, se sont associés jadis à l'action exemplaire du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (RIFAL).

1. <http://flsh-dico-wolof.ucad.sn>.





■ Aménagement et modernisation

En novembre 2009, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), l'Office québécois de la langue française (OQLF), le Secrétariat à la politique linguistique (pour le Québec), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF; pour la France), la Délégation à la langue française (pour la Suisse romande), le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (pour la Communauté française de Belgique) ont décidé de se fédérer au sein d'une structure virtuelle de concertation et d'information réciproques, poétiquement dénommée OPALE pour Organismes de politique et d'aménagement linguistiques. Celle-ci vient confirmer la qualité de la Coopération francophone au plus haut niveau en matière d'aménagement linguistique et la réalité d'une communauté fondée sur le partage de la langue française.

L'action concertée des francophones

L'Office québécois de la langue française (OQLF) développe une banque de terminologie multilingue, capable de respecter les caractéristiques propres à chaque langue, qui conviendra au contexte de coopération multilatérale francophone. En collaboration avec l'OIF, le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (RIFAL) et la société NovAxis, l'OQLF a développé le moteur de recherche INVENTERM, qui offre un inventaire des terminologies accessibles sur Internet². Cet outil pourra être utile dans les éventuels projets d'accès harmonisés aux banques de terminologie. En complément, le Conseil international de la langue française (CILF), association qui a pour objectif d'enrichir le français et de favoriser son rayonnement, gère une importante banque de données orthographiques et grammaticales, Orthonet, également accessible sur Internet³.

L'OQLF, le Bureau de la Traduction (Canada), le Service de la langue française (Communauté française de Belgique) et plusieurs universités françaises sont aussi membre du réseau REALITER⁴, réseau panlatin de terminologie qui élabore des lexiques et dont le secrétariat est assuré par l'Union latine. À titre d'exemple, l'OQLF coordonne deux projets terminologiques en six langues latines : français, portugais, catalan, galicien, espagnol et italien, dans les domaines de la géomatique⁵ et de la manutention (avec le roumain dans ce cas).

La Coopération francophone pour l'enrichissement du français, intensifiée ces dernières années grâce aux nouvelles techniques de communication, reflète donc une action soutenue et persévérante des différents dispositifs mis en place dans un contexte où ce sont les termes anglais qui ont tendance à s'imposer. Ces dispositifs facilitent l'adaptation du français à un monde en pleine mutation, en mettant à la disposition du public un vocabulaire de référence, aisément compréhensible et conforme aux règles de formation des mots en français. Ils contribuent ainsi à maintenir la vitalité de la langue.

2. www.inventerm.com.

3. <http://orthonet.sdv.fr>.

4. <http://www.realiter.net>.

5. Discipline ayant pour objet la gestion des données géographiques.



Le Bureau de la traduction (BT) du ministère Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a coordonné la production et la diffusion du *Lexique panafricain des sports*, ouvrage élaboré en vue des V^e Jeux de la Francophonie (Niger, 2005) en collaboration avec le Mali (mandingue), le Niger (hausa) et la République démocratique du Congo (lingala et swahili), l'anglais étant la langue de référence. Plus récemment, durant le quadriennium 2005-2009, le BT a coordonné le projet « Coopération technolinguistique – Afrique : développement des langues partenaires africaines et créoles » (projet CTA). Cette initiative vise une meilleure appropriation de la langue française au sein de cinq pays de l'Afrique francophone et de l'océan Indien (la Guinée, le Mali, la République démocratique du Congo, le Sénégal et les Seychelles), tout en assurant le développement et la promotion des langues transfrontalières de ces pays (le créole seychellois, le fulfulde, le lingala, le mandingue et le swahili). De plus, à travers une programmation structurée et axée sur des résultats concrets, elle permet le transfert des connaissances et du savoir-faire en matière de terminologie, par le biais, entre autres, de l'appropriation d'outils technolinguistiques de pointe, comme TERMIUM Plus[®], la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada.

LES 10 MOTS

Organisée chaque année autour de la Journée internationale de la Francophonie (20 mars), la Semaine de la langue française permet au grand public partout dans le monde de compléter sa connaissance du français, en mettant en exergue le rôle de la langue comme lien social. Chaque année, la Semaine de la langue française est associée à un thème particulier, reflet de l'actualité, ou est l'occasion de rendre hommage à des personnalités du monde francophone (Victor Hugo, Léopold Sédar Senghor, etc.). Une sélection de 10 mots – choisis par des instances francophones de la France, de la Belgique, du Québec et de la Suisse, avec la contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie – est le fil conducteur de la manifestation, illustrant sa thématique. Chacun des 10 mots est parrainé par une personnalité qui lui apporte un éclairage original, au regard de son expérience, de son métier ou de son imagination.

Depuis 2003, une caravane fait voyager les 10 mots à travers l'espace francophone.

C'est la Caravane des dix mots¹, un projet d'action culturelle autour de la langue française initié en France en 2003 par le Théâtre des Asphodèles (Lyon). Depuis 2005, le projet s'est internationalisé pour donner naissance à d'autres Caravanes dans le monde : 36 projets sont labellisés pour 2010 et rassemblent des partenaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Europe et de l'océan Indien dans plus de 25 territoires.

Chaque caravane est composée d'une équipe d'artistes professionnels proposant des ateliers autour des 10 mots (danse, sculpture, écriture, vidéo, théâtre). On estime qu'entre 500 et 3000 personnes participent chaque année par pays, et qu'autant ont accès aux films présentant l'activité de chaque caravane. Plus de 100 000 personnes seraient ainsi touchées dans le monde par ce projet.

En 2010, les 10 mots retenus ont été « crescendo », « remue-méninges », « mobile », « variante », « galère », « baladeur », « cheval de Troie », « mentor », « escagassé », « zappé ».

1. <http://www.caravanedesdixmots.com/>.



Les réseaux d'aménagement linguistique (RINT, RIOFIL, RIFAL)

Créés à l'occasion du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français (Paris et Versailles, 1986), le RINT (Réseau international de néologie et de terminologie) et le RIOFIL (Réseau international des observatoires francophones de l'inforoute et du traitement informatique des langues) ont été fusionnés en 2000 pour créer un nouveau réseau, le RIFAL (Réseau international francophone d'aménagement linguistique), dont la mission est centrée sur le développement, la promotion et l'informatisation du français. Les réseaux d'origine ont tous deux assuré au cours des années 1990 la concertation francophone en matière de langue et ont fait, par leurs travaux, la démonstration qu'il était possible de conduire, dans le cadre de la programmation de l'OIF, des actions en faveur du développement du français dans un rapport dialectique avec les langues partenaires.

Le RINT était une organisation intergouvernementale francophone orientée vers le développement terminologique et vers la coopération internationale en matière d'aménagement linguistique. Dès sa création, le RINT a cherché à rassembler les principaux acteurs dans ses domaines d'intervention. Il s'agissait d'organismes à vocation terminologique mandatés par chacun des 21 gouvernements suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Communauté française de Belgique, Congo, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Québec, Centrafrique, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tunisie. L'Union latine faisait également partie du RINT, à titre de membre associé. Le RINT a mené des actions de veille, d'information, de néologie et de terminologie. Les réalisations du RINT ont été nombreuses et variées, comme en témoigne la revue *Terminologies nouvelles*, publiée sous ce titre jusqu'en 2000.

Le RIOFIL avait comme mission de couvrir tous les aspects de l'informatisation des langues. Ce regroupement visait les objectifs suivants : la promotion de l'élaboration et de la diffusion d'outils informatiques facilitant le traitement et l'exploitation de l'information en français et dans les langues partenaires; la normalisation et la standardisation pour une reconnaissance optimale sur les nouveaux supports de l'informatisation des caractères du français et des autres langues; la conduite de l'inventaire et de la diffusion des ressources linguistiques; le développement harmonisé des capacités du Sud en matière d'appropriation des nouvelles technologies de traitement des langues et d'accès à l'inforoute; la formation à l'utilisation des outils de traitement automatique du français et des langues partenaires, à la production de contenus francophones, au développement et à l'utilisation de serveurs, à la maîtrise des NTIC. Réseau pluraliste, le RIOFIL se composait des observatoires suivants : Observatoire québécois de l'inforoute et du traitement informatique des langues (OQIL); Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF); Observatoire canadien de l'inforoute et du traitement informatique des langues (OCIL); Observatoire wallon de l'inforoute et du traitement informatique des langues (OWIL); Observatoire suisse de l'inforoute et du traitement informatique des langues (OSIL).

L'OQLF, la DGLFLF, l'Observatoire québécois des industries de la langue, l'Observatoire suisse des industries de la langue, l'Observatoire wallon des industries de la langue, le Service de la langue française (Communauté française de Belgique), la Société française de terminologie, le Bureau de la traduction du Canada, entre autres, sont tous membres du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (RIFAL) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le RIFAL constitue un regroupement d'organismes à vocation linguistique officiellement mandatés par chacun des 21 États et gouvernements



CHAPITRE 1

La vie de la langue

suivants : Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Communauté française de Belgique, Congo, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Québec, Centrafrique, République démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, en plus de l'Union latine (membre associé).

Le RIFAL, qui reprend les missions des deux organismes précédents, vise à mettre en œuvre des actions intégrées en faveur du développement linguistique et du traitement informatisé des langues. Le réseau s'est donné pour objectif de contribuer à l'aménagement, à la promotion, à la consolidation, à la valorisation et au développement de l'usage du français et des langues partenaires, notamment par le biais de :

1. la concertation en matière de terminologie et de néologie, en favorisant le travail coopératif et en constituant un pôle de référence en matière de méthodologie et de terminotique¹;
2. la promotion et le soutien du traitement informatique du français et des langues partenaires en favorisant l'utilisation des NTIC et des inforoutes;
3. le développement de la production de contenus en français sur les inforoutes et l'utilisation du français dans les NTIC, dans un contexte de multilinguisme incluant les langues partenaires;
4. la collecte et la diffusion de l'information sur la terminologie, la néologie et le traitement informatique des langues.

Le RIFAL est ouvert à tous les États ou gouvernements membres de l'OIF qui en font la demande. Il est constitué d'institutions à vocation linguistique officiellement mandatées par leur gouvernement. Ces institutions peuvent créer à l'échelle nationale des collectifs regroupant tous les acteurs intéressés par les travaux du réseau. Depuis 2007, le réseau est en sommeil, mais sa relance est envisagée.

L'ordinateur permet d'observer les usages linguistiques dans de vastes corpus de textes. Malheureusement, de tels corpus ne sont pas ou peu disponibles pour nombre de langues du Sud, victimes de la fracture numérique. Le travail des linguistes peut alors viser à recueillir des textes de la tradition orale ou de simples échanges et à les transcrire selon une méthodologie rigoureuse sur un support informatique. Pour permettre l'émergence de l'écrit électronique, ils peuvent aussi travailler à la graphisation des langues : si l'émergence de la norme Unicode permet désormais de représenter tous les alphabets, on ne trouve pas dans le commerce de claviers intégrant tous les caractères des langues africaines. C'est pourquoi les chercheurs ont créé des « claviers virtuels », aisés à installer, pour le wolof, le balante, le pulaar et le serer².

L'une des grandes difficultés pour les linguistes demeure toutefois de faire comprendre que leurs travaux constituent un enjeu fondamental pour le développement. L'avantage de pouvoir s'exprimer dans les langues locales ne saute pas aux yeux de nombres d'acteurs du développement : médecins, agronomes, ingénieurs, vétérinaires, journalistes, juristes... Les langues maternelles sont souvent réservées à des usages familiaux, domestiques ou informels, et sont tout au plus utilisées pour une alphabétisation fonctionnelle, tandis que les langues internationales de grande diffusion sont considérées comme dédiées à un usage professionnel. Ces dernières sont perçues comme permettant seules la promotion sociale, ce qui conduit à une situation de diglossie³.

1. La terminotique s'intéresse aux outils informatiques pour la collecte, la production, le traitement, l'échange et la diffusion des données terminologiques.

2. <http://www.termisti.org/ltt/ltt03.htm>.

3. Situation linguistique d'un groupe humain qui pratique deux langues, chacune d'elle ayant un statut et des fonctions différents.





Il importe donc plus que jamais de :

- faire prendre conscience de la diversité intralinguistique, en français comme au sein des langues partenaires, et développer les outils qui permettent de la gérer;
- développer des lexiques thématiques qui couvrent les langues transnationales dans une perspective, sinon d'harmonisation, du moins d'intercompréhension, ce qui implique une observation de l'usage réel et la prise en compte des travaux déjà effectués;
- veiller à une large diffusion de ces lexiques, dans des formats standardisés, en sorte qu'ils soient connus des acteurs du développement;
- veiller à l'émergence de lexicographies et de terminographies originales fondées sur des méthodologies rigoureuses et une observation de l'usage, en rompant avec une habitude de compilation;
- travailler en partenariat avec les acteurs du développement (écoles, presse, hôpitaux...) en leur faisant prendre conscience du lien entre langue et développement.

L'intrication des différentes disciplines de recherche liées à la langue et l'approche globale qu'impose la multiplicité des usages et des contextes de sa pratique ont conduit les chercheurs à fédérer désormais leur action au sein d'un pôle « Langues pour le développement » dont la création, sous l'égide de l'Agence universitaire de la Francophonie, vient d'être annoncée en 2010⁴.

La nouvelle orthographe

La langue française est parfois caractérisée comme trop complexe et « immobile » face à l'évolution de la société et aux défis que lui lancent les autres langues, tout particulièrement l'anglais, dans le monde. En réalité, au cours des siècles, la langue française a largement évolué, et son orthographe a fait l'objet de plusieurs réformes. La dernière a été approuvée par les instances linguistiques francophones⁵, qui ont adopté un certain nombre de rectifications proposées par le Conseil supérieur de la langue française (France) et publiées au *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990.

L'emploi de la « nouvelle orthographe » est officiellement recommandé, sans toutefois être imposé. Ces rectifications, qui touchent environ 2000 mots, ont pour but d'unifier la graphie de certains d'entre eux, de supprimer des incohérences, de clarifier des situations confuses pour rendre l'apprentissage du français plus aisé et plus sûr, et contribuer ainsi au renforcement, à l'illustration et à la diffusion de la langue française à travers le monde.

En France, le débat sur la réforme de l'orthographe a été relancé à l'automne 2009 par la publication de l'ouvrage de François de Closets, *Zéro faute*⁶, dans lequel l'auteur évoquait les souffrances du « nul en orthographe » qu'il avait été dans son jeune âge, et menait croisade pour une simplification des règles, dans la lignée de grands noms de la littérature comme Ronsard ou Racine qui plaidaient déjà pour leur rationalisation. C'est d'ailleurs l'Académie française, fondée en 1635, qui a introduit une norme là où régnait auparavant une grande variété d'usages, cette norme ayant été constamment réajustée depuis. À cette même période (1^{er} octobre 2009), une douzaine de linguistes, dont Bernard Cerquiglini, recteur de l'AUF, André Goosse, président du Conseil international de la langue française, ou encore Jean-Marie

4. <http://www.llcd.auf.org/article25.html>.

5. Les Conseils supérieurs de la langue française de France et de la Communauté française de Belgique, l'Office québécois de la langue française et la Délégation à la langue française (Suisse).

6. *Zéro faute – L'orthographe, une passion française*, éd. Mille et une nuits, sept. 2009.





CHAPITRE 1

La vie de la langue

Klinkenberg, président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique, cosignait un « point de vue » dans le journal *Le Monde*. Ils y soulignaient que les difficultés de notre orthographe pénalisent les plus défavorisés et nuisent à la francophonie, en concluant : « L'orthographe n'est pas une vache sacrée à jamais intouchable, mais un jardin que l'on doit entretenir avec respect en élaguant ce qu'il faut. »¹

Quelles conséquences pour l'enseignement ?

Selon la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, « aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive » ; les deux orthographe doivent donc être acceptées pour une période encore indéterminée. Quant au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*², il précisait en 2008 : « L'orthographe révisée est la référence »³ et « Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française »⁴.

En Belgique, des circulaires de la rentrée 2008-2009 indiquaient que « les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées ».

En Suisse, une circulaire rappelle également que les deux orthographe doivent être acceptées et que la nouvelle orthographe est recommandée.

Au Québec, l'Office québécois de la langue française estime que « ni les graphies traditionnelles ni les nouvelles graphies proposées ne doivent être considérées comme fautives ». Dans la pratique, l'équipe de correction centralisée de l'épreuve unique de français écrit (ministère chargé de l'Éducation) tient compte de la nouvelle orthographe. Dès lors, il convient que tous les enseignants connaissent et, si possible, appliquent la nouvelle orthographe.

Quelles conséquences pour les ouvrages de référence ?

Les ouvrages de référence sont mis à jour, parfois progressivement, pour tenir compte de la nouvelle orthographe. Certaines publications (dictionnaires, grammaires et manuels scolaires) ont déjà été totalement actualisées, alors que d'autres ne le sont encore que partiellement : les dictionnaires *Hachette* (édition 2009), *Hachette Collège*, *Le Bon Usage* (Grevisse-Goosse) et *Larousse Junior* sont à jour à 100 %, tandis que *Le Petit Robert* (édition 2009) l'est à 61 % seulement et *Le Petit Larousse illustré* (édition 2009) à 39 %⁵.

Les correcteurs informatiques

La quasi-totalité des vérificateurs informatiques les plus courants sont totalement à jour, comme les correcteurs intégrés à des programmes de traitement de texte et les correcteurs « avancés » (qui s'acquiescent séparément et proposent une correction plus fine). Toutefois, ces actualisations ne concernent que les versions relativement récentes des logiciels utilisés.

1. Collectif, « L'orthographe, un jardin à élaguer », *Le Monde*, 1^{er} octobre 2009.

2. www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html.

3. B.O. hors-série n° 3 du 19 juin 2008.

4. B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008.

5. Cf. *La nouvelle orthographe et l'enseignement – Tout ce que vous devez savoir, brochure d'information à l'intention des enseignants et des futurs enseignants – 2009*, publiée par le Réseau pour la nouvelle orthographe du français (RENOUVO), www.renouvo.org.





Principales règles

Les rectifications tendent à supprimer d'apparentes anomalies de l'orthographe française, des exceptions ou des irrégularités (les rectifications ne concernent ni les noms propres ni leurs dérivés). Elles portent essentiellement sur 10 points précis⁶ :

1. Les numéraux composés sont désormais systématiquement reliés par des traits d'union.
On écrira donc : « vingt-et-un » ; « mille-six-cent-trente-cinq »...
2. Dans les noms composés (avec trait d'union) du type « pèse-lettre » (verbe + nom) ou « sans-abri » (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel (un « compte-goutte », des « compte-gouttes » ; un « après-midi », des « après-midis »). Restent invariables les mots comme « prie-Dieu » (à cause de la majuscule) ou « trompe-la-mort » (à cause de l'article).
3. On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour se rapprocher de la prononciation), au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de « céder », et dans les formes du type « puissè-je ». Devant une syllabe muette, on écrit donc toujours « è », sauf dans les préfixes « dé- » et « pré- », les « é- » initiaux, ainsi que « médecin » et « médecine ».

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
événement réglementaire je céderai ils régleraient	évènement règlementaire je cèderai ils régleraient

4. L'accent circonflexe disparaît sur « i » et « u ». On le maintient néanmoins dans les mots « dû », « mûr », « sûr », « jeûne(s) » et le verbe « croître » lorsqu'il y a ambiguïté avec « croire » (« je crois », « il croît », « je crus »...), de même que dans les terminaisons verbales du passé simple (« vous fûtes ») et du subjonctif.

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
coût entraîner, nous entraînons paraître, il paraît	cout entraîner, nous entraînons paraître, il paraît

5. Les verbes en « -eler » ou « -eter » se conjuguent sur le modèle de « peler » ou de « acheter » (sans redoublement de la consonne). Les dérivés en « -ment » suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle « appeler », « jeter » et leurs composés (y compris « interpellier »).

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
j'amoncelle amoncellement tu époussetteras	j'amoncèle amoncèlement tu époussèteras

6. Pour en savoir d'avantage sur la nouvelle orthographe : www.orthographe-recommandee.info.

6. Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
des matches revolver pizzeria	des matchs révolver pizzéria

7. La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier :
- dans les mots composés avec « contr(e)- » et « entr(e)- » ;
 - dans les mots composés avec « extra- », « infra- », « intra- », « ultra- » ;
 - dans les mots composés avec des éléments « savants » (« hydro- », « socio- », etc.) ;
 - dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère.

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
contre-appel entre-temps extra-fort tic-tac, week-end	contrappel entretemps extrafort tictac, weekend

8. Les mots anciennement en « -olle » et les verbes anciennement en « -otter » s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés de ces verbes ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle « colle », « folle », « molle » et les mots de la même famille qu'un nom en « -otte » (comme « botter », de « botte »).

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
corolle frisotter, frisottis	corole frisoter, frisotis

9. Le tréma est déplacé sur la lettre « u » prononcée dans les suites « -güe- » et « -güi- », et est ajouté dans quelques mots.

Ancienne orthographe	Nouvelle orthographe
aiguë ambiguë ambiguïté arguer gageure	aigüe ambigüe ambigüité argüer gagüe

10. Comme celui de « faire », le participe passé de « laisser » suivi d'un infinitif est invariable (« je les ai laissé partir » ; « elle s'est laissé maigrir »).

Perspectives nouvelles

Ces rectifications orthographiques avalisées en 1990 ont, à l'évidence, du mal à s'imposer et à se généraliser. Par conséquent, notamment depuis la relance du débat sur la complexité de l'orthographe du français en 2009, le groupe « Études pour une rationalisation de l'orthographe française », qui rassemble une trentaine de spécialistes (français, belges, québécois, suisses...), et dont les réunions sont occasionnellement hébergées par la Délégation à la lan-



RÉSEAU POUR LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE DU FRANÇAIS (RENOUVO)

Depuis 1990, plusieurs associations privées francophones œuvrent pour promouvoir et diffuser ces rectifications orthographiques et aider à leur application. Elles sont regroupées dans le Réseau pour la nouvelle orthographe du français – RENOVO. Ce sont l'Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture (AIROÉ) en France, l'Association pour l'application des recommandations orthographiques

(APARO) en Belgique, l'Association pour la nouvelle orthographe (ANO) en Suisse, la Coalition pour l'application des rectifications orthographiques (CARO) en Haïti et le Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF) au Québec.

RENOVO dispose d'un site Internet¹ qui propose différentes informations sur la nouvelle orthographe.

1. www.renouvo.org.

gue française et aux langues de France (DGLFLF), s'est attelé à la tâche. Il envisage de nouvelles solutions, plus ambitieuses, qui toucheraient davantage de mots. Par exemple, abandonner la terminaison en « x » (« choux », « hiboux », « genoux »...) et opter pour la systématisation du « s » (« chevaux », « bateaus », mais aussi « radieus ») : près de 3 000 mots seraient concernés. Ou encore abandonner le redoublement de consonne pour les termes féminins et les mots dérivés (« paysane » – comme « partisane » –, « rationel »). L'objectif déclaré est de traiter des problèmes qui concernent de nombreux mots (alors que la précédente réforme n'en rectifiait que 2 000 au total) et de trouver des règles qui ne supportent pas d'exception. Ces travaux (qui ne sont, pour l'heure, que des propositions de chercheur(e)s) sont consultables sur le site <http://erofa.free.fr/objectifs.html>.

Ces travaux exploratoires et d'autres se retrouvent dans certaines publications¹. L'une d'entre elles² (*Penser l'orthographe de demain*) a fait l'objet, à Paris, en septembre 2009, d'une journée d'étude sous les auspices du Conseil international de la langue française (CILF), qui a réuni quelque 80 participants.

Le genre en débat : la féminisation des noms de métiers, de titres ou de fonctions (en français, en allemand, en anglais, en arabe et en chinois)

D'après les travaux de Nejma Dounia Rahal³

La féminisation des noms, qu'il s'agisse de noms de métiers, titres ou fonctions, participe elle aussi de la vie de la langue et de son enrichissement au quotidien. C'est pourquoi une place lui a été faite dans ce chapitre par le compte rendu des travaux en cours d'une jeune doctorante dont l'approche a l'intérêt d'être comparative et de situer ainsi la féminisation des

1. Cf., par exemple, Claude Gruaz (dir.), *Les Consonnes doubles – Féminins et dérivés*, coll. « Le débat orthographique », Lambert-Lucas, Limoges, 2009, et Claude Gruaz (dir.), *Le X final*, coll. « Le débat orthographique », Lambert-Lucas, Limoges, 2009.

2. Anne Dister et al., *Penser l'orthographe de demain*, Conseil international de la langue française, Paris, 2009.

3. Nejma Dounia Rahal, doctorante, Sorbonne Nouvelle-Paris III, ILPGA, SYLED. Intitulé de la recherche doctorale en cours : « Le genre grammatical et social des noms de professions, métiers, titres, fonctions et grades dans les langues française, allemande, arabe, anglaise et chinoise (dans une perspective contrastive et synchronique contemporaine) ».





noms en français dans le contexte plus général d'un phénomène qui restera caractéristique des évolutions majeures de notre temps.

En français, et au-delà des différences d'usage selon les pays francophones, « gouvernant » et « gouvernante » ne renvoient pas au même concept ; « cuisinière », féminin de « cuisinier », désigne tantôt un objet, tantôt une femme qui cuisine ; les termes « boulangère », « charcutière », « pharmacienne », « maîtresse » peuvent renvoyer au statut d'« épouse de », c'est-à-dire à des femmes socialement visibles à travers le métier de leur mari. Ainsi, au féminin, la polysémie de certaines unités lexicales peut donner lieu à des sens biaisés, à des connotations dépréciatives, ou encore renvoyer à des objets, ce qui peut expliquer certaines résistances à la féminisation.

Ce phénomène linguistique est-il spécifique à la langue française, à sa structure linguistique interne, ou est-il lié à des facteurs extralinguistiques (politiques linguistiques et dynamiques sociétales agissant sur la langue) ? Le rencontre-t-on dans d'autres langues telles que l'allemand, l'arabe, l'anglais et le chinois ?

Les années 1970 sont le théâtre de bouleversements inédits. On voit, dans certaines sociétés, des femmes accéder à des métiers jusque-là réservés aux hommes ou être promues à des postes de prestige. Les lois se modifient, des femmes peuvent ouvrir leur propre compte bancaire. Elles bénéficient d'un accès plus massif à l'université, y enseignent, deviennent avocates, juges, médecins, ingénieures... Quels équivalents féminins, alors, trouver à des noms de métiers traditionnellement masculins ? Les intéressées, les institutions ou la société civile ne s'en emparent pas nécessairement de manière identique. Et inversement, comment nommer les professionnels masculins exerçant des métiers jusqu'à présent réservés aux femmes : maïeuticien, laborantin, assistant social¹...

Le genre grammatical, lexical et social des noms animés²

Le français connaît deux genres grammaticaux : le masculin et le féminin. De nombreux suffixes désignent le sexe de la personne et varient selon le genre, par exemple : « -euse » et « -eur » (« chanteuse », « danseur »). Les suffixes « -esse » et « -eresse » ont été très productifs en ancien français (« danseresse », « menteresse »), mais sont aujourd'hui remplacés par « -euse ».

L'allemand possède trois genres grammaticaux (féminin, masculin, neutre) et dispose lui aussi de suffixes variant selon le genre : le suffixe *-er* (*Bäcker* « boulanger ») est ainsi utilisé pour former le masculin et le suffixe *-in* (*Verkäuferin* « vendeuse ») pour former le féminin. On peut également créer des substantifs par le truchement de *-mann* (« homme ») et *-frau* (« femme ») : *Zimmerman* « charpentier » ; *Kauffrau* « commerçante, commerciale »...

L'arabe possède deux genres grammaticaux, le féminin et le masculin. En général, le féminin s'obtient par la suffixation *-atun*, prononcé [a] : *mudir* (« directeur »), *mudir-a* (« directrice »).

L'anglais ne possède pas de genre grammatical. Cependant certains noms animés sont porteurs d'un genre lexical : *tennisman* (« joueur de tennis »), *tenniswoman* (« joueuse de tennis »), *queen* (« reine ») et *king* (« roi »).

Le chinois ne possède pas non plus de genre grammatical. Les lexèmes *nu* (« femme ») et *nan* (« homme ») peuvent précéder un nom de métier pour référer au sexe de la personne :

1. Le travail de Nejma Dounia Rahal porte avant tout sur les noms de métiers et assimilés utilisés dans un contexte de désignation d'un référent spécifique (versus générique).

2. Les noms animés désignent des êtres (humains, animaux et êtres surnaturels) tandis que les noms inanimés désignent des actions, des choses... Le genre semble arbitraire pour les inanimés. En revanche, pour la majorité des animés, une correspondance est établie entre le genre grammatical et le sexe. Elle existe également pour les animaux domestiqués ou chassés.



nu cong («ouvrière»), *nan gong* («ouvrier»). La clé de la femme (*nu*) figure dans certains idéogrammes (et se retrouve dans des mots tels que «laid», «jaloux», «haine», «esclave», «avoir une relation illégitime»...). Cette clé ne s'applique généralement pas aux noms de métiers. La troisième personne du singulier des pronoms personnels, *ta*, indistincte à l'oral du point de vue du genre, l'est à l'écrit par le truchement de la clé *nu*, qui spécifie le féminin. Cette distinction à l'écrit a été introduite au xx^e siècle.

Des langues avec ou sans genre grammatical

Le genre grammatical se traduit via un système d'accord entre le nom et ses satellites (adjectif, verbe...). De ce point de vue, les langues objets de cet article se répartissent en deux groupes : celles dotées d'un genre grammatical (le français, l'arabe, l'allemand) et celles qui en sont dépourvues (le chinois et l'anglais). Le genre lexical (motivé par le sexe des référents désignés) est partagé par toutes les langues étudiées. Ainsi, «directrice» a un genre grammatical et lexical féminin. *Queen* («reine», en anglais) ne possède pas de genre grammatical, mais a bien un genre lexical féminin.

Outre le genre grammatical et lexical, certains noms de professions, métiers, fonctions, titres sont porteurs d'un genre social qui indique les rôles assignés aux hommes et aux femmes selon les représentations associées au sexe biologique. En anglais, par exemple, les noms de métiers et professions prestigieux, *lawyer* («avocat, avocate»), *surgeon* («chirurgien, chirurgienne»), sont souvent pronominalisés avec *he* («il»), tandis que *nurse* («infirmier, infirmière») l'est avec *she* («elle»). Autre phénomène intéressant à observer : le recours aux segments *male nurse*, *female doctor*, lorsque la profession concernée est associée à l'un ou l'autre sexe selon un imaginaire ou présupposé social stéréotypé. C'est une sorte de marquage qui se produit de façon irrégulière pour certains noms. Ainsi *male nurse* implique, induit ou laisse supposer que *nurse* est féminin.

Les termes retenus pour désigner les gens de lettres sont également révélateurs de la façon dont la langue s'empare d'une profession pour la féminiser, ou non. Dans le *Trésor de la langue française* (TLF)³, la forme «auteur» ne possède pas d'équivalent féminin⁴ à la même entrée. «Écrivain» et «dramaturge» sont eux aussi indexés comme «substantifs masculins», contrairement à «romancier, ère» («masculin» ou «féminin»). Ces exemples éclairent sur les dynamiques du genre à l'œuvre dans les noms de profession. Nous sommes en présence, d'une part, de paires d'équivalents formellement et sémantiquement symétriques («romancier»/«romancière»), d'autre part, de termes qui n'ont pas d'équivalents féminins («auteur», «écrivain», «dramaturge») et nous confrontent à de véritables trous dans la langue. Ce phénomène a été qualifié d'asymétrie par des linguistes.

De nouvelles tendances, spécifiques selon les langues

La féminisation ou non d'une unité lexicale est ainsi sujette à des facteurs plus extralinguistiques que liés à la structure même de la langue. En français, différentes stratégies sont identifiables

3. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

4. Dans ce même dictionnaire est toutefois mentionnée une forme tombée en désuétude; il s'agit de la forme *auteuresse* ou *authoresse*, dont voici un extrait de la définition : «Subst. fém. Néol. et LITT. Femme écrivant des ouvrages de littérature : "Un journal discourait naguère sur **authoresse**, et, le proscrivant avec raison, le voulait exprimer par *auteur*. Pourquoi cette réserve, cette peur d'user des forces linguistiques? Nous avons fait actrice, cantatrice, bienfaitrice, et nous reculons devant *autrice*, et nous allons chercher le même mot latin grossièrement anglicisé et orné, comme d'un anneau dans le nez, d'un grotesque *th*." GOURMONT, *Esthétique de la lang. fr.*, 1899, p. 88.»



pour féminiser («une auteur» ou «une auteure»; «une première ministre»; «une médecin»; «une docteur» ou «une docteur»; «une écrivain» ou «une écrivaine»). Et les comportements peuvent différer dans des pays qui ont une même langue en partage : «un professeur» se féminise plutôt en «une professeur» en Belgique et en «une professeure» au Canada, alors qu'il n'est encore que rarement féminisé en France, où l'on rencontre cependant depuis quelques années «une professeur», voire «une professeure». En revanche, le diminutif se féminise plus aisément : «la prof». «Une ministre» est également de nos jours une formulation d'usage très courant, quels que soient les pays concernés.

En allemand, le masculin *der Professor* (d'université) se féminise en *die Professorin*. Cependant, lorsqu'il s'agit du titre, le nom reste à la forme masculine (*Frau Professor Schmitz*). En arabe, les noms de métiers semblent se féminiser facilement. Pour ce qui est des langues sans genre grammatical, on observe une tendance à neutraliser (en éliminant toute trace de genre lexical). En anglais, *chairman* («président») tend à être remplacé par *chairperson* («président, présidente») qui peut s'appliquer indifféremment à un homme ou à une femme. En chinois, pour référer à une femme, le choix de la forme marquée *laoban niang* («patronne») ou de la forme *laoban* («patron ou patronne») dépend du locuteur.

Les langues usent donc de différentes stratégies pour indiquer le genre (grammatical, lexical, social). Mais un constat général s'impose : de nos jours encore, les langues semblent avoir des difficultés à stabiliser et à généraliser la féminisation ou la neutralisation des fonctions politiques, économiques et sociales, surtout dès lors qu'elles touchent à des positions considérées comme de pouvoir ou de prestige.

Bibliographie succincte :

- Michel Arrivé, *Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical*, comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, volume 141, n° 1, 1997, p. 81-96.
- Daniel Elmiger, *La Féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*, Honoré Champion, Paris, 2008.
- Marlis Hellinger et Hadumod Bussmann, *Gender Across Languages. The Linguistic Representation of Women and Men*, John Benjamins, Amsterdam/Philadelphia, 2001-2002-2003.
- Anne-Marie Houdebine-Gravaud, *La Féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, L'Harmattan, Paris/Montréal, 1998.
- Edwige Khaznadar, *Le Féminin à la française. Académisme et langue française*, L'Harmattan, Paris, 2002. Illustrations de Alf.
- Marie-Louise Moreau, «La Féminisation des textes : quels conseils à la politique linguistique?», *Revue PArôle*, vol. 20, 2001, p. 287-313.
- Luise F. Pusch, *Alle Menschen werden Schwestern*, Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1990.
- Marina Yaguello, *Les Mots et les Femmes. Essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine*, Payot, Paris, 1978/1987.

CHAPITRE

2

La langue française et les sciences

La place qu'occupe la langue dans la recherche scientifique en tant que vecteur de la transmission des connaissances et des évolutions des sciences est déterminante, aussi bien pour assurer la réalité du partage des informations existantes que pour favoriser la mobilisation des meilleurs esprits au service des progrès de la connaissance. Pour les chercheurs francophones en particulier, la question de la langue prend une importance particulière dans un contexte international dominé par l'anglais, car elle garantit une ouverture internationale à des milliers de chercheurs répartis sur l'ensemble du globe et assure un volet important de la coopération Nord-Sud. La recherche francophone, très dynamique, est promue par de nombreuses initiatives visant à faciliter la diffusion des travaux en français et à assurer leur reconnaissance au niveau mondial.



Laboratoire de biologie, Afrique.

Les chercheurs sont depuis longtemps impliqués dans des associations francophones internationales, notamment grâce aux réseaux de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Le lien privilégié qui les unit leur donne parfois l'occasion de valoriser leurs travaux par l'attribution de prix spécifiques. Par exemple, le Prix de la Pharmacie francophone a été créé en 2000 par l'Académie nationale de Pharmacie (France) – qui compte un nombre important de correspondants étrangers, dont la moitié sont francophones – pour récompenser les travaux d'un chercheur,

d'une équipe de recherche ou bien d'un pharmacien dont l'ensemble des activités honorent la profession. En 2009, il a été remporté par la professeure Vo Thi Bach Hue (Vietnam).

De son côté, l'AUF décerne des prix¹ richement dotés dans deux catégories. Le Prix de la Francophonie pour jeunes chercheurs récompense tous les deux ans dans les domaines « Science et Médecine » et « Sciences humaines et sociales » quatre lauréats qui reçoivent 9 000 euros chacun. Quant au Prix Mohammed El Fasi, il couronne tous les quatre ans depuis 1987 l'ensemble de l'œuvre d'une personnalité scientifique marquante des réseaux de la Francophonie dont l'action scientifique et de recherche a exercé une large influence à l'échelle internationale. L'AUF soutient également le Prix La Recherche (10 000 euros). Lancé en 2004 à l'initiative du magazine *La Recherche*, il a pour objectif de valoriser la recherche fondamentale ou appliquée, d'encourager la pluridisciplinarité et de promouvoir la recherche scientifique francophone. Il est ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

■ Échanger, publier et s'informer dans la langue de son choix

Le rôle joué par l'**Agence universitaire de la Francophonie** (AUF), qui fédère plus de 700 établissements d'enseignement supérieur dans le monde, est capital. À partir de 2011, les contenus de la production scientifique francophone bénéficiant d'un soutien de l'AUF seront accessibles en ligne à partir d'un portail unique : « Savoir en partage ». En effet, la mutualisation des connaissances et des travaux représente un enjeu de taille et l'AUF s'y emploie déjà à travers deux grands projets de mise en valeur et de diffusion de la production scientifique en français.

1. <http://www.auf.org/actions/prix-scientifiques/accueil.html>.

LE PRIX ROBERVAL¹

Créé en 1986 par l'Université de technologie de Compiègne, il vise à mettre à la portée du grand public francophone l'actualité de la technologie et à promouvoir l'utilisation de la langue française dans la production et la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, notamment en favorisant l'enseignement supérieur de la technologie en français. Depuis 1987 il distingue, avec, entre autres, le soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie, de la Délégation générale du Québec à Paris et de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, des œuvres dans quatre catégories : « Grand public », « Enseignement supérieur », « Télévision » et « Multimédia ». Chaque lau-

1. <http://prixroberval.utc.fr/presentation.html>.

réat reçoit une récompense de 5 000 euros et le jury attribue également des mentions à des œuvres dont les auteurs reçoivent une récompense de 2 000 euros.

Pour sa 22^e édition, en 2009, 406 œuvres de 613 auteurs provenant de 20 pays francophones ont été candidates. Après un tri effectué par des comités de présélection, des experts et le jury international francophone regroupant plus de 300 personnes de compétences diverses (académiciens, industriels et communicateurs), sur les 25 œuvres retenues en octobre, quatre ont été proclamées lauréates et cinq ont reçu une mention, dont la mention « Technologie de l'information et de la communication » (TIC).



D'une part, l'AUF renforce les études en français et sur le français, ainsi que la diversité linguistique et culturelle dans les établissements, par un appui aux départements universitaires de français et aux centres universitaires d'enseignement des langues. À cette fin, des outils de communication ont été mis en place : *Le Français à l'université*², bulletin trimestriel imprimé dans plus de 150 pays, et *Framonde*³, bulletin d'information en ligne qui compte 3 500 abonnés dans 100 pays.

D'autre part, l'AUF œuvre pour la valorisation, via la production scientifique et l'enseignement, de l'expertise en français. À cette fin, deux pôles ont été structurés. Le premier, « Langues pour le développement », soutient notamment un projet de recherche sur la question des langues de scolarisation en Afrique (LASCOLAF) et des travaux d'observation de l'usage du français. Le second, « Didactiques des langues : supports, dispositifs, approches, politiques », porte des projets tels que « Culture d'enseignement et culture d'apprentissage (CECA) » – qui vise à répondre à la question : qu'en est-il des modalités locales, collectives et individuelles d'appropriation du Français Langue Étrangère (FLE) et du Français Langue Seconde (FLS) en milieu institutionnel⁴ ? – et l'élaboration d'un guide de recherche en didactique des langues. L'AUF favorise également l'harmonisation des politiques des universités, via des pactes linguistiques permettant la mise à disposition des outils de mutualisation des connaissances de l'Agence. Ces politiques sont axées sur l'élaboration de partenariats avec des revues, afin de favoriser la publication des travaux scientifiques (presses universitaires, GERFLINT – cf. *infra* –, EME éditions & Intercommunications notamment).

L'apprentissage du français en tant que langue seconde ou étrangère est également encouragé (un programme particulier est mis en œuvre dans les universités marocaines), ainsi que la coopération interlinguistique, pour faire du français un partenaire dans d'autres espaces linguistiques (hispanophone et lusophone notamment). Enfin, l'AUF participe à l'intégration des nouvelles technologies de la communication dans la vie universitaire, notamment grâce à la cinquantaine de formations ouvertes à distance proposées par des universités de nombreux pays de l'espace francophone (Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada-Québec, France, Sénégal, Tunisie). Ces formations s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser un accès toujours plus large à l'enseignement supérieur en français. Le renforcement des compétences universitaires et professionnelles des formations présentielle (178 filières francophones réparties dans 16 pays) demeure cependant une priorité.

Les Campus numériques francophones (CNF) sont un outil majeur de l'AUF dans son entreprise de valorisation et de promotion des nouvelles technologies. Un CNF est une structure implantée dans l'université d'accueil et cogérée par cette dernière et l'AUF. Un Campus numérique francophone se compose de salles de formation (pour les étudiants en formation à distance ou présentielle), d'un centre de ressources qui met à la disposition des enseignants les moyens humains et techniques pour élaborer des cours en français et d'un centre d'accès à l'information permettant la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents et d'articles en ligne. Un espace en libre-service pour l'utilisation d'Internet et des ressources d'autoformation est également disponible, ainsi qu'un matériel de visioconférence qui permet d'organiser des

2. <http://www.bulletin.auf.org/>.

3. <http://www.auf.org/actions/soutien-dep-univ-centres-univ/liste-framonde/framonde.html>.

4. Les résultats des enquêtes étant encore en cours d'exploitation et d'analyse, nous ne rendons pas compte de cette expérience dans cette édition.



cours, des visioconférences et des soutenances de mémoire. En tout, selon sa taille, un campus numérique est équipé de 50 à 140 ordinateurs, qui sont renouvelés tous les quatre ans, et qui disposent d'une connexion sécurisée à Internet. Les CNF sont au nombre de 22 en Afrique, six en Asie-Pacifique, cinq au Moyen-Orient, quatre en Europe centrale et orientale, quatre dans l'océan Indien et un dans la Caraïbe, soient 42 au total.

La question de l'accès aux ressources disponibles en ligne est cruciale et plusieurs exemples cités plus bas montrent qu'Internet représente un atout certain, et permet notamment à des revues en ligne de donner aux chercheurs une solution alternative de qualité à la publication traditionnelle dans les grandes revues scientifiques, anglophones pour la plupart. Les chercheurs sont en effet toujours plus à même de transmettre le fruit de leur travail dans leur langue maternelle, sans devoir passer par l'étape de la traduction, ou, à tout le moins, dans la langue étrangère qu'ils maîtrisent le mieux, ce que quelques revues ont compris en faisant le choix du plurilinguisme.

Research*eu, par exemple, est une revue scientifique européenne multilingue (anglais, français, espagnol et allemand), qui se définit comme le « magazine de l'espace européen de la recherche »¹. Il est publié par l'Unité Communication de la Direction générale Recherche de la Commission européenne, et remplace l'ancien magazine *RDT info*. Son but est de contribuer à la démocratisation de ces questions et de promouvoir l'excellence scientifique et technologique en Europe. Le choix d'une dénomination en anglais seulement – qui a suscité un long débat interne – ne reflète pas la domination des Britanniques dans le champ de la recherche, mais relève plutôt d'une volonté d'unicité, les contenus étant sensiblement les mêmes, traduits dans les quatre langues citées. Le magazine allie les qualités de la diffusion du format papier et l'efficacité d'Internet.

De son côté, le site **HAL**², dont le nom vient de « Hyper articles en ligne », est une archive ouverte en ligne destinée à la diffusion de travaux scientifiques francophones (articles et thèses), en provenance d'établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, ou de laboratoires publics ou privés. Il dépend du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), un organe du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France. Au mois de mai 2010, il recensait environ 142 000 contributions, directement mises en ligne – de façon définitive – par les utilisateurs autorisés, qui conservent la totalité des droits intellectuels. La publication d'un article sur ce site n'empêche pas la publication dans une revue traditionnelle, et la complète même dans certains cas. HAL donne une visibilité forte aux structures de recherches qui sont référencées. Son caractère gratuit participe également d'une plus grande accessibilité, pour le public, aux travaux scientifiques auparavant uniquement diffusés dans des revues spécialisées qui demeurent assez chères et sont souvent anglophones.

Le **moteur de recherche Cairn.info**³, lancé par quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Érès) en collaboration avec la BNF, a pour objectif de faciliter la mise en ligne des revues de sciences humaines et sociales : plus de 75 000 articles parus depuis 2001 dans 239 revues de recherche et de débat sont à consulter en accès gratuit, ainsi que leurs résumés, leurs sommaires et les plans des articles. Un accès par discipline (droit, économie-gestion, géographie, histoire, intérêt général, lettres et linguistique, philosophie, psychologie, sciences de l'information, sciences de l'éducation, sciences politiques, sociologie et société, sport et société) est également possible.

1. http://ec.europa.eu/research/research-eu/index_fr.html.

2. <http://hal.archives-ouvertes.fr/>.

3. www.cairn.info.



« LE MIRAGE DE LA FRÉQUENCE DES CITATIONS »

Tel était le titre (traduction libre) d'un article¹ publié en 2006 par la revue de l'Académie des sciences de Russie sous la signature du professeur Evguenij Sverdlov, le directeur scientifique de l'Institut de génétique moléculaire, à propos de la valeur de la mesure des publications scientifiques des chercheurs. Outre les habituelles critiques formulées à l'encontre de la construction du fameux indice de référence dénommé « facteur d'impact » (*impact factor* dans la langue qui l'a vu naître), ce scientifique russe pointe certaines insuffisances plus fondamentales qui devraient conduire à réviser les pratiques – d'évaluation des travaux de recherche notamment – qui obligent nombre de chercheurs à rédiger leurs articles en anglais.

Pour mémoire, le facteur d'impact (FI ou IF selon le sigle anglais) d'une revue scientifique est calculé chaque année par l'*Institute for Scientific Information* (ISI), spécialisé dans les bases de données bibliographiques, qui publie le *Journal Citation Reports*. L'IF résulte du ratio entre le nombre de citations d'articles publiés dans une revue durant une période de deux ans dans l'ensemble des revues indexées par l'ISI l'année suivante et le nombre total d'articles parus dans cette revue pendant cette période.

E. Sverdlov commence par rappeler une évidence souvent oubliée, surtout depuis que l'IF tend à devenir un critère d'évaluation des chercheurs : il n'y a pas de lien entre la qualité d'une recherche, liée à l'excellence scientifique du chercheur qui dépend de sa compétence et de son expérience (ce qu'il appelle une « mesure d'échelle »), et son apport éventuel à la connaissance ou aux progrès humains (mesure de type « vectoriel »). L'une et l'autre mesures peuvent valablement être intégrées à un processus d'évaluation selon des proportions variables, à définir en fonction des objectifs fixés et éventuellement des disciplines. Quoi qu'il en soit, aucune n'est prise en compte par l'IF qui rend éventuellement compte – bien qu'imparfaitement – de

l'influence d'une revue sur un lectorat enclin à la citer par la suite, mais ne donne aucune information définitive sur sa qualité réelle ou l'importance de ses apports au progrès scientifique. Le nombre de citations d'un article indique simplement qu'il est utilisé par d'autres chercheurs sans garantie sur son originalité ou ses éventuelles avancées : il se peut, par exemple, que l'article doive son « succès » à son caractère exhaustif de compilation de données existantes...

De plus, un rédacteur ne cite jamais toutes ses lectures, et sa sélection peut répondre à des critères de natures très différentes : originalité, importance d'une idée ou d'un calcul, date de publication, volonté de citer une connaissance ou de se citer soi-même, citation d'un texte non publié... Par ailleurs, on considère que 90 % des notes d'un article viennent en appui de l'orientation défendue par l'auteur, ce qui, comme le rappelle l'académicien russe, n'est pas le propre de la démarche scientifique. Certains secteurs de la recherche sont plus souvent cités que d'autres, selon les champs couverts par les revues et l'évolution des connaissances dans certaines disciplines : on cite, en moyenne, quatre fois plus la biochimie que les mathématiques. On sait aussi que les revues médicales ont des facteurs d'impact bien supérieurs aux revues de mathématiques. Enfin, dans la recherche de pointe, un article peut parfois attendre des années avant de révéler son importance, ce qui retardera d'autant sa prise en compte par le facteur d'impact de l'ISI.

Pour conclure, il faut insister sur la dimension exclusive et parcellaire des bases de données de l'ISI. Elles recensent un peu plus de 8000 journaux² (6500 pour les sciences « dures » et 1900 pour les sciences sociales) sur un total mondial que Sverdlov estime proche de 130000. En se concentrant principalement sur les revues anglophones, les bases de données négligent une part importante de la production éditoriale mondiale.

1. Evguenij Davidovič Sverdlov, « Miraži citirujemosti, bibliometričeskaia ocenka značivosti naučnyx publikacij ot del'nyx issledovatelej », *Vestnik rossijskoj akademii nauk*, 2006, tom 76, n° 12, 1073-1085.

2. Cf. le site de l'ISI : http://thomsonreuters.com/products_services/science/science_products/a-z/journal_citation_reports, consulté le 11/05/2010.



Le **Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale**¹, ou GERFLINT², est né au cours de l'année 1999-2000; il associe des chercheurs francophones en sciences du langage et didactologie des langues et des cultures. Il procède de l'idée que la défense du patrimoine linguistique et culturel de l'humanité nécessite la mise en œuvre concrète et résolue de moyens importants.

Sa création se justifie par un constat empirique : de nombreux chercheurs étrangers viennent en France passer des diplômes de niveau élevé – master ou doctorat – mais ne peuvent par la suite leur donner les prolongements scientifiques qu'ils pourraient espérer, notamment parce que peu de programmes post-doctoraux sont prévus pour les jeunes chercheurs désirant poursuivre leur travail de thèse achevé en France. De même, les revues de qualité sont assez rares à l'échelle mondiale et sont souvent saturées pour une durée de deux ou trois ans. C'est une situation difficile, que subissent également les étudiants français.

Par la mise en place d'un réseau mondial de diffusion, qui se présente essentiellement sous la forme de revues, le GERFLINT agit en faveur de la défense de la jeune recherche scientifique francophone – qui constitue son principe fondateur. Le réseau est constitué d'équipes de rédaction locales autonomes, et sa finalité se résume en quatre points : faciliter la formation d'équipes de recherches interdisciplinaires capables d'animer des projets de coopération scientifique en prise sur l'actualité de la recherche internationale; créer et nourrir un réseau mondial de publications respectant les standards scientifiques internationaux, tant pour les contenus que pour la qualité de la présentation; donner aux jeunes chercheurs la possibilité de publier les résultats de leurs travaux dans des revues d'excellence pour construire plus solidement leurs carrières universitaires et scientifiques; enfin, diffuser ces travaux localement, régionalement et même internationalement afin de susciter des échanges fructueux et contribuer ainsi à renforcer les liens entre des chercheurs du monde entier travaillant dans des domaines semblables. Le GERFLINT est subventionné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français, l'Agence universitaire de la Francophonie (pour des projets ponctuels), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, l'Université de Franche-Comté et plusieurs ambassades de France à l'étranger. Le président d'honneur de son conseil scientifique est Edgar Morin.

Aujourd'hui, le GERFLINT publie dans le monde entier une trentaine de revues (leur nom générique est *Synergies*), dont le volume varie entre 150 et 200 pages. Elles peuvent être centrées sur un thème précis ou regrouper des articles classés par thématiques distinctes. Ces revues, qui bénéficient toutes localement d'une reconnaissance réelle, ont également pour but de promouvoir l'usage du français dans la communication scientifique internationale. Les articles ne sont toutefois pas obligatoirement publiés dans cette langue, mais chaque contribution doit être précédée d'un résumé en français, en anglais et dans la langue locale.

La dimension planétaire du réseau se conjugue à un mode d'action concentré sur des séries d'objectifs à court terme. Chaque année, toutes les équipes locales se rassemblent, afin de faire le point, dialoguer, polémiquer et trouver des solutions communes.

Les revues *Synergies* créées à ce jour par le GERFLINT sont les suivantes : Afrique australe, Afrique centrale et de l'Ouest, Algérie, Amérique du Nord, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Espagne, Europe, France, Inde, Italie, Monde, Monde arabe, Monde méditerranéen,

1. Le passage consacré au GERFLINT s'inspire largement, avec son autorisation, d'une contribution écrite envoyée par le professeur Jacques Cartes, président du GERFLINT.

2. <http://gerflint.eu/>.



Pays germanophones, Pays riverains de la Baltique, Pays scandinaves, Pérou, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Irlande, Russie, Sud-Est européen, Tunisie, Vénézuéla, Vietnam. Les revues *Synergies Caraïbes*, Maroc et Ukraine étaient encore en négociation au printemps 2010.

Toutes ces publications sont disponibles en ligne³. À titre d'exemple, le numéro 3 (2008) de la revue indienne portait sur le thème « Inde-Québec : Regards croisés et rencontres francophones », avec des articles tels que « Pondichéry dans l'imaginaire québécois » ou encore « Parcours identitaires croisés : le cas des immigrants originaires de l'Asie du Sud au Québec ». Le numéro 2 de *Synergies Turquie* (2009) a pour titre « Regards sur une langue-culture » ; on y trouve des articles comme « L'absurde et l'humour dans *L'Étranger* de Camus » ou « Le français dans les territoires de l'Empire ottoman ».

■ Le droit de chercher en français

Pas forcément revendiqué par un milieu professionnel habitué à échanger avec des collègues étrangers et plutôt concentré sur les disciplines scientifiques elles-mêmes, le droit de travailler en français apparaît néanmoins comme une préoccupation réelle des chercheurs, qu'une enquête récente conduite en France leur a donné l'occasion d'exprimer.

L'Étude sur l'usage des langues vivantes dans la recherche (ELVIRE), menée depuis 2007 par l'Institut national d'études démographiques (INED) pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication français, a eu recours à deux questionnaires : l'un destiné aux directeurs de 4000 unités de recherche (1948 retours exploitables), l'autre à tous les membres de ces unités – soit environ 20000 questionnaires envoyés à des chercheurs et enseignants-chercheurs, ingénieurs, chargés d'étude, doctorants et post-doctorants, dont 8900 ont pu être exploités. Les domaines dans lesquels les chercheurs ont le plus participé à l'étude sont le biomédical, l'ingénierie, la recherche environnementale, la sociologie, l'histoire et la psychologie. L'objectif était de dresser un état des lieux approfondi des pratiques et des opinions individuelles relatives aux langues vivantes dans la recherche, en donnant la parole à tous ses acteurs.

D'après les premiers résultats de cette enquête, 92 % des répondants estiment que l'anglais est « la langue internationale la plus utilisée ». Elle est la seule langue étrangère pratiquée dans la recherche pour 65 % des chercheurs ; l'allemand s'y ajoute dans 6 % des cas, l'espagnol dans 5 % des cas. L'anglais est utilisé par environ 98 % des scientifiques au cours de leurs travaux, tandis que les deux autres langues sont utilisées dans respectivement 16 % et 15 % des cas. Les communications entre collègues d'une même unité de recherche se font « chaque jour ou presque » ou « souvent » dans une langue étrangère pour 22 % d'entre eux – 43 % chez les médecins mais seulement 13 % en moyenne dans les sciences humaines –, « parfois », à raison de 40 %, et « jamais », pour environ 35 %. D'après les répondants, les domaines de recherche où les travaux internationaux se font le plus souvent en anglais sont la physique, le biomédical, l'environnement, l'ingénierie incluant des mathématiques et la chimie. Environ 63 % des chercheurs utilisent l'anglais « quotidiennement ou presque » dans le cadre de leurs travaux – 70 % dans les sciences dures, environ 50 % dans les sciences humaines. Ce chiffre est proche de 75 % en physique, 70 % dans le biomédical et les études en langues et littératures étrangères, 55 % pour l'histoire, 30 % pour les sciences de l'éducation et l'éducation physique et sportive. Par ailleurs, 60 % des chercheurs de plus de 60 ans estiment qu'ils ne seraient pas connus internationalement s'ils étaient publiés « surtout en français » ; ce chiffre passe à 75 % pour les chercheurs de la tranche d'âge

3. <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/revues.html>.



LA PÉTITION « LES SCIENTIFIQUES DOIVENT-ILS CONTINUER À ÉCRIRE EN FRANÇAIS ? »

En mai 2008, une pétition¹ a été remise par Jean-Charles Pomerol, président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris), à Jean-François Dhainaut, directeur de l'Agence française d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Cette pétition faisait suite à la décision de l'AERES de ne pas prendre en compte dans l'évaluation des chercheurs les travaux écrits en français. Le texte a recueilli 9 000 signatures, dont celles de nombreuses personnalités scientifiques. Elle se fonde sur trois arguments. Les fruits de la recherche scientifique française, qui repose essentiellement sur des

financements publics, doivent être accessibles à tous les contribuables. Par ailleurs, la production d'ouvrages de synthèse et de manuels en français est indispensable à l'enseignement, ceux en anglais ne pouvant être utilisés dans ce cadre. Enfin, les chercheurs francophones, même lorsqu'ils maîtrisent l'anglais, ne peuvent pas toujours exprimer toutes les nuances de leur travail dans une langue étrangère. La pétition a eu un succès certain, dans la mesure où l'AERES a exprimée sa volonté « d'améliorer, par ses évaluations, le rayonnement international des meilleurs supports de publication »² en français.

1. <http://petition.hermespublishing.com/>.

2. *Idem*.

20-40 ans. Les articles publiés entre 2007 et 2008 par les unités de recherche interrogées étaient écrits directement en anglais dans 45 % des cas. Pour éclairer ce chiffre, il faut ajouter qu'environ 30 % des chercheurs ont déclaré n'avoir rien publié durant cette période.

Si seulement 3 % des chercheurs évoquent des difficultés de lecture en anglais dans le cadre de leurs recherches, 18 % ne le maîtrisent pas bien à l'oral. Ces chiffres sont de 24 % et 39 % pour l'allemand, et augmentent dans les autres langues de travail. Il en résulte que plus de 40 % des chercheurs ont fait part d'un besoin de recevoir une formation à l'anglais ou en ont suivi une entre 2007 et 2008, car ils estimaient être limités dans cette langue, ou voulaient améliorer leur niveau. Cependant, 55 % disent n'avoir pas cherché à améliorer leurs compétences linguistiques afin de « mieux poursuivre leurs activités de recherche » sur cette période.

Par ailleurs, plus d'un quart des répondants se sentent proches d'une « école française » dans leur discipline, et parmi eux 25 % estiment que l'utilisation de l'anglais pourrait avoir une influence positive sur sa diffusion.

Dans l'ensemble, cette étude confirme que l'anglais occupe désormais une place de première importance dans le monde de la recherche scientifique. Il est devenu un élément quasiment indispensable pour les membres des unités de recherche en France et dans le monde entier. De fait, l'anglais, en devenant une sorte de standard international, représente également un facteur propre à limiter la propagation des recherches menées uniquement en français.

Sur ce sujet comme sur d'autres, les francophones du Canada sont en première ligne et s'emploient à coordonner leurs efforts pour défendre la place du français.

L'**Association francophone pour le savoir** (anciennement Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, dont elle a gardé l'acronyme : ACFAS) est une association canadienne créée en 1923, dont le but général est de « promouvoir le



développement de la recherche et de la culture scientifique, en contribuant à la diffusion et à la valorisation des connaissances et des méthodes scientifiques, en vue d'améliorer la qualité de la vie en société»¹. Elle intervient auprès de la communauté scientifique, des utilisateurs de la recherche, des décideurs économiques, politiques et sociaux et du grand public. Elle met à la disposition de la communauté scientifique de langue française des outils, des forums et des réseaux qui permettent aux chercheurs de communiquer et d'échanger plus facilement. L'ACFAS contribue également activement à la diffusion et au rayonnement des recherches et des activités scientifiques en langue française au sein de la Francophonie et dans le reste du monde, ainsi qu'à la reconnaissance des contributions des chercheurs de langue française à l'avancement des sciences. Elle appuie enfin les efforts et les initiatives des différents acteurs engagés dans l'enseignement, la diffusion et la vulgarisation en langue française des connaissances et des méthodes scientifiques.

Ces objectifs sont notamment concrétisés par le congrès annuel, la publication de la revue *Découvrir* et de la collection des *Cahiers scientifiques*, la remise des Prix ACFAS, le Concours de vulgarisation de la recherche et le Forum international Science et société. L'association collabore également avec des partenaires des milieux de l'enseignement secondaire et universitaire, industriel, public et parapublic.

En mai 2009 s'est tenu à l'Université d'Ottawa le 77^e congrès annuel de l'ACFAS. Cette édition du plus grand congrès scientifique francophone a donné lieu à plus de 3000 communications, réparties dans 160 colloques et activités spéciales². Ce sont 31 domaines de recherche qui ont été couverts par les 4 100 congressistes, parmi lesquels 300 non-Canadiens venant d'une vingtaine de pays. L'événement, largement couvert par les médias, fut à l'origine de plus de 100 articles et entrevues.

Le thème de ce congrès était « La science en français, une affaire capitale! ». Il avait pour objectif de souligner la vitalité et le rôle déterminant de la grande tradition scientifique francophone. Selon Pierre Noreau, le président de l'ACFAS, « le Congrès demeure l'occasion par excellence de rencontres et d'échanges pour les chercheurs et chercheuses tant francophones que francophiles. Par sa multidisciplinarité et son rayonnement, il représente également une plate-forme exceptionnelle pour favoriser le dialogue entre le chercheur et la société. »³ Dans le but de promouvoir et de soutenir la formation d'une relève scientifique, le congrès a également proposé des activités d'échange et de réflexion réunissant étudiants et chercheurs, telles que des ateliers de communication et de travail multidisciplinaire, mais aussi des « ateliers carrière » (rencontres sur le thème de l'orientation professionnelle).

Parmi les très nombreux thèmes abordés figuraient notamment : « Les obstacles à l'enseignement des sciences en français »; « Enseignement des sciences en français dans un contexte multilingue en Côte d'Ivoire : défis et possibilités »; « Vitaliser le français dans l'espace Web scientifique dominé par l'anglais... est-ce possible? » ou encore « Entre autonomie culturelle et légitimité linguistique. Étude comparative du français québécois et du portugais brésilien ». La programmation complète du congrès ainsi que les résumés d'un grand nombre de contributions sont disponibles sur le site de l'association⁴.

1. http://www.acfas.ca/acfas/a_propos/a_propos.html.
2. Programme du congrès sur <http://www.acfas.ca/congres/2009/pages/grilles.html>.
3. http://www.acfas.ca/acfas/media/pdf/Communique_congres_20avril2009.pdf, p. 1.
4. <http://www.acfas.ca/congres/2009/pages/grilles.html>.



Lors du 78^e congrès, qui s'est tenu en mai 2010, et dont le thème était « Découvrir aujourd'hui ce que sera demain! », l'Agence universitaire de la Francophonie a organisé, en partenariat avec l'Université d'Ottawa, un colloque intitulé « Université et développement : vers une nouvelle génération de pratiques ». Les problématiques évoquées ont concerné la place de la recherche universitaire dans le règlement des problèmes actuels de développement, et l'émergence de nouvelles pratiques universitaires dans les projets de développement centrés sur la production de nouveaux savoirs et la formation des chercheurs. Ce colloque fut l'occasion de présentations et d'échanges entre des participants venus des Amériques, d'Afrique et d'Europe¹.

■ L'unilinguisme est un handicap

Une étude menée par le centre RAND Europe² pour l'Académie nationale des Sciences humaines et sociales britannique (The British Academy) a mis en avant un problème majeur dans le système scolaire et universitaire du Royaume-Uni. Selon ce rapport³, les étudiants et chercheurs britanniques souffrent de lacunes sévères dans le domaine des langues étrangères, dans leur maîtrise et leur utilisation dans le contexte universitaire et de la recherche. Les conséquences de ce retard sont l'appauvrissement et l'affaiblissement de la recherche britannique à l'échelle internationale. En effet, l'étude part du constat que la maîtrise des langues étrangères est une compétence d'une grande utilité pour tout travail de recherche, dans le domaine linguistique ou non. Les exigences en termes de capacités linguistiques que posent les instituts de recherche en témoignent : dans de nombreux cas, il ne s'agit pas d'un avantage, mais bien d'une condition *sine qua non*.

Cette enquête, qui se fonde sur des entrevues, des sondages, des études de cas et l'examen de revues spécialisées, analyse à la fois les causes et les conséquences de cette baisse significative du niveau en langues étrangères, afin de proposer des mesures visant à inverser la tendance.

Les résultats empiriques se révèlent édifiants. En 2004, l'apprentissage d'une langue étrangère est devenu optionnel pour les élèves de plus de 14 ans. La conséquence directe de cette mesure a été la hausse brutale du nombre d'élèves ne présentant pas de langue étrangère aux examens de fin d'études secondaires : 21 % en 2001, 56 % en 2008. Les inscriptions à cet examen, le *Advanced Level* (« niveau avancé »), ont baissé de 47 % pour le français, et de 44 % pour l'allemand entre 1996 et 2007. La conséquence mécanique de cette tendance a été la disparition d'environ un tiers des départements de langues dans les facultés britanniques. Depuis 2001, le nombre de chercheurs en langues modernes a baissé de 13 % pour le français, de 12 % pour l'allemand et de 7 % pour l'italien. Ce sont justement ces langues qui sont les plus utilisées dans la recherche, en particulier en sciences humaines et sociales. Cette étude démontre également que les chercheurs nés et ayant étudié au Royaume-Uni ont une maîtrise des langues étrangères – surtout pour la compréhension orale et la lecture – sensiblement

1. La synthèse de ce colloque est disponible sur http://www.acfas.net/programme/a_78_33.html.

2. Institution britannique à but non lucratif qui fournit un soutien à l'élaboration des politiques publiques par la recherche et l'analyse.

3. Ruth Levitt, Barbara Janta, Ala'a Shehabi, Daniel Jones, Elizabeth Valentini, *Language matters. The supply of and demand for UK born and educated academic researchers with skills in languages other than English*, janvier 2009, disponible sur le site www.rand.org/pubs/technical_reports/TR657/.



plus mauvaise que celle de leurs collègues non britanniques, qui, eux, peuvent en revanche rencontrer des difficultés dans l'écriture en anglais.

Le nombre d'étudiants ayant choisi un parcours de premier cycle (trois premières années d'études) en langue vivante a baissé de 6 % entre 2002 et 2006. Parmi les étudiants de troisième cycle de langue, ceux-là même qui se destinent à l'enseignement et à la recherche, les effectifs ont accusé un recul de 4,2 %. Dans le même temps, cependant, le nombre d'étudiants ayant appris une langue étrangère au cours de leur cursus a augmenté de 4,6 %, étudiants étrangers compris.

Toutefois, selon l'agence RAND, le nombre d'étudiants ayant choisi une langue étrangère comme matière intégrée à leur cursus a augmenté. Par exemple, en troisième cycle, alors que l'allemand et le japonais ont perdu 18 % et 36 % des étudiants, certaines langues ont en revanche connu une augmentation conséquente, en particulier le russe et le chinois, qui ont gagné respectivement 30 % et 63 %.

Les étudiants qui choisissent de passer une épreuve de français lors de l'examen de fin d'études secondaires étaient deux fois moins nombreux en 2007 (12 713) qu'en 1996 (22 718). Le nombre de chercheurs en langue française a baissé de 13 % entre 2001 et 2007, et les effectifs des étudiants en troisième cycle dans ce domaine ont reculé de 13 % entre 2003 et 2007.

Par ailleurs, les étudiants et chercheurs britanniques sont très peu mobiles à l'échelle européenne. Le nombre d'étudiants participant au programme d'échanges universitaires européens Erasmus, qui a énormément augmenté partout en Europe, a baissé puis stagné au Royaume-Uni autour de 7 000, soit deux à trois fois moins qu'en France, en Italie, en Espagne ou en Allemagne. En 2006-2007, il n'y avait pas une seule université britannique parmi les 100 premières structures envoyant le plus d'étudiants à l'étranger en Europe. En revanche, huit faisaient partie de celles en recevant le plus. De surcroît, lorsqu'ils sont à l'étranger, les jeunes Italiens, Espagnols, Allemands et Français fréquentent de façon bien plus assidue les cours intensifs de langues que les étudiants britanniques. Cependant, parmi ces derniers, 40 % étudient une langue ou la philologie durant leur cursus à l'étranger, chiffre qui ne dépasse pas 20 % pour la France, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne. Alors que le Royaume-Uni attire toujours plus d'étudiants étrangers, les étudiants britanniques choisissent des pays anglophones, les États-Unis et l'Australie en particulier, ce qui peut apparaître comme une solution de facilité. En 2007-2008, les étudiants français dans les universités britanniques étaient six fois plus nombreux que les étudiants britanniques dans les universités françaises (2 377); et il y a 2,5 fois plus d'étudiants européens étrangers au Royaume-Uni qu'en France.

De même, les enseignants s'expatriant dans le cadre d'échanges sont en moyenne deux fois moins nombreux au Royaume-Uni que dans les autres pays d'Europe.

Quelles sont les conséquences d'une telle situation? Tout d'abord, le rapport affirme que les étudiants britanniques ayant de réelles compétences linguistiques sont trop peu nombreux pour répondre à la demande et aux besoins en termes de chercheurs. Il en découle l'embauche de plus en plus massive de chercheurs étrangers par les instituts britanniques afin de pouvoir mener à bien leurs études.

Autre effet néfaste de ce déficit linguistique, les chercheurs sont contraints de se tourner vers des sujets sur lesquels il existe déjà une littérature scientifique en anglais; ils ne peuvent



CHAPITRE 2

La langue française et les sciences

communiquer, et donc collaborer, qu'avec des chercheurs maîtrisant l'anglais, et doivent donc se priver des colloques qui ne se tiennent pas dans cette langue.

Paradoxalement, le statut « universel » de l'anglais semble pénaliser les Britanniques, qui ne voient plus l'utilité d'étudier les langues étrangères. S'ils peuvent désormais être compris du plus grand nombre, leur capacité de compréhension est, quant à elle, limitée. Cette barrière les empêche de profiter pleinement de toutes les opportunités qui leur sont offertes en termes universitaires, scientifiques ou professionnels.

La question de l'apprentissage des langues étrangères est donc devenue une problématique de premier ordre au Royaume-Uni.

Le rapport formule des recommandations à l'intention des institutions britanniques compétentes dans l'éducation et l'apprentissage des langues, dans le but d'inverser une tendance lourde de conséquences. Il suggère notamment d'exiger une qualification linguistique en amont des procédures d'inscription dans l'enseignement supérieur et d'instaurer des cours de langues au programme de tous les cursus universitaires. Il évoque également le renouvellement du matériel d'enseignement et des messages promotionnels, dont les cibles sont les familles et les enfants : il s'agit d'insister sur les aspects positifs et bénéfiques de l'apprentissage des langues étrangères. Ces solutions à long terme doivent être assorties de mesures d'urgence – tels que des cours intensifs – visant à pallier au plus vite le grave déficit dont souffre cette génération de chercheurs. Les auteurs de ce rapport suggèrent également une évaluation précise des premières étapes de la carrière d'un chercheur, des stratégies de recrutement, des paramètres de financement, de la formation des enseignants et de la littérature scientifique, afin de déterminer au mieux les besoins.



3

CHAPITRE

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

■ La protection juridique du français dans le monde¹

Presque tous les États modernes ont prévu des mesures juridiques afin de protéger leur(s) langue(s) officielle(s) ou nationale(s). Dans la plupart des cas, quelques dispositions inscrites dans la Constitution suffisent, mais dans un grand nombre d'États les dispositions constitutionnelles sont complétées par des lois ou des règlements.

Le présent article ne tient compte que des États ayant adopté des dispositions juridiques à l'égard du français. Ces dispositions peuvent être intégrées dans une constitution, une loi linguistique, une loi ordinaire, un décret, un règlement, etc. Les États dont il est question ici peuvent être souverains ou non; ils peuvent être membres de la Francophonie ou non; ils peuvent être officiellement unilingues ou bilingues; ils peuvent même être non francophones. Cependant, dans tous les cas, ces États ont prévu des mesures de protection permettant un usage généralisé ou restreint de la langue française.

La protection constitutionnelle du français

Dans la situation actuelle, 29 États souverains reconnaissent dans leur constitution le français, dont 13 comme langue officielle unique et 16 comme langue co-officielle.

États reconnaissant le français comme langue officielle unique :

Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Mali, Monaco, Niger, Congo RD, Sénégal, Togo.

États reconnaissant le français comme langue co-officielle :

Belgique (+ néerlandais et allemand), Burundi (+ kirundi), Cameroun (+ anglais), Canada (+ anglais), Centrafrique (+ sango), Comores (+ shikomor et arabe), Djibouti (+ arabe), Guinée équatoriale (+ espagnol), Haïti (+ créole), Luxembourg (+ allemand et luxembourgeois), Madagascar (+ malgache et anglais), Rwanda (+ anglais et kinyarwanda), Seychelles (+ créole et anglais), Suisse (+ allemand, italien et romanche), Tchad (+ arabe), Vanuatu (+ anglais et bichlamar).

1. Article de mars 2010 rédigé par Jacques Leclerc, membre associé au Trésor de la langue française au Québec (TLFQ) de l'Université Laval. Il est l'auteur du site *L'Aménagement linguistique dans le monde* (<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/>), qui présente les politiques linguistiques de 380 États ou territoires autonomes répartis dans les 194 pays (reconnus) du monde.





CHAPITRE 3

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

Par ailleurs, quelque 15 autres États fédérés ou territoires autonomes, non souverains ceux-là, ont également le français comme langue officielle ou co-officielle :

En Belgique : Communauté française.

Au Canada : Nouveau-Brunswick (+ anglais), Québec, Nunavut (+ anglais et inuktitut), Territoires du Nord-Ouest (+ anglais, chipewyan, cri, dogrib, gwich'in, inuktitut et slavey), Yukon (+ anglais).

En Italie : Val d'Aoste (+ italien).

En Inde : Pondichéry (+ anglais, malayalam, tamoul et télougou).

En Suisse : Jura, Neuchâtel, Genève, Vaud, Berne (+ allemand), Fribourg (+ allemand), Valais (+ allemand).

Le fait qu'un État proclame le français comme langue officielle ne signifie pas nécessairement que les locuteurs de cet État utilisent le français comme langue maternelle, mais dans tous les cas l'État s'engage à utiliser cette langue, bien que parfois de façon fort restrictive, surtout si la population est non francophone (Pondichéry, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon). La situation est différente dans le cas d'une « langue nationale » généralement considérée comme « langue propre à une nation ou un pays », bien que la définition puisse varier d'un pays à l'autre. La Suisse utilise ce terme, sans le définir, mais l'emploie dans ce sens. Aux Comores, le shikomor (ou comorien) est à la fois une langue officielle et une langue nationale, mais cette langue reste limitée presque uniquement à l'oral et ne se transpose pas dans la réalité administrative ; le statut de l'arabe officiel est symbolique ; seul le français officiel bénéficie d'un statut adéquat dans les faits. À l'île Maurice, le français est simplement « une autre langue » (que l'anglais) au statut imprécis.

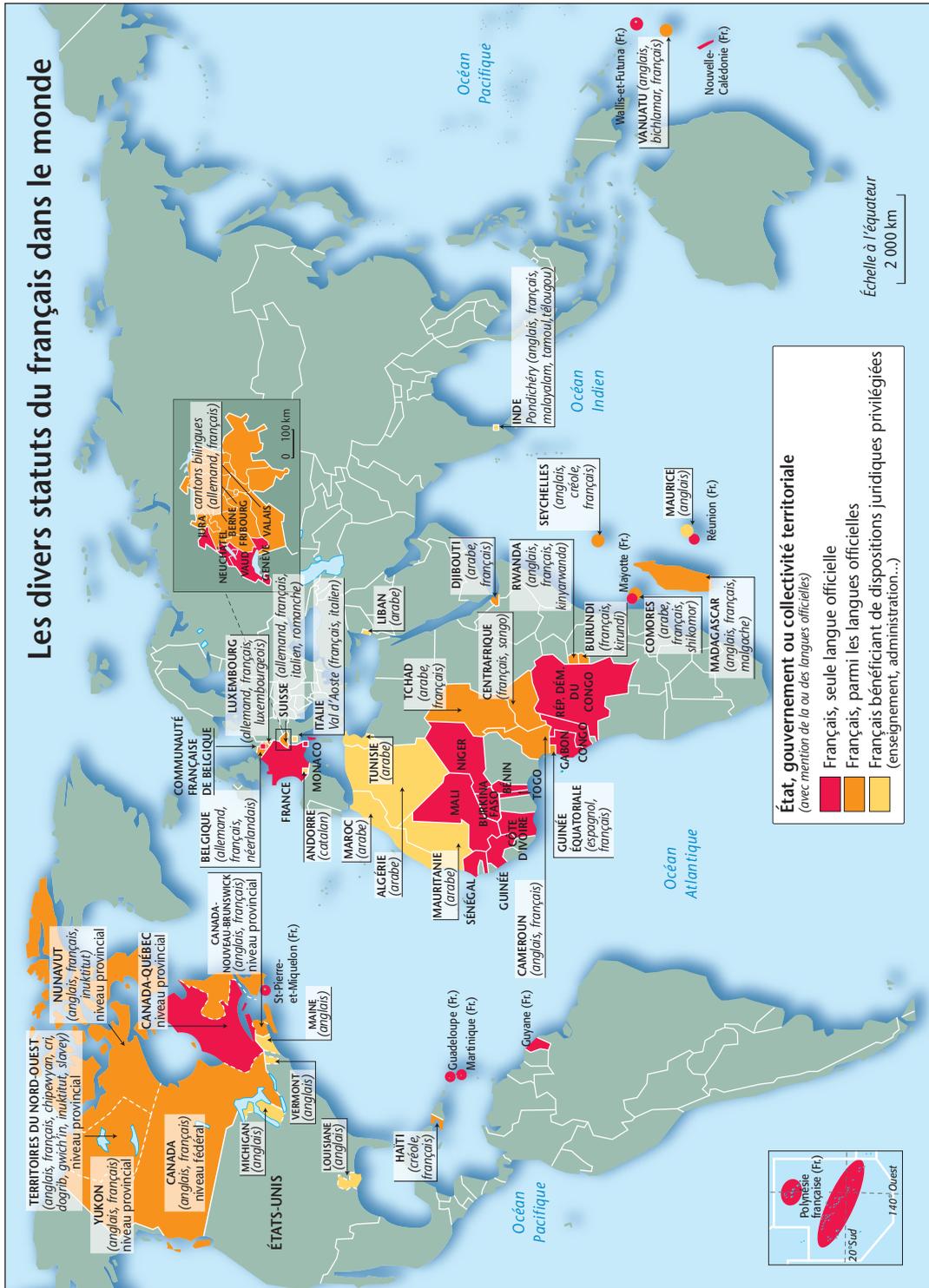
Les dispositions constitutionnelles correspondent généralement à une déclaration sommaire faisant du français la ou l'une des langues officielles. C'est ensuite à partir de cette proclamation que le français, sans nécessairement exclure toute autre langue, est en principe employé par l'État, notamment dans les domaines de la législation, de la justice, de l'administration et de l'éducation. Seules les constitutions fédérales de la Belgique et du Canada s'apparentent à de véritables lois linguistiques, avec 26 articles à teneur linguistique pour la Belgique, contre seulement six pour le Canada.

La protection législative

De nombreux États jugent suffisant de s'en tenir aux seules prescriptions constitutionnelles pour assurer l'usage du français. C'est le cas de la plupart des États de l'Afrique francophone. D'autres États, plus d'une trentaine, considèrent que des lois complémentaires doivent être adoptées, que ce soit au moyen d'une « loi linguistique » ou d'une « loi ordinaire ». Dans le cadre du présent article, il est convenu qu'une loi dite « linguistique » porte exclusivement sur la langue, le code ou le statut, et s'inscrit généralement dans un projet global de société. Une loi dite « ordinaire », c'est-à-dire non linguistique, ne traite pas de la langue au premier chef, mais intègre une ou plusieurs dispositions linguistiques ponctuelles reliées à des domaines comme les élections, l'étiquetage des produits de consommation, les registres de naissance, la sécurité au travail, les tribunaux, etc. Dans cette perspective, les lois viennent compléter et préciser l'énumération des droits proclamés dans la Constitution.

Les **lois « linguistiques »** portant sur le français, incluant leurs règlements et décrets d'application, sont particulièrement nombreuses en France (plus d'une vingtaine), en Belgique (une douzaine), en Suisse, au Canada et au Val d'Aoste (une dizaine dans chacun des







CHAPITRE 3

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

cas). L'État de Pondichéry compte aussi une loi linguistique adoptée en 1965 et l'État italien, quelques lois à l'intention des minorités historiques, dont les francophones. Ce type de lois est inexistant partout ailleurs, du moins en ce qui concerne le français, que ce soit en Afrique francophone, dans les cantons suisses unilingues francophones (Genève, Neuchâtel, Jura et Vaud), en Haïti, au Vanuatu, ainsi que dans plusieurs provinces canadiennes.

Il faut ajouter aussi un grand nombre de **lois « ordinaires »** ayant des incidences linguistiques dans plusieurs domaines, notamment la justice, l'administration, l'éducation, l'étiquetage ou les modes d'emploi. Tous les cantons suisses dont le français est une langue officielle ont adopté une centaine de ce type de lois : Berne, Fribourg, Valais, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud. Le Canada n'est pas en reste avec quelque 250 lois ordinaires à portée linguistique, et ce, dans les 10 provinces; ces lois contiennent au moins une disposition en faveur du français. Pourtant, seuls le Québec et le Nouveau-Brunswick ont le français comme langue officielle ou co-officielle. Étonnamment, la province unilingue anglaise de l'Ontario dispose d'une trentaine de lois concernant l'emploi du français. Au Vanuatu, trilingue (anglais, français et bichlamar), une dizaine de lois ordinaires assurent l'emploi du français.

Par ailleurs, un État officiellement non francophone peut néanmoins prévoir des dispositions législatives protégeant le français. Des lois ponctuelles de ce genre ont ainsi été adoptées par l'État italien, par l'île Maurice, ainsi que par les États américains de la Louisiane, du Maine, du Michigan et du Vermont.

Le contenu des lois

Que contiennent les lois sur la langue française adoptées par les États? Dans le monde francophone, le texte le plus connu demeure la loi Toubon (loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française), qui a fait le tour de la planète et dont plusieurs États non francophones se sont « inspirés ». En effet, à l'instar de la **France**, certains pays comme le Brésil, la Pologne, l'Arménie, la Lituanie, l'Estonie ou encore la Lettonie ont décidé de rendre obligatoire l'emploi de leur langue officielle dans un certain nombre de situations et d'affirmer ainsi des droits aux consommateurs, aux salariés et au grand public. À noter que l'ensemble de la législation française, qui comprend aussi un grand nombre de décrets, arrêtés et circulaires administratives, s'applique dans les DOM-COM des Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), de l'océan Indien (La Réunion et Mayotte) ou du Pacifique (Polynésie française, Wallis-et-Futuna), et, pour partie, en Nouvelle-Calédonie, sans oublier Saint-Pierre-et-Miquelon et la Guyane.

Au **Canada**, les lois linguistiques sont relativement nombreuses. La loi sur les langues officielles (1988) et la charte de la langue française du Québec (1977) sont certainement les plus citées, mais d'autres lois linguistiques existent : la loi sur les services en français (1986) de l'Ontario; la loi sur les services en français (1999) de l'Île-du-Prince-Édouard; la loi sur les langues officielles (2002) du Nouveau-Brunswick; la charte de la ville de Winnipeg (2003) du Manitoba et la loi sur les services en français (2004) de la Nouvelle-Écosse. Ces lois adoptées au Canada prescrivent l'usage du français de façon systématique au gouvernement fédéral et aux gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, ainsi que de façon plus limitée dans la législation, la justice et l'administration locale auprès des gouvernements du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. De plus, les 10 provinces et les trois territoires ont tous adopté des lois scolaires autorisant l'enseignement du français aux francophones et habitant ceux-ci à gérer leurs écoles.





Évidemment, la charte de la langue française québécoise de 1977 demeure, avec la loi Toubon française, l'une des lois linguistiques les plus célèbres dans le monde entier, notamment parce que cette loi a été adoptée par un État non souverain de langue française, qui tentait de tenir tête à la puissante langue anglaise, et ce, en terre d'Amérique. Quant à la loi fédérale sur les langues officielles, elle prescrit le bilinguisme législatif et judiciaire pour les tribunaux fédéraux, et accorde au public le droit de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir les services dans l'une ou l'autre des langues officielles. Les francophones du Canada ont donc réussi à placer la langue du quart de la population¹ sur un pied d'égalité avec la langue majoritaire du pays. Cependant, ces dispositions ne valent que pour les institutions fédérales, les provinces demeurant les maîtres d'œuvre de leur propre politique linguistique.

En **Belgique**, la législation fédérale a adopté une vingtaine de lois portant sur l'emploi du néerlandais, du français et de l'allemand. Le modèle belge a permis l'établissement de trois gouvernements communautaires (Communautés flamande, française et germanophone), auxquels les institutions accordent une réelle autonomie de décision. Ainsi, la **Communauté française de Belgique**, dans ses champs de juridiction, est un gouvernement souverain. Le gouvernement de la Communauté française de Belgique a adopté plusieurs décrets et arrêtés ministériels sur le français. En général, ces documents réglementent l'emploi de cette langue dans les domaines de l'enseignement, de la radiotélévision, des relations sociales, voire de la féminisation des noms de métiers et professions. Le décret sur la défense de la langue française (« décret Spaak ») du 12 juillet 1978 reste l'un de ces principaux textes juridiques.

En **Suisse**, il existe une quinzaine de lois fédérales portant sur les langues, dont le français, l'une des langues officielles de la Confédération. Il s'agit généralement de lois sectorielles concernant l'emploi des langues dans l'organisation judiciaire, les publications officielles, le Tribunal fédéral, les services de traduction, la signalisation routière, la représentation des communautés linguistiques dans l'administration, etc. En 2007, le Parlement fédéral a adopté la loi sur les langues, qui est entrée en vigueur en décembre 2009. Cette nouvelle loi, qui compte 27 articles, traite notamment de la traduction des accords internationaux, des mesures visant à promouvoir le romanche et l'italien dans les cantons des Grisons et du Tessin, du développement de la langue des signes, de la place des langues nationales dans l'enseignement, de la création d'un institut d'encouragement au plurilinguisme, etc. Dans les cantons, il n'existe aucune loi linguistique, sauf dans le canton du Tessin et dans le canton des Grisons, où la législation est destinée, dans le premier cas, à protéger l'italien, dans le second cas, à protéger le romanche et l'italien. Dans les cantons bilingues, outre l'éducation, c'est le domaine judiciaire qui demeure le sujet privilégié de la législation linguistique.

Au **Luxembourg**, la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues assure au français un rôle officiel en matière de législation (rédaction des lois), de justice, d'administration et d'éducation.

Au **Val d'Aoste (Italie)**, où le français est en concurrence directe avec l'italien, les secteurs privilégiés par les lois régionales sont l'éducation et les services administratifs. Le Val d'Aoste a mis 20 ans à se doter d'instruments juridiques pour redonner au français un statut qu'il avait perdu depuis le rattachement de la Savoie à la France en 1860. Par ailleurs, une loi italienne adoptée par le Parlement central, la loi du 15 décembre 1999 (n° 482) sur les minorités historiques (*Norme in materia di tutela delle minoranze linguistiche storiche*), mentionne le français, le franco-provençal et l'occitan parmi les 12 langues régionales devant être protégées.

1. Il faut dire que lors de sa fondation, dans l'esprit des francophones, le Canada était constitué de deux peuples égaux : les francophones et les anglophones (note de l'Observatoire de la langue française).



Aux **États-Unis**, la législation de la **Louisiane** prévoit certaines mesures en faveur du français, surtout dans les domaines de l'éducation, de la justice, des médias et des actes notariés. L'État a aussi transféré toutes ses compétences en matière de langue à une agence gouvernementale, le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), créé en 1968 par la loi n° 409. L'État du **Maine** autorise l'emploi du français dans les bulletins de vote et oblige certains employés (par exemple, ceux du Bureau consultatif législatif Maine-Canada, ou encore les gardes forestiers, en raison des frontières communes avec le Québec et le Nouveau-Brunswick) au bilinguisme français-anglais. Au **Michigan**, certaines sociétés historiques, telles la Société Saint-Jean-Baptiste et l'Alliance Marquette, sont autorisées légalement à utiliser le français comme langue officielle. Le **Vermont** rend légal, à la suite d'une catastrophe naturelle, tout contrat rédigé en français dans le cadre d'une aide internationale.

À l'île **Maurice**, État officiellement de langue anglaise, des lois ordinaires permettent l'usage du français dans les tribunaux, les médias et les écoles; au **Vanuatu** (pays trilingue), elles prévoient l'emploi du français dans la législation, les tribunaux, l'administration et les écoles. Enfin, l'État de **Pondichéry** (Inde) a adopté en 1965 la loi sur les langues officielles de Pondichéry (*Pondicherry Official Languages Act*) proclamant l'emploi de cinq langues à des fins officielles : le tamoul, le malayalam, le télougou, l'anglais et le français.

Les lois portant en totalité ou en partie sur la langue française ne sont pas toutes destinées aux mêmes fins et ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Les lois de la France, de la Communauté française de Belgique et du Québec sont celles qui apparaissent comme les plus incitatives. Ces États unilingues assurent au français un rôle prédominant. De leur côté, les cantons francophones de Genève, de Neuchâtel, du Jura et de Vaud poursuivent les mêmes objectifs, sans avoir besoin d'une législation particulière, et ce, en raison de leur unilinguisme territorial.

La situation est différente dans les États bilingues, car c'est l'égalité des langues qui, en principe, guide la politique linguistique. Ainsi, la Belgique, la Suisse, le Canada fédéral, le Vanuatu, le Nouveau-Brunswick, les cantons de Fribourg, de Berne et du Valais, ainsi que le Val d'Aoste ont adopté des lois prescrivant une égalité juridique entre leurs langues officielles. Il convient de noter que l'emploi des langues relève d'un droit territorial en Suisse et en Belgique (sauf à Bruxelles), mais d'un droit individuel partout ailleurs. Dans les faits, le statut du français à Pondichéry, au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest demeure néanmoins plus symbolique que réel, puisque le bilinguisme est souvent limité au domaine législatif, c'est-à-dire à la rédaction et à la promulgation des lois.

Il existe aussi des États qui ne sont pas officiellement francophones et qui ont prévu des mesures à l'égard du français. Que ce soit à l'île Maurice, au Canada anglais ou aux États-Unis, le français bénéficie de certaines protections. Parmi ces États, la palme revient à l'Ontario qui, au moyen d'une trentaine de lois, garantit au français un rôle dans presque tous les domaines de la vie publique, de la législation à la justice, en passant par l'administration, les écoles, les médias et l'affichage, ce qui place, en matière de protection, cet État très au-dessus de la Louisiane, par exemple¹. Par ailleurs, les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Manitoba garantissent aussi des droits limités aux francophones en matière de justice, de services publics ou d'écoles. Il en est de même à l'île Maurice. Dans les États américains du Maine, du Vermont et du Michigan, la protection ne concerne que des cas marginaux ne touchant que fort peu la population elle-même.

1. Il est vrai que l'Ontario, après le Québec, occupe la deuxième place par le nombre de francophones qui y résident selon le dernier recensement de 2006 (note de l'Observatoire de la langue française).



Peu de langues peuvent bénéficier d'une telle protection juridique dans le monde. Mais le français n'est pas le seul membre de ce club sélect où un ensemble de constitutions, de lois et de règlements assure à une langue une assise juridique confortable dans le monde. L'anglais et l'espagnol sont aussi dans ce cas, surtout dans les deux Amériques. Cependant, le français se distingue par son statut fréquent de co-officialité avec d'autres langues.

■ Actualité politique

La langue est une question politique

La dimension identitaire de la langue explique en partie le caractère passionnel que peuvent recouvrir les débats concernant la place de tel ou tel idiome sur un territoire. On le voit bien dans la pugnacité dont certains groupes de locuteurs font montre, lorsqu'il s'agit d'assurer une place à leur langue dans l'enseignement ou l'affichage par exemple. Cependant, si les enjeux de la transmission ou de la reconnaissance symbolique constituent une part de notre identité et, à ce titre, se rattachent souvent aux politiques culturelles, leur prise en compte nécessite parfois un « arrimage institutionnel », comme la reconnaissance d'un statut pour l'enseignement d'une langue ou l'attribution d'une valeur juridique ou administrative favorisant une langue par rapport à d'autres dans tel ou tel usage : enseignes, toponymie, étiquetage... De fait, la question linguistique peut aussi prendre un caractère directement politique lorsqu'en découle une certaine répartition des pouvoirs, des droits et des devoirs du citoyen.

Cela est particulièrement visible et sensible dans les États et gouvernements s'étant dotés de dispositions juridiques concernant l'usage des langues sur leur territoire, surtout lorsqu'elles contribuent directement à la définition d'une entité administrative dotée de pouvoirs autonomes. Dans ce cas, non seulement les langues concernées rentrent dans le champ de la confrontation démocratique jusqu'à en devenir parfois l'objet principal, mais la définition du contour des communautés linguistiques (nombre de locuteurs, répartition géographique, ancienneté de l'ascendance définie par la langue...) se retrouve au cœur des combats politiques.

Quelques exemples récents choisis dans l'actualité politique des États membres de la Francophonie viennent illustrer l'intensité de ces débats politico-linguistiques et permettent de comprendre l'importance de la question de la langue qui, dans d'autres contextes, est parfois négligée ou cantonnée à la sphère des idées ou des querelles d'intellectuels.

Par ailleurs, même lorsqu'elle ne touche pas directement des questions d'ordre institutionnel, la place de la langue française se décide parfois devant les tribunaux, comme le montrent les exemples relevés dans l'actualité juridique et administrative de quelques-uns des pays membres de la Francophonie, en particulier en France et au Canada. Elle dépend aussi, comme l'illustre la partie consacrée aux secteurs de l'audiovisuel, de la consommation et au monde de l'entreprise, au-delà du respect des règles, des obligations contractuellement souscrites (cahiers des charges) ou de bonnes pratiques volontaires.

Les francophones de Bruxelles-Hal-Vilvorde

La Belgique est un État fédéral constitué de trois Régions économiquement autonomes – la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale – et de trois Communautés linguistiques compétentes dans les matières culturelles : la Communauté française,



la Communauté néerlandophone et la Communauté germanophone. Géographiquement, les frontières des Communautés et des Régions ne coïncident pas. Ainsi, la Communauté germanophone est localisée dans la partie orientale de la Région wallonne. La Communauté française est compétente en Région wallonne (moins la partie relevant de la Communauté germanophone), et la Communauté néerlandophone en Région flamande. Parallèlement, les Communautés française et flamande agissent concomitamment dans la « Région bilingue de Bruxelles-Capitale », mais de manière indépendante l'une vis-à-vis de l'autre.

Enfin, la Région wallonne et la Région flamande sont divisées chacune en cinq provinces (type de subdivision à laquelle échappe la Région de Bruxelles-Capitale). Ainsi, la Région flamande comprend les provinces d'Anvers, du Brabant flamand, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et du Limbourg. La Région wallonne est quant à elle composée des provinces suivantes : Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur. Ces provinces sont divisées en arrondissements administratifs, eux-mêmes divisés en communes (municipalités).

Bruxelles-Hal-Vilvorde

Constituant un même arrondissement électoral et judiciaire, Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) regroupe les 19 communes qui composent la Région de Bruxelles-Capitale et 35 communes du Brabant flamand (formant l'arrondissement administratif flamand Hal-Vilvorde). BHV fait figure d'exception, car l'arrondissement s'étend sur le territoire de deux régions administratives et de deux régions linguistiques (l'une bilingue et l'autre néerlandaise), et de deux territoires provinciaux : le territoire extraprovincial Bruxelles-Capitale et le Brabant flamand. On estime qu'entre 120 000 et 150 000 francophones résident dans les communes flamandes de la périphérie bruxelloise¹.

À part dans la région de Bruxelles, des services bilingues existent également dans six des trente-cinq communes du Brabant flamand faisant partie de Hal-Vilvorde : Drogenbos,

1. Selon le magazine *Carrefour*, édité par les associations francophones de la périphérie bruxelloise : www.carrefour.be.





Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel et Wezembeek-Oppem. Ces six communes situées dans la périphérie de Bruxelles, en plein pays flamand, sont, depuis les années 1960, dites « à facilités ». Elles sont caractérisées par l'unilinguisme des services internes (l'administration travaille dans la seule langue néerlandaise) et le bilinguisme externe (l'administration utilise deux langues, le français et le néerlandais, dans ses relations avec le public). Dans ces communes, les francophones disposent d'un appareil judiciaire bilingue et de la possibilité de voter pour des francophones bruxellois aux élections législatives et européennes.

La circonscription électorale de BHV

La singularité de l'arrondissement ne cesse d'être contestée par les Flamands qui proposent la scission entre Bruxelles et Hal-Vilvorde, en invoquant le principe de l'unilinguisme de la Région flamande. En 2002, les partis flamands ont introduit un recours auprès de la Cour d'arbitrage, arguant que le maintien de BHV contraignait leurs candidats flamands à faire campagne dans deux régions linguistiques différentes alors que les autres circonscriptions électorales coïncident avec la province correspondante. Le 26 mai 2003, la Cour a estimé que l'exception BHV au système électoral général pouvait être maintenue jusqu'au scrutin législatif de 2007 (inclus), « afin de garantir les intérêts légitimes des néerlandophones et des francophones [...] ». Seule circonscription électorale bilingue du pays, BHV n'a pas été scindée pour les élections de 2007.

La circonscription électorale a été maintenue pour les élections législatives et européennes de juin 2009, malgré les revendications de scission. Aux élections de 2009, les partis francophones ont obtenu plus de voix que lors des élections précédentes (74 516 personnes ont voté pour les 15 partis francophones qui se présentaient contre 73 700 personnes en 2004).

Un processus législatif est néanmoins entamé depuis novembre 2007 avec l'adoption, par la Commission de l'Intérieur de la Chambre, d'une proposition de loi prévoyant la scission. Mais il a été interrompu par le déclenchement successif de plusieurs procédures de « conflit d'intérêts » par les différentes instances fédérées (francophones et germanophones) qui ont eu pour effet de geler la question tout en prévoyant une série de concertations entre les parties. Une mission confiée à l'ancien Premier ministre, monsieur Jean-Luc Dehaene, qui aurait dû aboutir à une proposition de compromis en mai 2010, a finalement échoué² et l'ultime tentative de plusieurs députés flamands de faire voter la scission par la Chambre a été contrée par le recours, de la part des députés francophones, à la procédure dite de « la sonnette d'alarme », qui permet d'empêcher le vote de lois qui seraient « de nature à porter gravement atteinte aux relations entre les communautés » (art. 54 de la Constitution). C'est donc au nouveau gouvernement, lorsqu'il aura été reformé après la démission d'Yves Leterme, que reviendra la responsabilité de faire de nouvelles propositions.

Bruxelles-Capitale au cœur des tensions linguistiques³

Après un déclin ininterrompu depuis 1968, le nombre d'habitants de Bruxelles s'est stabilisé à partir de 1989, et est reparti à la hausse depuis 2000, sur un rythme aujourd'hui deux fois plus important que celui de l'augmentation de la population de la Flandre et de la Wallonie.

2. Le présent article ne tient pas compte des événements survenus après le 1^{er} mai 2010.

3. Les données présentées ici sont reprises du texte de la conférence « Ons Erfdeel », « Bruxelles-Capitale = cinq impasses, une issue » prononcée le 12 septembre 2008 à Bruxelles par Philippe Van Parijs, professeur à l'Université catholique de Louvain et à Harvard, et de l'étude de Rudi Janssens, « L'usage des langues à Bruxelles et la place du néerlandais. Quelques constatations récentes » (partiellement publiée en 2007, VUBPRESS, 201 p.).



Fin 2008, la ville comptait près de 1 050 000 habitants, dont de moins en moins de « Belges de souche » (46 % de la population actuelle), ceux-ci se déplaçant vers le Brabant flamand et le Brabant wallon, et de plus en plus de « nouveaux Belges », c'est-à-dire d'étrangers ayant acquis la nationalité belge et de leurs descendants.

Ces phénomènes sociaux ne sont pas sans conséquences sur le plan de la connaissance et de l'usage de la langue. Le français est la seule langue maternelle pour 75 % des Bruxellois les plus âgés (≥ 65 ans) et pour 55-60 % des plus jeunes (< 65 ans). Cependant, il régresse en tant que langue apprise (il ne vient qu'en deuxième position, après l'anglais), tandis que le néerlandais est en train de décroître comme langue maternelle, mais n'a jamais été autant appris comme langue seconde, surtout par les jeunes. Cependant, le total des personnes connaissant le néerlandais est en baisse, car son apprentissage comme deuxième langue ne compense pas le dépeuplement flamand de Bruxelles. En totalisant les chiffres relatifs à la langue française (comme seule langue maternelle, une des langues maternelles ou langue apprise), on constate qu'elle intéresse 96 % de la population. L'anglais et le néerlandais sont respectivement deuxième (35 %) et troisième (28 %).

Selon le professeur Philippe Van Parijs, la « déflamandisation » de Bruxelles et sa propension à « néerlandiser » ont une source commune : l'unilinguisme de la périphérie flamande de Bruxelles, qui crée à la fois un puissant effet de succion sur les familles néerlandophones de Bruxelles, et d'incitation à apprendre le néerlandais pour les autres.

Parmi les scénarios envisagés par le professeur Van Parijs, celui du « confédéralisme territorial », qui renforcerait les compétences propres des trois Régions dans le cadre d'un État fédéral, a sa préférence. Il exclut, comme, semble-t-il, la majorité des Bruxellois, le rattachement de la capitale à l'une ou l'autre Région et repousse l'idée d'un statut indépendant de Bruxelles au sein de l'Union européenne... que 41 % des Bruxellois verraient pourtant d'un bon œil ! Ce renforcement des Régions est d'ailleurs depuis longtemps une puissante revendication du mouvement wallon.

Pas de maires pour Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem

Pour la troisième fois en trois ans, le ministre flamand de l'Intérieur a rejeté les candidatures des bourgmestres (maires) francophones des trois communes « à facilités » de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem. Dans un courrier daté du 30 mars 2010, et cité par le site du journal *Le Soir*¹, le ministre invite les conseils communaux à présenter un autre candidat bourgmestre, qui « devra, contrairement à celui qui s'est présenté jusqu'à présent, avoir prouvé qu'il a respecté et respectera les lois de ce pays, et notamment les lois linguistiques ».

Le ministre a joint à son courrier l'arrêté ministériel qui précise les motifs des refus de nomination. Celui-ci juge qu'en adressant des convocations électorales en français aux électeurs francophones, aux scrutins communal de 2006 et fédéral de 2007, les bourgmestres auraient « consciemment enfreint la législation linguistique telle qu'interprétée par l'autorité de tutelle et validée par le Conseil d'État » et qu'ils auraient, par ailleurs, persisté dans leurs pratiques en conseil communal et lors d'autres réunions publiques, en y laissant des gens s'exprimer en français et ce, « malgré les sommations répétées de l'autorité de tutelle ». Pour ces raisons, le ministre juge que les bourgmestres « ne présenteraient ni les qualités morales

1. www.lesoir.be, article du 2 avril 2010.



ni l'autorité morale nécessaires pour être le représentant et la personne de confiance des autorités flamandes dans leur commune, pour y faire appliquer les lois, décrets et règlements».

De leur côté, les maires sanctionnés répondent que l'envoi des convocations dans la langue de l'électeur respecte les lois linguistiques de 1963, appliquées conformément à la jurisprudence – constante durant 35 ans – de la Commission permanente de contrôle linguistique².

Le gouvernement flamand se base, lui, sur la circulaire «Peeters», qui interprète de manière limitative le régime des facilités linguistiques. En effet, depuis 1997, cette circulaire impose l'envoi de tout document administratif en néerlandais; à charge pour l'habitant qui le souhaite de solliciter une copie du document en français. Elle a été validée par le Conseil d'État en 2004, mais jugée illégale par le tribunal de première instance de Bruxelles.

En mai 2008, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du Conseil de l'Europe avait lancé une mission d'enquête en Belgique pour se pencher sur la situation. Sur présentation du rapport de la mission et après débat, le Congrès a recommandé, en décembre 2009, «avec insistance», de nommer «sans délai» les trois maires à la tête des municipalités ou de procéder à de nouvelles élections. Il a également appelé à réviser l'application des lois linguistiques dans les communes «à facilités³».

Des pratiques discriminatoires dans l'attribution des logements en périphérie de Bruxelles

Le code du logement flamand stipule que les logements sociaux, gérés par les autorités flamandes, ne sont accessibles qu'aux seules personnes désireuses de «s'intégrer à la Communauté», et donc parlant le flamand, ou étant disposées à l'apprendre. Il s'applique notamment aux communes de la périphérie flamande de Bruxelles, où vivent un nombre important de francophones. Toutefois, il apparaît que ces dispositions, qui concernent uniquement les logements publics, tendent à être élargies au secteur de l'immobilier privé par certains bourgmestres de ces communes. Selon les révélations de la chaîne publique néerlandophone VRT, il s'agirait de bloquer l'arrivée d'habitants de Bruxelles, majoritairement francophones, et leur installation dans ces villes où le flamand domine. À Overijse, Gooik et Vilvorde, les bourgmestres ont reconnu avoir passé des accords oraux avec des promoteurs immobiliers privés afin que ces derniers leur transmettent des listes de personnes voulant se porter acquéreurs d'un logement.

De nombreux promoteurs auraient accepté, afin d'entretenir de bons rapports avec les autorités municipales concernées, d'éconduire les candidats ne parlant pas le néerlandais, ou n'étant pas désireux de l'apprendre. Ces pratiques ont été dénoncées comme portant gravement atteinte au droit au logement, au principe de non-discrimination et à la vie privée, tant par les francophones que par certains néerlandophones, dont l'ancien ministre des Affaires intérieures de la Flandre, pourtant à l'origine du code du logement flamand, et qui s'était opposé à la nomination des trois bourgmestres francophones. La Constitution belge garantit la liberté de la langue dans la sphère privée, notamment dans les relations commerciales. De telles pratiques en constitueraient donc une violation manifeste.

2. La Commission permanente de contrôle linguistique est un organisme consultatif créé par le législateur dans le but de veiller à l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966. Elle est compétente pour ouvrir des enquêtes sur toute violation de la législation sur l'emploi des langues dans les services publics du royaume, des Communautés et des Régions, des provinces et des communes et dans tous les organismes qui en dépendent.

3. En 1998 et 2001, le Conseil de l'Europe avait déjà recommandé que les six communes flamandes, dont Kraainem, Wezembek-Oppem and Linkebeek, rejoignent la région de Bruxelles à majorité francophone.





CHAPITRE 3

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

Les écoles francophones de la périphérie bruxelloise

Dans les communes « à facilités » de la périphérie bruxelloise, l'enseignement francophone est limité aux écoles maternelles et primaires. Selon la loi spéciale du 21 juillet 1971, adoptée par les deux Communautés, ces écoles sont financées par la Communauté flamande, tandis que la Communauté française en conserve la tutelle pédagogique (définition des programmes, organisation de l'inspection et délivrance des diplômes).

Le 13 décembre 2007, la Commission de l'enseignement du Parlement flamand a voté à l'unanimité le transfert de l'inspection pédagogique et le suivi psycho-médico-social (centres PMS) des écoles francophones des communes « à facilités » à la Communauté flamande. Ce décret flamand concerne huit écoles situées à Kraainem, Wezembeek-Oppem, Linkebeek, Drogenbos et Rhode-Saint-Genèse, soit 3 000 élèves. Pour ces écoles, l'application de ce décret aurait impliqué la poursuite des objectifs généraux de l'enseignement fondamental néerlandophone et l'application des programmes de cours flamands, mais aussi le placement sous contrôle de l'inspection scolaire flamande.

Faute d'une solution négociée, après plusieurs procédures en conflit d'intérêts, le Parlement flamand a adopté, le 22 octobre 2009, la proposition soumise en 2007 à l'approbation de sa Commission d'enseignement. Concrètement, les écoles francophones concernées suivront un programme de cours établi par l'autorité flamande, même si les cours peuvent encore être dispensés en français.

La ministre de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française a pourtant insisté sur le fait que la compétence de ladite Communauté pour exercer l'inspection pédagogique des écoles francophones des communes de la périphérie est explicitement prévue dans une loi spéciale qui ne peut en aucun cas être remise en cause unilatéralement par la Flandre. Elle proposera donc au gouvernement de la Communauté française d'introduire un recours contre ce décret devant la Cour constitutionnelle.

L'arrondissement électoral et judiciaire bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde cristallise donc les tensions entre les Communautés flamande et francophone depuis sa création, en 1963. L'enjeu de la polémique autour de BHV est non seulement l'homogénéité linguistique en Région flamande, mais également la francisation progressive de BHV (selon les rapports de Kind & Gezin – l'équivalent de l'Office de naissance et de l'enfance de la Communauté française –, en 2009, à Hal-Vilvorde, seulement 57 % des jeunes couples avec enfants avaient le néerlandais pour langue maternelle). L'appropriation par la Flandre de l'inspection pédagogique des écoles francophones de la périphérie bruxelloise vient donc alimenter le contentieux communautaire que les négociateurs fédéraux auront pour mission d'apaiser.

Les « écoles passerelles » au Québec et le projet de loi 103

En octobre 2009, la Cour suprême du Canada a invalidé certaines dispositions de la charte de la langue française régissant l'admissibilité à l'enseignement en anglais au Québec. Ces dispositions, introduites en 2002 par la loi 104, avaient été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec dans le but de mettre fin à la pratique des « écoles passerelles ».

Pour bien saisir la portée de ce jugement, il importe de rappeler que la charte de la langue française énonce le principe fondamental suivant lequel, au Québec, l'enseignement primaire et secondaire se donne, en règle générale, en français. La charte permet toutefois





aux enfants en lien avec la minorité anglophone d'être scolarisés en anglais au Québec dans les établissements financés par l'État (publics ou privés). Pour se prévaloir de cet enseignement en anglais, les enfants doivent répondre à certains critères découlant de la charte canadienne des droits et libertés (article 23). Un de ces critères prévoit qu'un enfant est admissible à l'enseignement en anglais s'il a reçu ou reçoit un enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire ou secondaire reçu au Canada et que son père ou sa mère soit citoyen canadien. Lorsqu'un enfant est autorisé à recevoir l'enseignement en anglais, ses frères et sœurs le sont également, ainsi que leurs descendants.

Il existe également au Québec des écoles privées d'enseignement primaire et secondaire de langue française comme de langue anglaise non subventionnées par l'État. Ces écoles privées non subventionnées (EPNS) ne sont pas assujetties aux dispositions de la charte de la langue française régissant la langue d'enseignement. Il en résulte que les EPNS anglophones peuvent recevoir tous les enfants, qu'ils soient anglophones, francophones ou allophones.

C'est dans ce contexte qu'avant 2002 s'est développée une pratique par laquelle un enseignement reçu en anglais dans une EPNS, souvent après une courte période seulement, était invoqué afin de rendre un enfant admissible à l'enseignement en anglais financé par l'État. Les EPNS anglophones servaient ainsi de « passerelles » vers le réseau anglophone public ou privé subventionné au Québec.

Pour mettre fin à cette pratique, la loi 104 prévoyait une disposition qui faisait en sorte que l'enseignement reçu en anglais au Québec dans une EPNS ne puisse plus être pris en compte pour déterminer l'admissibilité à l'enseignement en anglais financé par l'État.

En août 2007, la Cour d'appel du Québec a invalidé cette disposition de la loi 104, parce qu'elle contrevenait à l'article 23 de la charte canadienne des droits et libertés. La Cour a justifié sa décision par le fait que la fréquentation d'une EPNS anglophone est légale au Québec et que, par conséquent, le ministère de l'Éducation doit tenir compte du passage d'un enfant dans ce type d'école lorsque vient le moment de déterminer s'il a reçu « la majeure partie de son enseignement » en anglais.

Le gouvernement du Québec a alors porté la cause devant la Cour suprême du Canada. Dans son jugement, la Cour suprême a considéré elle aussi que le fait d'exclure totalement la période d'enseignement reçu en anglais dans une EPNS contrevenait à l'article 23 de la charte canadienne des droits et libertés traitant du droit à l'instruction dans la langue de la minorité d'une province, en l'occurrence l'anglais au Québec. Bien qu'elle ait jugé légitimes les objectifs poursuivis par la loi 104, à savoir régler le problème des écoles passerelles et protéger la langue française au Québec, la Cour suprême a cependant estimé que les mesures mises en place par cette loi étaient disproportionnées. Pour la Cour, la période d'enseignement reçue en anglais dans une EPNS doit pouvoir être prise en compte si elle traduit un « engagement authentique à cheminer dans la langue de la minorité ».

La Cour a toutefois suspendu les effets de ce jugement pour une période d'un an, soit jusqu'au 22 octobre 2010, afin que le gouvernement puisse apporter une nouvelle solution dans le respect de cette charte.

En réponse à ce jugement, le gouvernement du Québec a présenté, au printemps 2010, le projet de loi n° 103. Ce projet de loi propose d'interdire, sous peine de sanctions, la résurgence des « écoles passerelles ». Les modifications proposées visent également à permettre au



gouvernement de définir, dans un cadre d'analyse réglementaire, divers critères régissant l'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais dans les écoles financées par l'État après avoir fréquenté une école anglophone non subventionnée au Québec. Seuls les enfants dont le parcours scolaire traduirait un engagement « authentique » à cheminer dans cette langue d'enseignement seraient admissibles.

Avec ce projet de loi, le gouvernement du Québec entend également modifier la charte des droits et libertés de la personne en réaffirmant le statut du français comme langue officielle du Québec. Les droits et libertés consacrés dans cette charte québécoise devraient conséquemment être interprétés en tenant compte du fait que le français est la langue officielle du Québec et de l'importance d'en assurer la pérennité.

■ Actualité juridique et administrative

Lorsque le statut officiel de la langue française se décline dans une série de dispositions juridiques dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par des organismes officiels, l'évolution des pratiques linguistiques des administrations est mesurée et nous livre des informations précieuses. Dans ce registre, la France et le Canada se distinguent particulièrement par la régularité et la précision des observations relatives à l'usage de leurs langues officielles.

L'administration française et les langues

Depuis 1992, l'article 2 de la Constitution française prévoit que « la langue de la République est le français ». Votée par le Congrès le 21 juillet 2008, la dernière réforme constitutionnelle a en outre modifié son titre XIV, qui s'intitule désormais « De la francophonie et des accords d'association », et qui contient l'article 87 stipulant que : « La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage. » Par ailleurs, cette réforme a fait une place aux langues régionales en officialisant leur appartenance « au patrimoine de la France ». Mais la politique linguistique de la France est fondée sur un droit concernant différents domaines de la vie quotidienne de ses concitoyens (consommation, travail, etc.). Ce droit s'appuie notamment sur la loi du 4 août 1994, qui constitue un texte de référence pour l'usage de la langue. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), service du ministère de la Culture et de la Communication, est chargée de coordonner cette politique.

Chaque année, la DGLFLF prépare un rapport sur l'application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Dans son dernier rapport rendu public en septembre 2009, la DGLFLF a choisi de concentrer son attention, entre autres, sur l'emploi des langues au sein des services publics. Les résultats de deux enquêtes initiées par la DGLFLF (portant respectivement sur l'usage des langues étrangères au travail par les agents de la fonction publique d'État et sur le comportement linguistique des services de l'État sur Internet) y sont présentés¹. Dans le domaine des services publics, la loi prévoit que :

- les traductions des inscriptions et annonces apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public dans les lieux ouverts au public ou dans les transports en commun et dédiées à l'information

1. http://www.dglflf.culture.gouv.fr/rapport/2009/rapport_Parlement09.pdf.



- du public doivent être effectuées dans au moins deux langues étrangères (art. 4);
- les contrats que passent ces personnes doivent être rédigés en français, sauf exceptions bien définies (art. 5);
- les manifestations, colloques et congrès organisés à leur initiative doivent comporter un dispositif de traduction (art. 6);
- les publications qu'elles éditent doivent, lorsqu'elles sont rédigées en langue étrangère, comporter au moins un résumé en français (art. 7);
- l'emploi d'une marque constituée d'une expression ou d'un terme étrangers leur est interdit dès lors qu'il existe un équivalent en français (art. 14).

L'usage des langues étrangères au travail par les agents de la fonction publique d'État²

Un questionnaire d'enquête adressé à 1222 fonctionnaires représentatifs (hors personnels du ministère de la Défense, enseignants et magistrats) s'articulait en huit modules autour des thèmes suivants : les horaires de travail, les outils du poste de travail, le lieu de travail et les collectifs de travail, les responsabilités, l'entraide et l'autonomie au travail, les rythmes de travail, les compétences et la formation professionnelle, la rémunération et l'évaluation du travail, les changements dans le service dans les trois dernières années.

Parmi les 1222 individus interrogés, 335 seulement sont concernés par l'usage d'une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, ce qui ne permet pas de procéder à des analyses très détaillées (par catégorie socioprofessionnelle, par âge, etc.).

On estime à un peu plus de 750 000 le nombre d'agents des ministères correspondant au champ de l'enquête, parmi lesquels une centaine de milliers sont amenés à parler ou écrire dans une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, soit 13 % d'entre eux. Ceux qui sont concernés par cet usage ne s'expriment majoritairement que de façon occasionnelle en langue étrangère; un cinquième des agents concernés (soit 3 % de l'ensemble des salariés du public) le fait de manière très fréquente. La langue utilisée est l'anglais dans près de neuf cas sur 10.

Par ailleurs, 22 % des agents de la fonction publique d'État sont amenés à lire des documents en langue étrangère dans le cadre de leur travail, plutôt de façon occasionnelle (78 %) que fréquente (22 %). Parmi les agents concernés par un usage « réceptif » de la langue étrangère, 26 % disent en être gênés dans le bon déroulement de leur travail. Au total, ces derniers comptent pour 6 % de l'ensemble des agents de la fonction publique d'État, ce qui représente environ 43 000 individus.

6 % des salariés sont à la fois amenés à s'exprimer et à lire des documents en langue étrangère. Parmi eux, plus des trois quarts n'éprouvent pas de difficultés. Ces agents « compétents » en langues représentent à peine 5 % de l'ensemble des salariés de la fonction publique, soit un peu plus de 37 000 individus. Le groupe des individus gênés et celui des utilisateurs compétents en langues ne peuvent faire l'objet d'analyses plus spécifiques compte tenu de leur trop faible représentation au sein de l'échantillon.

Au total, ce sont 28 % des agents de la fonction publique qui se confrontent d'une manière ou d'une autre à l'usage d'une langue étrangère dans le cadre de leur travail (en la lisant, en la maniant, ou les deux) et, pour la plupart, on le rappelle, cette utilisation, quelle que soit sa forme, est plutôt occasionnelle.

2. http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/rapport_Parlement09.pdf.

Les agents du public qui sont amenés à utiliser une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle se caractérisent par un niveau de qualification supérieur à la moyenne des agents de la fonction publique d'État : 60 % d'entre eux ont fait des études supérieures. 29 % des fonctionnaires qui utilisent les langues au travail sont des cadres; en revanche, 11 % des cadres n'utilisent pas de langue étrangère. Cependant, les cadres sont loin d'être les seuls à utiliser une langue étrangère au travail, puisque parmi les fonctionnaires qui sont en contact avec d'autres langues que le français, on trouve 28 % de professions intermédiaires et 36 % de catégories C.

Par ailleurs, la probabilité d'utiliser une langue étrangère au travail a tendance à diminuer un peu avec l'âge des agents : 37 % des moins de 30 ans font usage d'une langue étrangère dans le cadre de leur activité, contre 34 % des 30-34 ans, 29 % des 35-44 ans et 26 % des 45 ans et plus. Enfin, les hommes sont plus nombreux proportionnellement à avoir cet usage : 35 % d'entre eux, contre 23 % des femmes.

61 % des agents des ministères déclarent avoir suivi une formation proposée par leur administration depuis qu'ils y travaillent. Mais il ne s'agissait d'une formation en langues que pour seulement 3 % d'entre eux. Les agents en contact avec une langue étrangère au travail sont deux fois plus nombreux à avoir bénéficié d'une formation en langues; pour autant, ce type de formation reste minoritaire puisqu'à peine 6 % d'entre eux étaient concernés.

Le comportement linguistique des services de l'État sur Internet¹

Les circulaires du 12 avril 1994 et du 14 février 2003 confèrent aux services publics un rôle d'exemplarité dans l'usage de la langue française et celle du 7 octobre 1999 concerne plus particulièrement les sites Internet. Elle prévoit que : « L'usage du français pour la rédaction des pages constitue une obligation légale. Les termes utilisés doivent être conformes aux listes de terminologie publiées au *Journal officiel* dans les conditions prévues par le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. [...] Le recours éventuel à des traductions en langue étrangère doit se faire dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, qui autorise la traduction des écrans en anglais à condition de proposer également une traduction dans au moins une autre langue étrangère. Le choix des langues étrangères utilisées relève de la responsabilité des services concernés en fonction de leurs objectifs de communication. »

Une vaste étude portant sur 1 739 sites des services et établissements publics de l'État a été conjointement menée par l'Observatoire des éditions numériques et l'association *linguo-responsable.org*, agence de notation pour l'intégration des langues et cultures dans le développement durable, avec le soutien de la DGLFLF. Le périmètre défini recoupe les sites édités par l'État et ses prolongements : les administrations nationales, les services déconcentrés, les établissements publics placés sous tutelle, etc.

Pris dans leur ensemble, les sites de l'État, qu'ils soient à vocation locale ou nationale, affichent 1,44 version linguistique en moyenne. Ces versions sont généralement annoncées dès la page d'accueil, mais n'offrent souvent qu'un contenu partiel. 27 % des sites proposent un contenu à deux langues ou plus; les versions à trois langues et plus concernent 9,5 % des sites.

49 langues autres que le français sont utilisées sur l'ensemble des sites de l'État. En excluant les sites des ambassades de France à l'étranger, 23 langues différentes sont hébergées sur l'ensemble des sites de la République française.

1. http://www.dglf.culture.gouv.fr/rapport/2009/rapport_Parlement09.pdf.



Un classement interne de ces versions les fait apparaître « dynamiques » ou « statiques » selon que la page a été ou non actualisée. Les versions statiques sont celles qui n'ont pas été mises à jour depuis un an, ou bien l'ont été, mais de manière extrêmement partielle.

Cette répartition révèle un groupe de huit langues dites dynamiques sur les sites de l'État en plus du français : l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien, le japonais, le néerlandais et le portugais. Les données statistiques propres aux versions « dynamiques » présentent l'avantage d'une meilleure prise en compte de l'intensité des politiques de traduction.

D'autre part, l'enquête explore la propension des sites à intégrer les termes issus du dispositif d'enrichissement de la langue française. Par le relevé et le décompte systématique d'une dizaine de notions du vocabulaire d'Internet, l'étude dresse un panorama de la pratique linguistique.

Les notions d'adresse électronique ou de courrier électronique sont majoritairement exprimées (69 %) par les formes francophones. Le néologisme « courriel » s'est affirmé puisqu'il représente 57 % des emplois francophones. Le terme « webmestre », équivalent québécois de l'« administrateur de site », s'est spontanément imposé – en dehors de toute voie officielle : il est préféré, à 62 % des cas, à tout autre terme.

Un processus de labellisation des sites Internet de l'État est en cours.

La dualité linguistique dans les institutions fédérales au Canada²

L'année 2009 marque le 40^e anniversaire de la loi sur les langues officielles qui consacre le caractère officiel du français et de l'anglais au Canada. Depuis l'adoption de la loi en 1969, les progrès réalisés sont impressionnants, comme le souligne le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. En juin 2008, le gouvernement du Canada a annoncé la feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir, « qui prévoit un investissement de 1,1 milliard de dollars pour favoriser la participation des Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux communautés de langue officielle dans cinq secteurs : la santé, la justice, l'immigration, le développement économique ainsi que les arts et la culture »³.

La volonté du gouvernement du Canada de promouvoir les deux langues officielles s'est traduite, entre autres, par la création du portail linguistique du Canada⁴, qui regroupe les ressources linguistiques canadiennes. Grâce à cette initiative, on peut accéder gratuitement

2. Commissariat aux langues officielles, *Deux langues officielles, un espace commun, rapport annuel 2008-2009, 40^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles*, http://www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/ar_ra_f.pdf.

3. *Ibid.*, p. 17.

4. <http://www.noslangues-ourlangues.gc.ca/prps-bt-fra.html>.

LA LANGUE INUITE AUX CÔTÉS DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS

La nouvelle loi sur les langues officielles du Nunavut, adoptée par l'Assemblée du Nunavut en juin 2008, reconnaît la langue inuite (définie comme comprenant l'inuktituk et l'inuinnaqtun), le français et l'anglais comme seules langues officielles du territoire. Il s'agit d'un changement si-

gnificatif car, lors de sa création en 1999, le Nunavut avait hérité de la loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest dans laquelle l'anglais, le français et sept langues autochtones ont le statut de langues officielles.



à TERMIUM Plus®, la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement canadien, qui comprend près de quatre millions de termes. Le portail réunit des outils linguistiques, des articles, des jeux et des exercices linguistiques, des conseils pour la rédaction, ainsi qu'une collection de liens vers des ressources et des organismes œuvrant dans le domaine linguistique.

Le commissaire aux langues officielles prépare chaque année des « bulletins de rendement » comme outil pour évaluer les institutions fédérales dans la mise en œuvre de la dualité linguistique sur tous les aspects de la loi sur les langues officielles, soit le service au public, la langue de travail, etc.

Pour l'année 2009, l'évaluation vise le rendement de 15 employeurs publics concernant le respect des droits des Canadiens de recevoir les services dans la langue officielle de leur choix. Au niveau de cette offre active des services en français et en anglais, des problèmes sont toujours visibles et la dualité linguistique n'est pas encore complètement concrétisée, considère le commissaire Graham Fraser.

LE BILINGUISME À LA COUR SUPRÊME CANADIENNE

Un projet de loi portant sur le bilinguisme des juges de la Cour suprême canadienne (le projet de loi C-232) devait être soumis au printemps 2010 au vote du Sénat, dernière étape avant la sanction royale et l'entrée en vigueur. La Chambre des communes l'avait quant à elle adopté au terme d'une troisième lecture.

Afin que les droits linguistiques de tous les citoyens soient respectés, cette loi imposerait le bilinguisme comme critère obligatoire pour la nomination d'un juge à la Cour suprême, le tribunal de dernière instance du pays. La loi sur les langues officielles institue que tous les tribunaux fédéraux sont tenus de veiller à ce que la langue utilisée par l'une ou l'autre des parties puisse être comprise par les juges et officiers de justice et ce, sans l'aide d'un interprète. Seule la Cour suprême du Canada fait encore exception. Cette dernière se compose de trois juges de l'Ontario, trois du Québec, un de l'Atlantique, un des Prairies et un de la Colombie-Britannique. Les arguments avancés concernant le caractère non obligatoire du bilinguisme des juges sont notamment la prévalence accordée au mérite et à l'excellence juridique, ainsi que la difficulté de trouver des

juges bilingues provenant de l'Ouest du Canada. Toutefois, les défenseurs de cette loi considèrent qu'une parfaite connaissance des deux langues officielles du pays constitue en soi un facteur d'excellence. Elle est aussi la condition d'une réelle égalité de tous les citoyens canadiens devant la justice du pays.

Le débat à la Chambre des communes fut très animé, et seulement trois voix d'écart ont permis au projet de loi C-232 d'être adopté en troisième lecture. Pour le député néo-démocrate du Nouveau-Brunswick Yvon Godin, à l'initiative de ce projet, « une fois adoptée par le Sénat, cette loi marquera une étape importante dans l'histoire des langues officielles au Canada »¹. De même, l'ancienne juge à la Cour suprême du Canada Claire L'Heureux-Dubé, citée par *Le Devoir*², croit qu'il est grand temps que le bilinguisme devienne un critère de sélection : « Le bilinguisme des juges de la Cour suprême est essentiel à mon avis », explique-t-elle. Pour elle, « la législation sur le bilinguisme qui crée une exemption pour les juges de la Cour suprême est une anomalie en 2010 qui aurait dû être éliminée il y a un bon moment. »

1. Citation rapportée dans un article du 1^{er} avril 2010 publié sur <http://francopresse.ca/>.

2. Article du 27 avril 2010 publié sur www.ledevoir.com.



Les résultats des observations du commissaire pour 2008-2009 démontrent que l'accueil au téléphone offert par les institutions analysées satisfait le public, tandis que l'accueil au guichet montre des lacunes. Des institutions comme la Gendarmerie royale du Canada, la société Radio-Canada/CBC et VIA Rail régressent en termes d'affichage indiquant au citoyen qu'il peut demander à être servi en français ou en anglais.

Au total, neuf des 15 institutions fédérales examinées ont vu leur rendement en matière d'offre active au public se détériorer. Dans un cas sur cinq, les francophones ne peuvent pas être servis au guichet dans leur langue.

Par ailleurs, des institutions comme la Société du musée canadien des Civilisations, la Commission de la capitale nationale, la Commission canadienne du tourisme, le Centre national des arts et la Société canadienne d'hypothèques et de logement font preuve d'une haute capacité à assurer des services de qualité égale en français et en anglais.

Au niveau provincial, qui ne relève pas de la loi sur les langues officielles puisque celle-ci ne s'applique qu'aux institutions fédérales, certains constats méritent d'être signalés.

L'AFFAIRE DESROCHERS C. CANADA (INDUSTRIE)

En 2000, Raymond Desrochers, représentant de la communauté francophone minoritaire de Simcoe-Nord (Ontario) a déposé une plainte auprès du Commissariat aux langues officielles du Canada, alléguant que le service de développement économique communautaire est « incapable de fournir ses services en français ».

C'est finalement la Cour suprême qui a été appelée à décider si la prestation de services en français à la communauté linguistique francophone minoritaire de Simcoe-Nord (Ontario) violait l'article 20 de la charte canadienne des droits et des libertés ou la partie IV de la loi sur les langues officielles. Ces textes comportent l'obligation de mettre à la disposition du public des services qui sont de qualité égale dans les deux langues officielles.

En février 2009, la Cour n'a pas conclu à une telle violation. Le site du ministère de la Justice du Canada décrit ainsi sa décision : « Le principe de l'égalité peut exiger, dans certaines circonstances et pour certains types de services, que les

institutions fédérales donnent accès à des services adaptés aux besoins particuliers de la minorité linguistique. En d'autres termes, l'égalité linguistique en matière de services gouvernementaux n'est pas nécessairement définie en fonction d'un traitement uniforme; elle doit plutôt l'être en tenant compte de la nature du service en question et de son objet. »¹

On peut considérer, comme le commissaire Graham Fraser, que la décision de la Cour suprême dans l'affaire Desrochers constitue une victoire importante sur le plan de l'égalité linguistique réelle. Selon le jugement unanime de la Cour, si les institutions fédérales doivent tenir compte des besoins spécifiques des communautés de langues officielles minoritaires, elles peuvent néanmoins offrir à ces dernières des services différents de ceux offerts à la majorité².

Certains voient dans ce jugement une nette évolution dans l'interprétation et dans l'application du principe d'égalité linguistique en matière de prestation de services.

1. Ministère de la Justice, gouvernement du Canada, http://justice.gc.ca/fra/nouv-news/autres-autres/2009/doc_32413b.html.

2. Fédération nationale des conseils scolaires francophones, *Bulletin d'informations*, volume 6, n° 1, juin 2009, Ottawa, www.fncsf.ca/publications.



Des mesures positives visant l'application de la dualité linguistique ont été prises dans plusieurs institutions. Ainsi, trois projets ont été élaborés en 2008 dans le cadre d'une collaboration entre l'Association franco-yukonnaise, la Fédération franco-ténoise, l'Association des francophones du Nunavut et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, d'une part, et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, d'autre part. Ces projets visent à renforcer la présence de fonctionnaires fédéraux dans le Yukon par la mise en œuvre d'une campagne dont le but est de sensibiliser le public à la présence d'une importante communauté francophone dans le Yukon, le lancement d'un projet pour attirer des touristes francophones et la réalisation d'une étude sur la faisabilité de la création d'un centre de formation où les travailleurs yukonnais pourraient acquérir les compétences linguistiques nécessaires à l'avancement de leur carrière.

Une étude commandée par la province de l'Ontario est arrivée par exemple à la conclusion que de nombreux francophones vivant dans l'Ontario ont peur d'exiger des services en français en matière de justice. Selon la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa¹, près de 54 % des francophones interrogés utilisent « parfois » ou « jamais » les services en français, dans leurs rapports avec l'Aide juridique, le ministère du Procureur général ou celui de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

Par ailleurs, plus des deux tiers des fonctionnaires estiment que leur bureau fait suffisamment la promotion du français. Une minorité d'entre eux (41,5 %) pense qu'un francophone demandant en français un service est susceptible de l'obtenir.

Selon les chercheurs, le gouvernement ontarien doit faire de l'offre active et ne pas faire reposer la demande de services en français sur le comportement individuel de quelques fiers francophones². En proposant ses services en français, le gouvernement suscitera une plus forte demande de la part de ceux qui peuvent en être bénéficiaires. Car si dans un bureau ou une administration, toutes les indications sont inscrites en anglais, et que les fonctionnaires entament systématiquement la conversation dans cette langue, cela ne favorise pas l'emploi du français, remarque François Boileau, commissaire aux services en français³.

Il apparaît que ni les fonctionnaires, ni les citoyens ne sont suffisamment informés du caractère obligatoire de l'offre de services en français. Des progrès restent donc à opérer dans ce domaine, bien que depuis plusieurs années la situation se soit déjà nettement améliorée.

Les employés fédéraux et la dualité linguistique sur leur lieu de travail

Le commissaire aux langues officielles considère qu'une grande majorité d'institutions fédérales « n'ont pas encore instauré un milieu de travail où leurs employés sont à l'aise d'utiliser l'une ou l'autre langue officielle et encouragés à le faire. »⁴

Bien que le nombre de cadres supérieurs bilingues soit de plus en plus important dans les institutions fédérales et que le niveau de bilinguisme des titulaires de postes supposés être bilingues ait augmenté, les employés doivent encore faire face à des défis importants. Les principaux problèmes concernent les communications internes, la formation, ainsi que les services centraux et personnels offerts aux employés fédéraux.

1. Linda Cardinal, Nathalie Plante et Anik Sauvé, *De la théorie à la pratique : Les mécanismes d'offre de services en français dans le domaine de la justice en Ontario. Volume 2 – Les perceptions des fonctionnaires et des usagères et usagers*, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Ottawa, 2010.

2. *Ibid.*, p. 37.

3. Cf. <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/justice-et-faits-divers/201003/07/01-4258251-les-francophones-ont-peur-dexiger-le-francais.php>.

4. Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, p. 31.



Suite à plusieurs études, le commissaire aux langues officielles considère que « le français comme langue de travail n'est pas aussi utilisé qu'il devrait l'être dans les bureaux fédéraux situés dans la région de la capitale nationale ou à l'extérieur du Québec » et « qu'il n'occupe pas non plus sa juste place dans les communications entre les bureaux centraux du gouvernement fédéral et ses bureaux régionaux du Québec »⁵.

Selon un sondage réalisé auprès du personnel de 14 institutions fédérales, auquel ont participé les employés francophones des régions désignées bilingues de l'Ontario, de la région de la capitale nationale et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les employés anglophones des régions désignées bilingues du Québec, 69 % des francophones et 75 % des anglophones sont satisfaits de façon générale du régime linguistique en place dans leur milieu de travail.

Parmi les principaux problèmes, les employés francophones mentionnent des lacunes liées à la place accordée au français comme langue des réunions, langue de rédaction et langue de formation⁶ : 62 % à 69 % seulement des francophones se disent satisfaits de la situation dans ces trois domaines.

En 2008-2009, certaines institutions fédérales ont pris diverses mesures afin de favoriser l'égalité réelle des deux langues officielles. Par exemple, le bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dans l'Atlantique cherche à améliorer sa capacité de recrutement d'employés bilingues, en se faisant connaître auprès des clientèles des centres scolaires et communautaires francophones du Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick. Elle essaie également de créer des liens avec des organisations francophones de la région d'Halifax pour permettre à ses employés non francophones d'y faire un séjour et de renforcer leur maîtrise du français.

5. *Idem.*

6. La situation est semblable chez les anglophones qui travaillent au Québec : ils mentionnent des lacunes liées à la place de l'anglais comme langue de formation et langue des réunions.

NOUVEAU-BRUNSWICK : LE NIVEAU PROVINCIAL

Présentée le 1^{er} avril 2009, une politique révisée sur la langue de travail dans la fonction publique provinciale doit être mise en œuvre grâce à un comité de coordination créé par le Premier ministre. Ce comité doit coordonner l'ensemble des activités du gouvernement en matière de langues officielles et élaborer une stratégie de mise en œuvre de la loi sur les langues officielles avant le 31 mars 2010. Cette stratégie devrait non seulement permettre d'identifier les mesures nécessaires pour que l'ensemble des ministères assurent leurs obligations en vertu de la loi, mais également proposer des mesures positives pour le développement des communautés linguistiques dans cette

province qui est la seule du Canada à être officiellement bilingue.

Un sondage mené durant l'été 2009 par Continuum Research indique qu'une majorité de Néo-Brunswickois (82 %) appuient le concept de langues officielles, même si l'écart entre francophones (97 %) et anglophones (75 %) n'est pas à négliger. De même, les deux communautés linguistiques n'ont pas la même perception de l'avenir de l'équilibre linguistique : 55 % des francophones jugent que le futur de la langue française est menacé au Nouveau-Brunswick (ils sont 62 % à le penser pour le Canada) contre 22 % des anglophones (pour le Nouveau-Brunswick comme pour le Canada).



Les études du Commissariat sur la langue de travail dans les institutions fédérales ont révélé l'importance du rôle de l'encadrement en matière de mise en œuvre de la dualité linguistique. Selon ces analyses, les francophones, « de crainte que leur contribution professionnelle ne soit pas reconnue à sa juste valeur, ont tendance à travailler en anglais lorsque leur supérieur n'utilise pas lui-même le français quotidiennement et n'insiste pas sur l'importance de son usage »¹. Malgré cela, le plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique 2008-2009 ne mentionne pas la question linguistique parmi les composantes de la planification des ressources humaines et ne traite pas de l'importance des langues officielles dans le perfectionnement de l'encadrement.

Selon le commissaire aux langues officielles, le renouvellement de la fonction publique constitue une occasion pour le gouvernement « de profiter lui-même d'une partie des investissements importants qu'il réalise chaque année pour améliorer le bilinguisme des jeunes Canadiens »².

Un premier pas vers la pleine reconnaissance de la dualité linguistique comme composante essentielle de la fonction publique a été fait à l'automne 2008, lorsque le greffier du Conseil privé a confié à M^{me} Monique Collette, présidente de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), le mandat « d'élaborer des approches nouvelles et pragmatiques à l'édification d'une fonction publique représentative de la diversité canadienne, ainsi qu'à la reconnaissance et à l'utilisation soutenue des deux langues officielles du Canada en milieu de travail »³.

La dualité linguistique dans les Forces canadiennes

Selon le commissaire aux langues officielles, la disponibilité de la formation dans les deux langues officielles constitue un problème systémique dans les Forces canadiennes qui peut avoir des effets négatifs sur les possibilités d'emploi et d'avancement des militaires et contrevenir au respect de leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix. Afin de remédier à cette situation, le chef d'état-major de la Défense, le général Walter Natynczyk, a envoyé le 5 janvier 2009 à tous les officiers généraux des Forces canadiennes une lettre insistant sur l'importance de la connaissance des deux langues officielles dans le commandement, et établissant que la maîtrise du français ou de l'anglais langue seconde constituerait dorénavant une compétence clé, qui serait prise en considération lors de promotions à des grades plus élevés. Plus précisément, il a annoncé que tout officier général incapable de maîtriser sa langue seconde au niveau de compétence CBC⁴ à la date précisée dans le cadre du Programme des langues officielles de la Défense nationale devrait renoncer à l'idée d'être promu.

Les langues officielles et la santé au niveau provincial

Concernant les soins de santé qui sont de la compétence de chaque province, l'offre de services en français est inexistante dans plusieurs provinces du pays et, à l'échelle canadienne, six francophones en situation minoritaire sur 10 doivent aujourd'hui communiquer en anglais avec leur médecin de famille. C'est pourquoi, dans le cadre du plan d'action pour les

1. Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, p. 34.

2. *Idem.*

3. Seizième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada, Bureau du Conseil privé, www.pco-bcp.gc.ca. Le Bureau du Conseil privé (BCP) est « l'organisme central de la fonction publique qui appuie le Premier ministre ainsi que le Cabinet et ses structures décisionnelles de façon impartiale. Dirigé par le greffier du Conseil privé, le BCP [...] facilite le fonctionnement en douceur et avec efficacité du Cabinet et du gouvernement du Canada au quotidien ».

4. Niveau « C » (avancé) en compréhension de l'écrit, niveau « B » (intermédiaire) en expression écrite et niveau « C » (avancé) en expression orale.



langues officielles 2003-2008, bien qu'il soit d'initiative fédérale, des mesures ont été prises afin de permettre aux communautés francophones d'avoir un meilleur accès à des soins de santé primaires et à des services de promotion de la santé en français. Le recrutement d'étudiants intéressés par les professions de la santé en milieu minoritaire francophone a considérablement augmenté et la société Santé en français a réussi à bâtir 17 réseaux régionaux et provinciaux de partenaires, qui assurent une bonne communication entre les gouvernements provinciaux et les communautés francophones. Un nouveau plan appelé « La feuille de route » a succédé au précédent pour la période 2008-2012.

Au Nouveau-Brunswick, la seule province du Canada à être officiellement bilingue, un tiers de la population est francophone. Depuis les années 1980, chaque communauté linguistique gérait des institutions de santé homogènes. Mais une réforme mise en place par le gouvernement de la province en 2008 a modifié profondément cette situation : désormais, le patient peut être servi dans la langue de son choix, alors qu'auparavant il devait l'être dans la langue des institutions prodiguant les soins. Le problème sous-jacent est l'inégalité dans la prestation des services francophones et anglophones. Deux nouvelles régies, la Régie A et la Régie B, ont été créées, ainsi qu'une agence baptisée Facilicorp, qui prend en charge la plupart des services non médicaux des hôpitaux. La Régie A concerne les régions francophones, la Régie B les régions anglophones. Il s'avère que si la Régie B n'utilise que l'anglais dans son fonctionnement, la Régie A utilise les deux langues. De plus, la première offre des services que ne propose pas la seconde, ce qui attire de nombreux patients supplémentaires. Cette nouvelle structure n'apparaît pas favorable au service de santé francophone, et de nombreux médecins et prestataires de services francophones se plaignent de difficultés administratives et de l'insuffisance du financement. Il faut également remarquer qu'auparavant, les membres des conseils d'administration des opérateurs de santé étaient élus et bénévoles, et donc plus proches des communautés; depuis la réforme ils sont nommés et rémunérés par le gouvernement. Grâce, notamment, à l'action du comité « Égalité santé en français », le gouvernement est revenu sur ce point et a proposé une modification de la loi permettant à la Régie A de conserver son caractère francophone.

■ Actualité économique

La question de la langue de travail se pose de différentes manières selon le nombre de langues reconnues sur un territoire. Les exemples retenus dans les pages qui suivent décrivent principalement les situations rencontrées en terres d'unilinguisme ou de bilinguisme officiels. En effet, l'utilisation des langues au travail s'y trouve encadrée par des dispositions juridiques dont le respect fait l'objet d'une observation, souvent elle-même prévue par les textes. Le résultat de cette évaluation est toujours rendu public au travers de rapports officiels que nous avons, avec l'autorisation de leurs auteurs, largement exploités. On trouvera ainsi des données inédites concernant la place respective de l'anglais et du français au travail dans les entreprises québécoises et françaises ou les « stratégies linguistiques » de quelques grandes entreprises françaises, étrangères ou multinationales implantées en France et ayant une activité internationale d'une part, et d'un échantillon de plus de mille entreprises situées en Europe, en Amérique du Nord et au Mexique d'autre part (étude réalisée par l'association Diversum).

Les organismes publics chargés, entre autres, de conduire ce travail d'observation s'emploient également, dans certains cas, à la mise en œuvre de politiques volontaristes,



favorisant en l'occurrence la langue française, dans les milieux professionnels. Nous verrons ainsi où en est la « francisation des entreprises au Québec ».

Ces contextes et ces obligations légales favorisent un foisonnement d'enquêtes, d'études et d'initiatives citoyennes diverses permettant de mesurer la réalité des pratiques linguistiques, mais aussi les sentiments ou les impressions qui les accompagnent. C'est ainsi que les organisations professionnelles, syndicales ou associatives pointent des abus, lancent des appels, distribuent symboliquement des prix ou entament des actions en justice pour faire valoir le droit des salariés francophones à travailler en français.

Enfin, le lien que constitue la langue française suscite parfois des regroupements internationaux de professionnels qui n'ont pas pour seule ambition, pourtant respectable, de faire vivre des réseaux de convivialité : ils contribuent en effet à défendre les intérêts économiques et stratégiques des francophones dans tous les domaines (gestion, finance, comptabilité, normalisation, droit...).

La francisation des entreprises au Québec¹

La charte de la langue française est au centre de la politique linguistique du Québec. Depuis plus de 30 ans, cette loi s'attache à faire de la langue française la langue habituelle de la vie publique au Québec. Elle encadre l'aménagement linguistique, notamment en ce qui a trait à la langue de l'administration et des organismes parapublics, des entreprises et des milieux de travail, du commerce et des affaires, de l'enseignement, des textes législatifs et de la justice².

La langue du travail constitue un domaine majeur de l'application de la charte. Dans le but de faire respecter le droit fondamental de tout Québécois de travailler en français, la charte comporte un certain nombre de mesures relatives à la francisation des entreprises (articles 135 à 154).

La charte énonce les étapes que les entreprises de 50 employés ou plus doivent franchir afin d'obtenir un « certificat de francisation » attestant que l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise y a atteint le degré de généralisation exigé par l'article 141. L'organisme chargé de la gestion du processus de francisation est l'Office québécois de la langue française³.

Ainsi, toute entreprise employant au moins 50 personnes doit s'inscrire auprès de l'Office et procéder ensuite, dans un délai de six mois, à l'évaluation de la situation de l'utilisation du français dans son fonctionnement général, dans les communications internes et externes, avant de la soumettre à l'appréciation de l'Office⁴. Un certificat de francisation peut dès lors être délivré par l'Office s'il estime que la situation linguistique de l'entreprise satisfait aux exigences de la loi.

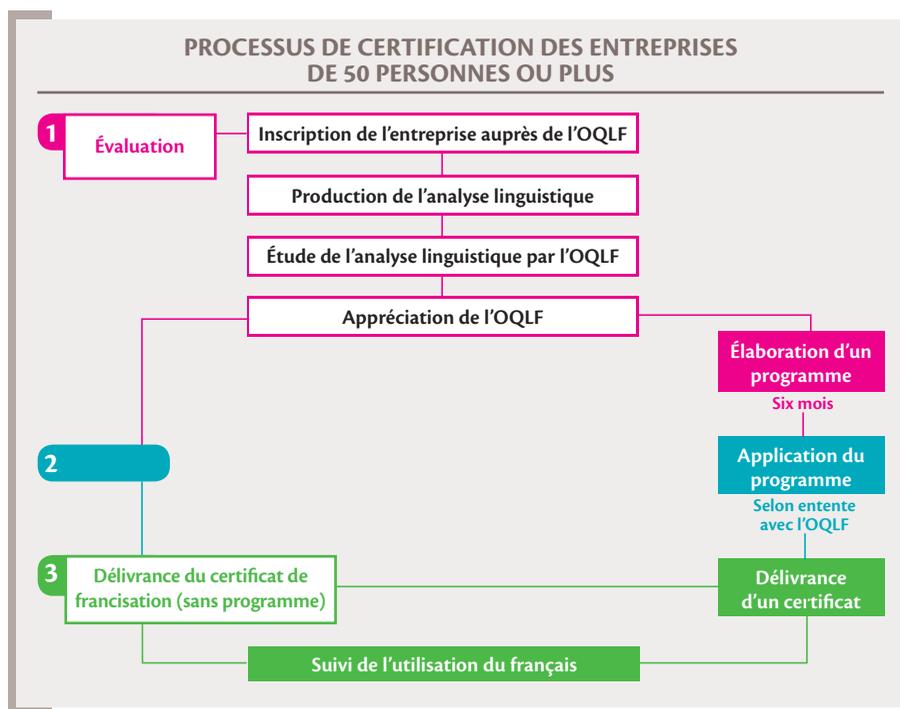
Toutefois, si l'Office considère que l'utilisation du français n'est pas généralisée à tous les niveaux de l'entreprise, il l'avise qu'elle doit élaborer, dans un délai de six mois, un programme de francisation dans lequel elle s'engage à apporter les correctifs jugés nécessaires, conformément aux objectifs de la charte. Le programme de francisation est ensuite approuvé, le cas échéant, par l'Office, qui délivre un certificat de francisation lorsqu'il estime que l'entreprise se conforme aux conditions fixées.

1. Plusieurs données de cet article proviennent du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec – 2002-2007*, Office québécois de la langue française, 2008, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/index_indic.html.

2. Cf. <http://www.spl.gouv.qc.ca/languefrancaise/politiquelinguistique>.

3. <http://www.oqlf.gouv.qc.ca>.

4. http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/entreprises_plus/demarche.html.



Les éléments pris en compte par l'Office québécois de la langue française pour la délivrance d'un certificat de francisation sont les suivants : « 1° la connaissance de la langue officielle chez les dirigeants, les membres des ordres professionnels et les autres membres du personnel; 2° l'augmentation, s'il y a lieu, à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée; 3° l'utilisation du français comme langue du travail et des communications internes; 4° l'utilisation du français dans les documents de travail de l'entreprise, notamment dans les manuels et les catalogues; 5° l'utilisation du français dans les communications avec l'Administration, la clientèle, les fournisseurs, le public et les actionnaires [...]»; 6° l'utilisation d'une terminologie française; 7° l'utilisation du français dans l'affichage public et la publicité commerciale; 8° une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée; 9° l'utilisation du français dans les technologies de l'information. »⁶

Une fois le certificat obtenu, l'entreprise doit assurer la permanence de la francisation, « c'est-à-dire veiller à ce que l'utilisation généralisée du français soit réelle et durable⁷ ». Conformément à l'article 146 de la charte, elle doit remettre à l'Office, tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français dans l'entreprise. Le rapport permet d'établir si la généralisation de l'utilisation du français, reconnue au moment de la certification, s'est maintenue ou s'est détériorée. Dans le cas d'une détérioration, l'Office peut exiger de l'entreprise un plan de redressement.

5. [...] : Sauf, dans ce dernier cas, s'il s'agit d'une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1).

6. Charte de la langue française, titre II, chapitre V, article 141, site de l'Office québécois de la langue française, <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/clffrent.html>.

7. http://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/entreprises_plus/demarche.html.



FRANCORESPONSABLE ?

Le président-directeur général de l'hôtel Château Laurier Québec, M. Alain Girard, a été nommé « Hôtelier de l'année 2009 » à l'occasion du Congrès annuel de l'Association des hôteliers du Québec (AHQ). Cette distinction fait notamment suite à l'initiative de ce dirigeant et de son équipe visant à faire de leur hôtel le « premier hôtel francoresponsable des Amériques ». Initiative qui lui a valu de recevoir une lettre de félicitations de la part du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf.

Cet hôtel se veut en effet « l'établissement expérientiel de la francophonie [...] sur lequel les francophones peuvent compter pour valoriser leur patrimoine culturel », affirme M. Girard. Après avoir soutenu la chanteuse de jazz francophone Annie Poulain et accueilli les expositions des artistes peintres Lucie Ménard et Thérèse Fortin, l'hôtel s'est associé au

Centre de la francophonie des Amériques ainsi qu'au musée de l'Amérique française afin de confirmer son engagement dans la promotion de la francophonie et de continuer à mettre en lumière les œuvres et le talent francophones.

Concrètement, l'hôtel a annoncé qu'il offrirait 15 % de rabais sur ses chambres à tous les francophones et Acadiens hors Québec qui réserveraient directement auprès de l'établissement. L'hôtel arbore déjà le drapeau de la Francophonie au-dessus de sa porte d'entrée et seules des musiques francophones sont diffusées dans l'hôtel. D'autres initiatives seront prises : par exemple, toutes les fêtes des peuples francophones seront soulignées et des laissez-passer seront remis aux clients pour visiter gratuitement le Centre de la francophonie des Amériques et le musée de l'Amérique française¹.

1. Source : <http://tourisme-sante.spasrelaisante.com/tag/culture-d%E2%80%99expression-francaise/>.

Selon l'Office québécois de la langue française, la généralisation de l'utilisation du français se maintient au sein de la très grande majorité des entreprises après l'obtention d'un certificat de francisation (de 2002 à 2007, l'Office a demandé un plan de redressement à 180 entreprises, soit 12,8 % seulement de l'ensemble des entreprises certifiées). Plus généralement, les résultats du rapport sur l'évolution de la situation linguistique de 2008 démontrent que l'usage du français est souvent plus élevé dans les entreprises certifiées que dans celles qui ne le sont pas.

En ce qui concerne l'état d'avancement du processus de francisation, on constate que des progrès considérables ont été réalisés, notamment entre 2000 et 2009. En effet, le taux de certification des entreprises est passé de 69,9 % en 2000 à 84,7 % en 2009¹.

Face aux défis qui se posent au Québec, particulièrement pour la langue du travail, du commerce et des affaires, le gouvernement a entrepris, en 2008, la mise en place d'un vaste plan d'action gouvernemental intitulé « Réussir ensemble en français² ». Ce plan comprenait des mesures qui visaient à :

- donner un nouvel élan à la francisation des entreprises;
- promouvoir l'utilisation de la langue française dans les commerces afin de mieux servir les consommateurs;
- valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

1. Office québécois de la langue française, *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, p. 46.

2. <http://www.spl.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-daction-reussir-ensemble-en-francais/index.html>.



L'une des mesures de ce plan d'action concernait la tenue, en 2008, d'un grand rendez-vous entre l'État, les gens d'affaires et leurs partenaires, pour soutenir la francisation des entreprises de moins de 50 employés, particulièrement dans la région de Montréal. Ce Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socio-économiques s'est conclu par l'adoption d'une entente quinquennale visant à consolider la place du français dans les entreprises montréalaises de moins de 50 employés : « Le français, notre affaire à tous – Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 »³, signée par le Premier ministre, la présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sept ministres, dont la ministre responsable de l'application de la charte de la langue française, et 25 représentants du milieu des affaires, des syndicats et de différents secteurs de l'activité économique.

Par l'adoption de cette entente unique, le gouvernement et le milieu des affaires et des partenaires socio-économiques (syndicats) sont convenus d'intervenir conjointement et de manière volontaire pour promouvoir l'utilisation du français comme langue de travail et de services dans les petites entreprises où l'on trouve en grand nombre une main-d'œuvre non francophone.

La langue de travail au Québec⁴

En 2008, l'Office québécois de la langue française a publié une étude sur la langue de travail dans les petites entreprises québécoises réalisée sur la base d'entretiens téléphoniques avec les dirigeants ou représentants de plus de 3 000 entreprises québécoises au cours de l'été 2008. Les renseignements relatifs au nombre, à la taille, à la situation géographique et au secteur d'activité de ces petites entreprises employant entre 11 et 49 personnes ont été extraits du fichier du Registraire des entreprises en date du 16 mai 2008. Le degré de précision des données est ainsi estimé à $\pm 2,2$ %.

Le monde du travail, milieu privilégié d'échanges entre francophones et non-francophones, et lieu très important pour l'intégration sociale des immigrants, est un des domaines majeurs de l'application de la politique linguistique québécoise qui vise à assurer la présence du français lors de ces situations de contact. Bien que le profil linguistique et organisationnel des entreprises ait déjà fait l'objet de plusieurs études⁵, on ne connaissait que très peu de chose sur les pratiques linguistiques des petites entreprises québécoises (11 à 49 employés). L'étude réalisée par l'Office québécois de la langue française est donc venue combler un manque.

Sur les 27 266 entreprises québécoises de 11 à 49 employés inscrites au fichier du Registraire des entreprises, 7 698 avaient leur principal établissement sur le territoire de l'île de Montréal. On évalue donc que quelque 637 000 personnes travaillaient au 16 mai 2008 dans les petites entreprises du Québec, dont environ 183 000 dans celles de ces entreprises situées sur l'île. On notera que les petites entreprises québécoises appartiennent surtout au secteur tertiaire (73 %).

L'étude a clairement démontré que le français est, de façon générale, très présent au sein des petites entreprises du Québec. Par contre, dans l'île de Montréal, il y coexiste, à des degrés variables, avec l'anglais.

3. <http://www.spl.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-d-intervention-pour-montreal-2008-2013/index.html>.

4. Pierre Bouchard, *Les Entreprises de 11 à 49 employés. Portrait de leur réalité linguistique*, Office québécois de la langue française, 2008.

5. Par exemple : Virginie Moffet, Nicolas Béland, Robert Delisle, *La Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec. Quelle place pour le français?*, étude publiée dans la collection « Suivi de la situation linguistique », Office québécois de la langue française, 2008.



L'ÎLE DE MONTRÉAL

Les pratiques linguistiques des petites entreprises québécoises sont largement tributaires du contexte socio-économique dans lequel elles font affaire, de leurs liens organisationnels externes (quand elles en ont), de leurs relations d'affaires et des caractéristiques linguistiques des membres de la direction et du personnel. Le fait que les petites entreprises de l'île de Montréal se démarquent quant à chacun de ces facteurs, plus particulièrement en ce qui a

trait à leur dimension organisationnelle et aux caractéristiques linguistiques de leur direction et de leur personnel, semble expliquer, pour une bonne part, un écart notable par rapport aux entreprises du reste du Québec. Ainsi, si le français est la langue principale de la grande majorité des petites entreprises du Québec (86 %), seulement 69 % des entreprises situées sur l'île de Montréal sont dans la même situation.

La langue de travail

- Dans 91 % des petites entreprises québécoises, les documents personnels transmis par la direction aux employés sont rédigés en français seulement ou en français et en anglais. Sur l'île de Montréal, ce pourcentage est de 78 %.
- 84 % des petites entreprises québécoises et 69 % des petites entreprises de l'île ont déclaré faire usage de documents administratifs en français uniquement ou dans les deux langues.
- 15 % des petites entreprises québécoises et 29 % des entreprises montréalaises emploient du personnel qui n'a pas une connaissance fonctionnelle du français. Quelque 20 000 employés de petites entreprises québécoises et 11 500 employés de petites entreprises de l'île (soit 3 % des employés des petites entreprises du Québec et 6,3 % des employés de celles de l'île) n'auraient ainsi pas une connaissance fonctionnelle du français.
- Au moins 84 % des petites entreprises québécoises ont un environnement général de travail en français, mises à part les inscriptions sur les équipements. Sur l'île, on en est plutôt à 75 %.
- Plus de 89 % des petites entreprises québécoises ont des logiciels d'utilisation courante en français, mis à part les logiciels de bureautique. En revanche, le pourcentage diminue dans le cas des logiciels spécialisés, tels que les logiciels de comptabilité (77 %) et de productique (41 %). Sur le territoire de l'île, l'environnement informatique des entreprises est nettement moins francisé que dans le reste du Québec.
- 53 % des petites entreprises québécoises ont exigé l'anglais au moment de pourvoir leurs postes au cours de la dernière année, 19 % le faisant pour tous les postes. Sur l'île, ce sont 75 % des petites entreprises qui ont exigé l'anglais, 40 % l'ayant fait pour tous les postes.

La langue d'accueil et de service

- 52 % des petites entreprises du secteur tertiaire ont déclaré offrir des services uniquement en français à leurs clients, 46 % en français et en anglais et 2 % en anglais seulement¹. Sur l'île, ce sont plutôt respectivement 34 %, 63 % et 3 % des entreprises qui font de même.
- 55 % des petites entreprises québécoises et 37 % des petites entreprises de l'île ont déclaré offrir des services à leurs entreprises clientes en français uniquement.

1. Les données sur la langue de service doivent être interprétées avec prudence, car la langue de cette relation dépend, pour une bonne part, du choix du client.



Une étude plus ancienne, réalisée sur la base d'entretiens téléphoniques auprès d'un échantillon de 3 000 travailleurs en 2001-2002, avait démontré que, depuis 30 ans, la francisation des milieux de travail a fait des progrès considérables au Québec, ce qui n'empêche pas l'anglais de conserver une place importante, et que le travail en français est pour une bonne part fonction du territoire. Elle concluait déjà que dans la région de Montréal, les employés utilisaient moins le français qu'à l'extérieur de la RMR (Région métropolitaine de Montréal), un quart ou presque des Montréalais employant principalement l'anglais au travail.

85 % des répondants interrogés dans le cadre de l'étude de 2002 déclaraient que le français était leur principale langue de travail; 6 % affirmaient utiliser l'anglais et 8 % utiliser, à parts égales, le français et l'anglais.

Concernant les critères de recrutement, 25 % des répondants de langue maternelle française affirmaient que leur entreprise avait exigé la connaissance de l'anglais à l'écrit et 35 % la connaissance de l'anglais à l'oral. En ce qui concerne la connaissance du français, elle constituait une exigence plus courante, puisque 55 % des répondants de langue maternelle anglaise ou tierce déclaraient que leur entreprise avait exigé la connaissance du français à l'écrit et 70 % qu'il leur avait fallu justifier d'une connaissance du français à l'oral.

Alors qu'environ 80 % des répondants utilisaient uniquement le français avec des clients ou fournisseurs du Québec, la situation changeait avec des clients ou fournisseurs extérieurs : près de 80 % déclaraient alors parler uniquement en anglais. Quant à la communication écrite, les trois quarts des répondants (76 %) affirmaient qu'ils rédigeaient leurs documents destinés à l'utilisation interne en français uniquement. En revanche, lorsqu'il s'agissait de documents destinés à l'extérieur, ce pourcentage tombait à 44 %.

Dans leurs contacts formels, les répondants de langue maternelle française n'utilisaient pratiquement que le français avec leurs supérieurs (98 %), collègues (99 %) et subordonnés (98 %) de langue maternelle française.

Avec des supérieurs, collègues ou subordonnés de langue maternelle française, dans un cadre formel comme lors des pauses ou activités sociales, la majorité des répondants de langue maternelle anglaise et les trois quarts de ceux de langue maternelle tierce déclaraient utiliser uniquement le français. À l'inverse, la convergence vers l'anglais avec des personnes de langue maternelle anglaise était moins répandue : moins de la moitié des répondants de langue maternelle française et les deux tiers des répondants de langue maternelle tierce utilisaient uniquement l'anglais avec eux.

Selon l'enquête de 2002, la langue de la haute direction de l'entreprise a elle aussi un impact sur la principale langue de travail des répondants. Lorsque la langue du propriétaire ou des actionnaires de l'entreprise était le français, 92 % des répondants déclaraient travailler principalement en français. Lorsque la langue de la haute direction était l'anglais, cette proportion tombait à environ 80 %. De même, pour les entreprises dont le siège social se trouvait dans une autre province canadienne que le Québec, le pourcentage de répondants affirmant utiliser principalement l'anglais au travail (11 %) était plus grand que pour celles dont le siège social se situait au Québec (5 %).

Les droits des salariés et des consommateurs français

Les dispositions du code du travail français imposent l'usage de la langue française dans les documents fournis aux salariés tels que le contrat de travail, le règlement intérieur, les





CHAPITRE 3

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

conventions et accords collectifs de travail et les conventions d'entreprise ou d'établissement, les offres d'emploi sur le territoire français, quelle que soit la nationalité de leur auteur, et les offres d'emploi hors du territoire français lorsque leur auteur est français.

Ainsi, l'article L1321-6 du code du travail impose que « tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail [doit être rédigé en français]. » Il prévoit une seule exception à cette obligation : les « documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers ».

Les documents ayant trait à la sécurité des salariés (notices d'instructions relatives à l'équipement de protection individuelle accompagnant les machines au travail ou les substances nouvelles et les substances dangereuses, etc.) doivent aussi être rédigés en français ou traduits.

La jurisprudence

La jurisprudence a uniquement porté sur l'obligation imposée par l'article L1321-6 du code du travail et elle diffère nettement selon les contextes.

La première juridiction d'appel à se prononcer sur l'application de la loi sur l'usage du français dans le domaine du travail a été la cour d'appel de Versailles, dans une décision portant sur l'entreprise General Electric Medical Systems (GEMS).

L'entreprise GEMS est une société de droit français, dont le siège se trouve en France, plus précisément à Buc, dans les Yvelines. C'est une filiale de la société américaine General Electric (division « santé »). En 1998, les institutions représentatives du personnel ont constaté que certains documents n'étaient plus diffusés qu'en anglais et n'ont cessé, depuis cette date, de protester auprès de la direction, mais sans résultat. Le 24 juin 2004, le comité d'entreprise, les comités d'hygiène et de sécurité du site de Buc et hors site et le syndicat CGT ont assigné à jour fixe l'entreprise GEMS devant le tribunal de grande instance de Versailles¹. En mars 2006, la cour a condamné l'entreprise GEMS à mettre à la disposition de ses employés une version française des logiciels informatiques, des documents relatifs à la formation du personnel et à l'hygiène et à la sécurité, reconnaissant de ce fait une large portée à l'obligation légale de l'emploi du français.

Suite à l'arrêt de mars 2006 (« arrêt GEMS »), l'entreprise GEMS a conclu, le 25 janvier 2008, avec les syndicats CFDT, CGT et CGT-FO, un accord visant à répondre aux attentes des salariés français de la société, tout en tenant compte de la diversité de ladite société².

L'arrêt GEMS a été confirmé par les jurisprudences ultérieures. Le 27 avril 2007, un jugement du Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre a condamné, sous astreinte de 5 000 euros par document et par jour de retard, la société Europ Assistance, filiale de l'assureur italien Generali, à traduire en français deux logiciels élaborés en anglais (un logiciel de comptabilité et un logiciel gérant la base de données commerciale)³.

Par ailleurs, le 6 mai 2008, le Tribunal de grande instance de Paris a condamné la société NextiraOne France (ex-filiale d'Alcatel) à traduire en français un logiciel de gestion interne qui n'était disponible qu'en anglais. La direction de la société n'avait accepté de mettre en place qu'un didacticiel en français, sorte de traducteur mot à mot. Le TGI a décidé que la société

1. Base de données de jurisprudences, http://www.legalis.net/jurisprudence-decision.php3?id_article=1634.

2. Accord consultable sur le site : www.cgt-gems.fr.

3. Cf. http://plurilinguisme.europe-avenir.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1602&Itemid=36.





devait se conformer aux obligations du code du travail avant le 1^{er} octobre 2008, sous astreinte de 5 000 euros par jour de retard, considérant que le recours à un didacticiel en français « ne peut constituer une alternative équivalente à une interface en langue maternelle ».

Selon la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ce jugement confirme à nouveau la large portée de l'obligation de l'emploi du français dans l'entreprise, s'appliquant à tous les documents destinés aux salariés, qu'ils soient matériels ou immatériels. Le jugement vient affirmer que les dispositions du code du travail constituent « la traduction concrète du principe constitutionnel selon lequel la langue de la République est le français », en soulignant la primauté de la langue française dans les entreprises situées en France, ce qui n'écarte pas le recours légitime à des langues étrangères.

Plus récemment, l'article L1321-6 du code du travail a aussi été invoqué par ALTER, syndicat de pilotes de ligne, qui a engagé, en novembre 2008, une action contre Air France devant le TGI de Bobigny. Le syndicat demandait la traduction en français des documents et logiciels fournis en anglais aux pilotes. Il s'agissait en l'espèce du manuel d'utilisation du Boeing B 777, des fiches ATLAS et de la légende des cartes, ainsi que du logiciel d'enseignement assisté par ordinateur utilisé pour la formation.

Air France a soutenu que son activité internationale, impliquant la maîtrise par ses pilotes de la langue anglaise qui est la langue internationale en matière aéronautique, excluait l'application des dispositions de l'article L1321-6. Air France a également fait valoir l'exception posée par l'article 2.3.2 de la circulaire du 19 mars 1996 qui énonce que ne sont pas soumis à l'obligation de traduction les documents provenant de l'étranger.

Le tribunal a finalement donné raison à Air France et a débouté le syndicat ALTER, considérant que les pilotes étaient spécialement recrutés pour exploiter ces documents en anglais, langue dans laquelle ils étaient rédigés.

Les salariés et l'usage du français

Une enquête menée conjointement par le Centre d'études de l'emploi, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la Direction de l'animation, de la recherche,

LE RÉSEAU FISH D'ATOS ORIGIN

Le groupe Atos Origin est tête de file en France du paiement sécurisé en ligne pour les entreprises. Il compte 15 000 employés en France, et 45 000 employés dans le monde.

À l'occasion du lancement d'un réseau interne visant à promouvoir les idées des employés relatives à la vie de l'entreprise, le président-directeur général du groupe et ancien ministre Thierry Breton a envoyé à ses employés, dont un tiers – au minimum – est francophone, un courriel rédigé uniquement en langue anglaise.

Ce réseau, du nom de FISH (pour *Fresh Ideas Start Here*, soit en français « C'est ici que les nouvelles idées naissent »), est accessible à tous les employés du groupe. Pourtant, il n'est utilisable qu'en anglais. La maîtrise de cette langue constitue donc un prérequis indispensable à l'utilisation du réseau, dont le but est pourtant de faire participer tous les salariés à la vie de l'entreprise. Ce choix, opéré par une entreprise française, cotée à la bourse de Paris, exclut par conséquent de la participation à cette initiative un grand nombre de ses employés.



des études et des statistiques (DARES) du ministère chargé de l'Emploi sur les changements des organisations et du travail incluait en 2006 un questionnaire sur l'usage du français et des langues étrangères dans les entreprises. Les salariés interrogés dans le cadre de l'enquête représentaient près de sept millions d'individus travaillant dans des entreprises de 20 salariés et plus.

Sur l'ensemble des salariés interrogés, on estime que 25 % sont amenés à parler ou à écrire dans une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, soit environ 1,8 million d'individus. Dans 89 % des cas, la langue étrangère qu'ils utilisent est l'anglais. Par ailleurs, 31 % des salariés des entreprises analysées sont amenés à lire des documents rédigés dans une langue étrangère (environ 2,2 millions d'individus), parmi lesquels 23 % en ressentent une gêne.

45 % des salariés des entreprises privées de 20 salariés et plus s'expriment fréquemment en langue étrangère et 37 % d'entre eux lisent fréquemment des documents rédigés dans une autre langue que le français.

Pour ceux qui s'expriment dans une langue étrangère, leurs interlocuteurs sont majoritairement leurs clients (pour 58 % d'entre eux), mais sont cités aussi les fournisseurs (33 %), ainsi que d'autres personnes extérieures (45 %); par ailleurs, les salariés qui parlent une langue étrangère utilisent aussi cette langue (presque toujours l'anglais) pour communiquer avec des collègues (pour 23 % d'entre eux) et même avec leurs supérieurs hiérarchiques (13 %).

En ce qui concerne la formation professionnelle, 52 % des salariés du privé ont suivi une formation proposée par leur service depuis qu'ils y travaillent, mais à peine 8 % d'entre eux ont reçu une formation en langues. Les salariés en contact avec une langue étrangère sont nombreux à avoir suivi une formation (60 %), mais seuls 14 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation proposant un contenu linguistique.

Selon la Direction générale du travail, le français n'est pas pour autant l'unique langue de travail dans l'entreprise. En effet, certains documents peuvent, voire doivent, être traduits dans une langue parlée ou lue par le salarié qui en est destinataire. Par exemple, la formation à la sécurité dispensée lors de l'embauche ou du changement de poste doit, selon les dispositions du code du travail, être dispensée en tenant compte « de la formation [...] et de la langue, parlée ou lue, du travailleur appelé à en bénéficier »¹.

Au début de l'année 2008, à l'initiative du Premier ministre, un groupe de travail sur la sécurisation de l'usage des langues étrangères dans les entreprises a été mis en place. Composé de représentants de la Direction générale du travail (DGT), de la Direction générale des entreprises (DGE), de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), le groupe s'est réuni à plusieurs

1. Article R4141-5.

OUI, JE PARLE FRANÇAIS DANS MON ENTREPRISE¹

Cette initiative du ministère des Affaires étrangères et européennes françaises, soutenue par la Fondation Alliance française, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et le Forum francophone des affaires (FFA), a pour but de promouvoir le multilinguisme et l'usage du français dans l'entreprise. Le portail

Internet est avant tout destiné aux entreprises, françaises et étrangères, et à leurs salariés. Il se propose de référencer des analyses, des contacts, des contenus de qualité destinés à leur permettre de développer le multilinguisme et l'usage de la langue française dans le cadre de leurs activités.

1. <http://www.ouijeparlefrancais.com>.



LE PRIX DE LA CARPETTE ANGLAISE

Créé en France en 1999 par quatre associations de défense et de promotion de la langue française (Avenir de la langue française, Association pour l'essor de la langue française-ASSELAF, Défense de la langue française-DLF, Le droit de comprendre-DDC), ce prix « récompense » chaque année une personnalité ou une institution qui s'est particulièrement distinguée par son allégeance au « tout anglais ».

Réunis sous la houlette de l'écrivain Philippe de Saint Robert, les membres de l'« Académie de la Carpette anglaise », parmi lesquels siègent des écrivains comme Claude Duneton ou Dominique Noguez, ou encore l'ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel français, Hervé Bourges, ont remis le prix 2009 à Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, notamment pour avoir introduit des enseignements uniquement en langue anglaise dans certaines filières. Une mention spéciale est allée à Philippe Varin, président du directoire de Peugeot Citroën, pour avoir favorisé l'anglais dans les noms de produits, la documentation technique et la communication de la marque.

Les entreprises et les dirigeants d'entreprises sont, en effet, bien représentés dans la liste des « lauréats » : Louis Schweitzer, P-DG de Renault, en 1999, Jean-Marie Messier, P-DG de Vivendi Universal, en 2001, France Télécom, en 2005 (pour la mise en place de services et produits aux dénominations anglaises comme « Business Talk », « Livezoom », « Family Talk »...).

Quant au premier lauréat du nouveau « Prix spécial du jury à titre étranger » créé en 2001, ce fut la société Lego, fabricant danois de jouets, qui présente ses produits partout dans le monde, y compris dans les pays francophones, exclusivement en anglais, usant d'accroches comme : « Explore being me » (qui peut se traduire par « Éveil des sens »), « Explore together », « Explore imagination »...

Le dernier à l'avoir obtenu (2009) est M. Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, pour avoir signé le traité de l'IRENA (*International Renewable Energy Agency*), dont la seule langue de travail est l'anglais.

reprises en 2008 et a remis le 2 juin de cette même année un rapport qui faisait apparaître trop de divergences au sein du groupe pour espérer qu'une suite soit donnée à ses travaux.

Initiatives syndicales

Le 9 mars 2009, dans les locaux de l'Assemblée nationale, a eu lieu une conférence de presse intersyndicale internationale sur le thème du droit de travailler dans son pays dans sa langue nationale, qui s'est conclue par l'adoption d'une résolution. La conférence a été organisée à l'initiative de syndicats et d'associations allemands, français, italiens et québécois, qui ont dénoncé l'hégémonie de l'anglais au travail et ont créé le comité du 9 mars pour le droit à la langue nationale et à la non-discrimination linguistique.

Ce comité a pour mission de « coordonner les informations et surtout lancer les actions nationales, européennes et internationales en faveur de la démocratie linguistique »².

Un exemple original au sein de l'entreprise AXA pourrait servir de modèle : la direction et les syndicats ont entamé, à la demande de ces derniers et sans aucune pression de la justice, des négociations sur l'emploi de la langue française, les syndicats souhaitant l'instauration d'une véritable politique linguistique dans l'entreprise. Le syndicat UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) a proposé la création d'une « commission de terminologie » au

2. <http://www.avenir-langue-francaise.fr/articles.php?lng=fr&pg=230#Resolution>.



niveau du groupe et la mise en place d'outils de traduction automatique. La CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) a quant à elle déclaré aspirer à un « accord cadre » à décliner dans chaque filiale en fonction de ses besoins propres.

Les droits des consommateurs

La loi du 4 août 1994 prévoit l'emploi obligatoire de la langue française dans « la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances ». Les mêmes dispositions s'appliquent « à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle » (art. 2). Lorsque ces mentions sont complétées d'une ou plusieurs traductions, « la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langues étrangères » (art. 4).

En revanche, la « dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public » échappe à ces obligations (art. 2). Enfin, la législation sur les marques « ne fait pas obstacle à l'application [de ces dispositions] aux mentions et messages enregistrés avec la marque » (art. 2).

Le bilan des contrôles réalisés

Le contrôle de l'application de l'article 2 de la loi du 4 août 1994 est exercé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur l'ensemble du territoire français, y compris les départements d'outre-mer. On vérifie les produits importés ou issus de la production nationale ainsi que les services offerts aux consommateurs. Les contrôles sont effectués à tous les stades de la production ou de la distribution, y compris dans les nouvelles formes de commercialisation (commerce électronique).

En effet, les contrôles ont essentiellement pour objet de vérifier que, sur les supports informatifs traditionnels (publicité, étiquetage, mode d'emploi, notice de montage, conditions d'utilisation, catalogue, garantie, etc.) ainsi que sur Internet, les textes, mentions ou messages rédigés en langue étrangère, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à une marque, sont accompagnés d'une version en langue française et que les dessins, symboles ou pictogrammes figurant sur les produits ne sont pas susceptibles d'induire le consommateur en erreur.

Les contrôles réalisés par la DGCCRF en 2008 ont concerné en premier lieu les produits industriels destinés aux consommateurs (81 %), puis les produits alimentaires (11,5 %) et enfin les services (7,5 %). Ces contrôles ont conduit à constater 1 146 manquements. Tous secteurs confondus, le taux de manquements relevés est passé de 9,1 % en 2007 à 10,2 % en 2008. Globalement, le taux de manquements a baissé dans le secteur agroalimentaire (18,9 % au lieu de 20,2 % en 2007), est resté stable dans le secteur des biens de consommation et d'équipement (8,5 % au lieu de 8 % en 2007), mais a augmenté dans celui des services (14,6 % au lieu de 8,5 % en 2007).

Par ailleurs, 6 422 sites Internet ont été visités en 2008; le taux de manquements y a été établi à 0,6 % (contre 0,3 % en 2007).

Des infractions en matière d'application de la loi relative à l'emploi de la langue française sont également découvertes de manière incidente par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), dont ce n'est pas une des missions prioritaires. Les irrégularités constatées concernent le plus souvent des notices d'utilisation non traduites ou partiellement traduites ou sans marquage réglementaire en français (produits soumis aux normes CE sans notice d'utilisation, de précaution d'emploi et de montage, par exemple). Parmi les 41 infractions découvertes, 39 concernaient essentiellement du tabac.



Les stratégies linguistiques des entreprises¹

La question des langues au travail intéresse les linguistes², mais ce champ de recherches est encore en construction. Plusieurs axes d'étude se sont développés récemment. Comme le rappelle Claude Truchot, le premier a porté sur la part langagière au travail, c'est-à-dire la place que prend le langage dans les activités professionnelles³. Puis, dans les années 1990, se sont développées des enquêtes portant sur les besoins linguistiques⁴ et sur les interactions à l'œuvre lorsque la communication s'établit entre des personnes parlant des langues différentes dans un même contexte⁵.

Le quatrième axe, le plus récent, porte sur le traitement des langues, ou *language management*, qui rend compte d'une réalité plus large que le concept de politique linguistique, mieux adapté aux États, régions ou institutions internationales. Plusieurs équipes se consacrent actuellement à ces recherches, notamment dans le cadre du sixième programme-cadre de Recherche et Développement de la Commission européenne, dans un projet appelé DYLAN (Dynamique des langues et gestion de la diversité linguistique). Trois équipes situées en France (Strasbourg), en Suisse (Bâle) et au Danemark (Odense) travaillent sur ce sujet. Le traitement des langues inclut toutes les actions qui touchent aux situations linguistiques au sein de l'entreprise et dans les relations qu'elle entretient avec l'extérieur.

En utilisant ce cadre, Claude Truchot dégage trois types de questions :

1. Quels sont les types d'acteurs ? La réflexion que cette question engendre revient à définir ce qu'est l'entreprise en tant qu'organisation, différente d'un État ou d'une collectivité territoriale, et à examiner le contenu de son métier, sa production, son origine, etc., tous ces aspects affectant les questions de langue.
2. Quelles sont les dimensions économiques des choix linguistiques qui sont faits ?
3. Quels modes de traitement des questions de langue sont mis en œuvre ? Ils peuvent être implicites ou explicites ; s'ils sont explicites, ils peuvent être ponctuels, ou s'inscrire dans une continuité : dans ce dernier cas seulement, on peut parler d'une véritable politique linguistique.

À propos du traitement explicite, l'exemple avancé par Claude Truchot caractérise le choix d'une politique fondée sur des principes généraux comprenant des objectifs ou des références fixés par l'entreprise et mis en œuvre chaque fois qu'elle est confrontée à des questions de langue. En l'espèce, il cite le cas de PSA Peugeot Citroën. Lorsque ce constructeur a installé

1. Lire à ce sujet le volume 2009/23 de *Sociolinguistica, Internationales Jahrbuch für europäische Soziolinguistik – International Yearbook of European Sociolinguistics – Annuaire international de la sociolinguistique européenne, Sprachwahl in europäischen Unternehmen – Language choice in European companies – Choix linguistiques dans les entreprises en Europe*, dirigé par Claude Truchot, Niemeyer Verlag. À lire également, le n° 1 des *Cahiers du GEPE* (Groupe d'études sur le plurilinguisme européen), dirigé par Claude Truchot et Dorin Huck, sur l'évaluation des politiques linguistiques (Université de Strasbourg, 2008).

2. Les idées et exemples exposés ici reprennent largement les termes des exposés prononcés au cours du séminaire « Managements et cultures d'entreprises » organisé par Les Amis de l'École de Paris du management le 22 juin 2009 par Thierry Currivand, chef du pôle éducation et engagement citoyen – direction de la responsabilité sociale de l'entreprise Renault, en charge du MBA « Management international » Dauphine-Sorbonne-Renault, et par Claude Truchot, professeur émérite à l'Université de Strasbourg, fondateur du Groupe d'études sur le plurilinguisme européen.

3. Lire à ce sujet, sous la direction de Josiane Boutet, *Paroles au travail*, coll. « Langage & Travail », L'Harmattan, 1995.

4. Cf. Stephen Hagen, *Languages in European Business. The FLAIR (Foreign Language Analysis in the Industrial Regions of Europe) Report*, CILT Publications, 1993.

5. Cf. Lorenza Mondada, « Interactions en situations professionnelles et institutionnelles : de l'analyse détaillée aux retombées pratiques », in *Revue française de linguistique appliquée, Interactions en situations de travail*, vol. XI, n° 2006-2, L. (Pub. linguistiques), décembre 2006.





CHAPITRE 3

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

une filiale en Slovaquie, la question linguistique a été traitée de façon très explicite. Peugeot a formé plus de 3 000 salariés avec des outils de formation conçus en France, qui ont ensuite été traduits et implantés dans des écoles techniques ainsi que dans une université locale, pour un enseignement en slovaque. Dans le même temps, Peugeot a décidé que toutes les personnes en contact avec la maison mère et qui allaient devoir travailler sur l'intranet francophone de Peugeot devraient être formées au français. 1 500 personnes ont alors été formées par l'institut français de Bratislava. La filiale fonctionne donc en slovaque avec toutefois une place importante dédiée au français. Et c'est généralement ainsi que procède PSA Peugeot Citroën : dans ses implantations au Brésil, en Chine ou ailleurs, on observe une prise en compte des langues du pays, mais une partie du personnel est aussi formée au français.

Un attachement à l'identité francophone (voire française) d'une entreprise peut donner lieu à des modes de traitement des langues différents. Ainsi, si la Fondation Renault, dès sa création en 2001, s'est fixée pour objectif, entre autres, la défense de la francophonie, des universités ou des grandes écoles françaises auprès d'étudiants japonais, la politique de Renault a été de choisir l'anglais comme langue véhiculaire, ce qui ne va pas sans poser des problèmes, y compris au niveau du haut management.

À titre d'exemple, Thierry Currivand, de la direction de la responsabilité sociale de l'entreprise Renault, rapporte les difficultés liées à l'usage des langues dans le cadre du partenariat Renault-General Motors (GM). Ne voulant pas développer un produit propre sur la gamme Trafic, GM s'était rapproché de Renault pour s'appuyer sur le modèle existant rebaptisé Vivaro, adapté au marché, à l'image de marque GM et distribué sous la marque Opel. Dans le cadre d'un contrat de partenariat, une équipe de projet commune avait été mise en place, dirigée par un directeur de projet Renault et réunissant des gens d'Opel Rüsselsheim, en Allemagne, et des gens du bureau d'études Vauxhall, en Angleterre. Le mauvais fonctionnement de cette équipe avait obligé le groupe à en examiner les causes. Parmi celles-ci, la question de la langue occupait une place majeure. En effet, dans le contrat, il était explicitement précisé que l'anglais devait être la langue de travail. Cela obligeait donc, de fait, le directeur de projet et tous ses collaborateurs à parler anglais avec leurs homologues dans le cadre du partenariat. Or ce partenariat était déséquilibré : pour la conception du produit, Renault effectuait 90 % du travail, mais la vingtaine de Français était quand même obligée de s'exprimer dans un anglais hésitant, face aux trois anglophones de Vauxhall. Ceux-ci, pour défendre les intérêts de General Motors, s'étaient engouffrés dans cette brèche pour s'accaparer une forme de *leadership*, parfaitement illégitime dans ce partenariat particulier.

En conclusion, Claude Truchot estime avec raison que l'on a tendance à surestimer ce que l'on peut faire avec une langue véhiculaire et que, dans une politique d'entreprise, cela peut conduire à davantage de répercussions négatives et à un coût plus important que la simple prise en compte de la langue courante.

Le comportement des entreprises sur Internet

Une étude basée sur l'observation des sites Internet des entreprises réalisée en 2010 a révélé que l'anglais est la première langue proposée dans tous les cas de figure, et celle dans laquelle sont systématiquement actualisées les informations. Elle fait néanmoins apparaître que plusieurs autres langues conservent une petite place, dont le français, qui figure en deuxième position. En revanche, lorsqu'une entreprise décide de communiquer par un site local dans un autre pays que celui de son siège, l'effort fait pour s'adresser aux internautes dans leur langue est très variable : quasi inexistant en ce qui concerne l'arabe, il est plus faible pour





le français que pour le russe ou l'espagnol (voir plus loin le tableau « Disponibilité des sites locaux en fonction de la langue officielle des pays visés »).

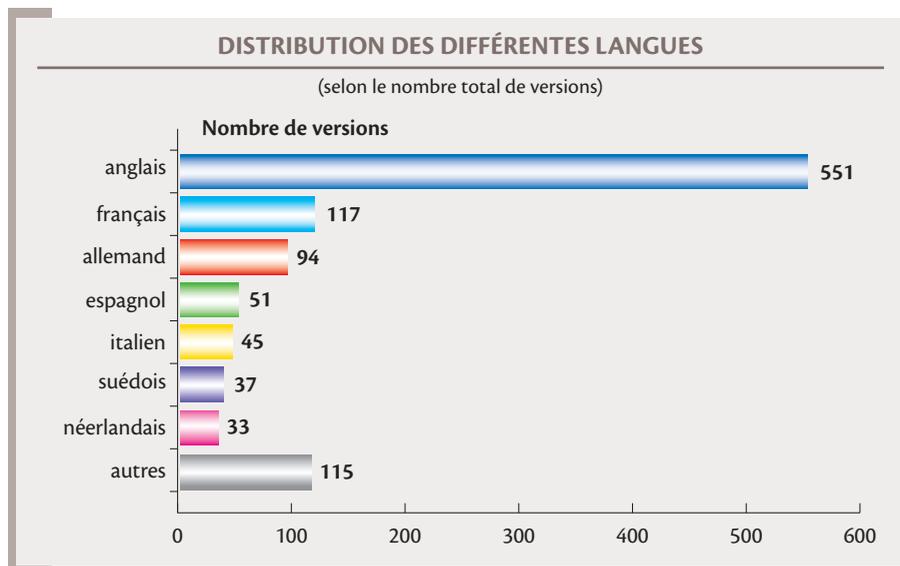
Cette étude utilise des données d'observation à caractère linguistique, collectées entre janvier et mai 2010 dans le cadre du processus de notation mis en œuvre par Diversum SAS. Cette entreprise, contrôlée par l'association Diversum, organisation indépendante, est spécialisée dans la mesure de l'impact que les entreprises et les collectivités peuvent avoir sur l'environnement culturel. Elle a analysé le comportement d'un panier d'entreprises qui, ensemble, formaient au 31 décembre 2009 l'un des indices boursiers de référence agrégeant 568 entreprises réparties en 16 places de cotation¹. Les résultats publiés ici sont obtenus sans aucune pondération selon l'importance relative des entreprises entre elles. L'étude permet de tirer des enseignements quant à la façon dont les entreprises européennes s'expriment sur Internet, aussi bien pour leur communication non localisée que pour celle destinée à des territoires en particulier.

Un premier volet de l'étude a porté sur le principal site Internet de chaque entreprise, celui à vocation institutionnelle ne visant pas un territoire en particulier. 553 entreprises sur les 568 étudiées disposent d'un support de cette nature; l'échantillon représente donc ici 553 sites Internet analysés. Les 15 entreprises restantes ne proposent pas de site Internet à vocation institutionnelle ou bien ciblent nécessairement un territoire dans leur communication en ligne. Les 553 sites retenus abritent 1 043 versions linguistiques², versions statiques et dynamiques³ confondues.

1. L'indice retenu est le Dow Jones Stoxx 600, à l'exception des 30 entreprises ayant le Virt-x comme principale place de cotation. Le nombre d'entreprises représentées diffère selon les places de cotation : Amsterdam (28), Athènes (11), Bruxelles (18), Copenhague (17), Dublin (9), Francfort (57), Helsinki (19), Lisbonne (10), Londres (171), Madrid (32), Milan (34), Oslo (15), Paris (83), Stockholm (36), Vienne (12), Zurich (16).

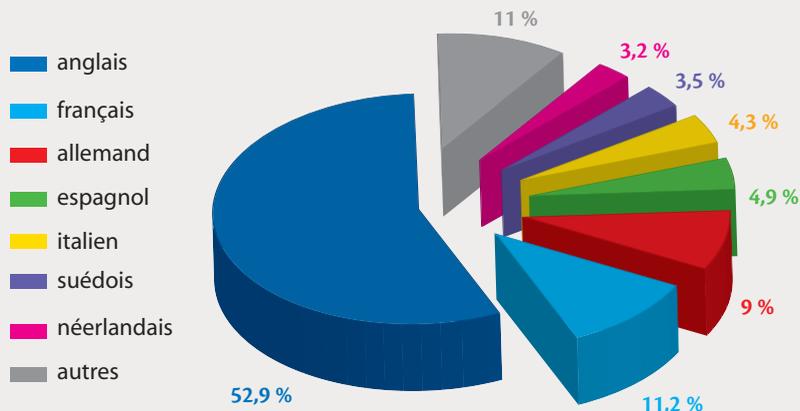
2. Pour être retenue, une version linguistique doit être suffisamment accessible et annoncée de façon intelligible dès la page d'accueil; elle doit être disponible à l'intérieur du site étudié (même nom de domaine, même extension) et reprendre au moins partiellement le contenu et la forme de la version par défaut.

3. Les versions classées « dynamiques » sont celles proposant un service d'actualités, signalé dès la page d'accueil, et dont la dernière publication date de moins d'un an. Cette caractéristique permet d'opérer une distinction par rapport à des sites résolument statiques.



POIDS DES DIFFÉRENTES LANGUES

(versions statiques et dynamiques confondues)



N.B. : La catégorie « autres » renvoie aux langues dont la représentation unitaire est inférieure à 3 % du total des versions linguistiques, c'est-à-dire par ordre décroissant de représentation en nombre de versions : le portugais, le chinois, le finnois, le danois, le grec, le japonais, le norvégien, le russe, le catalan, le polonais, le hongrois, le gallois, le coréen, le roumain, l'indonésien, le galicien, le basque, le thaï, le kazakh, le slovaque, le tchèque et l'hébreu.

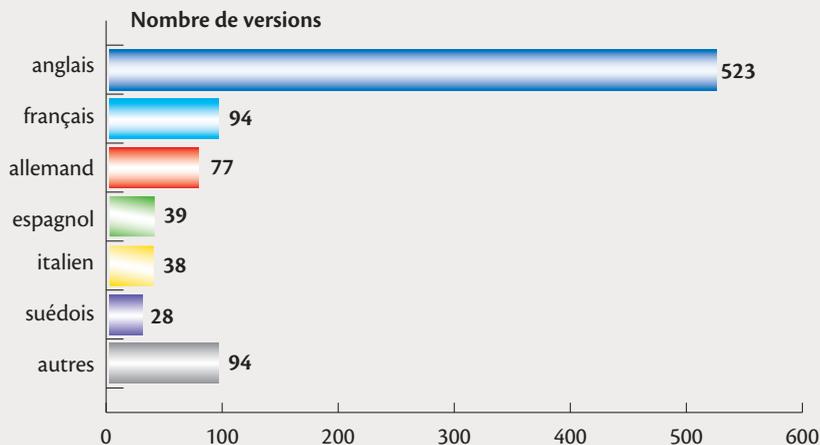
Sept langues dépassent au moins 3 % du nombre total de versions linguistiques et représentent ensemble 89 % du total des versions.

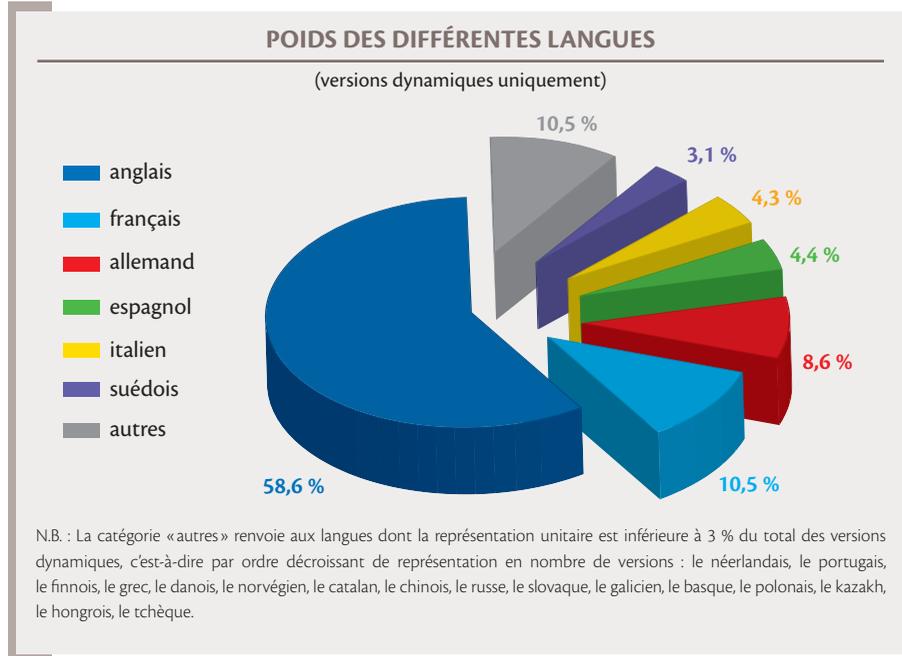
Si l'on ne considère que les versions dynamiques, les proportions varient.

Six langues seulement dépassent au moins 3 % du nombre total de versions dynamiques et représentent ensemble 89,5 % du total des versions.

DISTRIBUTION DES DIFFÉRENTES LANGUES

(selon le nombre de versions dynamiques)



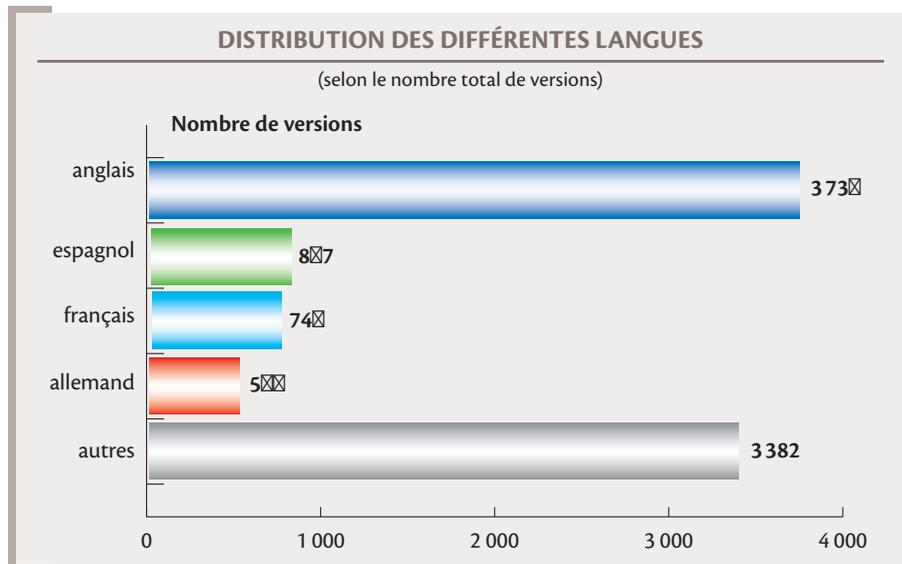


Quel degré de multilinguisme ?

Le chiffre : 1,89

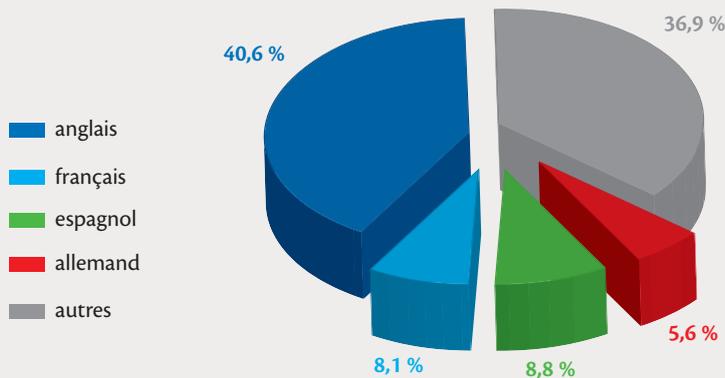
Les 553 sites du périmètre abritent 1043 versions linguistiques, dont 893 versions dynamiques. **Chaque site est ainsi disponible dans une moyenne de 1,89 version linguistique.** Cette moyenne passe cependant à 1,61 si l'on tient compte des seules versions linguistiques dynamiques.

Le nombre moyen de versions linguistiques par site donne une première indication du degré de multilinguisme pratiqué par les entreprises sur la Toile. **Les supports réellement multilingues,**



POIDS DES DIFFÉRENTES LANGUES

(versions statiques et dynamiques confondues)



N.B. : La catégorie « autres » renvoie aux langues dont la représentation unitaire est inférieure à 3 % du total des versions linguistiques, c'est-à-dire par ordre décroissant de représentation en nombre de versions : le russe, le néerlandais, le portugais, l'italien, le polonais, le suédois, le chinois, le tchèque, le hongrois, le japonais, le danois, le finnois, le norvégien, le roumain, le grec, le turc, le coréen, le bulgare, le slovène, le letton, l'estonien, le croate, le lituanien, le serbe, l'ukrainien, l'indonésien, l'arabe, le vietnamien, l'hébreu, le bosniaque, le macédonien, l'islandais, l'azéri, l'albanais, le catalan, le géorgien, le persan, l'arménien, le kazakh, le malais, le basque, le moldave, l'afrikaans, le tagalog, l'ouzbek, l'hindi, l'ourdou, le panjabi, le gujarati, le biélorusse et le mongol.

c'est-à-dire disponibles en trois langues ou plus, **représentent 13,7 % de l'ensemble**, soit 76 sites en tout. Cette pratique concerne 44 supports (soit 7,95 % des sites, ou un site sur 12), si l'on considère les seuls sites qui offrent au minimum trois versions linguistiques dynamiques.

Le deuxième volet de l'étude a porté, au niveau de chaque entreprise du périmètre, sur le principal site Internet dédié à chacun des territoires où l'entreprise est implantée. Cela correspond à un total de **7 351 supports** (abritant 9 176 versions linguistiques).

Quatre langues dépassent au moins 3 % du nombre total de versions linguistiques et représentent ensemble 63,1 % du total des versions.

Globalement, près de 70 % des sites étudiés sont disponibles dans la ou les langues officielles des pays visés.

Cette disponibilité des supports est extrêmement variable selon les ensembles linguistiques. Ainsi, alors que sont disponibles en anglais près de 100 % des sites locaux dédiés à des pays ayant l'anglais comme langue officielle, un peu moins de 6 % des sites dédiés à des pays ayant l'arabe comme langue officielle sont aujourd'hui disponibles dans cette langue.

DISPONIBILITÉ DES SITES LOCAUX EN FONCTION DE LA LANGUE OFFICIELLE DES PAYS VISÉS						
Taux de disponibilité général	Pour l'anglais	Pour l'arabe	Pour l'espagnol	Pour le français	Pour le portugais	Pour le russe
69,01 %	99,24 %	5,50 %	88,58 %	76,67 %	87,94 %	89,85 %

Aide à la lecture : le taux de disponibilité pour le français (76,67 %) renvoie à la proportion de sites locaux disponibles en français pour les seuls sites dédiés à des pays ayant le français comme langue officielle.



Le français, une affaire de professionnels

Si la dimension économique de l'usage d'une langue dans certains milieux professionnels ou de la domination d'une autre dans les échanges commerciaux fait l'objet, depuis quelques années, d'études sérieuses (voir, par exemple, le rapport Davignon, *Les langues font nos affaires*¹, ou celui de François Grin, intitulé *L'Enseignement des langues étrangères comme politique publique*²), elle est depuis longtemps présente à l'esprit de ceux qui se battent pour son usage dans leur environnement de travail. Ainsi, des notaires aux ingénieurs et responsables de la maintenance, des experts-comptables et auditeurs aux spécialistes de la santé au travail, une multitude de réseaux se sont organisés pour défendre leurs positions et parfois gagner des « parts de marchés francophones ». L'objet du présent ouvrage n'étant pas de faire le compte rendu des activités de chacune de ces associations, nous ne ferons que signaler leur existence aux lecteurs en insistant sur l'un des enjeux majeurs d'une question stratégique qui recouvre de nombreux aspects : la normalisation.

Le processus de normalisation (selon la définition du *Petit Larousse*, 2005) : « ensemble de règles techniques résultant de l'accord des producteurs et des usagers, et visant à spécifier,

1. http://ec.europa.eu/education/languages/pdf/davignon_fr.pdf.
2. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000678/0000.pdf>.

LES MOTS VALENT DE L'OR

Créée en 1984, l'association « Actions pour promouvoir le français des affaires » (APFA) plaide pour le multilinguisme et en donne le goût aux étudiants en économie, gestion et français des affaires du monde entier, grâce notamment à son célèbre concours des « Mots d'or ». Ce dernier, dont l'épreuve principale, sous forme écrite, éprouve non seulement la maîtrise de la langue française du candidat mais aussi sa capacité à traduire des concepts liés au monde des affaires dans sa propre langue, attire chaque année un nombre toujours croissant de candidats.

Les lauréats sont notamment récompensés par la remise d'un « Mot d'or » au cours de la Journée du français des affaires et des Mots d'or de la Francophonie, qui se déroule à Paris. Cette cérémonie est aussi l'occasion de décerner plusieurs autres « Mots d'or », par thématiques : celui des professionnels, de la traduction, des langues, du roman, du mercatien...

Une piste intéressante a été ouverte en 2008 avec les premières « Journées de sensibilisation à l'intercompréhension en langues des affaires » réservées aux lauréats et aux professeurs organisateurs de l'épreuve internationale des Mots d'or. On retrouve le palmarès des concours passés ainsi que les Actes des Journées du français des affaires et des Mots d'or de la Francophonie sur le site Internet de l'association, hébergé par l'Union internationale de la presse francophone¹. Ce dernier donne accès à un lexique de plus de 5 000 termes ayant trait aux affaires, à l'informatique et à Internet², régulièrement enrichi, ainsi qu'à la traduction de quelques mots des affaires en 53 langues³. L'APFA publie aussi une lettre d'information et différents lexiques multilingues (« 2 000 mots d'or du français des affaires », « Mots-clés des affaires pour l'Europe des 27 », « Les mots des affaires transfrontières de la Francophonie »...).

1. <http://www.presse-francophone.org/apfa>.
2. <http://www.presse-francophone.org/apfa/lexique/lexique.htm>.
3. <http://www.presse-francophone.org/apfa/langues/40mots.htm>.

unifier et simplifier quelque chose, en vue d'un meilleur rendement dans tous les domaines de l'activité humaine» concerne trop de domaines pour pouvoir être décrit de façon exhaustive. C'est sans doute la raison pour laquelle les francophones ont choisi de lui consacrer un réseau spécifique. Réunissant une trentaine de membres, associations nationales ou internationales, le **Réseau Normalisation et Francophonie** (RNF) est le résultat d'une initiative commune, lancée en 2006, du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et de l'Association française de normalisation (AFNOR). Doté d'un forum électronique d'échange abrité par le BNQ, le RNF collabore avec l'Institut de l'environnement et de l'énergie de la Francophonie (l'IEPF), le Comité de développement de l'Organisation internationale de normalisation ou ISO (International Organization for Standardization – Organisation internationale de normalisation¹), l'Union internationale des ingénieurs et scientifiques utilisant la langue française (UISF) et le Comité pour les questions relatives aux pays en développement de l'ISO (DEVCO). Son site Internet² donne accès à des documents de référence sur la normalisation et permet de consulter ses notes d'information électroniques, qui font le point sur différents sujets concernant les normes, notamment les initiatives ou réalisations des professionnels de tel ou tel secteur.

Créée en 1981, la **Fédération des experts-comptables francophones (FIDEF)** réunit des responsables d'organismes professionnels d'experts-comptables et de commissaires aux comptes de 34 pays membres de la Francophonie. Elle est reconnue par l'organisation internationale des comptables et commissaires aux comptes, l'IFAC (pour International Federation of Accountants), basée à Londres, qui est compétente pour l'émission des normes concernant l'audit, la formation et l'éthique. La FIDEF siège également au Bureau des standards comptables internationaux, plus connu sous son nom anglais d'International Accounting Standards Board (IASB), où sont délégués des représentants des normalisateurs nationaux (par exemple, en France, le Conseil national de la comptabilité, qui est piloté par le ministère de l'Économie et des Finances). De même, la FIDEF participe à Genève aux réunions de l'ISAR (Intergovernmental Working Group of Experts on International Standards of Accounting and Reporting), le groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication onusien consacré à la normalisation, qui se réunit dans le cadre de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

La FIDEF, non seulement contribue à défendre la tradition francophone dans un domaine où l'approche anglo-saxonne tend à l'emporter, mais aussi assure un travail de traduction et accompagne les efforts d'harmonisation du droit indispensables aux professionnels de nombreux pays. On trouve par exemple, sur son site Internet³, les traductions révisées des textes de référence émis par l'IFAC : code d'éthique, normes... Une coopération active se déploie avec l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) pour la mise en place, à Yaoundé (Cameroun), de son organe de normalisation comptable pour les 16 pays membres. Enfin, une réflexion est en cours pour aboutir à la création d'un véritable diplôme francophone qui ouvrirait aux étudiants de nombreux pays membres de la Francophonie de véritables perspectives professionnelles.

1. À ce jour, les travaux de l'ISO ont abouti à la publication de quelque 16 000 normes internationales, représentant plus de 620 000 pages en anglais et en français (les normes terminologiques comprenant souvent d'autres langues) : <http://www.iso.org/iso/fr/home.htm>.

2. <http://www.lernf.org>.

3. <http://fidef.org/>.



Autre exemple : l'**Association française des ingénieurs et responsables de maintenance** (AFIM), qui a développé un portail francophone⁴ donnant accès à un véritable catalogue multilingue de produits industriels dont les références, essentiellement françaises pour l'instant, devraient s'étendre à d'autres pays francophones, en particulier du Sud. Le site principal de l'association⁵ contient également une rubrique Francophonie permettant d'entrer en contact avec près de 60 organismes professionnels répartis dans 17 pays. Une des ambitions de l'AFIM vise l'introduction de la langue française dans le serveur international de propriétés, actuellement développé par l'instance allemande chargée de la normalisation sur mandat de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et disponible en allemand, en anglais et bientôt en chinois. Pour ce faire, il faudrait que les instituts nationaux de normalisation des pays membres de la Francophonie, et notamment ceux qui participent déjà à de nombreux comités techniques, comme la Belgique, le Canada, la France et la Suisse, se mobilisent pour investir dans ce projet.

■ Actualité audiovisuelle

En Communauté française de Belgique

Un service télévisuel linéaire se doit, sauf pour ce qui concerne les programmes musicaux, de proposer une proportion majoritaire de programmes en langue française. Il doit réserver une part de 20 % de son temps de diffusion à des programmes dont la version originale est d'expression française, à l'exclusion des programmes consacrés aux informations, à des manifestations sportives, à des jeux, à la publicité, à l'autopromotion ou au téléachat. Concernant la musique, une part du temps de diffusion qui ne peut être inférieure à 4,5 % doit être réservée à une programmation musicale avec des œuvres de compositeurs, d'artistes-interprètes ou de producteurs de la Communauté française dont le domicile, la résidence, le siège social ou le siège d'exploitation est ou a été situé en région bilingue de Bruxelles-Capitale ou en région de langue française. Sauf dérogation, les radios privées sont par ailleurs astreintes à une diffusion annuelle d'au moins 30 % d'œuvres musicales en français.

D'autre part, la RTBF (radio-télévision de service public) doit consacrer dans l'ensemble de ses services télévisuels linéaires au moins 35 % de son temps de diffusion (à l'exclusion des informations, des jeux, des manifestations sportives, de la communication publicitaire) à des œuvres originales dont le tournage, la réalisation ou la production déléguée sont assurés par des professionnels d'expression française.

Au Canada

En janvier 2009, le Commissariat aux langues officielles a publié une étude intitulée *Ombres sur le paysage télévisuel canadien – Place du français sur les ondes et production en contexte minoritaire*⁶.

Les conclusions de l'étude montrent les avancées de la production télévisuelle provenant des communautés francophones en situation minoritaire du Canada, sur les plans du volume, de la variété et de la qualité des productions. Ce, malgré les défis auxquels les producteurs sont confrontés (sous-développement des infrastructures, manque de fonds).

4. <http://www.ecat-npmi.net>.

5. <http://www.afim.asso.fr>.

6. Commissariat aux langues officielles, *Ombres sur le paysage télévisuel canadien – Place du français sur les ondes et production en contexte minoritaire*, janvier 2009, http://www.ocol-clog.ca/docs/f/televisionlandscape_paysagetelevisuel_f.pdf.



La production d'émissions en langue française a connu une légère hausse en 2006-2007¹, mais la place du français dans les émissions télévisées pour les enfants et les jeunes reste alarmante selon le rapport de la SARTEC (Société des auteurs de radio, télévision et cinéma) et de l'UDA (Union des artistes), publié en 2005 et qui demeure d'actualité. Depuis plusieurs années, on constate une diminution de la production d'émissions originales en français, notamment de séries d'animation; un nombre considérable d'émissions diffusées en langue française comme « productions originales » sont en fait des productions anglaises doublées, souvent à l'étranger (surtout en Europe).

En effet, et même si la France constitue le plus grand partenaire du Canada, la majorité des coproductions officielles est réalisée en anglais. En France, les traductions et les adaptations sont admissibles à des financements, ce qui amène certains producteurs français à faire écrire en anglais les épisodes canadiens d'une coproduction, pour réclamer ensuite des subventions pour l'adaptation et la traduction françaises. Un public de langue française se voit donc imposer des traductions ou des adaptations d'œuvres originales anglaises.

Les émissions télévisées pour les enfants et les jeunes représentent un enjeu important, car, comme l'estime le commissaire Graham Fraser, « il est nécessaire de transmettre le goût de la langue française aux enfants dès leur plus jeune âge »². Au Canada, la diffusion des émissions d'animation en langue française est assurée essentiellement par cinq chaînes : TÉLÉTOON, VRAK.TV, Radio-Canada, Télé-Québec et TFO.

À titre d'exemple, sur un total de 13 séries d'animation diffusées à l'antenne de Radio-Canada en 2007, on ne relevait qu'une seule série d'animation canadienne originale de langue française (coproduite avec la France). Radio-Canada a cependant investi 3,85 millions de dollars reçus de la part du Fonds canadien de télévision dans la production d'émissions de langue française pour les enfants et les jeunes en 2006-2007 et 3,3 millions de dollars en 2007-2008³.

Selon le rapport *Profil 2008* de l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT), en 2006-2007, 85 % des programmes pour les jeunes étaient produits en anglais, contre 15 % en français. D'ailleurs, selon le même rapport, les budgets des émissions de langue française pour enfants et jeunes sont largement inférieurs à ceux des émissions de langue anglaise de même type⁴.

Dans ce contexte, le commissaire aux langues officielles propose aux institutions fédérales concernées (ministère du Patrimoine canadien, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et Radio-Canada) diverses mesures visant à améliorer la production et la diffusion d'émissions qui reflètent la culture francophone. Il suggère par exemple au ministère du Patrimoine canadien de réviser sa politique de coproduction internationale afin de favoriser la production originale de langue française en animation, et de mettre en place des politiques visant à encourager la réalisation de versions doublées des programmes, dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada⁵.

La réglementation fédérale

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'organisme qui réglemente et supervise le système de radiodiffusion canadien, a édicté certaines règles relatives aux quotas pour les stations de radio et de télévision.

1. *Ibid.*, p. 42.

2. *Ibid.*, p. 56.

3. *Ibid.*, p. 50.

4. *Ibid.*, p. 42.

5. *Ibid.*, p. 55.



Pour s'assurer que les stations de radio commerciales francophones répondent aux besoins de leur auditoire et que les pièces musicales de langue française ne soient pas reléguées à des périodes d'écoute faibles, le règlement sur la radio stipule :

- qu'au moins 65 % des pièces musicales vocales mises en ondes par les stations francophones au cours d'une semaine de radiodiffusion doivent être des pièces de langue française;
- qu'au moins 55 % des pièces musicales vocales diffusées au cours d'une semaine de radiodiffusion (du lundi au vendredi) entre 6 heures et 18 heures doivent être de langue française.
- qu'au moins 35 % des pièces musicales populaires diffusées par toutes les stations de radio au cours de chaque semaine de radiodiffusion doivent être des pièces canadiennes.
- que les exigences à l'endroit des services payants et spécialisés et de la télévision à la carte sont variables et sont établies dans les conditions de licence.

Pour leur part, les stations de télévision traditionnelles doivent se référer au contenu canadien qui, pour les stations de langue française, reviennent à des exigences en termes de contenu francophone. Elles sont ainsi tenues :

- pour le service national public, la Société Radio-Canada, de consacrer au moins 60 % de toute sa grille horaire de la journée à des émissions canadiennes.
- de diffuser au moins 60 % de contenu canadien au cours d'une année de radiodiffusion et au moins 50 % d'émissions canadiennes durant la période de radiodiffusion en soirée (de 18 heures à minuit);
- de diffuser, en moyenne, au moins huit heures de programmation par semaine d'émissions canadiennes dites prioritaires entre 19 heures et 23 heures, dont des dramatiques, des documentaires et des émissions de variétés et de musique.

En France

La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française prévoit que « l'emploi du français est obligatoire dans l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de radiodiffusion sonore ou télévisuelle, quel que soit leur mode de diffusion ou de distribution, à l'exception des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en version originale »⁶. Par ailleurs, les dispositions inscrites dans la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication imposent aux sociétés de radio et de télévision « la défense et [l']illustration de la langue [française] », « l'emploi du français », ainsi que « le respect de la langue française et le rayonnement de la francophonie ».

Ces obligations sont reprises dans les cahiers des missions et des charges des sociétés publiques de radio et de télévision. L'article 39 du cahier des charges de France Télévisions précise ainsi : « Tendant à être une référence dans l'usage de la langue française, France Télévisions contribue à sa promotion et à son illustration dans le cadre des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle veille à l'usage et au respect de la langue française par le personnel intervenant sur ses services conformément aux dispositions de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 et, notamment, proscrit les termes étrangers lorsqu'ils possèdent un équivalent en français. »⁷

Pour les sociétés privées de télévision, les obligations sont plus souples. Ainsi, pour les

6. Cette prescription est désormais insérée dans la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

7. <http://www.csa.fr/upload/dossier/cahier%20des%20charges.pdf>.





chaînes privées hertziennes, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) établit comme obligation générale « l'usage correct de la langue », avec l'indication que « l'éditeur s'efforce d'utiliser le français dans les titres de ses émissions ». Par ailleurs, plusieurs chaînes (M6, Canal +, TF1) ont, selon la convention qu'elles ont passée avec le CSA, l'obligation de « désigner un conseiller à la langue française »¹.

Les conventions conclues entre le CSA et les radios privées ne comportent aucun article spécifique relatif à la langue française. Toutefois, ces conventions sont soumises aux dispositions des lois précitées.

L'usage du français est obligatoire dans les programmes et messages publicitaires (à quelques exceptions près : programmes destinés à des communautés étrangères ou à l'apprentissage des langues), mais il n'est pas exclusif. En effet, les dispositions de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, complétée par la loi du 4 août 1994, n'interdisent pas l'emploi de mots étrangers s'ils sont accompagnés d'une traduction française « aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langue étrangère ».

Le poids de l'environnement international

Une étude réalisée à l'initiative de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) et de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) sur la langue française dans la publicité² a permis de faire émerger une catégorie particulière : celle des publicités qui ne présentent pas de manquements à la loi, mais qui, du fait d'une musique, d'un nom de produit ou de marque, ont une coloration non francophone. On en dénombre 893, soit 12 % du total analysé. Ce volume serait d'ailleurs bien supérieur si on tenait compte de toutes les publicités utilisant des langues étrangères mais traduites dans des conditions satisfaisantes.

Loin d'être négligeable (plus d'une publicité sur 10), ce taux permet de mieux comprendre les impressions évoquées par beaucoup de Français qui déplorent une publicité qui bouderait leur langue, notamment au profit de l'anglais. Cette catégorie enseigne qu'il ne s'agit pas de manquements, mais simplement d'une activité publicitaire qui reflète l'état de la société actuelle, dans laquelle l'industrie anglo-saxonne (films, musiques, produits, etc.) et les marques internationales sont très présentes.

En effet, les publicités communiquent beaucoup sur des marques ou des produits à consonance internationale, et surtout anglophone (ex. : *Subway*, *Leader Price*, *Brother*, *Daddy*, *VillaVerde*, *Signal White Now*, *Samsung Player Style*, *Dove Go Fresh*, *Planter's Perfect Eyes Night Fort*, *Style Black by Hollywood*, *SFR Business Team*).

On retrouve également beaucoup de noms de films et de séries (*Welcome*, *Underworld*, *Fast & Furious*, *Dr House*, *The Substitute*, *Batman Forever*, *Be Happy*, *Wanted*, *Go Fast*), de spectacles (*I Am Tour* de Beyoncé, *Sticky & Sweet Tour* de Madonna, *High School Musical*), de jeux vidéo (*Dead Rising*, *Ultimate Band*, *Street Fighter IV*), d'opérations spéciales (« *Beautiful Days* » de Dim, « *I love shopping* » de O'Parinor, « *Next year* » d'Alain Afflelou) et de CD pour lesquels l'ancrage international se fait ressentir à la fois dans le titre de l'album, le nom des chansons et l'extrait musical (dans le cas d'un média sonore).

Certaines publicités utilisant le français ont également recours à des voix à l'accent

1. http://www.csa.fr/infos/textes/textes_conventions.php?cat=6.

2. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, 2009, p. 67.





étranger, ce qui peut alimenter l'impression générale de « tout anglais » (c'est le cas par exemple de certaines publicités pour l'Eurostar ou pour OpenSkies, compagnie aérienne qui propose uniquement des places en classe affaires).

Un élément important de cette atmosphère internationale est l'utilisation de musiques de fond, pour la plupart anglophones. Ces musiques vont au-delà de la simple ambiance, elles sont clairement identifiables et vont souvent de pair avec le message délivré (on pense par exemple aux publicités pour les boissons *Taillefine Fiz* ou les sucres *Daddy*).

Il est enfin intéressant de noter la présence, de plus en plus fréquente, toujours dans les appellations et noms de marques, de constructions calquées sur l'anglais : les jeans Armani deviennent *Armani Jeans*, et le mobile Virgin, *Virgin Mobile*, par exemple.

PUBLICITÉ ET LANGUE FRANÇAISE¹

Une étude réalisée à l'initiative de l'ARPP et de la DGLFLF en 2009 a permis de dénombrer « 147 manquements sur les 3 526 publicités analysées en radio et affichage, soit un taux de 4 %. Par comparaison, en 2005, sur 1 030 visuels étudiés en affichage, la même étude avait relevé 39 manquements, soit une proportion de 4 %.

Le taux de manquements reste donc stable, autour de 4 %, proportion somme toute très faible et, en tout état de cause, très en deçà de ce que l'on pourrait penser à lire certaines critiques adressées à la publicité.

Au-delà des manquements à proprement parler, l'étude a permis de constater que de nombreuses publicités s'inscrivent dans un environnement international (musique, noms de marques, de produits, noms de films, d'artistes, etc.). Il s'en dégage une atmosphère multiculturelle, qui n'est que le reflet de ce que nous connaissons dans nos sociétés mondialisées.

Ainsi, ce travail a dénombré 893 publicités, soit 12 % du total analysé, qui, du fait de marques, de noms de produit, de musiques, ou autres, peuvent donner indûment le sentiment que la publicité se détourne du français.

Les visuels témoignant une utilisation créative de la langue française sont pro-

portionnellement quasiment deux fois plus nombreux que ceux présentant des manquements. L'étude en a repéré 591 sur le premier trimestre 2009. On ne peut que s'en féliciter.

Néanmoins, ce taux de 8 % n'est pas non plus extraordinaire et pourrait indiquer un certain manque d'appétence pour le français, ou plus largement pour la créativité linguistique.

Les entretiens avec des professionnels de la publicité, menés dans le cadre de cette étude, permettent de mettre ces résultats en perspective.

Ils mettent notamment en lumière, outre les contraintes qui peuvent peser sur l'usage d'une langue, un glissement progressif des créations vers un monde où les mots sont moins présents, au profit de signifiants plus sensoriels. Et où, donc, le problème est moins celui de la langue française que celui de la langue tout court.

Par ailleurs, à l'encontre de certaines idées reçues, ils révèlent des publicitaires favorables à une utilisation la plus large possible de la langue française, à condition qu'elle rime avec liberté (liberté de choix ou de non-choix, de métissage, de bricolage iconoclaste, d'imperfection) et proximité avec les usages courants, plutôt qu'avec contrainte et académisme. »

1. Extrait de Autorité de régulation professionnelle de la publicité et Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *Bilan 2009 – Publicité et langue française*, « Rapports d'études », novembre 2009, p. 4-5, http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/bilan_2009_new_logo-3.pdf.





CHAPITRE 3

Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord

Afin de rendre compte des possibilités qui sont réellement offertes au public d'accéder aux contenus culturels dans le respect de la diversité linguistique et culturelle, la DGLFLF a réalisé un examen de la version linguistique des titres de films (toutes nationalités) sortis en première exclusivité, sur le territoire français, en 2008.

Ainsi, sur une liste de 555 films diffusés (source Centre national du cinéma et de l'image animée), il apparaît que 12 films ont été diffusés avec des titres en anglais différents des titres originaux. Ces 12 films ont été diffusés pour la majorité en version originale sous-titrée, dans le réseau art et essai. Deux d'entre eux seulement ont été diffusés en version doublée en dehors de ce réseau¹.

Sur les 230 films d'initiative française sortis en 2008, 23 (dont 11 coproductions) ont été diffusés avec un titre original en anglais et quatre (dont deux coproductions) ont été diffusés avec un titre original dans une autre langue que l'anglais ou le français. Environ la moitié de ces films a été distribuée dans le réseau des salles d'art et d'essai.

En ce qui concerne les films américains, sur l'ensemble de 195 films diffusés en 2008, 28 ont conservé leur titre en anglais².

Les titres qui ne sont pas traduits en français font généralement écho à des références culturelles (musiques, films, BDs, séries TV...), jouent sur les sonorités d'une autre langue, ou font référence à des lieux identifiés dans la langue du pays où se situe l'action. Ainsi, certains titres font référence à des chansons (ex. : *Dancing Queens*), à des lieux spécifiques (ex. : *Andalucía*) ou encore reprennent des mots anglais assez courants en français (ex. : *Jackpot*).

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel³

Selon l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, le CSA est chargé de veiller « à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises » dans la communication audiovisuelle. Parallèlement, il doit s'assurer du respect des dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

L'existence d'une traduction compréhensible en langue française des messages publicitaires diffusés partiellement en langue étrangère fait également l'objet du contrôle du CSA. Ce contrôle est aussi exercé par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) qui intervient avant la diffusion des messages publicitaires à la télévision.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel se montre attentif à la qualité de la langue employée dans les programmes des différentes sociétés de télévision et de radio. En effet, il veille au respect des obligations envers la langue française inscrites aux cahiers des charges des sociétés nationales de radio et de télévision et dans les conventions annexées aux décisions d'autorisation des diffuseurs privés.

Les associations ayant pour but la défense et la promotion de la langue française envoient régulièrement non seulement au CSA, mais aussi aux chaînes de télévision et aux stations de radio, un relevé d'écoute récapitulant les incorrections le plus souvent entendues à l'antenne. Le CSA est toutefois conscient que « la nature même de la communication radiophonique et télévisuelle impose un style oral et justifie des facilités que bannirait la langue écrite »⁴. En effet, la

1. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, 2009, p. 67.

2. *Idem*.

3. <http://www.csa.fr>.

4. http://www.csa.fr/infos/langue/langue_francaise.php.





qualité du français parlé dans les médias varie selon la nature des émissions et le contexte. Selon la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), si l'on s'en tient aux personnes « contrôlables » (journalistes et présentateurs), on constate qu'elles s'expriment en général dans une langue correcte. Les incorrections les plus fréquentes sont l'absence de liaisons ou l'emploi de liaisons erronées, les fautes de genre, l'invariabilité des pronoms relatifs composés, les anglicismes sémantiques et surtout l'emploi de termes anglais ou d'impropriétés à la mode qui remplacent des mots français déjà existants et souvent plus précis.

Par ailleurs, le CSA informe régulièrement les journalistes et animateurs en matière de terminologie et de néologie. Dans le mensuel *La Lettre du CSA*, il publie les termes recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie, dès leur parution au *Journal officiel*. Le Conseil a également créé sur son site Internet une rubrique consacrée à la langue française qui indique la terminologie recommandée et renvoie au site FranceTerme⁵ du ministère de la Culture et de la Communication.

Les conseillers pour la langue française

Plusieurs chaînes hertziennes privées ont, conformément à leur convention avec le CSA, un conseiller pour la langue française. Dans certaines sociétés, la mission du conseiller est de fournir à la chaîne une assistance linguistique en contrôlant *a posteriori* des émissions

5. <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme>.

DU BON ET MAUVAIS USAGE DU FRANÇAIS DANS LES MÉDIAS¹

« Fin janvier 2010, le port de Port-au-Prince (Haïti) a été rouvert (et non *réouvert*) au trafic, après le tremblement de terre qui a affecté cette partie de l'île.

L'infinifit *réouvrir* et le participe passé *réouvert* sont systématiquement utilisés dans les journaux radiophoniques et télévisés par analogie avec *réouverture*, alors que devraient être employés *rouvrir* et *ouvert*, comme l'écrivent la plupart des journaux. Ainsi, un journaliste, ayant annoncé que l'aéroport allait être *réouvert*, a fait remarquer qu'il était incohérent de dire *ouvert* puisqu'on ne disait pas *ouverture*.

Même si cette observation paraît logique, elle va à l'encontre de l'usage qui impose *réouverture* et *rouvrir*. De ces deux mots, le second est le plus ancien puisqu'il est attesté dès le XI^e siècle sous la forme de *reouvrir*. Le *e*, n'étant pas prononcé, est tombé et *reouvrir* est devenu *rouvrir*. La règle voulait alors que le préfixe

se maintienne devant une consonne ou un h aspiré mais devienne r devant une voyelle ou un h muet (rassurer, rhabiller).

Toutefois, sous l'influence de mots directement empruntés au latin (mots savants)² et orthographiés *ré* en français, le préfixe *ré* a été accolé à des termes de formation populaire. C'est ainsi qu'a été formé le mot *réouverture*, admis en 1835 par l'Académie française.

Au début du siècle, sur le modèle de *réouverture*, est apparu le verbe *réouvrir* dénoncé comme barbarisme pédant, alors que continuait d'être employée la forme *rouvrir* dans la langue commune [...].

Aujourd'hui, même si les dictionnaires de difficultés du français notent la différence arbitraire entre le préfixe de *rouvrir* et celui de son substantif dérivé *réouverture*, ils n'en recommandent pas moins l'emploi de ce verbe, le seul à être attesté dans les dictionnaires. »

1. Extrait de *La Lettre du CSA*, n° 235, février 2010, p. 14.

2. Mots savants par opposition à mots populaires qui, empruntés très tôt au latin, ont subi une longue évolution phonétique et sémantique : natif (mot savant) opposé à naïf (mot populaire), venant tous deux de *nativus*, ou ausculter (formation savante) face à écouter (formation populaire), du verbe *auscultare*.

programmées. Il émet des recommandations à la direction générale, mais n'a pas d'autorité pour intervenir auprès des professionnels de l'antenne. Dans d'autres sociétés, l'action du conseiller porte essentiellement sur les émissions pré-enregistrées, mais il peut agir par voie hiérarchique ou directement auprès des journalistes et animateurs intervenant à l'antenne. Dans tous les cas, les observations linguistiques des conseillers ne sont ni rendues publiques ni transmises au CSA.

Le contrôle des messages publicitaires¹

L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), organisme de régulation professionnelle de la publicité en France regroupant annonceurs, agences et supports, qu'il s'agisse de la presse, de la télévision, de l'affichage, de la radio et du cinéma, veille, entre autres, au respect de l'usage correct de la langue française.

Elle mène une action de contrôle des messages publicitaires avant et après diffusion. Elle intervient en cas de manquement à l'article 2 de la loi du 4 août 1994, qui impose l'emploi du français dans la publicité d'un bien, d'un produit ou d'un service ainsi que pour les mentions et messages qui accompagnent une marque. Elle intervient également au regard de l'article 4 de la loi qui impose une traduction en langue française « lisible, audible ou intelligible », de nature à assurer au public la bonne compréhension du message publicitaire.

Ainsi, avant diffusion, l'ARPP exerce un contrôle « facultatif » au moyen d'un service de conseil auprès des professionnels qui en font la demande. Ce contrôle concerne toute publicité, quel qu'en soit le support, y compris la télévision. Dans le cadre de cette action de contrôle facultatif, l'ARPP est amenée à rappeler aux agences et aux annonceurs les obligations mentionnées ci-dessus.

Du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009, les contrôles facultatifs exercés sur les messages publicitaires à diffuser ont concerné 15 903 publicités, dont 10 763 projets TV, 2 900 projets presse, 783 projets affichage, 627 projets radio, 284 projets pour Internet, 546 projets pour les autres supports. Sur ces messages soumis à l'ARPP, 512 (3 %) ont donné lieu à des interventions sur la base de l'emploi obligatoire du français et 28 sur l'usage incorrect du français.

L'ARPP a également un rôle de contrôle obligatoire, avant diffusion, de l'ensemble des messages publicitaires télévisés. Dans ce contexte, l'ARPP a observé, durant la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009, 21 230 messages publicitaires, dont 2 852 ont fait l'objet de demandes de modifications fondées sur le respect des textes législatifs, réglementaires et déontologiques en vigueur. Sur ces 2 852 messages, 382 (13 %) contrevenaient à la loi du 4 août 1994. On constate, sur la période 2008-2009, une légère baisse du pourcentage de demandes de modifications fondées sur le respect de la loi du 4 août 1994 (19,6 % en 2007; 14,5 % en 2008; 13,4 % en 2009).

Enfin, le contrôle de l'ARPP s'exerce après diffusion sur saisine, notamment, de consommateurs, d'associations et de professionnels.

Au-delà des interventions habituelles de l'ARPP, le Conseil de l'éthique publicitaire (CEP), instance associée à l'ARPP, créée en 2005 et présidée par le sociologue Dominique Wolton, s'est aussi intéressé à l'usage du français dans les messages publicitaires, le thème « Langues et modernité en publicité » (rapport langage-modernité et suprématie de la langue anglaise) ayant constitué un objet de l'expertise dudit conseil.

1. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, *op. cit.*, 2009, p. 56-57.

Index

Les renvois aux développements sont en caractère gras

A

ACFAS : Association francophone pour le savoir (Canada) **320, 321, 322**
 ADELFI : Association des écrivains de langue française 223, 224
 AÉC : Association des États de la Caraïbe 271, 273
 AEFÉ : Agence pour l'enseignement français à l'étranger (ministère français des Affaires étrangères et européennes) 71, 103, **104**
 AERES : Agence française d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur 320
 AF : Alliance française 92, 105, **107, 115, 127, 128, 138, 139, 150, 157, 167, 210, 217, 219, 222, 231, 356**
 Afghanistan 140, 144, 146
 AFI : L'Année francophone internationale 245
 AFNOR : Association française de normalisation 366
 AFP : Agence France-Presse 245
 Afrique du Sud 71, 118, 121, 127, 128, 268
 AILF : Association internationale des libraires francophones 211
 AIMF : Association internationale des maires francophones 202, 238, 263, 266
 AIPF : Association internationale de la presse francophone **248, 251**
 AIU : Alliance israélite universelle 105
 Albanie 15, 29, 152, 156, 240
 Aleco : Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science) 224, 291
 ALÉNA : Accord de libre-échange nord-américain 136, 271, 272
 Algérie 4, 9, 107, 108, **110, 112, 115, 174, 208, 220, 224, 227, 230, 231, 242, 318**
 Andorre 15, 16, **29, 152, 156, 158**
 Angola 118, 120, 244
 APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie 263, 279
 APFA : Actions pour promouvoir le français des affaires **365**
 Arabie saoudite 108, 112, 114, 220
 Argentine 130, 138, 139, 173, 271, 273
 Arménie 14, 17, 29, 152, **156, 157, 158, 163, 169, 172, 218, 229, 328**
 AUF : Agence universitaire de la Francophonie 4, 16, 17, 20, 46, 72, 111, 112, 113, 128, 129, 134, 135, 144, 150, 151, 156, 157, 158, **178, 179, 202, 224, 238, 263, 266, 289, 305, 313, 314, 315, 318, 322**
 Australie 142, 144, 147, 148, 151, 229, 323

B

Bahreïn 108, 111, 112
 Bangladesh 140, 145
 BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec **213, 221**
 BDLP : Base de données lexicographiques panfrancophone **289, 290**
 Belgique 15, 16, 65, 103, 113, 145, 152, 156, 157, 158, 163, **166, 174, 208, 213, 220, 224, 227, 233, 234, 236, 239, 247, 257, 278, 302, 306, 309, 312, 315, 326, 329, 330, 331, 335**
 Bénin 11, 24, 68, 116, 120, **122, 123, 128, 129, 180, 208, 211, 216, 226, 231, 233, 246, 250, 260, 291, 303, 304, 325**
 BID : Banque interaméricaine de développement 271, 272
 Biélorussie 154, 162, 165, 210
 Birmanie 140, 144, **146**
 BNF : Bibliothèque nationale de France **213, 217, 221, 316**
 Bosnie-Herzégovine 154, 162, 164, 166, 240
 Botswana 118, 120, 121, 127, 128
 Brésil 104, 136, 137, 185, 244, 271, 272, 273, 318, 328, 360
 BT : Bureau de la traduction (Canada) **294, 301, 302, 303**
 Bulgarie 4, 15, 16, 28, 152, 156, 157, 158, 162, 164, 167, 240
 Burkina Faso 4, 10, 11, 21, 24, 26, **50, 51, 52, 116, 120, 123, 124, 127, 202, 206, 207, 208, 210, 211, 226, 246, 266, 315, 325**
 Burundi 14, 17, 19, 116, 120, 128, **129, 229, 246, 250, 303, 304, 325**

C

Cambodge 14, 17, 140, **143, 147, 148, 149, 150, 151, 168, 205, 210, 213, 218, 219, 231, 249**
 Cameroun 11, **12, 26, 27, 53, 68, 90, 116, 120, 127, 208, 220, 226, 228, 230, 233, 246, 250, 303, 304, 315, 325, 366**
 Canada 4, 10, 14, 16, 19, **31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 103, 113, 130, 134, 135, 139, 145, 156, 169, 177, 178, 209, 213, 220, 221, 224, 229, 230, 233, 234, 235, 238, 239, 241, 247, 250, 268, 271, 274, 282, 294, 295, 301, 302, 303, 304, 312, 318, 320, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 336, 337, 338, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 367, 368**
 Cap-Vert 14, 17, 118, 128, 205, 210, **216, 244, 250**
 CATIFQ : Centre d'analyse et de traitement informatique de français québécois 293
 CCI : Corps commun d'inspection des Nations unies 281
 CCIP : Chambre de commerce et d'industrie de Paris **177, 178, 238**
 CECA : Culture d'enseignement et culture d'apprentissage 315
 CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues 135, 151, 158, **171, 177, 178, 185, 187**



Centrafrique 11, 24, 116, 120, 122, 205, 210, **216**, 231, 303, 304, 325

CFI : Canal France International 235, **240**, 241

CGTN : Commission générale de terminologie et de néologie **297**

Chili 130, **136**, 318

Chine 104, **126**, 140, **145**, 146, **147**, **149**, 168, 174, **229**, **251**, 252, 268, 272, **282**, 318, 360

Chypre 15, 152, **156**, 157, 158, **219**, 226, 257

CIEP : Centre international d'études pédagogiques 68, 135, **171**, 173, 238

CILF : Conseil international de la langue française 301, 309

CIO : Comité international olympique 282, 284

CIRTEF : Conseil international des radios et télévisions d'expression française 226, 237, 238, **246**, 247

CLAC : Centre de lecture et d'animation culturelle **202**, 221

CNF : Campus numérique francophone (AUF) 144, 148, 151, 156, **315**, 316

CODOFIL : Conseil pour le développement du français en Louisiane **135**, 330

COI : Commission de l'océan Indien 96, 121

COJO : Comité d'organisation des Jeux olympiques 283, 284

Colombie 132, 136, 138, 139, 173, 222, 274

COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe 128

Commissariat aux langues officielles (Canada) 343, 346, 367

Communauté française de Belgique (CFB) 4, 15, 135, 150, 152, 156, 201, **219**, **229**, 235, **294**, 297, 301, 303, 304, 306, **329**, 330, **367**

Comores 11, 12, 26, 27, 64, 83, 84, 85, **87**, **88**, **89**, **90**, **92**, **93**, 94, **95**, **96**, 100, 116, 120, 325, **326**

CONFJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports ayant le français en partage 209

CONFEMEN : Conférence des ministres de l'Éducation ayant le français en partage 176, 206

Congo 11, 24, 25, 68, 116, 121, 122, 124, 223, 241, 303, 304, 325

Congo (République démocratique du) 11, 24, 53, 116, 120, 124, 127, 202, 206, 220, 225, 246, 250, 302, 303

Corée du Sud 104, 140, **145**, 146, **149**, 173, 216, 231, 318

Costa Rica 132, **136**, 137, 138

Côte d'Ivoire 10, 11, 12, **13**, 24, 25, 53, 90, 104, 116, 120, 208, **216**, 220, **233**, 234, 260, 321, 325

Croatie 15, 28, 152, 156, 158, 164, **165**, 166, 226

CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel 370, **372**, **373**, 374

CSLF : Conseil supérieur de la langue française 301, 305, 306

CTF : Communauté des télévisions francophones **247**

Cuba 132, 135, 137, 138, 139, 230, 271

D

DAF : Didactique adaptée du français 190, 191, 193

DALF : Diplôme approfondi de langue française 115, 127, 139, 149, 150, 151, 158, 164, 169, **171**, **172**, **173**, **178**, 179

Danemark 154, **165**, **167**, 234, 240, 359

DDiFOS : Diplôme en didactique du français sur objectifs spécifiques 150, **179**

DELF : Diplôme élémentaire de langue française **76**, **77**, 99, 115, 127, 139, 149, 150, 151, 157, 158, **164**, 169, **171**, **172**, **173**, 174, **178**, **179**

DGLFLF : Délégation générale à la langue française et aux langues de France 4, 254, 269, 298, 301, 303, 309, 318, **338**, 355, 356, 370, 371, 372, 373

DIL : Didactique intégrée des langues 190, 191, 192, 193

DILF : Diplôme initial de langue française **171**, 172

Djibouti 14, 17, 116, 120, **128**, 205, 210, **216**, 247, 325

Dominique 14, 17, 124, 130, 194

E

EDS : Enquête démographique et de santé 19, **24**, 26

Égypte 9, 14, 17, 108, **112**, 113, 114, 115, 208, 213, **217**, **229**, **230**, 231

ELVIRE : Études sur l'usage des langues vivantes dans la recherche 319

EMILE : Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère 162

Émirats arabes unis 107, 108, **111**, **115**, 222

Équateur 132, 136, 137, **138**

Espagne 107, 154, 156, **162**, 164, **165**, 166, 167, 173, 239, 243, 268, 318, 323

Estonie 154, 158, 165, 240, 277, 328

États-Unis 4, 9, **10**, 39, 40, 132, 135, 138, 177, 206, 212, 215, 216, 225, 229, 231, 232, 234, 236, 242, 248, **268**, 271, 274, 275, 323, **330**

Éthiopie 127, 128

Ex-république yougoslave de Macédoine 15, 17, 29, 156, 166, 227

F

Fespaco : Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou 205, **206**, 207, 208

FFA : Forum francophone des affaires 356

FIDEF : Fédération internationale des experts-comptables francophones **366**

FIFF : Festival international du film de Namur (Belgique) **227**

Finlande 154, 156, **165**, 240, 257

FIPF : Fédération internationale des professeurs de français **107**, 151, 170

FOS : Français sur objectifs spécifiques 139, 150, 179

France 4, 15, 16, 65, 78, 86, 87, 104, 111, 112, 113, 114, 115, 134, 135, 136, 138, 139, 144, 145, 149, 151, 152, 156, 157, 158, 162, 163, 164, 166, 169, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 201, **208**, 209, 210, 212, **213**, 214, 215, 216, 219, 220, 222, 226, **227**, **229**, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 243, 244, 247, 253, 255, 259, 260, 262, 263, 268, 278, 279, 280, 283, 287, 292, **296**, 301, 302, 303, 304, **305**, 309, 312, 315, 316, 318, **319**, 320, 323, 325, 326, 328, 329, 330, 331, **338**, 347, **354**, **355**, **356**, **357**, 359, 360, 366, 367, 368, **369**, 374



France 24 235, **241**, 242
 FRANQUS : Français québécois usage standard 293

G

Gabon 4, 11, 24, 53, 68, 90, 116, 120, 206, 208, 220, 226, 243, 325
 GAF : Groupe des ambassadeurs francophones 276, 281
 Géorgie 14, 17, 29, 104, 152
 GERFLINT : Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale 315, **318**
 Ghana 14, 17, 118, **121**, 122, 127, 129, **217**, 250
 Grande-Bretagne (Royaume-Uni ou Angleterre) 73, 83, 87, 111, 154, 156, **164**, 165, 216, 234, **268**, 287, 319, **322**, 323, 324, 360
 Grèce 15, 16, 152, 156, 157, 158, **163**, 164, 169, 173, 174, **220**, 226, 230, 257
 Grenade 132
 Guatémala 132, 134, 139
 Guinée 11, 12, 13, 14, 24, 104, 116, 120, 124, 225, 230, 302, 303, 304, 325
 Guinée-Bissau 14, 17, 118, 121, **126**, 205, 210, 244
 Guinée équatoriale 14, 17, 116, 120, 121, **126**, 128, **233**, 325

H

Haiti 14, 17, 104, 124, 128, 130, **134**, **135**, 181, **182**, 183, 184, 188, 191, 192, 193, 213, **221**, 224, **234**, 249, 271, 272, 300, 303, 304, 309, 325, 328, 373
 HCF : Haut Conseil de la Francophonie 2, 67
 Honduras 132, 134, 139
 Hong Kong 142, 146, **151**, 245
 Hongrie 15, 16, 18, 152, 158, 167, 231, 240

I

ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet) 265
 IEPF : Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie 366
 IFADEM : Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres **128**, 129, 134, 151, 169, **179**, 180
 IFN : Institut de la Francophonie numérique 254, 263, 264, 265
 Inde 77, 78, 83, 104, 140, 143, 145, 146, 147, **149**, 150, 151, 173, 231, 268, 272, 318, 319, 326, 330
 Indonésie 142, 143, 146, 151
 Iran 108, **113**, 114, 115
 Irak 108, **114**, 231
 Irlande 154, 156, 164, 165, 319
 Islande 154, 156, 165, 167, 240
 ISO : International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation) 366, 367

Israël 9, 107, 108, 175, 216, 222, 240
 ISU : Institut de statistique de l'Unesco 20
 Italie 154, 156, **163**, 164, 173, 201, 222, 231, 234, 240, 243, 318, 323, 326, **329**

J

Jamaïque 81, 132, **137**
 Japon 142, 144, 145, 147, 216, 229, 244
 JCFA : Journées cinématographiques de la femme africaine 207, 208
 JO : Jeux olympiques 269, 282, 283, 284
 Jordanie 108, 115, 173

K

Kazakhstan 140, 144, **145**, **147**, **150**
 Kenya 73, 118, 127, 280

L

La Réunion (France) 4, 14, 16, 64, 73, **77**, **78**, **79**, **80**, **81**, **82**, 83, 91, **93**, 94, 97, 116, 124, 328
 Laos 15, 17, 140, 143, 147, **149**, 150, 151, 206, 219
 LASCOLAF : Langues de scolarisation dans l'enseignement fondamental en Afrique subsaharienne francophone 315
 Lettonie 9, 15, 18, 152, 156, **157**, 158, 166, 229, 240, 328
 Liban 4, 14, 17, 107, 108, **110**, 111, 112, 113, 124, 175, 200, 205, **209**, **218**, 220, 224, 231, 234, **290**
 Libéria 118, **126**
 Libye 108, **113**
 Lituanie 15, 16, 18, 152, 156, 158, **162**, 166, 328
 Louisiane (É-U) 132, **135**, 229, 259, 260, 328, **330**
 LTT : Réseau lexicologie, terminologie, traduction (AUF) 298, 299, 300
 Luxembourg 15, 16, **29**, 152, 156, 157, 158, 164, 213, **220**, 240, 278, 325, **329**, 332

M

Madagascar 4, 9, 14, 17, 64, **65**, **66**, **67**, 68, 69, 73, 77, 78, 83, 87, 88, 90, **91**, **92**, 94, 95, 97, 116, 120, **123**, 127, 128, 175, 206, 209, 210, 213, 217, 246, 250, 260, 300, 303, 304, 325
 Malaisie 142, 143, **151**, 173
 Mali 4, 10, 11, 24, 26, **47**, 48, **50**, **51**, **52**, 53, 116, 124, 125, 182, 183, 184, **185**, **186**, **191**, 192, 193, 194, 206, 208, 211, 213, 226, 230 231, 234, 247, 250, 266, 302, 303, 304, 325
 Maroc 11, 26, 27, 107, 108, **110**, **112**, **114**, 115, 124, 134, 174, 175, 209, 210, 213, **218**, **220**, 224, 230, **233**, 242, 243, 303, 304, 319
 Maurice 4, 14, 17, 64, 68, **69**, **70**, **71**, 72, 73, 83, **90**, 91, **92**, **93**, 94, **95**, 97, 107, 118, 120, 123, 127, 128, 175, 176, 222, **224**, 225, 246, 247, 250, 326, 328, **330**
 Mauritanie 11, 26, 27, 68, 107, 108, **111**, 114, 205, 210, 217, **229**, 299, 303, 304
 Mayotte (France) 14, 16, 64, **82**, **83**, **84**, **85**, **86**, 87, 116, 172, 328



MDS : Maison des Savoirs **202**, 266
 MEDIAF : Réseau des médias francophones 249
 MERCOSUR : Marché commun du Sud – Union douanière des pays d'Amérique du Sud 271, 273
 Mexique 4, 107, 132, 134, 136, 137, 139, 173, 175, 271, 347
 MLF : Mission laïque française **105**, 114
 Moldavie 15, 29, 152, 158, 167, 202, 206, 224, 266
 Monaco 15, 16, 29, 152, 220, 325
 Mongolie 140, 146
 Mozambique 14, 118, **120**, 127, 205, 234, 244, 250

N

Namibie 118, 126, 127, 128, 249
 Nicaragua 132, 134, **136**, 138, 139
 Niger 11, 24, 68, 116, 120, 121, 122, 124, 205, 209, 211, **217**, 226, 229, 247, 302, 303, 304, 325
 Nigéria 118, 126, 127, 129
 Norvège 154, 158, 164, 240
 Nouveau-Brunswick (Canada) 4, 14, 16, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 130, 134, **229**, 326, 328, 330, 342, **345**, **347**
 Nouvelle-Zélande 142, 143, 144, 148

O

Océan Indien 9, 10, 11, 14, 16, 17, **64**, 65, 72, 73, 78, 83, **90**, 91, 94, 95, 96, 97, **116**, 118, 121, 123, 127, 168, 202, 222, 230, 242, 249, 289, 302, 316, 328
 ODSEF : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone 5, 10, 21, 46, 47
 OÉA : Organisation des États américains 271, 272, 273
 OHADA : Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires 366
 OIF : Organisation internationale de la Francophonie 4, 5, 9, 17, 18, 19, 20, 21, 30, 46, 103, 105, 107, 111, 112, **120**, 123, **124**, 125, 127, **128**, **129**, 134, 135, 137, 143, 144, 148, 150, 151, **156**, 164, 169, 173, 174, 192, 194, **202**, 205, 206, **209**, 213, **216**, 217, **226**, 227, 228, 229, 230, 236, 237, 238, 246, **249**, 251, 254, **264**, 265, **266**, **276**, **279**, **280**, 283, 284, 289, 301, 303, 304
 Oman 108, **111**
 OMS : Organisation mondiale de la santé 128, 281
 ONU : Organisation des Nations unies 128, 234, 275, 276, **280**, **281**
 OPALE : Organismes de politique et d'aménagement linguistiques 301
 OQLF : Office québécois de la langue française 206, 262, 293, **295**, **296**, 301, 303, 306, **348**, **349**, 350, 351
 Ouzbékistan 140, **144**, 145, 147, 150

P

Pakistan 140, 144, 145, 150, 231
 Panamá 132, 139, 225
 Paraguay 132, 134, 271, 273

PASEC : Programme d'analyse des systèmes éducatifs des États et gouvernements membres de la CONFEMEN 68, **176**
 Pays-Bas 154, 156, 165, **166**, **168**, 222, 229, 234, 240, 257
 Pérou 104, 138, 319
 Philippines 142, 144, **145**, 147, 222
 Pologne 15, 16, 154, 156, 158, 229, 240, 242, 319, 328
 Pondichéry (Inde) 319, 326, 328, **330**
 Portugal 87, 154, 162, 164, 165, 166, 173, 240, 244

Q

Qatar 108, **111**, 114, 252
 Québec (Canada) 4, 5, 14, 16, 21, **34**, **35**, 36, 37, 38, 39, **40**, 41, **42**, 43, **44**, 45, 46, **47**, 48, 130, **134**, 139, 150, 166, 171, 174, 178, 179, 201, **206**, 210, 213, **214**, **221**, 223, 224, **228**, 232, **233**, 234, 235, 236, **238**, 261, 265, 287, 289, **293**, 295, **296**, 297, 301, 302, 303, 304, 306, 309, 314, 315, 319, 326, 328, 330, **336**, **337**, **338**, 342, 345, **348**, **350**, **351**, **352**, **353**, 366

R

REALITER : Réseau panlatin de terminologie 301
 RECFLEA : Réseau des centres de français langue étrangère d'Afrique **129**
 REFRAM : Réseau francophone des régulateurs des médias 235, 249
 RENOUVO : Réseau pour la nouvelle orthographe du français **309**
 République démocratique du Congo 11, 24, 53, 116, 120, 124, 127, 202, 206, 220, 225, 246, 250, 302, 303, 304, 325
 République dominicaine 132, 135, 138
 République tchèque 15, 16, 154, 158, **221**
 RFI : Radio France Internationale 5, 91, 235, **242**, 243, 249
 RFN : Réseau francophone numérique (ex. : RBFN – Réseau francophone des bibliothèques numériques nationales) **213**
 RFP : Radios francophones publiques **247**
 RIFAL : Réseau international francophone d'aménagement linguistique 300, 301, **303**, **304**
 RINT : Réseau international de néologie et de terminologie 303
 RIOFIL : Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue 303
 Rodrigues (République de Maurice) 64, **72**, **91**, **93**, **94**, **95**, 97
 Roumanie 5, 15, 16, 28, 29, 154, 156, 157, 158, 162, **163**, **164**, **165**, 167, 168, 174, 202, 210, **220**, 230, 234, 240, 276, 304, 319
 RTBF : Radio-Télévision belge de la Communauté française 224, 237, 238, 247, **367**
 Russie (Fédération de) 144, 154, 156, 158, 166, 167, **260**, 261, 272, 317, 319
 Rwanda 11, 12, **13**, 26, 27, 104, 116, 120, **125**, 169, 246, 250, 303, 304, 325

S

SADC : Southern African Development Community (Communauté de développement d'Afrique australe) 120, 128

Saint-Christophe-et-Niévès 132

Sainte-Lucie 14, 17, 124, 130, 134, **137**

Salvador 132, 134, 137, 138, 139, 205

São Tomé et Príncipe 14, 17, 118, 121, 205, 244

Sénégal 4, 11, 12, **13**, 24, **26**, 53, 68, 83, 107, 116, 120, 121, **123**, 124, 134, 206, 208, 211, 213, **217**, 220, 225, 226, 230, 231, 246, 247, 250, 266, 299, 302, 303, 304, 315, 325

Serbie 15, 17, 29, 154, 156, **157**, 163, 230, 232

Seychelles 14, 17, 64, **73**, **74**, **75**, 83, 90, **91**, **93**, **94**, 95, **96**, **97**, 116, 124, 127, 247, 302, 325

Singapour 142, **144**, **147**, 150, 201, 222

Slovaquie 15, 154, 156, 158, 360

Slovénie 15, 154, 156, 158, 240

SMSI : Sommet mondial sur la société de l'information 264, 265

SODEC : Société de développement des entreprises culturelles (Québec) 214

Somalie 128

Soudan 118, 127, 128, 222

SPL : Secrétariat à la politique linguistique (Québec) 4, 301

Sri Lanka 140, 222

Suède 154, 240, 257

Suisse 4, 15, 16, **28**, 113, 144, 145, 152, 156, 157, 164, 173, 174, 212, 213, 220, **221**, 224, 230, 232, **234**, 235, 236, 239, 247, 255, **296**, 297, 301, 302, 303, 304, 306, 309, 325, 326, **329**, 330, 359, 367

Swaziland 118, 127

Syrie 107, 108, **113**, 115, 230

T

TA : Test d'Abidjan **176**

Taiwan 142, 150, **151**, 210, 222

Tanzanie 118, 120, 121, 126, 127, 128

TCF : Test de connaissance du français 68, 115, 135, 149, 158, 164, 169, 171, **174**, **175**, **179**

Tchad 11, 12, 13, 24, 68, 116, 120, 121, 123, 211, **217**, 224, 227, 250, 325

TEF : Test d'évaluation de français 158, **177**, **178**, **179**

TERMDAT : Banque de données terminologiques de l'administration fédérale suisse 296

TERMIUM Plus® : Banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada 294, 302, 342

TFI : Test de français international **177**

TFLM : Test de français Laval-Montréal **176**, 177

Thaïlande 9, 15, 17, 140, **144**, 148, 150, 230

TLF : Trésor de la langue française 290, 311

Togo 11, 24, 68, 116, 120, 121, 123, 126, 129, 208, 211, **217**, 223, 229, 325

TSR : Télévision suisse romande 237, 247

Tunisie 14, 108, **110**, **112**, 124, 134, 174, 175, 190, 205, 208, 213, **218**, 220, 226, **228**, 230, **231**, 303, 315, 319

Turkménistan 140, 146, 150

Turquie 28, 154, 210

TV5MONDE 5, 111, **170**, 202, 227, 228, 235, **236**, **237**, **238**, 246, 247, 263, 266, 288

U

UA : Union africaine 246, 276, **279**, 280

UE : Union européenne 28, 29, 158, 159, 160, 161, 213, 217, 237, 255, 275, 276, **277**, **278**, 279, 280, 334

Ukraine 15, 16, 154, 156, **158**, **163**, 319

Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture 20, 25, 121, 128, 134, 136, 169, 202, **207**, 209, 214, 216, 234, 246, 249, 274, 275, 280

Union latine 254, 301, 303, 304

UPF : Union internationale de la presse francophone **248**

Uruguay 132, 136, 271, 173

V

Val d'Aoste 5, 9, 231, 326, **329**, 330

VALOFRASE : Valorisation du français en Asie du Sud-Est **150**

Vanuatu 15, 17, 140, **148**, 151, 205, **219**, 325, 328, 330

Vénézuela 132, 134, 136, 137, 138, 139, 230, 271, 273, 319

Vietnam 4, 15, 17, 102, 104, 140, 143, 145, **148**, 150, 151, 173, 175, 202, 206, **219**, 242, 266, 314, 319

W

WBI : Wallonie-Bruxelles International 5, 238

Y

Yémen 108

Z

Zambie 118, 120, **128**

Zimbabwe 118, 122, 123, 126, 127



Table des matières

Préface	3
Avertissement	4

PREMIÈRE PARTIE

Le dénombrement des francophones

Carte : Population francophone dans les pays de l'OIF + Algérie, États-Unis, Israël et Val d'Aoste	8
Généralités	9

Chapitre 1. Panorama chiffré

Population francophone des États et gouvernements de la Francophonie	14
■ Note méthodologique	17
Sources de données	18
Afrique et Moyen-Orient	20
Europe	27
■ Bibliographie	30
Recensements	30
Enquêtes démographiques et de santé (EDS)	30
Enquêtes	30

Chapitre 2. Approche démolinguistique

■ La population francophone du Canada d'après les recensements récents : définitions, répartition géographique et évolution	31
Les définitions de « francophone » et des locuteurs du français	32
Répartition territoriale des francophones	36
Carte : Répartition des francophones au Canada	39
Évolution de la population francophone	40
Répartition par âge	43
Vue d'ensemble	44
■ Les populations francophones : passé, présent et perspectives	45
Les tendances démographiques mondiales	45
Qui fait partie de la Francophonie?	46
Les effets des actions dans le domaine de l'éducation, Québec et Mali	47
Les populations francophones de demain : quelques résultats	48
Conclusion	50
■ Les populations francophones au Burkina et au Mali depuis le milieu des années 1980	50
Le français comme principale langue couramment parlée : des tendances contrastées dans un environnement largement multilingue	51
La capacité à lire et à écrire le français	51
Conclusion	52
Chapitre 3. Quelques enquêtes africaines	53
■ Connaissance du français dans quelques capitales (enquête TNS Sofres)	53
En résumé	63



■ La situation du français dans les îles et archipels du Sud-Ouest de l'océan Indien ...	64
Présentation par pays	65
Présentation par thème	90
Conclusion	96
■ Bibliographie	97
■ Webographie	100

DEUXIÈME PARTIE

Une langue pour apprendre

Chapitre 1. Actualité de l'enseignement du et en français dans le monde ...	103
■ Une vue d'ensemble	105
Carte : Apprenants du et en français dans le monde	106
■ Afrique du Nord et Moyen-Orient	107
Situation	110
Langue d'ouverture au monde	112
Perspectives	114
■ Afrique subsaharienne et océan Indien	116
Situation	120
Carences des systèmes éducatifs nationaux	121
Opportunité du français langue d'enseignement	123
Perspectives	125
■ Amériques et Caraïbe	130
Situation	134
La mobilisation du secteur privé	137
Perspectives	138
■ Asie et Océanie	140
Situation	143
Le réalisme comme ligne de conduite	146
Perspectives	147
■ Europe	152
Situation	156
Un contexte de concurrence linguistique forte	164
Perspectives	166
■ Synthèse de l'approche régionale	168
■ Annexes	170
Les ressources en ligne	170
Outils d'évaluation du niveau de maîtrise du français	171
Glossaire	178
Chapitre 2. Étude sur l'enseignement articulé du français et des langues partenaires	181
■ Quelques éléments de contexte	182
Présentation générale	182
La réforme Bernard et la pédagogie convergente	183
■ La didactique intégrée des langues et la didactique adaptée du français	185
La didactique intégrée des langues	185
La didactique adaptée du français	187
Synthèse	190
■ Débat sur les outils d'apprentissage	191
■ Conclusion générale	193



■ Bibliographie	194
Carte : Se former et chercher en français (enseignement supérieur)	197

TROISIÈME PARTIE

Le français, une des grandes langues du monde

Chapitre 1. L'actualité culturelle francophone	201
Carte : Centres de lecture et d'animation culturelle, Maisons des Savoirs	203
Carte : Radios rurales de l'OIF et Maisons de TV5MONDE	204
■ Les grandes manifestations francophones	205
En mars 2010, la Francophonie fêtait ses 40 ans	205
Le Fespaco et sa première édition des Journées cinématographiques de la femme africaine	206
Les Francofolies	208
Les Francophonies en Limousin 2009 et 2010 (26 ^e et 27 ^e éditions)	208
Les Jeux de la Francophonie au Liban (27 septembre au 6 octobre 2009)	209
16 ^e Salon du livre de Beyrouth	209
Lire en fête : vers une nouvelle formule	210
La Fête de la musique	210
Le livre et l'édition en langue française	211
Le livre numérique : le livre réinventé	212
La langue française sur le grand marché de la traduction	214
Le livre et l'édition, aperçu régional	216
■ Prix littéraires décernés aux écrivains francophones	223
Prix francophones	223
Distinctions et prix nationaux et internationaux attribués à des auteurs francophones	224
■ Le cinéma	226
Festivals francophones	226
Cinéma, aperçu régional	228
■ Le spectacle vivant	230
Un nouveau concept : la slamophonie	230
Le Festival de musique de Carthage	231
Spectacle vivant, aperçu régional	231
Chapitre 2. Les principaux acteurs de la Francophonie médiatique internationale	235
■ Télévisions	236
TV5MONDE (www.tv5.org)	236
TV5 Québec Canada (www.tv5.ca)	238
Arte (www.arte.tv)	238
Euronews (www.euronews.net)	240
Canal France International (CFI, www.cfi.fr)	240
<i>Espace francophone</i> (tv-francophonie.com)	241
France 24 (www.france24.com)	241
Canal Overseas (www.canaloverseas.com)	242
3A Telesud (www.telesud.com)	242
■ Radios	242
Radio France Internationale (RFI, www.rfi.fr)	242
Africa n° 1 (www.africa1.com)	243
Radio Méditerranée Internationale (Médi 1, www.medi1.com)	243



■ Journaux et magazines	244
<i>Le Monde diplomatique</i> (www.monde-diplomatique.fr)	244
<i>Courrier international</i> (www.courrierinternational.com)	244
<i>Jeune Afrique</i> (www.jeuneafrique.com)	244
<i>L'Année Francophone internationale</i> (AFI)	245
<i>Books</i> (www.booksmag.fr)	245
■ Agences de presse	245
Agence France-Presse (AFP, www.afp.com)	245
Agence panafricaine de presse (PANAPRESS, www.panapress.com)	245
Syfia International (www.syfia.com)	246
■ Regroupements professionnels	246
Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF, www.cirtef.org)	246
Communauté des télévisions francophones (CTF, www.lactf.org)	247
Radios francophones publiques (RFP, www.radiosfrancophones.org)	247
■ Associations et organismes de soutien au développement des médias	248
Union internationale de la presse francophone (UPF, www.presse-francophone.org)	248
Association internationale de la presse francophone (AIPF, www.aipf.net)	248
Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich-Ebert, www.fesparis.org)	248
Institut Panos Paris (www.panosparis.org)	250
■ En projet : la constitution d'un répertoire des médias francophones dans le monde	250
Chapitre 3. La place de la langue française sur Internet	253
■ Une demande plus variée que l'offre	254
Les États européens sur Internet : tout juste « bilingues »	255
Ces internautes qui font vivre le plurilinguisme	259
■ Le français sur la Toile : « Comment ça s'écrit ? »	261
■ La Francophonie au service des langues	263
Chapitre 4. Le français, une langue internationale	267
■ Le poids des langues dans le monde	269
Qu'est-ce qu'une grande langue ?	270
■ Des Amériques dans toutes les langues	271
Les langues et les communications supranationales	272
Les langues dans les échanges économiques	273
Le plurilinguisme dans l'éducation et l'enseignement des langues	274
■ Les relations diplomatiques internationales	275
Dans les organisations internationales	275
Aux Jeux olympiques	282
QUATRIÈME PARTIE	
L'actualité de la langue française	
Chapitre 1. La vie de la langue	287
■ Emprunts et variétés	289
Le réseau « Étude du français en Francophonie » et la Base de données lexicographiques panfrancophone	289
Les « mots francophones »	290
■ Enrichissement et création	294
Services linguistiques des pays francophones	294
Lexicologie, terminologie, traduction : un triangle vertueux au service de la diversité et du développement	298



■ Aménagement et modernisation	301
L'action concertée des francophones	301
Les réseaux d'aménagement linguistique (RINT, RIOFIL, RIFAL)	303
La nouvelle orthographe	305
Le genre en débat : la féminisation des noms de métiers, de titres ou de fonctions (en français, en allemand, en anglais, en arabe et en chinois)	309
Chapitre 2. La langue française et les sciences	313
■ Échanger, publier et s'informer dans la langue de son choix	314
■ Le droit de chercher en français	319
■ L'unilinguisme est un handicap	322
Chapitre 3. Les politiques linguistiques en faveur du français dans les pays du Nord	325
■ La protection juridique du français dans le monde	325
La protection constitutionnelle du français	325
La protection législative	326
Carte : Les divers statuts du français dans le monde	327
Le contenu des lois	328
■ Actualité politique	331
La langue est une question politique	331
Les francophones de Bruxelles-Hal-Vilvorde	331
Carte de la Belgique	332
Les « écoles passerelles » au Québec et le projet de loi 103	336
■ Actualité juridique et administrative	338
L'administration française et les langues	338
La dualité linguistique dans les institutions fédérales au Canada	341
■ Actualité économique	347
La francisation des entreprises au Québec	348
Les droits des salariés et des consommateurs français	353
Les stratégies linguistiques des entreprises	359
Le français, une affaire de professionnels	365
■ Actualité audiovisuelle	367
En Communauté française de Belgique	367
Au Canada	367
En France	369
Index	375

